

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

LA COMPLÉMENTATION DE TYPE PHRASTIQUE DES ADJECTIFS EN
FRANÇAIS

THÈSE

PRÉSENTÉE

COMME EXIGENCE PARTIELLE

DU DOCTORAT EN LINGUISTIQUE

PAR

CATHERINE LÉGER

AOÛT 2006

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de cette thèse se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.01-2006). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

Croyez ceux qui cherchent la vérité, doutez de ceux qui la trouvent; doutez de tout, mais ne doutez pas de vous-même. (André Gide)

À ma mère, qui m'a donné la vie et ma vie, et à tous les Acadiens de mon enfance, qui ont rempli mon âme de poésie et d'espoir.

Plusieurs personnes ont contribué directement ou indirectement à la réalisation de cette thèse. J'aimerais les remercier ici. Je tiens d'abord à remercier ma directrice de recherche, Anne Rochette. Son dévouement envers ses étudiants, sa rigueur, ses encouragements constants et ses commentaires judicieux ont été pour moi une source inestimable de motivation et d'inspiration. Je la remercie aussi particulièrement de m'avoir permis d'être véritablement autonome dans ma démarche de recherche.

Je désire également exprimer ma reconnaissance aux membres de mon jury, Denis Bouchard, Fernande Dupuis et France Martineau, pour leurs commentaires et l'enthousiasme qu'ils ont manifesté à l'égard de ce travail. Un merci tout spécial à Denis Bouchard pour sa grande disponibilité, sa curiosité, son humilité scientifique et les discussions très éclairantes au cours de la rédaction de cette thèse. Je remercie également Marie Labelle pour ses commentaires précieux des différentes versions de ce travail.

J'aimerais remercier sincèrement mes amis qui, au fil de cette aventure, ont rendu ma vie vivable. Je remercie particulièrement Denys Landry pour son amitié indéfectible, Gaëlle Bélanger pour son sens de l'humour et sa générosité, Anne-Marie Parisot pour ses conseils judicieux et son écoute, ainsi que Patricia de Araujo Rodrigues, pour son soutien constant et sa compréhension.

Je voudrais également remercier les organismes qui m'ont octroyé des bourses doctorales : le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH) et le Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche (FCAR).

Ma famille m'a toujours apporté un soutien moral incomparable. Je remercie ma mère, mes frères et mes sœurs pour leurs encouragements, leur réconfort et leur amour.

Enfin, je remercie chaleureusement mon conjoint, Alexandre Enkerli, pour son amour inconditionnel, sa patience sans bornes et les petites attentions qu'il m'accorde, qui parsèment ma vie quotidienne de petits bonheurs.

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX	ix
RÉSUMÉ	x
INTRODUCTION	1
CHAPITRE 1	
LA COMPLÉMENTATION ET LES CLASSES SÉMANTIQUES DE PRÉDICATS MATRICES	
1.1 Introduction	7
1.2 Les classes sémantiques de prédicats matrices et leurs types de compléments	10
1.2.1 La complémentation des prédicats verbaux : le cadre théorique de Rochette (1988)	11
1.2.2 La complémentation des prédicats adjectivaux	24
1.3 Les relations logiques : la factivité et les relations implicatives	29
1.3.1 La factivité ou la présupposition de valeur de vérité : la classification de Kiparsky et Kiparsky	30
1.3.1.1 Les faits relatifs à la factivité : les différentes manifestations de la propriété factive	37
1.3.1.2 La dichotomie factif/non factif : un aperçu des analyses	45
1.3.2 Les implications de valeur de vérité : la classification de Karttunen	55
1.4 Conclusion	68

CHAPITRE 2		
LES ADJECTIFS PROPOSITIONNELS		
2.1	Introduction	71
2.2	Les adjectifs propositionnels qui apparaissent dans les tournures personnelles	79
2.3	Les adjectifs propositionnels qui apparaissent dans les constructions impersonnelles	87
2.3.1	Deux sous-types d'adjectifs propositionnels dans les constructions impersonnelles	92
2.3.1.1	Les diverses interprétations de <i>être possible</i>	102
2.3.2	Les propriétés factives des adjectifs propositionnels qui apparaissent dans les constructions impersonnelles	121
2.4	Le principe de dominance et les contraintes sur l'extraction	151
2.5	Les adjectifs propositionnels qui apparaissent à la fois dans les tournures personnelles et dans les constructions impersonnelles	161
2.6	Conclusion	169

CHAPITRE 3		
LES ADJECTIFS ÉMOTIFS		
3.1	Introduction	171
3.2	Les adjectifs émotifs qui apparaissent dans les tournures personnelles	174
3.2.1	Les adjectifs de réaction émotive	174
3.2.2	Les adjectifs de mérite et de démérite	192
3.3	Les adjectifs émotifs qui apparaissent dans les constructions impersonnelles	208
3.4	Les adjectifs émotifs qui apparaissent à la fois dans les tournures personnelles et dans les constructions impersonnelles	216
3.5	Les propriétés qui distinguent spécifiquement les émotifs factifs des émotifs non factifs	222

3.6	Les complétives au subjonctif en <i>à ce que</i> et en <i>de ce que</i>	238
3.6.1	La distribution des complétives en <i>à ce que</i> et en <i>de ce que</i>	239
3.6.2	Les propriétés des complétives au subjonctif en <i>à ce que</i> et en <i>de ce que</i>	246
3.7	Les imposteurs des émotifs : les adjectifs du type de <i>chanceux</i>	254
3.7.1	Les propriétés syntaxiques et sémantiques des adjectifs du type de <i>chanceux</i>	258
3.7.1.1	Le statut syntaxique du syntagme à l'infinitif et de la phrase tensée qui suit les adjectifs tels <i>chanceux</i>	258
3.7.1.2	L'apport sémantique du syntagme à l'infinitif et de la phrase tensée qui suit les adjectifs tels <i>chanceux</i>	265
3.7.1.3	Différences entre les adjectifs tels <i>chanceux</i> et les adjectifs de qualités morales	270
3.7.2	Les adjectifs du type de <i>chanceux</i> en anglais et les constructions impersonnelles	275
3.8	Conclusion	287

CHAPITRE 4

LES ADJECTIFS EFFECTIFS ET LEURS IMPOSTEURS

4.1	Introduction	289
4.2	Les adjectifs effectifs	293
4.3	Les imposteurs des effectifs	306
4.3.1	Une caractérisation générale des adjectifs de qualités morales	309
4.3.1.1	Un aperçu des études de Stowell (1991) et de Bennis (2000)	314
4.3.1.1.1	Stowell (1991)	315
4.3.1.1.2	Bennis (2000)	321

4.3.1.2	Les propriétés syntaxiques et sémantiques des adjectifs de qualités morales	330
4.3.1.2.1	Les adjectifs de qualités morales : une sous-classe d'effectifs?	330
4.3.1.2.2	Le statut syntaxique du syntagme à l'infinitif et du syntagme en <i>de la part de X</i>	340
4.3.1.2.2.1	<i>Le statut syntaxique du syntagme à l'infinitif (tournures personnelles)</i>	340
4.3.1.2.2.2	<i>Le statut syntaxique du syntagme en de la part de X (constructions impersonnelles)</i>	351
4.3.1.2.3	L'apport sémantique du syntagme à l'infinitif et du syntagme en <i>de la part de X</i>	355
4.3.1.2.3.1	<i>Les tournures personnelles et l'apport sémantique du syntagme à l'infinitif</i>	355
4.3.1.2.3.2	<i>Les constructions impersonnelles et l'apport sémantique du syntagme de la part de X</i>	362
4.3.1.3	Les adjectifs porteurs d'un jugement à l'égard d'un «événement»	369
4.3.2	Les adjectifs d'habileté en bref	379
4.3.2.1	Une caractérisation générale des adjectifs d'habileté	381
4.3.2.2	Les adjectifs d'habileté suivis d'un syntagme à l'infinitif	384
4.3.2.3	Les restrictions de type aspectuel imposées par les adjectifs d'habileté	388

4.3.2.4 Les syntagmes introduits par les adjectifs d'habileté en anglais	394
4.3.3 Les prédicats appartenant à la fois à la classe des adjectifs de qualités morales et à la classe des adjectifs d'habileté	397
4.4 Conclusion	400
CONCLUSION	402
BIBLIOGRAPHIE	407
APPENDICES	415

LISTE DES TABLEAUX

1.1	Les relations logiques : la factivité et les implications de Karttunen	63
1.2	Les postulats de sens associés aux six classes de prédicats implicatifs de Karttunen	64

RÉSUMÉ

Cette thèse porte sur différents aspects syntaxiques et sémantiques de la complémentation de type phrastique des adjectifs en français. Les adjectifs qui introduisent des compléments dits phrastiques, soit des complétives tensées et des complétives à l'infinitif, se distinguent à bien des égards, notamment en ce qui a trait aux types de compléments qu'ils permettent (indicatif, subjonctif, infinitif) et à la possibilité d'apparaître à la fois dans les constructions impersonnelles et dans les tournures personnelles.

L'objectif principal de cette thèse est de montrer que ces différences sont attribuables aux propriétés sémantiques des adjectifs. D'une part, nous rendons compte de la distribution des divers types de compléments en opérant une distinction entre trois classes sémantiques d'adjectifs, classification empruntée à Rochette (1988) : les propositionnels (*conscient, probable*), les émotifs (*content, souhaitable*) et les effectifs (*capable, facile*). Les adjectifs propositionnels et les adjectifs émotifs introduisent des complétives tensées, respectivement à l'indicatif et au subjonctif, et des complétives à l'infinitif, alors que les effectifs ne sélectionnent que des complétives à l'infinitif. D'autre part, nous proposons que les adjectifs qui apparaissent à la fois dans les constructions impersonnelles et dans les tournures personnelles (*certain, heureux, courageux*), exception faite des prédicats du type de *facile*, sont ceux qui peuvent attribuer une propriété autant à des entités abstraites («proposition», «événement», «action») qu'à des entités plus concrètes (des «objets», y compris des personnes).

Par ailleurs, les faits discutés dans cette thèse permettent d'identifier trois classes d'adjectifs «imposteurs» qui apparaissent dans des constructions qui sont superficiellement similaires à celles qu'on retrouve avec les adjectifs dits à compléments phrastiques, mais qui ne sélectionnent pas ces complétives.

Le premier chapitre présente les hypothèses et les concepts principaux sur lesquels repose la thèse. Dans un premier temps, nous présentons les points saillants du cadre théorique de Rochette (1988), sur lequel l'essentiel de la thèse est fondé. Dans un deuxième temps, nous discutons des diverses relations logiques entre les prédicats matrices et leurs compléments (les liens entre leurs valeurs de vérité), en particulier de la relation factive. La valeur de factivité, qui est soit présente soit absente parmi les prédicats qui permettent des compléments à temps fini (les propositionnels et les

émotifs), s'avère cruciale dans l'étude de la complémentation puisqu'elle permet de rendre compte de nombreuses différences entre les compléments. Chacun des chapitres subséquents de la thèse est consacré à l'examen des propriétés d'une des trois classes sémantiques d'adjectifs.

Le deuxième chapitre a trait aux adjectifs propositionnels (*certain, vraisemblable*). Les adjectifs de cette classe expriment des jugements de valeur de vérité et de façon générale sélectionnent des complétives tensées à l'indicatif ainsi que des complétives à l'infinitif. Une partie importante de ce chapitre est consacrée à la discussion des caractéristiques des adjectifs factifs et non factifs, en particulier du problème que posent les non factifs par le fait qu'ils présentent des propriétés qui sont généralement associées aux factifs. Il est proposé que la propriété de «dominance» permet de rendre compte de ces faits plus adéquatement que la notion de factivité. Par ailleurs, un examen des adjectifs apparaissant à la fois dans les tournures personnelles et dans les constructions impersonnelles révèle que ceux-ci ont la propriété de pouvoir caractériser les êtres dotés d'une faculté cognitive et les «propositions».

Le troisième chapitre est consacré aux propriétés des adjectifs émotifs (*heureux, regrettable*), qui expriment des jugements d'ordre personnel et qui, de façon générale, introduisent des complétives tensées au subjonctif et des complétives à l'infinitif. Plusieurs propriétés distinctes des compléments de ces adjectifs sont relevées dans le chapitre et sont corrélées à la distinction factif/non factif. De plus, nous montrons que la prédication faite par les adjectifs dans les tournures personnelles et dans les constructions impersonnelles n'est pas de même nature; elle s'applique soit à un être capable d'émotions, soit à un «événement». Par ailleurs, nous nous penchons sur une classe d'adjectifs dont quelques membres sont *chanceux* et *malchanceux*, qui présentent certaines caractéristiques des prédicats factifs. Or, l'examen des propriétés de ces adjectifs montre qu'ils ne sont pas des émotifs factifs; ce sont des imposteurs. La complétive qui suit ces prédicats est un adjectif, et non pas un argument.

Le dernier chapitre porte sur les adjectifs effectifs et leurs imposteurs. Les adjectifs effectifs (*facile, capable, soucieux, prêt*) décrivent la relation d'un sujet par rapport à la performance d'une action; ces adjectifs n'introduisent que des complétives à l'infinitif. Nous discutons d'abord des propriétés que partagent ces adjectifs. Il ressort de cette discussion que les complétives à l'infinitif des effectifs se distinguent nettement de celles des adjectifs propositionnels et émotifs. Ensuite, nous démasquons les imposteurs des effectifs: les adjectifs de qualités morales (*courageux, impoli*) et les adjectifs d'habileté (*habile, compétent*), qui présentent des caractéristiques qui sont typiques des effectifs. Nous montrons que ces adjectifs ne sont pas assimilables, du moins dans certaines constructions, à la classe des effectifs.

Mots clés : complémentation, adjectifs, factivité, indicatif, subjonctif

INTRODUCTION

L'objectif principal de cette thèse est de dresser un portrait global de la complémentation de type phrastique des adjectifs en français. L'expression «complémentation de type phrastique» réfère aux constructions qui comportent un prédicat verbal et son sujet (qu'il soit lexicalement réalisé ou non), c'est-à-dire aux constructions qui sont de façon générale appelées complétives tensées et complétives à l'infinitif. Les adjectifs qui permettent des compléments dits phrastiques présentent des différences à plusieurs égards, entre autres quant aux types de compléments qu'ils admettent et quant à la possibilité d'introduire des compléments à la fois dans les constructions impersonnelles (les constructions dans lesquelles le sujet grammatical est le pronom explétif *il*) et dans les tournures personnelles.

Ainsi, les adjectifs se distinguent en ce qui concerne le type syntaxique de complétives qu'ils sélectionnent. Certains adjectifs permettent l'occurrence de compléments à l'infinitif et de compléments tensés—à l'indicatif comme *certain* en (1a), ou au subjonctif comme *digne* en (1b)—, alors que d'autres, notamment *capable* en (1c), introduisent exclusivement des complétives à l'infinitif.

- (1) a. Jean est certain de venir/que Marie viendra/*vienne.
b. Jean n'est pas digne de rentrer chez nous/qu'on le reçoive/*reçoit chez nous.
c. Jean est capable de finir/*qu'il finit/*qu'il finisse ce travail.

Les adjectifs se différencient également par leur possibilité d'apparaître à la fois dans les constructions impersonnelles et dans les tournures personnelles. Deux types d'adjectifs—la classe bien connue des adjectifs du type de *facile* (2) et l'ensemble des

adjectifs qui décrivent des qualités morales, dont *courageux*, *gentil* et *impoli* (3)—, ainsi qu’une poignée d’autres adjectifs, comme *certain* (4), présentent cette propriété.

- (2) a. Il_{explétif} est facile de convaincre Jean.
b. Jean est facile à convaincre.
- (3) a. Il_{explétif} est courageux (de la part de Jean) de partir à l’étranger.
b. Jean est courageux de partir à l’étranger.
- (4) a. Il_{explétif} est certain que Jean viendra.
b. Jean est certain de venir/qu’il viendra.

Or, cette «alternance» est l’exception plutôt que la norme. La majorité des adjectifs sont permis uniquement soit dans les constructions impersonnelles, tel qu’illustré en (5) avec *nécessaire*, *souhaitable*, *important*, soit dans les tournures personnelles, tel que démontré dans les exemples en (6), qui impliquent des adjectifs comme *convaincu* et *conscient*.

- (5) a. Il_{explétif} est nécessaire/souhaitable/important de convaincre Jean.
b. *Jean est nécessaire/souhaitable/important à/de convaincre.
- (6) a. * Il_{explétif} est convaincu/conscient qu’il a raison.
b. Jean est convaincu/conscient qu’il a raison.

Dans cette thèse, nous argumentons que les propriétés sémantiques des adjectifs matrices déterminent non seulement les types de compléments qu’ils permettent, mais également leur apparition dans les tournures personnelles et les constructions impersonnelles. Pour rendre compte de la répartition des divers types de complétives, nous établissons une distinction entre trois classes sémantiques d’adjectifs, classification empruntée à Rochette (1988), c’est-à-dire les adjectifs propositionnels (*certain*, *faux*), les adjectifs émotifs (*furieux*, *préférable*) et les adjectifs effectifs

(*difficile, susceptible, impatient, déterminé*). De plus, nous soutenons que la prédication faite par les adjectifs est fort différente selon qu'ils apparaissent dans les constructions impersonnelles ou dans les tournures personnelles, ce qui permet d'expliquer que l'«alternance» est limitée à certains adjectifs particuliers. Nous proposons que les adjectifs qui participent dans les deux types de constructions (*sûr, triste, impoli*), à l'exception des prédicats du type de *facile*, sont ceux dont la propriété qu'ils dénotent peut s'appliquer à des entités abstraites («proposition», «événement», «action») ou à des entités plus concrètes, des «objets».

Par ailleurs, la prise en compte d'un large ensemble de données dans cette thèse permet de démasquer trois classes d'adjectifs «imposteurs», c'est-à-dire des adjectifs qui présentent certaines caractéristiques des adjectifs qui sélectionnent des compléments phrastiques, mais qui n'en font pas partie. Les complétives qui suivent les adjectifs de ces trois classes (les adjectifs du type de *chanceux*, les adjectifs de qualités morales et les adjectifs d'habileté), contrairement à celles qui apparaissent avec les adjectifs dits à compléments phrastiques, ne sont pas sélectionnées par ces adjectifs; elles constituent plutôt des adjoints.

Cette thèse comporte quatre chapitres. Le chapitre 1 sert à présenter les notions principales auxquelles nous faisons appel pour rendre compte des faits relatifs à la complémentation de type phrastique des adjectifs en français ainsi qu'à décrire les classifications sémantiques qui sont retenues dans cette thèse. En premier lieu, nous faisons un survol des points saillants de l'analyse développée par Rochette (1988) pour rendre compte de la complémentation des verbes. Adoptant son cadre théorique, nous distinguons trois classes sémantiques d'adjectifs : les propositionnels, qui expriment des jugements de valeur de vérité; les émotifs, qui expriment des jugements d'ordre personnel; et les effectifs, qui décrivent la relation d'un sujet par rapport à la performance d'une action. À chacune des trois classes d'adjectifs correspondent des types de compléments distincts. En fait, alors que les adjectifs

propositionnels et émotifs sélectionnent des complétives à l'infinifit ainsi que des complétives tensées, à l'indicatif et au subjonctif respectivement, les adjectifs effectifs n'admettent que des complétives à l'infinifit. En deuxième lieu, nous discutons des différentes relations logiques entre les phrases matrices et leurs compléments, c'est-à-dire des rapports qui existent entre leurs valeurs de vérité. Les caractéristiques associées aux deux grands types de relations logiques, la relation factive et les relations implicatives, sont présentées. Une attention particulière est accordée à la factivité, qui est soit présente ou absente parmi les prédicats qui sélectionnent des complétives tensées, et à ses diverses manifestations. Les chapitres subséquents sont consacrés à la caractérisation de chacune des classes d'adjectifs et à l'examen de leurs propriétés.

Le chapitre 2 porte sur les adjectifs propositionnels, qui expriment des jugements de valeur de vérité, tels que *clair, conscient, douteux, vraisemblable*, etc. De façon générale, les adjectifs appartenant à cette classe sélectionnent des complétives tensées à l'indicatif ainsi que des complétives à l'infinifit. Hormis quelques exceptions, les adjectifs de cette classe sont permis soit dans les tournures personnelles, soit dans les constructions impersonnelles. Dans ce chapitre, nous examinons de façon attentive le comportement des adjectifs en lien avec la factivité. Cet examen dévoile des propriétés frappantes et inattendues de certains de ces adjectifs : tous les adjectifs non factifs de cette classe possèdent des propriétés qui sont identiques à celles que présentent leurs homologues factifs. Nous montrons que la factivité n'est pas une propriété basique, mais qu'elle relève d'une propriété plus générale, la dominance. Les compléments factifs, étant non dominants, ne sont jamais focalisés dans un discours donné puisqu'ils font partie du fond commun, soit de l'ensemble des présuppositions partagées par les participants au discours. Par ailleurs, nous discutons des adjectifs qui sont admis à la fois dans les tournures personnelles et dans les constructions impersonnelles. Cette discussion permet de mettre en lumière des

différences syntaxiques et sémantiques importantes entre ces deux types de constructions. Il sera vu qu'alors que, dans les tournures personnelles, les adjectifs attribuent une propriété à un être capable d'activités mentales, l'un de leurs deux arguments, ils caractérisent plutôt une «proposition», leur unique argument, dans les constructions impersonnelles.

Le chapitre 3 se penche sur les propriétés syntaxiques et sémantiques des adjectifs émotifs (*content, heureux, souhaitable, regrettable*), qui ont trait aux jugements d'ordre personnel et qui, de façon générale, sélectionnent des complétives tensées au subjonctif et des complétives à l'infinitif. Bon nombre de caractéristiques distinctes des adjectifs de cette classe sont examinées et attribuées à l'absence ou à la présence de la valeur de factivité chez ces adjectifs. Nous verrons que les propriétés que présentent les adjectifs émotifs factifs (la possibilité d'emploi de l'indicatif dans la complétive, l'absence d'effets d'obviation, le caractère opaque de leur complément) permettent de les rapprocher des prédicats de la classe propositionnelle. Nous examinons également dans ce chapitre les adjectifs qui participent dans les tournures personnelles et les constructions impersonnelles (*heureux, triste*). Cet examen nous permet de montrer que les deux types de constructions se distinguent nettement sur les plans syntaxique et sémantique. Il est argumenté que les quelques adjectifs qui permettent une «alternance» sont ceux dont la propriété qu'ils dénotent peut être prédiquée d'un individu capable d'émotions ou d'un «événement». Enfin, nous nous penchons sur les constructions dans lesquelles apparaissent les adjectifs tels *chanceux* et *malchanceux*, qui partagent certaines propriétés des adjectifs émotifs factifs. Or, il sera montré que ces adjectifs n'appartiennent aucunement à la classe des émotifs; leur complétive, bien qu'elle dénote un «événement», a plutôt le statut d'adjoint.

Le chapitre 4 examine les propriétés des adjectifs effectifs et de leurs imposteurs, c'est-à-dire les prédicats qui, au premier coup d'œil, semblent être membres de cette

classe. Dans ce chapitre, nous procédons d'abord à l'identification des propriétés principales des adjectifs effectifs (*difficile, capable, impatient, résolu*), qui décrivent la relation d'un sujet par rapport à la performance d'une action. Ces adjectifs n'apparaissent qu'avec des compléments à l'infinitif, compléments qui présentent de nombreuses propriétés distinctes de ceux introduits par les adjectifs propositionnels et émotifs. En fait, les caractéristiques des compléments de certains types d'effectifs indiquent qu'ils forment avec ces adjectifs un prédicat complexe. Nous discutons ensuite de deux classes d'adjectifs, les adjectifs de qualités morales (*brave, courtois, gentil*) et les adjectifs d'habileté (*compétent, expert*), qui apparaissent dans des constructions qui sont superficiellement similaires à celles dans lesquelles apparaissent les adjectifs effectifs. Nous montrons que ces deux types d'adjectifs, quoiqu'ils présentent certaines propriétés des effectifs, ne sont pas assimilables à cette classe, du moins dans certains de leur emploi.

Finalement, nous concluons notre étude en faisant un bilan des principales contributions apportées et en proposant des pistes de recherche pour des études ultérieures.

CHAPITRE 1

LA COMPLÉMENTATION ET LES CLASSES SÉMANTIQUES DE PRÉDICATS MATRICES

1.1 Introduction

Dans les nombreuses études qui portent sur la complémentation de type phrastique¹, dont la majeure partie traite de la complémentation des verbes, il est couramment admis que les propriétés sémantiques des prédicats matrices non seulement déterminent le type de compléments qu'ils peuvent introduire, mais également sont responsables de l'interprétation et des caractéristiques particulières de ces compléments (voir entre autres Achard, 1998; Ormazabal, 1995; Portner, 1992; Ransom, 1986; Rochette, 1988; Wierzbicka, 1988). Ainsi, les faits relatifs à la complémentation ne seraient pas arbitraires; la réalisation syntaxique des compléments ainsi que leurs propriétés propres seraient entièrement ou partiellement prévisibles sur la base du sens des prédicats matrices². Les auteurs qui se sont penchés sur le système de la complémentation ont donc été amenés à distinguer des classes sémantiques de prédicats matrices. Les critères utilisés pour établir ces classes varient considérablement d'un auteur à l'autre, ce qui a donné lieu à de nombreuses

¹ L'expression «complémentation de type phrastique» réfère aux constructions qui comportent un prédicat et son sujet (qu'il soit lexicalement réalisé ou non), c'est-à-dire aux constructions qui sont de façon générale appelées complétives tensées et complétives non tensées.

² Certains auteurs soutiennent que l'isomorphisme entre la sémantique des prédicats matrices et la réalisation syntaxique de leurs compléments est total; d'autres maintiennent plutôt qu'il n'est que partiel.

typologies différentes de prédicats matrices. Il sera impossible, dans cette thèse, de passer en revue ces différentes typologies. Notons toutefois que, de façon générale, les linguistes qui se sont intéressés à la complémentation ont eu tendance à recourir à l'une de deux grandes approches pour établir des distinctions entre les prédicats. Les classifications qui ont résulté de ces deux approches sont pertinentes pour cette thèse et sont brièvement présentées.

Premièrement, certains auteurs ont cherché à regrouper les prédicats matrices en se basant sur leur parenté de sens, puis à faire correspondre à chacune des classes établies une catégorie sémantique particulière de complément. Ainsi, dans ce type d'approche, les compléments d'une classe particulière dénoteraient une entité abstraite ou une catégorie sémantique spécifique. Par exemple, selon le prédicat matrice, les compléments pourraient référer à un «état», à une «proposition», à un «processus», à un «fait», à une «propriété», etc. On retrouve dans Asher (1993), Menzel (1976), Peterson (1997), Rochette (1988) et Vendler (1967)—qui ne sont que quelques représentants de cette approche—différentes taxinomies de catégories sémantiques ou de primitifs sémantiques. Quoique le nombre de catégories sémantiques postulées ainsi que les étiquettes qui y sont rattachées diffèrent d'une étude à l'autre, les classifications se rejoignent en grande partie. Ainsi, dans la plupart des travaux, les catégories sémantiques «proposition» et «événement» (nommé aussi «éventualité») —catégories qui présentent parfois des ramifications en sous-classes— sont habituellement reconnues.

Pour rendre compte de la complémentation de type phrastique des adjectifs en français, nous retiendrons trois grandes catégories sémantiques de compléments, classification empruntée à Rochette (1988). Nous pensons que le nombre de catégories sémantiques devrait être restreint au minimum de façon à permettre le plus de généralisations possibles pour un large éventail de données. Il est donc de notre

avis que la multiplicité des catégories sémantiques peut alourdir inutilement une théorie et ainsi limiter son pouvoir prédictif. Dans la section 1.2, nous présentons les idées directrices du cadre théorique développé par Rochette pour rendre compte de la sélection des divers types de complétives des prédicats verbaux dans les langues romanes. Dans un premier temps, nous discutons des différentes catégories sémantiques de compléments distinguées par cette auteure ainsi que des hypothèses sur leur réalisation canonique. Dans un deuxième temps, nous montrons comment l'analyse développée par Rochette pour rendre compte de la complémentation des verbes peut être étendue à celle des adjectifs.

Deuxièmement, certains linguistes ont cherché à établir une classification des prédicats matrices en se basant sur les relations logiques qui existent entre ces prédicats et leurs compléments. Dans ce type d'approche, différentes classes de prédicats matrices sont établies selon le lien de valeur de vérité entre la phrase principale et la phrase subordonnée. Pour déterminer la nature de la relation logique, un test de négation est utilisé, test qui consiste à vérifier l'effet que produit la négation du prédicat principal sur la valeur de vérité du complément. La section 1.3 traite des deux grands types de relations logiques qui ont été identifiés à l'aide de ce test : la relation de factivité (Kiparsky et Kiparsky, 1970a, 1970b) et les relations implicatives (Karttunen, 1970, 1971a, 1971b, 1971c, 1973). Nous montrons qu'alors que la relation de factivité (la distinction factif/non factif) s'applique aux prédicats qui permettent des compléments à temps fini, les relations implicatives ne sont pertinentes que pour les prédicats qui sélectionnent exclusivement des compléments à l'infinitif. Dans cette section, une attention particulière est accordée à l'opposition factif/non factif qui s'avère cruciale dans l'étude de la complémentation puisqu'elle permet de rendre compte de nombreuses propriétés distinctes entre les compléments des prédicats qui sélectionnent des complétives tensées. La section 1.4 constitue la

conclusion de ce chapitre, dont le but est d'introduire les différents concepts et les hypothèses principales qui sous-tendent cette thèse.

1.2 Les classes sémantiques de prédicats matrices et leurs types de compléments

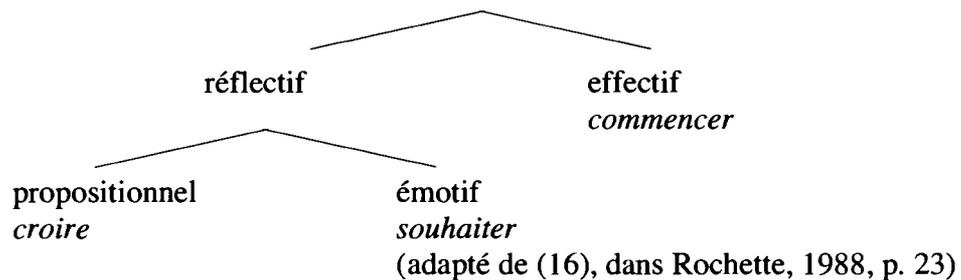
Quoique plusieurs recherches ont été menées sur des groupes particuliers d'adjectifs, il n'existe, outre l'étude de Picabia (1978), aucune analyse approfondie de la complémentation des adjectifs dans son ensemble³. Cependant, on trouve de nombreux travaux sur la complémentation des verbes, qui peuvent servir de base à l'étude du système de complémentation des adjectifs. Dans cette section, nous présentons les points saillants d'un de ces travaux, celui de Rochette (1988), sur lequel repose en grande partie cette thèse, puis nous montrons comment l'analyse développée par cette auteure pour rendre compte des divers types de complétives sélectionnées par les verbes peut s'étendre aux adjectifs.

³ En effet, de façon générale, les linguistes qui se sont penchés sur la complémentation des adjectifs se sont restreints à l'étude de certaines classes particulières de prédicats adjectivaux, notamment à l'étude de la classe des adjectifs du type de *facile*, qui est sans aucun doute la classe d'adjectifs qui a donné lieu au plus grand nombre de travaux (voir entre autres Akatsuka, 1979; Bolinger, 1974; Canac-Marquis, 1996; Chomsky, 1986; Gaatone, 1972, 1987; Kim, 1995; Nanni, 1978, 1980; Schachter, 1981). Par contre, l'étude de Picabia (1978), qui s'inscrit dans le cadre méthodologique du lexique-grammaire, discute d'un vaste ensemble de données; elle contient une foule d'informations sur les constructions qu'admettent différentes classes d'adjectifs ainsi que sur leurs propriétés particulières. Quoiqu'il s'agisse d'un ouvrage incontournable pour quiconque s'intéresse à la complémentation des adjectifs, l'ouvrage de Picabia présente des lacunes importantes. En effet, l'approche générale du lexique-grammaire consiste essentiellement à recenser, sous forme de tables, un ensemble important de caractéristiques des prédicats, y compris les structures syntaxiques dans lesquelles ils peuvent apparaître. Dans cette approche, aucune tentative réelle n'est faite pour dégager des règles générales. Par exemple, dans Picabia, 13 tables sont présentées, chacune comportant un nombre considérable de renseignements sur des entrées lexicales spécifiques, ce qui rend très difficile l'identification de propriétés communes pour établir des classes.

1.2.1 La complémentation des prédicats verbaux : le cadre théorique de Rochette (1988)

L'étude de Rochette (1988), qui s'inscrit dans le cadre de la théorie des principes et des paramètres, traite de la complémentation des verbes matrices dans les langues romanes, en particulier en français. Rochette, adoptant la classification sémantique des prédicats verbaux proposée par Long (1974), distingue trois classes de verbes matrices : les verbes propositionnels, les verbes émotifs et les verbes effectifs. Cette classification est illustrée dans le diagramme en (1).

(1)



Une première distinction est établie selon que les verbes expriment des jugements (les réfléchifs) ou non (les effectifs). Les verbes effectifs décrivent la relation d'un sujet par rapport à la performance d'une action, que cette relation en soit une de causalité, de potentialité ou autre. Une division est aussi opérée entre deux types de verbes réfléchifs : les propositionnels et les émotifs. Alors que les verbes propositionnels expriment des jugements de valeur de vérité, les verbes émotifs expriment des jugements subjectifs (d'ordre personnel).

Long discute de plusieurs propriétés qui permettent de distinguer les prédicats de ces classes. L'opposition principale qu'il établit est entre les prédicats qui ont trait aux jugements (les réfléchifs) et ceux qui ne concernent pas les jugements (les effectifs). Il remarque qu'avec les verbes réfléchifs la phrase principale et la phrase subordonnée

sont temporellement et logiquement indépendantes, alors qu'avec les verbes effectifs, la phrase principale et la phrase enchâssée sont liées à la fois sur le plan temporel et sur le plan causal. Il fournit les exemples en (2) et en (3), qui impliquent respectivement un émotif (réflectif) et un effectif.

(2) Je regrette que Marie parte demain. (= (17), dans Long, 1974, p. 9)

(3) Le ministère obligera Marie à partir demain. (= (18), dans Long, 1974, p. 9)

Long note que l'action de *regretter* est dissociée temporellement de l'état de faits décrit dans la subordonnée. Ainsi, le moment associé à *regretter* peut précéder le moment associé à l'état de faits que dénote le complément. Tel est le cas en (2). L'action de *regretter* peut aussi être postérieure au moment où se produit l'état de faits décrit dans la subordonnée, tel qu'illustré en (4).

(4) Je regrette que Marie soit partie hier. (= (19), dans Long, 1974, p. 9)

En contraste, le verbe effectif *obliger* en (3) est lié très étroitement au prédicat de l'enchâssée. Pour cette raison, une séquence temporelle stricte est requise entre l'action dénotée par le prédicat principal et celle dénotée par le complément, ce qui rend compte de l'agrammaticalité de la phrase en (5).

(5) *D'ici trois semaines, le ministère obligera Marie à partir demain.
(= (20), dans Long, 1974, p. 9)

De plus, Long observe que le complément d'un verbe effectif comme *obliger* ne peut pas dénoter des situations statives, tel que démontré en (6).

(6) *?Le ministère a obligé Marie à mesurer 3 m.
(= (21), dans Long, 1974, p. 10)

Ainsi, cette phrase n'est acceptable que si «mesurer 3 m» reçoit une interprétation

«active», par exemple si ce syntagme est utilisé dans un contexte particulier pour signifier «déterminer la taille d'un objet à l'aide d'un ruban».

Les verbes réfléchifs ne présentent pas cette restriction; ils sont compatibles avec des compléments dénotant des états, comme illustré en (7).

(7) Je regrette que Marie soit grande. (= (22), dans Long, 1974, p. 10)

Comme discuté ci-dessus, Long établit également une distinction entre deux types de réfléchifs : les propositionnels et les émotifs. Il fournit différents tests qui permettent de déterminer l'appartenance d'un prédicat à une classe ou à l'autre. Par exemple, une caractéristique propre à la classe propositionnelle est qu'elle comprend tous les prédicats qui peuvent sélectionner des interrogatives indirectes⁴. Ceci est illustré en (8).

(8) a. Il n'a pas dit si elle venait ou non. (= (34), dans Long, 1974, p. 13)
b. Sais-tu où elle est allée? (= (35), dans Long, 1974, p. 13)

⁴ Quoique cette thèse ne porte pas spécifiquement sur la sélection des interrogatives indirectes, nous aimerions faire quelques remarques ici sur ce type de complétives. Grimshaw (1979) discute de la distribution et de l'interprétation des compléments *wh*. Elle argumente qu'il y a deux types de compléments *wh* : des compléments qui correspondent à des interrogatives et des compléments qui correspondent à des exclamatives. Cette distinction est illustré par les phrases en (i) et en (ii).

- (i) a. It's amazing how tall John is.
b. I'm surprised at how fast John can run. (= (9), dans Grimshaw, 1979)
- (ii) a. Fred will ask how John tall is.
b. Fred is wondering how fast John can run. (= (10), dans Grimshaw, 1979)

Bien que les compléments en (i) et en (ii) aient des formes de surface identiques, ils reçoivent des interprétations bien différentes et ont des propriétés distinctes. En gros, les compléments en (i) correspondent à des exclamatives, et ceux en (ii), à des interrogatives. Les compléments interrogatifs sont caractérisés par le fait que la valeur de la variable représentée par le mot *wh* soit indéterminée ou incertaine. Ainsi en (ii), la valeur de la taille de *John* ainsi que la valeur de la vitesse à laquelle peut courir *John* doit être inconnue. En contraste, les compléments exclamatifs requièrent que la valeur associée au mot *wh* soit déterminée et en plus elle doit être en quelque sorte inhabituelle ou hors normes. Selon Grimshaw, seuls les prédicats factifs peuvent sélectionner des exclamatives (*to be amazing* 'être impressionnant', *to realize* 'réaliser', *to know* 'savoir'). Les prédicats qui peuvent sélectionner des interrogatives indirectes constituent un sous-ensemble des prédicats propositionnels, comme le souligne Long.

Par ailleurs, il souligne qu'alors qu'un certain nombre de prédicats, soit certains propositionnels non factifs, permettent que leur complément soit remplacé par *oui/non* (*Il croit que oui./Elle prétend que non.*), aucun prédicat émotif n'a cette propriété.

Les prédicats de chacune des trois grandes classes sémantiques établies par Long (1974) et reprises par Rochette (1988) sélectionnent des types de compléments distincts. Ainsi, les verbes réfléchifs peuvent introduire des compléments à l'infinitif ainsi que des compléments tensés. Les verbes propositionnels (les verbes de déclaration, de croyance et de connaissance : *dire, croire, savoir*, etc.) apparaissent avec des compléments à l'indicatif⁵, alors que les verbes émotifs (les verbes de volonté et de désir ainsi que les verbes psychologiques : *vouloir, souhaiter, regretter*) sélectionnent généralement des compléments au subjonctif. Quant aux verbes effectifs (les verbes de mouvement, les verbes causatifs, les verbes modaux et les verbes aspectuels : *aller, faire, pouvoir, commencer*), ils apparaissent uniquement avec des compléments à l'infinitif. Ces différentes restrictions de sélection sont illustrées dans les exemples en (9)–(11).

- (9) a. Jean croit avoir compris le problème.
b. Jean croit qu'il a compris le problème.
c. *Jean croit qu'il comprenne le problème. (=5), dans Rochette, 1993)
- (10) a. Jean souhaite partir.
b. Jean souhaite que Marie parte.
c. *Jean souhaite que Marie part/partira demain.
(=4), dans Rochette, 1993)

⁵ Les verbes propositionnels peuvent parfois apparaître avec des compléments au subjonctif, mais uniquement dans des contextes de négation et d'interrogation directe, tel qu'en (i).

- (i) a. Jean ne croit pas que Marie soit une bonne candidate.
b. Jean croit-il que Marie soit une bonne candidate?

- (11) a. Jean commence à écrire son livre.
b. *Jean commence qu'il écrit/écrive son livre.
(=3), dans Rochette, 1993)

Pour rendre compte de la distribution des divers types de complétives avec les prédicats verbaux ainsi que des nombreuses propriétés syntaxiques distinctes qu'elles présentent, Rochette développe une analyse articulée autour de la sélection sémantique⁶. Elle propose que les trois classes sémantiques de verbes matrices sélectionnent comme argument des catégories sémantiques distinctes, qui sont également réalisées en syntaxe par des projections différentes. Ainsi, les verbes propositionnels sélectionnent une «proposition» dont la réalisation canonique structurale est une projection de la catégorie Complémenteur, ce qui permet le choix de l'infinitif ou de l'indicatif. Les verbes émotifs sélectionnent un «événement»; ce type de compléments est réalisé canoniquement comme une projection du nœud Inflexion⁷, ce qui permet soit un complément à l'infinitif, soit un complément au subjonctif. Enfin, les verbes effectifs sélectionnent une «action» comme argument, qui est généralement réalisée en syntaxe par une projection de la catégorie Verbe, d'où l'absence de compléments tensés avec ces prédicats.

Les trois catégories sémantiques retenues par Rochette peuvent être définies comme suit. Une «proposition» correspond à un complément phrastique, portant des informations temporelles ou aspectuelles, dont la valeur de vérité peut être affirmée ou niée indépendamment de celle de la phrase principale. Un «événement» correspond à un complément phrastique, portant des informations temporelles ou

⁶ Le concept de sélection sémantique sur lequel est basé l'étude de Rochette (1988) remonte aux travaux de Grimshaw (1979) et de Pesetsky (1982). Le principe de base qui sous-tend ces travaux est que la sous-catégorisation catégorielle découle de la sélection sémantique.

⁷ Compte tenu des développements récents dans la recherche sur les catégories fonctionnelles, la projection Inflexion pourrait se traduire par une projection de Mode ou une projection de Temps, selon le cadre théorique adopté.

aspectuelles, qui réfère à une situation distincte de celle dénotée dans la phrase principale. Une «action» correspond à un prédicat verbal qui est dénué d'information temporelle et d'une valeur de vérité propre, c'est-à-dire qu'elle n'a pas d'existence indépendante de l'événement dénoté par le prédicat de la principale.

Ces trois catégories sémantiques peuvent également être réalisées comme des projections nominales. Ainsi, des syntagmes nominaux ou des pronoms tels *cela/ceci* peuvent tenir lieu d'une «proposition», d'un «événement» ou d'une «action», selon le prédicat matrice qui les introduit. Ceci est illustré en (12)-(14).

- (12) a. Jean croit cela.
b. Jean croit que la Terre est ronde.
- (13) a. Jean regrette le mal qu'il a infligé à Marie.
b. Jean regrette qu'il ait blessé Marie.
- (14) a. Jean commence son roman.
b. Jean commence à lire/à écrire/à corriger son roman.

Discutant d'exemples similaires à celui en (14a), Rochette (1988; voir Rochette, 1993, 1999 pour des études plus développées de ce phénomène) souligne que le syntagme nominal qui fonctionne comme le complément d'un verbe effectif comme *commencer* implique nécessairement la présence d'une «action» même lorsque l'interprétation du syntagme nominal pris en isolation dénote un objet concret. Elle parle alors d'une «action» cachée, c'est-à-dire d'une «action» implicite qui est récupérable du contexte. Ainsi, (14a) pourrait recevoir différentes interprétations, telles celles données en (14b). Notons également que les prédicats matrices peuvent généralement se combiner avec des syntagmes nominaux dont la tête correspond au nom qui sert d'étiquette à la catégorie sémantique de leur argument. Ceci est illustré en (15).

- (15) a. Jean croit cette proposition.
b. Jean regrette cet événement.
c. Jean commence cette action.

Bref, les trois classes sémantiques de verbes matrices sélectionnent des catégories sémantiques distinctes comme argument («proposition», «événement», «action»); chacune de ces catégories sémantiques est réalisée en syntaxe par une projection distincte (Complémenteur, Inflexion, Verbe).

Une conséquence majeure de l'analyse développée par Rochette est que les compléments à l'infinitif ne constituent pas un groupe homogène; ils correspondent à une catégorie sémantique distincte et à un niveau de structure différent selon la classe de prédicats matrices qui les introduit. Certains compléments à l'infinitif se rapprochent donc des phrases indépendantes, tandis que d'autres sont plus réduits (les effectifs). En fait, les classes de prédicats sont vues comme étant organisées en continuum (propositionnel > émotif > effectif). Les compléments des verbes propositionnels, situés à une extrémité du continuum, sont plus autonomes vis-à-vis du prédicat de la phrase principale. En contraste, les compléments des verbes effectifs, à l'autre extrémité du continuum, sont plus liés au prédicat de la phrase principale. Les compléments des verbes émotifs ont un statut intermédiaire⁸. Les nombreuses différences observées entre les compléments à l'infinitif des prédicats des trois classes sémantiques découlent de cette différence de structure⁹.

⁸ Il y a aussi une hiérarchie entre les prédicats d'une même classe, certains prédicats pouvant se trouver à la frontière entre deux classes sémantiques.

⁹ Nous aimerions souligner que la proposition mise de l'avant par Rochette (1988) pour rendre compte de la distribution des divers types de complétives ainsi que de leurs propriétés distinctes rejoint celles d'autres linguistes. En effet, plusieurs auteurs soulignent qu'il y a une corrélation entre la réalisation syntaxique particulière d'un complément et l'autonomie de ce complément face au prédicat qui les introduit. Ainsi, dans l'analyse d'Achard (1998), le type syntaxique du complément (indicatif, subjonctif, infinitif) reflète le degré d'intégration ou le degré d'indépendance de ce complément face au prédicat principal. Selon cet auteur, une complétive tensée à l'indicatif est autonome vis-à-vis de la phrase principale. Une complétive tensée au subjonctif, dont la morphologie temporelle et aspectuelle est plus déficiente, est moins intégrée au prédicat qui l'introduit qu'une complétive tensée à l'indicatif. Enfin, les compléments à l'infinitif de certains prédicats, tels que les verbes causatifs (*faire*,

Par exemple, les compléments à l'infinitif des verbes effectifs présentent un ensemble de propriétés qui les distinguent nettement des compléments des verbes propositionnels et émotifs. Sur le plan de l'interprétation sémantique, les verbes effectifs partagent la propriété de ne pas pouvoir constituer un événement autonome. Considérons les phrases en (16).

- (16) a. Jean commence à lire ce livre.
b. Jean ose lire ce livre. (=20), dans Rochette, 1993)

L'interprétation des phrases en (16) ne comporte pas deux événements distincts. Par exemple, en (16a), il n'y a pas deux événements autonomes en cause, dont l'un serait *commence* et l'autre *lire ce livre*; l'interprétation comporte plutôt un événement unique, soit *commencer à lire ce livre*. Ceci est également valable pour (16b), où *ose* et *lire ce livre* ne constituent pas des événements distincts. Puisqu'un seul événement est en jeu avec les verbes effectifs, il est impossible d'utiliser des adverbes temporels se rapportant à des moments distincts, dont l'un pour le prédicat conjugué, et l'autre, pour le prédicat à l'infinitif. Ceci est illustré en (17).

laisser), sont liés très étroitement à ces prédicats. Par ailleurs, Wurmbrand (2003), étude qui porte sur les infinitives en allemand, établit une classification qui est similaire à celle de Rochette (1988). Wurmbrand différencie quatre grands types de compléments à l'infinitif. Elle opère d'abord une distinction entre les compléments à l'infinitif qui participent dans les constructions dites à restructuration de ceux qui sont toujours exclus de ce type de constructions. Parmi les compléments à l'infinitif qu'on ne retrouve jamais dans les constructions à restructuration, certains sont réalisés par des projections de Complémenteur; d'autres sont réalisés comme des projections de Temps. Cette auteure ne traite pas la restructuration d'une manière uniforme. En effet, elle établit une distinction entre la restructuration de type fonctionnel et la restructuration de type lexical. Dans les constructions à restructuration de type fonctionnel, les propriétés thématiques sont déterminées par le verbe à l'infinitif, qui constitue le prédicat principal de la phrase. Dans les constructions à restructuration de type lexical, le prédicat à l'infinitif correspond à une projection verbale qui est dénuée de catégories fonctionnelles (Temps, Cas, Négation et Complémenteur).

- (17) a. *Hier, Jean a commencé à lire ce livre aujourd'hui.
b. *Demain, Jean osera avoir lu ce livre aujourd'hui.
(=(21), dans Rochette, 1993)

Par contre, l'interprétation des phrases qui comportent des verbes émotifs et des verbes propositionnels, comme en (18), montre que ces prédicats constituent des événements autonomes vis-à-vis de ceux que dénotent leurs compléments à l'infinitif. Il est clairement question de deux événements indépendants dans ces phrases.

- (18) a. Jean souhaite lire ce livre.
b. Jean constate avoir lu ce livre. (=(22), dans Rochette, 1993)

Ceci est corroboré par la possibilité d'employer, dans ces constructions, des adverbes de temps dénotant des moments distincts, tel qu'en (19).

- (19) a. Hier, Jean a souhaité lire ce livre aujourd'hui.
b. Demain, Jean constatera avoir lu ce livre aujourd'hui.
(=(23), dans Rochette, 1993)

Rochette conclut sur la base de ces faits que, sur le plan sémantique, les verbes effectifs ont comme fonction d'apporter une modification d'ordre aspectuel ou implicationnel à la situation que dénote le complément à l'infinitif.

Sur le plan syntaxique, les compléments à l'infinitif des verbes effectifs présentent également des différences qui permettent de les distinguer de ceux des verbes émotifs et des verbes propositionnels. Premièrement, les verbes effectifs imposent des restrictions de sélection de type aspectuel sur leurs compléments¹⁰. De façon générale,

¹⁰ Depuis Vendler (1967), quatre grandes classes aspectuelles sont habituellement distinguées : les états, les activités, les accomplissements et les achèvements. Les états (*être beau, aimer Marie*) sont des situations non dynamiques et duratives, qui n'ont pas de structure interne; en effet, pendant la situation entière que décrit un état, aucun changement ne survient. Ne comportant pas de borne naturelle, les états peuvent perdurer indéfiniment. Les activités (*marcher, nager*) sont des situations qui ont un point de terminaison arbitraire et qui peuvent avoir une certaine durée. Puisqu'elles

les compléments à l’infinitif de ces verbes ne peuvent pas dénoter des situations statives, en particulier des états à propriétés permanentes¹¹. Ceci est démontré en (20).

- (20) a. *Jean ose avoir les yeux bleus.
b. *Jean monte avoir les cheveux blonds.

En contraste, les compléments à l’infinitif des verbes émotifs et des verbes propositionnels peuvent dénoter des situations de n’importe quelle classe aspectuelle, y compris des états, tel qu’illustré en (21).

- (21) a. Jean souhaite être chauve.
b. Jean affirme être blond.

Deuxièmement, les compléments à l’infinitif des verbes effectifs n’ont pas le comportement typique d’arguments internes. En effet, de façon générale, les compléments à l’infinitif de ces verbes ne peuvent ni être questionnés directement ni être remplacés par un pronom anaphorique, ce qui contraste avec les compléments à l’infinitif des verbes émotifs et des verbes propositionnels. Ainsi, avec les verbes effectifs, les interrogatives en *qu’est-ce que* ne sont acceptables que si elles

impliquent un changement interne quelconque (elles sont constituées d’actions répétées ou successives qui ne sont pas identiques d’un moment à l’autre), elles sont décrites comme étant dynamiques. Les accomplissements (*peindre un tableau, tracer un cercle*) sont des situations qui peuvent avoir une certaine durée, mais qui sont téliques puisqu’elles comportent un point de terminaison inhérent, au-delà duquel elles ne peuvent plus se continuer. Les achèvements (*apercevoir un oiseau, atteindre le sommet de la montagne*) comportent un point culminant ou un dénouement qui doit être atteint pour que la situation soit complétée. Contrairement aux accomplissements, les achèvements décrivent ce point culminant, pas le processus qui le précède. Ils ne sont donc pas duratifs, et pour cette raison, sont souvent qualifiés de «ponctuels».

¹¹ De plus, les verbes aspectuels, tels que *commencer, continuer, arrêter, finir*, etc., qui constituent un sous-ensemble des effectifs, ne sont pas compatibles avec des compléments qui dénotent des achèvements, tel que démontré en (i).

- (i) a. *J’ai commencé à trouver mon manteau.
b. *J’ai arrêté de trouver mon manteau.
c. *J’ai fini de trouver mon manteau.

(=8), dans Rochette, 1993)

Rochette (1993) argumente que les verbes aspectuels sélectionnent la catégorie sémantique *processus*, qui englobe les activités et les accomplissements.

constituent des questions portant sur des syntagmes nominaux objets. Pour les questions en (22), seules les réponses en (23), qui comportent des syntagmes nominaux objets, sont véritablement acceptables; les phrases en (24), qui comportent des compléments à l’infinitif, sont très peu naturelles comme réponses aux questions données en (22). En fait, la seule façon de questionner les compléments à l’infinitif des verbes effectifs est de recourir au verbe de rappel *faire*. Ainsi, aux questions en (25) peuvent correspondre les réponses en (24).

- (22) a. Qu’est-ce que Jean a commencé?
 b. Qu’est-ce que Jean a essayé? (=24), dans Rochette, 1993)
- (23) a. Jean a commencé la lecture du livre.
 b. Jean a essayé une nouvelle tactique. (=25), dans Rochette, 1993)
- (24) a. Jean a commencé à lire le livre.
 b. Jean a essayé de mettre en place une nouvelle tactique.
 (=26), dans Rochette, 1993)
- (25) a. Qu’est-ce que Jean a commencé à faire?
 b. Qu’est-ce que Jean a essayé de faire? (=27), dans Rochette, 1993)

De façon générale, les compléments à l’infinitif des verbes émotifs et des verbes propositionnels peuvent être questionnés directement, tel qu’illustré en (26).

- (26) a. Qu’est-ce que Jean souhaite? Jean souhaite lire le livre.
 b. Qu’est-ce que Jean affirmait? Jean affirmait être le meilleur.
 (=28), dans Rochette, 1993)

Par ailleurs, comme démontré en (27), un pronom anaphorique ne peut pas remplacer les compléments à l’infinitif des verbes effectifs. Lorsqu’un pronom accusatif est utilisé avec les verbes effectifs, il peut seulement référer à un syntagme nominal objet, tel qu’en (28).

- (27) a. *Jean l'a commencé, à lire le livre.
 b. *Jean l'a essayé, de partir. (=29), dans Rochette, 1993)
- (28) a. Jean l'a commencée, la lecture du livre.
 b. Jean l'a essayée, la nouvelle tactique. (=30), dans Rochette, 1993)

Toutefois, les compléments à l'infinitif des verbes émotifs et des verbes propositionnels peuvent être remplacés par un pronom anaphorique. Ceci est illustré en (29).

- (29) a. Jean le souhaitait vivement, (de) partir à l'étranger.
 b. Jean l'a affirmé maintes fois, être le meilleur.
 (=31), dans Rochette, 1993)

Ces faits montrent que les compléments à l'infinitif des verbes effectifs, contrairement à ceux des verbes émotifs et des verbes propositionnels, ne se comportent pas comme des objets (des arguments internes) de ces verbes.

Il est à noter que, dans certaines langues romanes, dont l'italien et l'espagnol, les compléments à l'infinitif de certains verbes effectifs sont transparents face à certains phénomènes syntaxiques, dont la montée des clitiques. Ceci est illustré en (30).

- (30) a. Gianni gli continua a raccontare stupide storie.
 'Gianni continue à lui raconter des histoires stupides.'
 b. Piero li venne a chiamare alla stazione.
 'Piero est venu les chercher à la gare.' (=33), dans Rochette, 1993)

Les constructions telles celles en (30) sont souvent appelées «constructions à restructuration» dans la littérature. La restructuration peut être définie comme un processus qui transforme une structure biclausale en une structure monoclausale. Crucialement, dans ce type de constructions, le verbe conjugué forme avec le syntagme à l'infinitif un prédicat complexe.

Rochette (1990) argumente que la classe des verbes qui peuvent participer à la formation de prédicats complexes est constitué d'un sous-ensemble des verbes effectifs, notamment des verbes modaux, des verbes aspectuels et des verbes de mouvement. Ces verbes partagent la propriété de ne pas pouvoir constituer des événements autonomes; en fait, le complément à l'infinitif de ces verbes, réalisé comme une projection verbale, ne peut pas être analysé comme un complément de type phrastique.

En résumé, dans cette section, nous avons présenté les lignes directrices du cadre théorique développé par Rochette, cadre dans lequel s'inscrit en grande partie la présente thèse. Nous avons vu que, pour rendre compte de la distribution des divers types de complétives avec les prédicats verbaux ainsi que de leurs nombreuses propriétés distinctes, Rochette propose de distinguer trois classes sémantiques de verbes, c'est-à-dire les propositionnels, les émotifs et les effectifs, qui sélectionnent respectivement les catégories sémantiques «proposition», «événement» et «action». Ces différentes catégories sémantiques sont réalisées en syntaxe par des projections différentes. Ainsi, un complément de type «proposition» est réalisé par une projection de Complémenteur; un complément de type «événement», par une projection d'Inflexion; et un complément de type «action», par une projection de Verbe. Les nombreuses propriétés distinctes que présentent les compléments des trois classes de verbes découlent donc de leur différence de structure.

Dans la prochaine section, nous dressons un portrait général de la complémentation des adjectifs en français, ce qui permettra de mettre en évidence le parallèle qui existe entre le système de complémentation de ces prédicats et celui des prédicats verbaux.

1.2.2 La complémentation des prédicats adjectivaux

Dans cette section, nous présentons les faits principaux relatifs à la complémentation de type phrastique des adjectifs en français. Les adjectifs qui permettent des compléments dits phrastiques présentent des différences à plusieurs égards, notamment quant aux types de compléments qu'ils admettent et également quant à la possibilité d'introduire des compléments à la fois dans les constructions impersonnelles (les constructions dans lesquelles le sujet grammatical est le pronom explétif *il*) et dans les tournures personnelles.

Une première propriété qui distingue les adjectifs a trait aux types de compléments qu'ils sélectionnent. Certains adjectifs permettent l'occurrence de compléments à l'infinitif et de compléments tensés—à l'indicatif, comme *certain* en (31a), ou au subjonctif, comme *digne* en (31b)—, alors que d'autres, notamment *capable* en (31c), introduisent exclusivement des compléments infinitifs.

- (31) a. Jean est certain de venir/que Marie viendra/*vienne.
b. Jean n'est pas digne de rentrer chez nous/qu'on le reçoive/*reçoit chez nous.
c. Jean est capable de finir/*qu'il finit/*qu'il finisse ce travail.

La répartition des types de complétives observée avec les adjectifs est exactement la même que celle observée avec les verbes. Les adjectifs, selon leurs propriétés sémantiques, sélectionnent des types distincts de complétives. Nous proposons donc d'étendre l'analyse que fournit Rochette pour rendre compte de la complémentation des verbes à l'étude des adjectifs. Ainsi, un adjectif comme *certain* en (31a), qui sélectionne des compléments à l'infinitif et des compléments à l'indicatif, sera analysé comme un adjectif propositionnel. Un adjectif comme *digne* en (31b), qui introduit des compléments à l'infinitif et des compléments au subjonctif, sera analysé comme un adjectif émotif. Enfin, un adjectif comme *capable* en (31c), qui

sélectionne exclusivement des compléments à l’infinitif, sera considéré comme un membre de la classe des effectifs. Nous distinguons donc trois grandes classes sémantiques de prédicats adjectivaux, et nous proposons, en nous basant sur les hypothèses de Rochette (1988), que les adjectifs des trois classes sémantiques sélectionnent des catégories sémantiques distinctes comme argument, qui sont réalisées en syntaxe par des projections différentes. Ainsi, les adjectifs propositionnels (*certain, convaincu, conscient*), qui ont trait aux jugements de valeur de vérité, sélectionnent une «proposition» (projection de Complémenteur); les adjectifs émotifs (*content, triste, digne*), qui ont trait aux jugements subjectifs, sélectionnent un «événement» (projection Inflexion); et les adjectifs effectifs (*prêt, capable, soucieux, facile*), qui décrivent la relation d’un sujet par rapport à la performance d’une action, sélectionnent une «action» (projection verbale).

Une deuxième propriété qui opère une distinction entre les adjectifs concerne la possibilité d’apparaître à la fois dans les constructions impersonnelles et les tournures personnelles. Deux types d’adjectifs—la classe bien connue des adjectifs du type de *facile* (32) et l’ensemble des adjectifs qui décrivent des qualités morales, dont *courageux, gentil et impoli* (33)—, ainsi qu’une poignée d’autres adjectifs comme *certain* (34), présentent cette propriété.

- (32) a. Il_{explétif} est facile de convaincre Jean.
 b. Jean est facile à convaincre.
- (33) a. Il_{explétif} est courageux (de la part de Jean) de partir à l’étranger.
 b. Jean est courageux de partir à l’étranger.
- (34) a. Il_{explétif} est certain que Jean viendra.
 b. Jean est certain de venir/qu’il viendra.

Or, la plupart des adjectifs n’admettent pas cette «alternance». Ainsi, la majorité des adjectifs sont permis uniquement soit dans les constructions impersonnelles, tel

qu'illustré en (35) avec *nécessaire*, *souhaitable*, *important*, soit dans les tournures personnelles, tel que démontré dans les exemples en (36), qui impliquent *convaincu* et *conscient*.

- (35) a. Il_{explétif} est nécessaire/souhaitable/important de convaincre Jean.
b. *Jean est nécessaire/souhaitable/important à/de convaincre.
- (36) a. *Il_{explétif} est convaincu/conscient qu'il a raison.
b. Jean est convaincu/conscient qu'il a raison.

Soulignons que la distribution des divers types de complétives dans les constructions impersonnelles est similaire à celle qu'on retrouve dans les tournures personnelles. Ainsi, une division tripartite est observée dans les constructions impersonnelles. Les adjectifs qui décrivent des jugements de valeur de vérité (les propositionnels), tels que *évident* et *sûr* en (37), sélectionnent des complétives à l'indicatif¹². Les adjectifs qui décrivent des jugements d'ordre personnel (les émotifs), tels que *souhaitable* et *important* en (38), sélectionnent des complétives au subjonctif ainsi que des complétives à l'infinitif. Enfin, les adjectifs qui décrivent la relation d'un sujet par rapport à une action (les effectifs), tels que *facile* et *difficile* en (39), ne peuvent introduire que des compléments à l'infinitif.

- (37) a. Il est évident/sûr que le serveur a fait une erreur.
b. *Il est évident/sûr que le serveur fasse une erreur.
c. *Il est évident/sûr de faire une erreur.
- (38) a. *Il est souhaitable/important que Jean finit ce travail avant demain.
b. Il est souhaitable/important que Jean finisse ce travail avant demain.
c. Il est souhaitable/important de finir ce travail avant demain.

¹² Lorsqu'ils apparaissent dans les constructions impersonnelles, les adjectifs propositionnels ne peuvent pas être suivis de complétives à l'infinitif. Une explication pour cette restriction particulière est fournie à la section 2.3.

- (39) a. *Il est facile/difficile qu'on convainc Jean.
b. *Il est facile/difficile qu'on convainque Jean.
c. Il est facile/difficile de convaincre Jean.

On retrouve des prédicats qui admettent une «alternance» dans chacune des trois classes d'adjectifs : par exemple, *certain* dans la classe propositionnelle, *triste* dans la classe émotive, et *facile* dans la classe effective. Dans cette thèse, nous montrons que cette alternance est l'exception plutôt que la norme, et ce peu importe la classe d'adjectifs considérée. Nous proposerons que les quelques prédicats propositionnels, émotifs et effectifs qui peuvent apparaître dans les deux types de constructions ont une caractéristique commune; en fait, ces prédicats partagent la propriété de pouvoir caractériser autant des entités abstraites («proposition», «événement», «action») que des entités plus concrètes (des objets, y compris des personnes)¹³. De façon générale, lorsqu'il apparaît dans les tournures personnelles, l'adjectif sélectionne deux arguments, l'un en position sujet et l'autre en position de complément. Dans ce cas, l'argument en position de complément dénote une entité abstraite, soit une «proposition», un «événement» ou une «action»; dans les constructions impersonnelles par contre, un seul argument est présent. Cet argument correspond à l'une des trois entités abstraites.

Grosso modo, qu'ils apparaissent dans les constructions impersonnelles ou dans les tournures personnelles, les adjectifs ont un comportement uniforme en ce qui concerne le type de complétives qu'ils peuvent introduire.

Nous aimerions faire en dernier lieu une remarque sur la distribution de *à* et de *de* dans le système de la complémentation des adjectifs en français. L'élément

¹³ Cette règle ne s'applique pas aux adjectifs du type de *facile* par contre, qui constituent un sous-ensemble des effectifs. Dans la section 4.2, nous montrons que ces adjectifs peuvent seulement caractériser des «actions», et non pas des objets, que ce soit dans les constructions impersonnelles ou dans les tournures personnelles.

introduceur de complétives à l’infinitif peut être *à* ou *de*, quoique *de* connaît une plus grande distribution. En fait, dans les constructions impersonnelles, seul *de* apparaît, comme démontré en (40).

- (40) a. Il est souhaitable de/*à partir tôt.
b. Il est difficile de/*à cuisiner ce plat.
c. Il est impoli de/*à ne pas saluer les gens.

Toutefois, dans les tournures personnelles, l’élément introduceur peut être *à* ou *de*. Seul *de* peut introduire les complétives à l’infinitif des adjectifs propositionnels et des adjectifs émotifs; *à* n’est pas permis dans ce cas. Ceci est illustré en (41).

- (41) a. Jean est certain de/*à gagner la course.
b. Jean est content de/*à pouvoir aider Marie.

Cependant, le choix de l’élément introduceur des compléments à l’infinitif varie avec les adjectifs effectifs. Les compléments des adjectifs du type de *facile* (42a) ainsi que ceux des adjectifs tels que *prêt* (42b), qui décrivent des propensions à une action, sont introduits par *à*. En contraste, les compléments à l’infinitif des adjectifs comme *impatient* (42c), qui ont trait à des désirs ardents, ou ceux des adjectifs comme *capable* (42d), qui décrivent des capacités, sont introduits par *de*.

- (42) a. Ce livre est facile à/*de lire.
b. Jean est prêt à/*de pardonner Marie.
c. Jean est impatient de/*à rencontrer Marie.
d. Jean est capable de/*à lever 20 kilos.

Ainsi, *à* n’apparaît qu’avec les adjectifs effectifs. Quoique le sujet de la distribution de *à* et de *de* ne sera pas discuté à fond dans cette thèse, les données qui y sont examinées, en particulier celles présentées dans le chapitre 4 qui porte sur les effectifs et leurs imposteurs, nous permettront de proposer quelques pistes d’analyse possible pour ces éléments introduceurs.

Bref, dans cette section, nous avons donné un aperçu de la complémentation des adjectifs dans son ensemble. Nous avons vu que la distribution des types de complétives avec les adjectifs est somme toute la même que celle qu'on retrouve avec les verbes. Adoptant la classification de Rochette (1988), nous établissons trois classes sémantiques d'adjectifs : les propositionnels, les émotifs et les effectifs. Dans les chapitres subséquents de cette thèse, dont chacun est consacré à la caractérisation d'une classe particulière d'adjectifs, nous faisons un examen approfondi des propriétés particulières des adjectifs de chacune des classes.

Dans la prochaine section, nous présentons une autre approche qui a été utilisée pour établir des classes sémantiques de prédicats. Cette approche vise à identifier, à l'aide d'un test de négation, les relations logiques (les liens de valeur de vérité) entre les prédicats matrices et leurs compléments. À l'aide de ce test de négation, deux grands types de relations logiques ont été identifiés : la relation factive et les relations d'implication. Nous montrons qu'il y a un lien entre ces diverses relations logiques et les classes sémantiques de prédicats établies par Rochette. En effet, alors que la relation de factivité est seulement pertinente pour les prédicats qui sélectionnent des complétives tensées, les diverses relations d'implication ne s'appliquent qu'aux prédicats qui sélectionnent exclusivement des compléments à l'infinitif.

1.3 Les relations logiques : la factivité et les relations implicatives

Certains linguistes ont fait une catégorisation sémantique des prédicats matrices en se basant sur les relations logiques qu'ils entretiennent avec leurs compléments, c'est-à-dire en examinant les liens possibles entre la valeur de vérité des phrases matrices et celle des compléments. Deux grands types de relations logiques peuvent être distingués : la relation de factivité (Kiparsky et Kiparsky, 1970a, 1970b) et les relations implicatives (Karttunen, 1970, 1971a, 1971b, 1971c, 1973). Pour déterminer

la nature de la relation logique qui tient entre la phrase principale et la subordonnée, un test de négation est utilisé, test qui consiste à nier le prédicat principal et à vérifier l'effet produit sur la valeur de vérité du complément. Dans cette section, nous discutons des différentes classes sémantiques de prédicats qui ont été établies à l'aide de ce test de négation ainsi que des caractéristiques particulières de chacune de ces classes.

1.3.1 La factivité ou la présupposition de valeur de vérité : la classification de Kiparsky et Kiparsky

Facts are facts and will not disappear on account of your likes. (Jawaharlal Nehru, premier ministre indien, 1889-1964)

Dans leurs travaux célèbres sur la relation entre la syntaxe et la sémantique dans le système de la complémentation en anglais, Kiparsky et Kiparsky (1970a, 1970b) opèrent une distinction entre deux types de prédicats : les prédicats factifs, qui présupposent la vérité de leur complément, et les prédicats non factifs, qui ne déclenchent pas une telle présupposition. Cette distinction est illustrée par la paire de phrases en (43).

- (43) a. It is odd that it is raining. (p. 147, dans Kiparsky et Kiparsky, 1970b)
b. It is likely that it is raining. (p. 147, dans Kiparsky et Kiparsky, 1970b)

Bien que superficiellement identiques, les compléments dans ces deux phrases ont des interprétations bien distinctes. Avec le prédicat factif *be odd* 'être bizarre' en (43a), la vérité du complément est présupposée par le locuteur; *it is raining* 'il pleut' est donc considéré comme ayant lieu, c'est-à-dire comme un fait. En revanche, le prédicat non factif *be likely* 'être probable', en (43b), n'induit pas une telle présupposition. Ainsi, en (43b), le locuteur ne se prononce pas sur la valeur de vérité

du complément; il demeure neutre à cet égard, d'où la possibilité que le contenu du complément *it is raining* 'il pleut' soit vrai ou faux.

Comme le soulignent Kiparsky et Kiparsky (1970b, p. 147), la factivité est une notion qui repose sur la présupposition, pas sur l'assertion. Les phrases en (44) permettent de mettre en lumière cette différence.

- (44) a. Jean est certain que Marie viendra.
b. Jean est conscient que Marie viendra.

En (44a), le prédicat *être certain* exprime simplement la certitude du sujet *Jean* vis-à-vis du contenu du complément. En énonçant une telle phrase, le locuteur ne se prononce pas sur la valeur de vérité du complément. En effet, il peut affirmer ou nier le contenu de la subordonnée, ou encore exprimer des doutes à son égard, comme illustré en (45).

- (45) Jean est certain que Marie viendra, et c'est vrai/mais c'est complètement faux/mais je n'en sais rien.

Le prédicat *être certain* est donc non factif. Par contre, *être conscient* en (44b) est un prédicat factif; dans ce cas, le locuteur présuppose que le contenu du complément *Marie viendra* est vrai. Ainsi, il ne peut nier sa vérité ou émettre des doutes à son égard; même affirmer la vérité du complément dans ce cas semble inacceptable. Ceci est démontré en (46).

- (46) Jean est conscient que Marie viendra, *mais c'est complètement faux/*mais je n'en sais rien/??et c'est vrai.

Les exemples en (47), qui impliquent des prédicats adjectivaux utilisés dans les constructions impersonnelles, permettent également d'illustrer le contraste entre présupposition et assertion.

- (47) a. It is true that John is ill. (p. 147, dans Kiparsky et Kiparsky, 1970b)
 b. It is odd that the door is closed.
 (p. 148, dans Kiparsky et Kiparsky, 1970b)

En énonçant (47a), le locuteur fait l’assertion que *John is ill* ‘Jean est malade’ est vrai, mais il ne présuppose pas la vérité du complément, qui pourrait aussi bien être vrai que faux. En d’autres termes, le prédicat *be true* ‘être vrai’ décrit la conviction ferme du locuteur quant au contenu du complément, mais le complément n’est pas présupposé. Il ne s’agit donc pas d’un prédicat factif. Par contre, avec la phrase en (47b), qui comporte le prédicat factif *be odd* ‘être bizarre’, le locuteur présuppose la vérité du complément, et en plus, fait une certaine assertion sur son contenu, c’est-à-dire il affirme que ce fait est *odd* ‘bizarre’. En bref, la factivité relève de la présupposition, pas de l’assertion¹⁴.

Une des caractéristiques principales de la présupposition induite par les prédicats factifs est qu’elle demeure constante sous la négation et sous l’interrogation. Le cas de la négation est illustré en (48).

¹⁴ Il est à noter que les compléments factifs peuvent correspondre non seulement à des situations qui se sont véritablement produites ou qui sont en train de se produire, mais également à des situations non encore réalisées (ou des situations projetées dans le futur). Considérons (i) et (ii).

- (i) a. Jean est content que Marie soit venue hier.
 b. Jean est irrité que Marie ne l’ait pas appelé.
 c. Jean est conscient que Marie est arrivée.
 d. Jean est conscient que sa femme le trompe.
- (ii) a. Jean est content que Marie doive/puisse partir.
 b. Jean est irrité que Marie arrive bientôt.
 c. Jean est conscient que Marie doit/peut partir.
 d. Jean est conscient que Marie arrivera demain.

En (i), les situations dénotées par les compléments ont eu lieu ou sont en cours, ce qui n’est pas le cas en (ii), où les situations correspondent à des situations possibles ou futures. En (i) comme en (ii), les compléments sont factifs. Une situation peut donc être considérée comme un fait si elle s’est réellement produite dans le passé ou si elle est en cours au moment d’énonciation. Une situation peut aussi être considérée comme un fait si elle est conceptualisée comme tel ou représentée mentalement ainsi, c’est-à-dire si elle est présupposée, peu importe si elle se réalise ou non.

- (48) a. Il est bizarre qu'il pleuve. (présupposition : il pleut)
 b. Il n'est pas bizarre qu'il pleuve. (présupposition : il pleut)

Comme démontré par les exemples en (48), la présupposition de la phrase affirmative, *il pleut*, est maintenue dans sa contrepartie négative. La négation du prédicat factif n'a donc pas d'incidence sur la valeur de vérité du complément. En fait, les compléments factifs ont une valeur de vérité propre, qui est totalement indépendante de celle de la phrase principale. Puisque la valeur de vérité du complément reste inchangée lorsque le prédicat principal est nié, on dit des compléments factifs qu'ils sont insularisés contre la négation¹⁵.

Kiparsky et Kiparsky (1970b, p. 151) soulignent que la seule façon possible de nier une présupposition est de le faire explicitement, tel que dans les exemples en (49) et en (50).

(49) Il n'est pas *bizarre* qu'il pleuve; il fait soleil.

(50) Abe didn't *regret* that he had forgotten; he had remembered.
 (p. 151, dans Kiparsky et Kiparsky, 1970b)

Les Kiparsky font le commentaire suivant sur les exemples du type en (49) et en (50) : «The second clause casts the negative of the first into a different level; it's not the straightforward denial of an event or situation, but rather the denial of the appropriateness of the word in question [en italique]. Such negations sound best with the inappropriate word stress.» La négation dans les phrases en (49) et en (50) a une

¹⁵ La négation de prédicats tels que *être certain* et *être vrai* révèle que ceux-ci ne sont pas factifs. Considérons (i) et (ii).

- (i) a. Jean est certain que Marie viendra.
 b. Il est vrai qu'il pleut.
 (ii) a. Jean n'est pas certain que Marie viendra.
 b. Il n'est pas vrai qu'il pleut.

À la fois dans les phrases affirmatives et les phrases négatives, les prédicats ne présupposent pas la valeur de vérité de leur complément.

saveur bien spéciale : en fait, il s'agit de cas typiques de négation métalinguistique (Horn, 1985, 1989).

En (48b) alors, la négation peut seulement porter sur le prédicat *être bizarre* et être utilisée par exemple pour contester la justesse du mot utilisé (il n'est pas bizarre qu'il pleuve, il est normal qu'il pleuve). Dans cette phrase, le contenu du complément est tout de même présupposé. Par conséquent, nier sa valeur de vérité résulte en une contradiction, comme démontré en (51).

(51) #Il n'est pas bizarre qu'il pleuve parce qu'il ne pleut pas.

Avec les prédicats factifs, l'interrogation n'annule pas non plus la présupposition de valeur de vérité du complément, comme illustré en (52).

(52) a. Il est bizarre qu'il pleuve. (présupposition : il pleut)
b. Est-il bizarre qu'il pleuve? (présupposition : il pleut)

En (52b), l'interrogative ne peut pas être interprétée comme une requête d'information à savoir s'il pleut ou non, puisque le contenu du complément est considéré comme un fait. Ainsi, (52b) peut seulement constituer une question qui vise à demander l'opinion de l'auditeur à l'égard de la situation qui est présupposée; en d'autres termes, l'interrogative a uniquement une portée sur le prédicat principal *être bizarre*.

En plus de la factivité, Kiparsky et Kiparsky (1970b, p. 169) identifient une autre propriété sémantique, soit l'émotivité, qui découpe l'ensemble des factifs en deux types distincts. Ils fournissent la description suivante de l'émotivité : «Emotive complements are those to which the speaker expresses a subjective, emotional, or evaluative reaction. The class of predicates taking emotive complements includes the verbs of emotion of classical grammar, and Klima's affective predicates (Klima,

1964), but is larger than either and includes in general all predicates which express the subjective value of a proposition rather than knowledge about it or its truth value. It is this class of predicates to which *for-to* complements are limited.» Cette classe correspond précisément à celle que nous appelons également «classe émotive», dont les prédicats membres sélectionnent des complétives au subjonctif et des complétives à l'infinitif.

La classification que font Kiparsky et Kiparsky en ayant recours aux notions de factivité et d'émotivité est illustrée en (53) et en (54) à l'aide de quelques prédicats du français.

- (53) Prédicats factifs
a. Émotifs : être ridicule, être bizarre, être triste, être regrettable, regretter, déplorer
b. Non émotifs : être conscient, savoir, prendre en considération, oublier, remarquer
- (54) Prédicats non factifs
a. Émotifs : être urgent, être vital, être nécessaire, être souhaitable, être préférable, vouloir, préférer
b. Non émotifs : être certain, être convaincu, être vrai, être faux, penser, dire, affirmer, soutenir

Les prédicats dénommés «non émotifs» par les Kiparsky sont soit des verbes de déclaration, soit des prédicats qui ont une valeur cognitive (des prédicats qui ont trait aux croyances, aux certitudes, à la connaissance ou au savoir, etc.). En fait, dans la classification que nous avons adoptée, ce sont les prédicats propositionnels, qui sélectionnent des complétives à l'indicatif et des complétives à l'infinitif. La caractérisation d'un prédicat en termes de factif/non factif dépend donc de sa capacité à sélectionner des complétives tensées¹⁶. Ainsi, il y a deux types de factifs : les factifs

¹⁶ Les prédicats que Karttunen (1971a), Hooper et Thompson (1973) et Hooper (1975) nomment les semi-factifs semblent tous appartenir à la classe des prédicats propositionnels. En fait, Karttunen

à saveur cognitive et les factifs qui ont trait à une émotion ou à une évaluation (voir aussi Kreutz, 1998, p. 147 à ce sujet). Dans la section 1.3.2, nous discutons du fait que la notion de factivité n'est pas pertinente pour les prédicats qui sélectionnent exclusivement des compléments à l'infinitif. Pour ces prédicats, des relations

(1971a) montre que les prédicats factifs ne constituent pas un groupe homogène. Il remarque que des prédicats comme *realize* 'se rendre compte'/'réaliser', *discover* 'découvrir'/'s'apercevoir', etc. peuvent perdre leur factivité dans certains contextes, notamment dans les contextes d'hypothèse (les conditionnelles et l'enchâssement sous *il est possible que*), d'où le terme de semi-factifs. Considérons les phrases en (i).

- (i) a. If I regret later that I have not told the truth, I will confess it to everyone.
'Si je regrette plus tard que je n'ai pas dit la vérité, je vais l'avouer à tout le monde.'
b. If I realize later that I have not told the truth, I will confess it to everyone.
'Si je réalise plus tard que je n'ai pas dit la vérité, je vais l'avouer à tout le monde.'
c. If I discover later that I have not told the truth, I will confess it to everyone.
'Si je découvre plus tard que je n'ai pas dit la vérité, je vais l'avouer à tout le monde.'

(=(25), dans Karttunen, 1971a)

Karttunen affirme que, dans la phrase en (ia) avec *regret* 'regretter', la valeur présuppositionnelle du complément est maintenue, ce qui n'est pas nécessairement le cas avec les prédicats *realize* 'réaliser' et *discover* 'découvrir' en (ib) et en (ic). Dans les phrases conditionnelles, la valeur présuppositionnelle du complément est maintenue avec le prédicat *regret* 'regretter'; *I have not told the truth* 'je n'ai pas dit la vérité' doit nécessairement être considéré comme un fait. Par contre, le complément en (ib) et en (ic) avec *realize* 'réaliser' et *discover* 'découvrir' peut être interprété comme vrai ou faux; en d'autres termes, il se pourrait aussi bien que j'ai dit la vérité ou que je n'ai pas dit la vérité.

Les deux types de factifs se comportent aussi de manière différente lorsqu'ils sont enchâssés sous *it is possible that* 'il est possible que', tel que démontré en (ii).

- (ii) a. It is possible that I will regret later that I have not told the truth.
'Il est possible que je regrette plus tard que je n'ai pas dit la vérité.'
b. It is possible that I will realize later that I have not told the truth.
'Il est possible que je réalise plus tard que je n'ai pas dit la vérité.'
c. It is possible that I will discover later that I have not told the truth.
'Il est possible que je découvre plus tard que je n'ai pas dit la vérité.'

(=(26), dans Karttunen, 1971a)

Enchâssé sous *it is possible that* 'il est possible que', le prédicat *regret* 'regretter' présuppose son complément. Par contre, dans ce même contexte, la factivité des prédicats *realize* 'réaliser' et *discover* 'découvrir' est suspendue; les compléments en (iib) et en (iic) ne sont pas présupposés : ils peuvent aussi bien être vrais que faux, c'est-à-dire ils peuvent être interprétés soit comme je n'ai pas dit la vérité, soit comme j'ai dit la vérité.

Hooper et Thompson (1973) et Hooper (1975) font également une distinction entre deux types de factifs : les factifs qui ont trait à la cognition sont nommés les semi-factifs suivant Karttunen; les factifs qui expriment des émotions ou une attitude subjective à l'égard du complément présupposé sont nommés les véritables factifs (*true factives*). Ces linguistes relèvent plusieurs propriétés qui distinguent les deux types de factifs, notamment elles montrent que plusieurs semi-factifs ne sont pas compatibles avec un syntagme en *fact* 'fait', tel qu'illustré en (iii).

- (iii) *I know the fact that you're not speaking to me.
'Je sais le fait que tu ne me parles pas.' (= (136), dans Hooper et Thompson, 1973)

logiques différentes ont été identifiées. Il s'agit de relations d'implication de valeur de vérité, et non pas de relations de présupposition de valeur de vérité.

Un bon nombre de différences syntaxiques entre les compléments sont habituellement corrélées à la dichotomie factif/non factif. Dans la prochaine section, nous discutons de certaines propriétés qui sont généralement associées à cette distinction.

1.3.1.1 Les faits relatifs à la factivité : les différentes manifestations de la propriété factive

Kiparsky et Kiparsky (1970a, 1970b), ainsi que de nombreux autres linguistes (voir entre autres Cattell, 1978; Cinque, 1990; Hegarty, 1990, 1992; Kreutz, 1998; Melvold, 1991; Ormazabal, 1995), ont noté qu'il y a une relation très étroite entre l'opposition prédicats factifs/prédicats non factifs et le comportement de leur complément face à un large éventail de phénomènes syntaxiques. Nous faisons l'examen ici des caractéristiques principales qui différencient les compléments factifs des compléments non factifs¹⁷. Notons que les travaux sur la factivité ont surtout porté sur les données de l'anglais. Comme les manifestations de la factivité sont différentes d'une langue à l'autre, certaines propriétés associées à la distinction factif/non factif qui sont pertinentes pour l'anglais ne le sont pas pour le français. Nous discutons des données du français chaque fois qu'un contraste de propriétés corrélé à l'opposition factif/non factif s'applique.

Premièrement, en anglais, l'argument des prédicats factifs peut être réalisé par divers types de constructions gérondives ainsi que par des nominalisations adjectivales en *-ness*. Ceci est illustré en (55) à l'aide du prédicat factif *be tragic* 'être tragique'.

¹⁷ Dans la section 3.5, nous discutons de quelques propriétés qui distinguent spécifiquement les prédicats émotifs factifs des prédicats émotifs non factifs du français, c'est-à-dire le phénomène d'obviation et la possibilité d'une variation de mode.

- (55) a. His being found guilty is tragic.
b. John's having died of cancer last week is tragic.
c. Their suddenly insisting on very detailed reports is tragic.
d. The whiteness of the whale is tragic.

(adapté de Kiparsky et Kiparsky, 1970b, p. 144)

Les prédicats non factifs tels que *be sure* 'être certain' n'ont pas cette propriété, comme démontré en (56).

- (56) a. *His being found guilty is sure.
b. *John's having died of cancer last week is sure.
c. *Their suddenly insisting on very detailed reports is sure.
d. *The whiteness of the whale is sure.

(adapté de Kiparsky et Kiparsky, 1970b, p. 144)

Deuxièmement, les complétives des prédicats factifs qui sélectionnent un argument unique (ceux qui participent dans les constructions impersonnelles) peuvent apparaître en position sujet, comme en (57b) et en (58b).

- (57) a. Il est surprenant que Jean n'ait pas encore appelé.
b. Que Jean n'ait pas encore appelé est surprenant.
- (58) a. Il est regrettable que la lettre soit arrivée en retard.
b. Que la lettre soit arrivée en retard est regrettable.

Selon Kiparsky et Kiparsky, les compléments des prédicats non factifs ne sont pas permis dans la position sujet. Or, selon la plupart des locuteurs que nous avons consultés, de façon générale, les phrases dans lesquelles l'argument des prédicats non factifs est dans cette position sont acceptables. Par contre, elles sont souvent jugées comme étant moins naturelles et plus marquées que les phrases impliquant des prédicats factifs, telles celles en (57b) et en (58b). Des exemples dans lesquels l'argument des prédicats non factifs est dans la position sujet sont fournis en (59b) et en (60b).

- (59) a. Il est nécessaire que les dirigeants prennent une décision le plus rapidement possible.
 b. ?Que les dirigeants prennent une décision le plus rapidement possible est nécessaire.
- (60) a. Il est souhaitable que tous les membres soient présents à la réunion.
 b. ?Que tous les membres soient présents à la réunion est souhaitable.

Troisièmement, de façon générale, les complétives des prédicats factifs sont compatibles avec un syntagme comportant le nom *fact* 'fait' (Kiparsky et Kiparsky, 1970b, p. 145; Kreutz, 1998, p. 142; Melvold, 1991, p. 100)¹⁸. Ainsi, comme démontré en (61), avec *être content* et *regretter* dans les tournures personnelles, et en (62), avec *être absurde* et *être regrettable* dans les constructions impersonnelles, les prédicats factifs permettent ce type de syntagme.

- (61) a. Jean est content du fait que Marie ait obtenu ce poste.
 b. Jean regrette le fait que Marie soit malade.
- (62) a. Le fait que Jean habite toujours chez sa mère est absurde.
 b. Le fait que la lettre soit arrivée en retard est regrettable.

Les complétives des prédicats non factifs ne peuvent pas être enchâssées sous un tel syntagme. Ceci est illustré pour les tournures personnelles avec *être certain* et *penser*, en (63), et pour les constructions impersonnelles avec *être nécessaire* et *être souhaitable* en (64).

- (63) a. *Jean est certain du fait que Marie viendra.
 b. *Jean pense le fait que Marie viendra.

¹⁸ Comme mentionné ci-dessus, plusieurs prédicats semi-factifs ne permettent pas ce type de syntagme par contre.

- (64) a. *Le fait que les dirigeants prennent une décision le plus rapidement possible est nécessaire.
 b. *Le fait que tous les membres soient présents à la réunion est souhaitable.

Notons ici que les locuteurs qui acceptent des phrases comme celles en (59b) et en (60b), c'est-à-dire des phrases dans lesquelles les complétives des non factifs se trouvent en position sujet, rejettent les phrases en (64), où les complétives sont accompagnées d'un syntagme en *fait*.

Quatrièmement, en anglais, les factifs peuvent apparaître avec le pronom supplétif *it*, qui est associé à leur complétive, tel qu'en (65) (Hegarty, 1992, p. 31; Kiparsky et Kiparsky, 1970b, p. 165; Kreutz, 1998, p. 142; Melvold, 1991, p. 100).

- (65) a. Bill resents it that people are always comparing him to Mozart.
 b. They didn't mind it that a crowd was beginning to gather in the street.
 (p. 165, dans Kiparsky et Kiparsky, 1970b)

Les non factifs n'autorisent pas la présence de ce pronom, comme démontré en (66).

- (66) a. *I suppose/claim it [that John left].
 b. *Bill said it [that John left]. (=(5), dans Hegarty, 1992, p. 31)

Cinquièmement, les prédicats factifs et les prédicats non factifs de l'anglais se distinguent quant à la possibilité de l'omission du complémenteur *that*. La présence du complémenteur est requise avec les prédicats factifs, tandis qu'elle est optionnelle avec les prédicats non factifs (Hegarty, 1992, p. 30; Kiparsky et Kiparsky, 1970b; Melvold, 1991, p. 100; Ormazabal, 1995, p. 53-55, p. 239, p. 255). Ceci est illustré en (67).

- (67) a. Mary perceived *(that) Bill was anxious to leave.
 b. Bill revealed *(that) Jane voted for Reagan.
 c. Mary thought (that) Bill was anxious to leave.
 d. Bill believed (that) Jane voted for Reagan.

(=(6), dans Melvold, 1991)

Sixièmement, les prédicats factifs de l'anglais n'admettent pas comme compléments les constructions accusatif + infinitif, c'est-à-dire les infinitives *ECM* (*exceptionally case marked infinitives*), comme démontré en (68) (voir entre autres Hegarty, 1992, p. 31; Kiparsky et Kiparsky, 1970b, p. 146; Kreutz, 1998, p. 142; Ormazabal, 1995, p. 39, p. 239, p. 253).

- (68) a. *I resent Mary to have been the one who did it.
 b. *He comprehends himself to be an expert in pottery.
 c. *I took into consideration there to have been a mistake somewhere.
 (p. 146, dans Kiparsky et Kiparsky, 1970b)

Or, un bon nombre de prédicats non factifs acceptent ce type de constructions comme complément, tel que démontré par les exemples en (69).

- (69) a. I believe Mary to have been the one who did it.
 b. He fancies himself to be an expert in pottery.
 c. I supposed there to have been a mistake somewhere.
 (p. 146, dans Kiparsky et Kiparsky, 1970b)

Enfin, les compléments factifs et les compléments non factifs ne se comportent pas de manière similaire quant au mouvement *wh*. Il est bien connu que l'extraction d'éléments hors de compléments factifs est plus difficile que l'extraction d'éléments hors de compléments non factifs (Cattell 1978; Cinque, 1990; Hegarty, 1990, 1992; Melvold, 1991). Plus précisément, alors qu'il est généralement possible d'extraire toutes sortes de syntagmes hors de compléments non factifs (des adjoints, des arguments internes et des arguments externes), seule l'extraction d'arguments

internes hors de compléments factifs est véritablement acceptable. Nous discutons ci-dessous des possibilités d'extraction avec ces deux types de prédicats.

L'extraction d'adjoints hors du complément est exclue avec les prédicats factifs, mais est permise avec les prédicats non factifs. Ainsi, avec les prédicats factifs en (70) et en (71) (*être ridicule*, *regretter*), l'adjoint *pour quelle raison/pourquoi* peut porter sur le prédicat de la phrase matrice, mais pas sur le prédicat enchâssé.

- (70) a. Il est ridicule que Jean aille à Paris pour faire ses études.
b. [Pour quelle raison/Pourquoi], est-il ridicule t_i que Jean aille à Paris *t_i?
- (71) a. Jean regrette que Marie soit partie afin d'éviter une confrontation.
b. [Pour quelle raison/Pourquoi], Jean regrette-t-il t_i que Marie soit partie *t_i?

Ainsi, dans ces phrases, l'adjoint *pour quelle raison/pourquoi* peut constituer une question sur la phrase principale (*être ridicule pourquoi*; *regretter pourquoi*), mais pas sur la subordonnée (**Jean va à Paris pourquoi*; **Marie est partie pourquoi*). Ainsi, la phrase en (70b) ne peut être utilisée que pour demander à un interlocuteur de donner des raisons pour justifier son évaluation de la situation décrite dans la complétive. De manière similaire, la phrase en (71b) ne peut être employée que pour demander à un auditeur de fournir des raisons qui expliqueraient le regret de Jean.

Toutefois, avec les prédicats non factifs, comme *être préférable* et *penser* en (72) et en (73), l'extraction d'adjoints est parfaitement acceptable. Ces syntagmes interrogatifs peuvent aussi bien constituer des questions sur la phrase matrice que sur la phrase subordonnée.

- (72) a. Il est préférable que Jean aille à Paris pour faire ses études.
b. [Pour quelle raison/Pourquoi], est-il préférable t_i que Jean aille à Paris t_i?

- (73) a. Jean pense que Marie est partie afin de ne pas rater son train.
 b. [Pour quelle raison/Pourquoi], Jean pense-t-il t_i que Marie est partie t_i?

Les phrases en (72b) et en (73b) sont donc ambiguës entre deux lectures. Ainsi, (72b) peut recevoir une lecture où l'on demande à un interlocuteur de donner des raisons pour justifier le jugement qu'il porte sur la situation dénotée par la complétive—dans un tel cas, l'adjectif est associé à la phrase principale et porte sur *être préférable*; la phrase en (72b) peut aussi être interprétée comme une question qui vise à demander les raisons qui motivent une action décrite dans la subordonnée—dans un tel cas, l'adjectif porte sur *aller à Paris*. La phrase en (73b) peut également recevoir deux interprétations. En effet, l'interrogation peut soit viser à demander à l'interlocuteur les raisons qui ont mené à certaines croyances chez un individu—dans un tel cas, *pour quelle raison/pourquoi* porte sur *penser*, soit viser à demander à l'interlocuteur les raisons qui ont motivé la situation décrite dans l'enchâssée—*pour quelle raison/pourquoi* est alors associé à *partir*.

Selon Hegarty (1990, 1992, p. 90-91), il est possible d'extraire un argument interne à la fois hors de compléments factifs et de compléments non factifs. Ainsi, les exemples en (74), qui comportent des prédicats factifs, et les exemples en (75), qui comportent des prédicats non factifs, sont tous bien formés.

- (74) a. Who do you regret [that John met _ _ _]?
 b. What do you recall [that John found _ _ _]?
 (=8), dans Hegarty, 1992, p. 90)

- (75) a. Who do you think [that John met _ _ _]?
 b. What do you suppose [that John took _ _ _]?
 (=9), dans Hegarty, 1992, p. 90)

Les équivalents français de (74) et de (75) sont donnés en (76) et en (77). Ces exemples du français confirment qu'il est possible d'extraire un argument interne

hors de compléments factifs et de compléments non factifs. Notons toutefois que l'extraction d'arguments internes hors de compléments factifs est marginale pour certains locuteurs.

- (76) a. ?Qui_i regrettes-tu que Jean ait rencontré t_i?
b. ?[Qu'est-ce que]_i tu te souviens que Jean a trouvé t_i?
- (77) a. Qui_i penses-tu que Jean a rencontré t_i?
b. [Qu'est-ce que]_i tu supposes que Jean a pris t_i?

D'après Hegarty (1992, p. 91), l'extraction du sujet est plus délicate. Certains locuteurs acceptent des phrases telles celles en (78), où le sujet a été extrait hors du complément, alors que d'autres les rejettent.

- (78) a. ok/*Who did you realize [_ _ _ looks like Bill]?
(=(10h), dans Hegarty, 1992, p. 91)
b. ok/*Who do you regret [_ _ _ stole the file]?
(=(10k), dans Hegarty, 1992, p. 91)

L'extraction du sujet hors de compléments non factifs donne de meilleurs résultats par contre. Ainsi, les locuteurs consultés par Hegarty acceptent à l'unanimité les phrases en (79).

- (79) a. Who do you believe [_ _ _ met Bill]? (=(11b), dans Hegarty, 1992, p. 91)
b. Who did you suggest [_ _ _ caused the accident]?
(=(11g), dans Hegarty, 1992, p. 91)

Des exemples similaires du français sont donnés en (80) et en (81). La comparaison de ces exemples révèle que l'extraction du sujet est nettement plus dégradée hors de compléments factifs (80) que hors de compléments non factifs (81). En fait, avec les prédicats factifs, l'extraction du sujet hors du complément donne des résultats plutôt douteux, voire agrammaticaux.

- (80) a. ?/*Qui_i as-tu réalisé qui_i a parlé à Jean?
 b. ?/*Qui_i regrettes-tu qui_i a gagné la course?
- (81) a. Qui_i crois-tu qui_i a gagné la course?
 b. Qui_i penses-tu qui_i a parlé à Jean?

Les faits discutés ci-dessus indiquent clairement que les compléments factifs sont plus opaques que les compléments non factifs pour l'extraction. L'extraction d'adjoints, d'arguments internes et d'arguments externes est permise hors de compléments non factifs. Or, les prédicats factifs bloquent certains types d'extraction; de façon générale, les arguments internes peuvent être extraits hors de compléments factifs, mais pas les adjoints ni les arguments externes.

Dans cette section, nous avons examiné quelques propriétés distinctes que présentent les compléments factifs et les compléments non factifs. Bon nombre d'analyses ont été proposées pour rendre compte des différences observées entre les deux types de compléments. Dans la prochaine section, nous donnons un aperçu de quelques-unes de ces analyses.

1.3.1.2 La dichotomie factif/non factif : un aperçu des analyses

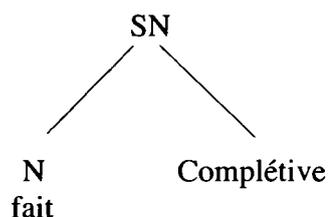
A fact is a simple statement that everyone believes. It is innocent, unless found guilty. A hypothesis is a novel suggestion that no one wants to believe. It is guilty, until found effective. (Edward Teller, physicien nucléaire, 1908)

Dès les travaux pionniers de Kiparsky et Kiparsky (1970a, 1970b), la plupart des recherches qui ont été menées sur la distinction factif/non factif ont eu tendance à

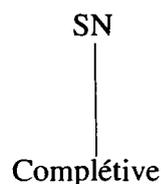
attribuer aux compléments factifs un statut syntaxique spécial ou des traits sémantiques particuliers (notamment de définitude ou de spécificité). Dans cette section, nous examinons succinctement diverses propositions mises de l'avant pour rendre compte des propriétés distinctes des compléments factifs et des compléments non factifs, en essayant de faire ressortir, dans la mesure du possible, les ressemblances et les différences entre ces analyses. Comme cette thèse ne porte pas spécifiquement sur le contraste factif/non factif, il s'avère impossible de fournir une discussion détaillée et exhaustive de ces diverses propositions ainsi que de leur validité.

Kiparsky et Kiparsky proposent que les propriétés différentes des compléments factifs et des compléments non factifs découlent d'une différence de structure syntaxique. Selon ces auteurs, les deux types de compléments seraient dominés par un syntagme nominal. Par contre, la structure des compléments factifs serait plus complexe puisqu'ils seraient dominés, contrairement aux compléments non factifs, par une projection nominale dont la tête est le nom *fact* 'fait' (qui peut être omis). Cette différence de structure entre les compléments factifs et les compléments non factifs est illustrée en (82).

(82) Compléments factifs



Compléments non factifs



(adapté de Kiparsky et Kiparsky, 1970b, p. 157)

Dans son ouvrage qui porte spécifiquement sur l'extraction de constituants, Cinque (1990) discute brièvement des possibilités d'extraction hors de compléments factifs. Il établit une distinction entre les îlots forts et les îlots faibles, qui contrastent quant aux types d'extraction qu'ils permettent. Les îlots forts (les sujets, les syntagmes nominaux complexes, les adjoints) bloquent l'extraction d'arguments internes et d'adjoints, tandis que les îlots faibles (les constituants *wh*, les constituants comportant une négation interne, les compléments factifs et les constituants extraposés) permettent l'extraction d'arguments internes, mais pas d'adjoints. Les faits relatifs à l'extraction discutés par Cinque (1990) sont illustrés en (83)-(89). Les exemples en (83)-(85) constituent des cas d'îlots forts (hors desquels ni l'extraction d'arguments internes ni l'extraction d'adjoints n'est permis), et les exemples en (86)-(89), des cas d'îlots faibles (hors desquels l'extraction d'arguments internes est permis, mais l'extraction d'adjoints est exclue).

- (83) Sujets (*subject island*)
 a. *Which books did [talking about *t*] become difficult?
 b. *How would [to behave *t*] be inappropriate?
 (=1), dans Cinque, 1990, p. 1)
- (84) Syntagmes nominaux complexes (*complex NP island*)
 a. *To whom have you found someone who would speak *t*?
 b. *How have you found someone who would fix it *t*?
 (=2), dans Cinque, 1990, p. 1)
- (85) Adjoints (*adjunct island*)
 a. *To whom did you leave without speaking *t*?
 b. *How was he fired after behaving *t*? (=3), dans Cinque, 1990, p. 1)
- (86) Constituants *wh* (*wh-island*)
 a. ??To whom didn't they know when to give their present *t*?
 b. *How did they ask you who behaved *t*? (=4), dans Cinque, 1990, p. 1)
- (87) Constituants à négation interne (*inner (negative) island*)
 a. To whom didn't you speak *t*?
 b. *How didn't you behave *t*? (=5), dans Cinque, 1990, p. 1)

- (88) Compléments factifs (*factive island*)
 a. To whom do you regret that you could not speak *t*?
 b. *How do you regret that you behaved *t*? (= (6), dans Cinque, 1990, p. 2)
- (89) Constituants extraposés (*extraposition island*)
 a. To whom is it time to speak *t*?
 b. *How is it time to behave *t*? (= (7), dans Cinque, 1990, p. 2)

Cinque (1990, p. 30) argumente que l'assignation ou non d'un rôle thématique aux constituants est responsable des contrastes observés. Les îlots forts seraient des projections maximales qui ne sont ni thêta-marquées ni L-marquées (dans le sens de Chomsky, 1986¹⁹); par conséquent, ils bloquent tous les types d'extraction. Par contre, les îlots faibles, dont les compléments factifs, sont des projections maximales qui sont thêta-marquées (donc ils recevraient un rôle thématique du prédicat principal), mais qui ne sont pas L-marquées. Ainsi, certains types d'extraction hors de compléments factifs seraient permis. Ce qui importe pour la présente discussion est que, d'après Cinque, un complément factif, n'étant pas dans une relation structurale de sœur avec le prédicat principal, n'est pas directement sélectionné par ce prédicat.

L'analyse que fournit Cinque des compléments factifs est dans son essence similaire à celle des Kiparsky. Rappelons que, dans la représentation que proposent les Kiparsky pour les compléments factifs, le complément factif et le prédicat matrice ne sont pas des nœuds sœurs, puisqu'un nœud comportant le nom *fact* 'fait' intervient entre les deux.

Varlokosta (1994) tente de rendre compte des propriétés particulières des compléments factifs en grec moderne. En grec moderne, les compléments factifs ne

¹⁹ Le L-marquage est défini par Chomsky (1986, p. 15) comme en (i).

(i) α L-marque β si et seulement si α est une catégorie lexicale qui θ -gouverne β .

Sa définition de θ gouvernement est donnée en (ii).

(ii) α θ -gouverne β si et seulement si α est une catégorie de niveau zéro qui θ -marque β , et α , β sont sœurs, c'est-à-dire sont dominés par la même projection lexicale (sont adjacents).

permettent aucun type d'extraction, ce qui constitue un problème pour les analyses qui considèrent les compléments factifs comme des îlots faibles, comme l'analyse de Cinque (1990). Elle soutient que les prédicats factifs ne sélectionnent pas une complétive ordinaire introduite par un complémenteur; ils sélectionneraient plutôt un syntagme déterminant dont la tête est vide. D'après l'auteure, les subordinées introduites par les prédicats factifs ne seraient pas de véritables compléments de ces prédicats. Elle fait appel à la distinction parataxe/hypotaxe pour rendre compte des différences entre compléments factifs et compléments non factifs. La parataxe et l'hypotaxe sont deux procédés distincts pour exprimer la dépendance entre une phrase principale et une subordinée. L'hypotaxe correspond à de la véritable subordination et caractérise les compléments non factifs. La parataxe, par contre, représente une relation plus faible entre une phrase principale et une phrase subordinée, relation dans laquelle chacune des deux phrases ont le statut de phrases indépendantes. Selon cette auteure, les compléments factifs seraient dans une relation paratactique avec la phrase principale, donc seraient plus autonomes vis-à-vis de la principale.

Grosso modo, la proposition de Varlokosta constitue une variante des analyses des Kiparsky (1970b) et de Cinque (1990). Dans son analyse, les compléments factifs ne sont pas sélectionnés directement, ce qui évoque Cinque (1990), et sont dominés par un nœud Déterminant, soit un nœud à caractère nominal, ce qui rappelle Kiparsky et Kiparsky (1970b).

Dans les trois analyses discutées jusqu'ici (Kiparsky et Kiparsky, 1970b; Cinque, 1990; Varlokosta, 1994), les propriétés des compléments factifs sont expliquées en postulant une structure syntaxique particulière pour ce type de compléments. En gros, les compléments factifs ne seraient pas sélectionnés directement par le prédicat de la principale.

Dans le reste de la section, nous examinons trois autres analyses (Melvold, 1991; Hegarty (1990, 1992) et Ormazabal (1995), qui font davantage appel à des notions sémantiques pour rendre compte des propriétés reliées à la factivité. Melvold (1991) associe la factivité à la définitude, alors que Hegarty (1990, 1992) et Ormazabal (1995) argumentent que les compléments factifs, contrairement aux compléments non factifs, sont liés au discours.

Melvold (1991) caractérise la différence entre les compléments factifs et les compléments non factifs en termes d'une différence de définitude des compléments. Elle propose que les compléments non factifs représentent des assertions, tandis que les compléments factifs représentent des présuppositions. Une assertion, qui correspond à une «proposition», est une description indéfinie d'une situation et a une valeur de vérité. Une présupposition, qui correspond à un «événement», est une description définie d'une situation qui ne peut être ni vraie ni fausse. Le contenu d'un complément factif réfère donc à un objet particulier dans le monde et a un statut référentiel; en fait, c'est un «événement» défini.

Suivant Higginbotham (1985), qui étend l'analyse de Davidson (1967), elle soutient que la grille thématique d'un verbe comprend, en plus de ses arguments habituels qui désignent les participants dans une situation, une position événement, <e>. Elle argumente que la variable événement du verbe enchâssé des compléments factifs et des compléments non factifs est liée par un opérateur différent. D'après l'auteure, la variable événement des compléments non factifs est liée par un opérateur existentiel, alors que celle des compléments factifs est liée par un opérateur iota (un opérateur de description définie), qui se trouve dans le spécifieur du complémentateur. D'après son analyse, dans le cas des compléments factifs, comme l'opérateur iota occupe la position de spécifieur du complémentateur, cette position ne peut pas être un site d'atterrissage possible pour les éléments extraits. C'est donc la présence de cet

opérateur dans le spécifieur du complémenteur qui rendrait compte de la difficulté d'extraction hors des compléments factifs. En contraste, la position de spécifieur du complémenteur des compléments non factifs serait vide, ce qui explique que ce type de compléments est transparent pour l'extraction. Par ailleurs, Melvold soutient que le complémenteur qui introduit les compléments factifs et les compléments non factifs, bien que homophones, sont des items différents : le complémenteur introduisant les compléments factifs auraient un contenu sémantique, ce qui expliquerait qu'il soit obligatoire²⁰.

Hegarty (1992) propose une analyse qui s'apparente à celle de Melvold (1991). Selon cet auteur, les différences de propriétés des compléments factifs et des compléments non factifs découlent de la manière dont la variable événement est déchargée. Il suggère que la variable événement des phrases tensées n'est pas automatiquement déchargée par INFL, comme proposé par Higginbotham (1985). Il soutient que, dans les subordonnées, le nœud INFL ne peut pas décharger la position événement; INFL peut seulement assumer cette fonction dans les phrases matrices. D'après Hegarty, les prédicats factifs et les prédicats non factifs sélectionnent des types de compléments distincts. Les prédicats factifs sélectionnent un complément fermé de type CP < > (un complément dont la variable est déjà liée puisqu'il dénote un événement individuel). Dans ce cas, la variable événement du complément est déchargée par le

²⁰ Une analyse similaire à celle de Melvold (1991) est fournie par Tsoulas (1995). Tsoulas propose que les compléments phrastiques sont porteurs du trait \pm défini, tout comme les syntagmes nominaux. Dans son analyse, les compléments phrastiques à l'indicatif sont porteurs du trait défini, alors que les compléments phrastiques au subjonctif et à l'infinitif sont porteurs du trait indéfini. Une telle analyse permettrait, selon l'auteur, de rendre compte du parallélisme qu'on observe entre l'extraction hors de domaines nominaux et l'extraction hors de domaines phrastiques, l'extraction hors de domaines définis étant plus difficile. Tsoulas discute brièvement des compléments factifs au subjonctif, qui posent problème à son analyse. En fait, son analyse prédit que l'extraction hors de compléments au subjonctif, qui sont porteurs du trait indéfini, devrait être possible. Or, tel n'est pas toujours le cas avec les complétives au subjonctif des prédicats factifs. Pour rendre compte de ces données, Tsoulas (1995) propose de traiter les compléments factifs au subjonctif comme des indéfinis spécifiques. De cette façon, les faits relatifs à l'extraction n'invalident pas son analyse. Il suggère que c'est la présence d'un opérateur de spécificité (responsable de l'individuation de la situation dénotée par le complément), plutôt qu'un opérateur de définitude, dans le spécifieur du complémenteur qui bloque l'extraction.

complémenteur, c'est-à-dire qu'elle est déchargée à l'intérieur du domaine du complément. Ceci est illustré en (90).

(90) forget [CP <> that [IP <e> Max [I' <e> I [VP <e> visit London]]]]
 → (= (10), dans Hegarty, 1992, p. 33)

En contraste, les prédicats non factifs sélectionnent un complément qui a une position événement ouverte, soit CP <e> ou IP <e> (puisqu'il doit dénoter un ensemble d'événements). Dans ce cas, ni le INFL enchâssé ni le complémenteur ne décharge la variable événement du complément. La variable événement doit percoler jusqu'à CP, puis est déchargée par le biais de la composition sémantique avec le prédicat matrice qui sélectionne ce complément, comme en (91).

(91) believe [CP <e> that [IP <e> Max [I' <e> I [VP <e> visit London]]]]
 → (= (11), dans Hegarty, 1992, p. 33)

Le complémenteur des compléments factifs, contrairement au complémenteur des compléments non factifs, a un rôle à jouer, c'est-à-dire qu'il doit lier au discours la variable événement du complément qu'il décharge. Hegarty fait appel à l'opérateur δ (un opérateur dont la fonction est d'ancrer un élément au discours) au lieu d'un opérateur ι (qui réfère à des objets particuliers)²¹.

Ainsi, l'interprétation de la phrase en (92a), où le complément est présupposé, peut être représentée formellement comme en (92b), où l'opérateur δ lie la situation décrite par le complément au discours.

²¹ Hegarty (1992) fait appel à l'opérateur de discours, plutôt qu'à l'opérateur ι (l'opérateur de définitude) parce que son analyse vise à rendre compte non seulement des compléments factifs, mais également des compléments des prédicats qu'il nomme les *response stance predicates* qui, bien qu'ils ne dénotent pas une situation définie, ont certaines propriétés typiques des factifs (ces prédicats sont traités dans le chapitre 2).

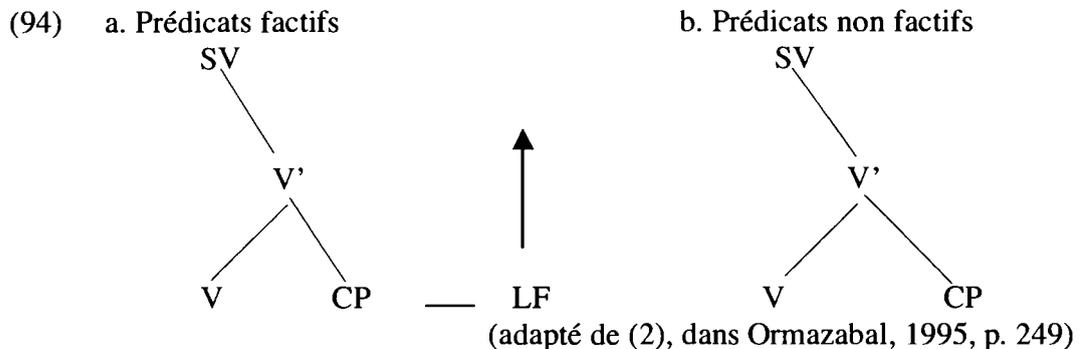
- (92) a. John mentioned that Bill sliced the grapefruit.
 b. John mentioned that $\delta e[\text{slice}(\text{Bill}, \text{grapefruit}, e)]$ occurred.
 (= (15), dans Hegarty, 1992, p. 36)

Un complément non factif, qui n'est pas présupposé, n'est pas lié au discours. Selon Hegarty, le complément sera interprété selon un autre modèle, soit selon le modèle mental de l'entité en position sujet du prédicat matrice. Ainsi, l'interprétation de (93a), qui comprend le prédicat non factif *believe*, peut être représentée comme en (93b).

- (93) a. John believes that Max visited London.
 b. $[\exists e \in M_E: \text{visit}(\text{Max}, \text{London}, e)] \text{believe}(\text{John}, e)$
 M = modèle mental de Jean
 M_E = l'ensemble des événements dans M
 (= (17), dans Hegarty, 1992, p. 37)

Dans ce cas, le déchargement de la variable événement par le prédicat non factif donne lieu à une quantification existentielle sur le modèle mental du sujet. Le contenu du complément est alors considéré comme une description indéfinie d'un événement.

Ormazabal (1995) argumente que les propriétés syntaxiques et sémantiques distinctes des compléments factifs et des compléments non factifs ne découlent pas d'une différence de structure, les deux types de compléments étant générés dans des structures identiques. Il propose plutôt que les différences de comportement entre les deux types de compléments résultent de la position distincte qu'ils occupent en forme logique. Les compléments factifs se déplaceraient de leur position de base en forme logique, alors que les compléments non factifs demeureraient *in situ*, dans leur position à l'intérieur du syntagme verbal. La proposition d'Ormazabal est illustrée en (94).



Suivant Hegarty (1992), Ormazabal soutient que la situation dénotée par le complément doit être interprétée conformément à un certain modèle; le modèle dépend ultimement de la relation de contrôle entre le prédicat matrice et le complément.

Comme les compléments factifs apparaissent dans une position à l'extérieur du syntagme verbal en forme logique, ils sont hors de la portée du prédicat matrice. Puisqu'il n'y a pas dans ce cas d'argument structurellement présent pour contrôler l'argument externe du complément (il n'y a pas d'argument qui c-commande l'argument externe de COMP), la situation dénotée par le complément sera évaluée dans le modèle établi par le contexte, plus précisément dans le modèle du fond commun (*common ground*). Le fond commun peut être défini comme les connaissances qui sont partagées par les participants du discours, donc le fond commun comprend les présuppositions qui ont été introduites dans le discours. Par conséquent, le complément sera présupposé vrai par les participants du discours.

En contraste, les compléments non factifs demeurent dans leur position de base en forme logique et sont sous la portée du prédicat matrice (ils sont c-commandés par le prédicat qui les sélectionne). L'argument externe dans le spécifieur du complément est contrôlé par l'argument externe (le sujet) du prédicat matrice. Dans un tel cas, la vérité ou la fausseté du complément est évaluée selon le modèle

mental du sujet du prédicat matrice; par conséquent, le complément est considéré vrai ou faux uniquement dans ce modèle. En somme, selon l'analyse que fournit Ormazabal, l'élément vide que sature l'argument externe de l'enchâssée est contrôlé de manière différente dans les contextes factifs et dans les contextes non factifs, selon la position que chacun des types de compléments occupe en forme logique. Cette différence de position détermine si la situation dénotée par le complément est évaluée par rapport au modèle du sujet du prédicat principal (non factif) ou s'il est lié au discours (factif).

En somme, dans la section 1.3.1, il a été question de la distinction établie par Kiparsky et Kiparsky (1970a, 1970b) entre deux classes de prédicats qui peuvent sélectionner des complétives tensées : les prédicats factifs, qui présupposent la vérité de leur complément, et les prédicats non factifs, qui ne déclenchent pas une telle présupposition. Les principales propriétés associées à cette dichotomie ont été examinées. De plus, un survol a été fait des analyses qui ont été mises de l'avant pour rendre compte des caractéristiques distinctes que présentent les compléments factifs et les compléments non factifs. La section suivante traite d'autres types de relations logiques, c'est-à-dire des diverses relations implicatives établies par Karttunen.

1.3.2 Les implications de valeur de vérité : la classification de Karttunen

*Logique et vérité sont deux choses très différentes. Mais elles se confondent pour l'esprit qui est le créateur de cette logique.
(Theodor Sturgeon, Les plus qu'humains)*

Suite à Kiparsky et Kiparsky, Karttunen (1970, 1971a, 1971b, 1971c, 1973) a proposé d'autres types de relations logiques entre les prédicats matrices et leurs compléments. Il oppose à la classe des factifs trois grandes classes de prédicats dont

le complément est sensible à la négation des prédicats matrices : les verbes implicatifs, les si-verbes et les seulement-si-verbes²².

La première classe est constituée de prédicats implicatifs, dont quelques membres sont donnés en (95).

- (95) *manage* ‘parvenir à’
bother ‘se soucier de’
happen ‘survenir’
see fit ‘juger bon de’
get ‘obtenir’
care ‘s’inquiéter de’
have the misfortune ‘avoir le malheur de’
condescend ‘daigner’ (=(14), dans Karttunen, 1973)

Les prédicats implicatifs sont complètement sensibles à la négation en ce sens que leur affirmation ou leur négation implique automatiquement l’assertion ou la négation du complément qu’ils introduisent. Ce sont des implicatifs doubles (*two-way implicatives*). En fait, d’une assertion affirmative, on doit inférer que le complément est vrai. Asserter (96a) oblige donc à accepter (96b) comme vrai.

- (96) a. Jean est parvenu à résoudre le problème.
b. Jean a résolu le problème.

À l’opposé, la négation du prédicat implicatif implique aussi la négation du complément. Comme démontré en (97a), lorsque le prédicat principal est nié, il s’ensuit que le complément est faux; (97a) implique donc (97b).

- (97) a. Jean n’est pas parvenu à résoudre le problème.
b. Jean n’a pas résolu le problème.

²² Il est à noter que les classes que distingue Karttunen comprennent non seulement des expressions verbales, mais également des expressions adjectivales et nominales.

Karttunen analyse ce type de relation d'implication comme la conjonction d'une condition suffisante (parvenir à résoudre le problème \supset résoudre le problème) et d'une condition nécessaire (\sim parvenir à résoudre le problème $\supset \sim$ résoudre le problème).

Les deuxième et troisième classes de prédicats que Karttunen établit sont constituées d'implicatifs simples (*one-way implicatives*) puisque les relations d'implication auxquelles ces prédicats donnent lieu ne tiennent que lorsque l'assertion est affirmative ou lorsque l'assertion est négative.

La deuxième classe, celle des si-verbes, est composée de prédicats qui expriment seulement une condition suffisante pour la valeur de vérité du complément. Quelques exemples sont fournis en (98).

- (98) *cause* 'faire'
make 'faire'
have 'faire'
force 'forcer' (=(32), dans Karttunen, 1973)

Avec les si-verbes, une relation d'implication de valeur de vérité n'est attestée que dans les phrases affirmatives. Si le prédicat principal figure dans une assertion affirmative, le complément est impliqué comme vrai; par conséquent, de (99a) découle (99b).

- (99) a. Jean a forcé Marie à rester à la maison.
b. Marie est restée à la maison.

L'implication ne tient plus par contre quand le prédicat matrice est nié. En fait, la négation d'un prédicat principal comme *forcer* laisse en suspens la valeur de vérité du

complément. Puisque le complément peut être vrai ou faux, il est possible de poursuivre la phrase en (100a) de l'une ou l'autre des façons illustrées en (100b).

- (100) a. Jean n'a pas forcé Marie à rester à la maison.
b. ... et elle n'y est pas restée.
... mais elle y est restée tout de même.

Ainsi, bien que les si-verbès expriment une condition suffisante pour la valeur de vérité du complément (forcer Marie à rester à la maison \supset rester à la maison), ils n'expriment pas une condition nécessaire.

La troisième classe, soit les seulement-si-verbès, présente un type opposé de sensibilité à la négation. Un échantillon de ce genre de prédicats est fourni en (101).

- (101) *can* 'pouvoir'
able 'capable'
possible 'possible'
be in the position 'être à même'
have (the) time 'avoir le temps'
have the courage 'avoir le courage' (=50), dans Karttunen, 1973

Selon Karttunen, avec ces prédicats, il y a une relation implicative entre la phrase principale et le complément seulement sous la négation : si le prédicat principal est nié, le complément est faux. Par conséquent, l'assertion négative en (102a) implique (102b). Poursuivre (102a) par (102c) est impossible; en fait, ces deux phrases constituent des contradictions.

- (102) a. Jean n'a pas eu le courage de partir.
b. Jean n'est pas parti.
c. *mais il est parti tout de même.

Cependant, dans les assertions affirmatives correspondantes, il n'y a pas d'implication précise d'une façon comme de l'autre; les assertions affirmatives avec

ces prédicats sont non contraignantes. Ainsi, les deux phrases en (103b) peuvent être coordonnées à (103a).

- (103) a. Jean a eu le courage de partir.
b. ... et il est parti.
... mais il est resté chez lui tout de même.

Par conséquent, contrairement à la classe précédente, les prédicats de la troisième classe expriment une condition nécessaire, mais pas suffisante, pour la vérité du complément (\sim avoir le courage de partir $\supset \sim$ partir)²³.

Par ailleurs, pour chacune des trois grandes classes de prédicats, Karttunen identifie une contrepartie négative : ainsi, il y a également des implicatifs négatifs, des si-

²³ Le statut des seulement-si-verbos est plutôt problématique. Karttunen (1970, p. 331) note que l'assertion affirmative avec cette classe de prédicats est souvent associée à une implication positive du complément, du moins au temps passé. Ainsi, l'assertion affirmative en (ia) peut être interprétée comme une condition suffisante pour la vérité du complément, c'est-à-dire qu'elle peut impliquer (ib).

- (i) a. Bill was able to leave the country. (= (11), dans Karttunen, 1970)
b. Bill left.

En français, ce phénomène est davantage manifeste : une différence très nette apparaît selon que les seulement-si-verbos sont à l'aspect perfectif ou à l'aspect imperfectif. Ainsi, d'une assertion affirmative à l'aspect perfectif, comme en (iia), on doit inférer que le complément est vrai (iib). Poursuivre (iia) par une phrase qui nie la vérité du complément, comme en (iic), résulte en une contradiction. En bref, dans une assertion affirmative au perfectif (iia), le prédicat *être capable* se comporte comme un prédicat implicatif.

- (ii) a. Jean a été capable de partir à l'étranger.
b. Jean est parti à l'étranger.
c. *... mais il n'est pas parti.

Dans une assertion affirmative à l'aspect imperfectif par contre, il n'y a pas d'implication précise, comme illustré en (iii).

- (iii) a. Jean était capable de partir à l'étranger.
b. ... et il est parti.
... mais il n'est pas parti.

Bhatt (1999, p. 173-188) discute des deux lectures disponibles pour les modaux de capacité (*ability modals*), comme *be able* 'être capable'. Cette question ne sera pas approfondie dans cette thèse. Il suffit de remarquer ici que l'aspect grammatical du prédicat principal est responsable des différentes interprétations obtenues : dans les assertions affirmatives, l'aspect perfectif induit une lecture d'implication (le prédicat matrice se comporte alors comme un prédicat implicatif); par contre, l'aspect imperfectif annule toute implication de valeur de vérité du complément, qui peut alors être vrai ou faux. Notons par ailleurs que l'appartenance de plusieurs autres prédicats, outre *be able* 'être capable', à la classe des seulement-si-verbos est douteuse. C'est le cas entre autres de *pouvoir*.

verbes négatifs et des seulement-si-verbes négatifs, qui présentent les propriétés inverses de leurs homologues.

Parmi les implicatifs négatifs, Karttunen énumère les prédicats en (104).

- (104) *forget (to)* ‘oublier (de)’
fail ‘ne pas réussir à’
neglect ‘négliger de’
decline ‘refuser’
avoid ‘éviter’
refrain ‘s’abstenir’

(p. 64, Karttunen, 1973)

Une assertion affirmative avec l’un de ces prédicats implique la négation du complément. Par exemple, lorsqu’un prédicat comme *éviter* se trouve dans une assertion affirmative, on doit inférer que le complément est faux; (105a) implique donc (105b).

- (105) a. Jean a évité de se trouver coincé dans la circulation.
b. Jean ne s’est pas trouvé coincé dans la circulation.

À l’inverse, une assertion négative avec un prédicat implicatif négatif résulte en une implication positive du complément. Ainsi, (106a) implique (106b).

- (106) a. Jean n’a pas évité de se trouver coincé dans la circulation.
b. Jean s’est trouvé coincé dans la circulation.

Les prédicats en (107) sont des exemples de si-verbes négatifs.

- (107) *prevent* ‘empêcher’
dissuade ‘dissuader’
keep (from) ‘s’abstenir (de)’
discourage ‘décourager’

(=(44), dans Karttunen, 1973)

Comme leurs correspondants de la classe positive, les si-verbes négatifs donnent lieu à une relation implicative dans les assertions affirmatives, la différence ici étant que le complément est impliqué comme faux. Par exemple, quiconque énonce (108a) s'oblige à accepter (108b). L'assertion en (108a) est incompatible avec une phrase qui affirme que le complément est vrai, comme celle en (108c).

- (108) a. Jean a empêché Marie de partir.
b. Marie n'est pas partie.
c. *... mais elle est partie tout de même.

Une assertion négative avec un si-verbe négatif, comme en (109a), est non contraignante. Ainsi, (109a) est compatible avec l'une ou l'autre des deux coordinations en (109b).

- (109) a. Jean n'a pas empêché Marie de partir.
b. ... et elle est partie.
... et elle a choisi de ne pas partir.

Enfin, Karttunen discute de la classe des seulement-si-verbes négatifs. Les prédicats de cette classe, comme leurs contreparties de la classe positive, devraient donner lieu à une implication nette seulement dans les assertions négatives. Cependant, dans ce cas-ci, l'implication doit être de type opposé, soit une implication positive. Le seul prédicat que Karttunen cite qui a ces propriétés est le verbe *hesitate* 'hésiter'. Des assertions négatives avec le verbe *hésiter*, on doit inférer que le complément est vrai. Ainsi, (110a) implique (110b).

- (110) a. Jean n'a pas hésité à le traiter de menteur.
b. Jean l'a traité de menteur.

Cependant, l'assertion affirmative correspondante en (111a) est neutre quant à la valeur de vérité du complément. Elle est donc compatible avec l'une ou l'autre des deux coordinations de (111b).

- (111) a. Jean a hésité à le traiter de menteur.
b. ... et finalement, il n'a rien dit.
... mais sa conscience l'a obligé à le faire.

En bref, Karttunen, en plus de reconnaître une classe de prédicats factifs, distingue six catégories de prédicats qui donnent lieu à des relations d'implication : deux types d'implicatifs doubles et quatre types d'implicatifs simples. Le tableau 1.1 est un résumé des classes sémantiques de prédicats dont il discute. Il indique dans quelles conditions un prédicat principal implique la vérité ou la fausseté du complément.

Tableau 1.1
Les relations logiques : la factivité et les implications de Karttunen

Classe	Phrase principale	Complément	Exemple
Factif	+/-	+	<i>regret</i> 'regretter'
Implicatif	+	+	<i>manage</i> 'réussir à'
	-	-	
Implicatif négatif	+	-	<i>avoid</i> 'éviter'
	-	+	
Si-verbe	+	+	<i>cause</i> 'faire'
Si-verbe négatif	+	-	<i>prevent</i> 'empêcher'
Seulement-si-verbe	-	-	<i>be able</i> 'être en mesure'
Seulement-si-verbe négatif	-	+	<i>hesitate</i> 'hésiter'

Source : adapté de Karttunen (1973, p. 78)

Comme on peut le constater dans le tableau 1.1, les compléments des classes de prédicats proposées par Karttunen n'ont pas de valeur de vérité indépendante de celle de la phrase principale, contrairement aux compléments factifs. Avec les factifs, l'assertion ou la négation du prédicat principal ne change rien à la valeur de vérité du complément, qui est presupposé vrai dans un cas comme dans l'autre. À cause de cette particularité, on dit des compléments factifs qu'ils sont insularisés contre la négation; en d'autres termes, ils sont caractérisés par une absence de sensibilité à la négation. Ils s'opposent ainsi aux compléments des classes implicatives de Karttunen, qui eux, sont sensibles à la négation²⁴.

²⁴ Les interrogatives font également ressortir la différence entre les compléments factifs et les compléments des différentes classes de prédicats qui donnent lieu à des relations d'implication. Avec

Enfin, le tableau 1.2 donne les postulats de sens associés aux classes de prédicats établies par Karttunen. Dans ce tableau, «PP» signifie «phrase principale»; et «C», «complément».

Tableau 1.2
Les postulats de sens associés aux six classes de prédicats implicatifs de Karttunen

Postulats de sens	Implicatifs simples	Implicatifs doubles
PP \supset C	si-verbe <i>cause</i> 'faire'	<i>manage</i> 'réussir à'
\sim PP \supset \sim C	seulement-si verbe <i>be able</i> 'être en mesure'	
PP \supset \sim C	si-verbe négatif <i>prevent</i> 'empêcher'	<i>avoid</i> 'éviter'
\sim PP \supset C	seulement-si-verbe négatif <i>hesitate</i> 'hésiter'	

Source : adapté de Karttunen (1973, p. 79)

Nous aimerions souligner que la grande majorité des prédicats classés par Karttunen comme des prédicats pouvant donner lieu à des relations implicatives sont ceux qui sélectionnent exclusivement des compléments à l'infinitif. La plupart des prédicats de ses listes appartiennent donc à la classe effective. Ainsi, selon toute apparence, tous les si-verbes sont des causatifs; les seulement-si-verbes semblent exprimer des potentialités, puis la plupart des verbes implicatifs sont des prédicats dont le sens

un prédicat factif, comme *regretter* en (i), l'interrogation n'altère aucunement la valeur de présupposition du complément. Ainsi, *Marie est partie* est considéré comme vrai. Par contre, sous l'interrogation, les relations d'implication sont annulées. Ceci est illustré en (iia) et en (iib) avec le verbe implicatif *parvenir* et le si-verbe *forcer*. Dans les phrases en (ii), l'implication de vérité du complément, qu'on obtient systématiquement dans les assertions affirmatives, ne tient plus. Ainsi, (iia) et (iib) n'impliquent pas *Jean a résolu le problème* et *Marie est restée à la maison* respectivement.

- (i) Jean regrette-t-il que Marie soit partie?
- (ii) a. Jean est-il parvenu à résoudre ce problème?
b. Jean a-t-il forcé Marie à rester à la maison?

assure ou non la réalisation de l'action dénotée par le complément. Bref, il semble que les relations d'implication ne sont possibles que lorsque le prédicat principal et le complément entretiennent une relation intrinsèque quelconque puisque la valeur de vérité du complément est logiquement dépendante du contenu de la principale.

Or, d'après Karttunen (1973, p. 67), «il semble qu'il n'y ait pas de rapport entre les propriétés sémantiques d'un verbe et le type syntaxique de proposition complément qu'il prend». Ainsi, il inclut dans les trois classes qu'il établit quelques exemples de prédicats qui peuvent sélectionner des complétives tensées. Par exemple, d'après Karttunen, *happen* 'advenir', comme en (112), appartiendrait à la classe des verbes implicatifs; *be certain* 'être certain', comme en (113), à la classe des si-verbes; et *be possible* 'être possible', comme en (114), à la classe des seulement-si-verbes.

- (112) a. Il est advenu que Jean a cassé une fenêtre.
b. Il n'est pas advenu que Jean a cassé une fenêtre.
- (113) a. Il est certain que Jean est parti.
b. Il n'est pas certain que Jean est/soit parti.
- (114) a. Il est possible que Jean soit parti.
b. Il n'est pas possible que Jean soit parti.

Selon l'auteur, le prédicat *advenir* en (112) aurait toutes les caractéristiques d'un verbe implicatif puisqu'il implique la vérité du complément lorsqu'il se trouve dans une assertion affirmative (*advenir* \supset Jean a cassé la fenêtre), mais implique la fausseté du complément lorsqu'il se trouve dans une assertion négative (\sim *advenir* \supset \sim Jean a cassé la fenêtre). Le prédicat *être certain* se comporterait comme un si-verbe puisqu'il donne lieu à une relation d'implication seulement sous assertion affirmative, comme en (113a) (*être certain* \supset Jean est parti). Lorsque le prédicat *être certain* est nié, tel qu'en (113b), il n'y a pas d'implication d'un côté comme de l'autre. Enfin, si l'on se fie à Karttunen, *être possible* appartiendrait à la classe des

seulement-si-verbos puiſqu'une implication de valeur de vérité du complément (qui doit être considéré comme faux) n'existe que ſous aſſertion négative (~ être poſſible \supset ~ Jean eſt parti).

Nous diſcutons ſeulement des prédicats adjectivaux ici, ſoit de *être certain* et de *être poſſible*. La classification du prédicat *être certain* et du prédicat *être poſſible* comme un ſi-verbe et un ſeulement-si-verbe reſpectivement eſt douteuſe ſinon carrément erronée. L'adjectif *être certain*, qui eſt un prédicat propositionnel non factif, eſt utilisé dans des constructions comme celles en (113) pour eſtimer les chances qu'une «proposition» ſoit vraie ou fauſſe (voir la ſection 2.3). Une phrase affirmative comportant ce prédicat n'implique pas néceſſairement que le contenu du complément ſoit vrai, contrairement à ce qu'on pourrait penſer à première vue. Ainſi, la phrase en (115a) reçoit ſimplement une lecture où un locuteur ou toute autre perſonne ſpécifiée par un ſyntaxme en *pour/selon* considère que le contenu du complément, ſoit *Marie viendra*, a de très fortes chances d'être vrai. Or, le complément peut très bien être faux; comme démontré en (115b), nier la vérité du complément ne réſulte aucunement en une contradiction.

- (115) a. Il eſt certain (pour/selon Jean) que Marie viendra.
b. Il eſt certain (pour/selon Jean) que Marie viendra. Il a tort, cependant, car elle m'a ſpécifiquement dit qu'elle ne viendrait pas.

Le prédicat *être certain* a trait aux jugements de valeur de vérité : il eſt utilisé, dans les constructions impersonnelles, pour faire une évaluation du degré de probabilité qu'une «proposition» ſoit vraie ou fauſſe. Il ne donne pas lieu à une relation d'implication poſitive, comme l'affirme Karttunen, puiſque le complément dans les phrases affirmatives peut être vrai ou faux. Ce prédicat n'appartient à aucune des trois grandes classes de Karttunen. Il eſt un prédicat propositionnel non factif.

De manière similaire, *être possible* ne peut pas être traité comme un seulement-si-verbe, soit comme un prédicat qui exprime une condition nécessaire (\sim être possible $\supset \sim$ être parti). Le prédicat adjectival *être possible* peut recevoir diverses interprétations (voir la section 2.3.1.1). Il peut être utilisé comme un prédicat de modalité épistémique et comme un prédicat de modalité déontique. Lorsqu'il est utilisé comme un prédicat de modalité épistémique, il exprime l'éventualité; l'interprétation obtenue indique alors que la «proposition» a des chances égales d'être vraie ou fausse. Dans la section 2.3.1.1, nous montrons que la négation du prédicat principal exclut l'interprétation épistémique. Ainsi, lorsque le prédicat principal est nié, seule une interprétation de modalité déontique, qui peut en être une de possibilité ou de permission, est possible. L'interprétation de possibilité est obtenue lorsque la source déontique est l'ensemble des circonstances, et l'interprétation de permission est obtenue lorsque la source déontique est une personne. Sous l'interprétation déontique, *être possible* peut exprimer la possibilité ou la permission. Ainsi, la phrase en (116) peut recevoir les lectures en (117).

(116) Il est possible que Marie vienne.

- (117) a. Il est possible que Marie vienne, car elle n'a aucun rendez-vous.
(possibilité)
b. Il est possible que Marie vienne, car sa mère lui permet de le faire.
(permission)

Sous l'interprétation déontique, le locuteur énonce que toutes les conditions sont réunies pour que Marie vienne (possibilité) ou qu'il est permis par une source déontique quelconque que Marie vienne (permission). Ce qui importe ici est que, sous l'interprétation déontique, la valeur de vérité du complément n'est pas en jeu. Lorsqu'une interprétation déontique est obtenue, *être possible* exprime un jugement subjectif du locuteur. Il est un prédicat émotif non factif, donc son complément

pourrait aussi bien être vrai que faux. La négation de *être possible*, comme en (118), n'implique pas que le contenu du complément est faux par contre.

(118) Il n'est pas possible que Marie vienne.

En somme, Karttunen liste quelques prédicats qui peuvent sélectionner des complétives tensées parmi ces trois grandes classes. Sur la base des prédicats *être certain* et *être possible*, nous avons montré qu'il est fort peu probable que les prédicats qui sélectionnent des complétives tensées appartiennent à l'une des trois grandes classes qui peuvent donner lieu à des relations d'implication. Les relations d'implication semblent être pertinentes seulement pour les prédicats qui sélectionnent exclusivement des compléments non tensés, soit les prédicats qui font partie de la classe effective. Il nous paraît logique de penser qu'une relation d'implication quelconque ne peut tenir que si le prédicat principal et le complément entretiennent une relation très étroite, puisque comme nous l'avons vu ci-dessus, la caractéristique principale des diverses relations d'implication discutées par Karttunen est que la valeur de vérité du complément dépend entièrement du contenu de la principale. Comme discuté dans la section 1.2.1, une des caractéristiques principales des compléments effectifs est leur absence d'autonomie vis-à-vis du prédicat principal. Dans cette thèse, nous nous penchons principalement sur la relation factive et ne poursuivons pas davantage la discussion sur les relations implicatives de Karttunen.

1.4 Conclusion

Ce chapitre a servi à introduire les hypothèses que nous adoptons et les concepts principaux auxquels nous avons recours pour rendre compte de la complémentation de type phrastique des adjectifs en français. Le principe de base qui sous-tend le cadre général dans lequel nous nous situons pose que les propriétés sémantiques des

prédicats matrices déterminent le type de compléments qu'ils admettent ainsi que les propriétés distinctes de ces compléments. Nous avons fait un survol des deux grands types d'approches qui ont eu recours à des critères sémantiques pour établir des classes de prédicats matrices. Les classifications qui ont résulté de ces approches sont celles retenues dans cette thèse.

Dans un premier temps, nous avons présenté les grandes lignes du cadre théorique développé par Rochette (1988) pour rendre compte de la complémentation des verbes matrices, et nous avons proposé d'étendre son analyse à l'étude de la complémentation des adjectifs. Adoptant les hypothèses de Rochette, nous avons établi trois classes sémantiques d'adjectifs, c'est-à-dire les propositionnels, qui expriment des jugements de valeur de vérité; les émotifs, qui expriment des jugements subjectifs; et les effectifs, qui décrivent la relation d'un sujet par rapport à la performance d'une action. Les adjectifs de chacune des classes sélectionnent des catégories sémantiques distinctes comme argument. Ainsi, les adjectifs propositionnels sélectionnent la catégorie sémantique «proposition», qui correspond à un complément phrastique à l'indicatif ou à l'infinitif. Les adjectifs émotifs sélectionnent un «événement», qui correspond à un complément phrastique au subjonctif ou à l'infinitif. Les adjectifs effectifs sélectionnent une «action», qui correspond à un prédicat verbal qui est dénué d'information temporelle.

Dans un deuxième temps, nous avons discuté des classes sémantiques de prédicats qui ont été établies en examinant les liens entre la valeur de vérité des phrases matrices et celle de leurs subordonnées (les relations logiques). Deux grands types de relations logiques ont été identifiés : la relation factive et les relations d'implication. Nous avons vu qu'il y a une corrélation entre les relations logiques et les classes sémantiques de prédicats. En effet, alors que la valeur de factivité ne sert qu'à caractériser les prédicats qui sélectionnent des complétives tensées, les diverses

relations d'implication ne sont pertinentes que pour les prédicats qui sélectionnent exclusivement des complétives à l'infinitif. Une attention particulière sera accordée à la distinction factif/non factif dans cette thèse, puisqu'elle permet, de façon générale, de rendre compte de nombreuses différences entre les compléments.

Chacun des chapitres qui suivent est consacré à la caractérisation de l'une des trois classes sémantiques d'adjectifs. Le chapitre 2 traite des adjectifs propositionnels, le chapitre 3 des adjectifs émotifs, et le chapitre 4, des adjectifs effectifs et de leurs imposteurs.

CHAPITRE 2

LES ADJECTIFS PROPOSITIONNELS

2.1 Introduction

Quiconque prétend s'ériger en juge de la vérité et du savoir s'expose à périr sous les éclats de rire des dieux puisque nous ignorons comment sont réellement les choses et que nous n'en connaissons que la représentation que nous en faisons. (Albert Einstein)

Ce chapitre est consacré à l'examen des propriétés des compléments des adjectifs propositionnels. Tels que définis dans la section 1.2, les prédicats propositionnels sont ceux qui décrivent des jugements de valeur de vérité. Les adjectifs qui correspondent à cette description incluent, entre autres, des prédicats comme *confiant, conscient, persuadé*, etc., qui ont trait à des états mentaux ou à des états de l'esprit d'un individu (la connaissance, la conscience, la croyance), des prédicats tels que *douteux, faux, possible, probable, vrai, vraisemblable*, qui caractérisent le degré de probabilité qu'une «proposition» soit vraie ou fausse, ainsi que des prédicats comme *clair et évident*, qui sont utilisés pour décrire que la vérité ou la fausseté d'une «proposition» est, pour un certain individu, facilement perceptible. L'appendice A fournit une liste de prédicats appartenant à cette classe.

Un adjectif appartient à la classe propositionnelle dans la mesure où l'un de ses arguments constitue une «proposition». Dans la section 1.2.1, une caractérisation des catégories sémantiques «proposition», «événement» et «action» a été fournie. Une «proposition» correspond à un complément phrastique dont la valeur de vérité peut être assertée ou niée indépendamment de celle de la phrase principale. La valeur de vérité d'une «proposition» peut donc être différente de celle de la phrase principale. Comme le montrent les phrases en (1), il est possible de nier un prédicat propositionnel, le prédicat de la phrase matrice, et de poursuivre la phrase en ajoutant *mais c'est vrai*, qui fait une prédication sur la valeur de vérité du complément.

- (1) a. Jean n'est pas certain que Marie est partie, mais c'est vrai (elle est partie).
b. Jean n'est pas persuadé que Marie a menti, mais c'est vrai (elle a menti).
c. Il n'est pas probable que Jean a gagné la course, mais c'est vrai (il a gagné la course).
d. Il n'est pas évident que Jean est un détective, mais c'est vrai (il est un détective).

Dans les exemples en (1), le complément, qui est vrai, a une valeur de vérité qui est opposée à celle de la phrase principale, qui est fautive. La valeur de vérité d'un complément de type «proposition» est ainsi complètement indépendante de celle de la phrase principale. Une «proposition» se distingue donc des deux autres catégories sémantiques, par le fait qu'elle a une valeur de vérité qui lui est propre.

Les exemples en (2) montrent qu'il n'est pas approprié de faire un commentaire sur la valeur de vérité des compléments des prédicats émotifs, qui correspondent à un «événement»¹. Ce résultat n'est pas surprenant, étant donné que les prédicats émotifs expriment un jugement subjectif, et non pas un jugement de valeur de vérité.

¹ Une remarque sur les compléments des prédicats factifs s'impose ici. Dans la section 1.3.1, nous avons vu que la valeur de vérité d'un complément factif est complètement indépendante de celle de la phrase principale. Les compléments factifs ont donc, comme les compléments propositionnels, une valeur de vérité qui leur est propre. Dans cette section, nous avons discuté du fait qu'il est inacceptable de faire un commentaire sur la valeur de vérité d'un complément factif (qu'il soit un complément factif

- (2) a. Jean n'est pas digne qu'on l'invite à la fête, *mais c'est vrai (on l'invite à la fête).
 b. Il n'est pas souhaitable que Jean vienne à la fête, *mais c'est vrai (Jean viendra à la fête).
 c. Il n'est pas important que Jean écrive cette lettre, *mais c'est vrai (Jean écrira cette lettre).

D'autres caractéristiques distinguent les prédicats propositionnels des prédicats émotifs. Par exemple, un certain nombre de prédicats propositionnels non factifs permettent que leur complément soit remplacé par *oui* ou *non*, tel qu'illustré en (3). Aucun prédicat émotif (ni effectif) n'a cette propriété. Ainsi, les phrases en (4) sont toutes rejetées.

- (3) a. Il est probable que oui/non. (Il pleuvra.)
 b. Il est assuré que oui/non. (Marie gagnera la course.)
 c. Jean est certain que oui/non. (Marie est arrivée.)
- (4) a. *Il est souhaitable que oui/non. (Il pleuve.)
 b. *Il est important que oui/non. (Marie gagne la course.)
 c. *Jean est digne que oui/non. (Nous lui accordions notre attention.)

Il est intéressant de noter que, pour des interrogatives de type *oui/non*, comme en (5), qui constituent des questions qui ont trait à la valeur de vérité, seule une réponse en *oui/non* ou une réponse comportant certains prédicats propositionnels est acceptable. Ainsi, les exemples en (6) et en (7) constituent des réponses acceptables à

propositionnel ou un complément factif émotif), par exemple en le niant, en l'assertant ou en émettant des doutes à son égard. Ceci est illustré en (ia) avec un prédicat factif propositionnel, et en (ib), avec un prédicat factif émotif.

- (i) a. Jean est conscient que Marie est arrivée, *mais c'est complètement faux/??et c'est vrai/*mais je n'en sais rien.
 b. Jean est content que Marie soit arrivée, *mais c'est complètement faux/??et c'est vrai/*mais je n'en sais rien.

En fait, bien qu'une «proposition» et un «fait» (un complément factif) partagent la propriété d'avoir une valeur de vérité propre, la différence entre ces deux catégories semble être qu'une «proposition» peut être vraie ou fausse, tandis qu'un «fait» (propositionnel ou émotif) est présupposé vrai.

l'interrogation en (5). Par contre, l'exemple en (8), qui implique des prédicats émotifs, n'est pas approprié dans ce cas.

- (5) Est-ce que le train arrivera à l'heure?
- (6) a. Oui (le train arrivera à l'heure).
b. Non (le train n'arrivera pas à l'heure).
- (7) Il est certain/douteux/évident/possible/probable que le train arrivera à l'heure.
- (8) ??Il est important/préférable/souhaitable que le train arrive à l'heure.

Ces faits montrent bien que, contrairement aux compléments des prédicats émotifs, les compléments des prédicats propositionnels ont trait à un jugement de valeur de vérité.

Par ailleurs, dans la section 1.2.1, nous avons mentionné que seuls certains prédicats propositionnels peuvent gouverner des compléments interrogatifs indirects. Quelques exemples sont donnés en (9). Des compléments *wh* sont aussi permis avec les prédicats émotifs, tel qu'illustré en (10). Par contre, les compléments *wh* avec ces prédicats ne sont pas analysables en termes de questions (voir Grimshaw, 1979).

- (9) Il n'est pas clair si/où/quand/comment Jean partira.
- (10) Il est impressionnant qui Jean connaît/comment cette maison est grande.

Selon le cadre théorique développé par Rochette (1988), la catégorie sémantique «proposition» est réalisée par une projection Complémenteur en syntaxe, ce qui permet soit une complétive tensée à l'indicatif, soit une complétive à l'infinitif². Les exemples en (11) et en (12) permettent d'illustrer la distribution des types de compléments avec les adjectifs propositionnels.

- (11) a. Jean est conscient/persuadé d'être malade.
b. Jean est conscient/persuadé qu'il/que Marie est malade.
c. *Jean est conscient/persuadé qu'il/que Marie soit malade.
- (12) a. *Il est clair/probable d'être médecin.
b. Il est clair/probable que Marie est médecin.
c. *Il est clair/probable que Marie soit médecin.

Comme le montrent ces exemples, les adjectifs propositionnels régissent des compléments tensés à l'indicatif ((11b) et (12b)), plutôt que des compléments tensés au subjonctif (voir (11c) et (12c)). Les compléments à l'infinitif sont aussi permis avec les adjectifs propositionnels qui apparaissent dans les tournures personnelles (11a), mais de façon générale, ils ne sont pas permis avec ceux qui participent dans les constructions impersonnelles (12a). La question de la restriction contre les

² Une «proposition», tout comme un «événement» et une «action», peut également être réalisée par un syntagme nominal, comme illustré en (i) et en (ii).

- (i) a. Jean est persuadé de la réussite de Marie.
b. Jean est conscient de sa maladie.
- (ii) a. La visite du directeur est probable.
b. La récurrence du problème est douteuse.

compléments à l'infinitif dans les constructions impersonnelles est abordée dans la section 2.3³.

L'un des objectifs de cette thèse est de rendre compte de l'alternance construction impersonnelle/tournure personnelle attestée avec certains adjectifs. Comme discuté dans la section 1.2.2, très peu de prédicats admettent cette alternance. La possibilité d'introduire des compléments dans les deux types de constructions est observée avec deux classes d'adjectifs, soit la classe des adjectifs du type de *facile* et la classe des adjectifs de qualités morales, dont font partie *courageux*, *honnête*, *prudent*, etc. La grande majorité des adjectifs propositionnels ne présentent pas d'alternance construction impersonnelle/tournure personnelle. Ainsi, la plupart des adjectifs

³ Il est bien connu que, dans certaines langues romanes, des contextes particuliers, dont celui de l'interrogation directe et celui de la négation, peuvent induire l'emploi du subjonctif avec les prédicats qui commandent normalement l'indicatif (voir entre autres Farkas, 1992, p. 70; Giorgi et Pianesi, 1997, p. 224-226; Huot, 1986; Lalaire, 1998; Picabia, 1978, p. 52; Quer, 2001; Soutet, 2000). Ainsi, sous l'interrogation directe (ia) et la négation (ib), *être certain* permet la variation modale dans sa complétive.

- (i) a. Est-il certain que Paul est parti/que Paul soit parti? (p. 80, dans Soutet, 2000)
b. Il n'est pas certain que Paul est parti/que Paul soit parti. (p. 82, dans Soutet, 2000)

Le rôle de l'interrogation directe et de la négation sur le choix du mode des complétives des prédicats propositionnels est une question fort complexe et nous ne pourrions pas en discuter à fond dans cette thèse. Par contre, deux aspects reliés à cette question méritent d'être soulignés ici. Premièrement, comme l'observent entre autres Farkas (1992, p. 71), Giorgi et Pianesi (1997), Lalaire (1998) et Soutet (2000), la négation et l'interrogation n'ont pas d'effet sur le choix du mode de certains prédicats propositionnels. Par exemple, l'emploi du subjonctif n'est pas autorisé dans les complétives des prédicats propositionnels factifs, tel qu'illustré en (ii), avec *être conscient*.

- (ii) a. Jean est-il conscient que Marie est arrivée/*que Marie soit arrivée?
b. Jean n'est pas conscient que Marie est arrivée/*que Marie soit arrivée.

Deuxièmement, l'acceptabilité du subjonctif dans les complétives des prédicats propositionnels varie selon le type d'interrogation directe qui est en jeu dans la phrase (interrogation avec inversion du clitique sujet, interrogation en *est-ce que*, interrogation tonale). Considérons les phrases en (iii).

- (iii) a. Jean est-il certain qu'il a mis/ait mis l'argent dans ses poches?
b. Est-ce que Jean est certain qu'il a mis/?ait mis l'argent dans ses poches?
c. Jean est certain qu'il a mis/*ait mis l'argent dans ses poches?

L'interrogation avec inversion du clitique sujet (iiiia) est le seul type d'interrogation directe qui permet véritablement l'emploi du subjonctif dans la complétive. Dans le contexte d'une interrogation en *est-ce que* (iiiib), l'utilisation du subjonctif est plutôt douteux. Sous interrogation tonale, comme en (iiiic), qui est caractérisée par une intonation ascendante et la préservation de l'ordre des mots de la phrase déclarative, l'indicatif et le subjonctif ne peuvent pas commuter. Pour les facteurs qui favorisent ou bloquent l'emploi du subjonctif dans les complétives des prédicats propositionnels, voir les références ci-dessus, en particulier Huot (1986), Lalaire (1998) et Soutet (2000).

propositionnels sont uniquement permis soit dans les tournures personnelles, soit dans les constructions impersonnelles. Par exemple, des adjectifs tels que *conscient* et *persuadé* apparaissent seulement dans les tournures personnelles. Ainsi, comme démontré en (13), il n'y a pas de contreparties impersonnelles aux tournures personnelles de (11a) ou de (11b). De manière similaire, des adjectifs tels que *clair* et *probable* n'apparaissent que dans les constructions impersonnelles. Les contreparties personnelles avec ces adjectifs ne sont pas attestées, tel qu'illustré en (14).

(13) *Il_{explétif} est conscient/persuadé que Jean est malade.

(14) *Jean est clair/probable d'être médecin/qu'il est médecin.

En fait, parmi les adjectifs propositionnels, seuls quelques prédicats (*assuré*, *certain*, *sûr*) sont permis dans les deux types de constructions. Des exemples sont donnés en (15).

(15) a. Jean est assuré/certain/sûr de gagner la course/que Marie gagnera la course.
b. Il est assuré/certain/sûr que Marie gagnera la course.

Le chapitre 2 est organisé comme suit. Dans la section 2.2, nous faisons l'examen des propriétés des adjectifs propositionnels qui participent dans les tournures personnelles. Dans cette section, une attention particulière est accordée à la distinction entre les prédicats factifs et les prédicats non factifs. Il sera vu que la valeur de factivité ne rend pas compte de l'ensemble des données avec les adjectifs propositionnels qui apparaissent dans les tournures personnelles, puisque les non factifs présentent certaines caractéristiques des factifs. Dans la section 2.3, nous procédons à la caractérisation des adjectifs qui apparaissent dans les constructions impersonnelles. Une distinction est établie entre deux sous-classes d'adjectifs propositionnels : les adjectifs qui servent à faire une évaluation du degré de probabilité qu'une «proposition» soit vraie ou fausse (*possible*, *probable*,

vraisemblable) et les adjectifs qui servent à faire un commentaire sur la qualité de perceptibilité de la vérité ou de la fausseté d'une «proposition» (*clair, évident*). Dans cette section également, nous discutons de certaines propriétés frappantes et inattendues des adjectifs propositionnels non factifs. En fait, dans cette section, nous discutons plus précisément du fait que tous les adjectifs propositionnels non factifs, sans exception, manifestent des caractéristiques qui sont généralement associées aux prédicats factifs. Entre autres, les compléments des adjectifs propositionnels non factifs, qu'ils apparaissent dans les tournures personnelles ou dans les constructions impersonnelles, constituent des domaines opaques. Par ailleurs, les complétives des adjectifs propositionnels non factifs qui participent dans les constructions impersonnelles peuvent apparaître en position sujet, une propriété qui, selon Kiparsky et Kiparsky (1970a, 1970b), devrait être réservée aux prédicats factifs. Il est clair que la notion de factivité n'est pas suffisante pour rendre compte des propriétés des compléments des adjectifs propositionnels. Dans la section 2.4, nous proposons qu'une propriété plus fondamentale, plus basique que celle de factivité, la dominance, a un pouvoir explicatif plus grand, puisqu'elle permet de rendre compte directement et simplement de l'ensemble des données avec les adjectifs propositionnels. La section 2.5 est consacrée aux quelques adjectifs propositionnels qui peuvent apparaître dans les constructions impersonnelles et dans les tournures personnelles (*assuré, certain, sûr*). Les faits discutés dans cette section montrent que les deux types de constructions n'ont pas les mêmes propriétés sémantiques et syntaxiques. Nous proposons qu'une «alternance» construction impersonnelle/tournure personnelle se présente uniquement lorsque l'adjectif a la propriété de pouvoir attribuer une propriété à une entité concrète, plus précisément à un être doté d'une faculté mentale, ou à une entité abstraite (une «proposition»). La section 2.6, qui est la conclusion, reprend les points majeurs de la discussion sur les adjectifs propositionnels.

2.2 Les adjectifs propositionnels qui apparaissent dans les tournures personnelles

Avoir des convictions ne garantit pas contre l'erreur. (Lionel Jospin, Le Temps de répondre)

Une liste assez exhaustive d'adjectifs propositionnels qui peuvent apparaître dans les tournures personnelles est donnée en (16).

- (16) assuré
certain
confiant
conscient
convaincu
persuadé
sûr

Tous les prédicats de la liste en (16) peuvent sélectionner des complétives tensées à l'indicatif et des complétives à l'infinitif⁴. Quelques exemples sont donnés en (17).

- (17) a. Jean est conscient d'avoir commis une erreur./Jean est conscient qu'il/que Marie a commis une erreur.
b. Jean est convaincu d'avoir laissé ses clés sur la table./Jean est convaincu qu'il/que Marie a laissé ses clés sur la table.
c. Jean est confiant de pouvoir respecter les échéances./Jean est confiant qu'il/que Marie pourra respecter les échéances.
d. Jean est certain de remporter le prix./Jean est certain qu'il/que Marie remportera le prix.

Tous les adjectifs de la liste en (16) servent à attribuer à des individus certains états mentaux (de croyance, de confiance, de connaissance ou de savoir). Alors que *être conscient*, en (17a), a trait à la connaissance ou au savoir que possède un individu à propos de quelque chose, ici d'une «proposition», les adjectifs *convaincu*, *confiant*,

⁴ Norrick (1978, p. 45) discutant des adjectifs cognitifs factifs affirme que ces prédicats ne peuvent pas apparaître avec des compléments à l'infinitif en anglais, mais seulement avec des complétives tensées.

(i) a. *Hal is aware to be king. (=2), dans Norrick, 1978, p. 45
b. Hal is conscious that Falstaff wenches. (=4), dans Norrick, 1978, p. 45

certain en (17b)-(17d), ainsi que le reste des adjectifs de la liste en (16), se rapportent plutôt à l'état de croyance du sujet de la phrase principale à l'égard de la «proposition» dénotée par le complément (l'assurance, la certitude, la conviction, la confiance). En fait, de tels adjectifs qualifient la position du sujet face au complément, qu'il tient comme assuré, certain, etc.; ils décrivent l'assentiment du sujet par rapport au contenu de la complétive. De par leur sens, les adjectifs en (16) ne peuvent être attribués qu'à des entités dotés d'une faculté cognitive, soit d'entités capables d'activités mentales ou intellectuelles qui leur permettent de porter des jugements de valeur de vérité sur une «proposition». Ces adjectifs sont donc des prédicats à deux arguments : un argument sujet (qui dénote le siège d'une certitude, d'une croyance, d'un savoir, etc.) et un argument «proposition». L'argument «proposition», réalisé par une complétive tensée qui est normalement à l'indicatif ou par une complétive à l'infinitif, peut être repris par un pronom, comme démontré en (18).

- (18) a. Jean en est conscient, d'avoir commis une erreur/que Marie a commis une erreur.
 b. Jean en est convaincu, d'avoir laissé ses clés sur la table/que Marie a laissé ses clés sur la table.
 c. Jean en est confiant, de pouvoir respecter les échéances/que Marie pourra respecter les échéances.
 d. Jean en est certain de remporter le prix/que Marie remportera le prix.

Mis à part *être conscient*, tous les adjectifs de la liste en (16) sont des prédicats non factifs, c'est-à-dire des prédicats qui sont neutres quant à la valeur de vérité du complément. Ainsi, avec *être conscient* en (18a), le contenu du complément *avoir commis une erreur/Marie a commis une erreur* est présupposé, c'est-à-dire considéré comme un fait, ce qui n'est pas le cas des prédicats en (18b)-(18d). Un des tests classiques pour diagnostiquer la factivité, la négation, permet de confirmer que le prédicat *être conscient* déclenche une présupposition. Considérons les phrases en (19).

- (19) a. Jean est conscient que ses étudiants font beaucoup d'efforts pour comprendre la matière.
 b. Jean n'est pas conscient que ses étudiants font beaucoup d'efforts pour comprendre la matière.

Aussi bien dans la phrase affirmative que dans la phrase négative en (19), le complément est présupposé. La négation n'a pas d'effet sur la valeur de vérité du complément, puisque le contenu du complément *ses étudiants font beaucoup d'efforts pour comprendre la matière* est présupposé vrai⁵.

Puisque le complément de *être conscient* est présupposé, il n'est pas possible de nier sa valeur de vérité; cette opération résulte en une contradiction, comme illustré en (20).

⁵ Il est à noter que, sous négation, les prédicats factifs cognitifs peuvent engendrer des énoncés douteux sinon agrammaticaux lorsque conjugués à la première personne de l'indicatif présent (voir Kreutz, 1998, p. 148-149; Meunier, 1980, p. 56-57, 64-65; Norrick, 1978, p. 18). Considérons les exemples en (i) et en (ii).

- | | | |
|------|--|-----------------------------|
| (i) | a. Pierre est conscient que ses amis sont déçus. | (=(34), dans Meunier, 1980) |
| | b. Pierre n'est pas conscient que ses amis sont déçus. | (=(36), dans Meunier, 1980) |
| | c. Pierre ne sait pas que Jean est venu. | (=(39), dans Meunier, 1980) |
| (ii) | a. Je suis conscient que ses amis sont déçus. | (=(35), dans Meunier, 1980) |
| | b. *Je ne suis pas conscient que ses amis sont déçus. | (=(37), dans Meunier, 1980) |
| | c. *Je ne sais pas que Jean est venu. | (=(40), dans Meunier, 1980) |

En (ib) et en (ic), où le sujet de la phrase est nécessairement différent du locuteur, la présence de la négation n'a pas d'effet sur la valeur de présupposition du complément; ainsi, les «propositions» *ses amis sont déçus* et *Jean est venu* sont considérés comme des faits. Par contre, lorsque le sujet de la phrase et le locuteur sont identiques, comme en (iib) et en (iic), la négation rend les phrases inacceptables logiquement. Meunier (1980, p. 57) affirme que ces phrases sont rejetées puisque dans ces cas le sujet d'énonciation (le locuteur) «présuppose la vérité d'une proposition [...] qu'il dit ne pas pouvoir asserter». En d'autres termes, il y a un conflit qui survient puisque le locuteur présuppose la vérité d'une «proposition» dont il nie la connaissance. Meunier (1980, p. 65) suggère que *être conscient* est un prédicat semi-factif. Avec ce prédicat, le complément n'est présupposé que dans le monde du locuteur. Ainsi, en (ib), *ses amis sont déçus* n'est pas présupposé dans le monde du sujet *Pierre*; cette phrase est acceptable et le complément conserve sa présupposition puisqu'elle oppose deux sujets de conscience distincts, le sujet et le locuteur. Par contre, (iic) est rejeté «puisque'il y a coïncidence exacte entre sujet d'énoncé et sujet d'énonciation qui se situent contradictoirement par rapport à la vérité de ses amis sont déçus». Meunier affirme qu'il y a deux types de présuppositions : avec un prédicat cognitif, il s'agit d'une présupposition du locuteur, avec les prédicats émotifs, il s'agit d'une présupposition à la fois dans le monde du sujet d'énoncé et dans celui du locuteur. Norrick (1978, p. 15-19) fait la même distinction.

- (20) a. #Jean est conscient que ses étudiants font beaucoup d'efforts pour comprendre la matière; or, ses étudiants ne font aucun effort pour comprendre la matière.
b. #Jean n'est pas conscient que ses étudiants font beaucoup d'efforts pour comprendre la matière; or, ses étudiants ne font aucun effort pour comprendre la matière.

Les prédicats *être convaincu*, *être confiant*, *être certain*, etc. sont non factifs. Avec ces prédicats, la valeur de vérité du complément est inconnue : le complément peut aussi bien être vrai que faux. C'est ce qu'on peut constater des exemples en (21).

- (21) a. Jean est convaincu de s'être trompé/que Marie s'est trompée.
b. Jean est confiant d'avoir reçu le plus grand nombre de votes aux élections hier/que Marie a reçu le plus grand nombre de votes aux élections hier.
c. Jean est certain d'avoir échoué à l'examen/que Marie a échoué à l'examen.

Les compléments en (21) ne sont pas présupposés : une personne peut être convaincue, être confiante, être certaine de quelque chose qui est faux. Ces prédicats n'ont pas le même comportement que *être conscient* sous la négation. En fait, la négation de ces prédicats, comme en (22), permet de mettre en lumière que leur complément n'est pas présupposé.

- (22) a. Jean n'est pas convaincu de s'être trompé/que Marie s'est trompée.
b. Jean n'est pas confiant d'avoir reçu le plus grand nombre de votes aux élections hier/que Marie a reçu le plus grand nombre de votes aux élections hier.
c. Jean n'est pas certain d'avoir échoué à l'examen/que Marie a échoué à l'examen.

Les exemples en (22) montrent bien que ces prédicats sont non factifs : ils sont neutres quant à la valeur de vérité du complément. Ainsi, avec ces adjectifs, la négation de la valeur de vérité du complément ne résulte pas en une contradiction, tel qu'illustré en (23) (qui contraste avec (20)).

- (23) a. Jean est convaincu de s'être trompé/que Marie s'est trompée. Or, il a tort. Il/elle ne s'est pas trompé(e) du tout.
 b. Jean est confiant d'avoir reçu le plus grand nombre de votes aux élections hier/que Marie a reçu le plus grand nombre de votes aux élections hier. Or, il a tort. Les votes ont été compté ce matin et c'est Max qui a reçu le plus de votes.
 c. Jean est certain d'avoir échoué à l'examen/que Marie a échoué à l'examen. Or, il a tort. Il/elle a obtenu une très bonne note.

En règle générale, un syntagme dont la tête est *fait* est compatible avec les compléments factifs (voir 1.3.1.1). Comme démontré en (24), le complément de *être conscient* peut être précédé d'un tel syntagme. Toutefois, ce type de syntagme n'est pas permis avec des prédicats tels que *être convaincu*, *être confiant*, *être certain* (25). Ces faits montrent que *être conscient* est factif, alors que *être convaincu*, *être confiant* ainsi que les autres prédicats de la liste en (16)) sont non factifs.

(24) Jean est conscient du fait qu'il est beau/du fait que Marie est malade.

- (25) a. *Jean est convaincu du fait que Marie est malade.
 b. *Jean est confiant du fait que sa demande a été acceptée.
 c. *Jean est certain du fait qu'il a perdu son emploi.

Puisque les prédicats *être convaincu*, *être confiant*, *être certain*, etc. sont non factifs, on s'attend à ce qu'ils en possèdent les propriétés. Dans la section 1.3.1.1, nous avons discuté des faits sur l'extraction avec les prédicats factifs et les prédicats non factifs. Rappelons que les possibilités d'extraction sont plus limitées dans le cas des compléments factifs que dans le cas des compléments non factifs. De façon générale, l'extraction d'éléments (adjoints, arguments externes, arguments internes) est permise hors de compléments non factifs. Dans le cas des factifs, une asymétrie adjoints/arguments externes versus arguments internes est normalement observée : l'extraction d'adjoints et d'arguments externes est exclue, alors que l'extraction d'arguments internes est acceptable. On s'attend donc à ce que l'extraction hors des compléments des prédicats non factifs comme *être convaincu*, *être confiant*, *être*

certain, etc. donne de meilleurs résultats que l'extraction hors des compléments de *être conscient*, qui est factif. Or, tel n'est pas le cas.

Avec l'adjectif propositionnel factif *être conscient*, l'extraction d'adjoints n'est pas permise, ce qui est attendu. Considérons les phrases en (26) et en (27).

- (26) a. Jean est conscient que sa femme l'a trompé le mois dernier pour se venger.
b. [Pour quelle raison/Pourquoi]_i Jean est-il conscient t_i que sa femme l'a trompé *t_i?
c. Quand_i Jean est-il conscient ??t_i que sa femme l'a trompé *t_i?
- (27) a. Jean est conscient que sa fille répare sa voiture avec un marteau dans le garage.
b. Comment_i Jean est-il conscient ?t_i que sa fille répare sa voiture *t_i?
c. Où_i Jean est-il conscient ??t_i que sa fille répare sa voiture *t_i?

Lorsqu'une interprétation est possible pour ces phrases, l'adjectif ne peut porter que sur le prédicat de la phrase principale, pas sur le prédicat de la subordonnée. Ainsi, en (26b) et en (27b), *pour quelle raison/pourquoi* et *comment* peuvent seulement constituer des questions sur le prédicat de la matrice. Une interprétation où les questions sont associées à la subordonnée n'est pas du tout disponible, soit *sa femme l'a trompé pour quelle raison* et *sa fille répare sa voiture comment*. Les phrases en (26c) et en (27c) sont plutôt douteuses. En fait, il semble inacceptable de questionner le temps (*quand*) et le lieu (*où*) d'un état de conscience d'un individu et donc d'interpréter les adjoints *quand* et *où* comme des interrogations sur le prédicat principal *être conscient*.

Avec des adjectifs comme *être convaincu*, *être certain*, etc., qui sont non factifs, on s'attend à ce que l'extraction d'adjoints hors de leurs compléments soit possible. Or, tel n'est pas le cas. Tel qu'illustré en (28) et en (29), ces prédicats non factifs se comportent comme des factifs quant à l'extraction d'adjoints.

- (28) a. Jean est convaincu que sa femme l'a trompé le mois dernier pour se venger.
 b. [Pour quelle raison/Pourquoi]_i, Jean est-il convaincu t_i que sa femme l'a trompé *t_i?
 c. Quand_i, Jean est-il convaincu ??t_i que sa femme l'a trompé *t_i?
- (29) a. Jean est certain que le colonel Moutarde a tué la femme avec un marteau dans l'étable.
 b. Comment_i, Jean est-il certain ??t_i que le colonel Moutarde a tué la femme *t_i?
 c. Où_i, Jean est-il certain ??t_i que le colonel Moutarde a tué la femme *t_i?

L'extraction d'adjoints hors des compléments des adjectifs propositionnels non factifs donne des résultats similaires à l'extraction d'adjoints hors des compléments des adjectifs propositionnels factifs. Ainsi, en (28) et en (29), lorsqu'une lecture est disponible, les adjoints peuvent uniquement porter sur le prédicat de la matrice⁶.

L'extraction d'arguments externes (sujets) et l'extraction d'arguments internes hors de compléments propositionnels factifs comme hors de compléments propositionnels non factifs n'est pas véritablement acceptable non plus. Les exemples en (30) constituent des cas d'extraction du sujet hors de compléments factifs, et ceux en (31), hors de compléments non factifs. Tel qu'illustré, l'extraction du sujet n'est pas permise dans un cas comme dans l'autre.

- (30) a. Jean est conscient que Marie est à l'hôpital/en danger.
 b. *Qui_i, Jean est-il conscient qui_i est à l'hôpital/en danger?

⁶ On retrouve, dans Hegarty (1990), des exemples de l'anglais qui sont similaires à ceux de (28) et de (29). De tels exemples sont donnés en (i) et en (ii).

(i) *Why are they certain/convinced [that she met him _ _ _]? (=5), dans Hegarty, 1990

(ii) *How/when/where are they convinced [that she met him _ _ _]?

(adapté de (10b), dans Hegarty, 1990)

Dans ces exemples, qui impliquent les adjectifs *certain* 'certain' et *convinced* 'convaincu', les adjoints *why* 'pourquoi', *how* 'comment', *when* 'quand' et *where* 'où' ne peuvent pas porter sur le prédicat enchâssé. Hegarty (1990, 1992) développe une analyse pour rendre compte du comportement particulier de ces prédicats non factifs qu'il nomme, suivant Cattell (1978), les *response stance predicates*. Nous discuterons de l'analyse de Hegarty (1990, 1992) dans la section 2.3.2.

- c. Jean est conscient que cet auteur a remporté le prix Nobel.
 - d. *[Quel auteur], Jean est-il conscient qui, a remporté le prix Nobel?
 - e. Jean est conscient que le livre est sur la table.
 - f. *[Qu'est-ce que], Jean est conscient qui, est sur la table?
- (31)
- a. Jean est certain que Marie est à l'hôpital/en danger.
 - b. *Qui, Jean est-il certain qui, est à l'hôpital/en danger?
 - c. Jean est persuadé que cet auteur a remporté le prix Nobel.
 - d. *[Quel auteur], Jean est-il persuadé qui, a remporté le prix Nobel?
 - e. Jean est convaincu que le livre est sur la table.
 - f. *[Qu'est-ce que], Jean est convaincu qui, est sur la table?

Les exemples en (32) et en (33) illustrent le comportement des propositionnels factifs et des propositionnels non factifs face à l'extraction d'arguments internes. Encore une fois, l'extraction est bloquée dans les deux cas, quoique l'extraction d'arguments internes hors des compléments des prédicats non factifs semble être plus acceptable.

- (32)
- a. Jean est conscient que sa femme rencontre ce bellâtre tous les lundis.
 - b. *Qui, Jean est-il conscient que sa femme rencontre t, tous les lundis?
 - c. Jean est conscient que l'agent secret a parlé aux journalistes/que son assistant a discuté avec le directeur à propos du projet.
 - d. *[À qui], Jean est-il conscient que l'agent secret a parlé t,?/[Avec qui], Jean est-il conscient que son assistant a discuté t,?
 - e. Jean est conscient que Marie jette ses bas troués en cachette/que Marie prend sa voiture rouge sans lui dire.
 - f. *[Quels bas], Jean est-il conscient que Marie jette t, en cachette?/[Quelle voiture], Jean est-il conscient que Marie prend t, sans lui dire?
- (33)
- a. Jean est convaincu que le colonel Moutarde a tué le révérend Olive.
 - b. ?Qui, Jean est-il convaincu que le colonel Moutarde a tué t,?
 - c. Jean est certain que Marie commandera le plat du jour au restaurant.
 - d. ?[Quel plat], Jean est-il certain que Marie commandera t,?

- e. Jean est persuadé que Marie lui a rapporté une sculpture.
- f. ?[Qu'est-ce que]_i Jean est persuadé que Marie lui a rapporté t_i?

Les faits examinés ci-dessus montrent clairement qu'aucun type d'extraction n'est véritablement permis hors des compléments des adjectifs propositionnels, qu'ils soient factifs ou non factifs. Les compléments factifs et les compléments non factifs de ces adjectifs constituent des domaines opaques. Le fait que les compléments des prédicats propositionnels non factifs qui apparaissent dans les tournures personnelles se comportent de façon similaire aux compléments des prédicats propositionnels factifs en ce qui concerne l'extraction est assez curieux. Nous verrons dans la section 2.3 que les adjectifs propositionnels non factifs qui apparaissent dans les constructions impersonnelles possèdent également des caractéristiques des factifs. En fait, tous les adjectifs non factifs de la classe propositionnelle se comportent à certains égards comme des factifs.

2.3 Les adjectifs propositionnels qui apparaissent dans les constructions impersonnelles

*Le contraire de la vérité est la fausseté : quand elle est tenue pour vérité, elle se nomme erreur.
(Emmanuel Kant, *La Logique*)*

La liste en (34) fournit des exemples de prédicats propositionnels qui apparaissent dans les constructions impersonnelles.

- (34) certain
clair
évident
exclu
indubitable
plausible
probable
vrai
vraisemblable

De façon générale, les adjectifs de cette liste régissent des complétives tensées à l'indicatif. Il est intéressant de noter que, dans les constructions impersonnelles impliquant des adjectifs du type en (34), les compléments à l'infinitif sont normalement exclus, comme l'observent d'ailleurs Achard (1998, p. 271, p. 309-313), Mair (1990, p. 25) et Rivière (1983, p. 44)⁷. Ceci est illustré en (35)-(37).

⁷ Des phrases comme celles en (i) semblent au premier abord aller à l'encontre de cette affirmation.

- (i) a. Il n'est pas évident de régler ce problème.
b. Il a été/est/sera possible de prendre rendez-vous avec Jean.
c. Il est juste d'attribuer le poste à Jean.

Or, dans les phrases en (i), les prédicats adjectivaux ne sont pas utilisés comme des prédicats propositionnels. Ainsi, en (ia), *ne pas être évident* a un sens qui se rapproche de celui de *être difficile*. En fait, Gaatone (1987) rapporte que l'adjectif *évident* lorsqu'il est nié peut être utilisé comme un genre de synonyme de *problématique* et peut alors être défini comme suit : «[...] qui ne suscite pas de problème, de question, de difficulté» (p. 299). Avec ce sens, *être évident* appartient à la classe des adjectifs effectifs du type *être facile*. D'ailleurs, lorsque nié, il peut apparaître dans les constructions comme celles en (ii), c'est-à-dire dans des tournures personnelles dans lesquelles le sujet de la soi-disant principale correspond à l'objet de l'«enchâssée», constructions qui sont typiques du sous-type de *être facile*.

- (ii) Ce problème n'est pas évident à régler.

Le prédicat *être évident* ne peut être considéré comme membre de la classe effective que lorsqu'il est nié. Dans les phrases affirmatives, *être évident* a le sens de «qui s'impose à l'esprit par son caractère d'évidence» et se comporte comme un prédicat propositionnel. Comme prédicat propositionnel, il est uniquement attesté dans les constructions impersonnelles, avec des complétives tensées à l'indicatif, comme en (iiia). Il n'apparaît pas dans les constructions impersonnelles suivi d'une complétive à l'infinitif (iiib) ni dans les tournures personnelles caractéristiques des prédicats du type *être facile* (iiic).

- (iii) a. Il est évident que Jean a réglé ce problème.
b. *Il est évident de régler ce problème.
c. *Ce problème est évident à régler.

Le prédicat *être possible* n'est pas non plus utilisé comme un prédicat propositionnel en (ib). Dans la section 2.3.1.1, nous verrons que *être possible* est sujet à diverses interprétations et que, lorsqu'il est suivi d'une complétive à l'infinitif, comme en (ib), il ne peut recevoir qu'une interprétation déontique (de permission ou de possibilité). Sous une interprétation déontique, *être possible* est utilisé comme un

- (35) a. *Il est probable de venir. (= (345), dans Achard, 1998, p. 271)
 b. Il est probable qu'il est venu.
- (36) a. *Il est évident de ne rien comprendre.
 (= (346), dans Achard, 1998, p. 271)
 b. Il est évident qu'il n'a rien compris.
- (37) a. *Il est certain de pleuvoir demain. (= (347), dans Achard, 1998, p. 271)
 b. Il est certain qu'il pleuvra demain.

L'exclusion des compléments à l'infinitif dans les constructions impersonnelles des adjectifs propositionnels n'est pas en soi surprenante. Dans la section 1.2.1, nous avons discuté du fait qu'il y a une corrélation entre le type de compléments qu'un prédicat sélectionne et l'autonomie de ce complément face à la phrase matrice. Nous avons vu que les compléments des prédicats propositionnels présentent le plus grand degré d'autonomie par rapport à la phrase principale. En fait, les compléments des prédicats propositionnels se rapprochent des phrases indépendantes, qui comportent normalement des informations sur le temps, l'aspect, les participants, etc. Les phrases en (35a)-(37a) sont rejetées puisque, dans les constructions impersonnelles, ces

prédicat émotif puisqu'il sert à porter un jugement subjectif, pas un jugement de valeur de vérité. De plus, sous l'interprétation déontique, *être possible* a des propriétés qui le distinguent de *être possible* épistémique (ou propositionnel). Entre autres, *être possible* déontique est compatible avec le temps passé, le temps présent ou le temps futur, ce qui contraste avec *être possible* épistémique, qui est seulement compatible avec le temps présent.

En ce qui concerne le prédicat *être juste* en (ic), il est utilisé comme un prédicat émotif, soit comme un prédicat qui exprime un jugement d'ordre personnel. Ainsi, dans cette phrase, *être juste* a trait à la conformité à la justice, au droit, à l'équité et signifie grosso modo *être équitable* (le contraire de *être injuste*). Avec ce sens, cet adjectif peut apparaître avec une complétive tensée au subjonctif, comme en (iv).

(iv) Il est juste qu'on ait attribué le poste à Jean.

Le prédicat *être juste* peut aussi être utilisé pour exprimer un jugement de valeur de vérité, comme dans la phrase en (v), où son sens se rapproche de *être vrai*, *être exact*. Dans ce cas, il est suivi d'une complétive tensée à l'indicatif.

(v) Il est juste qu'on a attribué le poste à Jean.

Mentionnons ici que les classes d'adjectifs devraient être considérées comme étant ouvertes. Comme nous le verrons à maints endroits dans cette thèse, un même adjectif peut être tantôt membre d'une classe, tantôt membre d'une autre classe puisque son sens peut varier selon le contexte dans lequel il est employé.

informations sont manquantes; entre autres, il n'y a pas de contrôleur référentiel pour le sujet de l'infinitive. Dans les constructions impersonnelles alors, une complétive à l'infinitif ne peut tenir lieu d'une «proposition».

Il est important de souligner que cette restriction contre les compléments à l'infinitif dans les constructions impersonnelles des prédicats propositionnels n'est pas générale. Comme le note Mair (1990, p. 25, p. 242), dans des contextes bien particuliers, les complétives à l'infinitif sont permises. Il fournit les exemples en (38) et en (39).

- (38) 'I often think', Treece said rather smugly, 'that it's equally true to say that genius is an infinite capacity for faking pains.'
(=(23), dans Mair, 1990, p. 25)
- (39) [...] and to say that they are more brutal than any other section of the community just simply isn't true. (=(24), dans Mair, 1990, p. 25)

Quelques exemples du même type sont donnés en (40) et en (41) pour le français.

- (40) Il est faux de croire, de penser, de dire, de prétendre que la Terre est plate.
- (41) Il est vrai de croire, de penser, de dire, de prétendre que la Terre est ronde.

Nous aimerions faire trois remarques concernant ce type d'exemples. Premièrement, comme il est facile de constater en examinant les phrases en (38)-(41), il semble qu'un complément à l'infinitif ne soit acceptable que si le verbe du complément est un verbe propositionnel (de déclaration, de croyance, etc.), comme *croire*, *penser*, *dire* *prétendre*. Tel qu'illustré en (42), le verbe de la complétive à l'infinitif ne peut pas être un verbe émotif par exemple, comme *souhaiter*, *regretter*, etc.

- (42) a. *Il est faux de souhaiter/regretter que la Terre est plate.
b. *Il est vrai de souhaiter/regretter que la Terre est ronde.

Deuxièmement, les compléments à l’infinitif ne sont permis qu’avec des adjectifs qui dénotent la vérité ou la fausseté absolue (comme *vrai, faux, erroné, juste, exact, inexact*, etc.). Comme démontré en (43), les adjectifs qui ont trait à des zones intermédiaires entre le vrai et le faux (*probable, plausible, improbable, vraisemblable*, etc.) sont totalement exclus avec les compléments à l’infinitif du type en (40) et en (41).

- (43) *Il est probable/plausible/improbable/vraisemblable de croire, de penser, de dire, de prétendre que la Terre est plate/ronde.

Troisièmement, mentionnons que les phrases en (40) et en (41), qui sont acceptables, reçoivent une interprétation bien spéciale. En fait, dans ces exemples, ce n’est pas la situation dénotée par le verbe à l’infinitif qui reçoit une prédication de vérité ou de fausseté, mais bien la «proposition» qui est enchâssée sous ce verbe. En d’autres termes, ces phrases sont interprétées comme suit : *la Terre est plate* ou *la Terre est ronde* (la proposition tensée enchâssée sous le verbe propositionnel à l’infinitif) est vrai ou faux. On ne peut obtenir une lecture où le verbe propositionnel à l’infinitif (*croire, penser, dire, prétendre*) est vrai ou faux.

En bref, en règle générale, les compléments à l’infinitif sont exclus dans les constructions impersonnelles avec les adjectifs propositionnels. Quelques exemples sont attestés avec un nombre restreint de ces adjectifs dans des conditions particulières, mais reçoivent une lecture spéciale.

Dans la section 2.3.1, nous montrerons que les adjectifs propositionnels qui apparaissent dans les constructions impersonnelles ne possèdent pas tous les mêmes propriétés syntaxiques et sémantiques et qu’il y a eu lieu de les partager au moins en deux sous-types. Nous établissons une distinction entre les adjectifs modaux

épistémiques (*possible, probable, vraisemblable*) et les adjectifs discursifs (*clair, évident*). Dans la section 2.3.2, nous verrons que ces deux sous-groupes d'adjectifs, quoique non factifs, se comportent comme des factifs face à divers phénomènes.

2.3.1 Deux sous-types d'adjectifs propositionnels dans les constructions impersonnelles

Dans cette section, nous procéderons à la caractérisation des adjectifs propositionnels qui apparaissent dans les constructions impersonnelles. Nous montrons, en nous basant largement sur Iatridou (1990), que ces adjectifs peuvent être divisés au moins en deux sous-types sur la base de leurs propriétés : les prédicats que nous nommons les adjectifs modaux épistémiques, dont des exemples sont donnés en (44), et les prédicats que nous appelons les adjectifs discursifs, dont des exemples sont fournis en (45). (L'expression «adjectifs discursifs» est empruntée à Taranto (2003). Cette auteure développe une analyse détaillée d'une classe d'adjectifs de l'anglais qu'elle nomme *discourse adjectives*, à laquelle appartiennent *apparent, clear, evident, obvious*, qui sont les équivalents en français des adjectifs en (45). Les points saillants de son analyse sont présentés dans la section 2.3.2.)

(44) vrai
exact
juste
vraisemblable
incontestable
indéniable
certain
sûr
assuré
probable
plausible
possible
improbable
impossible
invraisemblable
douteux
erroné
faux

(45) clair
évident

Dans un court article, Iatridou (1990) établit une distinction entre deux types d'adjectifs qui sélectionnent des compléments propositionnels : les adjectifs métaphysiques, dont *possible* 'possible' et *probable* 'probable'⁸, et les adjectifs épistémiques, dont *evident* 'évident' et *obvious* 'clair'. Les adjectifs métaphysiques de Iatridou sont désignés ici par «adjectifs épistémiques»; les adjectifs épistémiques, par «adjectifs discursifs».

⁸ La discussion de Iatridou se limite à *possible* et *probable*, mais comme il deviendra clair dans cette section, elle est valable également pour tous les prédicats en (44), qui sont des adjectifs qui servent à évaluer le degré de probabilité qu'une « proposition » soit vraie ou fausse. Il est à noter que *être possible* peut recevoir deux grands types d'interprétations : l'interprétation épistémique et l'interprétation déontique (voir la section 2.3.1.1 pour des précisions sur ces interprétations). Le prédicat *être possible* dont discute Iatridou ne peut recevoir qu'une lecture épistémique, pas une lecture déontique.

Elle relève plusieurs différences entre ces deux sous-types de prédicats. Iatridou note que les prédicats épistémiques, contrairement aux prédicats discursifs, sont restreints au contexte du temps de l'énonciation. Ainsi, les prédicats comme *possible* 'possible' et *probable* 'probable' ne peuvent apparaître qu'au temps présent; ils sont incompatibles avec le temps passé et le temps futur⁹. Ceci est démontré en (46).

- (46) #It was/will be possible/probable that John stole the tapes.
 (=3), dans Iatridou, 1990
 'Il était/sera possible/probable que Jean a volé les cassettes.'

Tel qu'illustré en (47), cette propriété est également valable pour tous les prédicats en (44).

- (47) a. *Il était vrai/certain/improbable/faux/erronné/vraisemblable que Jean a volé les cassettes.
 b. *Il sera vrai/certain/improbable/faux/erronné/vraisemblable que Jean a volé les cassettes.

Par contre, les prédicats discursifs, dont *evident* 'évident' et *obvious* 'clair', sont tout à fait compatibles avec le temps passé et le temps futur, comme démontré en (48).

- (48) It was/will be evident/obvious that John stole the tapes.
 (=2), dans Iatridou, 1990
 'Il était/sera évident/clair que Jean a volé les cassettes.'

⁹ Avec les adjectifs épistémiques, il y a un contexte, celui du discours indirect, qui permet que le verbe copule soit conjugué à un autre temps que le temps d'énonciation (le temps présent). Un exemple est fourni en (i).

- (i) Columbo said that it was possible that John had stolen the tapes.
 (=i), dans Iatridou, 1990, p. 123
 'Columbo a dit qu'il était possible que John avait volé les cassettes.'

Iatridou affirme que le temps passé dans cet exemple (*it was possible*) ne sert pas à ancrer la situation dans le temps et n'est pas un temps passé véritable. Le temps passé du verbe copule est tout simplement un temps imposé par la concordance des temps, qui s'opère du discours direct au discours indirect. En français, lorsqu'il y a un passage du discours direct au discours indirect, il y a une transposition du présent à l'imparfait, comme démontré en (ii).

- (ii) a. Columbo a dit : «Il est possible que Jean a volé les cassettes.»
 b. Columbo a dit qu'il était possible que Jean avait volé les cassettes.

De plus, Iatridou observe que les adjectifs épistémiques ne peuvent pas être précédés d'un verbe qui réfère à un processus temporel, tel que *become* 'devenir', c'est-à-dire d'un verbe qui décrit le passage d'un état à un autre. Ainsi, les phrases en (49) sont rejetées.

- (49) #It becomes possible that John stole the tapes.
(=(ii), dans Iatridou, 1990, p. 124)
'Il devient possible que Jean a volé les cassettes.'

Les exemples en (50) du français montrent que cette propriété s'applique également à tous les adjectifs en (44), qui expriment le degré de probabilité qu'une «proposition» soit vraie ou fausse.

- (50) #Il devient vrai/certain/improbable/faux/erroné/vraisemblable que Jean a volé les cassettes.

Cependant, comme le montre (51), les adjectifs discursifs, comme *obvious* et *evident*, peuvent se combiner avec un tel verbe.

- (51) It becomes obvious that John stole the tapes.
(=(i), dans Iatridou, 1990, p. 124)
'Il devient clair que Jean a volé les cassettes.'

De ces faits, Iatridou conclut que les prédicats épistémiques, tels que *possible* et *probable* (il faudrait inclure également tous les prédicats en (44), tels que *vrai*, *faux*, *plausible*, etc.), sont temporellement indépendants et ne comportent pas de variable temporelle, contrairement aux prédicats discursifs, tels que *obvious* et *evident*. C'est la présence/l'absence d'une variable temps qui rendrait compte du contraste de grammaticalité en (52).

- (52) a. It is often obvious (to me) that you don't study enough.
 b. *It is often possible that you don't study enough.
 (= (20), dans Iatridou, 1990, p. 127)

Des exemples similaires pour le français sont fournis en (53), où l'on peut constater que les adjectifs épistémiques, qui sont totalement indépendants temporellement, sont incompatibles avec un adverbe temporel, comme *souvent*.

- (53) a. Il est souvent clair/évident (pour moi) que tu n'étudies pas suffisamment.
 b. *Il est souvent possible/vraisemblable/vrai/certain (pour moi) que tu n'étudies pas suffisamment.

Elle suggère que les différences observées entre les deux types de prédicats découlent de leur sens. Grosso modo, la distinction entre prédicats épistémiques et prédicats discursifs correspondrait à la distinction qu'établit Lyons (1977) entre la modalité épistémique objective et la modalité épistémique subjective. Iatridou (1990, p. 124) décrit la différence entre les deux types de prédicats de la façon suivante :

Roughly, to say that something is epistemically possible [adjectifs discursifs] is to say that it could be so, for all one knows. In effect, epistemic modality is about knowledge and beliefs. Metaphysical modality [adjectifs épistémiques], on the other hand, is supposed [sic] to represent the way the world could or must have been; to say that something is metaphysically possible is to say that it could have been so, even if it wasn't.¹⁰

¹⁰ Lyons (1980, p. 412-426) discute de la différence entre modalité épistémique subjective et modalité épistémique objective, mais émet des doutes sur la validité de cette distinction. La modalité épistémique est dite subjective lorsqu'elle exprime le jugement d'un individu en fonction de ses connaissances, de ses croyances, de ses opinions. La modalité épistémique est dite objective lorsque l'évaluation se fonde sur la réalité, sur un savoir objectif, qui est disponible pour tous. Lyons (1980, p. 419) affirme que «la modalité épistémique objective est en principe quantifiable sur une échelle dont les deux extrémités sont la nécessité et l'impossibilité». Cette description semble tout à fait correspondre aux adjectifs tels que *possible, probable, vrai, certain, douteux*, etc., qui expriment différents degrés de probabilité qu'une «proposition» soit vraie ou fausse. En fait, si l'on se base sur le comportement des deux sous-types d'adjectifs propositionnels identifiés par Iatridou, la distinction entre modalité épistémique subjective et modalité épistémique objective semble être viable.

Ainsi, les prédicats discursifs (*obvious/evident*) ont trait aux connaissances et aux croyances d'un individu. Ils acceptent la référence passée ou future puisque des états de connaissances et de croyances d'un individu peuvent changer au cours du temps. Les prédicats discursifs ont un argument expérienceur, qui peut être implicite ou explicite, comme illustré en (54).

- (54) It was evident/obvious (to Max) that John stole the tapes.
(=8), dans Iatridou, 1990)

Des exemples sont donnés en (55) pour le français. On remarque qu'en français l'expérienceur de l'évidence ou de la clarté peut être réalisé par un syntagme prépositionnel en *pour* ou par un pronom datif (*me, te, lui, nous, vous, leur*). Le fait que ces prédicats permettent un argument expérienceur confirme qu'ils comportent une dimension subjective, puisque l'évaluation en termes d'évidence ou de clarté peut varier d'un individu à l'autre.

- (55) a. Il est évident/clair (pour Max/pour moi/pour les détectives) que Jean a volé les cassettes.
b. Il lui/m'/leur est évident/clair que Jean a volé les cassettes.

Pour leur part, les prédicats épistémiques expriment «the knowledge-independent state of the world» (Iatridou, 1990, p. 125), soit un état du monde qui est totalement indépendant des connaissances ou des croyances d'un individu. En fait, les adjectifs que nous avons listés en (44) peuvent être décrits comme des prédicats qui ont trait au calcul de probabilité de vérité ou de fausseté d'une «proposition». Il n'est pas surprenant que de tels prédicats soient incompatibles avec le temps passé ou le temps futur, car l'évaluation des chances qu'une «proposition» soit vraie ou fautive n'est pas réellement sujette à changer de valeur d'un moment à un autre. Elle ne dépend tout simplement pas de l'état du monde à un moment donné; elle ne dépend pas non plus des connaissances ou des croyances d'un individu particulier. Pour cette raison, il va

de soi que les prédicats épistémiques ne comportent pas d'argument expérienceur, tel qu'illustré en (56)¹¹.

- (56) *It is possible (to Max) that John stole the tapes.
(=9), dans Iatridou, 1990)

Des exemples pour le français sont donnés en (57). Quoique la phrase en (57a) est acceptable, les syntagmes en *pour* ici n'ont pas la même fonction que les syntagmes en *pour* de la phrase en (55a). En fait, dans cette phrase, les syntagmes en *pour* ne sont pas utilisés pour spécifier un expérienceur. Ils sont plutôt des équivalents de syntagmes en *selon*, qui servent à préciser un évaluateur. Ces phrases ne comportent pas d'argument expérienceur. Les syntagmes prépositionnels en *pour* en (57a) ne peuvent pas être repris par un pronom datif, tel qu'illustré en (57b), ce qui confirme qu'ils n'ont pas le même rôle ni le même sens que ceux qu'on retrouve avec les adjectifs *clair* et *évident*.

- (57) a. Il est possible/vraisemblable/probable/plausible pour Max/pour les détectives que Jean a volé les cassettes.
b. *Il lui/leur est possible/vraisemblable/probable/plausible que Jean a volé les cassettes.

¹¹ Iatridou souligne que, si le verbe copule est *seem* 'sembler'/'paraître' plutôt que *be* 'être' avec les prédicats épistémiques, le temps passé devient acceptable, comme démontré en (i).

- (i) a. It seems possible that John stole the tapes.
b. It seemed possible that John stole the tapes. (=21), dans Iatridou, 1990)

Iatridou affirme que le verbe *seem* introduit un argument supplémentaire, soit un argument expérienceur, qui peut être implicite, tel en (i), ou explicite, tel en (ii).

- (ii) It seemed possible to Max that John had stolen/stole the tapes.
(=22), dans Iatridou, 1990)

Nous aimerions suggérer que le rôle possible de *seem* 'sembler'/'paraître' est d'introduire une dimension subjective. Lorsqu'ils sont précédés d'un tel verbe, les prédicats épistémiques (*certain*, *probable*, *possible*, *vrai*, *faux*, etc.) acquièrent une valeur qui ne leur est pas intrinsèque, soit la subjectivité. Dans ce cas, le verbe permet la présence d'un expérienceur qui, en français, peut être réalisé par un syntagme prépositionnel en *à*, qui peut être repris par un pronom datif (iii).

En somme, les adjectifs propositionnels qui apparaissent dans les constructions impersonnelles se divisent en deux sous-groupes : les adjectifs épistémiques (*vrai, probable, possible, certain, assuré*, etc.) et les adjectifs discursifs (*clair, évident*). Ces deux types d'adjectifs ont des propriétés distinctes. Entre autres, les adjectifs épistémiques sont restreints au temps présent (au temps de l'énonciation), alors que les adjectifs discursifs sont compatibles avec les temps du présent, du passé et du futur. Par ailleurs, les adjectifs discursifs, contrairement aux adjectifs épistémiques, admettent un argument expérienceur qui, en français, peut être réalisé comme un syntagme prépositionnel en *pour* ou par un pronom datif. Cette propriété des adjectifs discursifs semble être reliée au fait que ces prédicats comportent une dimension subjective, une dimension qui est absente chez les adjectifs épistémiques.

Les adjectifs épistémiques (que Iatridou nomme les adjectifs métaphysiques) impliquent tous une forme de quantification sur la valeur de vérité d'une «proposition». En fait, tous ces adjectifs sont utilisés pour faire une estimation ou une évaluation du degré de probabilité qu'une «proposition» soit vraie ou fausse. L'évaluation peut varier d'une échelle allant de la vérité de la «proposition» (*vrai*), en passant par différents stades intermédiaires (*probable, plausible, improbable*)—y compris une position neutre avec *possible* (voir en particulier, la section 2.3.1.1), jusqu'à la fausseté de la «proposition» (*faux*). Les adjectifs épistémiques peuvent donc être représentés sur un continuum, comme en (58), où à une extrémité se situent les adjectifs qui expriment la vérité absolue (*vrai/exact/juste*), à l'autre, la fausseté absolue (*faux/erroné/inexact*), et au milieu, l'adjectif qui est neutre quant à la vérité ou à la fausseté d'une «proposition» (*possible*). Les adjectifs qui se situent dans des zones intermédiaires peuvent soit être orientés vers la vérité de la «proposition»

-
- (iii) a. Il a semblé/paru possible/certain/vrai/probable à Max/aux détectives que Jean a volé les cassettes.
 b. Il lui/leur a semblé/paru possible/certain/vrai/probable que Jean a volé les cassettes.

(*vraisemblable, incontestable, etc.*) ou vers sa fausseté (*improbable, invraisemblable, etc.*)¹².

(58)	vérité absolue vrai/exact/juste faux/erroné/inexact	possible	fausseté absolue
	vraisemblable incontestable indéniable certain sûr assuré probable (très, fort) plausible		peu probable peu plausible improbable invraisemblable douteux

¹² En règle générale, les adjectifs qui orientent l'évaluation vers la vérité de la «proposition» régissent des complétives à l'indicatif, tandis que les adjectifs qui orientent l'évaluation vers le faux commandent des complétives au subjonctif (voir Riegel, 1985, p. 159; Soutet, 2000, à ce sujet), tel qu'illustré en (i).

(i) a. Il est certain/assuré que Jean viendra à la fête.

b. Il est douteux/improbable que Jean vienne à la fête.

L'adjectif *probable* (ainsi que *plausible*) peut sélectionner des complétives à l'indicatif ou au subjonctif, selon qu'il oriente la «proposition» vers le pôle positif (le vrai) ou le pôle négatif (le faux). Considérons les phrases en (ii).

(ii) a. Il est probable/très probable/fort probable que Jean viendra à la fête.

b. Il est peu probable que Jean vienne à la fête.

En (iia), où l'adjectif peut être précédé d'un adverbe tel que *très* ou *fort*, *probable* indique que la «proposition» a plus de chances d'être vraie que d'être fausse. L'indicatif est alors utilisé. Par contre, en (iib), où *peu* modifie l'adjectif, le locuteur exprime que les chances que la «proposition» soit fausse l'emportent sur les chances que la «proposition» soit vraie. La valeur de vérité penchant vers le faux, le subjonctif est employé. Nous avons vu que la négation et l'interrogation peuvent entraîner l'apparition du subjonctif dans la complétive. L'emploi du subjonctif en (ib) et en (iib) découle sans aucun doute du sens négatif du prédicat. Notons que des adjectifs comme *incontestable*, *indéniable*, *indiscutable*, *indubitable*, *irrécusable*, *irréfragable*, *irréfutable*, quoique composés du préfixe négatif *in-* (ou d'un de ses allomorphes), orientent la «proposition» vers le vrai. Ils réclament donc l'indicatif, tel en (iii).

(iii) Il est indéniable que Jean viendra/*vienne ce soir.

Par ailleurs, il est intéressant de remarquer que, dans certains cas, la négation d'un adjectif orienté négativement oriente la «proposition» vers le vrai, ce qui permet l'utilisation de l'indicatif. Ceci est illustré en (iv).

(iv) Il n'est pas douteux que Jean viendra/vienne à la fête.

Les adjectifs tels que *clair* ‘obvious’ et *évident* ‘evident’ n’ont pas trait à l’évaluation des chances qu’une «proposition» soit vraie ou fausse, c’est-à-dire au degré de probabilité de vérité ou de fausseté d’une «proposition». Ces adjectifs font plutôt un commentaire sur la qualité de perceptibilité de la valeur de vérité d’une «proposition». *Clair* exprime comment facilement un individu peut percevoir quelque chose, y compris la vérité ou la fausseté d’une «proposition». *Évident* a un sens très proche et signifie grosso modo «qui se manifeste sans peine aux sens», notamment à la vue, aux yeux d’un individu. Ces deux adjectifs semblent donc faire un commentaire sur la valeur de vérité d’une «proposition» en termes de sa perceptibilité par les sens; en d’autres mots, ils caractérisent la qualité de perception de sa valeur de vérité (qui est claire ou évidente)¹³. L’argument expérienceur, lorsque présent avec ces adjectifs, précise la personne qui perçoit la clarté ou le caractère évident de la «proposition». Un jugement de valeur de vérité d’une «proposition» en termes de perceptibilité par les sens est variable d’un individu à l’autre et d’un moment à l’autre, ce qui explique qu’ils ont un argument expérienceur (implicite ou explicite) et qu’ils sont compatibles avec une référence passée, présente ou future.

Dans la section 2.3.1.1, nous nous penchons sur les propriétés de *être possible*. Nous avons, jusqu’à maintenant, examiné les propriétés de ce prédicat lorsqu’il est utilisé pour faire une évaluation du degré de probabilité qu’une «proposition» soit vraie ou fausse (une évaluation épistémique neutre quant à sa valeur de vérité). Le prédicat *être possible* peut aussi être utilisé pour porter un jugement d’ordre subjectif plutôt

¹³ D’autres adjectifs propositionnels, tels que *apparent*, *manifeste*, *ostensible* et *visible*, qui semblent décrire que quelque chose peut être constaté par les sens, ne se comportent pas comme *clair* et *évident*. En fait, ces adjectifs ne permettent pas la réalisation d’un expérienceur (ia) et ne sont pas compatibles avec le temps passé ou le temps futur (iib).

(i) a. *Il lui est apparent/manifeste/ostensible/visible que Jean est médecin.

b. Il est/*était/*sera apparent/manifeste/ostensible/visible que Jean est médecin.

Ces adjectifs s’apparentent donc aux adjectifs épistémiques, qui ont trait au degré de probabilité qu’une «proposition» soit vraie ou fausse, dans la mesure où ils semblent exprimer un jugement de nature plus objective, soit un jugement qui n’est pas sujet à changer d’une personne à l’autre et qui ne peut être situé dans le temps.

qu'un jugement de valeur de vérité, c'est-à-dire qu'il peut être employé comme un prédicat émotif. En tant qu'adjectif émotif, *être possible* se distingue de *être possible* propositionnel à plusieurs égards.

2.3.1.1 Les diverses interprétations de *être possible*

Quand on a épuisé tous les possibles, que reste-t-il? L'impossible. (Jean-Christophe Grangé, *Le Concile de pierre*)

Dans cette section, nous discutons des différentes interprétations que peut recevoir le prédicat *être possible* ainsi que du type de complétive qui est associé aux diverses interprétations. Le prédicat *être possible* peut apparaître dans différents types de constructions. En fait, il admet, en plus des complétives tensées à l'indicatif, des complétives tensées au subjonctif et des complétives à l'infinitif, tel qu'en (59).

- (59) a. Il est possible que Jean écrit cette lettre/que Jean est au cinéma.
b. Il est possible que Jean écrive cette lettre/soit au cinéma.
c. Il est possible d'écrire cette lettre/d'aller au cinéma.

Ces phrases reçoivent des lectures bien différentes. À la phrase (59a), qui comporte une complétive à l'indicatif, est rattachée une lecture épistémique, une lecture où un jugement de valeur de vérité est exprimé. Par contre, les phrases en (59b) et en (59c), qui comportent soit une complétive au subjonctif ou une complétive à l'infinitif, reçoivent une lecture déontique (radicale)¹⁴, soit une lecture qui concerne un jugement d'ordre personnel.

¹⁴ La phrase en (59b), qui comporte une complétive au subjonctif, peut aussi recevoir une lecture épistémique, c'est-à-dire une lecture où *être possible* est utilisé pour évaluer les chances qu'une «proposition» soit vraie ou fausse. Comme noté ci-dessus, *être possible* épistémique est neutre quant à la valeur de vérité de la «proposition»; avec ce prédicat, la «proposition» a autant de chances d'être vraie que d'être fausse. Puisque *être possible* épistémique n'oriente pas la «proposition» vers le vrai ou vers le faux, l'indicatif comme le subjonctif est permis. Pour des raisons de clarté, lorsque nous

Dans la littérature, on distingue généralement deux types de modalités : la modalité épistémique et la modalité déontique (ou radicale). La modalité épistémique concerne la possibilité et la nécessité ontologiques ou logiques¹⁵, tandis que la modalité déontique a trait à la possibilité ou à la nécessité d'actes performés par des agents responsables moralement, comme l'obligation, la permission, la capacité, etc. (Lyons, 1980; Palmer 2001). Le terme «épistémique» vient du grec *epistêmê*, qui signifie «connaissance» ou «savoir»; le terme «déontique» est aussi d'origine grecque; il vient de *deon*, qui signifie «ce qu'il faut faire» (Lyons, 1980).

L'analyse que nous faisons ici des différentes interprétations du prédicat *être possible* se base en grande partie sur les travaux de Boivin (1994) et de Boivin et Rochette (1994), qui traitent des lectures que peuvent recevoir les verbes modaux *pouvoir* et *devoir*. Seules les lectures de *pouvoir* sont pertinentes ici. Boivin (1994) et Boivin et Rochette (1994) argumentent que quatre différentes interprétations sont associées au modal *pouvoir* : la capacité, la permission, la possibilité et l'éventualité (ou la non-exclusion)¹⁶. Alors que les sens de permission, de capacité et de possibilité relèvent

discutons de l'interprétation épistémique avec *être possible*, seule la complétive à l'indicatif sera donnée.

¹⁵ La nécessité logique n'est pas exprimée par l'adjectif *nécessaire* en français. En fait, les phrases comportant ce prédicat, comme celle en (i), peuvent seulement recevoir une lecture déontique de nécessité. Dans ce cas, l'adjectif est utilisé pour porter un jugement d'ordre personnel.

(i) Il est nécessaire que Jean vienne/de venir.

Palmer (2001, p. 89) fait un commentaire intéressant sur l'adjectif équivalent de l'anglais : «The word *necessary* itself is not used in an epistemic sense in ordinary language (as opposed to logical terminology). It would not be normal to say **It is necessary that John is in his office*, although it is possible to say, in semi-logical language, *It is necessarily the case that John is in his office*. There is no problem with [...] *possible* — *It is possible that John is in his office* is perfectly normal.»

¹⁶ Les sens attribués au verbe modal *pouvoir* ainsi que la classification de ces sens en termes d'une opposition modalité épistémique/modalité déontique varient d'un auteur à l'autre. En fait, l'interprétation d'éventualité ou de non-exclusion n'est pas reconnue dans tous les travaux. Comme le fait remarquer Boivin (1994, p. 5-7), les auteurs attribuent généralement trois différentes interprétations à *pouvoir* ou aux verbes modaux équivalents dans d'autres langues (au lieu de quatre), c'est-à-dire les interprétations de possibilité (qui relève de la modalité épistémique), puis de capacité et de permission (qui relèvent de la modalité déontique ou radicale). Elle argumente qu'il y a une interprétation déontique de possibilité, qui est distincte de l'interprétation épistémique qui reçoit généralement l'étiquette de possibilité. Dans l'analyse de Boivin (1994) et de Boivin et Rochette (1994), l'interprétation épistémique de *pouvoir* réfère à l'éventualité ou la non-exclusion.

de la modalité déontique, le sens d'éventualité relève de la modalité épistémique. La phrase en (60) est ambiguë entre ces quatre interprétations.

(60) Élisabeth peut repeindre son appartement.

Les différentes interprétations déontiques peuvent être illustrées par les paraphrases en (61).

- (61) a. Quelqu'un (le propriétaire) permet à Élisabeth de repeindre l'appartement. (permission)
b. Ses qualités inhérentes (son talent incontestable) permettent à Élisabeth de repeindre l'appartement. (capacité)
c. Les circonstances (disponibilité de peinture, pinceaux, etc.) permettent à Élisabeth de repeindre l'appartement. (possibilité)
(=2), dans Boivin et Rochette, 1994)

Ces différentes interprétations varient en fonction de la source déontique, c'est-à-dire la source qui confère le pouvoir. L'interprétation de capacité est obtenue lorsque la source déontique est interne, inhérente au sujet de la phrase; l'interprétation de permission, lorsque la source déontique est externe (lorsque le pouvoir est attribué par une autre personne, une autorité quelconque); et l'interprétation de possibilité, lorsque la source déontique est l'ensemble des circonstances. En somme, sous les diverses interprétations déontiques, le locuteur énonce que toutes les conditions sont réunies pour qu'Élisabeth repeigne l'appartement. Il n'est pas question sous ces interprétations de la valeur de vérité d'une «proposition».

L'interprétation épistémique de *pouvoir* est illustrée par la paraphrase en (62).

- (62) Élisabeth est peut-être en train de repeindre l'appartement. (éventualité, non-exclusion)
(=3), dans Boivin et Rochette, 1994)

L'interprétation d'éventualité implique une forme de quantification sur la valeur de vérité de la «proposition». Elle indique que la «proposition» a autant de chances d'être vraie que de chances d'être fausse; les chances sont égales de part et d'autre. Sous l'interprétation épistémique, le locuteur fait donc une estimation de la valeur de vérité de la «proposition»; il énonce que la «proposition» *Élisabeth repeint l'appartement* a des chances égales d'être vraie ou d'être fausse.

L'opposition entre les interprétations déontiques d'une part et l'interprétation épistémique d'autre part est reflétée dans la syntaxe. En effet, Boivin (1994) et Boivin et Rochette (1994) discutent de certains contextes syntaxiques qui permettent de lever l'ambiguïté entre ces interprétations. Par exemple, certains contextes excluent l'interprétation épistémique, entre autres, les questions totales (*oui/non*), comme en (63), et la négation, comme en (64).

- (63) a. Élisabeth peut-elle repeindre son appartement?
b. ≠Élisabeth est-elle peut-être en train de repeindre son appartement?
(=(12), dans Boivin, 1994, p. 9)
- (64) a. Élisabeth ne peut pas repeindre son appartement.
b. ≠Élisabeth n'est peut-être pas en train de repeindre son appartement.
(=(3), dans Boivin, 1994, p. 6)

L'interprétation de la question en (63a) ne peut être donnée par la paraphrase en (63b). Par contre, les diverses interprétations déontiques (capacité, permission, possibilité) sont disponibles pour cette question. De manière similaire, la négation du verbe modal *pouvoir* ne peut donner lieu à une lecture épistémique. Dans ce cas, seules les trois interprétations déontiques sont disponibles : Élisabeth ne peut pas repeindre son appartement parce qu'elle n'a pas les qualités inhérentes nécessaires (capacité), parce que son propriétaire ne le lui permet pas (permission), parce qu'elle n'a pas le matériel nécessaire (possibilité).

Par ailleurs, comme la lecture épistémique implique un jugement de valeur de vérité (neutre) sur une «proposition», il est possible de coordonner avec cette lecture une phrase du type *mais je n'en suis pas sûr*, qui met en doute la vérité de la «proposition». Ceci est illustré en (65).

(65) Jean peut être à Paris, mais je n'en suis pas sûr.
(=(9), dans Boivin, 1994, p. 8)

L'expression *mais je n'en suis pas sûr* fait ressortir le caractère incertain de la «proposition», donc l'interprétation épistémique. Les lectures déontiques ne sont pas disponibles avec une telle expression; elle mène à des contradictions. Ainsi, (65) ne peut pas recevoir les lectures en (66), c'est-à-dire les interprétations de capacité, de permission et de possibilité.

(66) a. ≠Jean a la capacité d'être à Paris, mais je n'en suis pas sûr.
b. ≠Jean a la permission d'être à Paris, mais je n'en suis pas sûr.
c. ≠Jean a la possibilité d'être à Paris, mais je n'en suis pas sûr.

Nous aimerions maintenant examiner les diverses constructions impliquant le prédicat *être possible*. Selon la construction dans laquelle il apparaît, le prédicat *être possible* peut recevoir trois différentes interprétations : une interprétation d'éventualité ou de non-exclusion (épistémique), une interprétation de possibilité (déontique) ou une interprétation de permission (déontique)¹⁷. Considérons les phrases en (67).

¹⁷ Le prédicat *être possible* ne peut pas recevoir de lecture de capacité. Le sens de capacité est véhiculé par des prédicats adjectivaux tels que *être capable*, *être susceptible*, etc. (voir la section 4.2), soit par un sous-type d'adjectifs effectifs. Il est à noter que certains auteurs (entre autres Palmer, 1986, p. 102-103), en plus des modalités épistémique et déontique, reconnaissent une troisième modalité, c'est-à-dire la modalité dynamique, qui inclut des catégories notionnelles telles que la capacité et les dispositions.

- (67) a. Il est possible que la Terre est ronde.
b. Il est possible que Jean est à Paris.
c. Il est possible que Marie écrit cette lettre.

Dans les exemples en (67), où *être possible* sélectionne une complétive tensée à l'indicatif, le prédicat adjectival fait une estimation des chances qu'une «proposition» soit vraie ou fausse. L'évaluation du degré de probabilité de la vérité ou de la fausseté de la «proposition» est neutre; il y a 50 % de chances qu'elle soit vraie et 50 % de chances qu'elle soit fausse. Dans ces phrases, le prédicat *être possible* reçoit une interprétation d'éventualité ou de non-exclusion, c'est-à-dire exprime la modalité épistémique. Les paraphrases en (68) permettent d'illustrer l'interprétation épistémique de *être possible*.

- (68) a. La Terre est peut-être ronde.
b. Jean est peut-être à Paris en ce moment.
c. Marie est peut-être en train d'écrire cette lettre en ce moment.

Par contre, dans les phrases en (69) et en (70), où *être possible* apparaît avec des complétives tensées au subjonctif ou des complétives à l'infinitif, le prédicat exprime la modalité déontique, soit la possibilité ou la permission¹⁸.

- (69) a. Il est possible que Jean aille au cinéma.
b. Il est possible que Marie parte en France.
c. Il est possible que les patients obtiennent un rendez-vous chez ce médecin assez rapidement.
- (70) a. Il est possible (à Jean/pour Jean) d'aller au cinéma.
b. Il est possible (à Marie/pour Marie) de partir en France.
c. Il est possible (aux patients/pour les patients) d'obtenir un rendez-vous chez ce médecin assez rapidement.

¹⁸ Lorsqu'il apparaît avec des complétives au subjonctif, *être possible* peut aussi recevoir une interprétation épistémique (voir la note 14).

Notons que, lorsque le prédicat *être possible* apparaît avec une complétive à l'infinitif, tel qu'en (70), il est compatible avec un syntagme en *à* ou en *pour*, qui précise la personne à laquelle le pouvoir est conféré. Ce syntagme peut être repris par un pronom datif, comme démontré en (71).

- (71) a. Il lui est possible d'aller au cinéma.
b. Il lui est possible de partir en France.
c. Il leur est possible d'obtenir un rendez-vous chez ce médecin assez rapidement.

L'interprétation déontique de possibilité est illustrée par les paraphrases en (72), et celle de permission, par les paraphrases en (73).

- (72) a. Les circonstances lui (à Jean) permettent d'aller au cinéma (la disponibilité des billets, l'horaire de Jean qui n'est pas chargé, la disponibilité d'une gardienne pour veiller sur ses enfants, etc.).
b. Les circonstances lui (à Marie) permettent d'aller en France (un congé, l'horaire des vols, la situation financière de Marie, etc.).
c. Les circonstances leur (aux patients) permettent d'obtenir un rendez-vous chez ce médecin assez rapidement (la gravité de la maladie, la grande disponibilité du médecin, etc.).
- (73) a. Quelqu'un (sa mère) permet (à Jean) d'aller au cinéma.
b. Quelqu'un (son patron) permet (à Marie) d'aller en France.
c. Quelqu'un (le directeur de la clinique) permet (aux patients) d'obtenir un rendez-vous chez ce médecin assez rapidement.

En bref, le prédicat *être possible* est sujet à deux interprétations principales : l'interprétation épistémique (d'éventualité) et l'interprétation déontique (de possibilité et de permission). L'interprétation épistémique est obtenue lorsque *être possible* est suivi d'une complétive tensée à l'indicatif. Dans ce cas, *être possible* est prédiqué d'une «proposition»; il sert à exprimer qu'une «proposition» a autant de chances d'être vraie que d'être fausse. Les lectures déontiques de possibilité et de permission sont obtenues lorsque *être possible* est suivie soit d'une complétive au

subjonctif ou d'une complétive à l'infinitif. Dans ce cas, *être possible* n'a pas trait à la valeur de vérité d'une «proposition». Il exprime plutôt un jugement subjectif de la part d'un locuteur. En fait, sous les lectures déontiques, le locuteur énonce qu'un certain «événement» peut se réaliser (possibilité) ou est permis (permission).

Le comportement de *être possible* dans trois contextes auxquels ont recours Boivin (1994) et Boivin et Rochette (1994) pour distinguer les sens épistémique et déontique de *pouvoir* (les questions totales de type *oui/non*, la négation et la coordination avec un syntagme du type *mais je n'en suis pas sûr*) sera maintenant examiné. Nous avons vu que les questions totales (*oui/non*) excluent l'interprétation épistémique (d'éventualité) de *pouvoir*. Les questions de ce type ne sont pas compatibles avec *être possible* épistémique non plus. Ainsi, les questions en (74), qui impliquent des complétives à l'indicatif, complétive associée à la lecture d'éventualité, sont pour le moins bizarres¹⁹.

- (74) a. ??Est-il possible que la Terre est ronde?
b. ??Est-il possible que Jean est à Paris?
c. ??Est-il possible que Marie écrit cette lettre?

¹⁹ Boivin (1994, p. 73-74) note, suivant Sueur (1975), que les interro-négatives, contrairement aux questions totales, permettent l'interprétation épistémique avec *pouvoir*. Dans ce contexte, illustré en (i), une lecture épistémique de *être possible* est aussi disponible. Notons que, dans ces exemples, la complétive est au subjonctif. L'emploi de ce mode est déclenché par l'interrogation et la négation.

- (i) a. N'est-il pas possible que la Terre soit ronde?
b. N'est-il pas possible que Jean soit à Paris?
c. N'est-il pas possible que Marie écrive cette lettre?

Ces phrases peuvent recevoir les interprétations épistémiques en (ii).

- (ii) a. N'y a-t-il pas des chances que la Terre soit ronde?
b. N'y a-t-il pas des chances que Jean soit à Paris?
c. N'y a-t-il pas des chances que Marie écrive cette lettre?

Dans le contexte des interro-négatives, le locuteur ne questionne pas véritablement ou directement la «proposition». De telles questions sont fortement orientées, en ce sens que le locuteur s'attend à une réponse positive : il anticipe sur la valeur de vérité de la «proposition» et recherche tout simplement une confirmation de la quantification effectuée sur sa valeur de vérité.

L'interrogation totale et *être possible* épistémique semblent s'exclure mutuellement. En fait, quand un locuteur utilise *être possible* épistémique, il demeure neutre quant à la valeur de vérité de la «proposition»; en d'autres termes, il n'oriente pas la «proposition» vers le vrai ni vers le faux. Il ne fait pas de sens de questionner *être possible* épistémique, puisque la «proposition» a autant de chances d'être vraie que d'être fausse. L'interrogation totale et *être possible* épistémique sont tout simplement conflictuels.

Sous les interprétations déontiques de possibilité et de permission, auxquelles sont associées les complétives au subjonctif ou les complétives à l'infinitif, *être possible* peut être questionné directement, tel qu'illustré en (75).

- (75) a. Est-il possible que Jean aille au cinéma/(pour Jean) d'aller au cinéma?
b. Est-il possible que Marie parte en France/(pour Marie) d'aller en France?
c. Est-il possible que les patients obtiennent un rendez-vous chez ce médecin assez rapidement/(pour les patients) d'obtenir un rendez-vous chez ce médecin assez rapidement?

Pour les questions en (75), les réponses en (76), qui mettent en jeu soit la possibilité, soit la permission, sont acceptables.

- (76) a. Il est possible que Jean aille au cinéma/d'aller au cinéma.
Les circonstances (la disponibilité des billets) le permettent. (la possibilité)
Quelqu'un (les parents) le permet. (la permission)
b. Il est possible que Marie parte en France/d'aller en France.
Les circonstances (un vol est disponible) le permettent. (la possibilité)
Quelqu'un (le patron/les autorités françaises) le permet. (la permission)
c. Il est possible que les patients obtiennent un rendez-vous chez ce médecin assez rapidement/d'obtenir un rendez-vous chez ce médecin assez rapidement.
Les circonstances (la gravité de la maladie) le permettent. (la possibilité)
Quelqu'un (le chef de la clinique) le permet. (la permission)

Les interprétations déontiques de possibilité et de permission ont trait à un jugement subjectif à l'égard d'un «événement». En utilisant *être possible* déontique, le locuteur porte un jugement personnel sur la possibilité de réalisation d'un «événement» ou sur sa permission. Il est possible de questionner le jugement que porte un locuteur sur un «événement». Les phrases en (76) sont donc naturelles.

Ci-dessus, nous avons discuté du fait que *pouvoir*, lorsque nié, ne peut recevoir de lecture épistémique. Considérons les phrases en (77), où le prédicat *être possible* est nié.

- (77) a. Il n'est pas possible que Jean soit à Paris.
b. Il n'est pas possible que Marie écrive cette lettre.

Les complétives au subjonctif en (77) pourraient correspondre à un «événement» (interprétation déontique); elles pourraient aussi correspondre à une «proposition» (interprétation épistémique) vu que la négation de certains prédicats propositionnels peut induire l'emploi du subjonctif dans la complétive. Les phrases en (77) ne peuvent cependant pas recevoir les lectures épistémiques en (78).

- (78) a. ≠Jean n'est peut-être pas à Paris en ce moment.
b. ≠Marie n'est peut-être pas en train d'écrire cette lettre en ce moment.

Comme amplement discuté ci-dessus, *être possible* épistémique sert à évaluer le degré de probabilité qu'une «proposition» soit vraie ou fausse, comme *être probable*, *être vraisemblable*, *être douteux*, etc., mais contrairement aux prédicats de ce type, *être possible* exprime une évaluation neutre; l'estimation du degré de probabilité avec *être possible* ne fait ni pencher la «proposition» vers le vrai ni vers le faux. Puisque avec ce prédicat adjectival, il y a 50 % de chances que la «proposition» soit vraie et 50 % de chances que la «proposition» soit fausse, sa négation (*il n'y a pas 50 % de chances que la «proposition» soit vraie, il n'y a pas 50 % de chances que la*

«*proposition*» soit fausse) devrait donner lieu à un non-sens. Les interprétations en (78) ne sont donc pas disponibles. Toutefois, une lecture épistémique est tout de même disponible pour les phrases en (77). En fait, lorsque *être possible* épistémique est nié, l'interprétation obtenue en est encore une où le locuteur évalue le degré de probabilité de la vérité ou de la fausseté de la «*proposition*», mais estime que les chances que la «*proposition*» soit vraie sont nulles. Dans ce cas, *être possible* exprime la non-éventualité ou l'exclusion²⁰. Les phrases en (77) peuvent donc recevoir les lectures épistémiques données en (79).

- (79) a. Les chances que Jean soit à Paris sont nulles.
b. Les chances que Marie soit à Paris sont nulles.

Les exemples en (77) peuvent également recevoir une lecture déontique de non-possibilité ou de non-permission. Ces interprétations sont illustrées par les paraphrases en (80).

- (80) a. Les circonstances ne permettent pas que Jean soit à Paris. (non-possibilité)/Quelqu'un ne permet pas à Jean d'être à Paris. (non-permission)
b. Les circonstances ne permettent pas que Marie écrive cette lettre. (non-possibilité)/Quelqu'un ne permet pas à Marie d'écrire cette lettre. (non-permission)

Les phrases en (77), qui comportent des complétives au subjonctif, sont donc ambiguës; elles peuvent recevoir deux grandes interprétations : une interprétation

²⁰ Le prédicat *être impossible* peut aussi exprimer la non-éventualité ou l'exclusion. Voir la discussion ci-dessous.

épistémique (de non-éventualité ou d'exclusion) et une interprétation déontique (de non-permission ou de non-possibilité)²¹.

Nous avons vu qu'il est possible de coordonner avec la lecture épistémique de *pouvoir*, mais pas avec sa lecture déontique, une phrase du type *mais je n'en suis pas sûr*, qui jette le doute sur la vérité de la «proposition». Sous une lecture épistémique, *être possible* est compatible avec *mais je n'en suis pas sûr*, tel qu'illustré en (81).

- (81) a. Il est possible que la Terre est ronde, mais je n'en suis pas sûr.
b. Il est possible que Jean est à Paris en ce moment, mais je n'en suis pas sûr.

Comme démontré en (82), les interprétations déontiques de possibilité et de permission de *être possible* sont incompatibles avec ce type de phrase. Seule l'interprétation épistémique est acceptable.

- (82) Il est possible que Marie prenne le train demain, mais je n'en suis pas sûr.
Marie prendra peut-être le train demain, mais je n'en suis pas sûr.
≠Les circonstances (la disponibilité des places) permettent à Marie de prendre le train demain, mais je n'en suis pas sûr.
≠Marie a la permission de sa mère de prendre le train demain, mais je n'en suis pas sûr.

D'autres propriétés permettent de différencier *être possible* épistémique (éventualité ou non-exclusion) de *être possible* déontique (possibilité ou permission). Sous une lecture épistémique, *être possible* caractérise le degré de probabilité qu'une

²¹ Il est à noter que les phrases en (i), qui comportent des complétives à l'infinitif, ne peuvent recevoir que des lectures déontiques. Aucune lecture épistémique n'est disponible dans ce cas.

- (i) a. Il n'est pas possible d'aller à Paris.
b. Il n'est pas possible d'écrire cette lettre.

Les exemples en (i) peuvent être paraphrasés comme en (ii).

- (ii) a. Les circonstances ne permettent pas/quelqu'un ne permet pas (à quiconque) d'aller à Paris. (possibilité/permission)
b. Les circonstances ne permettent pas/quelqu'un ne permet pas (à quiconque) d'écrire cette lettre. (possibilité/permission)

«proposition» soit vraie ou fausse. Nous avons vu qu'*être possible* appartient à la classe des prédicats que Iatridou nomme les prédicats métaphysiques, et que ceux-ci sont caractérisés comme n'ayant pas de variable temps. Pour cette raison, ils ne sont pas acceptables avec les temps du passé et du futur. Dans les phrases où *être possible* reçoit une lecture épistémique, à laquelle est associée une complétive tensée à l'indicatif, comme en (83), le verbe copule ne peut en effet être qu'au temps présent. Un temps du passé ou un temps du futur est inacceptable.

- (83) a. Il est/*a été/*sera possible que la Terre est ronde.
 b. Il est/*a été/*sera possible que Marie écrit cette lettre.

Par contre, lorsque *être possible* reçoit une lecture déontique (de possibilité ou de permission), il exprime un jugement d'ordre personnel sur la possibilité de réalisation d'un «événement» ou sur sa permission. Aux diverses constructions en (84)—complétive au subjonctif (84a) et complétive à l'infinitif dans laquelle peut être réalisé ou non un argument précisant la personne à laquelle le pouvoir est conféré (84b)—est associée une lecture déontique.

- (84) a. Il est possible que Jean aille au cinéma. (parce que les circonstances le permettent, parce que quelqu'un lui en donne la permission)
 b. Il (lui) est possible (à Jean/pour Jean) d'aller au cinéma. (parce que les circonstances le permettent, parce que quelqu'un lui donne la permission)

Tel qu'illustré en (85), une référence passée ou future est compatible avec les lectures de possibilité et de permission²².

²² Iatridou (1990, p. 124) note que les temps du passé et du futur peuvent apparaître avec *be possible* dans des exemples comme en (i) et en (ii).

(i) It is/was/will be possible for John to steal the tapes. (=5), dans Iatridou, 1990
 (ii) It is/was/will be possible to buy a book for one dollar. (=6), dans Iatridou, 1990

Elle commente ces exemples de la façon suivante : «*possible* in the above sentences predicates capacity, and capacities can change over time.» En fait, ces phrases de l'anglais qui comportent des complétives en *for-to* ou des complétives à l'infinitif sont les homologues des phrases en (84) et en (85) du français. Elles ne peuvent recevoir que des interprétations déontiques.

- (85) a. Il a été/sera possible que Jean aille au cinéma. (parce que les circonstances l'ont permis/le permettront, parce que quelqu'un lui a donné/lui donnera la permission)
 b. Il (lui) a été/sera possible (à Jean/pour Jean) d'aller au cinéma. (parce que les circonstances l'ont permis/le permettront, parce que quelqu'un lui a donné la permission/lui donnera la permission)

Ces exemples montrent qu'un jugement déontique de possibilité ou de permission à l'égard d'un «événement», contrairement à un jugement sur le degré de probabilité de vérité ou de fausseté d'une «proposition», peuvent changer au cours du temps.

Par ailleurs, Iatridou (1990, p. 126) observe que certains types de compléments sont acceptables avec le *possible* épistémique (qui est restreint au temps présent), mais rejetés avec le *possible* de *capacity* (qui permet, en plus du présent, une référence passée ou future). Elle fournit les exemples en (86) et en (87).

- (86) a. It is possible that John resembles his father.
 b. #It is possible for John to resemble his father. (= (14), dans Iatridou, 1990)
- (87) a. It is possible that Sibyl is mortal.
 b. #It is possible for Sibyl to be mortal. (= (15), dans Iatridou, 1990)

Selon elle, le contraste de grammaticalité entre les phrases en (a) et les phrases en (b) est dû au fait que «some things that are possible do not involve the capacities of individuals». En fait, cette remarque semble être juste, mais nous pouvons élaborer un peu plus sur l'incompatibilité de certains types de compléments avec le *possible* de *capacity* (déontique). En fait, le complément de *être possible* déontique, qui exprime la possibilité et la permission, ne peut pas dénoter une situation stative. Ainsi, les phrases en (88), qui comportent des complétives au subjonctif ou des complétives à l'infinitif, c'est-à-dire les types de complétives associées aux lectures déontiques, sont rejetées.

- (88) a. *Il est possible que Jean ait les cheveux blonds/soit grand/sache nager, parce que les circonstances le permettent, parce que quelqu'un le permet.
b. *Il (lui) est possible (à Jean/pour Jean) d'avoir les cheveux blonds/d'être grand/de savoir nager, parce que les circonstances le permettent, parce que quelqu'un le permet.

Tel que démontré en (89), cette restriction de type aspectuel n'est pas observée avec le *être possible* épistémique, qui exprime l'éventualité ou la non-exclusion.

- (89) Il est possible que Jean a les cheveux blonds/est grand/sait nager.

Le prédicat *être possible* déontique est utilisé pour exprimer que les circonstances ou une personne (une autorité quelconque) permettent à un «événement» de se produire. Or, des circonstances, quelles qu'elles soient, ou un individu quelconque ne peuvent avoir de pouvoir sur les propriétés ou les états d'une entité. Les phrases en (88) sont donc rejetées. Le prédicat *être possible* épistémique est utilisé pour évaluer les chances qu'une «proposition» soit vraie ou fausse. Il est tout à fait naturel d'estimer le degré de probabilité de vérité ou de fausseté d'une situation statique. Ainsi, les phrases du type en (89) sont permises.

Nous aimerions maintenant faire quelques remarques sur le prédicat *être impossible*. Ce prédicat adjectival est sujet, tout comme son antonyme *être possible*, à trois différentes interprétations. En effet, il peut recevoir une interprétation épistémique de non-éventualité ou d'exclusion ainsi que deux interprétations déontiques, soit une de

non-possibilité et une autre de non-permission²³. Dans son emploi épistémique, *être impossible* fait une évaluation de la valeur de vérité d'une «proposition» et indique que la «proposition» n'a aucune chance d'être vraie (les chances que la «proposition» soit vraie sont nulles)²⁴. Soulignons que, puisque *être impossible* oriente la «proposition» vers le faux, le subjonctif est employé dans la complétive. Dans son emploi déontique, il est utilisé pour décrire que les circonstances ou une personne empêchent un «événement» de se réaliser. Considérons les phrases en (90).

- (90) a. Il est impossible que Jean prenne le train.
 b. Il (lui) est impossible (à Jean/pour Jean) de prendre le train.

²³ Le prédicat *être impossible*, contrairement à *être possible*, peut aussi exprimer un degré extrême de difficulté et ainsi être utilisé comme un prédicat effectif du sous-type de *être facile* (voir la section 4.2). Lorsqu'il a le sens de «extrêmement difficile», ce prédicat peut apparaître dans des constructions telles qu'en (i).

- (i) a. Ces conditions sont impossibles à remplir.
 b. Jean est impossible à rencontrer.
 c. Ce livre est impossible à lire.
 d. Cette porte est impossible à ouvrir.

Il est à noter que les contreparties impersonnelles de ces phrases, qui impliquent des compléments à l'infinitif (ii), sont ambiguës entre une lecture effective et une lecture émotive (déontique). Dans ces cas, le complément à l'infinitif peut aussi bien correspondre à une «action» qu'à un «événement».

- (ii) a. Il est impossible de remplir ces conditions.
 b. Il est impossible de rencontrer Jean.
 c. Il est impossible de lire ce livre.
 d. Il est impossible d'ouvrir cette porte.

²⁴ Il est intéressant de noter que *être impossible*, quoiqu'il exprime que les chances qu'une «proposition» soit vraie sont nulles, ne se comporte pas comme *faux*, *erroné*, *inexact*, etc., qui sont des prédicats qui ont trait à la fausseté absolue d'une «proposition». Comme discuté ci-dessus au début de la section 2.3, ces prédicats peuvent admettre des complétives à l'infinitif qui comporte un verbe propositionnel, tel qu'en (i).

(i) Il est faux/erroné/inexact de croire, de penser, de dire, de prétendre que la Lune est une étoile. Le prédicat *être impossible* déontique (ainsi que *être possible* nié) ne peuvent pas apparaître avec de telles complétives, comme illustré en (ii). Notons que la phrase en (iia) est acceptable, mais seulement quand le prédicat est employé comme un prédicat effectif. Une interprétation où le prédicat *être impossible* exprime la modalité déontique est exclue.

- (ii) a. Il est impossible de croire, de penser, de dire, de prétendre que la Lune est une étoile.
 b. *Il n'est pas possible de croire, de penser, de dire, de prétendre que la Lune est une étoile.

Il faut conclure de ces faits que le sens de *être impossible* (et *être possible* nié) diffère de celui des prédicats comme *faux*, *erroné*, etc. et qu'une distinction doit être établie entre non-éventualité ou exclusion/fausseté absolue.

La phrase en (90a) est ambiguë entre une lecture épistémique et une lecture déontique. Elle peut aussi bien exprimer la non-éventualité, qui relève de la modalité épistémique, que la possibilité ou la permission, qui relève de la modalité déontique. Ces diverses interprétations sont illustrées par les paraphrases en (91).

- (91) a. Les chances que Jean prenne le train (en ce moment) sont nulles.
(épistémique)
b. Les circonstances ne permettent pas (à Jean) de prendre le train.
(possibilité)
c. Quelqu'un (les officiers) ne permet pas (à Jean) de prendre le train.
(permission)

La phrase en (90b), par contre, qui implique une complétive à l'infinitif, exclut l'interprétation épistémique, soit celle fournie en (91a). Elle ne peut recevoir que les lectures déontiques, c'est-à-dire celles de possibilité et de permission, qui sont données par les paraphrases en (91b) et en (91c) respectivement.

Deux contextes permettent de lever l'ambiguïté entre l'interprétation épistémique et l'interprétation déontique d'une phrase comme celle en (90a), où *être impossible* est suivi d'une complétive tensée au subjonctif. Premièrement, une phrase comme celle en (92), où le verbe copule est à un temps passé ou à un temps futur, ne peut recevoir qu'une interprétation déontique (de possibilité ou de permission). Comme amplement discuté dans la section 2.3.1, les prédicats qui font une estimation du degré de probabilité qu'une «proposition» soit vraie ou fausse sont limités au moment d'énonciation (au temps présent). Ainsi, la phrase en (92) ne peut recevoir que les lectures de non-possibilité et de non-permission données en (93).

- (92) Il a été/sera impossible que Jean prenne le train.

- (93) a. Les circonstances (l'horaire) n'ont pas permis/ne permettront pas à Jean de prendre le train.
b. Quelqu'un (son patron) n'a pas permis/ne permettra pas à Jean de prendre le train.

Deuxièmement, nous avons vu que, lorsque *être possible* exprime la modalité déontique, son complément ne peut pas dénoter des situations statives. C'est aussi le cas de son antonyme *être impossible*. Il s'ensuit que les phrases en (94), dans lesquelles les compléments dénotent des situations statives, ne peuvent recevoir qu'une lecture épistémique (de non-éventualité ou d'exclusion), lecture qui est illustrée par les paraphrases en (95).

- (94) a. Il est impossible que la Terre soit ronde.
b. Il est impossible que Jean ait les yeux bleus.

- (95) a. Les chances que la Terre soit ronde sont nulles.
b. Les chances que Jean ait les yeux bleus sont nulles.

Aucune lecture déontique, de possibilité ou de permission, n'est disponible pour (94). En fait, tel qu'illustré en (96), des circonstances ou une personne ne peuvent permettre à des situations statives d'être valables.

- (96) a. ≠Les circonstances ou quelqu'un ne permettent pas à la Terre d'être ronde.
b. ≠Les circonstances ou quelqu'un ne permettent pas à Jean d'avoir les yeux bleus.

En somme, dans cette section, nous avons argumenté que *être possible* (et *être impossible*) peuvent être utilisés pour véhiculer plusieurs sens : d'éventualité (ou de non-éventualité), de possibilité (ou de non-possibilité) et de permission (ou de non-permission)²⁵. Quand les prédicats *être possible* et *être impossible* expriment

²⁵ Nous aimerions mentionner qu'Achard (1998, p. 312-313) compare brièvement la distribution des complétives avec *être probable* et *être possible*, qui sont sémantiquement proches. Cet auteur observe

l'éventualité (ou la non-éventualité), qui relève de la modalité épistémique, ils servent à faire une quantification sur la valeur de vérité d'une «proposition». Sous une lecture épistémique, le prédicat adjectival *être possible* fait une évaluation neutre quant à la valeur de vérité d'une «proposition»; il exprime que la «proposition» a autant de chances d'être vraie que d'être fausse. Dans ce cas, *être possible* peut sélectionner des complétives tensées à l'indicatif ou des complétives tensées au subjonctif. Le prédicat *être impossible* épistémique fait aussi une évaluation du degré de probabilité de la vérité ou de la fausseté d'une «proposition». Il se distingue de *être possible* par le fait qu'il indique que les chances que la «proposition» soit vraie sont nulles; il exprime donc la non-éventualité ou l'exclusion. Sous l'interprétation épistémique, *être impossible* oriente la «proposition» vers le faux et sélectionne des complétives au subjonctif; c'est en fait le sens négatif du prédicat qui induit le subjonctif dans l'enchâssée. Mentionnons que, lorsque *être possible* et *être impossible* expriment la modalité épistémique, ils ne peuvent pas apparaître avec des complétives à l'infinitif. Cette restriction contre les compléments à l'infinitif est observée avec la plupart des prédicats propositionnels qui apparaissent dans les constructions impersonnelles (voir la discussion au début de la section 2.3.1).

Quand les prédicats *être possible* et *être impossible* expriment la possibilité et la permission (ou la non-possibilité et la non-permission), sens qui relèvent de la modalité déontique, ils sont utilisés pour porter un jugement d'ordre subjectif à l'égard d'un «événement» et appartiennent alors à la classe des prédicats émotifs. Ils indiquent qu'une source déontique quelconque (les circonstances ou quelqu'un)

que, alors que *être probable* sélectionne uniquement des complétives tensées à l'indicatif, *être possible* est suivi soit d'une complétive tensée au subjonctif ou d'une complétive à l'infinitif. Ce prédicat, selon lui, ne peut pas apparaître avec des complétives tensées à l'indicatif. Sur cette base, il conclut que *être probable* s'applique uniquement aux «propositions», et *être possible* uniquement aux «événements». Son analyse n'est pas tout à fait juste. Les faits discutés dans cette section révèlent que la probabilité peut en effet seulement être prédiquée de «propositions». Par contre, *être possible* peut s'appliquer à des «propositions» ou à des «événements» selon qu'il exprime un jugement de valeur de vérité ou un jugement d'ordre personnel.

permet ou empêche un «événement» de se réaliser. Sous les lectures déontiques, l'argument phrastique de *être possible* et *être impossible* peut être réalisé soit comme une complétive tensée au subjonctif, soit comme une complétive à l'infinitif.

Dans la prochaine section, nous examinons certaines propriétés des deux sous-types d'adjectifs propositionnels qui apparaissent dans les constructions impersonnelles. Nous verrons que les adjectifs qui ont trait au degré de probabilité de la valeur de vérité d'une «proposition» (*certain, faux, probable, vrai*, etc.) ainsi que les adjectifs qui concernent la qualité de perceptibilité de la vérité ou de la fausseté d'une «proposition» (*clair, évident*), quoique non factifs, manifestent certaines propriétés des prédicats factifs.

2.3.2 Les propriétés factives des adjectifs propositionnels qui apparaissent dans les constructions impersonnelles

L'évidence n'est pas toujours la vérité.
(Anonyme)

Dans la section 2.2, nous avons discuté du fait que les adjectifs propositionnels non factifs qui apparaissent dans les tournures personnelles, comme *certain, confiant, persuadé*, etc., se comportent comme des factifs en ce sens qu'ils ne permettent pas facilement l'extraction hors de leurs compléments. Dans cette section, nous verrons que les deux sous-types d'adjectifs propositionnels qui apparaissent dans les constructions impersonnelles, qui ont été identifiés dans la section 2.3.1, partagent tous également des propriétés des factifs. Nous discutons dans un premier temps de l'analyse proposée par Hegarty (1990, 1992) pour les prédicats qu'il nomme les *response stance predicates* (qui inclut les adjectifs de degré de probabilité qu'une «proposition» soit vraie ou fausse, comme *impossible* 'impossible', *false* 'faux', etc.), et dans un deuxième temps, de l'analyse de Taranto (2003), qui porte exclusivement

sur les adjectifs discursifs (*discourse adjectives*), dont font partie *clear* 'clair et évident'.

Hegarty (1990, 1992) développe une analyse pour rendre compte des propriétés d'une classe de prédicats qu'il appelle les *response stance predicates*, une classe qui est originellement discutée par Cattell (1978) et qui comprend des verbes comme *accept* 'accepter', *agree* 'consentir', *confirm* 'confirmer', *deny* 'nier', *doubt* 'douter', *verify* 'vérifier'. Bien que la majeure partie de la discussion de Hegarty (1990, 1992) porte sur ces verbes, il donne à quelques occasions des exemples d'adjectifs qu'il considère faire partie de cette classe, dont *impossible* 'impossible', *false* 'faux' (constructions impersonnelles) ainsi que *certain* 'certain', *convinced* 'convaincu' (tournures personnelles). Tous les *response stance predicates*, quoique non factifs, manifestent des propriétés qui sont généralement associées à la factivité.

Comme le révèlent les phrases en (97), où le verbe matrice est nié, les *response stance predicates* ne déclenchent pas de présupposition.

- (97) a. They don't accept that loneliness causes cancer.
b. They didn't confirm that loneliness causes cancer.
c. They didn't verify that loneliness causes cancer.

(=(32), dans Hegarty, 1992, p. 45)

Aucun des prédicats en (97) ne présuppose le contenu du complément, soit que *loneliness causes cancer* 'la solitude cause le cancer'. En fait, dans ces phrases, la question à savoir si la solitude cause le cancer ou non est précisément ce qui est en jeu. Or, comme le démontre Hegarty, ces prédicats se comportent comme des factifs à plusieurs égards.

Premièrement, avec les *response stance predicates* tout comme avec les factifs, la présence du complémenteur *that* est obligatoire. Ainsi, comme démontré en (98), l'omission du complémenteur donne des résultats agrammaticaux ou douteux.

- (98) They accept *(that) loneliness causes cancer.
 agree ??(that)
 confirmed *that
 deny ?(that)
 doubt ?(that)
 verified *(that) (= (33), dans Hegarty, 1992, p. 46)

Deuxièmement, ces prédicats peuvent apparaître avec le pronom *it*, qui est associé à leur complétive, comme illustré en (99).

- (99) They (accept, agree to, confirmed, deny, doubt, verified) it that...
 (= (34), dans Hegarty, 1992, p. 46)

Troisièmement, tel que démontré en (100), ces prédicats n'admettent pas de façon générale les compléments *ECM*.

- (100) They *accept the lake to be polluted.
 *agree
 ??confirmed
 ??deny
 ??doubt
 ??verified (= (35), dans Hegarty, 1992, p. 46)

Quatrièmement, Hegarty affirme que les compléments des *response stance predicates* se comportent comme les compléments factifs face à l'extraction. D'après cet auteur, alors que l'extraction d'objets (101a) et de sujets (101b) hors des compléments de ces prédicats est permise, l'extraction d'adjoints est exclue ((101c) et (101d)).

- (101) a. What do they agree/deny/doubt [that John stole _ _ _]?
 b. Who do they agree/deny/doubt [_ _ _ would make a good candidate]?
 c. *Why do they agree/deny/doubt [that John left _ _ _]?
 d. *How do they agree/deny/doubt [that John caused the accident _ _ _]?
 (= (18), dans Hegarty, 1992, p. 97)

Par ailleurs, Hegarty remarque que l'argument phrastique d'adjectifs tels que *impossible* 'impossible' et *false* 'faux', qu'il inclut dans la classe des *response stance predicates*, peut être réalisé dans la position sujet, propriété qui est associée aux prédicats factifs. Les seuls exemples qu'il fournit d'adjectifs qui apparaissent dans les constructions impersonnelles sont ceux donnés en (102).

- (102) a. [That John wrecked the car] is impossible.
 b. [That John committed the crime] is impossible.
 c. [That John fixed the car] is false. (= (42), dans Hegarty, p. 50)

Sur la base de ces faits, Hegarty assigne aux compléments des *response stance predicates* la même structure qu'aux compléments factifs (voir la section 1.3.1.2, pour un résumé de l'analyse que fait Hegarty des factifs). Ainsi, un verbe comme *agree* aurait la structure en (103).

- (103) agree [CP < > that [IP <e> Max loves Cecelia]].
 —————> (= (36), dans Hegarty, 1992, p. 46)

Selon Hegarty, les *response stance predicates* sélectionnent, tout comme les prédicats factifs, un complément fermé, CP < >, soit un complément dont la position événement est liée au discours par le complémenteur.

La structure en (103) donnerait lieu à l'interprétation en (104).

- (104) They agree that δe [love(Max, Cecelia, e)] holds.
 (= (37), dans Hegarty, 1992, p. 47)

Selon Hegarty, (104) ne stipule pas que le contenu du complément est présupposé puisqu'il est tout à fait possible que des gens s'entendent sur une situation qui est fausse. Plutôt, (104) indique que la situation dénotée par le complément, soit *Max loves Cecelia*, est présent dans le cadre discursif. Hegarty (1992, p. 47) fait le commentaire suivant : «Binding within the discourse frame does not require that the event in question actually occurred, or that the state in question actually holds. Binding within the discourse frame only requires the event or state in question to be at issue in the discourse.»

En somme, Hegarty (1990, 1992) propose qu'une situation peut être liée au discours si elle est présupposée; tel est le cas avec les compléments factifs. Une situation peut également être présente dans le domaine du discours si elle est en cause dans le discours, si elle constitue l'enjeu principal; c'est le cas des compléments des *response stance predicates*, qui ne présupposent pas la vérité de leurs compléments. Les deux types de prédicats s'apparentent donc par le fait que leurs compléments sont liés au discours. Grosso modo, l'analyse de Hegarty semble suggérer que les compléments factifs et les compléments des *response stance predicates* dénotent des situations qui font partie des connaissances communes aux participants dans le discours.

Comme mentionné ci-dessus, Hegarty classe parmi les *response stance predicates* les adjectifs *impossible* 'impossible' et *false* 'faux'. Nous avons caractérisé ces adjectifs comme des prédicats qui font une estimation du degré de probabilité de la vérité ou de la fausseté d'une «proposition» (*impossible* peut aussi être utilisé pour exprimer un jugement d'ordre personnel). Tous les adjectifs de ce type en français (*assuré*,

certain, possible, probable, vrai, etc.), bien que non factifs, partagent certaines propriétés des factifs²⁶.

D'une part, les complétives de ces adjectifs peuvent apparaître en position sujet. Dans la littérature, on retrouve bon nombre d'exemples pour le français dans lesquels l'argument phrastique de ces adjectifs est réalisé en position sujet, soit des phrases similaires à celles en (102) pour l'anglais (voir entre autres Achard, 1998, p. 298-299; Meunier, 1999, p. 25; Riegel, 1985, p. 153). Ceci est illustré en (105).

- (105) a. Que Marie mente est vrai/vraisemblable/probable.
b. Que Pierre ait consulté un psychologue est peu probable.
c. Que Pierre ait consulté un psychologue est possible.
d. Que Pierre soit parti en vacances est faux/vrai.
(p. 25, dans Meunier, 1999)

Comme l'observe Meunier, la complétive en position sujet de ces adjectifs ne peut être enchâssée sous *le fait que*. Ainsi, les phrases en (106) sont rejetées.

- (106) a. *Le fait que Pierre ait consulté un psychologue est possible.
b. *Le fait que Marie mente est vrai/vraisemblable/probable.
c. *Le fait que Pierre soit parti en vacances est faux/vrai.
(p. 25, dans Meunier, 1999)

Il est à noter que lorsque *possible* et *impossible* permettent à leur argument phrastique d'apparaître en position sujet, ils reçoivent, pour la plupart des locuteurs, une

²⁶ Il y a quelques adjectifs propositionnels factifs qui apparaissent dans les constructions impersonnelles en français, tels que *notoire* et (*bien*) *connu*, dont des exemples sont donnés en (i).

(i) Il est *notoire/bien connu* que Jean est un voleur.

Ces adjectifs présupposent le contenu du complément. En fait, comme illustré en (ii), la valeur de vérité du complément est maintenue sous la négation et l'interrogation.

(ii) a. Il n'est pas *notoire/bien connu* que Jean est un voleur.

b. Est-il *notoire/bien connu* que Jean est un voleur?

Lorsque la complétive de ces adjectifs occupe la position sujet, elle peut être précédée de *le fait que*, tel qu'en (iii).

(iii) Le fait que Jean soit un voleur est *notoire/bien connu*.

interprétation épistémique. Pour certains locuteurs, une lecture déontique est aussi disponible. Ainsi, (107) reçoit naturellement l'interprétation épistémique d'éventualité/non-éventualité illustrée en (108a). Les interprétations déontiques de possibilité/non-possibilité et de permission/non-permission illustrées en (108b) et en (108c) respectivement sont seulement obtenues pour certains locuteurs.

(107) Que Jean aille à Paris est possible/impossible.

- (108) a. Les chances que Jean aille à Paris sont égales de part et d'autre./Les chances que Jean aille à Paris sont nulles. (éventualité/non-éventualité)
b. ?Les circonstances (la disponibilité des billets) permettent/ne permettent pas à Jean d'aller à Paris. (possibilité/non-possibilité)
c. ?Quelqu'un (son patron) permet/ne permet pas à Jean d'aller à Paris. (permission/non-permission)

Tel qu'illustré en (109), lorsque la complétive est en position sujet, le verbe copule qui précède l'adjectif doit être, pour la plupart des locuteurs, conjugué au temps présent. Comme amplement discuté dans la section 2.3.1.1, *possible* et *impossible* épistémiques sont incompatibles avec une référence passée ou future, contrairement à *possible* et *impossible* déontiques. Certains locuteurs acceptent également les phrases dans lesquelles le verbe copule a une référence passée ou future. Il s'ensuit que, dans des phrases comme celles en (109), la modalité en jeu est plus naturellement la modalité épistémique, pas la modalité déontique.

- (109) a. Que Jean ait été/aille à Paris est/?a été/?sera possible/impossible.
b. Que Jean rencontre Marie est/?a été/?sera possible/impossible.

Dans la section 1.3.1.1, nous avons vu que, selon Kiparsky et Kiparsky, seules les complétives factives peuvent apparaître en position sujet. Or, les faits discutés ci-dessus montrent bien que cette propriété n'est pas l'apanage des compléments des prédicats factifs. Les compléments des adjectifs propositionnels qui décrivent le

degré de probabilité qu'une «proposition» soit vraie ou fausse, quoique non factifs, peuvent apparaître dans cette position.

D'autre part, les adjectifs propositionnels qui caractérisent le degré de probabilité qu'une «proposition» soit vraie ou fausse, quoique non factifs, ne permettent pas facilement l'extraction d'éléments hors de leurs compléments. L'extraction d'adjoints hors des compléments de ce type de prédicats est complètement exclue²⁷. Considérons les phrases en (110)-(112).

- (110) a. Il est vrai que Jean a gagné la course hier.
b. Quand_i est-il vrai *t_i que Jean a gagné la course *t_i?
- (111) a. Il est probable que Jean soit arrivé à New York hier.
b. Quand_i est-il probable *t_i que Jean soit arrivé à New York *t_i?
- (112) a. Il est certain que Jean partira à Paris l'année prochaine pour faire ses études.
b. Quand_i est-il certain *t_i que Jean partira à Paris pour faire ses études *t_i?

Dans ces phrases, l'adjectif *quand* ne peut porter ni sur le prédicat principal (*être vrai, être probable, être certain*) ni sur le prédicat de la subordonnée (*gagner la course, arriver à New York, partir à Paris*). En fait, les phrases en (110)-(112) sont tout simplement agrammaticales. Il n'est pas surprenant que *quand* dans ces exemples ne puisse pas porter sur le prédicat principal. Dans la section 2.3.1, nous avons discuté du fait que les adjectifs qui font une estimation des chances qu'une «proposition» soit

²⁷ Nous présentons de manière plus détaillée les faits sur l'extraction d'adjoints. Nous aimerions souligner par contre que l'extraction d'objets (i) et l'extraction de sujets (ii) hors de compléments d'adjectifs de degré de probabilité n'est pas véritablement acceptable non plus.

- (i) a. Il est certain que Jean aime Marie.
b. ??Qui_i est-il certain que Jean aime t_i?
c. Il est assuré que Jean rencontrera ce chanteur à Montréal.
d. ??[Quel chanteur]_i est-il assuré que Jean rencontrera t_i à Montréal?

vraie ou fausse ne comportent pas de variable temporelle et, pour cette raison, sont restreints au moment de l'énonciation. Il ne fait pas de sens de poser une question qui vise à demander des renseignements sur le moment auquel le degré de probabilité est valable; *quand* ne peut donc pas porter sur le prédicat de la principale. Toutefois, l'extraction d'adjoints hors des compléments de *vrai*, *probable* et *certain* devrait être permise puisque ces adjectifs sont des prédicats non factifs. Or, tel n'est pas le cas. Comme le montrent les exemples en (110)-(112), *quand* ne peut pas constituer une question sur l'enchâssée.

Avec les adjectifs qui expriment le degré de probabilité qu'une «proposition» soit vraie ou fausse, l'adjoint *où*, tout comme *quand*, ne peut porter ni sur le prédicat principal ni sur le prédicat enchâssé. Ceci est illustré en (113)-(115).

- (113) a. Il est vrai que Jean est arrivé à New York hier.
 b. Où_i est-il vrai *t_i que Jean est arrivé *t_i hier?
- (114) a. Il est certain que Jean partira à Paris l'année prochaine pour faire ses études.
 b. Où_i est-il certain *t_i que Jean partira *t_i pour faire ses études?
- (115) a. Il est probable que Jean a rencontré Marie au cinéma.
 b. Où_i est-il probable *t_i que Jean a rencontré Marie *t_i?

Les phrases en (113)-(115), tout comme celles en (110)-(112), sont mal formées. L'adjectif *où* ne peut ni constituer une question sur le prédicat principal²⁸ ni sur le prédicat de la subordonnée.

-
- (ii) a. Il est probable que le train provenant de Zurich arrivera d'une minute à l'autre.
 b. *[Quel train]_i est-il probable qui_i arrivera d'une minute à l'autre?
 c. Il est certain que Jean obtiendra la bourse.
 d. *Qui_i est-il certain qui_i obtiendra la bourse?

²⁸ Le fait que *où* ne puisse pas porter sur des prédicats comme *être possible*, *être certain* et *être probable* suggère que les adjectifs de degré de probabilité ne comportent pas de variable spatiale. Il faut donc conclure que ces adjectifs expriment un état du monde qui ne dépend ni d'un moment donné (pas de variable temporelle) ni d'un lieu donné (pas de variable spatiale).

Des adjoints tels que *pour quelle raison/pourquoi* peuvent porter sur le prédicat principal, mais pas sur le prédicat enchâssé. Examinons les phrases en (116)-(118).

- (116) a. Il est certain que Jean partira à Paris l'année prochaine pour faire ses études.
b. [Pour quelle raison/pourquoi]_i est-il certain t_i que Jean partira à Paris *t_i?
- (117) a. Il est probable que Jean a changé d'adresse pour éviter de parler à Marie.
b. [Pour quelle raison/pourquoi]_i est-il probable t_i que Jean a changé d'adresse *t_i?
- (118) a. Il est vraisemblable que le meurtrier a laissé ce message pour orienter les enquêteurs sur une fausse piste.
b. [Pour quelle raison/pourquoi]_i est-il vraisemblable t_i que le meurtrier a laissé ce message *t_i?

Les adjoints *pour quelle raison/pourquoi* dans ces phrases peuvent porter sur le prédicat principal. Dans ce cas, les adjoints constituent des questions qui servent à demander à un interlocuteur de donner des arguments, de fournir des raisons pour justifier l'évaluation qu'il fait du degré de probabilité qu'une «proposition» soit vraie ou fausse. Ce qui est crucial ici par contre, c'est que les adjoints *pour quelle raison/pourquoi* ne peuvent pas constituer des questions sur le prédicat enchâssé.

En somme, les données discutées ci-dessus montrent que les adjectifs de degré de probabilité, qui sont non factifs, n'ont pas face à l'extraction le comportement attendu : ces adjectifs ne présupposent pas la vérité de leurs compléments et devraient être transparents pour l'extraction d'adjoints. Or, ce type d'extraction est bloqué avec ces prédicats.

Nous examinerons maintenant le comportement de l'autre sous-type d'adjectifs propositionnels qui apparaît dans les constructions impersonnelles, c'est-à-dire les adjectifs tels que *clair* et *évident*, qui font un commentaire sur la qualité de

perceptibilité de la vérité ou de la fausseté d'une «proposition». Cette petite classe d'adjectifs est examinée en détail dans Taranto (2003)²⁹. Nous commençons par présenter les points saillants de son étude.

Dans sa thèse de doctorat, Taranto (2003) se penche sur la classe de prédicats qu'elle désigne comme les *discourse adjectives* (les adjectifs discursifs), dont quelques membres prototypiques sont *apparent, clear, evident* et *obvious* ('clair' et 'évident'). Quelques exemples sont donnés en (119).

- (119) a. It is clear that Briscoe is a detective.
b. It is clear to me that Briscoe is a detective.
c. It is clear to everyone that Briscoe is a detective.
d. It is clear to us that Briscoe is a detective. (=2), dans Taranto, 2003, p. 2)

Taranto compare les adjectifs discursifs à deux autres classes de prédicats adjectivaux qui, selon elle, sélectionnent une «proposition» comme argument, soit les adjectifs d'attitude (*absurd* 'absurde', *intriguing* 'fascinant', *ridiculous* 'ridicule', *possible* 'possible' et *probable* 'probable') et les adjectifs à montée du sujet (dont *certain* 'certain', *likely* 'probable')³⁰. Les adjectifs de ces trois classes partagent la propriété

²⁹ Des résultats partiels de cette étude sont présentés dans Taranto (2002) et Barker et Taranto (2003).

³⁰ Taranto (2003, p. 9) soutient que les trois types d'adjectifs (discursifs, d'attitude, à montée du sujet) sont des «proposition-taking adjectives». Elle n'explique pas par contre ce qu'elle entend par «proposition». La catégorisation des prédicats que fait Taranto est fort douteuse. Selon la classification que nous avons adoptée, les adjectifs discursifs constituent un sous-type d'adjectifs propositionnels et, comme tels, sélectionnent bel et bien une «proposition». Une partie des adjectifs d'attitude dont elle discute (*absurd, intriguing, ridiculous* et *possible* (dans un de ses emplois) font partie des prédicats émotifs; *probable* est un prédicat propositionnel qui exprime le degré de probabilité de la valeur de vérité d'une «proposition», tout comme *possible* dans un de ses usages. Quant aux adjectifs dits à montée du sujet, il semble que *likely*, selon la construction dans laquelle il apparaît, peut être considéré comme un membre de la classe propositionnelle ou comme un membre de la classe des adjectifs effectifs. Employé comme adjectif propositionnel, *likely* a grosso modo le sens de *probable*; employé comme prédicat effectif, *likely* pourrait être rapproché de *susceptible* en français. Quoique cette thèse ne vise pas à fournir une analyse des prédicats adjectivaux de l'anglais, nous aimerions discuter de deux propriétés qui suggèrent que *likely* appartient à la classe propositionnelle et à la classe effective, selon le type de constructions dans lequel il apparaît. Premièrement, dans les constructions impersonnelles, comme en (ia), *likely* peut sélectionner des compléments qui dénotent des états. Or,

de pouvoir apparaître dans des constructions comme en (120), soit des constructions dans lesquelles le prédicat adjectival apparaît avec une complétive tensée extraposée.

- (120) a. It is clear that the suspect was not advised of her Miranda Rights.
(Discourse adjective)
b. It is absurd that the suspect was not advised of her Miranda Rights.
(Attitude adjective)
c. It is likely that the suspect was not advised of her Miranda Rights. (Raising adjective) (= (1), dans Taranto, 2003, p. 10)

Taranto discute de quatre caractéristiques qui permettent de distinguer ces trois classes. Premièrement, des adjectifs comme *likely*, contrairement aux adjectifs discursifs et aux adjectifs d'attitude, admettent la construction dite à montée du sujet, dans laquelle le sujet de surface est le sujet logique de l'infinitive enchâssée. Ceci est illustré en (121).

- (121) a. *The accused is clear to be released on bail. (Discourse adjective)
b. *The accused is absurd to be released on bail. (Attitude adjective)
c. The accused is likely to be released on bail. (Raising adjective) (= (2), dans Taranto, 2003, p. 10)

Deuxièmement, une propriété des adjectifs discursifs, qui n'est pas partagée par les deux autres classes, est qu'ils permettent la présence d'un argument expérientiel, qui est réalisé par un syntagme prépositionnel en *to* en anglais (122a). Les adjectifs

lorsque *likely* apparaît dans des tournures personnelles, comme en (ib), il ne permet pas des compléments statifs. Cette propriété est typique des prédicats effectifs.

- (i) a. It is likely that John will win the race/will come to the party/has blue eyes/is tall.
b. John is likely to win the race/to come to the party/*to have blue eyes/*to be tall.

Deuxièmement, dans les tournures personnelles, *likely* ne peut pas sélectionner des complétives tensées (iia). Ceci contraste avec (iib), qui montre que les prédicats propositionnels qui apparaissent dans les tournures personnelles de l'anglais peuvent sélectionner des complétives tensées.

- (ii) a. *John is likely that he/Mary will win the race.
b. John is convinced that he/Mary will win the race.

Ces données indiquent que *likely*, dans certaines constructions, se comporte comme un prédicat effectif. Nous discutons plus particulièrement de *certain* de l'anglais dans la section 2.5, qui est décrit comme un adjectif à montée du sujet.

d'attitude, comme *absurd* 'absurde' en (122b), et les adjectifs à montée du sujet, comme *likely* en (122c), sont incompatibles avec ce type d'arguments.

- (122) a. It is clear to the D.A. that getting a conviction will be difficult. (Discourse adjective)
b. *It is absurd to the D.A. that getting a conviction will be difficult. (Attitude adjective)
c. *It is likely to the D.A. that getting a conviction will be difficult. (Raising adjective) (=3), dans Taranto, 2003, p. 11)

Nous avons déjà discuté du fait qu'en français l'expérienceur peut être réalisé par un syntagme en *pour*, qui peut être repris par un pronom datif, tel qu'illustré en (123a). Un syntagme en *pour* est également compatible avec les adjectifs *absurde* et *probable*, comme en (123b) et en (123c). Par contre, ce syntagme est distinct de celui qui apparaît avec les adjectifs discursifs en ce sens qu'il ne peut pas être remplacé par un pronom datif; ce syntagme ne dénote pas un expérienceur, mais est plutôt équivalent à un syntagme en *selon*, qui précise un évaluateur.

- (123) a. Il est clair pour ce chirurgien/ces spécialistes que ce cancer n'est pas opérable./Il lui/leur est clair que ce cancer n'est pas opérable.
b. Il est absurde pour ce chirurgien/ces spécialistes que ce cancer n'est pas opérable./*Il lui/leur est absurde que ce cancer n'est pas opérable.
c. Il est probable pour ce chirurgien/ces spécialistes que ce cancer n'est pas opérable./*Il lui/leur est probable que ce cancer n'est pas opérable.

Troisièmement, selon Taranto, seuls les adjectifs discursifs peuvent apparaître avec des compléments *wh*, que ces compléments soient tensés (124) ou non tensés (125).

- (124) a. It is usually clear whether or not a jury will buy a "guilty by reason of insanity" plea. (Discourse adjective)
b. *It is usually absurd whether or not a jury will buy a "guilty by reason of insanity" plea. (Attitude adjective)
c. *It is usually likely whether or not a jury will buy a "guilty by reason of insanity" plea. (Raising adjective) (=4), dans Taranto, 2003, p. 11)

- (125) a. It is clear how to prosecute a case like this. (Discourse adjective)
 b. *It is absurd how to prosecute a case like this. (Attitude adjective)
 c. *It is likely how to prosecute a case like this. (Raising adjective)
 (=5), dans Taranto, 2003, p. 11)

Des phrases similaires en français sont données en (126) et en (127) pour des fins de comparaison.

- (126) a. Il est habituellement clair/évident si les étudiants vont réussir ou non.
 b. *Il est habituellement absurde si les étudiants vont réussir ou non.
 c. *Il est habituellement probable si les étudiants vont réussir ou non.
- (127) a. Il est clair/évident comment faire ce type d'exercices.
 b. *Il est absurde comment faire ce type d'exercices.
 c. *Il est probable comment faire ce type d'exercices.

Dans les phrases de l'anglais que fournit Taranto et dans les phrases similaires du français, les compléments introduits par *whether or not* 'si... ou non' ou par *how* 'comment' ne sont pas interprétés comme des interrogatives. Dans la section 1.2.1, nous avons mentionné que les compléments interrogatifs sont caractérisés par le fait que la valeur de la variable représentée par le mot *wh* est indéterminée. Tel n'est pas le cas dans les phrases en (124)-(127). Les prédicats qui peuvent sélectionner des interrogatives indirectes constituent un sous-ensemble des prédicats propositionnels. Les complétives interrogatives indirectes ont une valeur d'incertitude ou d'indétermination, et pour cette raison, se retrouvent le plus souvent dans des contextes d'interrogation ou de négation. Quelques exemples sont donnés en (128)-(130).

- (128) a. Il est clair que Jean partira en Europe.
 b. Il n'est pas clair si Jean partira en Europe.
 c. Il n'est pas clair quand/où Jean partira.
 d. Est-il clair si Jean partira en Europe?

- (129) a. Jean est sûr que Marie viendra.
 b. Jean n'est pas sûr si Marie viendra.
 c. Jean n'est pas sûr à qui parler/comment s'y prendre/qui rencontrer.
 d. Jean est-il sûr si Marie viendra?
- (130) a. Il est certain que Jean rencontrera Marie.
 b. Il n'est pas certain si Jean rencontrera Marie.
 c. Il n'est pas certain quand/où Jean rencontrera Marie.
 d. Est-il certain si Jean rencontrera Marie?

Dans les exemples en (128)-(130), la valeur du mot *wh* est indéterminée ou inconnue, ce qui contraste avec les exemples en (124)-(127). La possibilité de sélectionner des compléments *wh* n'est pas l'apanage des adjectifs discursifs. Des adjectifs comme *sûr* et *certain* peuvent sélectionner des compléments *wh* (voir (129) et (130))³¹. Dans ces phrases, les compléments sont interprétés comme des interrogatives. Par ailleurs, les compléments *wh* sont aussi acceptables avec des prédicats d'attitude (*be absurd, be amazing, be surprised, etc.*), tel qu'illustré en (131) et en (132).

(131) It is absurd how/why John talks to Mary.

- (132) a. It's amazing how tall John is.
 b. I'm surprised at how fast John can run. (=9), dans Grimshaw, 1979)

Dans ces phrases, les compléments *wh* ne sont pas interprétés comme des interrogatives. Ils n'ont pas une valeur indéterminée. Selon Grimshaw, les compléments *wh* en (132) correspondent à des exclamatives.

³¹ Taranto soutient que les adjectifs à montée du sujet (*likely, certain, etc.*) ne peuvent pas apparaître avec des compléments *wh*. Cette affirmation est valable pour *likely*, tel que démontré en (124c) et en (125c). Par contre, *certain* peut sélectionner des compléments *wh*, tel qu'illustré en (i).

(i) It is not certain why/how John left.

La propriété de pouvoir sélectionner des compléments *wh* n'est pas le propre des adjectifs discursifs. Comme mentionné ci-dessus, plusieurs classes d'adjectifs peuvent sélectionner des compléments *wh*. Certains prédicats de la classe propositionnelle peuvent régir des compléments *wh* qui sont

Quatrièmement, selon Taranto, seuls les adjectifs d'attitude peuvent apparaître avec des compléments à l'infinitif qui ne sont pas enchâssés sous des compléments *wh*, comme démontré en (133).

- (133) a. *It is clear to address the court in iambic pentameter. (Discourse adjective)
b. It is absurd to address the court in iambic pentameter. (Attitude adjective)
c. *It is likely to address the court in iambic pentameter. (Raising adjective)
(=(6), dans Taranto, 2003, p. 11)

En fait, au début de la section 2.3.1, nous avons discuté du fait que les adjectifs propositionnels dans les constructions impersonnelles ne permettent pas les compléments à l'infinitif, sauf sous certaines conditions bien particulières. Il s'ensuit que les phrases (133a) et (133c), avec *clear* 'clair' et *likely* 'probable', sont rejetées. Selon notre classification, l'adjectif, *absurd* 'absurde' appartient à la classe émotive, dont les prédicats membres sélectionnent un «événement». Les adjectifs émotifs peuvent, dans les constructions impersonnelles, apparaître avec des compléments à l'infinitif (dans ce cas, le sujet de l'infinitive enchâssée reçoit une interprétation arbitraire), ce qui n'est généralement pas possible avec les adjectifs propositionnels.

Taranto contraste les adjectifs discursifs avec d'autres adjectifs qui ont un argument expérientiel, notamment les adjectifs qui sélectionnent un argument «événement», tel que *fun* 'amusant'. Elle argumente que les expérientiels qui sont en jeu avec ces deux types d'adjectifs sont de nature différente. Considérons les phrases en (134) et en (135).

- (134) a. It is fun for Fred to dance the tango.
b. *It is fun for John for Fred to dance the tango.
(=(10), dans Taranto, 2003, p. 15)

interprétables en termes d'une interrogative; certains adjectifs émotifs peuvent sélectionner des compléments *wh* qui sont interprétables en termes d'une exclamative.

- (135) a. It is clear to Matilda how to solve the problem.
b. It is clear to Matilda how Bertrand solved the problem.
(=(11), dans Taranto, 2003, p. 15)

Dans le cas de l'adjectif *fun* en (134), qui est un prédicat appartenant à la classe émotive, l'expérienceur de l'émotion dénotée par l'adjectif doit nécessairement être un participant dans l'événement. Il y a donc une «condition de participation» qui s'applique avec ces adjectifs. Ainsi, *Fred* en (134a) est l'expérienceur de l'émotion *fun* 'amusant' et est interprété comme le sujet du prédicat à l'infinitif, *dance the tango* 'danser le tango'. La phrase en (134b) est rejetée puisque la condition qui veut que l'expérienceur soit également un participant dans l'événement n'est pas respectée; dans cette phrase, l'expérienceur de l'émotion et le participant dans l'événement (le sujet de l'infinitive) sont deux individus distincts.

Avec les adjectifs discursifs, la «condition de participation» ne s'applique pas. En (135a), l'interprétation la plus plausible, en dehors de tout contexte, en est une où *Matilda* est non seulement l'expérienceur de la clarté, mais aussi le sujet du prédicat à l'infinitif *to solve the problem*. Ainsi, (135a) pourrait être paraphrasé par *it is clear to Matilda how she_i should solve the problem* 'Il est clair pour Matilda, comment elle, devrait résoudre le problème'. En (135a), la «condition de participation» est accidentellement satisfaite. Toutefois, (135b) montre clairement qu'avec les adjectifs discursifs, il n'est pas nécessaire que l'expérienceur soit également interprété comme un participant. Dans cette phrase, *Matilda* est l'expérienceur de la clarté, mais ne participe aucunement dans la situation dénotée par le complément. Il est important de souligner que, dans un contexte approprié, la phrase en (135a) peut recevoir le même type d'interprétation qu'en (135b), soit une lecture où l'expérienceur et le participant sont des entités différentes.

Par ailleurs, Taranto soutient que l'interprétation par défaut de l'argument expérienceur des adjectifs discursifs et des adjectifs événementiels comme *fun* 'amusant' est différente lorsqu'il est omis. Dans le cas d'un adjectif comme *fun*, l'expérienceur implicite de l'émotion dénotée par le prédicat reçoit une interprétation arbitraire (toute personne en générale ou PRO_{arb}), qui est en même temps un participant dans l'événement décrit par le complément de l'adjectif (ce qui respecte la «condition de participation»). Ceci est illustré en (136).

(136) It is fun (for people in general) to dance the tango.
(=(13a), dans Taranto, 2003, p. 17)

En contraste, l'expérienceur implicite des adjectifs discursifs ne reçoit pas nécessairement une interprétation arbitraire. Considérons (137).

(137) a. It is clear how to begin the investigation.
b. It is obvious that Briscoe is the best detective for the case.
(=(14), dans Taranto, 2003, p. 18)

Quoique l'expérienceur implicite de *clear* et *obvious* en (137) peut recevoir une lecture arbitraire, ces phrases recevant alors grosso modo les lectures en (138), l'interprétation par défaut de l'expérienceur implicite de *clear* et de *obvious* renvoie plutôt aux participants du discours, c'est-à-dire à au moins un locuteur et un auditeur. Ainsi, les interprétations les plus naturelles pour (137) seraient celles données en (139), où l'argument implicite renvoie aux participants du discours.

(138) a. It is clear to anyone how to begin the investigation.
b. It is obvious to everyone that Briscoe is the best detective for the case.
(=(15), dans Taranto, 2003, p. 18)

- (139) a. It is clear to you and me how to begin the investigation.
b. It is obvious to you and me that Briscoe is the best detective for the case.
(=(16), dans Taranto, 2003, p. 18)

En résumé, les adjectifs discursifs se distinguent d'autres adjectifs qui ont un argument expérienceur, comme les adjectifs événementiels, comme *fun* 'amusant'. Avec les adjectifs discursifs, l'interprétation par défaut de l'expérienceur, lorsque cet argument est implicite, renvoie aux participants du discours, quoique une interprétation arbitraire est aussi disponible. En contraste, l'expérienceur implicite d'un adjectif comme *fun* 'amusant' reçoit plutôt une interprétation arbitraire.

Selon Taranto, une autre particularité des adjectifs discursifs est leur capacité à sembler factifs. Cette auteure utilise les tests classiques pour diagnostiquer la factivité, c'est-à-dire la négation et l'interrogation, pour montrer que les adjectifs discursifs ne sont pas des prédicats factifs.

Dans la section 1.3.1.1, nous avons discuté du fait que la valeur de vérité des compléments des prédicats factifs reste inchangée sous la négation. Ainsi, dans les phrases en (140), la négation peut seulement porter sur la réaction émotive, soit sur *odd* 'bizarre' ou sur *regret* 'regretter', pas sur les compléments. La négation du prédicat matrice n'a donc pas d'effet sur la valeur de vérité des compléments, qui sont présupposés.

- (140) a. It is not odd that the door is closed.
b. John doesn't regret that the door is closed.
(=(49), dans Taranto, 2003, p. 31)

Par conséquent, nier le contenu du complément, *the door is closed* 'la porte est fermée', résulte en une contradiction, à moins que l'énoncé soit destiné à contester la

justesse du prédicat employé dans la matrice (*odd* ‘bizarre’ et *regret* ‘regretter’)³². Ainsi, les phrases en (141) constituent soit des contradictions, soit des énoncés qui visent à contester la justesse du mot employé comme prédicat matrice.

- (141) a. It is not odd that the door is closed because it isn't closed.
b. John doesn't regret that the door is closed and it isn't closed.
(=(50), dans Taranto, 2003, p. 31)

Selon Taranto, le test de la négation montre que les adjectifs discursifs ne sont pas des prédicats factifs. Ainsi, les phrases en (142), avec *clear* ‘clair’ et *evident* ‘évident’, ne constituent pas des contradictions.

- (142) a. It is not clear that the door is closed, and in fact it isn't closed.
b. It isn't evident that the door is closed because it isn't closed.
(=(51), dans Taranto, 2003, p. 31)

Des phrases similaires du français sont données en (143) pour des fins de comparaison.

- (143) a. Il n'est pas clair que Jean est/soit médecin, car il n'est pas médecin.
b. Il n'est pas évident que la porte est/soit fermée, parce qu'elle n'est pas fermée.

La présupposition déclenchée par les prédicats factifs demeure également constante sous l'interrogation. Considérons la phrase en (144).

- (144) Are you dismayed that our money is gone?
(=(52), dans Taranto, 2003, p. 32)

L'interrogation en (144), comprenant le prédicat factif *dismayed* ‘estomaqué’, ne peut pas être interprétée comme une requête d'information à savoir si le complément est

³² Dans ce cas, il s'agirait d'un type particulier de négation, soit la négation métalinguistique.

vrai ou non. En énonçant (144), le locuteur tient pour acquis que le complément *our money is gone* 'notre argent est disparu' est vrai. L'interrogation vise seulement à questionner l'interlocuteur au sujet de sa réaction par rapport au fait dénoté par le complément.

Les adjectifs discursifs ne se comportent pas comme des prédicats factifs à l'égard du test de l'interrogation, tel que démontré en (145).

(145) Is it clear that our money is gone? (=53), dans Taranto, 2003, p. 32)

Selon Taranto, l'interrogation en (145) est ambiguë entre une lecture factive et une lecture non factive. Sous une interprétation factive, le locuteur présuppose que le contenu du complément est vrai et questionne l'évaluation que fait l'interlocuteur du fait dénoté par le complément, c'est-à-dire demande si oui ou non ce fait est clair pour lui. Sous une lecture non factive, la question en (145) est interprétée comme une requête d'information à savoir si le contenu du complément est vrai ou faux, c'est-à-dire si l'argent a disparu ou non. Taranto conclut de ces faits que les adjectifs discursifs ne sont pas des prédicats factifs³³. Quoique non factifs, selon cette auteure,

³³ Kiparsky et Kiparsky (1970a) classent le prédicat *clear* 'clair' parmi les prédicats factifs non émotifs, mais d'après Taranto, cette classification est incorrecte : *clear*, comme tous les autres adjectifs discursifs, serait tout simplement non factifs. En réalité, ni Kiparsky et Kiparsky (1970a) ni Taranto (2003) n'ont complètement raison. Ce que les tests révèlent réellement, c'est que les prédicats du type de *clear* 'clair' sont ambigus : ils peuvent être employés comme des prédicats factifs ou comme des prédicats non factifs. Comme l'indique Taranto, dans un contexte d'interrogation comme en (145), deux interprétations sont possibles, l'une où le locuteur présuppose le contenu du complément et l'autre où le locuteur demeure neutre quant à la valeur de vérité du complément. Ce test n'indique pas que *clear* est non factif, comme le suppose l'auteure; il indique plutôt que ce prédicat est ambigu. Quant au test de la négation donné en (142) et reproduit en (i), il révélerait, selon Taranto, que les compléments des adjectifs discursifs ne sont pas présupposés, puisqu'il est possible de nier la vérité du complément sans se contredire.

- (i) a. It is not clear that the door is closed, and in fact it isn't closed.
b. It isn't evident that the door is closed because it isn't closed.

(=51), dans Taranto, 2003, p. 31)

Or, les compléments des adjectifs discursifs, en plus de recevoir une interprétation non factive comme en (i), peuvent aussi recevoir une interprétation factive. Considérons les phrases en (ii).

les adjectifs discursifs possèdent des propriétés qui sont identiques à celles des prédicats factifs. Elle compare les adjectifs discursifs et les prédicats factifs en ce qui concerne trois propriétés.

Premièrement, Taranto observe que l'argument phrastique des adjectifs discursifs se comporte comme les compléments factifs en ce sens qu'il peut occuper la position sujet. Comme démontré en (146), l'argument phrastique des factifs peut apparaître dans des structures extraposées et des structures non extraposées.

- (146) a. That there are porcupines in our basement makes sense to me.
b. It makes sense to me that there are porcupines in our basement.
(=(41), dans Taranto, 2003, p. 28)

Cette propriété est partagée par les adjectifs discursifs, tel qu'illustré en (147).

- (147) a. That there are porcupines in our basement is clear/evident to me.
b. It is clear/evident to me that there are porcupines in our basement.
(=(43), dans Taranto, 2003, p. 28)

-
- (ii) a. Il n'est pas clair/évident que Jean est médecin, bien qu'il soit vrai qu'il est médecin/bien que ce soit là un fait.
b. Il n'était pas clair/évident que Jean était le coupable, bien qu'il soit vrai qu'il était le coupable/bien que ce soit là un fait.

Les phrases comportant un adjectif discursif peuvent recevoir une interprétation dans laquelle les compléments sont présumés, c'est-à-dire considérés comme des faits. Sous une telle interprétation, la négation n'a portée que sur l'adjectif. En (ii), on obtient donc une lecture dans laquelle le locuteur considère qu'un tel fait (*Jean est médecin* ou *Jean était le coupable*) n'est pas clair ou n'est pas évident, possiblement parce que l'évidence qui témoigne de ce fait n'est pas suffisante ou est faible; en d'autres termes, les preuves qui appuient ce fait sont minces. Sous une telle interprétation, le locuteur pourrait poursuivre son énoncé en indiquant les raisons pour lesquelles il juge que tel ou tel fait n'est pas clair ou évident, comme en (iii).

- (iii) a. Il n'est pas clair/évident que Jean est médecin, car on ne le voit jamais à l'hôpital/il n'a pas de stéthoscope/il ne sait pas diagnostiquer les maladies les plus courantes.
b. Il n'était pas clair/évident que Jean était le coupable, car son alibi était solide/il n'avait pas de dossier judiciaire/il n'avait pas laissé d'indices sur la scène du crime.

En bref, les tests de la négation et de l'interrogation révèlent que les adjectifs discursifs sont des prédicats ambigus; selon leur emploi, ils peuvent être factifs ou non factifs.

Deuxièmement, comme l'ont souligné Kiparsky et Kiparsky (1970a, p. 144) pour l'anglais, l'argument phrastique d'un prédicat factif en position sujet, que cet argument soit réalisé par une complétive introduite par *that* ou par une construction gérondive, est compatible avec un syntagme en *fact* 'fait', comme en (148).

- (148) a. The fact that the dog barked during the night is significant.
b. The fact of the dog's barking during the night is odd.
(Kiparsky et Kiparsky, 1970a, p. 144)

D'après Taranto, le syntagme en *fact* est permis dans les structures comme en (149a), où l'argument de l'adjectif discursif est réalisé par une complétive tensée introduite par *that*, mais incompatible dans les structures comme en (149b), où l'argument est réalisé sous la forme d'une construction gérondive³⁴.

- (149) a. The fact that the dog barked during the night is apparent/evident.
b. *The fact of the dog's barking during the night is clear/obvious.
(=(37), dans Taranto, 2003, p. 27)

Comme nous l'avons proposé ci-dessus, les adjectifs discursifs sont ambigus entre une lecture factive et une lecture non factive. Ainsi, la phrase en (150) peut recevoir les deux interprétations fournies en (151).

- (150) Il n'était pas clair/évident que Jean était le coupable.

³⁴ La compatibilité du syntagme en *the fact...* en (149a) avec l'argument phrastique de *apparent* et *evident* démontre que ces adjectifs peuvent recevoir une lecture factive, contrairement à ce que soutient Taranto (2003). Nous n'avons aucune explication à offrir pour l'agrammaticalité de (149b).

- (151) a. Il n'était pas clair/évident que Jean était le coupable. En fait, il n'était pas le coupable. La question à savoir si Jean était coupable ou non fait l'objet d'un débat (interprétation non factive)
b. Il n'était pas clair/évident que Jean était le coupable. En réalité, il était le coupable, mais ce fait n'était pas du tout clair/évident, car Jean dissimulait bien son jeu. (interprétation factive)

L'argument phrastique des adjectifs comme *clair* et *évident*, qu'il reçoive une interprétation non factive, comme en (151a), ou une interprétation factive, comme en (151b), est permis en position sujet. Ainsi, (152) serait acceptable dans le cas où l'argument *Jean était le coupable* est considéré comme un fait ou non.

- (152) Que Jean était le coupable n'était pas clair/évident.

Toutefois, lorsque l'argument phrastique des adjectifs comme *clair* et *évident* se trouve en position sujet, il ne peut être enchâssé sous *le fait que* que s'il reçoit une interprétation factive. Ainsi, (153) serait inacceptable dans le cas d'une interprétation comme en (151a), mais serait permise dans le cas de l'interprétation donnée en (151b).

- (153) Le fait que Jean était le coupable n'était pas clair/évident.

Troisièmement, une autre propriété typique des arguments des prédicats factifs est qu'ils peuvent être réalisés comme des constructions gérondives ou des nominalisations adjectivales en *-ness*. Ceci est démontré en (154).

- (154) a. His being found guilty suffices.
b. John's having died of cancer last week is tragic.
c. The whiteness of the whale makes sense.
(=(38), dans Taranto, 2003, p. 27)

À cet égard, Taranto affirme que les adjectifs discursifs ont un comportement qui s'apparentent, du moins partiellement, à celui des prédicats factifs. Elle fournit les exemples en (155).

- (155) a. His being found guilty is evident.
b. ?John's having died of cancer last week is apparent.
c. The whiteness of the whale is obvious/clear.
(=(40), dans Taranto, 2003, p. 27)

Elle souligne toutefois que les constructions gérondives sont moins naturelles avec les adjectifs discursifs qu'avec les véritables prédicats factifs en (154)³⁵. En somme, selon Taranto, les adjectifs discursifs sont non factifs, mais partagent certaines propriétés des factifs.

Taranto ne traite pas des possibilités d'extraction hors des compléments des adjectifs discursifs. Nous aimerions discuter brièvement des faits sur l'extraction avec ces prédicats. Sous une lecture non factive des adjectifs discursifs, l'extraction d'adjoints hors de leurs arguments devrait être permise. Or, ce n'est pas ce qu'on observe. Les arguments des adjectifs en (156) peuvent recevoir une lecture non factive, c'est-à-dire une lecture où le contenu des compléments, *Jean offrira des fleurs à Marie pour se faire pardonner*, *Jean étudie à la bibliothèque* et *Jean résoudra ce problème en*

³⁵ Nous supposons que la possibilité pour les arguments des adjectifs discursifs d'être réalisés comme des constructions gérondives dépend crucialement de la possibilité d'interpréter cet argument comme étant présupposé ou non. Les constructions gérondives devraient être permises et naturelles avec les adjectifs discursifs lorsque l'interprétation factive est disponible. Soulignons que les constructions gérondives ne sont pas permises avec des adjectifs non factifs comme *sure* 'sûr' et *true* 'vrai', tel qu'illustré en (i).

(i) a. *His being found guilty is sure. (= (39a), dans Taranto, 2003, p. 27)
b. *John's being ill is true. (= (46a), dans Taranto, 2003, p. 29)

Les prédicats *sure* 'sûr' et *true* 'vrai' ne sont pas des prédicats ambigus; ainsi, leurs compléments ne peuvent pas recevoir une lecture factive, ce qui contraste avec les compléments des adjectifs discursifs. D'après nous, ceci rendrait compte du contraste de grammaticalité entre les exemples en (i) et ceux en (155).

faisant appel à un spécialiste, n'est pas considéré comme un fait, mais fait plutôt l'objet d'une controverse dans le discours.

- (156) a. Il est clair/évident que Jean offrira des fleurs à Marie pour se faire pardonner.
b. Il est clair/évident que Jean étudie à la bibliothèque.
c. Il est clair/évident que Jean résoudra ce problème en faisant appel à un spécialiste.

Comme le montrent les exemples en (157), l'extraction d'adjoints hors des compléments des adjectifs discursifs, même lorsque les compléments reçoivent une lecture non factive, est exclue.

- (157) a. [Pour quelle raison/pourquoi]_i est-il clair/évident t_i que Jean offrira des fleurs à Marie *t_i?
b. Où est-il clair/évident ??t_i que Jean étudie *t_i?
c. Comment est-il clair/évident ??t_i que Jean résoudra ce problème *t_i?

Dans la phrase en (157a), l'adjectif *pour quelle raison/pourquoi* peut seulement constituer une question sur le prédicat principal, *être clair/évident*. Ainsi, on obtient une interprétation où un locuteur demande à un interlocuteur de fournir des raisons pour justifier son attribution de la clarté ou de l'évidence à la «proposition». Dans cette phrase, l'adjectif ne peut aucunement porter sur le prédicat de la subordonnée. Ainsi, une interprétation où la question *pour quelle raison/pourquoi* est associée à l'enchâssée n'est pas disponible, soit *Jean offrira des fleurs pour quelle raison/pourquoi*. Les phrases en (157b) et en (157c) sont plutôt déviantes. Dans ces cas, il est difficile d'interpréter les adjoints *où* et *comment* comme des interrogations sur le prédicat principal. Ce qui importe par contre ici, c'est que les adjoints ne

peuvent aucunement porter sur le prédicat de la subordonnée. Il est donc impossible d’obtenir les lectures *Jean étudie où* et *Jean résoudra ce problème comment*³⁶.

En somme, les arguments des adjectifs discursifs, sous une interprétation non factive, ont certaines propriétés qui sont identiques à celles des factifs. Nous avons démontré que les arguments des adjectifs *clair* et *évident* du français peuvent apparaître en position sujet et qu’ils constituent des domaines opaques : ils bloquent l’extraction d’adjoints (et d’arguments externes). Ils imitent donc les factifs à certains égards. Rappelons que la capacité à imiter les factifs n’est pas le propre des adjectifs discursifs; tous les adjectifs propositionnels ont cette propriété.

Taranto (2003) développe une analyse pour rendre compte du fait que les adjectifs discursifs, quoique ne constituant pas de véritables factifs, partagent néanmoins certaines caractéristiques de ces prédicats. Selon cette auteure, les adjectifs discursifs opèrent uniquement à un niveau métalinguistique. Considérons les phrases en (158).

- (158) a. Briscoe is a detective.
b. It is clear that Briscoe is a detective. (= (1), dans Taranto, 2003, p. 1)

Dans certaines approches formelles du dialogue, il est stipulé que les énoncés ne sont bien formés que s’ils ajoutent de la nouvelle information au fond commun ou à l’arrière-plan conversationnel (*common ground*) (Stalnaker, 1978; van der Sandt, 1992)—une condition qui est désignée dans Taranto (2003, p. 41) comme la *informativeness constraint on assertions* (la contrainte sur le caractère informatif des

³⁶ Avec les adjectifs discursifs, l’extraction d’arguments internes hors des compléments est permise et l’extraction d’arguments externes est exclue, tel qu’illustré en (i).

(i) a. [À qui]_i, est-il clair/évident que Jean offrira des fleurs _t pour se faire pardonner?
b. *Qui_i, est-il clair/évident qui_i offrira des fleurs à Marie pour se faire pardonner?

Ce résultat est attendu. Comme amplement discuté dans la section 1.3.1.1, en règle générale, les compléments factifs bloquent l’extraction de sujets et d’adjoints, mais ne bloquent pas l’extraction d’arguments internes. Les compléments des adjectifs discursifs ont le même comportement que ceux des factifs en ce qui concerne les faits relatifs à l’extraction.

énoncés). Dans ce type d'approches, il est généralement admis que le but d'un discours est de permettre aux participants d'augmenter leurs connaissances mutuelles. Selon la théorie de la mise à jour du contexte de Stalnaker (1978) (*theory of context update*) par exemple, le fond commun est conçu comme l'ensemble des mondes possibles (les propositions) qui sont compatibles avec les informations que les participants du discours tiennent pour acquises³⁷. À l'ajout d'un nouvel énoncé dans la conversation, le fond commun est mis à jour : un nouvel énoncé ajoute de l'information et élimine du fond commun tous les mondes pour lesquels cet énoncé est faux. Ainsi, une augmentation de la connaissance commune entre les participants du discours correspond à une réduction des mondes possibles dans le modèle discursif. Selon la contrainte sur le caractère informatif des énoncés, il est vain d'asserter quelque chose qui est déjà connu; l'énonciation d'une proposition qui est acceptée comme vraie ne résulte pas en une diminution des mondes possibles et ne fait aucune contribution au but du discours, qui est d'augmenter la connaissance mutuelle des participants. Selon van der Sandt (1992, p. 368), les séquences discursives en (159) sont inappropriées précisément parce qu'elles violent la contrainte sur le caractère informatif des énoncés.

- (159) a. John has a dog. John has a dog. John has a dog.
b. John managed to buy a dog. John has a dog.
c. John has a dog. Either he has a dog or he has a cat.

³⁷ Stalnaker (1978, p. 321) caractérise le fond commun (*common ground*) de la façon suivante : «Roughly speaking, the presuppositions of a speaker are the propositions whose truth he takes for granted as part of the background of the conversation. A proposition is presupposed if the speaker is disposed to act as if he assumes or believes that the proposition is true, and as if he assumes or believes that his audience assumes or believes that it is true as well. Presuppositions are what is taken by the speaker to be the common ground of the participants in the conversation, what is treated as their common knowledge or mutual knowledge. The propositions presupposed in the intended sense need not really be common or mutual knowledge; the speaker need not even believe them. He may presuppose any proposition that he finds convenient to assume for the purpose of the conversation, provided he is prepared to assume that his audience will assume it along with him.

Selon la contrainte sur le caractère informatif des énoncés, (158a) est bien formé. En fait, quand un locuteur énonce (158a), il fournit à son interlocuteur de la nouvelle information descriptive à propos de l'état du monde, notamment à propos de Briscoe. Il informe son interlocuteur que Briscoe est un détective. À l'inverse, selon Taranto, (158b) ne fournit pas de la nouvelle information descriptive à propos de l'état du monde. Pour que (158b) soit approprié dans un discours, les participants doivent déjà posséder la connaissance nécessaire pour conclure que Briscoe est un détective; en d'autres termes, le locuteur et l'interlocuteur doivent déjà avoir à leur disposition suffisamment de preuves pour tirer cette conclusion. Si l'un des deux participants n'est pas convaincu que Briscoe est un détective, alors la proposition n'est pas claire du tout. Toutefois, s'il est déjà clair que Briscoe est un détective, énoncer (158b) n'ajoute aucune nouvelle information au fond commun, ce qui semble constituer un cas de violation de la contrainte sur le caractère informatif des énoncés. Si (158b) ne contribue aucunement à la mise à jour du fond commun, quel est donc le but d'un tel énoncé?

Taranto argumente que les énoncés contenant des adjectifs discursifs, malgré les apparences, respectent la contrainte sur le caractère informatif. De tels énoncés sont bel et bien informatifs en ce sens que leur apport au discours est de fournir de l'information à propos de l'organisation du fond commun, plutôt que de l'information à propos de l'état du monde. Ils opèrent donc uniquement à un niveau métalinguistique. Taranto (2003, p. 72) affirme que «the use of a Discourse Adjective synchronizes the common ground by forcing the speaker and addressee to acknowledge that they are in a position to treat a particular proposition as if it were a fact (if only for the sake of their current conversation)».

Selon Taranto, une fois qu'un locuteur prononce un énoncé comme en (158b), si l'interlocuteur ne s'objecte pas immédiatement et explicitement à cet énoncé, le

locuteur est en droit de présumer que son interlocuteur croit que cet énoncé est vrai ou qu'il souscrit à la vérité du complément, et ainsi est en droit d'agir comme si tel était le cas³⁸. En d'autres termes, si l'interlocuteur ne manifeste pas d'opposition à l'énoncé, il y consent tacitement et publiquement. Ainsi, si l'énoncé n'est pas contesté, une mise à jour du fond commun est effectuée en éliminant tous les mondes pour lesquels l'interlocuteur croit que l'énoncé *It is clear that Briscoe is a detective* est faux. Une fois l'énoncé inscrit dans le fond commun, les participants du discours sont autorisés à poursuivre la conversation comme si cet énoncé était vrai, comme s'ils donnaient leur adhésion à cet énoncé, même si seulement pour les besoins de la discussion en cours.

En somme, d'après Taranto, les adjectifs discursifs ne présupposent pas la vérité de leur complément; ils sont donc des prédicats non factifs. Ainsi, en (158b), le complément pourrait être vrai comme faux (*Briscoe is a detective/Briscoe is not a detective*). Les participants du discours ne sont pas obligés de croire que la proposition est vraie; plutôt, ils doivent consentir à traiter cette proposition comme si elle était vraie et s'engager à agir comme si tel était le cas, d'où l'illusion de factivité avec ces prédicats. D'après l'auteure, cette propriété particulière des adjectifs discursifs rendrait compte du fait que, quoique non factifs, les adjectifs discursifs sont des imitateurs des factifs.

Soulignons que l'analyse que fait Taranto des adjectifs discursifs n'est pas sans rappeler celle que développe Hegarty (1990, 1992) pour les *response stance predicates*, prédicats dont le complément fait l'objet d'un débat dans le discours. Avec ces deux types de prédicats, la situation que dénote le complément est présente

³⁸ Taranto (2003, p. 131-132) affirme : «[...] once clarity has been asserted, failing to object immediately and firmly commits the addressee to accepting the truth of the relevant proposition. That is, if a speaker asserts *it is clear that Briscoe is a detective*, and her addressee allows that assertion to go unchallenged, then the speaker is entitled to assume that the addressee believes that Briscoe is a detective, and proceed by making contributions to the conversation accordingly.»

dans le domaine du discours. En d'autres termes, le contenu du complément fait partie du fond commun; il correspond donc à de l'information qui est déjà établie dans le cadre discursif, donc à de l'information qui est partagée par les participants du discours.

Dans la section suivante, nous discutons d'une notion pragmatique, la dominance, une notion à laquelle certains auteurs ont recours pour expliquer les possibilités d'extraction hors de constituants. Nous verrons comment le concept de dominance permet de rendre compte de l'impossibilité d'extraction hors des compléments des adjectifs propositionnels, factifs comme non factifs.

2.4 Le principe de dominance et les contraintes sur l'extraction

You're a wise person if you can easily direct your attention to what ever needs it. (Terence, vers 185 avant J.-C.-159)

Facts are stupid until brought into connection with some general law. (Louis Agassiz, géologue, 1807-1873)

Erteschik-Shir (1973, 1981) et Erteschik-Shir et Lappin (1979, 1983, 1987) argumentent que les contraintes sur l'extraction découlent de principes pragmatiques plutôt que de conditions purement structurelles. Pour rendre compte des faits relatifs à l'extraction, ils ont recours à un concept discursif, la dominance, qui est définie comme en (160).

(160) Dominance

Un constituant *c* d'une phrase *S* est dominant dans *S* si et seulement si le locuteur entend diriger l'attention des interlocuteurs à l'intention de *c*, en énonçant *S*.

(traduit de Erteschik-Shir et Lappin, 1979, p. 43)

D'après ces auteurs, la propriété de dominance s'applique à la partie d'une phrase qui est le centre du discours ou le point principal de la conversation. Ainsi, un constituant est dit dominant s'il correspond à la partie de la phrase qui est saillante par rapport aux autres constituants de cette phrase dans un contexte conversationnel donné. Ils proposent un test pour établir la possibilité d'une lecture dominante pour un constituant donné, soit le test du mensonge. Ainsi, pour identifier les relations de dominance qui tiennent entre les phrases enchâssées et les phrases matrices, il suffit de placer la phrase complexe en entier dans un contexte de discours direct, puis à contester d'abord la vérité de la phrase principale et ensuite celle de la phrase enchâssée. L'impossibilité de nier la phrase enchâssée indique qu'une lecture dominante pour celle-ci est exclue. Dans ce cas, c'est la phrase matrice qui reçoit une lecture dominante. La procédure pour vérifier si le complément en (161) est dominant ou non est donnée en (162).

(161) John believes that Orcutt is a spy.

(=(1), dans Erteschik-Shir et Lappin, 1979)

(162) Bill said: John believes that Orcutt is a spy.

a. which is a lie – he doesn't.

b. which is a lie – he isn't. (= (2), dans Erteschik-Shir et Lappin, 1979)

Ce test est reproduit en (163) pour le français.

(163) Paul a dit : Jean croit que Robert est un espion.

a. ce qui est un mensonge – Jean ne croit pas que Robert est un espion.

b. ce qui est un mensonge – Robert n'est pas un espion.

L'application du test en (162a) et en (163a) montre que la phrase matrice peut naturellement être interprétée comme étant dominante (ce qui est toujours le cas, selon les auteurs)³⁹; l'application du test en (162b) et en (163b) indique que l'enchâssée peut également recevoir une lecture dominante. Considérons maintenant (164) et (165).

- (164) Bill said: John carefully considered the possibility that Orcutt is a spy.
a. which is a lie – he didn't (consider it carefully).
b. *which is a lie – he isn't (a spy).
(=(3), dans Erteschik-Shir et Lappin, 1979)

- (165) Paul a dit : Jean a sérieusement considéré la possibilité que Robert soit un espion.
a. ce qui est un mensonge — Jean n'a pas sérieusement considéré cette possibilité.
b. *ce qui est un mensonge — Robert n'est pas un espion.

Le fait que (164b) et (165b) ne soient pas acceptables montrent qu'une lecture dominante pour le complément n'est pas disponible.

Selon les auteurs, le test du mensonge implique l'assignation d'une valeur de vérité à un énoncé dans un discours donné. Comme tel, le test du mensonge constitue un outil pour identifier les énoncés qui peuvent devenir des sujets potentiels de la conversation en cours. Ainsi, selon le test proposé, dans un discours donné, les compléments en (162b) et en (163b) sont au centre du discours, contrairement à ceux en (164b) et en (165b). Dans un discours donné, le locuteur cherche à traiter certains éléments d'un énoncé comme ayant plus d'importance que d'autres. Ces éléments sont les composantes dominantes d'une phrase et si l'interlocuteur ne les traite pas comme tels, c'est-à-dire s'il ne les traite pas comme étant saillants, sa contribution au

³⁹ Quand le test du mensonge est appliqué à la phrase matrice, la contestation de la vérité porte sur la phrase entière, soit la phrase matrice et son complément. Ainsi, lorsqu'une phrase matrice est dite

discours sera inappropriée. Considérons la conversation en (166) où *S* représente le locuteur, et *H*, l'interlocuteur.

- (166) S: I saw the man who was reading the Times yesterday and invited him home for dinner.
H: Oh, but I can't stand the Times. Their editorials are so conservative.
(p. 50, dans Erteschik-Shir et Lappin, 1979)

La réponse qu'offre l'interlocuteur est inappropriée; dans cet échange, l'interlocuteur considère, à tort, un élément de la relative *who was reading the Times* comme un sujet de conversation. L'application du test du mensonge en (167) révèle que la relative ne peut pas recevoir une lecture dominante.

- (167) Bill said: I saw the man who was reading the Times yesterday and invited him home for dinner.
*which is not true, the Times didn't appear yesterday.
(=(7'), dans Erteschik-Shir et Lappin, 1979)

En bref, dans un discours donné, l'interlocuteur n'est pas libre de diriger son attention sur n'importe quel constituant de l'énoncé du locuteur. Pour répondre de façon adéquate à l'énoncé du locuteur, l'interlocuteur doit discriminer entre les éléments dont l'apport à la conversation est primordial et les éléments dont l'apport à la conversation est secondaire.

Selon les auteurs, il y a une corrélation entre la dominance et les possibilités d'extraction d'un constituant. Cette corrélation, appelée condition de dominance, est décrite en (168).

dominante, c'est la phrase entière qui est le focus de l'attention dans une conversation donnée.

(168) Condition de dominance

Un élément peut seulement être extrait hors d'un environnement dans lequel il peut être interprété comme dominant.

(traduit de Erteschik-Shir et Lappin, 1979, p. 51)

La condition de dominance stipule qu'il est possible d'extraire un élément (par exemple, pour former des relatives, des interrogatives, des topicalisations) seulement si ce dernier est au centre du discours ou s'il est enchâssé sous un syntagme (ou une complétive) qui peut être considéré comme le sujet principal de la conversation. Dans l'analyse développée, les îlots syntaxiques sont des environnements qui excluent une interprétation dominante ou saillante du matériel qu'ils contiennent. Dans l'approche de Erteschik-Shir (1973, 1981) et de Erteschik-Shir et Lappin (1979, 1983, 1987), le moyen utilisé pour rendre compte de phénomènes syntaxiques est donc fort différent de celui qui est normalement employé en grammaire générative. Dans cette approche, les contraintes sur l'extraction sont expliquées en ayant recours à des principes discursifs, pas à des conditions structurelles.

Erteschik-Shir et Lappin (1979, p. 71) discutent brièvement des possibilités d'extraction hors de compléments tensés de l'anglais, tel en (169)-(175).

(169) What did you say that he had done?

(=(62), dans Erteschik-Shir et Lappin, 1979)

(170) ?What did Peter lisp that he had heard at the scene of the crime?

(=(63), dans Erteschik-Shir et Lappin, 1979)

(171) ??What did the paper editorialize that McGovern had done?

(=(64), dans Erteschik-Shir et Lappin, 1979)

(172) What did John think that he'd seen?

(=(65), dans Erteschik-Shir et Lappin, 1979)

(173) ?This is the girl that John is aware that Peter likes.
(=(67), dans Erteschik-Shir et Lappin, 1979)

(174) ?This is the girl that John regrets that Peter likes.
(=(68), dans Erteschik-Shir et Lappin, 1979)

(175) ??This is the girl that John grieves that Peter likes.
(=(69), dans Erteschik-Shir et Lappin, 1979)

Les phrases en (169)-(172) impliquent des prédicats non factifs, tandis que les exemples en (173)-(175) comportent des prédicats factifs. Comme le notent les auteurs, il y a des phrases qui impliquent des prédicats non factifs dans lesquelles l'extraction d'un élément hors du complément n'est pas totalement acceptable. Il n'est pas possible, dans ces cas, de rendre compte de l'impossibilité d'extraction en faisant appel à la notion de factivité. Ils soutiennent que la notion de dominance rend compte de l'ensemble des données de façon simple. Les auteurs appliquent le test du mensonge à quelques exemples, tel qu'en (176)-(178), pour montrer que la dominance a un pouvoir prédictif quant aux possibilités d'extraction.

(176) Bill said: You said that he had committed the crime.
a. which is a lie — you didn't.
b. which is a lie — he hadn't.
(=(73), dans Erteschik-Shir et Lappin, 1979)

(177) Bill said: Peter lisped that he had heard the story at the scene of the crime.
a. which is a lie — he didn't.
b. ?which is a lie — he hadn't.
(=(74), dans Erteschik-Shir et Lappin, 1979)

(178) Bill said: The paper editorialized that McGovern had done it.
a. which is a lie — it didn't.
b. ??which is a lie — he hadn't.
(=(75), dans Erteschik-Shir et Lappin, 1979)

Les exemples en (176) et en (177) montrent que le complément du verbe *say* 'dire' peut recevoir une lecture dominante, contrairement au complément du verbe *lisp*

‘chuintier’. Les auteurs suggèrent que, lorsqu’un verbe du type de *lisp*—qui est un verbe de manière de dire à contenu sémantique riche—est utilisé comme verbe matrice au lieu d’un verbe comme *say* ‘dire’, le locuteur entend focaliser l’attention de l’interlocuteur sur la manière de dire plutôt que sur le contenu du complément. Il est alors plus difficile d’attribuer à la phrase enchâssée une lecture dominante⁴⁰. En contraste, le complément de *say* ‘dire’ peut recevoir une lecture dominante. Ceci expliquerait le contraste de grammaticalité entre (169) et (170). Le complément en (171) ne peut pas, tout comme le complément de *lisp*, recevoir une lecture dominante. Dans ce cas également, en utilisant le verbe matrice *editorialize* ‘écrire un article de fond’—un verbe qui a un poids sémantique—, le locuteur souhaite diriger l’attention de l’interlocuteur sur la manière d’écrire, pas sur le contenu du complément⁴¹.

En somme, le choix d’un prédicat particulier comme prédicat principal dans un discours donné détermine les possibilités d’extraction hors de son complément. Si le complément peut recevoir une lecture dominante, par exemple lorsque l’attention est dirigée sur le contenu du complément (qui peut alors devenir un sujet de conversation future), l’extraction hors de ce complément est possible. Par contre, si une interprétation dominante du complément est exclue, par exemple lorsque le locuteur souhaite diriger l’attention de l’interlocuteur sur le contenu de la phrase principale,

⁴⁰ Il est à noter que la propriété de dominance d’un constituant est toujours déterminée selon sa fonction dans le discours. Ainsi, dans un discours donné, le complément de *lisp* pourrait tout aussi bien recevoir une lecture dominante; tel serait le cas par exemple si tous les participants dans une conversation connaissent Peter et qu’ils sont au courant que Peter chuinte. Dans ce contexte, le verbe *lisp* ‘chuintier’ fonctionne exactement de la même manière que le verbe *say* ‘dire’ et la dominance peut être assignée au complément. L’extraction devient alors possible. Ainsi, dans un tel contexte, (170) serait acceptable.

⁴¹ Les verbes de manière de dire (*whisper* ‘chuchoter’, *shout* ‘crier’, *murmur* ‘murmurer’, *sigh* ‘soupirer’, *whistle* ‘siffler’, etc.) sont aussi discutés dans Stowell (1981a, 1981b). Stowell note que ces verbes, qui sont non factifs, présentent certaines propriétés des factifs. Entre autres, avec ces prédicats, l’omission du complément *that* n’est pas possible, tel qu’illustré en (i).

(i) a. Bill says Mary likes John. (= (15a), dans Stowell, 1981a)
 b. *Bill whined Mary likes John. (= (15b), dans Stowell, 1981a)

Stowell argumente que les compléments des verbes de manière de dire ne sont pas de véritables arguments de ces verbes, mais sont plutôt interprétés comme des adjoints.

l'extraction d'un élément hors du complément est impossible. Ainsi, la condition de dominance prédit que seuls les prédicats matrices qui permettent une interprétation dominante de leur complément vont permettre aussi l'extraction d'un élément hors de leur complément.

Nous aimerions maintenant examiner les relations de dominance qui tiennent entre les phrases principales et les phrases enchâssées avec les adjectifs propositionnels en ayant recours au test du mensonge proposé par Erteschik-Shir (1973, 1981) et Erteschik-Shir et Lappin (1979, 1983, 1987). Considérons les phrases en (179)-(182).

- (179) Paul a dit : Jean est certain que Marie a triché à l'examen.
a. ce qui est un mensonge – Jean n'est pas certain de cela.
b. ??ce qui est un mensonge – Marie n'a pas triché à l'examen.
- (180) Paul a dit : Jean est convaincu que Marie a gagné la course.
a. ce qui est un mensonge – Jean n'est pas convaincu de cela.
b. ??ce qui est un mensonge – Marie n'a pas gagné la course.
- (181) Paul a dit : Il est évident que Pierre est amoureux de Marie.
a. ce qui est un mensonge – Il n'est pas évident que Pierre est amoureux de Marie.
b. ??ce qui est un mensonge – Robert n'est pas amoureux de Marie.
- (182) Paul a dit : Il est probable que Marie viendra nous rendre visite.
a. ce qui est un mensonge – Il est peu probable que Marie vienne nous rendre visite.
b. ??ce qui est un mensonge – Marie ne viendra pas nous rendre visite.

Le test du mensonge appliqué aux adjectifs propositionnels en (179)-(182) révèle qu'une lecture dominante pour le complément n'est pas réellement disponible. En fait, en utilisant un prédicat adjectival propositionnel comme prédicat matrice, le locuteur souhaite attirer l'attention de l'interlocuteur sur le contenu de la phrase principale, pas sur celui de la phrase enchâssée. Le focus n'est pas porté dans ce cas

sur le contenu du complément; il ne peut donc pas constituer un sujet de conversation future. Ainsi, si l'interlocuteur traite le complément comme étant saillant dans le discours, son apport à la conversation sera inapproprié, comme démontré par les conversations en (183)-(184).

(183) Locuteur : Jean est certain que Marie a triché à l'examen.
Interlocuteur : Oui, cet examen était très difficile.

(184) Locuteur : Il est évident que Pierre est amoureux de Marie.
Interlocuteur : Oui, Marie est une fille très bien.

Dans les exemples en (183) et en (184), la réponse de l'interlocuteur est inappropriée; dans cette conversation, l'interlocuteur traite un élément du complément comme un sujet de conversation. Or, le complément ne peut être interprété comme étant dominant puisqu'avec les prédicats *être certain* et *être évident*, le locuteur souhaite diriger l'attention de l'interlocuteur sur le contenu de la phrase principale.

En contraste, les énoncés de l'interlocuteur dans les conversations en (185) et en (186) sont appropriés. Dans ce cas, l'interlocuteur traite le contenu de la phrase principale comme étant saillant dans le discours.

(185) Locuteur : Jean est certain que Marie a triché à l'examen.
Interlocuteur : Oui, et il a sûrement raison. Je le crois aussi.

(186) Locuteur : Il est évident que Pierre est amoureux de Marie.
Interlocuteur : Oui, je le trouve aussi. Je l'ai vu agir avec elle.

Il semble qu'avec les adjectifs propositionnels, y compris les adjectifs discursifs dont traite Taranto (2003), une fois qu'un locuteur prononce un énoncé, si l'interlocuteur ne manifeste pas immédiatement et explicitement d'opposition à cet énoncé, le locuteur est en droit de penser que l'interlocuteur adhère à cet énoncé. En fait, en (185) et en (186), l'interlocuteur souscrit à l'énoncé du locuteur, comme le montrent

ses réponses. Ainsi, à moins que l'interlocuteur ne s'objecte immédiatement à l'énoncé du locuteur, l'énoncé est accepté comme tel dans le discours et est inscrit au fond commun. Cet énoncé fera donc partie des présuppositions partagées par les participants dans la conversation, ou en d'autres termes, de leurs connaissances communes. C'est à cause de ce présupposé du complément que l'attention n'est pas dirigée sur celui-ci, mais plutôt sur la principale. L'extraction hors des compléments d'adjectifs propositionnels, qui ne reçoivent pas de lecture dominante, sera donc bloquée.

La proposition mise de l'avant par Erteschik-Shir (1973, 1981) et Erteschik-Shir et Lappin (1979, 1983, 1987) rejoint donc celles de Hegarty (1990, 1992), qui traite des *response stance predicates*, et de Taranto (2003), qui porte sur les adjectifs discursifs. Ces travaux s'appuient tous sur des principes discursifs pour rendre compte des propriétés inattendues de certains prédicats non factifs.

La propriété de dominance permet de rendre compte directement et simplement de l'ensemble des données avec les adjectifs propositionnels. Tous les adjectifs propositionnels, factifs comme non factifs, ne peuvent pas recevoir une lecture dominante; ils bloquent ainsi l'extraction d'éléments hors de leur complément. Lorsqu'un locuteur utilise un adjectif propositionnel comme prédicat principal, il a donc l'intention de diriger l'attention de l'interlocuteur sur le contenu de la phrase matrice, pas sur celui de la subordonnée.

En terminant, nous aimerions faire une remarque sur les prédicats non factifs qui présentent des propriétés qui sont normalement associées à la factivité. En fait, tous les prédicats de ce type appartiennent à la classe des prédicats propositionnels : les adjectifs propositionnels, examinés dans ce chapitre, les verbes qui font partie des *response stance predicates* (*accepter, asserter, nier, etc.*) et les verbes de manière de

dire (*murmurer, crier*, etc.). Il y a donc très peu de prédicats propositionnels qui se comportent de façon attendue sur la base du critère de factivité; *croire, dire et penser* sont parmi les seuls exemples de prédicats propositionnels non factifs qui ne sont pas récalcitrants⁴². Cette question mériterait certes une étude plus approfondie; elle ne sera pas par contre explorée plus à fond dans cette thèse.

Dans la section suivante, nous examinons les adjectifs qui apparaissent à la fois dans les tournures personnelles et dans les constructions impersonnelles.

2.5 Les adjectifs propositionnels qui apparaissent à la fois dans les tournures personnelles et dans les constructions impersonnelles

Dans la section d'introduction de ce chapitre, nous avons discuté du fait que, outre quelques exceptions, les adjectifs propositionnels apparaissent uniquement soit dans les tournures personnelles (*conscient, convaincu, persuadé*, etc.), soit dans les constructions impersonnelles (*clair, évident, probable, vraisemblable*, etc.). Ceci est illustré en (187) et en (188).

- (187) a. Il est évident que le serveur a fait une erreur.
b. *Le serveur est évident de faire une erreur/qu'il a fait une erreur.

- (188) a. Jean est convaincu d'avoir raison/que Marie a raison.
b. *Il_{explétif} est convaincu que Marie a raison.

Les seuls adjectifs propositionnels du français qui peuvent apparaître dans les deux types de constructions sont *assuré, certain* et *sûr*. Des exemples impliquant ces adjectifs sont fournis en (189).

⁴² Les prédicats émotifs ont tous le comportement attendu face au critère de la factivité. Les propriétés distinctes que présentent les prédicats émotifs factifs et les prédicats émotifs non factifs sont examinées dans le chapitre 3.

- (189) a. Jean_i est assuré/certain/sûr de venir à la fête/qu'il_{i,j} viendra à la fête.
b. Il est assuré/certain/sûr que Jean viendra à la fête.

Dans cette section, nous montrons que les deux types de constructions comportant ces adjectifs, quoiqu'ils puissent dans certains cas sembler équivalents, ne le sont pas. En fait, ces deux types de constructions ne partagent pas les mêmes propriétés syntaxiques et sémantiques, ce qui rend difficile toute analyse qui voudrait qu'un des deux types de constructions soit dérivé de l'autre.

Sur le plan syntaxique, deux propriétés permettent de distinguer les tournures personnelles des constructions impersonnelles. Premièrement, alors que, dans les tournures personnelles, les adjectifs propositionnels peuvent sélectionner des complétives à l'infinitif et des complétives tensées à l'indicatif, dans les constructions impersonnelles, ces mêmes adjectifs n'apparaissent de façon générale qu'avec des complétives tensées à l'indicatif.

- (190) a. Jean est assuré de décrocher cet emploi.
b. Jean est assuré que Marie décrochera cet emploi.

- (191) a. *Il_{explétif} est assuré de décrocher cet emploi.
b. Il_{explétif} est assuré que Marie décrochera cet emploi.

Au début de la section 2.3, une explication pour l'exclusion des compléments à l'infinitif dans les constructions impersonnelles a été offerte. Nous avons soutenu qu'une complétive à l'infinitif ne peut pas tenir lieu d'une «proposition» puisqu'il n'y a pas de contrôleur référentiel pour le sujet de l'infinitive dans ces constructions.

Deuxièmement, les adjectifs propositionnels qui apparaissent dans les tournures personnelles sont compatibles avec un temps présent, passé ou futur, tel que démontré en (192). Dans les constructions impersonnelles, par contre, ces adjectifs sont de façon générale restreints au temps présent, comme en (193).

- (192) a. Jean est assuré/certain/sûr qu'il a posté la lettre.
 b. Hier, Jean était assuré/certain/sûr qu'il avait posté la lettre.
 c. Demain, Jean sera assuré/certain/sûr qu'il a posté la lettre.
- (193) a. Il_{explétif} est assuré/certain/sûr que Jean a posté la lettre.
 b. ??Hier, il_{explétif} était assuré/certain/sûr que Jean avait posté la lettre.
 c. ??Demain, il_{explétif} sera assuré/certain/sûr que Jean a/avait posté la lettre.

Lorsqu'ils apparaissent dans les tournures personnelles, les adjectifs *assuré*, *certain* et *sûr* servent à attribuer à des individus des états mentaux de certitude. Dans ces constructions, ces adjectifs décrivent l'état cognitif du sujet de la phrase principale à l'égard de la «proposition» dénotée par le complément. Toutefois, dans les constructions impersonnelles, les adjectifs *assuré*, *certain* et *sûr* sont utilisés pour faire une évaluation du degré de probabilité qu'une «proposition» soit vraie ou fausse, comme d'autres adjectifs, tels que *faux*, *probable*, *vrai*, etc. En utilisant *assuré*, *certain* ou *sûr* dans les constructions impersonnelles, le locuteur énonce que la «proposition» a plus de chances d'être vraie que d'être fausse. Dans la section 2.3.1, nous avons vu que les adjectifs qui sont utilisés pour faire une estimation du degré de probabilité de la valeur de vérité d'une «proposition» ne comportent pas de variable temporelle puisque l'évaluation des chances qu'une «proposition» soit vraie ou fausse n'est pas réellement sujette à changer de valeur d'un moment à un autre.

Les deux types de constructions se distinguent nettement aussi sur le plan sémantique. Considérons les phrases en (194).

- (194) a. Jean est assuré/certain/sûr qu'il viendra à la fête.
 b. Il_{explétif} est assuré/certain/sûr qu'il viendra à la fête.

Dans les tournures personnelles, comme en (194a), la propriété est prédiquée uniquement de *Jean*, l'individu qui est dans un certain état mental, cet état mental étant mis en relation avec la «proposition» que dénote le complément. Dans les

constructions impersonnelles, par contre, comme en (194b), la propriété est prédiquée uniquement d'une «proposition». Les exemples fournis en (195) montrent clairement que la propriété est attribuée à un type différent d'entité dans les tournures personnelles et dans les constructions impersonnelles.

- (195) a. Jean est certain de venir. Or sa venue est improbable puisque tous les vols ont été annulés.
b. Il est certain que Jean viendra même si lui-même n'en est pas convaincu.

Dans les tournures personnelles (195a), la propriété ne s'applique qu'au sujet de la phrase principale puisque la négation explicite de cette propriété à la «proposition» n'entraîne pas de contradiction. La situation inverse est illustrée en (195b) : l'attribution de la propriété se fait uniquement à la «proposition»; dans ce cas, il est possible de nier la propriété à l'individu en position sujet de la complétive sans se contredire.

En gros, ces données montrent que les tournures personnelles et les constructions impersonnelles qui impliquent *assuré*, *certain* et *sûr* ne sont pas équivalentes. Dans les tournures personnelles, comme en (195a), l'adjectif sélectionne deux arguments : l'un étant un être doté d'une faculté cognitive lui permettant de porter des jugements de valeur de vérité, et l'autre une «proposition». Dans ces phrases, la propriété de *certain* est attribuée au sujet *Jean*, et cette propriété de *Jean* (son état mental) est mise en relation avec une «proposition». Dans les tournures impersonnelles, le sujet de la principale est en quelque sorte le siège de la certitude. Dans les constructions impersonnelles, comme en (195b), un seul argument est en jeu, soit une «proposition». Dans ces constructions, la propriété de *certain* est attribuée à cette «proposition».

Ainsi, avec les adjectifs *assuré*, *certain* et *sûr*, la prédication se fait exactement de la même manière qu'avec les adjectifs qui ne présentent pas d'«alternance». Par exemple, la propriété dénotée par *certain* dans les tournures personnelles est attribuée à une entité dotée d'une faculté cognitive, tandis qu'elle s'applique dans les constructions impersonnelles à une «proposition». Dans ce dernier cas, l'adjectif est utilisé pour faire une évaluation du degré de probabilité que cette «proposition» soit vraie ou fausse⁴³. Les exemples en (196) viennent confirmer qu'il n'y a pas d'équivalence sémantique entre les tournures personnelles et les constructions impersonnelles.

- (196) a. *La Terre est certaine de tourner/qu'elle tourne autour du Soleil.
b. Il est certain que la Terre tourne autour du Soleil.

Dans les tournures personnelles, il y a une contrainte qui pèse sur le sujet de la phrase principale : le sujet doit être un être doté d'une faculté cognitive, un être capable d'activités mentales. Aucune restriction n'est observée quant au sujet de la complétive dans les constructions impersonnelles. Le sujet de la complétive dans ce cas est simplement un des participants d'une «proposition». Des exemples comme ceux en (196) montrent une fois de plus qu'il est difficile de maintenir que les deux types de constructions sont reliées transformationnellement.

⁴³ Les exemples en (i) semblent aller à l'encontre de cette généralisation.

- (i) a. Jean est certain que Marie gagnera la course.
b. Selon/Pour Jean, il est certain que Marie gagnera la course.

À première vue, dans les constructions impersonnelles, la propriété semble être attribuée aussi bien à *Jean* qu'à la «proposition» que dénote la complétive tensée à l'indicatif. Or, tel n'est pas le cas. Le syntagme en *selon/pour* ne désigne pas le siège de la certitude, mais simplement la personne qui évalue les chances que la «proposition» soit vraie ou fausse. Quand ce syntagme en *selon/pour* est absent, l'évaluateur par défaut du degré de probabilité qu'une «proposition» soit vraie ou fausse est le locuteur. Dans les tournures personnelles, le syntagme nominal en position sujet réfère au siège de la certitude.

Nous aimerions mentionner ici que certaines tournures personnelles de l'anglais impliquant *certain* semblent montrer qu'aucune contrainte de sélection n'est imposée sur le sujet de la principale. En anglais, *certain* se retrouve dans des constructions dites à montée du sujet, dans lesquelles seul le prédicat à l'infinitif impose des contraintes sur le sujet. Ceci est illustré en (197).

- (197) a. The train is certain to derail.
b. It is certain to rain.
c. There is certain to be a problem.

Les phrases similaires à celles en (197) de l'anglais sont évidemment rejetées en français, comme démontré en (198).

- (198) a. *Le train est certain de dérailler.
b. *Il est certain de pleuvoir.
c. *Il est certain d'y avoir un problème.

Dans les constructions de l'anglais, comme celles en (197), *certain* ne semble pas être utilisé comme un adjectif propositionnel. En fait, *certain* dans ces constructions présente des propriétés typiques des adjectifs effectifs. Par exemple, l'utilisation d'adverbes temporels renvoyant à des moments distincts est exclue dans ces phrases, tel que démontré en (199).

- (199) a. *Yesterday, the train was certain to derail tomorrow.
b. *Yesterday, it was certain to rain tomorrow.
c. *Yesterday, there was certain to be a problem tomorrow.

Notons également que, dans les constructions du type en (197), cet adjectif ne peut pas de façon générale être suivi d'une complétive tensée. Ceci est illustré en (200).

- (200) a. *The train is certain that it will derail.
b. It is certain that it will rain.
c. *There is certain that it will be a problem.

La phrase en (200b) est toutefois grammaticale et mérite une explication. L'acceptabilité de (200b) s'explique si *certain* connaît deux emplois : un emploi en tant qu'adjectif effectif et un emploi en tant qu'adjectif propositionnel. En (200b), *certain* serait utilisé comme un adjectif propositionnel qui sert à faire une estimation des chances que la «proposition» soit vraie ou fausse. Les adjectifs de ce type, tels que *probable*, *true*, etc. apparaissent d'ailleurs dans des constructions analogues, comme démontré en (201).

- (201) It is probable/true that it will rain.

Enfin, dans les tournures personnelles de l'anglais, comme en (197a), le sujet de la principale peut faire référence à un être doté d'une faculté cognitive, tel qu'en (202).

- (202) John is certain to win the race.

Dans cette phrase, *certain* semble être utilisé comme un adjectif propositionnel. Ainsi, l'exemple en (202) de l'anglais semble être équivalent à celui en (203) du français.

- (203) Jean est certain de gagner la course.

Toutefois, dans l'exemple en (202), *certain* est utilisé comme un adjectif effectif. En fait, dans de telles constructions, l'utilisation d'adverbes temporels se rapportant à des moments distincts est exclue, comme démontré en (204a); de plus, les compléments dans ces constructions ne peuvent pas dénoter des situations statives, tel qu'illustré en (204b).

- (204) a. *Yesterday, John was certain to win the race tomorrow.
b. *John is certain to be bald/to be handsome.

Des phrases similaires à celles en (204) de l'anglais sont tout à fait acceptables en français, comme démontré en (205).

- (205) a. Hier, Jean était certain de gagner la course demain.
b. Jean est certain d'être chauve/d'être beau.

Il faut conclure de ces données que l'adjectif *certain* de l'anglais, lorsque suivi d'un complément à l'infinitif, est employé comme un adjectif effectif et non pas comme un adjectif propositionnel. Cet adjectif ne connaît un emploi propositionnel que lorsqu'il est suivi d'une complétive tensée, comme en (206).

- (206) John is certain that he will win the race.

Les exemples en (207), qui mettent en jeu la présence d'adverbes temporels se rapportant à des moments distincts (207a) ou une situation statique dans le complément (207b), confirment que *certain* présente les caractéristiques d'un adjectif propositionnel lorsqu'il sélectionne une complétive à temps fini.

- (207) a. Yesterday, John was certain that he would win the race tomorrow.
b. John is certain that he is bald.

En somme, dans cette section, nous avons examiné les propriétés de quelques adjectifs propositionnels qui apparaissent à la fois dans les tournures personnelles et dans les constructions impersonnelles, c'est-à-dire *assuré*, *certain*, *sûr*. Nous avons argumenté que, dans les deux types de constructions, la prédication faite par ces adjectifs n'est pas de même nature. Dans les tournures personnelles, l'adjectif sélectionne deux arguments : un être doté d'une faculté cognitive et une «proposition». La propriété que dénote l'adjectif est uniquement attribuée à cet être

capable d'activités mentales, qui est considéré comme le siège de cette propriété. Dans les constructions impersonnelles, les adjectifs *assuré*, *certain* et *sûr* sont utilisés pour faire une estimation du degré de probabilité qu'une «proposition» soit vraie ou fausse; dans de telles constructions, l'adjectif sélectionne un argument unique, qui est cette «proposition». Ainsi, avec les adjectifs propositionnels, une «alternance» tournure personnelle/construction impersonnelle se présente uniquement lorsque l'adjectif a la propriété de pouvoir attribuer une propriété à une entité concrète, en l'occurrence un être doté d'une faculté mentale, ou à une entité abstraite (une «proposition»). L'attribution de la propriété ne porte que sur une seule des entités dans chacun des types de constructions.

2.6 Conclusion

Dans ce chapitre, nous nous sommes penchée sur les propriétés sémantiques et syntaxiques des adjectifs propositionnels, soit des adjectifs qui expriment des jugements de valeur de vérité, tels que *convaincu*, *évident*, *probable*, *vrai*, etc. Les adjectifs appartenant à cette classe sélectionnent de façon générale des complétives à l'indicatif ainsi que des complétives à l'infinitif. La majorité d'entre eux sont admis uniquement soit dans les tournures personnelles, soit dans les constructions impersonnelles. Une large partie du présent chapitre a été consacrée à l'examen des propriétés des adjectifs propositionnels face au critère de factivité. Il a été vu que la factivité n'est pas une notion suffisante pour rendre compte des propriétés des adjectifs propositionnels, puisque tous les non factifs de cette classe, sans aucune exception, présentent des caractéristiques qui sont typiques des factifs. Nous avons proposé que la propriété de dominance, qui est assignée à un élément saillant du discours, permet de rendre compte de façon simple et adéquate de l'ensemble des données avec les adjectifs propositionnels. En utilisant un prédicat adjectival propositionnel comme prédicat matrice, le locuteur souhaite diriger l'attention de son

interlocuteur sur le contenu de la phrase principale, et non pas sur celui du complément. Ainsi, les compléments de l'ensemble des adjectifs propositionnels, factifs comme non factifs, ne reçoivent jamais dans une conversation donnée une lecture dominante. Cette caractéristique particulière des compléments propositionnels est responsable entre autres de leur caractère opaque. Par ailleurs, nous avons montré que les quelques adjectifs propositionnels (*assuré, certain, sûr*) qui peuvent participer dans les tournures personnelles et les constructions impersonnelles ne font pas le même type de prédication dans les deux constructions. Dans les tournures personnelles, la propriété que dénote l'adjectif est attribuée à un être doté d'une faculté cognitive, alors que dans les constructions impersonnelles, elle est attribuée à une «proposition». Bon nombre de propriétés permettent de distinguer les deux types de constructions, ce qui indique qu'elles ne sont aucunement équivalentes.

CHAPITRE 3

LES ADJECTIFS ÉMOTIFS

3.1 Introduction

Dans ce chapitre, nous examinons les propriétés des adjectifs émotifs. Les adjectifs appartenant à cette classe sont utilisés pour exprimer des jugements subjectifs ou évaluatifs, et non pas des jugements de valeur de vérité, comme c'est le cas des adjectifs propositionnels. Cette classe comprend tous les adjectifs qui ont trait aux sentiments, aux états psychologiques, aux appréciations, etc., comme *content*, *digne*, *furieux*, *regrettable*, *souhaitable*, etc. Une liste d'adjectifs de ce type est fournie à l'appendice B.

Dans le cadre théorique développé par Rochette (1988), les prédicats émotifs sélectionnent un «événement» comme argument. Un «événement» est réalisé en syntaxe par une projection Inflexion, ce qui permet le choix d'une complétive au subjonctif ou d'une complétive à l'infinitif. Tous les adjectifs qui correspondent à la définition donnée ci-dessus peuvent être suivis de complétives au subjonctif ainsi que de complétives à l'infinitif. Quelques exemples sont fournis en (1) et en (2).

- (1) a. Jean est ravi que Marie ait accepté son invitation.
b. Jean est ravi d'accepter l'invitation de Marie.

- (2) a. Il est nécessaire que tu arrives à l'heure.
b. Il est nécessaire d'arriver à l'heure.

Or, pour certains locuteurs, l'indicatif est aussi permis dans les complétives introduites par des types d'adjectifs émotifs particuliers. Ainsi, pour ces locuteurs, une phrase telle celle en (3), où *ravi* est suivi d'une complétive à l'indicatif est acceptable.

(3) Jean est ravi que Marie a accepté son invitation.

Par contre, une phrase du type en (4), où *nécessaire* est suivi d'une complétive à l'indicatif est rejetée.

(4) Il est nécessaire que tu partes/*pars tôt.

La plupart des adjectifs émotifs, tout comme les adjectifs propositionnels examinés au chapitre précédent, sont admis uniquement dans les tournures personnelles ou exclusivement dans les constructions impersonnelles. Par exemple, des adjectifs tels que *content*, *furieux*, *irrité*, *surpris*, etc. apparaissent uniquement dans les tournures personnelles. Ainsi, tel qu'illustré en (5), il n'y a pas de contreparties impersonnelles aux tournures personnelles de (6).

(5) a. *Il_{explétif} est content que Marie lui ait offert une montre.
b. *Il_{explétif} est content d'avoir réussi son examen.

(6) a. Jean est content que Marie lui ait offert une montre.
b. Jean est content d'avoir réussi son examen.

De manière similaire, des adjectifs tels que *essentiel*, *habituel*, *primordial* ne participent que dans les constructions impersonnelles, comme celles en (7). Ces adjectifs ne sont pas attestés dans les tournures personnelles, tel que démontré en (8).

(7) a. Il_{explétif} est essentiel que Jean nous appelle.
b. Il_{explétif} est regrettable de ne pas pouvoir partir en voyage.

- (8) a. *Jean est essentiel qu'il nous appelle.
b. *Jean est regrettable de ne pas pouvoir partir en voyage.

Le chapitre 3 est organisé comme suit. Dans la section 3.2, nous examinons les caractéristiques des adjectifs qui participent dans les tournures personnelles. Nous verrons qu'il y a lieu d'établir une distinction entre deux grands sous-types d'adjectifs émotifs qui apparaissent dans ces constructions, c'est-à-dire les adjectifs de réaction émotive, qui décrivent la réaction affective d'un sujet vis-à-vis d'un «événement», et les adjectifs tels que *digne* et *indigne*, qui ont trait au mérite et au démérite. Nous montrons que ces deux sous-types d'adjectifs possèdent plusieurs caractéristiques distinctes, caractéristiques qui découlent de la présence ou de l'absence de la propriété de factivité chez ces adjectifs. Dans la section 3.3, nous nous penchons sur les adjectifs qui apparaissent uniquement dans les constructions impersonnelles. Encore une fois, il sera vu que bon nombre de propriétés qui distinguent ces adjectifs sont explicables en termes d'une distinction factif/non factif. La section 3.4 traite des quelques adjectifs, tels *heureux*, *malheureux* et *triste*, qui sont admis dans les deux types de constructions. Nous argumentons que la prédication que font ces adjectifs dans les tournures personnelles et dans les constructions impersonnelles est fort différente; dans les tournures personnelles, la propriété que dénote l'adjectif est prédiquée d'une entité capable d'émotions, alors que, dans les constructions impersonnelles, elle s'applique à un «événement». La section 3.5 est consacrée aux propriétés qui permettent de distinguer spécifiquement les adjectifs émotifs factifs des adjectifs émotifs non factifs, c'est-à-dire la possibilité d'une variation modale dans la complétive ainsi que la possibilité de coréférence du sujet de la principale et du sujet de la subordonnée. Dans la section 3.6, nous nous penchons sur des complétives particulières au subjonctif, soit des complétives introduites par *de ce que* et *à ce que*. Nous montrons que ces complétives sont sélectionnées pas des adjectifs de types distincts et, en outre, ont des propriétés différentes. La section 3.7 sert à démasquer les «imposteurs» des émotifs, c'est-à-dire des adjectifs qui présentent des caractéristiques typiques de cette classe, mais qui n'en font pas

partie. En fait, un petit nombre d'adjectifs, comme *chanceux* et son antonyme *malchanceux*, apparaissent dans des constructions qui sont superficiellement similaires à celles qu'on retrouve avec les adjectifs de réaction émotive. Nous montrons que la phrase tensée ou le syntagme à l'infinitif qui suit ces adjectifs n'est pas un argument sélectionné, mais un adjoint. La section 3.8 constitue la conclusion de ce chapitre.

3.2 Les adjectifs émotifs qui apparaissent dans les tournures personnelles

La section 3.2 est consacrée à l'examen des propriétés des adjectifs émotifs qui apparaissent dans les tournures personnelles. Nous identifierons deux types d'adjectifs qui apparaissent dans les tournures personnelles : les adjectifs de réaction émotive (*triste, furieux, irrité*, etc.) et les adjectifs de mérite et de démerite (*digne, indigne*). Nous verrons que, quoique ces deux types d'adjectifs sélectionnent bel et bien un «événement», ils possèdent des propriétés distinctes.

La nature factive ou non factive de ces prédicats est responsable de ces propriétés différentes. Ainsi, alors que les prédicats de réaction émotive sélectionnent des «événements» qui sont présupposés vrais par le locuteur, des «événements» définis ou spécifiques, les prédicats de mérite et de démerite sélectionnent des «événements» irrealis, c'est-à-dire des «événements» indéfinis ou non spécifiques.

Ces deux types de prédicats peuvent sélectionner des complétives à l'infinitif ainsi que des complétives au subjonctif.

3.2.1 Les adjectifs de réaction émotive

L'ordre des causes se confond avec l'ordre des faits. (Hippolyte Taine)

La quasi-totalité des adjectifs émotifs qui participent dans les tournures personnelles appartiennent à la classe des prédicats que nous appellerons les adjectifs de réaction émotive. Dans la littérature, on les désigne également par des expressions comme «adjectifs psychologiques», «adjectifs de sentiment», etc. Les prédicats de cette classe, tels que *être triste*, *être content*, *être fâché*, *être furieux*, etc., expriment une réaction émotive du sujet, réaction qui est déclenchée par l'«événement» que dénote le complément. Un bon nombre d'adjectifs qui sont membres de cette classe sont des participes passés des prédicats verbaux dits verbes psychologiques (voir appendice B). En français, ces adjectifs peuvent sélectionner des complétives à l'infinitif ainsi que des complétives au subjonctif¹, tel qu'illustré en (9) et en (10).

- (9) a. Jean était heureux d'avoir été invité à la fête.
 b. Jean est ravi d'avoir obtenu la bourse.
 c. Jean est désolé d'apprendre que Marie est malade.
- (10) a. Jean_i était heureux qu'il_{ij} ait été invité à la fête.
 b. Jean est ravi que Marie ait obtenu la bourse.
 c. Jean est désolé que Marie soit malade.

En anglais, les prédicats de ce type peuvent sélectionner des complétives à l'infinitif (11a), des complétives tensées en *that* (11b) ainsi que des complétives en *for-to* (11c). Lorsque ces adjectifs apparaissent avec des complétives en *for-to*, le sujet de la matrice et le sujet de l'enchâssée doivent obligatoirement être disjoints en référence. Comme illustré en (11d), les complétives en *for-to* sont rejetées lorsque le sujet de la principale et le sujet du complément sont identiques².

¹ Certains locuteurs acceptent également l'indicatif dans la complétive (voir la section 3.5).

² En anglais, ces adjectifs sont aussi compatibles avec les constructions gérondives, qui peuvent être enchâssées sous un syntagme dont la tête est *fact*. Quelques exemples, tirés de Norrick (1978), sont fournis en (i).

- (i) a. Fran is proud of (his) resembling Liberace. (=12), dans Norrick, 1978, p. 34
 b. Fran is proud of the fact of (his) resembling Liberace.
 (=13), dans Norrick, 1978, p. 34

- (11) a. Al is angry to have lost his job. (=2), dans Norrick, 1978, p. 33
 b. Al is jubilant that Kid Parret lost the bout.
 (=9), dans Norrick, 1978, p. 34
 c. Jack is grateful for Jill to have gone up the hill.
 (=6), dans Norrick, 1978, p. 33
 d. *Sue is irate for herself to own a car.
 (=8), dans Norrick, 1978, p. 33

Comme le soulignent de nombreux auteurs, de tels prédicats expriment un lien de causalité entre une situation (présupposée vraie ou considérée comme un fait) et un état psychologique ou émotif d'un individu³ (voir entre autres Giorgi et Pianesi, 1997, p. 218-219; Lalaire, 1998, p. 45; Meunier, 1980, p. 61; Meunier, 1999, p. 33; Molinier, 1985, p. 329; Norrick, 1978, p. 61-62; Picabia, 1978, p. 69; Quer, 2001, p. 107; Riegel, 1985, p. 168; Riegel, 1997, p. 360; Van de Velde, 1995, p. 84; Van de Velde, 1999, p. 155). Selon Giorgi et Pianesi (1997, p. 218), des prédicats adjectivaux comme *be surprised* 'être surpris', *be worried* 'être inquiet', ainsi que des prédicats verbaux comme *regret* 'regretter', «depict a situation in which the event described in the complement clause causes the subject to be in a certain emotional state». En somme, les compléments de ces prédicats dénotent en quelque sorte la cause ou l'origine de l'état psychologique dans lequel se trouve le sujet.

Plusieurs paraphrases, qui font ressortir ce rapport causal, sont régulièrement associées aux constructions avec les adjectifs de réaction émotive. Ainsi, les phrases en (13) du français véhiculent grosso modo le même sens que la phrase en

Nous verrons ci-dessous que les adjectifs de réaction émotive sont des prédicats factifs, ce qui rend compte de la possibilité des constructions du type en (i) avec ces prédicats.

³ Cette même description s'applique également aux prédicats verbaux tels que *irriter*, *surprendre*, *gêner*, *étonner*, *inquiéter*, *attrister*, *affliger*, etc., dont quelques exemples sont donnés en (i) et en (ii), et aux prédicats nominaux comme *fierté*, *fureur*, *honte*, etc. (voir l'appendice B).

- (i) a. Que Jean arrive toujours en retard irrite Marie.
 b. Que Jean ne soit pas encore arrivé inquiète Marie.
 c. Que Jean n'ait pas encore remis son travail m'étonne.
 (ii) a. Marie s'irrite que Jean arrive toujours en retard.
 b. Marie s'inquiète que Jean ne soit pas encore arrivé.
 c. Je m'étonne que Jean n'ait pas encore remis son travail.

Une particularité de ce type de prédicats, qui comportent une composante causative, est qu'ils peuvent sélectionner des complétives en *de ce que* (voir la section 3.6).

(12) (voir entre autres Meunier, 1980, p. 55, p. 61; Meunier, 1999, p. 33; Molinier, 1985, p. 330; Picabia, 1978, p. 69; Riegel, 1997, p. 360; Van de Velde, 1995, p. 88, pour des exemples de ce type).

(12) Jean est content que Marie soit là.

- (13) a. Jean est content parce que/à cause que Marie est là.
b. Que Marie soit là rend Jean content.
c. Que Marie soit là/La venue de Marie est la cause du bonheur de Jean.

Norrick (1978, p. 61), discutant des faits de l'anglais, affirme que les phrases en (14b) et en (14c), comportant les prédicats *make* et *cause*, sont équivalentes à (14a). Par ailleurs, il soutient que les compléments des adjectifs de réaction émotive peuvent être remplacés par des phrases introduites par *because* sans modifier le sens. Ainsi, (15a) et (15b) constitueraient des paraphrases.

- (14) a. Tom is glad to be at home. (= (14), dans Norrick, 1978, p. 61)
b. Being at home makes Tom glad. (= (15), dans Norrick, 1978, p. 61)
c. Being at home causes Tom to be glad.
(= (16), dans Norrick, 1978, p. 61)

- (15) a. Jane is happy that she left town. (= (17), dans Norrick, 1978, p. 61)
b. Jane is happy because she left town.
(= (18), dans Norrick, 1978, p. 61)

Ces différents types de paraphrases fournissent un indice important quant à la relation sémantique entre la phrase principale et le complément : l'adjectif dénote un état psychologique qui est provoqué ou qui est causé par un «événement», qui est présupposé⁴. Les prédicats de réaction émotive peuvent donc être analysés

⁴ Il est à noter que Kreutz (1998, p. 174-175) émet des doutes quant à l'équivalence entre les structures impliquant à *cause.../parce que* et les complétives en *que*. Il argumente, de façon convaincante, qu'il existe une différence sémantique entre une phrase comme celle en (i), soit une complétive en *que*, et les phrases en (ii), impliquant à *cause.../parce que*.

(i) Pierre est heureux que Jean vienne.

(= (146), dans Kreutz, 1998)

comme impliquant un sens causatif. Selon certains linguistes (Bennett, 1988; Giorgi et Pianesi, 1997, p. 219; Heim, 1992, p. 205), la sémantique des causatifs requiert une sorte de raisonnement contrefactuel. Considérons (16).

(16) Jean est content que Marie soit partie.

L'interprétation de cette phrase nécessite un raisonnement contrefactuel concernant quelle serait la nature de l'état émotif de Jean si la situation dénotée par le complément n'était pas valable. La phrase en (16) est donc grosso modo

(ii) a. Pierre est heureux à cause du fait que Jean vient.

(=(147a), dans Kreutz, 1998)

b. Pierre est heureux parce que Jean vient.

(=(147b), dans Kreutz, 1998)

D'après l'auteur, les phrases en (ii) spécifient la raison du bonheur de Pierre, alors que la phrase en (i) «stipule que Pierre est heureux relativement à la venue de Jean. D'un côté on mentionne la cause d'un état [(ii)], de l'autre, l'objet spécifique d'une attitude [(i)]». En (ii), l'état psychologique de Pierre dépasse le cadre de la venue de Jean, ce qui rend compte du caractère douteux de (iii), phrase qui est contradictoire puisque le locuteur affirme que Pierre est heureux et triste simultanément.

(iii) ??Pierre est heureux parce que Jean vient, mais il est triste parce que Marie ne vient pas.

(=(149b), dans Kreutz, 1998)

En contraste, l'attribution d'un sentiment positif par rapport à une situation spécifique est compatible avec l'attribution d'un sentiment négatif inverse vis-à-vis d'une autre situation particulière, tel qu'illustré en (iv).

(iv) Pierre est heureux que Jean vienne, mais il est triste que Marie ne vienne pas.

(=(150b), dans Kreutz, 1998)

D'autres environnements, entre autres l'enchâssement sous le prédicat modal *être possible*, révèlent également des différences sémantiques entre les constructions en (i) et en (ii).

(v) Il est possible que Pierre soit heureux que Jean vienne.

(=(152), dans Kreutz, 1998)

(vi) a. Il est possible que Pierre soit heureux parce que Jean vient.

(=(151a), dans Kreutz, 1998)

b. Il est possible que Pierre soit heureux à cause du fait que Jean vient.

(=(151b), dans Kreutz, 1998)

En (vi), la venue de Jean est envisagée comme une cause possible de la situation qui est présupposée, soit *Pierre est heureux*. Or, en (v), la situation *Pierre est heureux* n'est pas présupposée, mais présentée comme une simple éventualité face à une situation qui, elle, est présupposée, à savoir *Jean vient* (la venue de Jean). Nous partageons l'avis de Kreutz à savoir que les phrases en (i) et en (ii) ne sont pas parfaitement équivalentes, mais nous croyons que c'est le cas de toutes les paraphrases. Nous pensons qu'il n'y a jamais d'identité sémantique absolue entre une phrase paraphrasante et une phrase paraphrasée, qu'il y a toujours des différences sémantiques, aussi subtiles qu'elles soient, entre une phrase et une autre. Aucune phrase ne peut être le double parfait d'une autre. Quoiqu'il en soit, nous croyons que ces faits n'invalident aucunement l'hypothèse qui veut que les adjectifs de réaction émotive aient une composante causative : un «événement» particulier déclenche ou provoque tel état. Par conséquent, dans la présente thèse, nous présumerons que les adjectifs de cette classe doivent être reliés à une analyse causative, peu importe comment cette analyse est articulée.

équivalente à «Jean croit que, parce que Marie est partie, il est dans une situation plus désirable que celle dans laquelle il se trouverait si Marie n'était pas partie». En d'autres termes, l'interprétation de cette phrase implique la comparaison de deux situations : la situation dans laquelle Jean se trouve, situation dans laquelle Marie est partie, et la situation dans laquelle il se trouverait si Marie n'était pas partie. Le prédicat *être content* indique que la première situation est plus désirable que la seconde.

Il est intéressant de noter que les adjectifs propositionnels factifs qui apparaissent dans les tournures personnelles (*être conscient*) ne décrivent pas un rapport causal entre une situation (une «proposition») et un état cognitif, comme le note d'ailleurs Meunier (1980, p. 64). Ainsi, l'interprétation de (17) ne peut pas être donnée par les paraphrases en (18)⁵.

(17) Jean est conscient que Marie soit là.

- (18) a. ≠Jean est conscient parce que Marie est là.
b. ≠Que Marie soit là rend Jean conscient.
c. ≠Que Marie soit là/la venue de Marie est la cause de la conscience de Jean.

Dans la section 2.2, nous avons discuté du fait que toutes les présuppositions factives ne peuvent pas être traitées de la même manière; il y a donc différents types de «faits». Une distinction est établie entre les compléments qui sont logiquement présupposés (les prédicats factifs non cognitifs ou émotifs, comme *être furieux*, *être triste*, etc.), et les compléments qui sont présupposés vrais par le locuteur (les prédicats cognitifs factifs, comme *être conscient*) (Norrick, 1978; Meunier, 1980). Cette distinction correspond grosso modo à l'opposition que font

⁵ Une composante causative est aussi absente chez les verbes propositionnels factifs. Ainsi, (ib) ne peut pas constituer une paraphrase de (ia).

(i) a. Jean sait que Marie est arrivée.

b. ≠Que Marie soit arrivée est la cause de la connaissance de Jean.

Ceci contraste avec les verbes émotifs factifs, tels que (*s'*)*irriter*, comme illustré en (ii).

(ii) a. Jean s'irrite que Marie soit arrivée./ Que Marie soit arrivée irrite Jean.

b. Que Marie soit arrivée est la cause de l'irritation de Jean.

certain auteurs entre semi-factifs et véritables factifs (Hooper, 1975; Hooper et Thompson, 1973; Karttunen, 1971a).

En somme, tous les prédicats de réaction émotive présupposent la vérité de leur complément, mais le type de présupposition factive associé à ces adjectifs est distinct de celui associé aux adjectifs propositionnels factifs. La présupposition factive induite par les adjectifs de réaction émotive n'est pas altérée sous négation ni sous interrogation, comme démontré en (19).

- (19) a. Jean est content que Marie puisse partir à l'étranger.
b. Jean n'est pas content que Marie puisse partir à l'étranger.
c. Jean est-il content que Marie puisse partir à l'étranger?

Dans la phrase affirmative (19a), dans la phrase négative (19b) ainsi que dans l'interrogative (19c), la vérité du complément est présupposée; ainsi, *Marie peut partir à l'étranger* est considéré comme un fait⁶. Comme le contenu du complément est présupposé vrai, il n'est pas possible de le nier sans se contredire, tel qu'illustré en (20).

- (20) #Jean est content que Marie puisse partir à l'étranger, mais Marie ne peut pas partir à l'étranger.

⁶ De façon générale, la présupposition déclenchée par les prédicats propositionnels factifs demeure aussi constante sous négation et sous interrogation, comme discuté dans la section 2.1. Par contre, sous négation, les phrases comportant des prédicats propositionnels factifs qui sont conjugués à la première personne du présent de l'indicatif sont de façon générale rejetées, comme en (i).

(i) *Je ne suis pas conscient que Marie est follement amoureuse de Jean.

Dans la section 2.2, nous avons vu que des phrases du type en (i) sont rejetées, puisqu'elles constituent en quelque sorte des contradictions; dans ce cas, le locuteur, qui est aussi le sujet de la phrase, présuppose la vérité d'un complément dont il n'a pas conscience. Ce type de contradiction ne survient pas avec les adjectifs émotifs de réaction, comme illustré en (ii).

(ii) Je ne suis pas content que Marie soit follement amoureuse de Jean.

On peut rendre compte simplement de ces faits si l'on postule que la présupposition factive des propositionnels est une présupposition du locuteur, tandis que la présupposition factive des émotifs est une présupposition logique (du locuteur et du sujet).

Les prédicats de réaction émotive ont d'autres caractéristiques qui sont généralement associées à la factivité. Par exemple, tel que démontré en (21), ces adjectifs sont compatibles avec un syntagme dont la tête est *fait*.

- (21) a. Jean est surpris du fait que Marie n'ait pas répondu à son message.
b. Jean est déçu du fait que Marie ne veuille pas aller au cinéma.
c. Jean est désolé du fait qu'il ait insulté Marie.

Par ailleurs, l'extraction d'adjoints hors des compléments des adjectifs de réaction émotive est exclue. Considérons les phrases en (22) et en (23).

- (22) a. Jean était furieux que Marie ait pris sa voiture pour aller à la plage.
b. [Pour quelle raison/pourquoi]_i Jean était-il furieux ?_t que Marie ait pris sa voiture *_t_i?
- (23) a. Jean était content ce matin que Marie soit arrivée hier.
b. Quand_i Jean était-il content _t que Marie soit arrivée *_t_i?

Comme démontré en (22b) et en (23b), l'extraction d'adjoints hors des compléments des adjectifs de réaction émotive est bloquée. Ainsi, lorsqu'une interprétation est disponible pour ces phrases, *pour quelle raison/pourquoi* et *quand* peuvent seulement constituer des questions sur le prédicat principal, mais pas sur le prédicat de la subordonnée. En (22b) par exemple, *pour quelle raison/pourquoi* ne peut pas être associé au prédicat de la subordonnée, soit *Marie a pris sa voiture pour quelle raison/pourquoi*. L'adjectif *pour quelle raison/pourquoi* peut porter par contre sur le prédicat de la principale, *être furieux*, qui serait alors utilisé pour demander à l'interlocuteur la raison pour laquelle Jean est dans un tel état émotif. Notons qu'une réponse impliquant l'«événement» ayant déclenché l'état émotif (la cause) ne serait pas appropriée puisque cet «événement» est déjà explicité dans la question. De façon similaire, l'adjectif *quand* en (23b) peut seulement porter sur le prédicat *être content*; il ne peut pas constituer une question sur le prédicat de l'enchâssée, c'est-à-dire *Marie est arrivée quand*.

D'autres exemples montrant l'impossibilité d'extraction d'adjoints hors des adjectifs de réaction émotive sont donnés en (24) et en (25).

- (24) a. Jean était furieux que Marie conduise sa voiture de façon aussi téméraire.
b. [Comment/De quelle manière], Jean était-il furieux *t_i que Marie conduise sa voiture *t_i?
- (25) a. Jean est heureux que Marie soit partie en Tanzanie.
b. Où, Jean est-il heureux *t_i que Marie soit partie *t_i?

Dans les phrases en (24b) et en (25b), les adjoints ne peuvent pas constituer des questions ni sur le prédicat de la principale ni sur le prédicat de la subordonnée; en fait, ces phrases sont tout simplement rejetées. Dans ces cas, il semble inacceptable de questionner la manière (*comment/de quelle manière*) et le lieu (*où*) d'un état émotif d'un individu et par conséquent d'interpréter les adjoints *comment/de quelle manière* et *où* comme des interrogations sur le prédicat principal. Ce qui est primordial par contre, c'est que ces adjoints ne peuvent nullement porter sur le prédicat de la subordonnée⁷. Il est à noter que le complément des adjectifs de réaction émotive présente la cause de l'état décrit par l'adjectif. Nous pouvons présumer que cette cause est supposée par le sens même de l'adjectif et donc que le complément qui l'exprime ne peut pas recevoir une lecture dominante, d'où l'impossibilité d'extraction.

⁷ Il est à noter que l'extraction d'objets hors des compléments des adjectifs de réaction émotive donne de meilleurs résultats (pour certains locuteurs, elle est parfaitement acceptable) que l'extraction de sujets, tel qu'illustré en (i) et en (ii).

- (i) a. Jean est content que Marie ait rencontré son écrivain préféré.
b. ?[Quel écrivain/qui], Jean est-il content que Marie ait rencontré t_i?
c. Jean est ravi que sa nouvelle conjointe aime les mets italiens.
d. ?[Quels mets/qu'est-ce que], Jean est-il ravi/est ravi que sa nouvelle conjointe aime t_i?
- (ii) a. Jean est content que sa femme soit enceinte.
b. *Qui, Jean est-il content qui_i soit enceinte?
c. Jean est fier que son fils aîné veuille s'occuper du commerce.
d. *[Quel fils/qui], Jean est-il fier qui_i veuille s'occuper du commerce.

Ces résultats sont attendus. Comme discuté dans la section 1.3.1.1, l'extraction d'objets hors de compléments des prédicats factifs est de façon générale acceptable, ce qui contraste avec l'extraction de sujets et d'adjoints.

Nous aimerions, avant de conclure cette section, nous pencher brièvement sur une caractéristique des adjectifs de réaction émotive. Tel que le note Meunier (1980, p. 55), la plupart de ces adjectifs sont des prédicats à propriétés transitoires, c'est-à-dire qu'ils décrivent des états émotifs passagers ou temporaires d'un individu. Considérons (26).

- (26) a. Jean est furieux (qu'il doive attendre aussi longtemps pour être servi).
b. Jean est ravi (que Marie ait réussi à se trouver un emploi).
c. Jean est surpris (d'apprendre que Marie est malade).
d. Jean est content (d'avoir reçu une bicyclette comme cadeau).

Avec les adjectifs en (26), le complément qui dénote la cause de l'état émotif peut être omis. Par contre, lorsque l'argument causatif n'est pas réalisé, il est toujours implicite et doit être reconstituable sur la base du contexte. En d'autres termes, s'il y a omission de la complétive en (26), l'interprétation obtenue en sera une où Jean est furieux, ravi, surpris ou content à cause d'un «événement» particulier ou d'un fait. Il s'agit donc dans ces cas d'un usage elliptique; l'argument «événement» est toujours sous-entendu et l'adjectif décrit un état ponctuel ou transitoire.

Quelques-uns des prédicats qui sont membres de la classe des adjectifs de réaction émotive, tels *être heureux* et *être triste*, peuvent toutefois être employés comme des prédicats à propriétés permanentes. Examinons les phrases en (27).

- (27) a. Jean est heureux.
b. Jean est triste.

Les phrases en (27), dans lesquelles *être heureux* et *être triste* apparaissent seuls, c'est-à-dire sans complément, peuvent recevoir deux lectures différentes. En fait, elles peuvent être utilisées pour décrire un état psychologique passager de Jean; dans ce cas, l'«événement» qui cause ou qui provoque l'état émotif est sous-entendu et est restituable du contexte (par exemple *Jean est heureux/triste que Marie entreprenne des études en médecine*). Sous cette interprétation, *être*

heureux et *être triste* fonctionnent exactement de la même manière que les adjectifs en (26). Toutefois, les phrases en (27) peuvent également être utilisées pour exprimer une caractéristique permanente de Jean, pour lui attribuer une propriété intrinsèque ou inhérente. Sous cette interprétation, les prédicats *être heureux* et *être triste* ne sont pas employés comme des adjectifs de réaction émotive. La spécificité des prédicats de réaction émotive est de mettre en relation un fait (un «événement» particulier) et un état déclenché par cet «événement»; ils sont employés pour décrire un rapport de cause (l'«événement») à effet (un état déterminé). Les adjectifs de réaction émotive sont donc des prédicats à deux arguments. Lorsque *être heureux* et *être triste* sont employés comme des prédicats à propriétés permanentes, aucun argument du type de cause n'est réalisé ou implicite; ces adjectifs fonctionnent alors comme des prédicats monadiques.

Les prédicats tels *être heureux* et *être triste* présentent des propriétés différentes selon qu'ils sont utilisés comme des prédicats à propriétés permanentes ou comme des prédicats à propriétés transitoires (des prédicats de réaction émotive). Lorsqu'ils sont employés comme des prédicats à propriétés permanentes, ces adjectifs décrivent des caractéristiques qui sont en quelque sorte constitutives du sujet, donc des propriétés stables. Ils sont alors compatibles avec des expressions qui marquent l'idée d'une durée illimitée ou de continuité, comme *toujours/constamment/généralement* ou *en règle générale*, tel qu'illustré en (28).

- (28) a. Jean est toujours/constamment/généralement heureux/triste.
b. En règle générale, Jean est heureux/triste.

Employés comme des prédicats à propriétés transitoires, soit comme des adjectifs de réaction émotive, ces adjectifs ne sont pas compatibles avec de telles expressions, comme démontré en (29).

- (29) a. *Jean est toujours/constamment/généralement heureux/triste que Marie soit arrivée.
b. *En règle générale, Jean est heureux/triste que Marie soit arrivée.

En somme, dans leur emploi comme prédicats à propriétés permanentes, *être triste* et *être heureux* décrivent des propriétés généralement stables ou durables d'un individu, tandis que dans leur emploi comme prédicats à propriétés transitoires, ils décrivent des propriétés temporaires (des états passagers), qui sont seulement valables en rapport à une situation spécifique. Il est intéressant de noter qu'aucune relation d'implication de sens ne tient entre un de ces emplois et l'autre. En d'autres termes, une personne peut être triste (ou heureuse) de façon générale, mais tout de même être heureuse (ou triste) par rapport à un «événement» particulier. Ainsi, la phrase en (30), qui implique à la fois une attribution d'une propriété permanente négative (*être triste*) et une attribution d'une propriété transitoire opposée (*être heureux*), ne constitue pas une contradiction.

- (30) Jean est généralement triste, mais il est très heureux que Marie ait accepté son invitation à dîner.

Norrick fournit un exemple de ce type pour l'anglais, qui est donné en (31).

- (31) Joe is generally unhappy, but he is happy to have kicked Fido.
(=(3), dans Norrick, 1978, p. 58)

Comme le remarque Norrick, une phrase contenant un adjectif positif à propriétés permanentes (*être heureux*) et sa contrepartie négative (*être triste*) résulte en une contradiction. La phrase en (32) représente un tel cas.

- (32) Clyde is happy and he is unhappy. (=(4), dans Norrick, 1978, p. 58)

Nous aimerions proposer que la distinction principale entre des adjectifs comme *être heureux* et *être triste* dans leur emploi comme prédicats à propriétés permanentes et dans leur emploi comme prédicats à propriétés transitoires (comme adjectifs de réaction émotive) peut être exprimée en termes d'une opposition entre des qualités (dans un sens neutre, c'est-à-dire comme des

caractéristiques qui sont constitutives du sujet, bonnes ou mauvaises) et des états⁸.
Considérons les exemples en (33).

- (33) a. Jean est furieux que Marie soit rentrée dans le bureau sans avoir frappé à la porte.
b. Jean était surpris que Marie ne réponde pas à ses appels.
c. Jean est heureux que Marie ait accepté sa proposition.
d. Jean était triste que Marie n'ait pas été admise dans ce programme.

Pour interroger une propriété de réaction émotive, comme *être furieux*, *être surpris* ainsi que *être heureux* et *être triste* tels qu'employés en (33), le recours à une question du type *dans quel état est/était X?* est approprié. Ainsi, pour la question donnée en (34), les réponses en (35), qui comportent des adjectifs de réaction émotive, soit des prédicats à propriétés transitoires, sont adéquates.

(34) Dans quel état est/était X?

(35) Jean est/était furieux/surpris/heureux/triste.

Par contre, pour questionner *être triste* ou *être heureux* lorsqu'ils sont employés comme des prédicats à propriétés permanentes, la question donnée en (34) n'est pas appropriée. Les réponses en (36), qui impliquent *être triste* et *être heureux* en tant que prédicats à propriétés permanentes, sont inadéquates comme réponses à la question en (34).

- (36) a. Jean est triste (de façon générale).
b. Jean est heureux (de façon générale).

Pour questionner la propriété *être heureux* et *être triste* lorsqu'ils expriment des propriétés permanentes, il est plus naturel de recourir à des questions du type en (37).

⁸ Cela dit, il est de notre avis qu'il n'est pas nécessaire de postuler des entrées lexicales distinctes pour rendre compte des divers emplois de ces prédicats. Nous privilégions une approche monosémique, qui veut que les divers usages d'un item lexical soient le reflet d'une représentation de sens unique.

(37) Comment est Jean?/Quel type de personne est Jean?

En fait, les questions du type en (37) visent à demander à l'interlocuteur d'énumérer un ensemble de traits distinctifs d'une personne ou d'attributs qui permettent de décrire sa manière d'être générale. Avec ce type de questions, seules des réponses comportant des traits dominants d'un individu, soit des traits qui composent sa personnalité ou son caractère sont acceptables. Ainsi, des réponses comme *Jean est triste/heureux* ou encore *Jean est généreux, gentil, courageux* (qui sont des adjectifs de qualités morales, voir la section 4.3.1) sont adéquates. En d'autres termes, la réponse à de telles questions ne peut impliquer que des propriétés qui sont constitutives du sujet, c'est-à-dire des propriétés qui lui sont intrinsèques (dont il est porteur) et qui permettent de décrire ses traits les plus caractéristiques.

En somme, pour rendre compte de la possibilité d'emploi d'adjectifs tels que *être triste* et *être heureux* comme prédicats à propriétés transitoires ou comme prédicats à propriétés permanentes, une distinction a été établie entre les qualités et les états. Lorsque les adjectifs *être triste* et *être heureux* expriment des propriétés permanentes, ils correspondent à des qualités, c'est-à-dire ils décrivent des propriétés qui sont constitutives du sujet, tout comme les adjectifs de qualités morales. Par contre, quand *être triste* et *être heureux* expriment des propriétés transitoires, ils correspondent à des états et fonctionnent alors comme des prédicats de réaction émotive, c'est-à-dire comme des prédicats qui expriment qu'un «événement» particulier provoque chez un individu un état psychologique ou émotif. Les exemples en (38)-(41) montrent que l'opposition entre qualités et états est bien fondée.

- (38) a. Jean est furieux/surpris/irrité/mécontent que Marie fume en cachette.
b. Jean est triste/heureux que Marie fréquente Paul.

- (39) a. Jean est dans un état de fureur/de surprise/d'irritation/de mécontentement.
 b. Jean est dans un état de tristesse/de bonheur.
- (40) a. Jean est généreux.
 b. Jean est courageux.
 c. Jean est triste.
 d. Jean est heureux.
- (41) a. *Jean est dans un état de générosité.
 b. *Jean est dans un état de courage.
 c. Jean est dans un état de tristesse.
 d. Jean est dans un état de bonheur.

Les constructions en (38) avec les adjectifs de réaction émotive, y compris *être triste* et *être heureux* lorsqu'ils sont employés ainsi, peuvent être paraphrasées comme en (39), qui comportent *dans un état de* suivi du nom correspondant à l'adjectif en question. Ces données montrent clairement que les adjectifs de réaction émotive expriment des états. Nous avons argumenté que les adjectifs du type en (40), y compris *être triste* et *être heureux* lorsqu'une complétive exprimant la cause de la tristesse ou du bonheur n'est pas réalisée ni implicite, expriment des qualités, c'est-à-dire des propriétés qui sont constitutives du sujet. Ces adjectifs ne sont pas compatibles avec des constructions du type *dans un état de* + nom correspondant. Comme illustré par l'agrammaticalité de (41a) et de (41b), les prédicats *être généreux* et *être courageux* ne correspondent pas à des états. Quoique les phrases en (41c) et en (41d) soient bien formées, elles ne peuvent recevoir qu'une interprétation dans laquelle les prédicats *être triste* et *être heureux* fonctionnent comme des adjectifs de réaction émotive (dans ce cas, un «événement» est implicite). Les exemples en (41c) et en (41d) ne seraient pas appropriés dans le cas où les adjectifs *être triste* et *être heureux* fonctionnent comme des prédicats de qualités, c'est-à-dire s'ils décrivent des propriétés qui sont constitutives du sujet.

Bien que les adjectifs en (40) expriment tous des qualités, il y a tout de même des différences majeures entre ces prédicats. Par exemple, les adjectifs comme *généreux* et *courageux* décrivent des qualités morales; ils ont trait aux règles de conduite, aux façons d’agir d’un individu qui sont jugées conformes ou contraires aux mœurs (voir la section 4.3.1). Les adjectifs *heureux* et *triste* décrivent également des qualités, mais il ne peut s’agir dans ce cas de qualités d’ordre moral. Ces adjectifs ne concernent pas les façons d’agir ou les comportements, mais décrivent des propriétés qui relèvent du domaine du ressenti (des émotions, des sentiments), d’où la possibilité d’emploi de ces adjectifs comme prédicats de réaction émotionnelle. Les contrastes de grammaticalité en (42) et en (43) démontrent bien que les adjectifs de qualités ne sont pas homogènes. Alors que les adjectifs de qualités morales concernent des manières de se comporter, les adjectifs de qualités de l’ordre du ressenti concernent les émotions.

- (42) a. Jean a agi de façon courageuse (en admettant son infidélité à Marie).
 b. *Jean a agi de façon triste/heureuse (en admettant son infidélité à Marie).
- (43) a. *Jean ressent du courage/de la générosité.
 b. Jean ressent de la tristesse/du bonheur.

Il y a donc des qualités de divers types, entre autres des qualités d’ordre moral (*courageux*, *généreux*) et des qualités d’ordre émotif (*triste*, *heureux*)⁹. Notons que les adjectifs qui expriment des qualités (des propriétés que le sujet porte en lui), qui décrivent des propriétés permanentes, sont des prédicats à un seul argument. Considérons les exemples en (44a), qui implique *être impoli*, un prédicat de qualités morales, et en (44b), qui implique *être heureux/être triste* dans leur emploi comme prédicats de qualités d’ordre du ressenti¹⁰.

⁹ Il est possible qu’il y ait des qualités qui relèvent d’autres domaines. Seules des recherches plus approfondies pourront le déterminer. Dans cette thèse, nous nous limiterons à la discussion des qualités d’ordre moral et des qualités d’ordre du ressenti.

¹⁰ Les adjectifs comme *courageux*, *généreux*, *impoli*, etc. peuvent aussi participer dans les constructions impersonnelles, comme en (i).

(i) Il a été impoli (de la part de Jean) de poser une telle question au conférencier.

- (44) a. Jean a été impoli de poser une telle question au conférencier.
b. Jean est heureux/triste (de façon générale).

Dans la section 4.3.1.2.2, nous discutons amplement du statut du syntagme à l'infinitif qui suit les adjectifs de qualités morales. Nous argumentons que ce syntagme à l'infinitif n'est pas un élément sélectionné, mais est un adjectif. Entre autres, ce syntagme à l'infinitif ne peut pas être repris par un pronom (45a) ni être questionné (45b)¹¹. Ces adjectifs sélectionnent donc un seul argument, soit un argument externe.

- (45) a. *Jean en a été impoli, de poser une telle question au conférencier./Jean a été impoli de cela.
b. *De quoi Jean a-t-il été impoli?

Comme discuté ci-dessus, lorsque les adjectifs *être triste* et *être heureux* sont utilisés comme des prédicats à propriétés permanentes, c'est-à-dire lorsqu'ils sont employés comme en (44b), ils expriment des qualités et n'ont pas dans leur grille thématique d'argument du type de cause; ils sont des prédicats à un argument unique.

Il en est tout autrement par contre des adjectifs de réaction émotive, qui décrivent des états. Les adjectifs de réaction émotive, contrairement aux adjectifs de qualités, expriment des propriétés transitoires. En fait, ils sont utilisés pour décrire qu'un «événement» spécifique déclenche un état passager chez un individu. Ces adjectifs sont donc des prédicats dyadiques : ils ont comme argument externe un individu (une entité capable d'émotions) et comme argument interne un «événement» qui déclenche un certain état. Les syntagmes à l'infinitif de ces adjectifs ainsi que les complétives tensées sont de véritables compléments. Ils

Dans les constructions impersonnelles, de tels adjectifs sont utilisés pour attribuer une propriété à une «action», qui est leur unique argument (voir la section 4.2.1.2.3.2). En fait, ce sont des constructions effectives. Dans ce cas, il ne s'agit pas, à proprement parler, de qualités, soit de propriétés constitutives du sujet ou de propriétés que le sujet porte en lui. Ces constructions servent à faire une attribution à une «action», pas à un individu.

¹¹ Voir la section 4.3.1.2.2 pour d'autres tests montrant que le syntagme à l'infinitif qui suit les adjectifs de qualités morales dans les tournures personnelles est un adjectif.

peuvent être remplacés par un pronom et peuvent être questionnés, comme démontré en (46) et en (47).

- (46) a. Jean en est content, d'avoir reçu une montre suisse./Jean est content de cela.
b. De quoi Jean est-il content?
- (47) a. Jean en était irrité, que Marie ait pris son ordinateur sans lui demander sa permission./Jean était irrité de cela.
b. De quoi Jean était-il irrité?

En résumé, dans cette section, nous avons examiné les propriétés des adjectifs de réaction émotive, qui sont des prédicats qui décrivent un état psychologique passager ou temporaire d'un individu, qui résulte d'un «événement» présupposé ou d'un fait. L'ensemble de ces adjectifs sont donc des prédicats factifs qui ont une composante causative, ce qui les distingue des adjectifs propositionnels factifs. Nous avons également discuté de prédicats tels *être heureux* et *être triste*, qui peuvent être utilisés de deux façons différentes : comme des prédicats à propriétés permanentes (en l'absence d'un argument du type de cause) ou comme des prédicats à propriétés transitoires lorsqu'un argument cause est réalisé ou implicite. Dans le dernier cas, ils sont des adjectifs de réaction émotive. Avec *être heureux* et *être triste*, un changement de sens s'opère entre le passage de prédicats à propriétés permanentes à prédicats à propriétés transitoires. Nous avons proposé de rendre compte de ce changement de sens en établissant une distinction entre des propriétés qui expriment des qualités (qui sont constitutives du sujet) et des propriétés qui expriment des états (qui ne sont pas constitutives du sujet; ce sont des propriétés passagères). Lorsque *être heureux* et *être triste* sont employés comme des prédicats à propriétés permanentes, ils ne sont pas assimilables à des états, mais décrivent des qualités.

Dans la section suivante, nous nous pencherons sur d'autres adjectifs qui peuvent apparaître dans les tournures personnelles, les adjectifs de mérite et de démerite (*être digne* et *être indigne*). Nous verrons que les prédicats *être digne* et *être*

indigne présentent des propriétés qui les distinguent des adjectifs de réaction émotive, propriétés qui découlent principalement du fait qu'ils ne déclenchent pas de présupposition factive.

3.2.2 Les adjectifs de mérite et de démerite

L'importance sans mérite obtient des égards sans estime. (Chamfort, *Maximes et pensées*)

Dans cette section, nous discuterons des prédicats adjectivaux *être digne* et *être indigne*, que nous caractérisons comme des adjectifs de mérite et de démerite. Ces adjectifs sont utilisés pour faire une appréciation (qui peut être favorable ou défavorable) à l'égard d'un objet ou d'une personne, appréciation par laquelle est marquée la valeur qu'on lui attribue ou qu'on devrait lui attribuer. En utilisant un tel adjectif, le locuteur fait une appréciation d'un objet ou d'une personne : il juge que cet objet ou cette personne, à cause de certaines de ses caractéristiques, mérite ou ne mérite pas quelque chose. Tel qu'illustré en (48) et en (49), les adjectifs *être digne* et *être indigne*, tout comme les adjectifs de réaction émotive, peuvent sélectionner des complétives à l'infinitif ainsi que des complétives au subjonctif¹².

¹² Par contre, contrairement aux adjectifs de réaction émotive, les adjectifs de mérite et de démerite ne permettent pas que leur complétive soit à l'indicatif. Ces adjectifs exigent le subjonctif lorsque la complétive est à temps fini (voir la section 3.5). Par ailleurs, nous aimerions souligner que, bien que *être indigne* puisse être suivi de complétives à l'infinitif dans les tournures personnelles, tel qu'illustré en (48), il ne semble pas que les complétives au subjonctif soient permises dans ce type de constructions. En fait, nous n'avons pu trouver aucun exemple de tournures personnelles dans lesquelles ce prédicat apparaît avec une complétive tensée au subjonctif. Pour véhiculer le sens de démerite avec une complétive à temps conjugué, le prédicat *être digne* est nié, comme illustré en (49a), (49d) et (49e). Comme nous le verrons plus loin dans cette section, des exemples dans lesquels *être indigne* apparaît avec une complétive au subjonctif sont tout de même attestés, mais seulement dans les constructions impersonnelles, comme en (i).

- (i) a. Il est indigne que des oppresseurs et des bourreaux de leurs propres peuples viennent parader sur le thème de la libération des peuples. Et il est indigne que la France soit l'initiatrice de cette mascarade. (<http://www.afrik.com/article7547.html>, le 15 décembre 2005)
- b. Loi ou pas, il est indigne que quelqu'un soit à la rue, que des familles entières soient entassées dans 20 m². (<http://www.globenet.org/aitec/chantiers/urbain/actes3.htm>, le 15 décembre 2005)

Dans ce type de phrases, le prédicat adjectival est utilisé pour porter un jugement d'ordre subjectif à l'égard d'un «événement», pas d'un objet ou d'une personne. Il exprime que cet «événement»

- (48) a. C'est par sa mort parfois qu'un homme montre qu'il était digne de vivre. (Francis Ponge, *Note sur les otages*)
 b. Qui ne continue pas à apprendre est indigne d'enseigner. (Gaston Bachelard)
 c. Quiconque est capable de mentir est indigne d'être compté au nombre des hommes, et quiconque ne sait pas se taire est indigne de gouverner. (Fénelon, *Les Aventures de Télémaque*)
 d. Toute biographie digne d'être écrite est le récit d'une ascension. (Henri Bordeaux)
 e. C'est un crime crapuleux, digne d'être puni le plus sévèrement.
- (49) a. Seigneur, je ne suis pas digne que vous entriez dans ma maison, mais dites une seule parole, et tout ce qui existe va être transformé, pour moi, en souverain pontife. (Saint-Martin, Louis-Claude de, *L'Homme de désir*, 1790, p. 118, cité dans le *Trésor de la langue française informatisé (TLFi)*)
 b. Pourtant, la culture orthodoxe est digne que l'école lui prête attention. (<http://orthodoxeurope.org/page/5/8.aspx>, le 15 décembre 2005)
 c. Notre liberté est en nous. Soyons assez fiers pour la revendiquer comme notre bien sacré, une fois faite notre soumission nécessaire à Celui qui seul est digne que nous lui fassions hommage. (<http://salve-regina.com/Scoutisme/Article7Heret.htm>, le 15 décembre 2005)
 d. Qui es-tu pour décider qu'elle n'est pas digne que tu l'aimes? (<http://www.u-blog.net/UnderTheStars/2004/11/14>, le 15 décembre 2005)
 e. Elle fut assassinée lâchement le 10 septembre 1898 à l'embarcadère de Genève sous les yeux de sa dame de compagnie, par un anarchiste dont le nom n'est pas digne que l'on s'en souvienne [...]. (<http://www.dialogus2.org/MARI/sissietvous.html>, le 15 décembre 2005)

Avec les prédicats *être digne* et *être indigne*, le locuteur estime que les attributs d'un objet ou d'une personne sont tels qu'ils lui valent qu'on lui accorde un privilège ou un droit (une sorte de récompense) ou encore qu'ils sont de nature à lui faire encourir un châtement ou une réprobation. Le privilège ou le droit qu'on devrait lui accorder en vertu de ses qualités ou le châtement ou la pénalité qu'on devrait lui faire subir correspond à un «événement», réalisé par un syntagme à l'infinitif ou une complétive au subjonctif. Dans l'exemple en (48e), par exemple, le syntagme à l'infinitif dénote un châtement : le locuteur considère qu'un crime

est, aux yeux du locuteur, inacceptable ou n'est pas convenable. Dans ce type de constructions, *être indigne* n'est pas utilisé comme un adjectif de démerite.

d'un tel type est répréhensible et mérite une sanction négative, qui est l'«événement» *être puni le plus sévèrement*. Dans le reste des exemples en (48) et en (49), le syntagme à l'infinitif ou la complétive tensée dénote une récompense, un privilège ou un droit. Par exemple, en (48b), le locuteur tient en estime l'«événement» *enseigner* (il y voue un grand respect), qu'il considère comme un privilège, et juge qu'une personne d'un certain type ne mérite pas de prendre part à cet «événement»¹³.

Il est intéressant de noter que, dans les complétives au subjonctif, comme en (49), une référence à l'objet ou à la personne sur laquelle porte l'appréciation favorable ou défavorable est toujours présente. Ainsi, dans les enchâssées de ces exemples, l'adjectif possessif *ma*, de *ma maison*, ainsi que les pronoms *lui*, *lui*, *l'* et *en* renvoient à l'objet ou à la personne sur laquelle porte l'appréciation positive ou négative, soit *je*, *la culture orthodoxe*, *Celui qui seul*, *elle* et *le nom*. Cette particularité n'est pas surprenante si l'on considère le sens des adjectifs de mérite et de démérite. Avec ces adjectifs, la complétive doit dénoter un «événement» qu'on devrait faire subir à une personne ou à un objet ou encore un «événement» qu'on devrait lui accorder. Ainsi, dans la majorité des cas, l'objet ou l'individu auquel renvoie le syntagme nominal en position sujet est un des actants dans l'«événement». Dans les complétives au subjonctif, soit cet objet ou cet individu est interprété comme l'un des arguments internes du prédicat enchâssé, comme en (49b)-(49e), soit une référence explicite à cet objet ou à cet individu est faite, comme en (49a), avec *ma maison*¹⁴. Dans la section 3.5, nous verrons qu'il y a une

¹³ Dans cette phrase, la personne sur laquelle porte l'attribution est interprétée comme le sujet de la phrase enchâssée. C'est aussi le cas en (48a) et dans la seconde occurrence de *être indigne* en (48c) avec les prédicats *vivre* et *gouverner* dans la subordonnée. Tel que démontré dans les exemples en (48c)-(48e), qui impliquent des verbes à sens passif (*être compté au nombre des hommes*, *être écrite* et *être puni sévèrement*) dans la subordonnée, l'objet (ou la personne) qui est évalué peut aussi subir l'«événement», soit être interprété comme un argument interne du prédicat de l'enchâssée.

¹⁴ Avec les prédicats de réaction émotive, il n'est pas nécessaire que l'individu auquel réfère le syntagme nominal en position sujet de la phrase matrice soit aussi l'un des participants dans l'«événement» ni qu'une référence explicite à cet individu soit faite dans la complétive, comme l'illustre la phrase en (i).

(i) Jean est content que Marie parte.

contrainte sur la possibilité de coréférence entre le sujet de la phrase matrice et le sujet de la phrase subordonnée au subjonctif : avec *être digne* et *être indigne*, le sujet de la phrase principale et le sujet de la phrase enchâssée au subjonctif doivent obligatoirement être disjoints en référence. Cette propriété est caractéristique des prédicats non factifs. Par conséquent, avec *être digne* et *être indigne*, l'objet ou l'individu en position sujet de la phrase matrice ne peut pas aussi être l'argument externe (le sujet) de la phrase subordonnée au subjonctif. La coréférentialité des sujets amène nécessairement une complétive à l'infinitif (voir les exemples en (48), dans lesquels l'objet ou l'individu en position sujet est coréférentiel au sujet de la complétive qui correspond soit à l'argument externe ou à l'argument interne du prédicat de l'enchâssée).

Nous aimerions souligner que, selon les résultats que nous avons obtenus des recherches effectuées sur internet et dans le *Trésor de la langue française informatisé (TLFi)*, les prédicats *être digne* et *être indigne* semblent apparaître plus souvent avec des complétives à l'infinitif qu'avec des complétives au subjonctif. Par ailleurs, les exemples dans lesquels ces prédicats sont suivis de syntagmes nominaux, comme en (50), sont fort nombreux.

- (50) a. Cet homme est digne d'éloges.
 b. Jean est digne de notre confiance.
 c. Aucune expérience humaine n'est dénuée de sens ou indigne d'analyse.
 (Primo Levi, *Si c'est un homme*)
 d. Aucune carte du monde n'est digne d'un regard si le pays de l'utopie n'y figure pas. (Oscar Wilde)
 e. Tantôt nous sommes le seul grand homme, le seul intelligent, le seul génie et le seul artiste de la presse contemporaine, et tantôt nous ne sommes plus qu'un vil monsieur, un drôle innommable, digne du baignoire tout au plus. (Guy de Maupassant, *Contes et nouvelles*, tome 2, «Une lettre», 1885, p. 579, cité dans le *Trésor de la langue française informatisé (TLFi)*)
 f. Il n'est digne que de mépris et de punition.

Les syntagmes nominaux dans ces phrases correspondent à des «événements». En d'autres termes, il s'agit de cas d'«événements» nominalisés. Ainsi, les exemples

en (50) sont grosso modo équivalents aux phrases en (51), qui comprennent des syntagmes à l'infinitif ou des complétives au subjonctif¹⁵.

- (51) a. Cet homme est digne de recevoir des éloges/qu'on le couvre d'éloges.
b. Jean est digne qu'on lui accorde notre confiance.
c. Aucune expérience humaine n'est dénuée de sens ou indigne d'être analysée.
d. Aucune carte du monde n'est digne d'être regardée si le pays de l'utopie n'y figure pas.
e. Tantôt nous sommes le seul grand homme, le seul intelligent, le seul génie et le seul artiste de la presse contemporaine, et tantôt nous ne sommes plus qu'un vil monsieur, un drôle innommable, digne d'être enfermé dans un bagne tout au plus.
f. Il n'est digne que d'être méprisé et d'être puni.

Avec les prédicats *être digne* et *être indigne*, les «événements» impliqués ne sont pas du même type que ceux qu'on retrouve avec les adjectifs de réaction émotive. Dans la section 3.2.1, nous avons argumenté que les adjectifs de réaction émotive, qui sont des prédicats factifs, sélectionnent des «événements» qui sont présupposés vrais par le locuteur, c'est-à-dire des «événements» qui sont considérés comme des faits. Dans des analyses comme celles de Melvold (1991) et de Rochette (1988), les compléments de tels prédicats correspondraient à des «événements» définis ou spécifiques. Les prédicats *être digne* et *être indigne*, contrairement aux adjectifs de réaction émotive, ne présupposent pas la vérité de leur complément; en d'autres termes, ce ne sont pas des prédicats factifs. Considérons (52).

¹⁵ Notons que les syntagmes à l'infinitif et les complétives tensées de ces adjectifs peuvent être remplacés par un pronom et peuvent être questionnés, tel qu'illustré en (i) et en (ii).

- (i) a. Cet homme en est digne, de recevoir des éloges/qu'on le couvre d'éloges.
b. Jean en est digne, qu'on lui accorde notre confiance.
(ii) a. De quoi cet homme est-il digne?
b. De quoi Jean est-il digne?

Les syntagmes à l'infinitif et les complétives tensées qui suivent les adjectifs de mérite et de démérite sont donc bel et bien sélectionnés, c'est-à-dire qu'ils constituent de véritables arguments de ces prédicats.

- (52) a. Aux vertus qu'on exige dans un domestique, Votre Excellence connaît-elle beaucoup de maîtres qui fussent dignes d'être valets? (Beaumarchais, Pierre-Augustin Caron de, *Le Barbier de Séville*)
 b. Il faut également bien choisir les hommes, voir s'ils sont dignes que nous leur consacrons une partie de notre vie, ou si la perte de notre temps doit leur profiter.
 (http://www.lygeros.org/0109-Seneque_un_contemporain.htm, le 15 décembre 2005)

Dans les exemples en (52), le contenu des compléments n'est pas présupposé vrai par le locuteur. Il ne s'agit donc pas dans ces cas d'«événements» définis ou spécifiques, mais plutôt d'«événements» irrealis, virtuels ou hypothétiques, qui ne sont simplement pas représentés mentalement comme des faits par le locuteur. Bref, les compléments des prédicats *être digne* et *être indigne* pourraient être analysés comme des «événements» indéfinis ou non spécifiques. Puisque *être digne* et *être indigne* sont des prédicats non factifs, ils présentent des propriétés qui les distinguent des prédicats de réaction émotive. Premièrement, en contraste avec les adjectifs de réaction émotive (voir les exemples fournis en (21)), *être digne* et *être indigne* sont incompatibles avec un syntagme dont la tête est *fait*, tel qu'illustré en (53).

- (53) a. *Pourtant, la culture orthodoxe est digne du fait que l'école lui prête attention.
 b. *Aucune expérience humaine n'est dénuée de sens ou indigne du fait qu'on l'analyse.
 c. *Je ne suis pas digne du fait que vous m'offriez votre soutien.
 d. *Jean est digne du fait qu'on lui accorde notre confiance.

Deuxièmement, l'extraction d'éléments hors des compléments des prédicats *être digne* et *être indigne*, qui sont non factifs, est plus facile que l'extraction d'éléments hors des compléments des adjectifs de réaction émotive, qui sont factifs. En fait, contrairement à ce qu'on observe avec les prédicats de réaction émotive (voir les exemples (22)-(25) ci-dessus), de façon générale, les adjoints peuvent être extraits hors des compléments des adjectifs de mérite et de démérite. Ceci est illustré en (54).

- (54) a. Jean est digne de manger à la table des dignitaires.
 [Où/À quelle table], Jean est-il digne de manger t_i?
 b. Jean est digne qu'on l'accueille chez soi à bras grands ouverts.
 [De quelle façon], Jean est-il digne qu'on l'accueille chez soi t_i?

Tel que démontré en (55), l'extraction d'objets est également permise avec les prédicats de mérite et de démerite. Ce type d'extraction donne des résultats douteux avec les adjectifs de réaction émotive, du moins pour certains locuteurs (voir les exemples en (i), à la note 7).

- (55) a. Jean est digne de représenter le premier ministre.
 Qui, Jean est-il digne de représenter t_i?
 b. Cette personne est indigne de manger les restes de mon repas.
 [Qu'est-ce que], cette personne est indigne de manger t_i?
 c. Jean n'est pas digne qu'on lui confère cette mission.
 [Qu'est-ce que], Jean n'est pas digne qu'on lui confère t_i?

Les prédicats non factifs de mérite et de démerite se distinguent des prédicats factifs de réaction émotive à d'autres égards, notamment en ce qui concerne le phénomène d'obviation et la possibilité d'une variation modale dans la complétive (indicatif/subjonctif). En fait, avec les prédicats *être digne* et *être indigne*, la référence disjointe entre le sujet de la phrase principale et celui de la complétive tensée est obligatoire, et lorsque la complétive est tensée, le subjonctif est le seul mode permis, ce qui contraste avec les adjectifs de réaction émotive (voir la section 3.5 pour une discussion plus approfondie de ces deux phénomènes). Par ailleurs, les adjectifs de mérite et de démerite, contrairement aux adjectifs de réaction émotive, n'admettent pas les complétives en *de ce que* (voir la section 3.6 à ce sujet).

Nous aimerions mentionner que les adjectifs de mérite et de démerite se retrouvent également dans les constructions impersonnelles. Dans ce type de constructions, *être indigne* peut être suivi de complétives à l'infinitif ou de complétives au subjonctif, tel qu'en (56) et en (57).

- (56) a. Il est indigne des grands cœurs de répandre le trouble qu'ils ressentent. (Clotilde de Vaux)
 b. Il est indigne des libéraux de ne pas prévoir qu'un certain nombre des leurs soient ici pour répondre aux questions des députés qui se donnent la peine de venir remettre ici en question le projet de loi du gouvernement. (http://www.parl.gc.ca/francais/hansard/previous/199_95-05-11/199GO1F.html, le 15 décembre 2005)
- (57) a. Il est indigne que l'Union Européenne veuille intégrer un pays qui applique l'épuration ethnique, l'apartheid, les punitions collectives et les assassinats contre des civils [...]. (<http://ism-suisse.org/news/article.php?id=2214&type=communiqu&lesujet=Actions>, le 15 décembre 2005)
 b. J'affirme qu'il est indigne que des musulmans soient contraints de prier dans la rue dans la France des droits de l'homme. Je dis aussi qu'il est indigne que des chrétiens soient empêchés de prier dans des pays d'islam. (<http://catholique-paris.ccf.fr/diocese/pretres/cardinal/articles/lefigaro220905.htm>, le 15 décembre 2005)

Dans les exemples en (56) et en (57), *être indigne* est utilisé pour attribuer une propriété à un «événement», réalisé par un syntagme à l'infinitif ou une complétive au subjonctif. Ainsi, dans ces phrases, le locuteur porte un jugement d'ordre personnel à l'égard d'un «événement», qu'il considère inacceptable ou inadmissible. Il n'est pas question de démerite d'une personne ou d'un objet dans ces cas, mais d'une appréciation négative vis-à-vis d'un «événement».

On retrouve également des exemples de *être digne* dans les constructions impersonnelles. Par contre, dans ce type de constructions, ce prédicat ne peut être suivi que de syntagmes nominaux ou de syntagmes à l'infinitif bien particuliers. Quelques exemples sont donnés en (58) et en (59).

- (58) a. Il est digne de mention que l'opposition a obtenu ce document par l'intermédiaire de l'enquête Gomery.
(http://www.parl.gc.ca/38/1/parlbus/chambus/house/debates/022_2004_11-04/han022_1425-F.htm, le 15 décembre 2005)
- b. Il est digne de mention que Wal-Mart ait décidé de répliquer à la polémique en se payant de pleines pages de publicité dans la plupart des grands journaux de la province, sauf celui de la région.
(<http://pages.videotron.com/jnr/Cybercaf/walmart.htm>, le 15 décembre 2005)
- c. Il est digne de remarque que, déjà en 1197, Philippe de Souabe, le plus jeune des fils de Frédéric Barberousse, fut élu empereur à Mulhouse par les États de l'Empire qui s'y trouvaient assemblés.
(<http://www.webwiller.com/bourgeois/default.asp>, le 15 décembre 2005)
- (59) a. Il est digne de mentionner que les changements indésirables de la qualité peuvent aussi survenir dans les cidres de pomme fraîche non clarifiés à des températures avoisinant 72 °C.
(<http://www.cfis.agr.ca/francais/regcode/hrt/juprodaf.shtml>, le 15 décembre 2005)
- b. Tous les Spatangoïdes n'ont cependant pas de fascioles, et il est digne de remarquer que ce soient précisément les plus anciens dans la série des terrains qui en sont dépourvus [...].
(http://www.echinologia.com/articles/desor_agassiz/desor_agassiz.htm, le 15 décembre 2005)
- c. Il est digne de mentionner que plusieurs visiteurs de la web ont montrés [sic] un chaleureux enthousiasme pour venir à Totana à [sic] visiter le musée [...].
(<http://www.totana.com/museo-policia/web-police.asp>, le 15 décembre 2005)
- d. Il est digne de noter qu'on ne peut reconnaître une différence dans l'activité du dimanche de celle du reste de la semaine à la Centrale [...].
(<http://www.foundationopl.ca/fr/index.php?page=Events&article=10>, le 15 décembre 2005)

Comme illustré par les exemples en (60), les constructions impersonnelles comportant des complétives au subjonctif avec *être digne* sont rejetées.

- (60) a. *Il est digne qu'on mentionne que les changements indésirables de la qualité peuvent aussi survenir dans les cidres de pomme fraîche non clarifiés à des températures avoisinant 72 °C.
 b. *Il est digne que nous mentionnions que plusieurs visiteurs de la web ont montré un chaleureux enthousiasme pour venir à Totana visiter le musée [...].

Le prédicat *être digne* n'admet donc, dans les constructions impersonnelles, que des syntagmes nominaux et des syntagmes à l'infinitif, mais ces syntagmes doivent être d'un type bien spécifique. En fait, la tête de ces syntagmes est restreinte à quelques items lexicaux bien particuliers, c'est-à-dire à des noms tels que *mention* ou *remarque* ou encore à des verbes comme *mentionner*, *remarquer* ou *noter*—des prédicats qui expriment l'action de faire connaître quelque chose (un fait, un objet, etc.) en attirant l'attention ou de prendre quelque chose en considération. Le fait que *être digne* dans les constructions impersonnelles n'admet pas de complétives tensées semble indiquer qu'il fonctionne dans ces cas comme un prédicat de la classe effective, soit la classe dont les membres sélectionnent sémantiquement une «action». Ainsi, les phrases en (58) et en (59) sont paraphrasables comme en (61).

- (61) L'action de mentionner/remarquer/noter telle chose est digne d'être faite.

Nous aimerions souligner que le complément du nom (*mention*, *remarque*) ou du verbe (*mentionner*, *remarquer*, *noter*) peut dénoter divers types d'entités. Dans les exemples en (58) et en (59), la phrase tensée enchâssée sous le nom ou le verbe dénote un fait¹⁶. Ainsi, les phrases en (62) reçoivent les interprétations en (63).

¹⁶ Il est intéressant de remarquer que la phrase tensée enchâssée sous le nom ou le verbe dans ces exemples peut être à l'indicatif ou au subjonctif. En (58a), (58c), (59a), (59c) et (59d), l'indicatif est utilisé (*a obtenu*, *fut élu*, *peuvent survenir*, *ont montré* et *peut reconnaître*), mais en (58b) et en (59b), c'est le subjonctif qui est employé (*ait décidé* et *soient*). Tel que discuté dans plusieurs sections de cette thèse, un fait peut être réalisé par une complétive tensée à l'indicatif ou au subjonctif (ainsi que par des complétives à l'infinitif). Avec les prédicats propositionnels factifs, c'est l'indicatif qui apparaît dans la complétive; avec les prédicats émotifs factifs, pour certains locuteurs, à la fois l'indicatif et le subjonctif sont permis.

- (62) a. Il est digne de mention que l'opposition a obtenu ce document par l'intermédiaire de l'enquête Gomery.
 b. Il est digne de mentionner que les changements indésirables de la qualité peuvent aussi survenir dans les cidres de pomme fraîche non clarifiés à des températures avoisinant 72 °C.
- (63) a. Ce fait (que l'opposition a obtenu ce document...) est digne de mention.¹⁷
 b. Il est digne de mentionner ce fait (que les changements indésirables de la qualité peuvent aussi survenir...).

Le complément du nom ou du verbe peut également dénoter un autre type d'entité qu'un fait. Considérons les exemples en (64) et en (65).

- (64) a. Il est digne de mentionner ce site/ce geste.
 b. Il est digne de mentionner cette action/ce rendement.
- (65) a. Ce site/ce geste est digne de mention.
 b. Cette action/ce rendement est digne de mention.

Dans ces phrases, le complément du nom ou du verbe correspond à un objet (concret ou abstrait), comme dans les exemples en (64a) et en (65a), ou encore à une action ou au résultat d'une action, comme en (64b) ou en (65b).

Il est intéressant de noter que les constructions impersonnelles dans lesquelles *être digne* est suivi de syntagmes nominaux ou de syntagmes à l'infinitif dont la tête est *mention/remarque* ou *mentionner/remarquer/noter* ont des contreparties personnelles. Des exemples sont donnés en (66) et en (67)¹⁸.

¹⁷ Le complément du syntagme nominal dont la tête est *mention* ou *remarque* (qui constitue une «action» nominalisée) peut être un syntagme nominal, mais il doit nécessairement être réalisé en position sujet, d'où le contraste de grammaticalité en (i).

(i) a. *Il est digne de mention ce fait.
 b. Ce fait est digne de mention.

¹⁸ Pour les tournures personnelles du type en (48) par exemple, où *être digne* est suivi d'un syntagme à l'infinitif dont la tête est un verbe autre que *mentionner*, *remarquer* ou *noter*, il n'existe pas de contreparties impersonnelles. Ceci est illustré en (i) et en (ii).

- (66) a. Il est digne de mentionner son appui.
 b. Il est digne de mentionner cette réalisation.
 c. Il est digne de mentionner que ces livres sont disponibles en deux formats.
- (67) a. Son appui est digne de mention/d'être mentionné.
 b. Cette réalisation est digne de mention/d'être mentionnée.
 c. Ce fait (le fait que ces livres sont disponibles en deux formats) est digne de mention/d'être mentionné.

Les données en (66) et en (67) ne sont pas sans rappeler les constructions avec les adjectifs du type de *facile*, qui présentent une alternance construction impersonnelle/tourneure personnelle, comme en (68) et en (69).

- (68) a. Il est facile de cuisiner ce plat.
 b. Il est difficile de convaincre Jean.
- (69) a. Ce plat est difficile à cuisiner.
 b. Jean est difficile à convaincre.

Dans les tournures personnelles avec les adjectifs du type de *facile*, le sujet de la «principale» correspond à l'objet de l'«enchâssée». Ainsi, *ce plat* en (69a) est interprété comme l'argument interne de *cuisiner*, et *Jean* en (69b), comme l'argument interne de *convaincre*. Les tournures personnelles en (67) avec *être digne* ont cependant des propriétés différentes de celles avec les adjectifs du type de *facile*¹⁹. En fait, avec *être digne* en (67), le syntagme à l'infinitif correspond

-
- (i) a. Ce crime est digne d'être puni sévèrement.
 b. Cet homme est digne d'être enfermé dans un bagne.
- (ii) a. *Il est digne de punir ce crime sévèrement.
 b. *Il est digne d'enfermer cet homme dans un bagne.

Dans les tournures personnelles en (i), *être digne* sélectionne deux arguments : un argument externe (un objet ou une personne) et un argument interne, qui correspond à un «événement». Dans ces constructions, *être digne* appartient à la classe des prédicats émotifs. Comme prédicat émotif, *être digne* n'admet pas les constructions impersonnelles. Les constructions impersonnelles sont seulement possibles avec ce prédicat lorsqu'il est utilisé comme un prédicat effectif, soit lorsqu'il sélectionne une «action», qui est réalisée par un syntagme nominal ou un syntagme à l'infinitif dont la tête est *mention/remarque* ou *mentionner/remarquer/noter*.

¹⁹ Notons que l'élément qui introduit le syntagme à l'infinitif des adjectifs du type de *facile* est différent selon le type de constructions : *à* est permis seulement dans les tournures personnelles, et *de*, seulement dans les constructions impersonnelles. En contraste, *de* est toujours observé avec *être digne*, qu'il s'agisse des tournures personnelles ou des constructions impersonnelles.

toujours à un verbe passif, notamment *être mentionné*. Les adjectifs du type de *facile* n'admettent pas des syntagmes à l'infinifit à sens passif, tel qu'illustré en (70).

- (70) a. *Ce plat est facile à être cuisiné.
b. *Jean est facile à être convaincu.

Par ailleurs, les syntagmes à l'infinifit des adjectifs du type de *facile* n'ont pas toujours le comportement typique d'un argument. Entre autres, ces adjectifs ne permettent pas la reprise du syntagme à l'infinifit par un pronom (71a); de plus, le syntagme à l'infinifit de ces prédicats ne peut pas être questionné (71b).

- (71) a. *Ce repas y est difficile, à digérer.
b. *À quoi ce repas est-il difficile?

Le syntagme à l'infinifit de *être digne* dans les tournures personnelles se comporte comme un véritable argument. Tel qu'illustré en (72), le syntagme à l'infinifit de ce prédicat peut être pronominalisé et questionné.

- (72) a. Ce site/ce geste/ce fait en est digne, d'être mentionné.
b. De quoi ce site/ce geste/ce fait est-il digne?

Les propriétés que présentent les prédicats du type de *facile*, qui appartiennent à la classe des effectifs, suggèrent que ces adjectifs forment un prédicat complexe avec le syntagme à l'infinifit qu'ils sélectionnent comme argument (voir la section 4.2). Dans la section 4.2, nous discutons du fait que les syntagmes à l'infinifit des adjectifs effectifs sont moins autonomes vis-à-vis du prédicat qui les sélectionne que les syntagmes à l'infinifit des adjectifs propositionnels et émotifs. Par contre, dans la classe des effectifs, certains sous-types sont plus liés à leur syntagme à l'infinifit que d'autres (le degré d'intégration entre les adjectifs du type de *facile* et leurs syntagmes à l'infinifit étant le plus élevé). En fait, certains des effectifs, qui sélectionnent la catégorie sémantique «action», permettent la pronominalisation et l'interrogation du syntagme à l'infinifit qu'ils sélectionnent.

Il est par conséquent difficile de déterminer si *être digne* en (72) est utilisé comme un prédicat effectif ou non, puisque le syntagme à l’infinitif dans ces constructions pourrait correspondre à une «action» ou à une autre catégorie sémantique. Nous argumenterons ici que, dans les tournures personnelles du type en (67) et en (72), *être digne* est utilisé comme un prédicat émotif, et comme tel, il sélectionne un «événement». En fait, les syntagmes à l’infinitif de ces constructions peuvent commuter, quoique moins naturellement, avec des syntagmes tensés au subjonctif. Ceci est illustré en (73)²⁰.

- (73) a. Ce site/ce geste est tout au plus digne qu’on le mentionne.
 b. Cette action n’est même pas digne que nous la mentionnions.
 c. Ce fait n’est pas digne que nous le mentionnions.

Nous proposons donc que, dans les tournures personnelles, lorsque *être digne* est suivi d’un syntagme nominal, d’un syntagme à l’infinitif ou d’une complétive tensée au subjonctif qui comporte des noms ou des verbes comme *mention/remarque* ou *mentionner/remarquer/noter*, il sélectionne un «événement» et non pas une «action». Il fonctionne donc, dans ces constructions, comme un adjectif émotif, c’est-à-dire exactement de la même manière que dans les exemples en (48) et en (49). Dans ces constructions, *être digne* sélectionne deux

²⁰ Il est important de noter que, dans les tournures personnelles, lorsque la complétive au subjonctif comporte un verbe tel que *mentionner*, l’acceptabilité des phrases est améliorée si un syntagme adverbial comme *tout au plus* est employé ou encore si *être digne* est nié. Ainsi, les phrases en (65) sont davantage acceptables que celles en (i).

- (i) a. ??Ce site est digne qu’on le mentionne.
 b. ??Cette action est digne que nous la mentionnions.
 c. ??Ce fait est digne que nous le mentionnions.

Nous n’avons pour l’instant aucune explication à offrir pour cette particularité. Soulignons tout de même que, lorsque le complément de *être digne* correspond à un «événement» valorisé ou prisé par le locuteur, le prédicat adjectival est souvent nié, comme dans les exemples en (ii).

- (ii) a. Qui es-tu pour décider qu’elle n’est pas digne que tu l’aimes?
 b. Elle fut assassinée lâchement le 10 septembre 1898 à l’embarcadère de Genève sous les yeux de sa dame de compagnie, par un anarchiste dont le nom n’est pas digne que l’on s’en souvienne [...].
 c. Jean n’est pas digne qu’on lui confère cette mission.

Notons que, dans ces phrases, il ne peut s’agir du subjonctif induit par la négation, qu’on retrouve avec certains prédicats propositionnels, puisque les adjectifs de mérite et de démérite ne sont jamais suivis de complétives tensées à l’indicatif, que ce soit dans les phrases affirmatives ou les phrases négatives. Avec les adjectifs *digne* et *indigne*, le subjonctif est incontestablement amené par la catégorie sémantique «événement».

arguments : un argument externe (un objet, une personne, etc.) et un «événement».

Il en est tout autrement des constructions impersonnelles dans lesquelles *être digne* est suivi d'un syntagme nominal ou d'un syntagme à l'infinitif dont la tête est *mention/remarque* ou *mentionner/remarquer/noter*, soit les constructions comme celles en (74).

- (74) a. Il est digne de mention que l'auteur de ce roman a également écrit des livres pour enfants.
b. Il est digne de mentionner ce fait/que l'auteur de ce livre a également écrit des livres pour enfants.

Nous avons proposé que *être digne* dans ces constructions fonctionne comme un prédicat de la classe effective, soit qu'il sélectionne une «action». Les phrases en (74) reçoivent donc l'interprétation donnée en (75).

- (75) L'action de mentionner telle chose est digne d'être faite.

Nous aimerions faire une remarque sur les constructions en (74) ici : ce type de phrases semble impliquer deux «actions», pas une seule. En fait, dans ce type de phrases, il y a une «action» qui est explicite, soit celle de «mentionner», mais il semble y en avoir une autre qui est implicite ou sous-entendue, soit l'«action» de performer cette première «action». Cette lecture est donnée en (76).

- (76) L'action de mentionner telle chose est digne de telle action (qui est celle d'être faite).

Grosso modo, les constructions impersonnelles avec *être digne* semblent impliquer deux arguments «action», dont l'une qui est implicite ou «cachée». Ces constructions sont plutôt inusitées et mériteraient certes un examen plus approfondi. Dans cette thèse, nous ne poursuivrons pas la discussion sur ce type de phrases. Notons simplement que *digne* semble appartenir à la classe des

effectifs dans ces cas. Par ailleurs, il est possible que certaines tournures personnelles qui impliquent des complétives à l'infinif, comme celles en (48), reçoivent également une lecture effective.

Bref, nous avons examiné les propriétés des adjectifs de mérite et de démerite (*être digne* et *être indigne*), qui participent dans les tournures personnelles et dans les constructions impersonnelles. Nous avons argumenté que, dans les tournures personnelles, ces prédicats sont utilisés pour faire une appréciation (favorable ou défavorable) d'un objet ou d'un individu. En fait, avec *être digne* et *être indigne*, le locuteur témoigne son estime ou sa mésestime à l'égard d'un objet ou d'un individu en précisant que cet objet ou cet individu mérite ou ne mérite pas un certain type d'«événement», qui est soit un privilège, un droit, un châtimeut ou une pénalité. Dans les tournures personnelles, *être digne* et *être indigne* sélectionnent deux arguments : un argument externe (un objet ou une personne) et un «événement» (qui est réalisé par un syntagme nominal, un syntagme à l'infinif ou encore une complétive au subjonctif). Nous avons vu que *être digne* et *être indigne* peuvent aussi apparaître dans les constructions impersonnelles. Dans ces constructions, *être indigne* peut être suivi d'une complétive à l'infinif ou d'une complétive tendée au subjonctif. Nous avons argumenté que, dans ces cas, l'adjectif n'est pas employé comme un prédicat de démerite quoiqu'il fonctionne comme un adjectif émotif; dans les constructions impersonnelles, *être indigne* signifie «être inacceptable» ou «être inadmissible» et sert à porter un jugement d'ordre subjectif (qui est négatif) à l'égard d'un «événement». Contrairement à *être indigne*, *être digne* n'admet pas les complétives tendées dans les constructions impersonnelles. Dans ces constructions, *être digne* ne peut apparaître qu'avec des syntagmes nominaux et des syntagmes à l'infinif, mais ces syntagmes doivent être d'un type bien particulier. En fait, la tête du syntagme doit obligatoirement être un nom ou un verbe qui exprime l'action de faire connaître quelque chose (*mention/remarque* ou *mentionner/remarquer/noter*). Nous avons proposé que, dans les constructions impersonnelles, *être digne* sélectionne une «action», et comme tel, fonctionne comme un prédicat effectif.

En somme, dans la section 3.2, nous avons examiné les propriétés des adjectifs émotifs qui apparaissent dans les tournures personnelles : les adjectifs de réaction émotive (*être triste, être furieux, être irrité*, etc.) et les adjectifs de mérite et de démerite (*être digne* et *être indigne*). Nous avons vu que les adjectifs de réaction émotive décrivent un état psychologique temporaire d'un individu, qui est déclenché ou causé par un «événement» spécifique; ils sont donc des prédicats factifs. Pour leur part, les adjectifs de mérite et de démerite sont utilisés pour faire une appréciation (positive ou négative) du caractère d'un objet ou d'un individu, tout en précisant que ce caractère lui vaut un «événement» d'un certain type (un privilège, un droit, un châtement, etc.). Un certain nombre de caractéristiques différentes ont été notées entre les adjectifs de réaction émotive et les adjectifs de mérite et de démerite : la compatibilité avec un syntagme dont la tête est *fait*, les faits sur l'extraction hors de leurs compléments, le phénomène d'obviation et la possibilité d'une variation modale dans la complétive. Nous avons vu que la nature factive ou non factive de ces deux types de prédicats rend compte de leurs propriétés différentes. La prochaine section est consacrée à la caractérisation des adjectifs émotifs qui apparaissent dans les constructions impersonnelles.

3.3 Les adjectifs émotifs qui apparaissent dans les constructions impersonnelles

Je suppose que les événements ne sont qu'une sorte de commentaire de nos sentiments—on peut déduire ceux-ci de ceux-là. (Lawrence Durrell, Le Quatuor d'Alexandrie)

Dans cette section, nous examinons les propriétés des adjectifs émotifs qui apparaissent dans les constructions impersonnelles. Quelques exemples de tels adjectifs sont donnés en (77).

- (77) absurde
 étonnant
 important
 nécessaire
 préférable
 regrettable
 souhaitable

Tous les adjectifs du type en (77) sélectionnent des complétives tensées au subjonctif et des complétives à l'infinif, tel qu'en (78) et en (79).

- (78) a. Il est regrettable que Jean n'ait pas d'amis.
 b. Il est important que Marie assiste aux réunions départementales.
 c. Il est nécessaire que Jean s'inscrive pour pouvoir participer aux activités.

- (79) a. Il est regrettable de ne pas avoir d'amis.
 b. Il est important d'assister aux réunions départementales.
 c. Il est nécessaire de s'inscrire pour pouvoir participer aux activités.

Les adjectifs émotifs qui apparaissent dans les constructions impersonnelles décrivent des jugements d'ordre personnel par rapport à la situation décrite par le complément. Ainsi, avec des énoncés comme en (78) et en (79), le locuteur fait une évaluation positive ou négative, évaluation qui relève purement de sa subjectivité, de l'«événement» dénoté par la complétive²¹. Selon l'adjectif en jeu

²¹ Il est intéressant de noter que certaines constructions impersonnelles qui impliquent des complétives à l'infinif présentent un caractère générique. C'est le cas des constructions impersonnelles en (79). Dans ces phrases, le jugement subjectif exprimé par le locuteur vaut pour toute situation analogue à celle décrite par la complétive à l'infinif. Par exemple, en (79a), l'évaluation s'applique à n'importe quelle situation dans laquelle quelqu'un n'a pas d'amis. De la même manière, les jugements portés en (79b) et en (79c) sont valables pour un ensemble de situations. Sous une lecture générique, le sujet implicite de la complétive à l'infinif reçoit une interprétation arbitraire, c'est-à-dire qu'il est interprété comme «toute personne en général» ou «toute personne concernée par ladite situation». La disponibilité d'une lecture générique semble dépendre de plusieurs facteurs. Par exemple, l'utilisation d'un infinitif «pur», c'est-à-dire d'un infinitif dénué d'informations temporelles ou aspectuelles, semble favoriser cette lecture. Considérons les phrases en (i).

- (i) a. Il est regrettable d'attendre des mois pour obtenir un rendez-vous chez le médecin.
 b. Il est regrettable d'avoir attendu des mois pour obtenir un rendez-vous chez le médecin.
 Alors que (ia), qui implique un infinitif «pur», a une valeur générale et peut s'appliquer à une multitude de situations similaires, (ib), qui implique un infinitif passé, renvoie à une seule

dans la phrase, le jugement est émis à l'égard d'un «événement» présupposé ou d'un «événement» non présupposé. Considérons les phrases en (80).

- (80) a. Il est étonnant que le ministre prenne une décision.
b. Il est nécessaire que le ministre prenne une décision.

L'adjectif *étonnant* en (80a), qui est factif, attribue une propriété à un «événement» dont la valeur de vérité est présupposée. Ainsi, le contenu de la complétive dans cette phrase est interprété comme un fait, c'est-à-dire comme une situation qui a effectivement lieu. En contraste, avec l'adjectif *nécessaire* en (80b), qui est non factif, la propriété est prédiquée d'un «événement» irrealis ou d'un «événement» virtuel. Le contenu du complément est conçu comme une simple éventualité, qui pourrait se produire ou non. Cette différence d'interprétation avec les adjectifs factifs et les adjectifs non factifs est responsable du contraste de grammaticalité en (81).

- (81) a. Il est étonnant d'avoir pris une telle décision dans ces circonstances/que le ministre ait pris une décision.
b. ??Il est nécessaire d'avoir pris une telle décision dans ces circonstances/que le ministre ait pris une décision.

occurrence d'une situation. Dans ce cas, le sujet implicite de la complétive ne reçoit pas une interprétation arbitraire; il est restitué du contexte et réfère à un individu particulier. Par ailleurs, la disponibilité d'une lecture générique semble aussi dépendre du type aspectuel dénoté par la complétive. Les phrases qui impliquent des complétives dénotant des situations atéliques, c'est-à-dire des situations qui ne comportent pas de borne naturelle, telles que les activités, reçoivent plus naturellement une lecture générique. Comparons les phrases en (ii).

- (ii) a. Il est important de répondre à ses messages.
b. Il est important de répondre à ce message.

La complétive à l'infinitif en (iia), dans laquelle l'argument interne du prédicat est un syntagme nominal pluriel, revêt un caractère d'activité. Dans la phrase en (iia), une interprétation de répétition ou de pluralité de situations est obtenue. La phrase en (iia) peut donc recevoir une lecture générique. Ceci n'est pas possible pour la phrase en (iib) par contre, où l'argument interne du prédicat de la complétive réfère à un unique objet. En fait, dans cette phrase, la complétive à l'infinitif dénote une situation télique, c'est-à-dire une situation qui comporte un point de terminaison naturel. Dans cette phrase, il est question d'une occurrence unique d'une situation. Les facteurs qui induisent une lecture générique des constructions impersonnelles avec les adjectifs émotifs mériteraient certes d'être étudiés plus à fond. Ce sujet dépasse largement le cadre de cette thèse par contre.

L'infinitif passé et le subjonctif passé est tout à fait acceptable dans les complétives des adjectifs factifs, comme démontré en (81a), avec *étonnant*. En contraste, les adjectifs non factifs, comme *nécessaire*, en (81b), ne permettent pas facilement que le prédicat de la complétive soit conjugué à l'infinitif passé ou au subjonctif passé. Puisque les adjectifs non factifs attribuent une propriété à des «événements» virtuels, ces temps verbaux, qui sont employés pour faire référence à des situations antérieures au moment d'énonciation, sont normalement incompatibles avec ces adjectifs.

Les adjectifs émotifs factifs et les adjectifs émotifs non factifs qui apparaissent dans les constructions impersonnelles présentent d'autres propriétés qui permettent de les distinguer. Premièrement, comme discuté dans la section 1.3.1.1, l'argument des adjectifs factifs peut apparaître en position sujet. De plus, pour la plupart des locuteurs que nous avons consultés, les phrases dans lesquelles l'argument des adjectifs non factifs est dans cette position sont aussi acceptables. Ceci est illustré en (82a) et en (82b) qui impliquent respectivement un adjectif factif et un adjectif non factif.

- (82) a. Que Jean soit malade est regrettable.
b. Que Jean écrive ce travail est nécessaire.

Or, tel qu'illustré en (83), seules les complétives des adjectifs factifs peuvent être enchâssées sous un syntagme dont la tête est *fait*.

- (83) a. Le fait que Jean soit malade est regrettable.
b. *Le fait que Jean écrive ce travail est nécessaire.

Deuxièmement, les adjectifs factifs et les adjectifs non factifs se comportent de façon différente en ce qui concerne l'extraction. L'extraction d'adjoints hors des compléments des adjectifs factifs comme *regrettable* n'est pas permise, comme démontré en (84).

- (84) a. Il est regrettable que Jean aille à Paris pour faire ses études.
 b. [Pour quelle raison/Pourquoi]_i est-il regrettable t_i que Jean aille à Paris *t_i?

Avec l'adjectif factif *regrettable*, l'adjectif *pour quelle raison/pourquoi* peut constituer une question sur la phrase principale (*est regrettable pourquoi*), mais pas sur la subordonnée (**partir à Paris pourquoi*). Ainsi, la phrase en (84b) ne peut être utilisée que pour demander à un interlocuteur de donner des raisons pour justifier son évaluation de la situation décrite par le complément.

En contraste, l'extraction d'adjoints est permise avec les adjectifs non factifs. Ceci est illustré en (85) avec *préférable*.

- (85) a. Il est préférable que Jean aille à Paris pour faire ses études.
 b. [Pour quelle raison/Pourquoi]_i est-il préférable t_i que Jean aille à Paris t_i?

Dans la phrase en (85b), l'adjectif *pourquoi* peut porter sur la phrase principale (*est préférable pourquoi*) ou sur la phrase subordonnée (*partir à Paris pourquoi*). Cette phrase est donc ambiguë entre deux interprétations.

Par ailleurs, l'extraction d'arguments internes hors des compléments des adjectifs factifs qui apparaissent dans les constructions impersonnelles donne des résultats plutôt douteux, tel qu'illustré en (86).

- (86) a. Il est regrettable que Marie ait raté son train.
 b. ??Qu'est-ce qu'il est regrettable que Marie ait raté?

Par contre, l'extraction d'arguments internes hors des compléments des adjectifs non factifs est tout à fait acceptable, comme démontré en (87)²².

²² Notons que l'argument externe ne peut être extrait, ni avec les adjectifs factifs (i), ni avec les adjectifs non factifs (ii).

(i) a. Il est ridicule que Jean offre des fleurs à Marie.
 b. *Qui_i est-il ridicule qui_i offre des fleurs à Marie?

- (87) a. Il est souhaitable que Jean mange des pommes tous les jours.
b. Qu'est-ce qu'il est souhaitable que Jean mange tous les jours?

Grosso modo, les faits relatifs à l'extraction discutés ci-dessus révèlent que les complétives des adjectifs factifs sont plus opaques que celles des adjectifs non factifs.

Troisièmement, les adjectifs émotifs factifs, contrairement aux adjectifs émotifs non factifs, peuvent sélectionner des compléments exclamatifs. Ceci est illustré en (88).

- (88) a. Il est étonnant/surprenant à quel point Jean court vite.
b. *Il est nécessaire/préférable à quel point Jean court vite.

Selon Grimshaw (1979), on ne retrouve aucun cas d'exclamatives avec les prédicats non factifs; il y a donc une incompatibilité entre la valeur de non factivité et les compléments exclamatifs. Grimshaw affirme qu'un complément exclamatif, qui a une valeur déterminée, est présupposé de façon inhérente. Par conséquent, pour qu'une exclamative soit utilisée de façon adéquate comme complément, il faut nécessairement que le complément soit présupposé et donc sélectionné par un prédicat factif.

Enfin, pour certains locuteurs, l'indicatif est aussi permis dans les complétives des adjectifs factifs, comme *étonnant* et *regrettable*. Cette possibilité est exclue avec les adjectifs non factifs tels que *nécessaire* et *souhaitable*. La question de la possibilité d'une variation de mode avec les adjectifs factifs est traitée de façon plus approfondie dans la section 3.5.

Avant de conclure cette section, nous aimerions souligner que tous les adjectifs émotifs qui participent dans les constructions impersonnelles peuvent être

-
- (ii) a. Il est souhaitable que Jean offre des fleurs à Marie.
b. *Qui_i est-il souhaitable qui_i offre des fleurs à Marie?

accompagnés d'un syntagme prépositionnel en *pour*. Quelques exemples sont donnés en (89) et en (90).

- (89) a. Il est irritant pour Marie que Jean ne puisse pas venir à la fête.
b. Il est navrant pour Marie que Jean ait perdu son emploi.
c. Il est fâcheux pour Marie que Jean soit parti.

- (90) a. Il est bizarre pour Marie que Jean n'ait pas encore appelé.
b. Il est normal pour Marie que Jean ne veuille pas déménager.

En (89) et en (90), le syntagme prépositionnel en *pour* n'a pas la même valeur par contre. Avec les adjectifs *irritant*, *navrant* et *fâcheux* en (89), le syntagme prépositionnel sert à préciser l'affecté potentiel de l'«événement» que dénote la complétive. Donc, dans ces phrases, le syntagme en *pour* dénote la personne qui, aux yeux du locuteur, devrait être affectée par la situation décrite dans le complément. Selon Kreutz (1998, p. 169), dans les phrases du type en (89), «le locuteur [...] évalue une situation au travers de la mise en scène d'un type d'émotion que cette situation devrait, selon lui, déclencher chez [cet individu]». Lorsque ce syntagme en *pour* n'est pas réalisé, l'affecté potentiel par défaut est le locuteur. Ainsi, l'interprétation des phrases en (91) en est une où le locuteur lui-même juge qu'il est potentiellement affecté par l'«événement» que décrit le complément.

- (91) a. Il est irritant que Jean ne puisse pas venir à la fête.
b. Il est navrant que Jean ait perdu son emploi.
c. Il est fâcheux que Jean soit parti.

Dans les phrases en (90), par contre, le syntagme en *pour* a une fonction bien différente. Dans ce cas, il désigne la personne de la part de qui l'évaluation ou le jugement émane. Le syntagme prépositionnel en *pour* renvoie donc à l'instance évaluatrice, à la personne qui émet le jugement subjectif, pas à l'affecté potentiel. Ainsi, dans ces phrases, le syntagme en *pour* équivaut grosso modo à un syntagme

en *selon* ou à un syntagme en *d'après*²³. En bref, tous les adjectifs émotifs qui apparaissent dans les constructions impersonnelles permettent la présence d'un syntagme prépositionnel en *pour*, mais ce syntagme en *pour* peut jouer des rôles différents : il peut désigner un affecté potentiel ou un évaluateur, selon l'adjectif²⁴. Notons que plusieurs des adjectifs qui permettent la présence d'un syntagme prépositionnel en *pour* qui désigne l'affecté potentiel, comme ceux en (89), sont dérivés de verbes psychologiques (*irriter, navrer, fâcher*); ils sont donc apparentés aux adjectifs de réaction émotive qui apparaissent dans les tournures personnelles et qui ont, comme discuté à la section 3.2.1, une composante causative. Nous aimerions souligner que, quoique les adjectifs du type de ceux en (89) et les adjectifs de réaction émotive sont morphologiquement apparentés, les

²³ Les syntagmes prépositionnels en *pour* qui désignent l'instance évaluatrice, comme dans les phrases en (90), sont nécessairement accompagnés d'une intonation particulière ou d'une pause. Dans les phrases en (89), avec des adjectifs comme *irritant, navrant* et *fâcheux*, le syntagme en *pour* peut aussi renvoyer à l'instance évaluatrice, pourvu que ce syntagme porte cette même intonation particulière.

²⁴ Nous aimerions noter que certains adjectifs émotifs qui apparaissent dans les constructions impersonnelles permettent un autre type de syntagme prépositionnel en *pour*. Quelques exemples de tels adjectifs sont donnés en (i) et en (ii).

- (i) a. Il est agréable pour Marie de se baigner dans l'océan.
b. Il est désagréable pour Jean de voyager seul.
c. Il est utile pour les médecins de se tenir au courant des nouveaux traitements complémentaires.
- (ii) a. Il est agréable pour moi que vous soyez ici.
b. Il est désagréable pour Marie que Jean parte.
c. Il est utile pour les étudiants que vous précisiez vos attentes.

Avec ces adjectifs, le syntagme prépositionnel en *pour* peut être repris par un pronom datif. Quelques exemples sont fournis en (iii).

- (iii) a. Il lui est agréable de se baigner dans l'océan.
b. Il leur est utile de se tenir au courant des nouveaux traitements complémentaires.
c. Il m'est agréable que vous soyez ici.
d. Il lui est désagréable que Jean parte.

Les syntagmes prépositionnels en *pour* qui dénotent un affecté potentiel, comme en (iv), ou une instance évaluatrice, comme en (v), ne peuvent pas être repris par un pronom datif.

- (iv) a. Il est navrant pour Marie que Jean l'ait quitté.
b. *Il lui est navrant que Jean l'ait quitté.
- (v) a. Il est bizarre pour Marie que Jean ne soit pas encore rentré à la maison.
b. *Il lui est bizarre que Jean ne soit pas encore rentré à la maison.

Avec les adjectifs *agréable, désagréable, utile*, etc., le syntagme prépositionnel en *pour* semble désigner un bénéficiaire. Pour certains locuteurs, ce syntagme peut aussi être introduit par *à*, ce qui n'est pas le cas avec des adjectifs comme *navrant* et *bizarre* en (iv) et en (v). Les caractéristiques particulières de ce syntagme en *pour* et de sa variante en *à* ne seront pas discutées plus avant dans cette thèse (mais voir Tayalati (2005), étude qui porte sur ce type de syntagme prépositionnel).

constructions dans lesquelles ils apparaissent reçoivent des interprétations différentes. Ceci est illustré en (92).

- (92) a. Il est irritant pour Marie que Jean ne puisse pas venir à la fête.
b. Marie est irritée que Jean ne puisse pas venir à la fête.

Ces deux phrases ne sont nullement équivalentes. En fait, dans la phrase en (92a), *Marie* n'est que potentiellement affectée par la situation décrite par le complément. C'est le locuteur ici qui évalue la situation et la juge irritante pour *Marie*. Dans ce cas, il se pourrait fort bien que *Marie* ne soit pas affectée du tout, c'est-à-dire qu'elle ne soit pas irritée par ladite situation. Par contre, en (92b), *Marie* n'est plus une affectée potentielle, mais une affectée réelle de l'«événement» que dénote la complétive. La différence de sens relevée ici entre les constructions impersonnelles et les tournures personnelles sera davantage discutée dans la section suivante, qui traite des adjectifs qui sont admis dans les deux types de constructions.

3.4 Les adjectifs émotifs qui apparaissent à la fois dans les tournures personnelles et dans les constructions impersonnelles

Comme nous l'avons indiqué dans la section d'introduction de ce chapitre, la majorité des adjectifs émotifs apparaissent soit dans les constructions impersonnelles, soit dans les tournures personnelles, mais pas dans les deux types de constructions. Ainsi, des adjectifs comme *habituel*, *important*, *obligatoire*, *regrettable*, etc. sont permis uniquement dans les constructions impersonnelles, tandis que d'autres comme *content*, *désolé*, *étonné*, *furieux*, etc. apparaissent seulement dans les tournures personnelles. Ceci est illustré en (93) et en (94).

- (93) a. Il est obligatoire que Jean finisse ce travail avant demain.
b. Il est obligatoire de finir ce travail avant demain.
c. *Jean est obligatoire qu'il finisse/de finir ce travail avant demain.

- (94) a. Jean_i est content qu'il/que Marie ait obtenu la bourse.
 b. Jean est content d'avoir obtenu la bourse.
 c. *Il_{explétif} est content que Jean ait obtenu/d'avoir obtenu la bourse.

Seule une poignée d'adjectifs émotifs peuvent apparaître dans les deux types de constructions, notamment *heureux*, *honteux*, *malheureux* et *triste*²⁵. Nous montrons ici que la prédication que font ces adjectifs dans les tournures personnelles et dans les constructions impersonnelles est fort différente. Considérons d'abord les phrases avec *triste*, en (95).

- (95) a. Jean_i est triste qu'il/que Marie n'ait pas d'enfants.
 b. Il_{explétif} est triste pour Jean qu'il n'ait pas d'enfants.
 c. Il_{explétif} est triste que Jean n'ait pas d'enfants.

Kreutz (1998, p. 169), Meunier (1980, p. 63-64) et Riegel (1985, p. 161), discutant d'exemples similaires à ceux en (95) avec *triste*, affirment que les tournures personnelles et les constructions impersonnelles ne sont pas équivalentes. Riegel (1985, p. 161) présente la différence entre les deux types de constructions comme suit : «*triste* [dans les constructions impersonnelles] exprime non plus un sentiment ou une humeur passagère [comme dans les tournures personnelles], mais la propriété qui consiste à inspirer ce sentiment.» En effet, les deux types de constructions donnent lieu à des interprétations différentes. Nous argumentons ici que ces lectures différentes s'expliquent par le fait que la propriété que dénote l'adjectif s'applique à des entités différentes dans les deux types de constructions.

Dans les tournures personnelles, comme en (95a), l'adjectif *triste* est employé comme un adjectif de réaction émotive. Dans la section 3.2.1, nous avons vu que

²⁵ D'autres adjectifs peuvent également participer dans les deux types de constructions. C'est le cas par exemple de *digne* et *indigne*, qui sont traités dans la section 3.2.2, de *chanceux* et de *malchanceux*, qui sont examinés dans la section 3.7, ainsi que des adjectifs du type de *absurde*, *ridicule* et *stupide*, qui sont discutés dans la section 4.3.1. Dans ces diverses sections, nous montrons que ces adjectifs ne sont pas toujours employés comme des adjectifs émotifs, et même que certains d'entre eux ne sont aucunement membres de la classe émotive.

les adjectifs de réaction émotive décrivent un état psychologique temporaire d'un individu qui est déclenché ou causé par un «événement» présupposé. Dans ce type de constructions, la propriété que dénote *triste* est attribuée au référent du syntagme nominal en position sujet, cette propriété étant mise en relation avec la situation décrite dans le complément. L'adjectif *triste*, tel qu'employé en (95a), sélectionne donc deux arguments : un argument qui dénote un individu capable d'états affectifs, réalisé en position sujet, et un argument «événement», qui est réalisé en position d'objet.

Dans les constructions impersonnelles, comme en (95b) et en (95c), l'adjectif *triste* n'exprime pas une réaction émotive. Dans ce type de constructions, cet adjectif est utilisé par un locuteur pour porter un jugement d'ordre personnel à l'égard d'un «événement». Ainsi, en (95b) et en (95c), le locuteur fait une appréciation d'un «événement», qu'il considère *triste*. Ces phrases présentent donc le point de vue du locuteur sur une situation donnée. Dans ces constructions, le sens de *triste* se rapproche de celui de *regrettable* ou de *fâcheux*. Il est important de souligner que, dans les constructions impersonnelles, la propriété dénotée par l'adjectif ne porte que sur l'«événement». Elle n'est d'aucune façon attribuée à l'individu qui est précisé par le syntagme prépositionnel en *pour*, ni à l'individu auquel réfère le syntagme nominal en position sujet de la complétive. En fait, comme discuté dans la section 3.3, un syntagme prépositionnel en *pour*, comme celui en (95b), désigne l'affecté potentiel de la situation, c'est-à-dire la personne sur laquelle, selon le locuteur, un «événement» devrait produire un certain état psychologique. Or, il est simplement question ici du point de vue du locuteur; la propriété n'est pas attribuée à l'individu spécifié par le syntagme prépositionnel en *pour*. L'exemple fourni en (96) confirme que la propriété ne s'applique pas à cet individu. Dans cet exemple, nier l'attribution de la propriété à l'individu qui est précisé par le syntagme prépositionnel en *pour* ne résulte pas en une contradiction.

- (96) Il_{explétif} est triste pour Jean qu'il n'ait pas d'enfants. Or, il n'a pas l'air de partager mon avis. Il dit être très heureux sans enfant.

Une seule attribution de la propriété est faite dans ce type de phrases; la propriété s'applique uniquement à l'«événement» que dénote la complétive. Ceci vaut également pour les constructions impersonnelles dans lesquelles le syntagme prépositionnel en *pour* n'est pas réalisé, comme celle donnée en (95c). Dans ce cas également, l'adjectif ne porte pas sur un individu. L'exemple donné en (97) montre que la propriété n'est pas attribuée à l'individu auquel réfère le syntagme nominal en position sujet de la complétive.

- (97) Il_{explétif} est triste que Jean n'ait pas d'enfants. Or, il n'a pas l'air de partager mon avis. Il dit être très heureux sans enfant.

Cet exemple, qui ne présente pas de contradiction, montre bien qu'il n'est pas nécessaire que le référent du syntagme nominal en position sujet, dans ce cas-ci *Jean*, éprouve le sentiment que dénote l'adjectif. La propriété n'est attribuée qu'à la situation que dénote le complément; *triste* a donc un argument unique dans ce type de constructions, soit un «événement».

En contraste, lorsque *triste* est employé comme adjectif de réaction émotive, c'est-à-dire lorsqu'il apparaît dans les tournures personnelles, la propriété est prédiquée d'un individu, soit de celui auquel fait référence le syntagme nominal en position sujet. L'exemple en (98), dans lequel est niée la propriété chez cet individu, constitue une contradiction.

- (98) #Jean est triste qu'il n'ait pas d'enfants, or il n'a pas l'air de partager mon avis/or il n'est pas triste.

Dans les tournures personnelles, le sentiment dénoté par l'adjectif est effectivement ressenti par l'individu en position sujet.

En bref, les données examinées ci-dessus avec *triste* montrent bien que la prédication est différente dans les tournures personnelles et dans les constructions impersonnelles. Dans les tournures personnelles, l'adjectif sélectionne deux arguments (un être capable d'émotions et un «événement»). La propriété s'applique dans ce cas à l'individu auquel réfère le syntagme en position sujet, cette propriété étant mise en relation avec un «événement». Dans les constructions impersonnelles, l'adjectif sélectionne un seul argument, un «événement». La propriété dénotée par l'adjectif porte uniquement sur cet «événement», pas sur un individu.

L'analyse fournie pour *triste* vaut également pour les adjectifs *malheureux* et *honteux* en (99) et en (100).

- (99) a. Jean est malheureux qu'il y ait autant de souffrance dans ce monde.
b. Il_{explétif} est malheureux qu'il y ait autant de souffrance dans ce monde.
- (100) a. Jean_i est honteux qu'il_i ait pleuré devant sa patronne.
b. Il_{explétif} est honteux que Jean ait pleuré devant sa patronne.

Dans les tournures personnelles en (99a) et en (100a), *malheureux* et *honteux* servent à caractériser un état émotif passager d'un individu, état qui est causé par un «événement». Dans ces phrases, les adjectifs sont utilisés comme des adjectifs de réaction émotive, qui sélectionnent deux arguments et qui attribuent une propriété à l'individu auquel réfère le syntagme nominal en position sujet. Dans les constructions impersonnelles, *malheureux* et *honteux* sont des adjectifs évaluatifs d'«événements ». Dans ces phrases, le locuteur émet un jugement sur la situation dénotée par la complétive. Avec *malheureux*, le locuteur indique que cette situation est fâcheuse ou regrettable. Avec *honteux*, il exprime que cette situation enfreint les convenances sociales. Encore une fois, dans ces constructions, aucune attribution n'est faite à un individu. En (99b), qui a une saveur générique, l'affecté potentiel par défaut est «toute personne en général». Or, il est évident que la propriété de *malheureux* ne s'applique pas à l'ensemble

des êtres humains. De la même manière, *honteux*, en (100b), ne porte pas sur *Jean*, puisqu'il se pourrait fort bien qu'il n'éprouve pas de honte ou de gêne à l'égard de l'«événement» dans lequel il a participé.

Le contraste sémantique entre les tournures personnelles et les constructions impersonnelles est encore plus marqué avec l'adjectif *heureux*, tel que démontré en (101).

- (101) a. Il est heureux pour Jean que Marie veuille l'épouser.
b. Jean est heureux que Marie veuille l'épouser.

Les phrases en (101) ne constituent pas des paraphrases. Dans les constructions impersonnelles, l'adjectif signifie grosso modo «qui vient à point, qui apporte des avantages quelconques, qui a des conséquences positives». Ainsi, l'«événement» que dénote la complétive en (101a) pourrait être considéré heureux par le locuteur par exemple parce que Jean, n'ayant pas le statut de citoyen, est sur le point d'être renvoyé dans son pays natal et que le mariage est le seul moyen d'éviter cette situation fâcheuse. L'attribution de la propriété s'applique uniquement à l'«événement», pas à l'individu spécifié par le syntagme prépositionnel en *pour*. En effet, cette phrase serait tout à fait acceptable dans un contexte où Jean n'est pas du tout heureux. Il pourrait par exemple détester Marie et être très malheureux. Ainsi, la phrase en (102) ne constitue pas une contradiction.

- (102) Il est heureux pour Jean que Marie veuille l'épouser, mais pauvre type, il est complètement malheureux. Il voulait épouser Élise, la femme de ses rêves.

En somme, dans cette section, nous nous sommes penchée sur les adjectifs émotifs qui apparaissent à la fois dans les tournures personnelles et dans les constructions impersonnelles. Nous avons montré que les adjectifs qui possèdent cette propriété, notamment *heureux*, *honteux*, *malheureux* et *triste*, font une prédication différente dans les deux types de constructions. Dans les tournures

personnelles, ces adjectifs sont utilisés comme des adjectifs de réaction émotive, adjectifs qui sélectionnent deux arguments. Dans ces constructions, l'attribution de la propriété se fait à l'entité dénotée par le syntagme nominal en position sujet, soit à un individu capable d'émotions. Dans les constructions impersonnelles, ces adjectifs sont utilisés pour faire un jugement d'ordre subjectif à l'égard d'un «événement». Il est clair des données discutées ci-dessus que les adjectifs émotifs qui permettent une «alternance» sont ceux qui peuvent attribuer une propriété à deux types d'entités distincts, à un individu capable d'états affectifs et à un «événement». Par contre, l'attribution de la propriété ne porte que sur une seule entité dans chacun des deux types de constructions.

La prochaine section est consacrée à l'examen des propriétés qui distinguent les adjectifs émotifs factifs et les adjectifs émotifs non factifs.

3.5 Les propriétés qui distinguent spécifiquement les émotifs factifs des émotifs non factifs

Dans maintes sections de cette thèse, nous avons discuté de plusieurs différences de comportement entre les prédicats factifs et les prédicats non factifs (par exemple, les possibilités d'extraction hors de leur complément, leur compatibilité avec un syntagme dont la tête est *fait*, etc.). Dans cette section, nous nous pencherons brièvement sur deux propriétés qui distinguent spécifiquement les compléments des prédicats émotifs factifs des compléments des prédicats émotifs non factifs : la variation en ce qui concerne le choix du mode dans la complétive et le phénomène d'obviation. Nous verrons que les caractéristiques que présentent les prédicats émotifs factifs (la possibilité d'emploi de l'indicatif dans la complétive et l'absence d'effets d'obviation) permettent de les rapprocher des prédicats de la classe propositionnelle.

Premièrement, dans les langues romanes, un grand degré de variation à la fois interlinguistique et intralinguistique est attesté quant à la sélection du mode des

complétives des prédicats émotifs factifs. D'une part, ce n'est pas le cas que toutes les langues romanes utilisent le subjonctif dans les complétives des prédicats émotifs factifs. Par exemple, en roumain, les émotifs factifs requièrent l'indicatif dans les complétives (Farkas, 1992, p. 71; Farkas 2003, p. 2; Giorgi et Pianesi, 1997, p. 218; Quer, 2001, p. 108). D'autre part, dans certaines langues, notamment en français, en espagnol et en catalan (voir entre autres, Farkas, 1992, p. 71; Farkas, 2003, p. 2; Giorgi et Pianesi, 1997, p. 199; Quer, 2001, p. 99), pour certains locuteurs, le subjonctif peut commuter avec l'indicatif dans les complétives des prédicats émotifs factifs²⁶. Quelques exemples sont fournis en (103) et en (104) pour le français.

²⁶ Selon Farkas (1992, p. 71), qui discute du français et de l'espagnol, l'alternance de mode (indicatif/subjonctif) avec les prédicats émotifs factifs n'entraîne pas de changement de sens. Ainsi, selon cette auteure, l'indicatif et le subjonctif serait en variation libre en français et en espagnol avec les prédicats émotifs factifs. Pour sa part, Quer (2001, p. 106-107), qui traite de la distribution des modes en catalan et en espagnol, soutient que l'indicatif et le subjonctif ne sont pas complètement interchangeables avec les prédicats émotifs factifs et que les deux modes sont utilisés dans des contextes différents. Il commente les exemples en (i).

- (i) a. Es queixava que li possessin males
 notes
 REFL complain.IMP.3SG that her/him put.SUB.IMP.3PL bad
 marks
 'S/he complained that they gave her/him bad marks.'
 (=49a), dans Quer, 2001)
- b. Es queixava que li posava males
 notes
 REFL complain.IMP.3SG that her/him put.IND.PST.3PL
 bad marks
 'S/he complained that they gave her/him bad marks.'
 (=49b), dans Quer, 2001)

Quer affirme que, lorsque le subjonctif est employé dans la complétive, comme en (ia), le contenu du complément est présupposé vrai, ce qui n'est pas le cas en (ib), où l'indicatif est employé. En d'autres termes, d'après lui, (ia) reçoit une interprétation factive, mais pas (ib). Les lectures équivalentes de ces phrases en français sont données en (ii).

- (ii) a. 'Elle/il s'est plaint qu'ils lui aient donné de mauvaises notes.'
 b. 'Elle/il s'est plaint qu'ils lui ont/avaient donné de mauvaises notes.'

L'analyse de Quer nous semble fort douteuse. En fait, il néglige de remarquer que, sous les interprétations qu'il donne, le prédicat *queixava* appartient à des classes sémantiques différentes dans ces deux phrases. Dans la phrase en (ia), *queixava* est employé comme un prédicat émotif factif. En (ib), par contre, *queixava* semble être utilisé comme un prédicat propositionnel, soit comme un verbe de manière de dire (comme *chuchoter*, *murmurer*, etc.), qui, tout comme le verbe *dire*, est un prédicat non factif. Le changement de sens noté par Quer entre la complétive au subjonctif et la complétive à l'indicatif en (ia) et en (ib) n'a donc pas trait à la variation modale avec les prédicats émotifs factifs, puisque ces phrases impliquent respectivement un émotif factif et un propositionnel non factif. Cela dit, il est possible que, pour certains locuteurs, le choix de

- (103) a. Il est regrettable que Jean n'ait pas/n'a pas réussi à rejoindre Marie.
b. Il est bizarre que Marie soit/est en retard.

- (104) a. Jean est triste qu'il ait/a blessé Marie.
b. Jean est furieux que Marie n'ait pas/n'a pas préparé le repas.
c. Jean regrette qu'il n'ait pas/n'a pas pu rencontrer Marie.

Avec les prédicats émotifs non factifs du français, lorsque la complétive est à temps fini, le subjonctif s'impose. Tel qu'illustré en (105) et en (106), l'indicatif est exclu dans les complétives de ces prédicats.

- (105) a. Il est souhaitable que Jean fasse/*fait ses travaux tout de suite après la fin des cours.
b. Il est nécessaire que Jean finisse/*finit sa thèse.
c. Il faut que Jean parte/*part.

- (106) a. Je ne suis pas digne que vous m'offriez/*m'offrez votre soutien.
b. Jean souhaite que Marie réussisse/*réussit son cours.

Par ailleurs, selon Farkas (1992, p. 71, p. 100; 2003, p. 2), le choix du mode avec les prédicats émotifs factifs varie également sur le plan diachronique en français : dans des stades antérieurs de cette langue, ces prédicats permettaient seulement le mode indicatif dans leur complétive. Farkas (1992, p. 71) affirme qu'il est possible que la variation libre des deux modes en français moderne avec ces prédicats soit l'indication d'un changement en cours.

Deuxièmement, les prédicats factifs et les prédicats non factifs de la classe émotive diffèrent en ce qui concerne le phénomène d'obviation du sujet—qui est également connu sous le nom de la condition de la référence disjointe obligatoire du sujet—, un phénomène qui se manifeste dans certaines langues romanes et slaves dans des contextes particuliers au subjonctif. L'obviation renvoie à l'impossibilité de coréférence entre le sujet de la principale et le sujet de la

l'indicatif ou du subjonctif dans les complétives des prédicats émotifs factifs entraîne des lectures différentes. Ce sujet ne sera pas examiné plus avant dans cette thèse.

subordonnée tensée au subjonctif. Ainsi, on dit que les prédicats ont des compléments obviatifs lorsque le sujet de l'enchâssée doit obligatoirement être disjoint en référence du sujet de la matrice. En français, ainsi que dans d'autres langues, une asymétrie est observée entre les prédicats émotifs factifs et les prédicats émotifs non factifs quant à ce phénomène. Avec les prédicats factifs de la classe émotive, il y a absence d'effets d'obviation. Comme démontré en (107), *être content*, *être triste* et *regretter*, qui présupposent la vérité de leur complément, permettent la référence conjointe (coréférence) du sujet de la principale et du sujet de la subordonnée. Dans ces phrases, le sujet pronominal de l'enchâssée peut être conjoint ou disjoint en référence de celui de la principale.

- (107) a. Je suis content que je/tu sois invitée au mariage.
 b. Jean_i est triste qu'il_{ij} n'ait pas pu arriver à temps.
 c. Jean_i regrette qu'il_{ij} doive partir plus tôt que prévu.

Toutefois, la possibilité d'une référence conjointe du sujet de la principale et du sujet de la subordonnée au subjonctif est exclue avec les non-factifs de la classe émotive. Tel qu'illustré en (108a) et en (109a), avec les émotifs non factifs, tels que *vouloir* et *être digne*, les sujets de la matrice et de la complétive au subjonctif ne peuvent pas être coindexés. Lorsque la complétive est au subjonctif, la référence disjointe entre les sujets est forcée, comme en (108b) et en (109b). Une lecture coréférentielle des sujets peut seulement être exprimée avec un complément à l'infinitif, comme en (108c) et en (109c)²⁷.

- (108) a. Jean_i veut qu'il_{ij} soit invité à la fête.
 b. Jean veut que Marie soit invitée à la fête.
 c. Jean veut être invité à la fête.

²⁷ Nous discuterons ci-dessous d'exemples examinés par Ruwet (1984, 1991), qui semblent ne pas se conformer au patron général en (108) et en (109). En fait, Ruwet fournit de nombreux exemples dans lesquels les effets d'obviation (sans utiliser cette expression) sont affaiblis avec des prédicats comme *vouloir*.

- (109) a. *Je ne suis pas digne que je sois appelé.
b. Je ne suis pas digne que tu m'appelles.
c. Je ne suis pas digne d'être appelé.

En somme, les complétives au subjonctif et les complétives à l'infinitif sont, avec les prédicats émotifs non factifs, en distribution complémentaire : ces prédicats sélectionnent une complétive au subjonctif dans le cas d'une référence disjointe entre les sujets, et une complétive à l'infinitif lorsque les sujets sont coréférentiels.

Il est important de souligner que les effets d'obviation sont absents avec les prédicats propositionnels—qu'ils soient factifs (*être conscient* et *savoir*) ou non factifs (*être certain* et *penser*)—, c'est-à-dire les prédicats qui sélectionnent normalement des complétives à l'indicatif. Avec les prédicats propositionnels, le sujet de la complétive tensée à l'indicatif et celui de la principale peuvent être coréférentiels. Ceci est illustré en (110) et en (111).

- (110) a. Je suis conscient que je me suis trompé.
b. Jean_i sait qu'il_j est malade.

- (111) a. Jean_i est certain qu'il_j est riche.
b. Je pense que j'ai oublié mon manteau.

Tel qu'illustré en (112) et en (113), la contrainte de la référence disjointe des sujets de la principale et de la subordonnée ne s'applique pas non plus avec ces prédicats dans les contextes où ils peuvent être suivis d'une complétive au subjonctif (en présence d'une négation ou d'une interrogation).

- (112) a. Je ne suis pas certain que j'aie mis l'argent dans mes poches.
b. Jean_i est-il certain qu'il_i ait mis l'argent dans ses poches?

- (113) a. Je ne crois pas que je puisse partir demain.
b. Jean_i croit-il qu'il_i puisse partir demain?

Par ailleurs, l'obviation n'affecte que le sujet, pas l'objet des complétives tensées au subjonctif. Ainsi, alors que le sujet de la matrice ne peut pas être coréférentiel avec le sujet de la subordonnée au subjonctif des prédicats émotifs non factifs, comme en (108) et en (109), il peut être coréférentiel à l'objet, tel qu'illustré en (114)²⁸.

- (114) a. Jean_i veut que Marie l'_{ij} embrasse.
 b. Jean_i n'est pas digne qu'on le_i reçoive chez soi.

Des données discutées ci-dessus, on voit que les effets d'obviation sont observés uniquement dans les complétives au subjonctif des prédicats émotifs non factifs, et ce seulement pour le sujet enchâssé, pas l'objet. En d'autres termes, le phénomène d'obviation ne se présente que dans des contextes particuliers au subjonctif, soit dans des environnements comme ceux donnés en (108) et en (109). Ce phénomène n'est pas sans rappeler celui qu'on retrouve dans les phrases déclaratives simples, où deux pronoms doivent obligatoirement être disjoints en référence, comme en (115).

- (115) Il_i lui_{ij} parle de son enfance.

²⁸ Notons ici qu'un prédicat comme *vouloir* se distingue d'un prédicat comme *être digne* en ce qu'avec le premier, l'objet de l'enchâssée au subjonctif et le sujet de la principale peuvent être disjoints ou conjoints en référence, tel qu'en (i), alors qu'avec le second, qui appartient à la classe des prédicats de mérite et de démerite, l'objet de l'enchâssée et le sujet de la principale doivent obligatoirement être coréférentiels, comme démontré en (ii).

- (i) a. Jean_i veut que Marie lui_{ij} parle.
 b. Jean_i veut que Marie l'_{ij} aime.
 (ii) a. Jean_i est digne qu'on le_{ij} reçoive chez soi.
 b. Jean_i est digne qu'on lui_{ij} fasse pleinement confiance.

Cette restriction particulière présentée par *être digne* découle de son sens. Dans la section 3.2.2, nous avons vu que la complétive des prédicats de mérite et de démerite correspond à un «événement» (une récompense ou un châtement) qu'on devrait faire subir ou qu'on devrait accorder au référent du sujet de la principale (un objet ou un individu) en vertu de ses caractéristiques ou de ses qualités. Avec ces adjectifs, l'argument interne du prédicat de l'enchâssée au subjonctif ne pourra donc correspondre qu'à l'objet ou à l'individu qui devrait subir cet «événement» ou auquel on devrait accorder cet «événement».

En grammaire générative, l'impossibilité d'une référence conjointe des pronoms, comme en (115), découle du principe B de la théorie du liage, qui stipule qu'un pronom doit être libre dans son domaine de liage local.

Vu la ressemblance entre les faits en (115) et ceux dans les contextes au subjonctif comme en (108) et en (109), il n'est pas surprenant que la plupart des linguistes qui se sont penchés sur les effets d'obviation ont traité ce phénomène comme relevant directement du principe B de la théorie du liage (voir entre autres Avrutin et Babyonyshev, 1997; Jakubowicz, 1985; Johnson, 1984; Kempchinsky, 1986, 1997; Picallo, 1984; Progovac, 1993; Raposo, 1987; Rochette, 1988; Suñer, 1986). Ainsi, dans la majorité des analyses développées pour rendre compte de la condition de la référence disjointe du sujet dans les contextes au subjonctif, les auteurs font appel à divers mécanismes ou stipulations qui ont pour effet d'étendre le domaine de liage du sujet pronominal enchâssé de façon à y inclure la phrase principale²⁹. Comme résultat, les deux sujets (le sujet pronominal enchâssé et le sujet du prédicat supérieur) se trouvent dans le même domaine local; la référence conjointe est donc exclue puisqu'elle constitue une violation du principe B de la théorie du liage.

Nous aimerions maintenant nous pencher sur certains cas dont discute Ruwet (1984, 1991) qui semblent ne pas se conformer à la règle générale selon laquelle le sujet des complétives des émotifs non factifs doit être disjoint en référence du sujet de la principale, c'est-à-dire des cas où les effets d'obviation ont tendance à

²⁹ Le procédé spécifique qui mène à l'extension du domaine, ainsi que les facteurs qui en sont responsables, varie considérablement d'une analyse à l'autre et nous ne fournirons pas ici une discussion détaillée de ces analyses. Notons toutefois que, selon l'approche la plus courante, les effets d'obviation sont attribuables aux propriétés temporelles particulières des complétives au subjonctif, plus précisément à leur nature anaphorique. Dans ce type d'approche, le temps des complétives au subjonctif est dit anaphorique puisque son interprétation dépend de celui du prédicat principal. Vu son caractère anaphorique, le temps des complétives au subjonctif devra être lié par le temps du prédicat supérieur à l'indicatif. Ainsi, dans ce genre d'analyse, c'est la dépendance temporelle des complétives au subjonctif qui a pour effet d'étendre le domaine de liage du sujet pronominal de la subordonnée à la phrase principale et ainsi d'interdire la coréférence des sujets.

disparaître avec des prédicats comme *vouloir*, qui sont des prédicats émotifs non factifs.

Ruwet (1984, 1991) traite de la distribution des complétives à temps fini et des complétives à l'infinitif en français. Il établit une distinction entre trois grandes classes de prédicats sur la base du type de complétives qu'ils admettent lorsque les sujets de la principale et de l'enchâssée reçoivent une interprétation coréférentielle : (A) *croire, estimer, penser*, comme en (116), qui acceptent à la fois des compléments tensés et des compléments à l'infinitif; (B) *vouloir, souhaiter, désirer*, comme en (117), qui, de façon générale, n'acceptent que des compléments à l'infinitif; et (C) *remarquer, comprendre, voir*³⁰, comme en (118), qui apparaissent uniquement avec des complétives à temps fini³¹.

³⁰ Les verbes de perception, tels que *voir*, peuvent introduire des compléments tensés ainsi que des compléments non finis. La présence d'un complément à temps fini amène une interprétation indirecte du verbe de perception. Ainsi, en (i), le complément tensé décrit une inférence réalisée à partir de la perception.

(i) J'ai vu que Marie était arrivée. (lecture indirecte)

Toutefois, en présence de compléments non finis, les constructions avec *voir* peuvent présenter deux différentes interprétations, à savoir l'interprétation concrète et l'interprétation imaginative. Considérons la phrase en (ii), qui est ambiguë entre ces deux lectures.

(ii) Marie voit son fils jouer de la guitare. (lecture concrète ou lecture imaginative)

L'interprétation concrète est obtenue lorsqu'il existe un contact direct entre l'expérienteur de la perception et ce qui est perçu, tandis que l'interprétation imaginative est obtenue lorsque la perception se passe dans l'imagination de l'expérienteur (le verbe a, dans ce cas, le sens d'*imaginer*). Nous aimerions souligner que, contrairement à ce que suggère Ruwet, un verbe comme *voir* peut admettre des complétives à l'infinitif en cas de coréférence des sujets. Ceci est illustré en (iii).

(iii) Je me vois adopter un enfant/habiter en Suisse.

Il est important de noter que la phrase en (iii), dans laquelle les sujets sont conjoints en référence, ne peut recevoir que l'interprétation imaginative; la lecture de perception concrète n'est pas disponible dans ce cas. (Voir de Araujo Rodrigues (2006) sur les différentes lectures associées aux compléments non finis du verbe *voir* et d'autres verbes de perception non agentifs.)

³¹ Dans la classification que nous avons adoptée, les prédicats du groupe A correspondent aux propositionnels non factifs (qui sélectionnent des complétives à l'indicatif), et ceux du groupe B, aux émotifs non factifs (qui sélectionnent des complétives au subjonctif)—Ruwet n'examine pas le comportement des émotifs factifs. Les verbes en C regroupent un sous-ensemble de prédicats propositionnels, qui semblent tous être factifs (ou semi-factifs selon l'appellation de certains auteurs). Soulignons que l'impossibilité de compléments à l'infinitif avec certains prédicats propositionnels, comme ceux du groupe C, qui constitue somme toute le phénomène opposé de l'obviation, a reçu très peu d'attention dans la littérature. Outre Ruwet, Achard (1998, p. 180-215) discute de la restriction contre les complétives à l'infinitif avec de tels prédicats. Nous présenterons brièvement les points saillants de son analyse ci-dessous.

- (116) a. Je crois que je peux résoudre cette question.
 (=7b), dans Ruwet, 1991, p. 4)
 b. Je crois pouvoir résoudre cette question.
 (=7c), dans Ruwet, 1991, p. 4)
- (117) a. *Je veux que je parte. (=1a), dans Ruwet, 1991, p. 2)
 b. Je veux partir. (=4a), dans Ruwet, 1991, p. 2)
- (118) a. Pierre, remarque qu'il a les traits tirés.
 (=34a), dans Ruwet, 1991, p. 16)
 b. *Pierre remarque avoir les traits tirés.
 (=34b), dans Ruwet, 1991, p. 16)

Ruwet développe une analyse pour rendre compte de cette distribution, qui repose sur une distinction entre une relation de soi-à-soi et une relation de soi-à-autrui. Essentiellement, les différences observées entre les trois classes de prédicats dépendent de la manière dont sont conceptualisés les référents du sujet de la matrice et du sujet de la subordonnée (comme étant identiques ou comme étant non identiques). Lorsque le référent du sujet de la matrice est identique au référent du sujet de la subordonnée, on a affaire à une relation de soi-à-soi; dans un tel cas, l'enchâssée sera réalisée comme une complétive à l'infinitif. Par contre, lorsque le référent du sujet de la principale et le référent du sujet de la subordonnée sont distincts, il s'agit d'une relation de soi-à-autrui et l'enchâssée sera réalisée comme une complétive tensée. D'après Ruwet, dans certaines phrases, différentes facettes du soi peuvent être soulignées; dans un tel cas, cette relation est similaire à une relation de soi-à-autrui, une relation qui nécessite deux occurrences de sujets coréférentiels. Par exemple, avec les prédicats de la classe C (*remarquer, comprendre, voir*), même lorsque le sujet de la matrice et le sujet de la subordonnée renvoient au même individu, la relation présente cet individu sous des aspects différents; en d'autres termes, les sujets ne sont pas rigoureusement ou en tous points identiques dans ces cas. Ainsi, en (118a), Pierre remarque quelque chose à propos de lui-même, notamment qu'il a les traits tirés, comme il le ferait d'une autre personne. Il établit donc une distance psychologique de son propre soi, qu'il conceptualise comme une entité distincte. Les prédicats de la classe B

(*vouloir, souhaiter, désirer*) contrastent avec les prédicats de la classe C en ce qu'ils présentent des cas typiques de relation de soi-à-soi, pour laquelle le sujet de la matrice et le sujet de la subordonnée sont strictement identiques. Avec ces prédicats, de façon générale, la subordonnée est réalisée comme une complétive à l'infinitif³².

Toutefois, Ruwet (1984, 1991) souligne que plusieurs facteurs peuvent accroître la distance conceptuelle entre le sujet de la matrice et le sujet de la subordonnée et peuvent, par conséquent, améliorer l'acceptabilité des complétives au subjonctif avec les prédicats de la classe B, qui, rappelons-le, sont des prédicats émotifs non factifs. C'est le cas notamment en (119)-(121), où la complétive au subjonctif implique la présence d'un verbe passif ou d'un verbe modal.

- (119) a. ?Je veux que je sois autorisé à partir demain.
(=(38a), dans Ruwet, 1991, p. 20)
b. Je veux être autorisé à partir demain.
(=(38b), dans Ruwet, 1991, p. 20)
- (120) a. ?Je veux que je sois enterré dans mon village natal.
(=(39a), dans Ruwet, 1991, p. 20)
b. Je veux être enterré dans mon village natal.
(=(39b), dans Ruwet, 1991, p. 20)

³² L'analyse de Ruwet peut être résumée comme suit (1991, p. 16) : «All other things being equal, the finite complement, with two occurrences of coreferential subjects, will be adequate if, on the one hand, the relation of self-to-self determined by the meaning of the matrix verb involves an internal differentiation and highlights two distinct facets of the self, and/or introduces a certain distance between self and self—and if, on the other hand, the relation of self-to-self tends to be viewed, in the same context, in the same manner as the relation of self-to-other. Inversely, the infinitival complement, with a single occurrence of the subject, will be appropriate if the relation of self-to-self, as determined by the matrix verb, contrasts with the relation of self-to-other, and if the internal distance between the two instances of the self tends to vanish, or if they are viewed from fundamentally the same point of view.»

- (121) a. ?Je veux que je puisse partir dès demain.
(=(40a), dans Ruwet, 1991, p. 21)
b. Je veux pouvoir partir dès demain.
(=(40b), dans Ruwet, 1991, p. 21)

Dans ces phrases, les effets d'obviation sont affaiblis; ainsi, la coréférence des sujets est davantage acceptable. En gros, dans ces exemples, une distance conceptuelle est introduite entre les sujets de la principale et de l'enchâssée; les sujets sont conceptualisés comme des entités qui ont d'une façon ou d'une autre une réalité psychologique distincte. La relation présentée dans ces phrases a alors tendance à se rapprocher d'une relation de soi-à-autrui plutôt que d'une relation de soi-à-soi.

Les cas dont discute Ruwet, qui impliquent deux occurrences de sujets coréférentiels avec *vouloir*, sont souvent présentés dans la littérature comme des contre-exemples à la règle qui veut que le sujet du complément des émotifs non factifs soit obligatoirement disjoint en référence du sujet de la matrice. D'après nous, les cas examinés par Ruwet confirment justement cette règle. En fait, dans les exemples où la soi-disant coréférence des sujets est davantage acceptable, le référent du sujet de la principale et le référent du sujet de l'enchâssée ne sont jamais rigoureusement identiques; ils sont conceptuellement dissociés. Il ne peut s'agir dans ces cas d'une coréférence stricte. En fait, puisque, dans des exemples comme en (119)-(121), une distance psychologique est introduite entre l'entité à laquelle réfère le sujet de la principale et l'entité à laquelle réfère le sujet de l'enchâssée, ces phrases devraient plutôt être traitées comme impliquant des cas de référence disjointe des sujets. Ainsi, elles respectent la règle selon laquelle la coréférence du sujet de la principale et du sujet de la subordonnée au subjonctif est exclue avec les prédicats émotifs non factifs.

Nous aimerions souligner qu'Achard (1998, p. 180-215) traite aussi de la distribution des complétives à l'infinitif et des complétives tensées en cas de coréférence des sujets. La proposition qu'il met de l'avant pour en rendre compte

est dans son essence similaire à celle développée par Ruwet. Selon Achard, la réalisation syntaxique du complément (complément à temps fini ou complément à l'infinitif) dépend de la perspective spécifique ou du point de vue (*viewing arrangement*) qui est imposé par la sémantique du prédicat principal sur le contenu du complément. Une perspective objective est encodée par une complétive tensée, alors qu'une perspective égocentrique ou subjective est encodée par une complétive à l'infinitif.

Certains prédicats imposent de façon inhérente soit une perspective objective soit une perspective égocentrique sur leur complément; ils sont alors suivis plus naturellement soit d'une complétive tensée ou d'une complétive à l'infinitif. D'autres prédicats, selon le contexte, sont compatibles avec l'une ou l'autre des perspectives et permettent les deux types de complétives. Considérons les données en (122) et en (123).

- (122) a. Je vois que je grossis tous les jours. (=213a), dans Achard, 1998, p. 181
 b. *Je vois grossir tous les jours. (=213b), dans Achard, 1998, p. 181

- (123) a. Il a murmuré qu'il était venu à l'heure. (=219a), dans Achard, 1998, p. 182
 b. *Il a murmuré venir à l'heure. (=219b), dans Achard, 1998, p. 182

Les verbes de perception (*voir, entendre*) et les verbes de manière de dire (*murmurer, balbutier*) n'admettent pas les complétives à l'infinitif³³. La

³³ Nous aimerions faire deux remarques ici. Premièrement, en cas de coréférence des sujets, le verbe *voir* admet des complétives à l'infinitif, mais seulement dans des contextes où il a le sens d'*imaginer*. Deuxièmement, un commentaire s'impose sur les prédicats qui apparaissent exclusivement avec des complétives tensées à l'indicatif en cas de coréférence des sujets. Ces prédicats semblent appartenir à deux groupes. Un premier groupe de ces prédicats sont des propositionnels factifs, comme les verbes de perception discutés par Ruwet et Achard. Notons que d'autres verbes propositionnels factifs comme *savoir* ne peuvent être suivis que de compléments tensés à l'indicatif lorsque les sujets sont conjoints en référence, tel qu'illustré en (i).

(i) a. Jean_i sait qu'il_i a mis les clés dans le tiroir.
 b. *Jean sait avoir mis les clés dans le tiroir.

sémantique particulière de ces prédicats, qui n'apparaissent qu'avec des complétives tensées, force une perspective objective du complément. Achard, en discutant des verbes de perception, affirme qu'il doit nécessairement exister une distance conceptuelle entre celui qui perçoit et l'entité qui est perçue; en d'autres termes, dans une relation de perception, l'entité qui perçoit et l'entité perçue sont conceptualisées comme ayant des existences indépendantes. Le sujet de la principale dans ce cas conceptualise le contenu du complément de façon objective.

Les verbes de volition (*vouloir, désirer*), qui n'apparaissent pas avec des complétives tensées lorsqu'il y a coréférence des sujets—sauf dans des cas bien spéciaux tels ceux discutés par Ruwet—, présentent le cas opposé des prédicats en (122) et en (123). Les prédicats de volition ont tendance à imposer une perspective subjective sur leur complément. Examinons les données en (124) et en (125).

- (124) a. *Je veux que je revienne à l'heure. (= (223a), dans Achard, 1998, p. 183)
 b. Je veux revenir à l'heure. (= (223b), dans Achard, 1998, p. 183)
- (125) a. *Je désire que je parte en vacances. (= (224a), dans Achard, 1998, p. 183)
 b. Je désire partir en vacances. (= (224b), dans Achard, 1998, p. 183)

Un second groupe comprend les prédicats propositionnels qui partagent avec les factifs certaines propriétés. C'est le cas des verbes de manière de dire, examinés entre autres par Erteschik-Shir (1973) et Stowell (1981a, 1981b)—voir la section 2.4—, mais, tel qu'illustré en (ii) et en (iii), cela semble aussi être le cas des *response stance predicates* (*accepter, confirmer*, etc.) discutés entre autres par Hegarty (1990, 1992).

- (ii) a. Jean_i accepte qu'il_i a commis une erreur.
 b. ??Jean accepte avoir commis une erreur.
- (iii) a. Jean_i a confirmé qu'il_i a définitivement quitté le pays.
 b. ??Jean a confirmé avoir définitivement quitté le pays.

Les prédicats propositionnels non factifs comme *croire* ou *penser* peuvent apparaître avec les deux types de complétives. Ceci est démontré en (iv).

- (iv) a. Jean_i croit qu'il_i a raison.
 b. Jean croit avoir raison.

Dans une relation de volition, l'objet désiré (le complément) ne fait pas nécessairement partie du monde extérieur; il peut très bien exister uniquement dans l'espace mental du sujet de la principale, c'est-à-dire être simplement un produit ou une création conceptuelle du sujet de la matrice. En (124) et en (125), le complément n'est pas externe au sujet de la principale, mais est uniquement conçu par lui; il y a donc une proximité entre le sujet de la matrice et le sujet du complément. Dans ces cas, l'objet de désir (l'état de choses décrit par le complément, y compris les participants) n'a pas d'existence indépendante du sujet de la phrase principale. Ainsi, les prédicats de volition imposent en (124) et en (125) un point de vue égocentrique sur leur complément; par conséquent, seules les complétives à l'infinitif (avec une seule réalisation lexicale du sujet) sont permises. Les complétives tensées au subjonctif avec ces prédicats seront seulement possibles si d'une manière ou d'une autre une distance conceptuelle est établie entre le sujet de la principale et l'objet de désir, ce qui permettra une perspective objective sur le complément. Ceci se produit lorsque les sujets sont radicalement distincts ou lorsqu'une distance conceptuelle est créée par la présence de certains éléments grammaticaux dans la subordonnée (par exemple, un verbe passif ou un verbe modal, tel que discuté par Ruwet).

Selon Achard, certains prédicats, tels les prédicats d'attitude propositionnelle (*être sûr, croire, penser*), permettent une perspective objective ou une perspective subjective sur leur complément. Ceux-ci peuvent être suivis d'une complétive tensée ou d'une complétive à l'infinitif, tel qu'en (126).

- (126) a. Elle est sûre qu'elle gagnera. (=222a), dans Achard, 1998, p. 183)
 b. Elle est sûre de gagner. (=222b), dans Achard, 1998, p. 183)

Bref, dans les analyses développées par Ruwet et Achard, la possibilité d'une complétive tensée ou d'une complétive à l'infinitif en cas d'une interprétation coréférentielle des sujets dépend somme toute de la relation qui existe entre le sujet de la matrice et le sujet de la subordonnée. Si les sujets sont conceptualisés comme des entités distinctes ou indépendantes, la complétive sera à temps

conjugué. Par contre, si les sujets ne sont pas conceptualisés comme ayant une existence autonome, le complément devra être réalisé comme une complétive à l'infinitif. Nous avons argumenté ci-dessus que les cas examinés par Ruwet (dont discute également Achard), où les effets d'obviation tendent à disparaître avec des prédicats comme *vouloir*, ne sont pas des contre-exemples à la règle qui veut que la référence disjointe des sujets soit obligatoire avec les prédicats émotifs non factifs. Ces cas impliquent des sujets qui ne sont pas en tous points similaires et devraient être traités comme des cas spéciaux de référence disjointe des sujets.

En résumé, dans cette section, nous avons vu que les complétives des prédicats émotifs factifs se distinguent de celles des prédicats émotifs non factifs par deux propriétés principales : la possibilité d'une variation modale et la possibilité de coréférence des sujets. En fait, les prédicats émotifs factifs donnent lieu à un grand degré de variation (interlinguistique, intralinguistique, diachronique) en ce qui concerne le choix du mode dans la complétive. D'après Farkas (1992, p. 71; 2003, p. 17), cette variation s'expliquerait par le caractère hybride des émotifs factifs : puisqu'ils ont une composante émotive ou évaluative, ils peuvent sélectionner des complétives au subjonctif; toutefois, puisqu'ils introduisent une présupposition quant à la valeur de vérité de leur complément, ils peuvent apparaître avec des complétives à l'indicatif. La question de la variation modale (indicatif/subjonctif) mériterait certes d'être approfondie. Notons simplement ici que les cas de variation ne sont pas arbitraires; l'emploi de l'indicatif avec les adjectifs émotifs est seulement permis, pour certains locuteurs, lorsqu'il s'agit d'adjectifs factifs. Rappelons qu'un certain degré de variation existe aussi avec les adjectifs propositionnels (voir le chapitre 1); dans certains contextes particuliers, le subjonctif est permis dans la complétive de ces adjectifs. Encore une fois, la variation modale est prévisible : la négation et l'interrogation permettent l'utilisation du subjonctif. En somme, quoique l'indicatif soit attesté avec certains prédicats émotifs, et le subjonctif, avec certains prédicats propositionnels, la variation modale avec les adjectifs émotifs et propositionnels n'est pas arbitraire : le choix du mode dépend, en plus des propriétés sémantiques de l'adjectif matrice,

de certains facteurs bien précis, entre autres de la factivité et de certains phénomènes grammaticaux, dont la négation et l'interrogation.

Par ailleurs, nous avons vu que les prédicats émotifs factifs ne montrent pas d'effets d'obviation, contrairement aux prédicats émotifs non factifs. Ainsi, les prédicats émotifs factifs permettent la coréférence du sujet de la principale et du sujet de la subordonnée au subjonctif; avec les prédicats émotifs non factifs, la référence disjointe des sujets est obligatoire.

Les caractéristiques particulières que présentent les prédicats émotifs factifs en français (la possibilité d'emploi de l'indicatif et l'absence d'effets d'obviation) permettent de rapprocher ces prédicats des prédicats propositionnels, comme le suggère Rochette (1988). Rappelons que, dans l'analyse de Rochette, les compléments des prédicats émotifs, qui correspondent à des «événements», sont des projections de INFL. Selon cette auteure, les prédicats émotifs factifs, contrairement aux prédicats émotifs non factifs, sélectionnent un «événement défini», qui légitime la présence d'un opérateur. La présence de cet opérateur serait responsable des propriétés particulières des constructions dans lesquelles apparaissent les prédicats émotifs factifs. Premièrement, selon le locuteur et selon la langue, la présence de cet opérateur pourrait être analysée comme donnant lieu à une projection COMP (dont la réalisation syntaxique est une complétive à l'indicatif) ou à une projection INFL (dont la réalisation syntaxique est une complétive au subjonctif). Cette possibilité d'une double analyse rendrait compte de la variation interlinguistique et intralinguistique en ce qui concerne l'emploi du mode dans les complétives des émotifs factifs. D'autre part, la présence de cet opérateur aurait pour effet de fermer le domaine de liage du sujet enchâssé, qui se limiterait à la subordonnée, rendant ainsi possible la coréférence des sujets.

Nous aimerions souligner que, peu importe l'analyse mise de l'avant pour rendre compte des propriétés des complétives des prédicats émotifs factifs, celle-ci devra tenir compte du caractère mixte de ces prédicats. En fait, de par leur sens, les

prédicats émotifs factifs appartiennent à la classe des prédicats émotifs, qui expriment un jugement d'ordre subjectif à l'égard d'un «événement»; toutefois, ils se distinguent des prédicats non factifs de cette classe par le fait qu'ils présupposent la vérité de leur complément. La présupposition qu'ils déclenchent pourrait rendre compte des caractéristiques qu'ils partagent avec les prédicats propositionnels.

Dans la section suivante, nous nous pencherons sur un type particulier de complétives au subjonctif, soit les complétives introduites par *à ce que* et *de ce que*. Nous verrons, entre autres, que les complétives en *de ce que* ne sont admises qu'avec les adjectifs de réaction émotive, qui sont des prédicats émotifs factifs.

3.6 Les complétives au subjonctif en *à ce que* et en *de ce que*

Chacun a son penchant qui l'entraîne.
(Virgile)

Dans les sections précédentes, nous avons longuement discuté des complétives tensées au subjonctif qui sont régies par les adjectifs émotifs. Dans tous les cas examinés jusqu'ici, il a été question de complétives au subjonctif introduites directement par *que*, soit de cas comme en (127).

- (127) a. Jean est content que Marie ait accepté de venir à la fête.
b. Jean est furieux que Marie soit partie sans le prévenir.
c. Je ne suis pas digne que vous m'accordiez votre aide.

Il existe cependant d'autres sortes de complétives au subjonctif en français, quoiqu'elles soient plus rares que les complétives «habituelles» en (127). Il s'agit de complétives qui sont précédées de la séquence *à ce que* et *de ce que*, dont quelques exemples sont donnés en (127) et en (129).

- (128) a. Jean est prêt à ce que Marie écrive une lettre au premier ministre.
 b. Jean est déterminé à ce que Marie parte de la maison demain matin.
- (129) a. Jean est heureux de ce que sa fille ait été admise à Harvard.
 b. Jean est fier de ce que son fils ait été reçu à ce concours.

Le but de cette section est d'examiner divers aspects de ces complétives au subjonctif. Dans la section 3.6.1, nous identifierons les contextes qui gouvernent l'occurrence de telles complétives, et dans la section 3.6.2, nous traiterons des propriétés des subordonnées en *à ce que* et en *de ce que*.

3.6.1 La distribution des complétives en *à ce que* et en *de ce que*

En français, on retrouve plusieurs types de constructions qui consistent en une proposition tensée précédée de la suite *ce que*, entre autres dans les interrogatives indirectes (130a), les relatives (130b), certains types d'exclamatives (130c) et les complétives à l'étude (130d).

- (130) a. Je me demande ce que tu as l'intention de faire.
 b. J'apprécie ce que tu fais pour moi./Je suis étonné de ce que tu as écrit.
 c. Ce que c'est mignon!/Ce que j'aurais aimé faire ce voyage!
 d. Jean est résolu à ce que les règlements soient respectés./Jean est étonné de ce que Marie ait abandonné ce cours.

Les emplois de *ce que* dans les constructions en (130d) sont bien différents de ceux des phrases en (130a)-(130c). La nature de la séquence *ce que* des constructions en (130d) demeure plutôt mystérieuse : en fait, *ce* dans ces constructions ne semble pas avoir un sens ni une référence particulière et la fonction qu'il assure est difficile à déterminer³⁴. Pour mieux comprendre le fonctionnement des complétives en *à ce que* et en *de ce que*, nous ne nous

³⁴ Voir Léard (1986) et Pierrard (1995) pour une description des emplois de *ce que* dans diverses constructions.

limiterons pas aux adjectifs qui les régissent, mais inclurons dans notre étude les autres prédicats (les verbes et les noms) qui les permettent.

Comme le souligne Zaring (1992), en français moderne, la distribution des constructions à complétives en *à ce que* et en *de ce que*, comme celles en (130d), dans lesquelles *ce* n'est ni un antécédent, ni un pronom référentiel ni un élément exclamatif, est très restreinte. Ces constructions n'apparaissent que comme compléments de certains verbes, adjectifs et noms particuliers qui sont introduits par un élément qui a l'apparence d'une préposition. La séquence *ce que* suivie d'une proposition tensée est donc exclue des positions sujets et des positions d'objets directs, comme démontré en (131) et en (132).

(131) *Ce que Jean soit arrivé est étonnant.

(132) Je regrette (*ce) qu'il ne nous ait pas dit la vérité.
(=(12), dans Zaring, 1992)

Par ailleurs, selon Zaring, pour la plupart des locuteurs, l'élément qui introduit ces constructions est restreint presque exclusivement à *à* et à *de*³⁵.

Des exemples de prédicats qui admettent des complétives en *à ce que* et en *de ce que* sont donnés en (133) et en (134). (Voir également les appendices B et C³⁶.)

³⁵ Grevisse (1993, p. 1601) donne aussi quelques exemples avec *en* et *sur*, comme en (i).

(i) a. [...] un phénomène particulier, qui consistait en ce qu'à mesure que s'affaiblissait le bruit des prières de la rue se renforçait [...] un murmure de voix analogue. (Gracq, *Au château d'Argol*)
b. Il s'excusa sur ce qu'il avait été un peu souffrant.

Ce type d'exemples ne semble plus être utilisé de nos jours. D'ailleurs, les locuteurs de Zaring rejettent les exemples avec *en* et *sur*; pour eux, seuls les éléments *à* et *de* peuvent introduire des complétives comportant la séquence *ce que*. Il est intéressant de noter qu'en ancien français non seulement *ce que* pouvait apparaître avec une variété de prépositions, mais aussi pouvait précéder des complétives en position sujet et en position d'objet direct (Zaring et Hirschbühler, 1997).

³⁶ Ces listes sont basées entre autres sur Grevisse (1993, p. 1596-1603); Huot (1981, p. 158-163, 178-180, 188-190); Lalaire (1998, p. 54-57); Mørdrup (1975); et Zaring (1992, p. 58).

- (133) complétives en *à ce que*
 a. verbes : s'attendre, chercher, s'intéresser, s'opposer, renoncer, réussir, tenir, veiller
 b. adjectifs : accoutumé, attentif, décidé, défavorable, déterminé, favorable, intéressé, opposé, prêt, résolu
 c. noms : accord, ardeur, attachement, effort, indifférence, intérêt, opposition, préférence, renoncement, résolution
- (134) complétives en *de ce que*
 a. verbes : s'attrister, se consoler, se dégoûter, s'étonner, s'excuser, se flatter, s'inquiéter, s'offusquer, se satisfaire
 b. adjectifs : content, dégoûté, étonné, fâché, fier, furieux, heureux, inquiet, irrité, jaloux, offusqué, ravi, reconnaissant, satisfait, surpris, triste
 c. noms : colère, fierté, inquiétude, joie, plaisir, satisfaction

Des exemples de complétives en *à ce que* et en *de ce que* avec chacun des types de prédicats sont donnés en (85) et en (136).

- (135) a. Pierre n'a pas renoncé à ce que ce texte soit diffusé.
 (= (3.18.c.), dans Huot, 1981, p. 160)
 b. Jean est toujours très attentif à ce que tous ceux qui le souhaitent assistent à cette réunion. (= (3.56.b), dans Huot, 1981, p. 179)
 c. Je ne m'explique pas autrement son ardeur à ce que ce procès ait tout de même lieu.
 (= (3.80.a), dans Huot, 1981, p. 189)
- (136) a. Luc se réjouit de ce que Léa soit guérie.
 (= (1.68.), dans Lalaire, 1998, p. 45)
 b. Jean est fier de ce que son fils ait réussi. (p. 52, dans Picabia, 1978)
 c. Luc exprime sa joie de ce que Léa soit là.
 (adapté de (1.73.), dans Lalaire, 1998, p. 46)

Des listes en (133) et en (134), il est clair que les prédicats qui admettent des complétives en *à ce que* et ceux qui régissent des complétives en *de ce que* appartiennent à des familles sémantiques bien distinctes³⁷. En fait, les prédicats qui peuvent sélectionner des complétives en *à ce que* décrivent grosso modo un certain effort dirigé vers un but ou une fin qu'on souhaite atteindre, c'est-à-dire en

³⁷ Dans la section 3.6.2, nous verrons que les complétives en *à ce que* et en *de ce que* présentent des propriétés syntaxiques distinctes.

quelque sorte des dispositions ou des inclinations qui tendent vers un objectif. Lalaire (1998, p. 55) fait la remarque suivante sur les verbes de cette classe : «La plupart d'entre eux expriment un procès qui provoque un autre procès [...]. La préposition *à* correspond alors à celle du latin *ad* (mouvement vers un point non encore atteint). Souvent ils dénotent une activité orientée vers un résultat [...].» En somme, ces prédicats ont trait à des intentions; ils ont donc des affinités sémantiques avec des termes exprimant la volition (le désir, le souhait, etc.). Tous les adjectifs qui acceptent des complétives en *à ce que* sont en fait membres du sous-type des effectifs que nous appelons les effectifs de propension à une action.

Les complétives en *de ce que*, pour leur part, sont sélectionnées par des prédicats qui décrivent des états psychologiques. Lalaire (1998, p. 44-45) les décrit de la façon suivante : «Ce sont des termes qui dénotent ou bien une réaction affective présupposant un jugement axiologique [...] ou bien un étonnement à la suite de la réalisation d'un procès capable de susciter joie, fierté, peine, inquiétude... La complétive apparaît comme la cause de la réaction affective exprimée par le terme de «sentiment», selon l'appellation traditionnelle.» En bref, tous ces prédicats expriment une réponse affective qui est provoquée par la situation décrite par le complément. La totalité des adjectifs qui peuvent sélectionner des complétives en *de ce que* appartiennent à la classe des prédicats de réaction émotive; il s'agit d'adjectifs émotifs factifs qui sélectionnent un complément dont la valeur de vérité est présupposée.

Les complétives en *à ce que* et en *de ce que* semblent être exclusives à ces sous-classes d'adjectifs. Ainsi, les complétives en *à ce que* sont inacceptables avec les autres sous-types de prédicats qui introduisent leur complément par *à*, soit certains sous-types d'effectifs. Quelques exemples sont donnés en (137).

- (137) a. *Jean est facile à ce qu'on le convainc/convainque.
b. *Jean commence à ce qu'il lit/lise le roman.
c. *La difficulté de Jean à ce qu'on le convainc/convainque.

Les complétives en *de ce que* pour leur part ne sont pas permises avec les autres types d'adjectifs qui introduisent leur complément par *de*. Ainsi, elles sont inacceptables avec les émotifs non factifs, comme démontré en (138a) avec un adjectif de jugement de mérite et en (138b) avec des noms de volition (*désir, souhait, volonté, envie*)³⁸.

- (138) a. Luc est digne que nous l'élisions.
 *Luc est digne de ce que nous l'élisions.
 (= (1.62), dans Lalaire, 1998, p. 41)
- b. Son désir/son souhait que Jean réussisse le poussait à accomplir des actes nobles.
 *Son désir/son souhait de ce que Jean réussisse le poussait à accomplir des actes nobles.

Elles ne sont pas admises non plus après les prédicats effectifs qui introduisent leur complément en *de*, comme illustré en (139).

- (139) a. *Jean est soucieux/désireux de ce qu'il plaît/plaise à Marie.
 b. *Jean a fini de ce qu'il construit/construise la maison.
 c. *Jean a la capacité de ce qu'il peut/puisse réparer la voiture.

Les prédicats propositionnels, qu'ils soient factifs ou non factifs, ne semblent pas non plus pouvoir régir des complétives en *de ce que*, comme les exemples en (140) l'illustrent.

- (140) a. Luc est sûr/certain que Léa est là.
 *Luc est sûr/certain de ce que Léa est là.
 (= (1.61), dans Lalaire, 1998, p. 41)
- b. Léa avertit Luc qu'Alice est là/l'en avertit.
 *Léa avertit Luc de ce qu'Alice est là.
 (= (1.59), dans Lalaire, 1998, p. 41)
- c. Luc fait le constat que Léa est là.
 *Luc fait le constat de ce que Léa est là.
 (= (1.63), dans Lalaire, 1998, p. 41-42)

³⁸ Nous ne donnons pas d'exemples pour les verbes émotifs non factifs. Les cas de verbes émotifs non factifs que nous avons trouvés (des verbes de volition comme *désirer, souhaiter*, etc.) introduisent leurs compléments directement (*Jean souhaite partir*). Ils n'admettent donc pas de complétives en *de ce que*.

Lalaire (1998, p. 40-41) et Zaring (1992, p. 59) notent que des prédicats comme *se souvenir, se douter, avertir, s'apercevoir, prévenir, convaincre*, etc.—des verbes qui font partie de la classe propositionnelle selon notre classification—ne peuvent pas introduire des complétives en *de ce que*, même si ces prédicats requièrent la présence de *de* quand leur complément est réalisé comme un syntagme nominal³⁹. Ceci est illustré en (141).

- (141) a. Jean s'aperçoit de son erreur./*Jean s'aperçoit de ce qu'il a fait une erreur.
 b. Jean a convaincu Marie de la gravité de la situation./*Jean a convaincu Marie de ce que la situation était grave.

Dans ces cas, les seules complétives tensées possibles sont celles qui sont introduites directement par *que*, comme en (142).

- (142) a. Jean s'aperçoit qu'il a fait une erreur.
 b. Jean a convaincu Marie que la situation était grave.

Nous aimerions tout de même mentionner qu'on retrouve, dans Huot (1981) et sur internet, quelques exemples de prédicats propositionnels suivis de complétives en *de ce que*, dont ceux en (143).

³⁹ Selon Zaring, *de* est aussi obligatoire quand le complément est réalisé comme un syntagme à l'infinitif. Elle fournit les exemples en (i).

(i) a. Je me souviens *(de) son adresse/*(d')avoir dit cela/(**de ce*) que Marc est parti tôt.

b. Je ne doute pas *(de) votre honnêteté/*(de) m'être trompé/(**de ce*) que Pauline se soit trompée. (=17), dans Zaring, 1992

Il est vrai que *de* est requis devant le syntagme à l'infinitif des prédicats qui sélectionnent des complétives indirectes. Par contre, *de* est parfois réalisé (bien que rarement, il nous semble) lorsqu'il s'agit d'un syntagme à l'infinitif qui a la fonction d'un complément direct, tel en (ii).

(ii) Je déplore cet événement./Je déplore de devoir vous quitter.

Une étude approfondie serait nécessaire pour élucider les emplois de *de* dans les phrases telles en (ii). Il suffit de dire ici que la présence de *de* devant le syntagme à l'infinitif est trompeuse, puisque *de* peut introduire des syntagmes à l'infinitif qui sont compléments indirects ou compléments directs. Pour cette raison, seule la présence de *de* devant un syntagme nominal complément est un critère véritablement fiable.

- (143) a. Pierre avait prévenu Marie de ce qu'il serait en retard.
 (= (3.28.), dans Huot, 1981, p. 165)
- b. J'ai enfin persuadé Pierre de ce que cette solution était la meilleure.
 (= (3.28.), dans Huot, 1981, p. 165)
- c. [...] Lorsqu'il est conscient de ce que la vie tient à un fil, qu'elle va inexorablement vers sa fin, tout être humain est en mesure de la transcender [...].
 (<http://www.pfg.fr/passage10/html/P10-o.htm>, le 9 février 2005)

À notre avis, ces phrases sont d'acceptabilité douteuse. Dans les ouvrages consultés, les prédicats propositionnels ne figurent jamais ou très rarement dans les listes de termes qui régissent des complétives en *de ce que*.

En somme, les complétives en *à ce que* et en *de ce que* connaissent une distribution très limitée en français moderne. Les faits discutés ci-dessus montrent que les subordonnées en *à ce que* sont uniquement possibles avec un sous-type d'effectifs, soit les prédicats de propension à une action, tandis que les complétives en *de ce que* ne sont permises qu'avec les émotifs factifs. Par ailleurs, lorsque l'argument interne de ces prédicats est réalisé comme un syntagme nominal, l'élément introducteur est toujours obligatoire, comme démontré en (144) et en (145)⁴⁰.

- (144) a. Jean se plaint de son sort./Jean se plaint de ce qu'il n'ait pas été admis à Harvard.
 b. Jean se réjouit de son succès./Jean se réjouit de ce qu'il ait remporté la victoire.
- (145) a. Jean s'attend au pire./Jean s'attend à ce que tu lui annonces une mauvaise nouvelle.
 b. Jean veille au bon déroulement de sa classe./Jean veille à ce que ses étudiants fassent tous leurs travaux.

⁴⁰ Nous ne discutons que des verbes ici, puisque les syntagmes nominaux des adjectifs et des noms ne peuvent pas de toute façon être introduits directement.

Ces exemples montrent que l'argument interne des prédicats qui peuvent sélectionner des complétives en *à ce que* et en *de ce que* remplit la fonction de complément d'objet indirect. Ces compléments peuvent être repris par *y* ou *en*, comme en (146).

- (146) a. Jean s'en plaint./Jean s'en réjouit.
b. Jean s'y attend./Jean y veille.

Ainsi, les émotifs factifs qui introduisent directement leur complément, c'est-à-dire ceux qui sous-catégorisent une position argumentale directe, ne peuvent pas sélectionner de complétives en *de ce que*, tel qu'illustré en (147)⁴¹.

- (147) a. Jean regrette sa jeunesse./Jean regrette (*de ce) qu'il ait perdu son temps.
b. Jean déplore la situation de Marie./Jean déplore (*de ce) que Marie doive partir.

Dans la prochaine section, nous discutons des caractéristiques de chacune des deux types de complétives. Il sera démontré que les subordonnées en *à ce que* et les subordonnées en *de ce que* ont des comportements distincts face à un certain nombre de phénomènes.

3.6.2 Les propriétés des complétives au subjonctif en *à ce que* et en *de ce que*

Nous avons démontré dans la section précédente que les prédicats qui sélectionnent des complétives en *à ce que* et ceux qui sélectionnent des complétives en *de ce que* appartiennent à des classes sémantiques différentes. Ils devraient donc présenter les caractéristiques propres à la classe à laquelle ils appartiennent. Dans cette section, nous discuterons de deux propriétés qui

⁴¹ Aucun exemple avec les verbes qui prennent des complétives en *à ce que* n'est donné puisque, à notre connaissance, tous ces verbes sont transitifs indirects (*s'habituer à la situation, s'intéresser à la politique*).

permettent de distinguer les complétives en *à ce que* et les complétives en *de ce que*.

Premièrement, la séquence *de ce que* est optionnelle avec les prédicats de la classe de réaction émotive (voir en particulier Lalaire (1998, p. 44-45) et Zaring (1992, p. 58) à ce sujet). Les complétives en *de ce que* coexistent donc avec les complétives introduites directement par *que*, comme illustré en (148).

- (148) a. Jean se froisse de ce que Marie n'ait pas accepté son invitation./Jean se froisse que Marie n'ait pas accepté son invitation.
b. Jean est inquiet de ce que sa fille ne soit pas encore rentrée à la maison./Jean est inquiet que sa fille ne soit pas encore rentrée à la maison.
c. Sa colère de ce que Marie soit partie augmentait de jour en jour./Sa colère que Marie soit partie augmentait de jour en jour.

Par contre, avec les prédicats de propension à une action, les complétives habituelles en *que* ne sont pas admises, comme démontré en (149).

- (149) a. Luc renonce à ce qu'on lui vienne en aide/*renonce qu'on lui vienne en aide.
(=(1.86), dans Lalaire, 1998, p. 54)
b. Jean est défavorable à ce que la résolution soit adoptée.*Jean est défavorable que la résolution soit adoptée.
c. Luc dit son refus à ce qu'on fasse/*son refus qu'on fasse une autopsie.
(=(1.93), dans Lalaire, 1998, p. 57)

Les prédicats qui permettent des complétives en *à ce que* prennent normalement des compléments infinitifs, comme en (150). Dans ce cas, il y a coréférence obligatoire entre le sujet du prédicat tensé et le sujet implicite du syntagme à l'infinitif.

- (150) a. Jean a renoncé à se marier./Jean s'attend à rencontrer Marie à la fête.
b. Jean est prêt à faire des efforts pour arriver à temps./Jean est accoutumé à conduire le soir.
c. Son opposition à adopter la résolution lui a coûté son poste./Jean a une propension à critiquer les autres.

Deuxièmement, les deux types de prédicats se distinguent quant au mode qui peut être employé pour leur complétive. Pour certains locuteurs, les complétives introduites par *de ce que* sont acceptables à la fois au mode indicatif et au mode subjonctif (Huot, 1986; Lalaire, 1998; Picabia, 1978, p. 52; Soutet, 2000, p. 72), tel qu'illustré en (151).

- (151) a. Pierre se félicite/profite/se réjouit de ce que Paul soit parti./Pierre se félicite/profite/se réjouit de ce que Paul est parti.
 (=52)-(53), dans Soutet, 2000, p. 72)
- b. Jean est fier de ce que son fils ait réussi./Jean est fier de ce que son fils a réussi.
 (p. 52-53, dans Picabia, 1978)
- c. Il ne dissimulait pas son inquiétude de ce que Pierre soit blessé./Il ne dissimulait pas son inquiétude de ce que Pierre était blessé.

Or, les complétives en *à ce que* exigent le subjonctif. L'emploi de l'indicatif dans ces complétives donne des résultats agrammaticaux, comme en (152).

- (152) a. Jean veillait à ce que tous les documents soient/*sont/*seront conformes aux normes.
- b. Luc est attentif à ce que tout le monde soit/*est assis.
 (=1.91.), dans Lalaire, 1998, p. 56).
- c. Son indifférence à ce que Jean vienne/*vient/*viendra mettait Marie dans tous ses états.

Nous aimerions souligner que certains auteurs, dont Huot (1981, p. 179-180; 1986, p. 82), soutiennent que les interprétations des complétives en *de ce que* sont différentes selon que le mode utilisé est l'indicatif ou le subjonctif. Elle fournit les exemples en (153) pour illustrer.

- (153) a. Je suis fâché de ce que vous ne m'avez pas prévenu.
 Je suis fâché de ce que vous ne m'avez pas prévenu.
- b. Il est furieux de ce qu'on l'a berné avec des promesses.
 Il est furieux de ce qu'on l'ait berné avec des promesses.
- c. Il se félicite de ce que Jean soit reçu.
 Il se félicite de ce que Jean est reçu. (=4), dans Huot, 1986)

En contraste, les prédicats qui peuvent introduire des complétives en *à ce que* caractérisent des propensions, des dispositions, des inclinaisons à accomplir des actions. Avec ces prédicats, les complétives ne sont pas présupposées; elles ont plutôt une valeur irrealis ou virtuelle. Ainsi, en (156), la complétive n'est pas interprétée comme un «événement défini», un fait, mais comme un événement simplement envisagé⁴³.

(156) Jean est favorable à ce que Marie soit promue.

À la lumière des faits discutés ci-dessus, il est clair que les complétives en *de ce que* correspondent à des «événements» présupposés, alors que celles introduites en *à ce que* correspondent à des «événements» hypothétiques. Dans les constructions en *à ce que*, l'adjectif exprime la volition. Nous aimerions faire quelques remarques sur les prédicats qui autorisent ce type de complétives. Les prédicats de propension à une action font partie de la classe effective, et comme tels, sélectionnent normalement exclusivement des compléments à l'infinitif. Ces adjectifs, à cause de leur sens, se trouvent à la limite de la classe des émotifs et de la classe des effectifs; ils sélectionnent donc une «action» ou un «événement» selon la construction dans laquelle ils apparaissent. Considérons les phrases en (157).

- (157) a. Jean est résolu à ce que Marie parte.
b. Jean est prêt à ce que Marie revienne habiter chez lui.
c. Jean veille à ce que ses enfants mangent suffisamment de fruits et légumes.
d. Jean tient à ce que tous les membres soient présents à la réunion.

Les prédicats en (157) semblent avoir une identité sémantique double. Ils se rapprochent des adjectifs émotifs en ce sens qu'ils expriment un certain sentiment

⁴³ D'ailleurs, l'insertion de *du (au) fait que* est possible avec les prédicats de réaction émotive, mais pas avec les adjectifs de propension à une action, comme illustré en (i).

(i) a. Jean est fâché du fait que Marie raconte des mensonges à son égard.
b. *Jean est favorable au fait que Marie soit promue.

de volition ou de désir. Par exemple, la phrase en (157a) est très proche de «Jean veut/souhaite que Marie parte». L'adjectif *résolu* décrit alors un certain jugement d'ordre personnel, ce qui lui permet de sélectionner un complément au subjonctif. Cependant, *résolu* a aussi les caractéristiques d'un prédicat effectif parce qu'il décrit en même temps une certaine relation par rapport à la performance d'une «action», soit une inclinaison, une disposition à exécuter une «action». Ainsi, le sens de (157a) est très proche de «Jean est disposé à agir», qui serait une relation de tendance ou de potentialité. Le sens de *résolu* en (157a) fait en sorte qu'il se trouve à cheval entre la classe effective et la classe émotive. Tous les prédicats en (157) peuvent être analysés de cette manière. Quoi qu'il en soit, les adjectifs de propension à une action se trouvent à l'extrémité du continuum des effectifs, à la frontière de la classe émotive. Ils ont des propriétés qui montrent clairement qu'ils entretiennent une relation moins intrinsèque avec leur complément que le reste des prédicats effectifs.

Premièrement, le complément des adjectifs de propension à une action peut être repris par le clitique *y*, comme démontré en (158).

- (158) a. Jean *y* est résolu, à partir.
b. Jean *y* est prêt, à revenir habiter chez Marie.

Le complément en *à* des autres sous-types d'effectifs ne peut pas être remplacé par *y*, tel qu'illustré en (159)⁴⁴.

- (159) *Jean *y* est facile, à convaincre.

⁴⁴ En ce qui concerne les adjectifs effectifs qui introduisent leur complément par *de*, la pronominalisation en *en* est possible avec les effectifs de capacité, mais pas avec les effectifs de convoitise (voir la section 4.2).

Deuxièmement, les adjectifs de propension à une action se distinguent du reste des effectifs par le fait qu'ils permettent, quoique moins facilement que les émotifs et les propositionnels, l'emploi d'adverbes temporels distincts, l'un correspondant au moment de l'attribution de la propriété, l'autre au moment associé à l'action. Dans la section 4.2, nous verrons que la majorité des adjectifs effectifs forment avec le complément qu'ils sélectionnent un prédicat complexe. Ainsi, dans les phrases avec la plupart des effectifs, on obtient une interprétation où les deux prédicats sont associés à un seul événement. Puisque les deux prédicats sont associés à un événement unique, ils doivent partager la même spécification temporelle. Il est alors impossible d'employer des adverbes de temps se rapportant à des moments distincts, dont l'un correspondrait au moment de l'attribution de la propriété et l'autre au moment où l'action du verbe à l'infinitif serait entreprise. Avec les adjectifs effectifs, le moment associé à l'«action» ne peut pas précéder le moment de l'attribution de la propriété (la situation représentée dans le schéma en (160)), comme l'illustrent les exemples en (161).

(160)	*hier	aujourd'hui
	temps du complément	temps de l'attribution de la propriété

- (161) a. *Aujourd'hui, Jean est prêt à partir hier.
 b. *Aujourd'hui, Jean est capable de lever cette chaise hier.
 c. *Aujourd'hui, Jean est soucieux de plaire à Marie hier.
 d. *Aujourd'hui, Jean est facile à convaincre hier.

Le moment associé à l'«action» ne peut pas suivre non plus le moment de l'attribution de la propriété (la situation représentée dans le schéma en (162)), sauf dans le cas des adjectifs de propension à une action. Ceci est illustré en (163).

(162)	*hier	aujourd'hui
	temps de l'attribution de la propriété	temps du complément

- (163) a. Hier, Jean était apte à partir aujourd'hui.
 b. ??Hier, Jean était capable de lever cette chaise aujourd'hui.
 c. *Hier, Jean était soucieux de plaire à Marie aujourd'hui.
 d. *Hier, Jean était facile à convaincre aujourd'hui.

En gros, les adjectifs de propension à une action, contrairement aux autres effectifs, permettent l'utilisation d'adverbes temporels distincts, soit des adverbes différents qui se rapportent à chacun des prédicats de la phrase. Par contre, avec ces adjectifs, la séquence temporelle est plus stricte qu'avec les propositionnels et les émotifs. En fait, avec les propositionnels et les émotifs, les deux ordres séquentiels sont permis. Ainsi, le moment de l'attribution de la propriété peut précéder le moment de la «proposition» ou de l'«événement», comme en (164), ou encore, le moment de l'attribution de la propriété peut suivre le moment de la «proposition» ou de l'«événement», comme en (165).

- (164) a. Hier, Jean était certain de partir aujourd'hui.
 b. Hier, Jean était content de partir aujourd'hui.

- (165) a. Aujourd'hui, Jean est certain d'avoir écrit cette lettre hier.
 b. Aujourd'hui, Jean est content d'être parti hier.

La possibilité ou l'impossibilité d'utilisation d'adverbes distincts reflète le degré d'intégration entre le complément et le prédicat adjectival. Les compléments des propositionnels et des émotifs sont autonomes vis-à-vis du prédicat de la phrase matrice. Par contre, les prédicats effectifs et le syntagme à l'infinitif qu'ils sélectionnent sont liés inextricablement au niveau temporel; font exception à cette règle les prédicats de propension à une action. Il est donc possible de conclure que les adjectifs de propension à une action sont des prédicats hybrides. Ceci rend compte du fait qu'ils ont des caractéristiques à la fois des effectifs et des émotifs : ils peuvent donc sélectionner des complétives au subjonctif et des compléments à l'infinitif.

En résumé, dans cette section, nous avons montré que les complétives «indirectes» introduites par *à ce que* et *de ce que* ont une distribution très restreinte. Les complétives en *à ce que* sont admises seulement avec les prédicats de propension à une action (qui comportent dans une certaine mesure un sens de volition)⁴⁵, tandis que les complétives en *de ce que* sont possibles uniquement avec les prédicats de réaction émotive. Une question qui n'a pas été abordée dans cette section, mais qui mériterait certes un examen approfondi concerne le statut syntaxique et le rôle de *ce* des séquences *à ce que* et *de ce que*. *Ce* semble empêcher une suite qui autrement serait illicite (**de que*, **à que*). Ce sujet par contre dépasse largement les limites de cette thèse.

Dans la prochaine section, nous examinons les constructions dans lesquelles apparaissent des adjectifs tels *chanceux* et *malchanceux*, constructions qui sont similaires à celles dans lesquelles on retrouve bon nombre d'adjectifs émotifs. Un examen attentif de ces constructions révèle par contre que les adjectifs de ce type ne font pas partie de la classe émotive.

3.7 Les imposteurs des émotifs : les adjectifs du type de *chanceux*

La chance est un hasard, le bonheur une vocation. (Alexandru Vlahuta, *Pensées*)

Dans cette section, nous examinerons les propriétés d'un petit nombre d'adjectifs qui apparaissent dans des constructions qui sont superficiellement similaires à celles dans lesquelles entrent un grand nombre d'adjectifs émotifs, soit les adjectifs de réaction émotive. Il s'agit d'adjectifs tels *chanceux* et son antonyme

⁴⁵ Il est intéressant de noter qu'en français il n'existe pas d'adjectifs volitifs purs, soit des adjectifs qui seraient l'équivalent des verbes comme *désirer*, *souhaiter*, *vouloir*, etc. Dans les tournures personnelles, il n'y a que deux types d'adjectifs émotifs : les adjectifs de réaction émotive et les adjectifs de jugement de mérite comme *digne*. En français, les adjectifs de propension à une action semblent les seuls à pouvoir exprimer ce sens de volition.

*malchanceux*⁴⁶, qui peuvent être suivis d'un syntagme à l'infinifit ou d'une phrase tensée au subjonctif, tel que démontré en (166) et en (167).

- (166) a. Jean est chanceux d'avoir une bonne mère.
b. Jean a été malchanceux d'avoir raté son train.
- (167) a. Jean a vraiment été chanceux qu'on soit venu à son secours.
b. Jean a été malchanceux qu'il pleuve le jour de son mariage.

Ces adjectifs présentent d'autres propriétés caractéristiques des adjectifs de réaction émotive. Premièrement, les prédicats *chanceux* et *malchanceux* permettent la référence conjointe du sujet de la phrase tensée au subjonctif et du sujet du prédicat principal. Ceci est illustré en (168)⁴⁷.

- (168) a. Jean a été chanceux qu'il_{ij} ait réussi à trouver ses documents avant la présentation.
b. Tu as tout simplement été malchanceux que tu te sois retrouvé seul dans ce quartier dangereux.

⁴⁶ D'autres adjectifs pourraient sans doute être inclus dans cette classe, notamment *heureux* et les prédicats de la langue familière *chançard*, *veinard*, *verni*, dont quelques exemples, tirés du *Grand Robert* et du *Trésor de la langue française informatisé (TLFi)* ou glanés sur internet, sont fournis en (i).

- (i) a. «Nous sommes heureux qu'il n'en ait rien su : c'est une chance pour vous qu'il n'en ait rien su.» (Académie, cité dans *Le Grand Robert*)
b. «Estimez-vous heureux de vous en tirer à si bon compte.» (cité dans *Le Grand Robert*)
c. «La section est vernie d'avoir un tel cantonnement.» (Vialar, Paul, *L'Éperon d'argent*, 1952, p. 129, cité dans le *Trésor de la langue française informatisé (TLFi)*)
d. «Pourquoi on leur donne des salaires, et des primes, et quoi encore? Ils ne sont pas déjà assez veinards de tourner des obus au lieu de les recevoir sur la tête?» (Romains, Jules, *Les Hommes de bonne volonté*, 1938, p. 128, cité dans le *Trésor de la langue française informatisé (TLFi)*)
e. Le pilote a été drôlement veinard que son Hornet ait accroché le brin, parce que vu la trajectoire que prenait l'avion, cela aurait été un autre massacre, comme celui du Forrestal dans les années 70 au large du Vietnam...» (<http://www.avions-militaires.net/forum/sutra12042.php>, le 22 octobre 2005)

En fait, tous les adjectifs dont le sens correspond grosso modo à «qui a de la chance, qui est favorisé par le sort, qui bénéficie d'une chance favorable» ou «qui est défavorisé par le sort, qui est victime de malchance» devraient pouvoir rentrer dans les structures en (166) et en (167).

⁴⁷ Norrick (1978, p. 44) fournit un exemple de l'anglais dans lequel il y a identité des sujets lorsque l'adjectif est suivi d'une phrase tensée. Cet exemple est reproduit en (i).

- (i) You're lucky (that) you don't have a cold. (=5), dans Norrick, p. 44)

Nous avons vu dans la section 3.5 que, parmi les prédicats qui peuvent sélectionner des complétives au subjonctif, seuls les prédicats factifs, comme les adjectifs de réaction émotive, permettent la coréférence des sujets.

Deuxièmement, les adjectifs tels *chanceux* se comportent comme les adjectifs de réaction émotive en ce sens que, pour certains locuteurs du français, en plus du subjonctif, l'emploi de l'indicatif est permis, tel que démontré en (169).

- (169) a. Jean a été chanceux qu'il ait réussi/a réussi à trouver ses documents avant la présentation.
b. Tu as tout simplement été malchanceux que tu te sois retrouvé/que tu t'es retrouvé seul dans ce quartier dangereux.

Une alternance de mode est seulement observé avec les prédicats émotifs factifs; la concurrence entre l'indicatif et le subjonctif n'est pas possible avec les prédicats émotifs non factifs. Les faits discutés ci-dessus (la possibilité de coréférence des sujets et la possibilité d'une alternance modale) tendent à indiquer que les adjectifs tels *chanceux*, comme les adjectifs de réaction émotive, sont des prédicats factifs. Il est intéressant de noter à cet égard que la situation que dénote le syntagme à l'infinitif ou la phrase tensée des adjectifs du type de *chanceux* est présupposée. Considérons les phrases en (170).

- (170) a. Jean est chanceux d'être né un 25 décembre. (Tout le monde se souvient de son anniversaire.)
b. Jean est chanceux que sa tante riche soit morte. (Elle lui a laissé sa fortune.)

En (170), la situation que dénote le syntagme à l'infinitif ou la phrase tensée est interprétée comme ayant réellement eu lieu; ainsi, la situation *être né un 25 décembre* ou *sa tante riche est morte* est présupposée comme s'était produite dans le passé. Sous négation et interrogation, les prédicats du type de *chanceux* se comportent comme les prédicats factifs, comme démontré en (171) et en (172).

- (171) a. Jean n'est pas chanceux d'être né un 25 décembre. (Il reçoit moins de cadeaux.)
b. Jean est-il chanceux d'être né un 25 décembre?
- (172) Jean n'est pas chanceux que sa tante riche soit morte. (Il l'adorait.)
Jean est-il chanceux que sa tante riche soit morte?

En (171) et en (172), la négation et l'interrogation n'annulent pas la valeur présuppositionnelle du syntagme à l'infinitif et de la phrase tensée; dans ces phrases, les situations *être né un 25 décembre* et *sa tante riche est morte* sont présupposées.

Dans la section 3.7.1, nous argumenterons que, malgré les apparences, les prédicats du type de *chanceux* ne sont pas des prédicats factifs et n'appartiennent aucunement à la classe des adjectifs émotifs. Dans la section 3.7.1.1, nous mettrons de l'avant plusieurs arguments qui montrent que le syntagme à l'infinitif ou la phrase tensée qui suit ces prédicats n'est pas sélectionné, c'est-à-dire ne constitue pas un argument de l'adjectif, mais est plutôt un adjectif, qui sert à restreindre la portée de l'adjectif à un «événement» particulier ou unique. Dans la section 3.7.1.2, nous nous pencherons plus en détail sur le rôle que joue le syntagme à l'infinitif ou la phrase tensée avec ces adjectifs. Nous proposerons que le syntagme à l'infinitif ou la phrase tensée des adjectifs du type de *chanceux*, soit l'adjectif, a une fonction similaire à celle du syntagme à l'infinitif qu'on retrouve avec les adjectifs de qualités morales (voir la section 4.3.1): il constitue une justification de l'attribution de la propriété par le locuteur. Il existe, par contre, des différences majeures entre les adjectifs du type de *chanceux* et les adjectifs de qualités morales. Ces différences sont relevées dans la section 3.7.1.3. Entre autres, nous montrerons qu'une des propriétés distinctives entre ces deux types d'adjectifs est l'absence versus la présence de contrôle. Dans la section 3.7.2, nous verrons que les adjectifs du type de *chanceux* peuvent aussi apparaître dans les constructions impersonnelles du français. Par contre, dans ce cas, ils sélectionnent une «action» comme argument et sont employés comme des

prédicats effectifs. La conclusion (la section 3.7.3) résume les caractéristiques majeures relevées pour les adjectifs du type de *chanceux*.

3.7.1 Les propriétés syntaxiques et sémantiques des adjectifs du type de *chanceux*

3.7.1.1 Le statut syntaxique du syntagme à l'infinif et de la phrase tensée qui suit les adjectifs tels *chanceux*

Dans cette section, nous comparerons les caractéristiques des adjectifs du type de *chanceux* avec celles des adjectifs de réaction émotive, qui apparaissent dans des constructions qui sont en surface identiques. Nous verrons que, sur le plan syntaxique, plusieurs propriétés distinguent les adjectifs comme *chanceux*, *malchanceux*, etc. des adjectifs de réaction émotive. Nous effectuerons plusieurs tests qui montrent que le syntagme à l'infinif ou la phrase tensée qui suit les adjectifs du type de *chanceux* n'est pas un complément, mais bel et bien un adjoint.

Premièrement, contrairement aux adjectifs de réaction émotive (174), la suite qui suit *chanceux*, *malchanceux*, etc. ne peut pas être repris par un pronom (173).

- (173) a. *Jean en est chanceux, d'avoir une bonne mère/qu'on soit venu à son secours.
b. *Jean en a été malchanceux, d'avoir raté son train/qu'il pleuve le jour de son mariage.
- (174) a. Jean en est content, d'avoir terminé ce travail/que Marie soit parvenue à se trouver de l'emploi.
b. Jean en est étonné, d'avoir réussi ce cours/que Marie soit arrivée en retard.

La pronominalisation du syntagme à l'infinitif ou de la phrase tensée est normalement possible quand ce syntagme ou cette phrase est un véritable argument de l'adjectif, soit un élément sélectionné⁴⁸.

Deuxièmement, le syntagme à l'infinitif ou la phrase tensée qui suit les adjectifs du type de *chanceux* ne peut pas être questionné, comme illustré en (175).

- (175) a. Jean est chanceux d'avoir les yeux bleus./*De quoi Jean est-il chanceux?
b. Jean est chanceux que sa femme soit patiente./*De quoi Jean est-il chanceux?

Toutefois, le syntagme à l'infinitif ou la phrase tensée des adjectifs de réaction émotive peut être questionné. Ainsi, les interrogations en *de quoi* en (176), qui questionnent le syntagme à l'infinitif ou la phrase tensée des adjectifs de réaction émotive, sont tout à fait acceptables.

- (176) a. Jean est triste d'avoir blessé Marie./De quoi Jean est-il triste?
b. Jean est désolé que Marie ait perdu son bébé./De quoi Jean est-il désolé?

Troisièmement, dans le cas des adjectifs comme *chanceux*, un syntagme nominal ou un pronom comme *cela* ne peut pas remplacer le syntagme à l'infinitif ou la phrase tensée, tel qu'illustré en (138).

- (177) a. Jean est chanceux d'avoir réussi/que Marie soit arrivée.
b. *Jean est chanceux de sa réussite/de la venue de Marie/de cela.

Un syntagme nominal ou *cela* peut tenir la place du syntagme à l'infinitif ou de la phrase tensée des adjectifs de réaction émotive, comme démontré en (178).

⁴⁸ Les syntagmes à l'infinitif de certains sous-types d'adjectifs effectifs n'ont pas le comportement typique de compléments à certains égards, notamment en ce qui concerne la pronominalisation, le questionnement, etc. Toutefois, il s'agit dans ce cas d'éléments sélectionnés (voir le chapitre 4).

- (178) a. Jean est surpris d'avoir réussi/que Marie soit arrivée.
b. Jean est surpris de sa réussite/de la venue de Marie/de cela.

Quatrièmement, les possibilités d'extraction hors du syntagme à l'infinitif et de la phrase tensée ne sont pas les mêmes selon qu'il s'agit des adjectifs du type de *chanceux* ou des adjectifs de réaction émotive. Il est bien établi, depuis Huang (1982), que l'extraction hors d'un syntagme qui a le statut d'un complément est souvent plus acceptable que l'extraction hors d'un syntagme qui n'est pas un complément (sujet et adjoint). Plus particulièrement, l'extraction d'un objet direct hors d'un syntagme qui n'a pas le statut d'un complément est souvent permise (mais pas toujours); toutefois, les syntagmes prépositionnels et les adjoints ne peuvent pas être extraits hors d'un syntagme qui n'est pas un complément.

Tel qu'illustré en (179), l'extraction d'un objet direct hors du syntagme à l'infinitif ou de la phrase tensée des adjectifs tels *chanceux* donne des résultats agrammaticaux.

- (179) a. Jean est chanceux d'avoir retrouvé son portefeuille/que Marie ait pu réparé la voiture.
b. *Qu'est-ce que Jean est chanceux d'avoir retrouvé?/*Qu'est-ce que Jean est chanceux que Marie ait pu réparé?

Par contre, l'extraction d'un objet direct hors du syntagme à l'infinitif ou de la phrase tensée des adjectifs de réaction émotive est permise, comme démontré en (180).

- (180) a. Jean est content d'avoir retrouvé son portefeuille/que Marie ait pu réparé la voiture.
b. Qu'est-ce que Jean est content d'avoir retrouvé?/Qu'est-ce que Jean est content que Marie ait pu réparé?

L'extraction d'un syntagme prépositionnel hors du syntagme à l'infinitif ou de la phrase tensée des adjectifs du type de *chanceux* donne des résultats plutôt douteux, voire agrammaticaux. Ceci est illustré en (181).

- (181) a. Jean a été chanceux de pouvoir discuter avec le directeur/qu'il ait pu discuter avec le directeur.
 b. ?/*Avec qui Jean a-t-il été chanceux de pouvoir discuter?/?/*Avec qui Jean a-t-il été chanceux qu'il ait pu discuter?

Toutefois, il est possible d'extraire un syntagme prépositionnel hors du syntagme à l'infinitif ou de la phrase tensée des adjectifs de réaction émotive, tel qu'en (182).

- (182) a. Jean était content de pouvoir discuter avec le directeur/qu'il ait pu discuter avec le directeur.
 b. Avec qui Jean était-il content de pouvoir discuter?/Avec qui Jean était-il content qu'il ait pu discuter?

L'extraction d'adjoints hors du syntagme à l'infinitif ou de la phrase tensée est exclue à la fois avec les adjectifs tels *chanceux* et les adjectifs de réaction émotive, comme démontré en (183) et en (184).

- (183) a. Jean est chanceux que Marie ait réparé sa voiture pour aller à la plage.
 b. [Pour quelle raison/pourquoi]_i Jean est-il chanceux t_i que Marie ait réparé sa voiture *t_i?

- (184) a. Jean est content que Marie ait réparé sa voiture pour aller à la plage.
 b. [Pour quelle raison/pourquoi]_i Jean est-il content t_i que Marie ait réparé sa voiture *t_i?

L'impossibilité d'extraire un adjectif hors des compléments des adjectifs de réaction émotive est attendue, puisqu'il s'agit de compléments factifs. Les faits sur l'extraction montrent toutefois que les syntagmes à l'infinitif et les phrases tensées des adjectifs de réaction émotive constituent des domaines moins opaques que ceux des adjectifs tels *chanceux*. Alors que certains types d'extraction sont possibles avec les adjectifs de réaction émotive (voir (180) et (182)), l'extraction est de façon générale bloquée avec les adjectifs du type de *chanceux*. Le caractère très opaque des syntagmes à l'infinitif et des phrases tensées qui suivent les

adjectifs du type de *chanceux* s'explique si ceux-ci ne sont pas des compléments, mais des adjoints.

Nous examinerons maintenant une dernière propriété qui indique que le syntagme à l'infinitif et la phrase tensée des adjectifs tels *chanceux* sont des adjoints. Il s'agit de leur nature optionnelle. Tel qu'illustré en (185), les adjectifs tels *chanceux* peuvent apparaître seuls ou peuvent être suivis d'un syntagme à l'infinitif ou d'une phrase tensée.

- (185) a. Jean est chanceux/malchanceux.
b. Jean est chanceux/malchanceux d'être célibataire/que les policiers soient passés par là.

Quand l'adjectif apparaît seul, comme en (185a), il n'est pas nécessaire qu'une situation, normalement exprimée par un syntagme à l'infinitif ou une phrase tensée, comme en (185b), soit sous-entendue⁴⁹. Ainsi, la phrase en (185a) peut recevoir une interprétation dans laquelle la propriété *chanceux* ou *malchanceux* est attribuée à *Jean* de façon générale, sans rapport à une situation quelconque. Dans ce cas, il sert à attribuer une propriété permanente ou intrinsèque à un individu. Par contre, lorsque *chanceux* est suivi d'un syntagme à l'infinitif ou d'une phrase tensée comme en (185b), la propriété est limitée à une situation particulière; en d'autres termes, elle n'est valable qu'en rapport à une situation bien précise et circonscrite, soit *être célibataire* ou *les policiers sont passés par là*. L'adjectif *chanceux* ou *malchanceux* en (185b) fonctionne donc comme un prédicat à propriétés transitoires ou temporaires. Il est intéressant de noter qu'aucune des phrases n'implique l'autre. Considérons (186).

- (186) a. Jean est chanceux.
b. Jean est chanceux d'être célibataire/que les policiers soient passés par là.

⁴⁹ Lorsque le syntagme à l'infinitif ou la phrase tensée est omis, une situation peut être sous-entendue si elle est suffisamment saillante et récupérable dans un contexte donné.

La phrase en (186a) reçoit une lecture où un locuteur considère *Jean* comme étant habituellement ou généralement chanceux. En (186b), toutefois, l'interprétation en est une où le locuteur estime que Jean est favorisé par la chance en ce qui concerne une situation bien particulière. Il n'y a pas d'implication qui tienne par contre. Ainsi, un locuteur pourrait juger que *Jean* est chanceux d'être célibataire ou chanceux que les policiers soient passés par là (dans un tel cas (186b) serait vrai), tout en considérant que Jean est malchanceux de façon générale (dans un tel cas (186a) serait faux).

Les phrases en (185a) et en (186a) montrent que la présence du syntagme à l'infinitif ou de la phrase tensée est tout à fait facultative avec les adjectifs du type de *chanceux*, ce qui suggère fortement que les éléments qui suivent ces adjectifs sont des adjoints, plutôt que des arguments. En fait, un des critères principaux utilisés pour distinguer les adjoints des arguments est leur caractère obligatoire/facultatif. Grosso modo, un adjoint est un élément optionnel, non indispensable au sens d'un prédicat; son omission n'entraîne pas l'agrammaticalité ou une modification de sens majeur du prédicat. Un argument par contre est un élément essentiel; il est requis pour compléter le sens d'un prédicat, et comme tel, doit de façon générale être réalisé (voir Dowty, 2003).

Dans les phrases en (185a) et en (186a), le syntagme à l'infinitif et la phrase tensée ne sont pas requis pour compléter le sens de l'adjectif *chanceux* ou *malchanceux* et ne modifient pas de façon significative le sens de ces adjectifs; ils servent plutôt à limiter la propriété à une situation spécifique. Les syntagmes à l'infinitif et les phrases tensées qui apparaissent avec les adjectifs de réaction émotive doivent toutefois être analysés comme des arguments. Considérons les phrases en (187).

- (187) a. Jean est triste/heureux (de quitter Marie/que Marie veuille devenir médecin).
b. Jean est irrité/furieux (d'avoir perdu la partie/que Marie ne réponde pas à ses messages).

Le syntagme à l’infinitif ou la phrase tensée qui apparaît après les adjectifs de réaction émotive peut être omis, mais nous argumenterons ici qu’il doit tout de même être considéré comme un argument. Dans le cas des adjectifs en (187a), selon que le syntagme à l’infinitif ou la phrase tensée est réalisé ou non, un changement de sens est observé. Lorsque le syntagme à l’infinitif ou la phrase tensée est présent, il précise la cause de la tristesse ou du bonheur de Jean. L’adjectif décrit alors des sentiments momentanés (pas des dispositions générales) qui sont engendrés ou causés par l’«événement» décrit par le complément. Le sens des adjectifs *heureux* et de *triste* dans ce cas est nécessairement différent de celui qu’on retrouve dans des emplois comme *Jean est heureux/triste*⁵⁰. Avec des adjectifs comme *irrité* et *furieux*, comme en (187b), le syntagme à l’infinitif et la phrase tensée peuvent aussi être omis. Dans ce cas, par contre, un «événement», qui est la cause de l’état émotif décrit par l’adjectif, est sous-entendu ou implicite et doit être récupérable du contexte. Avec les adjectifs de réaction émotive, le syntagme à l’infinitif ou la phrase tensée doit donc être analysé comme un argument, un élément essentiel au sens de l’adjectif. Le fait que le syntagme à l’infinitif ou la phrase tensée peut être repris par le pronom *en* appuie cette analyse.

En somme, dans cette section, nous avons montré que les syntagmes à l’infinitif et les phrases tensées qui peuvent apparaître avec les adjectifs du type de *chanceux* ne se comportent pas comme des arguments, mais plutôt comme des adjoints, qui ont comme rôle de restreindre la portée de l’adjectif. Dans les tournures personnelles, ces adjectifs sont donc des prédicats monovalents; ils sélectionnent un seul argument, soit un individu, qui est en position sujet. Ils diffèrent donc des adjectifs de réaction émotive, qui sont des adjectifs dyadiques; ils sélectionnent un individu qui est l’expérimenteur d’un état émotif et un «événement» qui engendre cet état. Dans la prochaine section, nous nous pencherons plus en détail sur la

⁵⁰ Voir la section 3.2.1 sur la différence entre ces prédicats lorsqu’ils sont utilisés comme adjectifs qui décrivent des états (adjectifs de réaction émotive) et comme adjectifs qui décrivent des qualités.

fonction du syntagme à l'infinitif ou de la phrase tensée qui suit les adjectifs tels *chanceux*. Nous proposerons que cette suite dénote un «événement» particulier, sur lequel le locuteur se base pour porter un jugement d'ordre personnel et faire une attribution d'une propriété particulière à un individu.

3.7.1.2 L'apport sémantique du syntagme à l'infinitif et de la phrase tensée qui suit les adjectifs tels *chanceux*

Dans la section 3.2.1, nous avons proposé que les adjectifs de réaction émotive, tels *être content*, *être furieux*, *être irrité*, etc. expriment une relation causale entre l'«événement» que dénote leur complément (le syntagme à l'infinitif ou la complétive tensée) et l'état décrit par l'adjectif. Ainsi, en (188), l'«événement» *attendre sous la pluie* ou *Marie l'a fait attendre sous la pluie* est la cause ou l'origine de l'état émotif du sujet.

(188) Jean est irrité d'attendre sous la pluie/que Marie l'ait fait attendre sous la pluie.

L'interprétation causative obtenue avec ces prédicats peut être illustrée par les paraphrases en (189).

- (189) a. Jean est irrité parce qu'il attend sous la pluie/parce que Marie l'a fait attendre sous la pluie.
b. Attendre sous la pluie/que Marie l'ait fait attendre sous la pluie a rendu Jean irrité.
c. Attendre sous la pluie/que Marie l'ait fait attendre sous la pluie est la cause de l'irritation de Jean.

Avec les adjectifs du type de *chanceux*, il n'y a pas de rapport de causalité entre la situation que décrit le syntagme à l'infinitif ou la phrase tensée et la propriété décrite par l'adjectif. En (190), par exemple, la situation *avoir les yeux bleus* ou *le professeur ne l'a pas vu tricher* ne peut pas être interprétée comme exprimant la cause ou l'origine de *être chanceux*.

(190) Jean est chanceux d'avoir les yeux bleus/que le professeur ne l'ait pas vu tricher.

Dans cette phrase, on n'obtient pas une interprétation où *être chanceux* est déclenché par la situation que dénote le syntagme à l'infinitif ou la phrase tensée. Il s'ensuit que les adjectifs tels *chanceux* ne peuvent pas entrer dans des structures du type en (189), structures qui révèlent un rapport de cause à effet (soit, un «événement» qui provoque un certain sentiment). Les exemples en (191) ne sont donc pas des paraphrases acceptables de (151).

- (191) a. #Jean est chanceux parce qu'il a les yeux bleus/parce que le professeur ne l'a pas vu tricher.
b. #Avoir les yeux bleus rend Jean chanceux/Que le professeur ne l'ait pas vu tricher rend Jean chanceux.
c. #Avoir les yeux bleus/que le professeur ne l'ait pas vu tricher est la cause du caractère chanceux de Jean.

En fait, le sens que véhiculent les adjectifs du type de *chanceux* est très différent de celui que véhiculent les adjectifs de réaction émotive. Les adjectifs de réaction émotive expriment des états, ce qui n'est pas le cas des adjectifs tels *chanceux*, comme illustré par le contraste de grammaticalité entre (192) et (193).

(192) Jean est dans un état de furie/d'irritation/de tristesse/de colère (parce que Marie l'a fait attendre sous la pluie).

(193) *Jean est dans un état de chance/de malchance (parce qu'il a les yeux bleus).

Nous proposons que les adjectifs du type de *chanceux* sont des prédicats évaluatifs, qui sont utilisés par un locuteur pour porter un jugement à l'égard d'un individu. Plus précisément, lorsque ces adjectifs sont suivis d'un syntagme à l'infinitif ou d'une phrase tensée, le locuteur déduit ou infère de la réalisation d'un

«événement» spécifique⁵¹ qu'un individu a une certaine propriété (temporaire); le constat de cet «événement», pour le locuteur, dévoile une propriété particulière chez un individu. En fait, l'«événement» en question est une manifestation particulière de chance ou de malchance. En gros, les adjectifs du type de *chanceux* fonctionnent essentiellement de la même manière que les adjectifs de qualités morales, dont les propriétés sont examinés dans le chapitre 4⁵². Considérons les phrases en (194).

- (194) a. Jean est chanceux.
b. Jean est chanceux d'avoir des enfants obéissants/que ses enfants soient obéissants.

Lorsque l'adjectif apparaît seul, comme en (194a), l'adjectif décrit une propriété d'un individu qui est valable de façon générale, en tout temps. Cette propriété n'est pas rattachée à un «événement». Par contre, en (194b), la propriété qu'exprime l'adjectif n'est valable qu'en rapport à un «événement» précis. Dans ce cas, la propriété est bornée : l'adjectif fonctionne alors comme un prédicat à propriétés transitoires. Lorsque réalisé, le syntagme à l'infinitif ou la phrase tensée constitue la justification du jugement que porte le locuteur sur un individu. Pour qu'un locuteur puisse porter un tel jugement, il doit faire une inférence à partir d'un «événement» spécifique, d'un «événement» qu'on peut constater. Cet «événement» lui sert d'évidence ou de preuve sur laquelle il peut s'appuyer pour attribuer une propriété. Cet «événement» doit donc être présupposé. Ci-dessus, nous avons discuté du fait que la situation que dénote le syntagme à l'infinitif ou la phrase tensée des adjectifs du type de *chanceux* est présupposée à la fois dans les phrases affirmatives et dans les phrases négatives, comme illustré en (195).

⁵¹ Nous proposons que la suite qui suit les adjectifs tels *chanceux* dénote un «événement» spécifique ou défini, comme c'est le cas d'ailleurs de celle qui apparaît avec les adjectifs de réaction émotive. Cette analyse permettrait de rendre compte du fait que cette suite a les mêmes réalisations syntaxiques (syntagme à l'infinitif ou phrase tensée au subjonctif ou à l'indicatif) avec ces deux types d'adjectifs.

⁵² Il y a tout de même des différences importantes entre les adjectifs du type de *chanceux* et les adjectifs de qualités morales (voir la section 3.7.1.3).

- (195) a. Jean est chanceux d'être né un 25 décembre/que sa tante riche soit morte.
b. Jean n'est pas chanceux d'être né un 25 décembre/que sa tante riche soit morte.

Puisque la présupposition n'est pas annulée sous négation, les adjectifs du type de *chanceux* semblent être des prédicats factifs. Or, il ne peut s'agir d'une présupposition factive avec ces adjectifs. La notion de factivité, telle qu'employée le plus fréquemment dans la littérature, est une propriété qui s'applique aux compléments. Comme nous avons argumenté dans la section 3.7.1.1, les syntagmes à l'infinitif et les phrases tensées qui apparaissent avec les adjectifs du type de *chanceux* sont des adjoints, pas des éléments sélectionnés. La factivité n'est pas donc pertinente pour caractériser la suite qui suit ces adjectifs. Le maintien de la présupposition sous négation, comme en (195b), s'explique si le syntagme à l'infinitif et la phrase tensée sont des adjoints : cet adjoint est tout simplement hors de la portée de la négation. D'ailleurs, deux caractéristiques des adjectifs du type de *chanceux* viennent corroborer l'analyse selon laquelle ils ne sont pas de véritables prédicats émotifs factifs. Premièrement, les émotifs factifs qui apparaissent dans les tournures personnelles (les adjectifs de réaction émotive) sont compatibles avec un syntagme comportant le nom *fait*. Ceci est illustré en (157).

- (196) a. Jean est furieux d'avoir perdu les élections./Marie est irritée qu'elle ait raté son avion.
b. Jean est furieux du fait qu'il ait perdu les élections./Marie est irritée du fait qu'elle ait raté son avion.

En contraste, les adjectifs du type de *chanceux* ne sont pas compatibles avec un tel syntagme. Les phrases en (197b) sont donc rejetées.

- (197) a. Jean est chanceux d'être grand./Marie a été malchanceuse que sa demande ait été jugée par ce comité, qui nourrit un préjugé défavorable à son égard.
b. *Jean est chanceux du fait qu'il soit grand./*Marie a été malchanceuse du fait que sa demande ait été jugée par ce comité, qui nourrit un préjugé défavorable à son égard.

Deuxièmement, les adjectifs émotifs factifs qui apparaissent dans les tournures personnelles peuvent, en plus de pouvoir sélectionner des complétives tensées au subjonctif introduites directement par *que*, apparaître avec des complétives en *de ce que*, tel que démontré en (198).

- (198) Jean est furieux de ce qu'il ait perdu les élections./Marie est irritée de ce qu'elle ait raté son avion.

Tel qu'illustré en (199), les complétives en *de ce que* sont inacceptables avec les adjectifs du type de *chanceux*.

- (199) *Jean est chanceux de ce qu'il soit grand./*Marie a été malchanceuse de ce que sa demande ait été jugée par ce comité, qui nourrit un préjugé défavorable à son égard.

Si les adjectifs tels *chanceux* étaient de réels prédicats émotifs factifs, on s'attendrait à ce qu'ils puissent apparaître dans des constructions comme en (197b) et en (199). Or, ils sont inacceptables dans ce type de constructions.

En résumé, les syntagmes à l'infinitif et les phrases tensées qui apparaissent optionnellement avec les adjectifs du type de *chanceux* dénotent un «événement» spécifique ou une occurrence particulière d'un «événement», ce qui donne l'illusion que ce type d'adjectifs sont des prédicats factifs. C'est le constat de cet «événement» qui donne droit au locuteur d'attribuer une propriété à un certain individu, propriété qui est tout de même délimitée ou transitoire puisqu'elle se rapporte uniquement à une situation déterminée. Le rôle que jouent les syntagmes à l'infinitif et les phrases tensées avec les adjectifs du type de *chanceux* est donc

similaire à celui que joue le syntagme à l'infinifitif avec les adjectifs de qualités morales (voir le chapitre 4). Toutefois, il y a des différences importantes entre ces deux types d'adjectifs. Dans la prochaine section, nous discuterons de ces différences. Nous proposerons que les caractéristiques distinctes entre ces deux types d'adjectifs découlent d'une part du fait que la suite qui suit ces adjectifs correspond à deux catégories sémantiques distinctes et d'autre part de l'absence ou de la présence de la notion de contrôle avec ces prédicats.

3.7.1.3 Différences entre les adjectifs tels *chanceux* et les adjectifs de qualités morales

Dans le chapitre 4, nous examinons les propriétés d'adjectifs comme *brave*, *courageux*, *courtois*, *gentil*, *poli*, etc., prédicats que nous nommons les adjectifs de qualités morales, puisqu'ils servent à exprimer des jugements sur ce qui est conforme ou contraire aux règles de savoir-vivre admises dans une société. Ces adjectifs peuvent apparaître dans les tournures personnelles et les constructions impersonnelles. Il ne sera question que des tournures personnelles ici. Dans les tournures personnelles, les adjectifs de qualités morales peuvent apparaître avec ou sans suite (200), ce qui est également le cas des adjectifs du type de *chanceux* (201).

(200) a. Jean est gentil.
b. Jean est gentil de nous avoir envoyé une invitation.

(201) a. Jean est chanceux.
b. Jean est chanceux de pouvoir se payer des vacances au soleil/qu'il peut se payer des vacances au soleil.

Dans la section 4.3, nous argumentons que les adjectifs de qualités morales sont des prédicats monadiques. Ainsi, en (200b), *être gentil* sélectionne un seul argument, soit *Jean* en position sujet; le syntagme à l'infinifitif est analysé comme un adjectif. Comme amplement discuté dans la section 3.7.1.1, cette même analyse s'applique aux syntagmes à l'infinifitif et aux phrases tensées des adjectifs du type

de *chanceux*. Nous discuterons ici de deux faits qui montrent que la suite qui suit ces deux types d'adjectifs ne dénote pas le même type d'entités. Premièrement, alors que les adjectifs du type de *chanceux* peuvent être suivis de syntagmes à l'infinitif ou de phrases tensées (202b), les adjectifs de qualités morales sont permis exclusivement avec des syntagmes à l'infinitif (202a).

- (202) a. Jean a été patient d'attendre Marie/*qu'il attende/*qu'il attend Marie.
b. Jean a été chanceux de rencontrer Marie/qu'il ait rencontré Marie/qu'il a rencontré Marie.

Deuxièmement, des contraintes de type aspectuel sont imposées sur le syntagme à l'infinitif des adjectifs de qualités morales. En fait, le syntagme à l'infinitif de ces adjectifs ne peut pas dénoter une situation stative, en particulier un état permanent (203a). En contraste, le syntagme à l'infinitif des adjectifs du type de *chanceux* peut dénoter des situations statives à propriétés permanentes (203b).

- (203) a. *Jean est intelligent d'être beau/d'avoir les yeux bleus/d'être blond.
b. Jean est chanceux d'être beau/d'avoir les yeux bleus/d'être blond.

La suite qui suit les adjectifs de qualités morales et les adjectifs tels *chanceux*, quoiqu'ils soient des adjoints et qu'ils jouent grosso modo le même rôle, correspondent à des catégories sémantiques distinctes. La suite des adjectifs de qualités morales dénotent une «action», tandis que celle des adjectifs comme *chanceux* dénotent un «événement».

Par ailleurs, dans le chapitre 4, nous discutons du fait que le contrôle ou l'agentivité est une notion fondamentale dans la caractérisation des adjectifs de qualités morales. En fait, un jugement d'ordre moral à l'égard d'un individu ne peut être posé que si cet individu performe une «action» de son plein gré, volontairement. L'«action» doit résulter d'un choix d'un individu, qui en est pleinement et uniquement responsable. La présence de la notion de contrôle est primordiale avec ces adjectifs et permet de rendre compte d'un bon nombre de

propriétés des constructions dans lesquelles ils apparaissent. Comme les syntagmes à l'infinitif des adjectifs de qualités morales doivent dénoter des situations qui sont sous le contrôle d'un individu, les phrases en (204), qui comportent des syntagmes à l'infinitif à sens passif, sont rejetées.

- (204) a. *Jean a été courageux d'avoir été frappé par la balle.
b. *Jean a été stupide d'avoir été mordu par le chien.

Les adjectifs tels *chanceux* n'impliquent pas de notion de contrôle. Par conséquent, les syntagmes à l'infinitif de ces adjectifs peuvent dénoter des situations passives, tel qu'illustré en (205).

- (205) a. Jean a été chanceux d'avoir été libéré.
b. Jean a été malchanceux d'avoir été frappé par la voiture.

Par ailleurs, dans le chapitre 4, nous discutons du fait que les syntagmes à l'infinitif qui dénotent des achèvements produisent souvent des résultats douteux avec les adjectifs de qualités morales. Nous montrons que seuls les achèvements qui décrivent des changements d'état atteints de façon délibérée et consciente sont véritablement acceptables avec ces adjectifs. Considérons (206) et (207).

- (206) a. *Jean a été intelligent de gagner la course/de trouver la bague que Marie avait perdu.
b. *Jean a été courageux d'apercevoir le criminel s'enfuir.
- (207) a. Jean a été intelligent d'arriver à l'heure.
b. Jean a été stupide d'acquiescer à la demande de Marie.

En (206) et en (207), tous les syntagmes à l'infinitif dénotent des situations ponctuelles, c'est-à-dire qu'ils décrivent des transitions instantanées qui mènent à un changement d'état ou de situation. Nous argumentons que le contraste de grammaticalité entre (206) et (207) est le résultat de la présence ou de l'absence de contrôle ou d'agentivité. En (206), *gagner la course, trouver la bague que Marie avait perdu et apercevoir le criminel s'enfuir* sont des situations qui sont

hors du contrôle d'un individu; en d'autres termes, l'atteinte finale du résultat dans ces cas ne peut pas dépendre d'un choix volontaire d'un individu. Ce sont des achèvements non agentifs. Les phrases en (206) sont donc rejetées. En (207), par contre, avec *arriver à l'heure* et *acquiescer à la demande de Marie*, l'atteinte de l'état final peut être directement attribuable à un individu, qui a le choix de performer l'«action» ou non. Il s'agit d'achèvements agentifs ou d'achèvements qui sont sous le contrôle d'un individu. Les phrases en (207) sont tout à fait acceptables.

Avec les adjectifs du type de *chanceux*, on obtient exactement les résultats inverses de ce qui est observé avec les adjectifs de qualités morales. Ainsi, avec les prédicats tels *chanceux*, les syntagmes à l'infinitif qui dénotent des achèvements non agentifs sont permis, alors que ceux qui dénotent des achèvements agentifs donnent des résultats plutôt douteux. Par exemple, les situations que dénotent les syntagmes à l'infinitif en (208) sont des changements d'état qui n'impliquent pas l'agentivité, c'est-à-dire que ces situations peuvent se produire accidentellement, sans qu'un individu en soit tenu responsable. Ces phrases sont bien formées.

- (208) a. Jean a été chanceux de gagner la course/de trouver la bague que Marie avait perdu.
b. Jean a été chanceux d'apercevoir le criminel s'enfuir.

Toutefois, les changements d'état qui résultent d'une participation consciente et délibérée d'un individu ne sont pas vraiment acceptables avec ces adjectifs. Considérons (209).

- (209) a. Jean a été chanceux d'arriver à l'heure.
b. *Jean a été chanceux d'acquiescer à la demande de Marie.

Quoique grammaticale, la phrase en (209a) n'est acceptable que si le syntagme à l'infinitif reçoit une lecture purement non agentive, c'est-à-dire si *arriver à*

l'heure ne dépend pas de la volonté de Jean, mais résulte de circonstances qui sont hors de son contrôle. Ainsi, la phrase en (209a) serait correcte par exemple dans un contexte dans lequel il était attendu que Jean arriverait en retard, mais qu'un heureux concours de circonstances (une circulation fluide sur l'autoroute, un vol d'avion plus rapide qu'à l'habituel, etc.) a fait en sorte qu'il en a été autrement. Crucialement, pour que la phrase en (209a) soit acceptable, il faut que l'atteinte de l'état final soit hors du contrôle de *Jean*. La phrase en (209b), dans laquelle le syntagme à l'infinitif dénote un achèvement agentif est agrammaticale. Dans cette phrase, *acquiescer à la demande de Marie* dénote une situation qui implique nécessairement la volonté d'un individu, soit une situation pour laquelle sa participation est tout à fait délibérée⁵³.

En somme, bien que la suite des adjectifs de qualités morales et des adjectifs du type de *chanceux* soit un adjectif et constitue une justification de l'attribution d'une propriété à un individu par un locuteur, cette suite correspond à des entités différentes avec les deux types d'adjectifs. Avec les adjectifs de qualités morales, le syntagme à l'infinitif dénote une «action» spécifique qui doit obligatoirement être sous le contrôle du sujet; avec les adjectifs du type de *chanceux*, le syntagme à l'infinitif ou la phrase tensée dénote un «événement» spécifique qui doit nécessairement être hors du contrôle du sujet. Ces faits ne sont pas surprenants si l'on considère le sens des adjectifs du type de *chanceux*. Essentiellement, des notions comme la chance et la malchance appartiennent au règne du hasard. Les «événements» dont il est question avec les adjectifs comme *chanceux*, *malchanceux*, etc. sont donc des «événements» imprévisibles qui sont tributaires

⁵³ Wilkinson (1976, p. 169) remarque que les suites qui dénotent des situations très actives («strongly active») donnent des résultats plutôt douteux avec des prédicats comme *lucky* 'chanceux', tel que démontré en (i).

(i) ??Dick was lucky to help her/leave/climb over with us.

(=(31c), dans Wilkinson, 1976)

Il n'offre toutefois pas d'explication à ce phénomène. À notre avis, la marginalité de cette phrase découle simplement du fait que l'«événement» sur lequel s'appuie le locuteur pour faire l'attribution d'une propriété à l'individu auquel le syntagme nominal en position sujet réfère doit spécifiquement être hors de l'emprise de cet individu. Puisqu'une interprétation où *Dick* joue un rôle agentif est disponible en (i), la phrase est marginale.

de circonstances fortuites. Ils surviennent de façon arbitraire, voire même chaotique, et sont donc obligatoirement incontrôlables. Les syntagmes à l'infinitif et les phrases tensées avec ces adjectifs doivent donc spécifiquement dénoter un «événement» qui est soumis aux caprices du hasard, pas à la volonté d'un individu. L'absence de contrôle est donc une caractéristique importante des adjectifs du type de *chanceux*, ce qui contraste fortement avec les adjectifs de qualités morales, pour lesquels la notion d'agentivité est primordiale.

Dans la section suivante, nous nous pencherons sur les adjectifs correspondant à *chanceux*, *malchanceux*, etc. en anglais et nous examinerons leurs propriétés lorsqu'ils apparaissent dans les constructions impersonnelles.

3.7.2 Les adjectifs du type de *chanceux* en anglais et les constructions impersonnelles

Norrick (1978, p. 43-44) ainsi que Wilkinson (1970, 1976) discutent brièvement de la classe d'adjectifs du type de *chanceux* en anglais. Cette classe comprend *lucky*, *fortunate* et leurs antonymes *unlucky*, *unfortunate*. Ces prédicats peuvent apparaître dans les tournures personnelles et les constructions impersonnelles, tel qu'illustré en (210) et en (211).

- (210) a. Joe is lucky to own a summer cottage. (=1), dans Norrick, p. 43
 b. Jane is unfortunate to have lost her keys. (=2), dans Norrick, p. 43
 c. Sue is lucky that her rich uncle died. (=3), dans Norrick, p. 43
 d. Al is fortunate that the cops don't pay much attention to drunk drivers.
 (=4), dans Norrick, p. 43
- (211) a. It is lucky that Fred made the drinks. (=6), dans Norrick, p. 44
 b. It is lucky for us that Fred made the drinks.
 (=7), dans Norrick, p. 44
 c. That John won was lucky. (=20a), dans Wilkinson, 1976
 d. That John won was lucky for him.
 (=20b), dans Wilkinson, 1976

Dans les tournures personnelles, ces adjectifs peuvent apparaître avec des suites à l’infinitif ((210a) et (210b)) ou des suites tensées ((210c) et (210d)), comme c’est d’ailleurs le cas en français. Dans les constructions impersonnelles de l’anglais que fournissent les auteurs, l’adjectif apparaît avec une phrase tensée qui peut être extraposée ((211a) et (211b)) ou en position sujet ((211c) et (211d)). Notons que la phrase tensée dans les constructions impersonnelles peut être accompagnée d’un syntagme prépositionnel, comme en (211b) et en (211d), où *for us* et *for him* sont réalisés⁵⁴.

Selon Norrick (1978, p. 44), la phrase en (211b), reproduite en (212a), aurait le même sens que celle donnée en (212b).

- (212) a. It is lucky for us that Fred made the drinks. (=7), dans Norrick, p. 44
b. We are lucky that Fred made the drinks. (=8), dans Norrick, p. 44

Par contre, une phrase comme en (211a), où le syntagme prépositionnel en *for* est omis (phrase qui est reproduite en (213a), ne serait pas du tout équivalente à celle en (213b), dans laquelle les sujets sont coréférentiels.

- (213) a. It is lucky that Fred made the drinks. (=6), dans Norrick, p. 44
b. Fred_i is lucky that he_i made the drinks. (=9), dans Norrick, p. 44

Dans la phrase en (213b), la propriété est prédiquée de *Fred*, ce qui n’est pas le cas en (213a). D’après Norrick, en (213a), la propriété est plutôt attribuée à l’individu implicite qui est normalement précisé par un syntagme prépositionnel en *for*. Ainsi, en (213a), la propriété serait attribuée au locuteur ou à une autre personne identifiable du contexte. La phrase en (213a) recevrait donc l’interprétation en (214).

⁵⁴ Les auteurs ne fournissent pas d’exemples de constructions impersonnelles dans lesquelles l’adjectif est suivi d’un syntagme à l’infinitif.

(214) It is lucky for somebody/some people that Fred made the drinks.
(=(12), dans Norrick, p. 44)

On doit déduire de l'analyse qu'il développe que la phrase en (214) est paraphrasable comme en (215).

(215) Somebody/some people is/are lucky that Fred made the drinks.

Ce qui est crucial dans l'analyse de Norrick, c'est que, même dans les constructions impersonnelles, la propriété décrite par l'adjectif est toujours attribuée à un individu (qui est spécifié par un syntagme prépositionnel en *for* ou qui est implicite quand ce syntagme n'est pas réalisé). Norrick (1978, p. 44) affirme : [...] *lucky*-adjectives must have [+human] NPs as their underlying subjects and not sentences.» Cette analyse est fort douteuse. Nous argumenterons, en nous appuyant sur des données du français, que les tournures personnelles et les constructions impersonnelles avec la classe des adjectifs tels *lucky* ne sont pas équivalentes. Nous montrerons que, dans les constructions impersonnelles, ces adjectifs sont des prédicats à un argument unique, mais que dans ce cas-ci, ils sont utilisés pour attribuer une propriété à un «événement», pas à un individu. Considérons les phrases en (216) et en (217) de l'anglais.

(216) a. It is lucky that Fred made the drinks. (=(6), dans Norrick, p. 44)
b. It is lucky for us that Fred made the drinks.
(=(7), dans Norrick, p. 44)

(217) It is unlucky that Vietnam is known mainly for the American War and people often retain unattractive images about Vietnam in their minds.
(<http://english.vietnamnet.vn/news/2005/02/374120>, le 2 juillet 2005)

Les adjectifs en (216) et en (217) ne sont pas utilisés de la même manière que dans les tournures personnelles. En fait, dans ces phrases, il ne s'agit pas d'une attribution d'une propriété temporaire à un individu qui est faite sur la base d'un «événement» spécifique. Il est plutôt question ici d'un jugement évaluatif que fait un locuteur à l'égard d'un «événement». Il est très révélateur que, pour véhiculer

le sens des phrases en (216) et en (217) en français, les adjectifs *chanceux* et *malchanceux* ne peuvent pas être employés, comme le montre l'agrammaticalité des exemples en (218) et en (219).

- (218) *Il est chanceux que Fred ait préparé les boissons.
*Il est chanceux pour nous que Fred ait préparé les boissons.

- (219) *Il est malchanceux que le Vietnam soit connu principalement pour la Guerre et que les gens aient souvent des images sinistres du Vietnam en tête.

En fait, en français, pour traduire le sens de (216) et de (217), des items lexicaux différents doivent être utilisés, comme démontré en (220) et en (221)⁵⁵.

- (220) a. Il est bon que Fred ait préparé les boissons.
b. Il est bon pour nous que Fred ait préparé les boissons.
- (221) Il est regrettable/fâcheux que le Vietnam soit connu principalement pour la Guerre et que les gens aient souvent des images sinistres du Vietnam en tête.

⁵⁵ On retrouve aussi *heureux*, qui signifie «qui vient à point», dans ce type de constructions, comme en (i).

(i) «Il est heureux que vous ayez été prévenu à temps.» (cité dans *Le Grand Robert*)

Dans la note 46, nous avons mentionné que le prédicat *heureux* peut apparaître dans les tournures personnelles, comme en (ii).

(ii) a. «Nous sommes heureux qu'il n'en ait rien su : c'est une chance pour vous qu'il n'en ait rien su.» (Académie, cité dans *Le Grand Robert*)

b. «Estimez-vous heureux de vous en tirer à si bon compte.» (cité dans *Le Grand Robert*)

Par contre, l'attribution de la propriété est différente dans ces deux types de constructions. En (i), la propriété est prédiquée d'un «événement» et l'adjectif fonctionne comme un prédicat émotif factif. D'ailleurs, lorsque la complétive apparaît en position sujet, elle est compatible avec un syntagme qui comporte le nom *fait*, tel qu'illustré en (iii).

(iii) Le fait que vous ayez été prévenu à temps est heureux.

Dans les tournures personnelles, comme en (ii), la phrase tensée ou le syntagme à l'infinitif est un adjectif. Comme nous avons amplement argumenté dans la section 3.7.1.2, employés dans de telles constructions, ces adjectifs ne peuvent pas être analysés comme des prédicats factifs, même si l'«événement» que dénote l'adjectif est présupposé. Ainsi, comme démontré en (iv), un syntagme en *fait* est incompatible avec ces adjectifs dans les tournures personnelles.

(iv) a. *Nous sommes heureux du fait qu'il n'en ait rien su.

b. *Estimez-vous heureux du fait de vous en tirer à si bon compte.

Dans la section 3.4, nous traitons de la différence de sens entre *heureux* employé comme adjectif de réaction émotive et *heureux* employé comme en (i), qui signifie qui «vient à point».

Dans ces phrases, il est clair que les prédicats *bon*, *regrettable* et *fâcheux* s'appliquent à des «événements», pas à des individus. L'inexistence de contreparties personnelles pour les phrases en (220) et en (221) confirme ce fait. Considérons (222) et (223).

- (222) a. *Quelqu'un est bon que Fred ait préparé des boissons.
b. *Nous sommes bons que Fred nous ait préparé des boissons.

- (223) *Quelqu'un est regrettable/fâcheux que le Vietnam soit connu principalement pour la Guerre et que les gens aient souvent des images sinistres du Vietnam en tête.

Comme on peut le constater en (222) et en (223), les tournures personnelles sont rejetées. Notons que, dans les tournures personnelles, la propriété est prédiquée en général du syntagme nominal en position sujet⁵⁶. Les phrases en (222) et en (223), qui comportent des syntagmes nominaux en position sujet qui réfèrent à des individus, ne peuvent pas constituer des paraphrases des constructions impersonnelles en (220) et de (221) justement parce que, dans ces dernières, la propriété est assignée à un «événement». Quoique *bon* peut s'appliquer à des êtres humains (*Jean est bon/Jean est bon de nous offrir son aide*, qui constituent des cas d'emplois comme adjectifs de qualités morales), il ne peut pas être utilisé comme un adjectif qui met en relation un individu et un «événement», d'où l'agrammaticalité de (222). Les phrases en (223) sont rejetées puisque des propriétés comme *regrettable* et *fâcheux* ne sont attribuables qu'à des «événements».

Les données du français montrent qu'il est difficile de maintenir une équivalence entre les phrases en (212a) et en (212b) dont discute Norrick. En fait, nous pensons que les adjectifs *lucky*, *unlucky*, etc. de l'anglais fonctionnent exactement de la même manière qu'en français. Lorsqu'ils apparaissent dans les tournures personnelles, ils signifient «être favorisé par la chance» ou «être victime de

⁵⁶ Les adjectifs du type de *facile* font exception à cette règle (voir la section 4.2).

malchance» et sont employés pour attribuer une propriété à un être humain. Par contre, lorsqu'ils apparaissent dans les constructions impersonnelles, ils caractérisent un «événement» en termes de son caractère favorable ou défavorable. Contra Norrick, nous proposons que les adjectifs tels *lucky* dans les constructions impersonnelles ne peuvent pas être utilisés pour attribuer une propriété à un individu, qui est spécifié par le syntagme prépositionnel en *for* (en *pour* en français) ou qui est implicite quand ce syntagme est omis. En somme, l'apparente alternance en (212) est simplement due au fait qu'une même forme est utilisée en anglais pour attribuer une propriété à deux types d'entités différentes (un individu ou un «événement»). La prédication n'est pas de même type dans ces deux constructions. Dans les constructions impersonnelles, l'adjectif sert à exprimer un jugement subjectif par rapport à un «événement», dans les tournures personnelles, il est utilisé pour attribuer une propriété temporaire à un individu sur la base d'un «événement» particulier, «événement» qui est spécifié par un adjectif. Dans un cas comme dans l'autre, l'adjectif est un prédicat monadique. Nous discuterons maintenant d'un autre fait qui vient appuyer cette analyse.

Norrick (1978) et Wilkinson (1970, 1976) traitent les adjectifs comme *lucky* comme des prédicats factifs. En fait, Wilkinson (1976, p. 165) affirme que *lucky* est sémantiquement et syntaxiquement factif puisqu'il peut apparaître avec un syntagme comportant le nom *fact* 'fait'⁵⁷. Il fournit l'exemple en (224).

(224) The fact that John won was lucky (for him).

(=(21a), dans Wilkinson, 1976)

⁵⁷ Pour Wilkinson, ceci contraste avec les adjectifs du type de *wise* (les adjectifs de qualités morales), qui sont sémantiquement, mais pas syntaxiquement factifs puisqu'ils sont incompatibles avec ce type de syntagme, comme illustré en (i).

(i) ?*The fact that John left early was wise (of him). (= (21b), dans Wilkinson, 1976)

Dans le chapitre 4, nous discutons de ce type de données et nous fournissons une explication à pourquoi les adjectifs de qualités morales ne sont pas des prédicats factifs (sémantiquement ou syntaxiquement) ni dans les tournures personnelles ni dans les constructions impersonnelles.

Dans cet exemple, il s'agit d'une construction impersonnelle où l'argument de l'adjectif est en position sujet; cette phrase est grosso modo équivalente à celle donnée en (225).

(225) It was lucky (for him/John) that John/he won.

Norrick et Wilkinson ne font aucune distinction entre les constructions impersonnelles et les tournures personnelles. Ils ne mentionnent pas que, dans les tournures personnelles, un syntagme qui comporte le nom *fact* 'fait' n'est pas permis. Ceci est illustré en (226).

(226) a. *John was lucky of the fact that he won.
b. *Jean est chanceux du fait qu'il a gagné.

En fait, dans la section 3.7.1.2, nous avons argumenté que, dans les tournures personnelles, la suite qui suit les adjectifs tels *chanceux* dénote un «événement» spécifique et est par conséquent un «événement» présupposé. Par contre, bien que l'«événement» soit présupposé dans ce type de constructions, l'adjectif ne peut pas être analysé comme un prédicat factif. La factivité est une notion qui s'applique seulement aux prédicats qui sélectionnent des compléments phrastiques. Or, le syntagme à l'infinitif ou la phrase tensée des adjectifs tels *chanceux* dans les tournures personnelles est un adjectif, pas un élément sélectionné. La propriété de factivité n'est donc pas pertinente pour ces prédicats lorsqu'ils apparaissent dans les tournures personnelles.

Dans les constructions impersonnelles, il en est tout autrement. Dans ce type de constructions, l'adjectif a comme argument unique un «événement», plus précisément un «événement» spécifique ou défini. Il s'agit dans ce cas de véritables prédicats émotifs factifs, d'où la compatibilité d'un syntagme du type *en the fact that* lorsque l'argument apparaît en position sujet, comme en (224). Dans les constructions impersonnelles correspondant au type de (224) en français,

lucky et *unlucky* seraient traduits par des prédicats comme *bon*, *regrettable*, *fâcheux*, etc., comme en (227), qui sont des prédicats émotifs factifs.

- (227) a. Le fait que Jean a gagné est bon (pour lui).
b. Le fait que Jean a gagné est regrettable/fâcheux (pour lui/pour Marie/pour son entraîneur).

Il existe d'autres constructions impersonnelles dans lesquelles peuvent participer des adjectifs du type *lucky* ou *unlucky* en anglais. Ce type de constructions n'est pas discuté par Norrick (1978) et Wilkinson (1970, 1976). Nous montrerons ici que, dans ces constructions, les adjectifs fonctionnent de manière différente que dans celles données en (210) et en (211) et nous argumenterons qu'ils ne peuvent pas être analysés, dans ce cas, comme des émotifs factifs. Quelques exemples sont donnés en (228).

- (228) a. In some places it is lucky to meet a white horse; in others, unlucky [...].
(<http://www.doghause.com/superstitions4.asp>, le 14 novembre 2005)
b. In many places it is lucky to lead a horse through the house [...].
(<http://www.doghause.com/superstitions4.asp>, le 14 novembre 2005)
c. It is unlucky for the groom to see his bride on the morning of the wedding.
(<http://www.lumcloon.net/mrsd/piseoga.html>, le 14 novembre 2005)
d. It is lucky to be awakened by birds singing on your wedding morning.
(<http://members.aol.com/celtgowns3/trad.html>, le 14 novembre 2005,)

Dans ces phrases, il ne s'agit pas exactement d'un jugement d'ordre personnel à l'égard d'un «événement» en termes de si son cours ou son issue est favorable ou défavorable (comme *être regrettable*, *être fâcheux*, *être bon*). Plutôt, l'adjectif est employé pour décrire une situation qui porte chance ou qui porte malchance. Les adjectifs du français *chanceux* et *malchanceux*, employés avec ce sens, peuvent apparaître dans les constructions impersonnelles, comme en (229).

- (229) a. Les Écossais ont un certain nombre de superstitions concernant la mer; ainsi, il est très malchanceux pour un pêcheur qui jure d'utiliser le nom de Dieu à moins qu'il ne touche ensuite une pièce de métal.
(<http://www.chez.com/angepasseaccueil/presage/p.htm>, le 14 novembre 2005)
- b. Donner son jonc de mariage à une autre personne porte malheur, de même qu'il est malchanceux de porter le jonc d'une autre personne.
(<http://perso.dromadaire.fr/Mary222/superstitionMAGIE.html>, le 14 novembre 2005)
- c. Il est chanceux de tuer une araignée avec la main ou le pied gauche.
(<http://perso.dromadaire.fr/Mary222/superstitionMAGIE.html>, le 14 novembre 2005)
- d. Et, il existe une autre croyance antique précisant qu'il est malchanceux de pêcher chaque jour de la semaine puisque c'est un signe d'avidité; l'acte mérite donc une punition des dieux des profondeurs.
(<http://www.chez.com/angepasseaccueil/presage/p.htm>, le 14 novembre 2005)

Dans ces constructions, les adjectifs ne sont pas employés comme des prédicats émotifs factifs. Premièrement, utilisés pour signifier «qui porte chance» ou qui «porte malchance», ces prédicats sont incompatibles avec un syntagme qui comporte le nom *fact* ou *fait*. Ceci est illustré en (230) et en (231).

- (230) a. ??The fact of meeting a white horse is lucky (for somebody).
b. ??The fact of seeing the bride on the morning of the wedding is unlucky (for a groom).
- (231) a. ??Le fait d'utiliser le nom de Dieu est malchanceux (pour un pêcheur).
b. ??Le fait de tuer une araignée avec la main ou le pied gauche est chanceux (pour quiconque).

Deuxièmement, les adjectifs émotifs peuvent sélectionner des complétives tensées ainsi que des complétives à l'infinitif comme argument. Comme on peut le constater, en (228) et en (229), les adjectifs *lucky* et *unlucky* ainsi que *chanceux* et *malchanceux* sont suivis d'un syntagme à l'infinitif. Les phrases tensées donnent des résultats douteux dans ce cas, comme démontré en (232) et en (233).

- (232) a. ??In some places it is lucky for someone that he meets a white horse.
b. ??It is unlucky for the groom that he sees his bride on the morning of the wedding.

- (233) a. ??Il est malchanceux pour un pêcheur qu'il utilise le nom de Dieu à moins qu'il ne touche ensuite une pièce de métal.
b. ??Il est chanceux pour quiconque qu'il tue une araignée avec la main ou le pied gauche.

Notons que, les exemples de l'anglais dont discutent Norrick (1978) et Wilkinson (1970, 1976) contrastent avec ceux en (232) et en (233), entre autres par le fait que les adjectifs, dans ce cas, peuvent être suivis de complétives tensées. Quelques exemples sont donnés en (234) pour illustrer.

- (234) a. It was lucky for John that he won. (= (20c), dans Wilkinson, 1976)
b. It was lucky for Mary that Bill saw him.
(= (22a), dans Wilkinson, 1976)

Nous avons argumenté que les adjectifs dans des constructions telles en (234) sont employés comme des adjectifs émotifs factifs.

Nous pensons que l'incompatibilité avec un syntagme qui comporte le nom *fact* ou *fait* (voir (230) et (231)) ainsi que l'exclusion de complétives tensées (voir (232) et (233)) s'expliquent si les adjectifs du type *chanceux*, lorsqu'ils sont employés avec le sens de «porter chance» ou de «porter malchance» sélectionnent une «action», pas un «événement». Ainsi, dans des phrases comme en (228) et en (229), ces adjectifs seraient employés comme des prédicats effectifs. En fait, le sens des phrases en (228) et en (229) peut être représenté comme en (235).

- (235) Cette action porte chance/malchance (à quiconque la performe).

Dans ce cas, le sujet implicite de l'«action» dénotée par le complément à l'infinitif doit être coréférentiel à l'individu qui est spécifié par le syntagme prépositionnel en *pour* (ou en *for*).

- (236) a. Il est malchanceux pour un pêcheur d'utiliser le nom de Dieu à moins qu'il ne touche ensuite une pièce de métal.
b. It is unlucky for the groom to see his bride on the morning of the wedding.

Lorsque les adjectifs sont utilisés comme des prédicats émotifs factifs, la coréférence n'est pas obligatoire. Ainsi, le sujet du complément peut être disjoint (237a) ou conjoint en référence (237b) avec l'individu qui est précisé par le syntagme prépositionnel.

- (237) a. It is lucky (for John) that Mary arrived just in time to save him.
b. It is unlucky (for the groom) that he saw his bride on the morning of the wedding.

Par ailleurs, il est intéressant de noter que les phrases dans lesquelles les adjectifs du type de *chanceux* signifient «porter chance» ou «porter malchance» ont une saveur générique, c'est-à-dire qu'ils décrivent une propriété qui est valable en tout temps. Pour cette raison, seul le temps présent semble être naturel dans ce cas. Tel qu'illustré en (238) et en (239), le temps passé donne des résultats plutôt douteux⁵⁸.

- (238) a. ??In many places it was lucky to lead a horse through the house [...].
b. ??It was unlucky for the groom to see his bride on the morning of the wedding.

- (239) a. ??Il a été/était très malchanceux pour un pêcheur qui jure d'utiliser le nom de Dieu à moins qu'il ne touche ensuite une pièce de métal.
b. ??Il a été/était chanceux (pour quiconque) de tuer une araignée avec la main ou le pied gauche.

En somme, des adjectifs comme *lucky*, *unlucky* de l'anglais ainsi que *chanceux* et *malchanceux* du français peuvent apparaître dans les constructions impersonnelles. Lorsque *lucky* et *unlucky* sont suivis d'une complétive tensée, il

⁵⁸ Lorsque *lucky* et *unlucky* sont employés comme des prédicats émotifs factifs, la copule peut être conjugué à un temps passé, tel qu'illustré en (i).

(i) It was lucky (for John) that Mary arrived just in time to save him.

sont employés comme des prédicats émotifs factifs et sélectionnent un seul argument, soit un «événement» défini ou spécifique. Ils signifient dans ce cas que l'issue ou le cours d'un «événement» est favorable ou défavorable. Les prédicats *chanceux* et *malchanceux* du français ne véhiculent pas ce sens et ne peuvent pas être utilisés comme des prédicats émotifs factifs. Au lieu, des prédicats tels que *être bon*, *être fâcheux*, *être regrettable*, etc. sont employés. Les adjectifs *lucky*, *unlucky*, *chanceux* et *malchanceux* peuvent aussi être employés comme des prédicats effectifs, c'est-à-dire pour attribuer une propriété à une «action». Dans ce cas, ils apparaissent exclusivement avec des syntagmes à l'infinitif et ils signifient «porter chance» ou «porter malchance».

Dans la section 3.7, nous avons examiné les propriétés syntaxiques et sémantiques des adjectifs du type de *chanceux*, adjectifs qui peuvent apparaître à la fois dans les tournures personnelles et dans les constructions impersonnelles. Dans les tournures personnelles, les adjectifs tels *chanceux* partagent certaines propriétés avec les adjectifs de réaction émotive. En fait, ils peuvent être suivis d'un syntagme à l'infinitif ou d'une phrase tensée. Par ailleurs, dans de telles constructions, les adjectifs du type de *chanceux* permettent la coréférence des sujets et la variation modale (indicatif/subjonctif), deux caractéristiques qui sont typiques des prédicats émotifs factifs. Nous avons argumenté que, malgré les apparences, les prédicats du type de *chanceux*, lorsqu'ils apparaissent dans les tournures personnelles, ne sont pas des prédicats factifs et n'appartiennent pas à la classe des émotifs. Le syntagme à l'infinitif ou la phrase tensée qui suit ces prédicats est un adjectif, pas un élément sélectionné, qui sert à restreindre la valeur de la propriété à un «événement» unique. Le rôle que joue l'adjectif avec les adjectifs du type de *chanceux* est essentiellement le même que celui que joue le syntagme à l'infinitif avec les adjectifs de qualités morales; il constitue une justification de l'attribution d'une propriété à un individu par un locuteur. Ainsi, dans les tournures personnelles, les adjectifs tels *chanceux* diffèrent des adjectifs de réaction émotive, qui requièrent la présence d'un «événement». Par ailleurs,

nous avons démontré que, dans les tournures personnelles avec les adjectifs du type de *chanceux*, l'«événement» que dénote le syntagme à l'infinifit ou la phrase tensée doit en être un qui est imprévisible ou qui survient par hasard. L'absence de contrôle dans ces constructions est donc une notion essentielle.

Les adjectifs comme *chanceux* et *malchanceux* du français peuvent également apparaître dans les constructions impersonnelles où ils véhiculent le sens de «porter chance» ou de «porter malchance». Dans ces constructions, ils sont suivis uniquement de syntagmes à l'infinifit et servent à attribuer une propriété à une «action», pas à un individu. Il s'agit donc dans ce cas de constructions effectives. *Lucky* et *unlucky* de l'anglais, contrairement aux adjectifs tels *chanceux* en français, peuvent, dans les constructions impersonnelles, être utilisés comme prédicats émotifs factifs; c'est-à-dire ils peuvent être employés pour porter un jugement subjectif à l'égard d'un «événement» défini.

3.8 Conclusion

Dans ce chapitre, nous nous sommes penchée sur les propriétés des adjectifs émotifs, c'est-à-dire les adjectifs qui expriment des jugements subjectifs. Ces adjectifs sélectionnent, de façon générale, des complétives tensées au subjonctif ainsi que des complétives à l'infinifit. Plusieurs propriétés qui distinguent les adjectifs appartenant à la classe émotive ont été examinées. Nous avons vu que la notion de factivité permet de rendre compte des nombreuses différences observées parmi les adjectifs émotifs : la possibilité d'extraction hors des compléments, la possibilité d'une variation modale, la possibilité de coréférence entre le sujet de la phrase principale et la phrase subordonnée, etc. Ces faits s'expliquent facilement si l'on admet que les adjectifs émotifs non factifs sélectionnent un simple «événement», alors que les adjectifs émotifs factifs sélectionnent un «événement» présupposé, ou en d'autres termes, un «événement» défini.

De plus, nous avons discuté des adjectifs qui sont admis à la fois dans les tournures personnelles et dans les constructions impersonnelles. Nous avons vu que très peu d'adjectifs possèdent cette propriété (*heureux, triste*). L'examen des caractéristiques de ces adjectifs dans les deux types de constructions a permis de dévoiler que la prédication qu'ils font dans chacune d'entre elles n'est pas de même nature. Dans les tournures personnelles, la propriété que dénote l'adjectif est attribuée à une entité capable d'états affectifs, alors que dans les constructions impersonnelles, elle est attribuée à un «événement». Il s'ensuit qu'une «alternance» est possible uniquement lorsque l'adjectif, de par son sens, peut caractériser deux types d'entités distinctes.

Par ailleurs, nous avons montré que certains adjectifs, tels *chanceux* et *malchanceux*, qui présentent certaines caractéristiques des adjectifs émotifs factifs, ne sont pas assimilables à la classe des adjectifs émotifs. En fait, nous avons argumenté que la phrase tensée ou le syntagme à l'infinitif qui suit ces adjectifs n'est pas un véritable complément de ces adjectifs. La phrase tensée ou le syntagme à l'infinitif a plutôt le statut d'adjoint. Ainsi, les adjectifs tels *chanceux* et *malchanceux* ne sont pas des adjectifs qui sélectionnent des compléments phrastiques.

Le chapitre suivant est consacré à la caractérisation des adjectifs effectifs et à celle de leurs imposteurs.

CHAPITRE 4

LES ADJECTIFS EFFECTIFS ET LEURS IMPOSTEURS

4.1 Introduction

Ce chapitre est consacré à l'examen des propriétés des adjectifs de la classe effective et à celles de leurs «imposteurs», c'est-à-dire les prédicats qui, au premier abord, semblent être membres de cette classe. Tels que définis dans la section 1.2, les prédicats effectifs n'ont pas trait aux jugements, contrairement aux prédicats propositionnels et émotifs; ils décrivent plutôt la relation d'un sujet par rapport à la performance d'une action, que cette relation en soit une de potentialité, de causalité ou autre. Un assez grand nombre d'adjectifs correspondent à cette définition (voir l'appendice C qui fournit une liste d'adjectifs appartenant à la classe des effectifs). Ces adjectifs peuvent être répartis en plusieurs sous-types, selon leur sens, comme illustré en (1).

- (1) a. les adjectifs de propension à une action : *apte, déterminé, enclin, prêt, résolu*, etc.
- b. les adjectifs de capacité : *capable, foutu, incapable, susceptible*, etc.
- c. les adjectifs de convoitise ardente ou d'envie forte : *anxieux, avide, désireux, impatient*, etc.
- d. les adjectifs de facilité/difficulté : *difficile, dur, facile, impossible*, etc.

Les adjectifs de propension à une action, tels *déterminé* et *résolu*, ont trait à des inclinaisons ou à des penchants d'un sujet vers une action. Les adjectifs de capacité, comme *capable* et *incapable*, décrivent la potentialité d'un sujet à accomplir une action. Avec de tels adjectifs, le locuteur indique qu'un sujet a les qualités inhérentes requises pour réaliser une action. Les adjectifs de convoitise ardente, tels *avide* et *impatient*, expriment qu'un sujet a une envie immodérée de quelque chose; ils sont utilisés pour décrire qu'un sujet éprouve un besoin pressant et vif d'accomplir une action. Enfin, les adjectifs tels *facile* et *difficile* caractérisent le degré de facilité ou de difficulté quant à la performance d'une action.

Dans le cadre théorique développé par Rochette (1988), les prédicats effectifs sélectionnent une «action» comme argument. Une «action» correspond à un prédicat verbal, qui est dénué d'information temporelle et d'une valeur de vérité propre. Un complément dénotant une «action» n'a donc pas d'existence indépendante de l'événement que dénote le prédicat de la principale. La catégorie sémantique «action» est réalisée en syntaxe comme une projection verbale, plutôt qu'une projection phrastique, ce qui rend compte de l'absence de compléments tensés avec les prédicats effectifs. En fait, tous les adjectifs en (1) n'apparaissent qu'avec des compléments à temps non fini, comme démontré en (2)-(5).

- (2) a. Jean est résolu à partir.
b. *Jean est résolu qu'il/que Marie part.
c. *Jean est résolu qu'il/que Marie parte.
- (3) a. Jean est capable de faire ce travail convenablement.
b. *Jean est capable qu'il/que Marie fait ce travail convenablement.
c. *Jean est capable qu'il/que Marie fasse ce travail convenablement.
- (4) a. Jean est avide d'apprendre le mandarin.
b. *Jean est avide qu'il/que Marie apprend le mandarin.
c. *Jean est avide qu'il/que Marie apprenne le mandarin.

- (5) a. Ce livre est facile à lire.
 b. *Ce livre est facile qu'on lit.
 c. *Ce livre est facile qu'on lise.

Une «action» peut aussi être réalisée par une projection nominale. Dans les exemples en (6), les adjectifs effectifs apparaissent avec des syntagmes nominaux qui sont des nominalisations de verbes dénotant une «action» ou qui sont interprétés comme des «actions» cachées¹.

- (6) a. Jean est apte au travail de nuit/au service militaire.
 b. Jean est capable de trahison/de mensonge.
 c. Jean est avide de vengeance/d'honneurs.
 d. La rédaction de ce livre est difficile.

Crucialement, dans ces exemples, les syntagmes nominaux sont tous interprétables en termes d'une «action». Ainsi, les phrases en (6) pourraient être paraphrasées comme en (7).

- (7) a. Jean est apte à travailler de nuit/à faire son service militaire.
 b. Jean est capable de trahir (ses amis)/de mentir.
 c. Jean est avide de se venger (d'une injure)/d'obtenir des honneurs.
 d. Rédiger ce livre est difficile.

Par ailleurs, notons qu'avec les adjectifs de la classe effective, le syntagme à l'infinitif peut être introduit par *à* ou *de*, selon le sous-type en jeu. Ainsi, les compléments à l'infinitif des adjectifs de propension à une action (2a) ainsi que ceux des adjectifs du type de *facile* (5a) sont systématiquement précédés de *à*². Avec les

¹ Notons qu'en (6d), qui implique un adjectif du type de *facile*, le syntagme nominal qui est interprété en termes d'une «action» cachée est réalisé en position sujet, non pas en position d'objet. Des exemples comme celui en (i) sont agrammaticaux.

(i) *Ce livre est facile à la lecture.

² Dans les phrases impliquant un adjectif du type de *facile*, *à* et *de* sont en distribution complémentaire : *à* apparaît uniquement dans les tournures personnelles, alors que *de* apparaît seulement dans les constructions impersonnelles.

adjectifs de capacité (3a) et les adjectifs de convoitise (4a), l'élément introducteur est toujours *de*. Rappelons que les compléments des adjectifs propositionnels et émotifs, qu'ils apparaissent dans les tournures personnelles ou dans les constructions impersonnelles, sont introduits uniquement par *de*.

Hormis les adjectifs identifiés en (1), d'autres prédicaux adjectivaux—l'ensemble des adjectifs de qualités morales, tels que *courageux, impoli, sage*, etc., qui concernent les règles de bienséances admises dans une société, ainsi que les adjectifs d'habileté, tels que *bon, compétent, haile*, etc., qui se rapportent à la compétence ou à l'expertise d'un individu—présentent les propriétés décrites ci-dessus.

Ainsi, les adjectifs de qualités morales et les adjectifs d'habileté ne peuvent être suivis que de syntagmes à l'infinitif; ils ne peuvent pas apparaître avec des phrases tensées. Ceci est illustré en (8) et en (9).

- (8) a. Jean est courageux d'avouer son infidélité à Marie.
b. *Jean est courageux qu'il avoue son infidélité à Marie.
- (9) a. Jean est bon à régler les situations de crise.
b. *Jean est bon qu'il règle les situations de crise.

Dans les exemples en (8) et en (9), on constate qu'alors que les syntagmes à l'infinitif des adjectifs de qualités morales sont introduits par *de*, ceux des adjectifs d'habileté sont introduits par *à*.

De plus, tel qu'illustré en (10) et en (11), ces deux types d'adjectifs peuvent apparaître avec des syntagmes nominaux qui reçoivent, selon toute apparence, une interprétation en termes d'une «action».

- (10) a. La décision prise par Jean est sage.
b. Cette prise de position est courageuse.
- (11) a. Jean est bon au tir à l'arc.
b. Jean est expert à la chasse.

Or, dans ce chapitre, nous montrons que les adjectifs de qualités morales et les adjectifs d'habileté dans les constructions telles celles en (8) et en (9), quoiqu'ils présentent certaines propriétés typiques des adjectifs effectifs, ne sont pas membres de cette classe. Ce chapitre est organisé comme suit. Dans la section 4.2, nous nous penchons brièvement sur les caractéristiques principales des adjectifs effectifs. Nous verrons que les compléments à l'infinitif des adjectifs effectifs se distinguent nettement de ceux des adjectifs propositionnels et émotifs. La section 4.3 fournit une analyse détaillée des propriétés des deux types d'adjectifs imposteurs. La section 4.3.1 porte sur les adjectifs de qualités morales, et la section 4.3.2, sur les adjectifs d'habileté. Dans la section 4.3.3, nous discutons des adjectifs qui peuvent être utilisés pour attribuer des propriétés d'ordre moral ou pour attribuer des propriétés qui ont trait aux habiletés. Enfin, la section 4.4 constitue la conclusion du présent chapitre.

4.2 Les adjectifs effectifs

Dans cette section, nous discutons des caractéristiques principales que partagent les adjectifs effectifs. Cette discussion nous permettra d'identifier les propriétés définitoires des effectifs, propriétés qui seront ensuite contrastées à celles des adjectifs imposteurs.

Les adjectifs effectifs présentent un bon nombre de propriétés sémantiques et syntaxiques qui permettent de les distinguer des deux classes d'adjectifs examinés dans les chapitres précédents, c'est-à-dire les adjectifs propositionnels et les adjectifs émotifs. Nous nous penchons plus spécifiquement sur trois de ces propriétés ici.

Premièrement, les adjectifs effectifs imposent des restrictions de type aspectuel sur leur complément (voir la note 10 du chapitre 1 pour une caractérisation des types aspectuels). En fait, les compléments à l'infinifitif de ces adjectifs ne peuvent pas dénoter des états, tel que démontré en (12).

- (12) a. *Jean est prêt à avoir les yeux bleus.
b. *Jean est capable d'être beau.
c. *Jean est anxieux d'avoir les cheveux blonds.
d. *Cette maison est facile à posséder.

Sous une lecture purement stative, les phrases en (12) sont rejetées. Ces phrases ne peuvent être acceptables que si une lecture qui implique un certain processus est forcée. Par exemple, (12a) serait tout à fait acceptable dans un contexte où il est spécifié que Jean prend les mesures nécessaires ou entame une démarche pour en arriver à l'état dénoté par le complément à l'infinifitif (par exemple, il se procure des lentilles cornéennes spéciales). La phrase en (12b) pourrait aussi être acceptable si Jean fait des efforts qui peuvent mener à l'état d'être beau (par exemple, il se rase, se coupe les cheveux, s'habille convenablement). De manière similaire, (12c) serait approprié dans un contexte où, par exemple, *avoir les cheveux blonds* signifierait «se teindre les cheveux», qui ne dénote plus alors un état, mais un accomplissement. Enfin, l'occurrence du complément statif *posséder* en (12d) pourrait être possible s'il prend le sens d'«acheter» ou d'«acquérir» plutôt que celui d'«avoir en sa possession» (par exemple, «cette maison est facile à posséder maintenant que j'ai gagné à la loterie»). Ce qui est crucial ici, c'est que, quand ces phrases sont acceptables, les compléments infinitifs ne reçoivent pas une interprétation stative³.

³ La distinction qu'opère Kratzer (1995) entre les prédicats à propriétés transitoires et les prédicats à propriétés permanentes est pertinente ici. En fait, les compléments à l'infinifitif qui dénotent des états à propriétés temporaires ou transitoires (*être absent, être malade, aimer quelqu'un, croire quelque chose*) sont souvent plus acceptables avec les adjectifs effectifs que ceux qui dénotent des propriétés permanentes (*être beau, être grand, avoir les yeux bleus, etc.*). Ainsi, les phrases du type en (i), qui

Cette restriction de type aspectuel n'est pas observée avec les adjectifs propositionnels et émotifs. Ceux-ci permettent des compléments qui dénotent des situations de n'importe quelle classe aspectuelle, y compris des situations statives. Ceci est illustré en (13) et en (14) avec les adjectifs propositionnels et les adjectifs émotifs respectivement. Dans ces phrases, une lecture purement stative est disponible.

- (13) a. Jean est certain de savoir la réponse.
b. Marie est convaincue d'avoir les yeux bleus.
c. Jean est sûr de posséder cette maison.

- (14) a. Jean est content d'être beau.
b. Marie est triste d'être grande.
c. Jean est déçu d'être chauve.

Deuxièmement, les deux prédicats impliqués dans les constructions avec les adjectifs effectifs ne constituent pas des événements distincts. Ainsi, dans les exemples en (15), on n'obtient pas une interprétation où les deux prédicats, le prédicat tensé et le prédicat à l'infinitif, sont indépendants l'un de l'autre.

- (15) a. Jean est prêt à rencontrer Marie.
b. Jean est capable de lever cette chaise.
c. Jean est désireux de connaître la réponse.
d. Jean est facile à convaincre.

Dans ces phrases, les deux prédicats ne constituent pas des événements distincts, mais plutôt un seul événement. Par exemple, l'interprétation de (15a) ne met pas en jeu

impliquent des compléments à l'infinitif qui dénotent des propriétés transitoires, sont plus facilement permises que les phrases du type en (12).

- (i) a. Jean est prêt à être présent à la réunion.
b. Ces propos sont difficiles à croire.

deux événements autonomes dont l'un serait *être prêt* et l'autre *rencontrer Marie*, mais un événement unique, soit *être prêt à rencontrer Marie*. Ceci est également valable pour les phrases en (15b)-(15d). L'impossibilité d'employer des adverbes de temps se rapportant à des moments distincts, dont l'un correspondrait au moment de l'attribution de la propriété, et l'autre, au moment où l'action du prédicat à l'infinitif serait entreprise, appuie l'hypothèse qu'un seul événement est en cause dans ces phrases. Ainsi, dans les constructions impliquant les adjectifs effectifs, les deux prédicats doivent partager la même spécification temporelle. Si cette condition n'est pas respectée, les phrases sont rejetées. Ainsi, des phrases comme en (16), où le moment de l'action dénoté par le complément à l'infinitif précède le moment de l'attribution de la propriété dénotée par le prédicat adjectival, ne sont pas permises.

- (16) a. *Aujourd'hui, Jean est prêt à rencontrer Marie hier.
 b. *Aujourd'hui, Jean est capable de lever cette chaise hier
 c. *Aujourd'hui, Jean est désireux de connaître la réponse hier.
 d. *Aujourd'hui, Jean est facile à convaincre hier.

*aujourd'hui	hier
temps de l'attribution de la propriété	temps du complément

Par contre, l'interprétation des phrases qui comportent des prédicats adjectivaux propositionnels et émotifs révèle que ces prédicats constituent des événements autonomes vis-à-vis de ceux que dénotent leur complément. Tel que démontré en (17), dans les constructions avec des adjectifs propositionnels ou émotifs, il est possible d'utiliser des adverbes temporels distincts, l'un se rapportant au moment de l'attribution de la propriété, l'autre se rapportant au moment de la «proposition» ou de l'«événement».

- (17) a. Aujourd'hui, Jean est certain d'avoir écrit cette lettre hier.
 b. Aujourd'hui, Jean est content d'être parti hier.

aujourd'hui	hier
temps de l'attribution de la propriété	temps du complément

Notons qu'avec les adjectifs qui décrivent des propensions à des actions, tels que *prêt*, *résolu*, etc., des adverbes temporels distincts peuvent être employés. Toutefois, lorsque c'est possible, une séquence temporelle stricte doit être observée. Dans ce cas, le moment de l'attribution de la propriété doit obligatoirement précéder le moment de l'action dénotée par le complément à l'infinitif, tel qu'en (18).

- (18) a. Hier, Jean était prêt à rencontrer Marie aujourd'hui.
 b. Hier, Jean était résolu à terminer ce travail aujourd'hui.

hier	aujourd'hui
temps de l'attribution de la propriété	temps du complément

Avec les autres sous-types d'adjectifs effectifs, le moment de l'attribution de la propriété ne peut ni suivre celui associé à l'action (voir (16b)-(16d)), ni le précéder, comme démontré par l'agrammaticalité des phrases en (19).

- (19) a. ??Hier, Jean était capable de lever cette chaise aujourd'hui.
 b. *Hier, Jean était impatient de retourner aux études aujourd'hui.
 c. *Hier, Jean était difficile à rejoindre aujourd'hui.

hier	aujourd'hui
temps de l'attribution de la propriété	temps du complément

Avec les adjectifs propositionnels et émotifs, l'ordre séquentiel n'est pas strict : le moment de l'attribution de la propriété peut suivre le moment de la «proposition» ou de l'«événement» (17) ou le précéder (20).

- (20) a. Hier, Jean était certain de partir aujourd'hui.
b. Hier, Jean était content de rencontrer Marie aujourd'hui.

hier	aujourd'hui
temps de l'attribution de la propriété	temps du complément

Essentiellement, l'impossibilité d'utiliser des adverbes de temps distincts appuie donc l'hypothèse que les prédicats adjectivaux effectifs ne peuvent pas constituer un événement autonome par rapport à celui dénoté par leur complément. Les adjectifs effectifs entretiennent donc un lien très étroit avec le complément qu'ils sélectionnent.

Troisièmement, les compléments à l'infinitif de certains sous-types d'adjectifs effectifs n'ont pas le comportement typique d'arguments internes en ce sens qu'ils ne peuvent ni être remplacés par un pronom ni être questionnés directement. Considérons (21).

- (21) a. Jean y est prêt, à résoudre ce problème.
b. Jean en est capable, de résoudre des problèmes d'algèbre.
c. *Jean en est soucieux, de plaire à Marie.
d. *Jean y est facile, à rejoindre.

Avec les adjectifs de propension à une action ainsi qu'avec les adjectifs de capacité, le complément à l'infinitif peut être repris par un pronom. Par contre, cette possibilité est exclue avec les adjectifs de convoitise et les adjectifs du type de *facile*. Ces données montrent que les adjectifs effectifs n'ont donc pas un comportement homogène quant à la pronominalisation du syntagme à l'infinitif qu'ils introduisent.

En contraste, la pronominalisation des compléments à l'infinitif de l'ensemble des adjectifs propositionnels et émotifs est tout à fait acceptable. Quelques exemples sont donnés en (22).

- (22) a. Jean en est certain, de partir./Jean en est convaincu, d'être beau.
b. Jean en est content, d'avoir gagné la course./Jean en est digne, de recevoir des éloges.

Par ailleurs, la plupart des compléments à l'infinitif des adjectifs effectifs ne peuvent pas être questionnés directement. Considérons (23) et (24).

- (23) a. De quoi Jean est-il capable? (adjectif de capacité)
b. De quoi Jean est-il soucieux? (adjectif de convoitise)
- (24) a. À quoi Jean est-il prêt? (adjectif de propension)
b. *À quoi Jean est-il facile? (adjectif de facilité/difficulté)

Les interrogatives introduites par *de quoi* en (23) ne sont acceptables que si elles constituent des questions sur les syntagmes nominaux objets de ces adjectifs. Ainsi, pour les questions en (23), seules des réponses comme celles en (25), et non celles en (26), sont véritablement acceptables.

- (25) a. Jean est capable de sérieux.
b. Jean est soucieux de son bien-être.
- (26) a. Jean est capable d'être sérieux.
b. Jean est soucieux d'assurer son seul bien-être.

Pour questionner le complément à l'infinitif de adjectifs *capable* et *soucieux*, le recours au verbe de rappel *faire* est nécessaire, comme démontré en (27).

- (27) a. Qu'est-ce que Jean est capable de faire?
b. Qu'est-ce que Jean est soucieux de faire?

Ainsi, pour les questions en (27), les réponses en (26), qui impliquent des compléments à l'infinitif, sont acceptables.

Avec les adjectifs de propension à une action, par contre, les interrogatives introduites par *à quoi* peuvent questionner directement le complément à l'infinitif. Ainsi, (28) constitue une réponse acceptable à la question donnée en (24a).

(28) Jean est prêt à faire des efforts pour remédier à la situation.

L'agrammaticalité de (24b) montre que le syntagme à l'infinitif des adjectifs du type de *facile* ne peut pas du tout être questionné.

Les exemples en (29) montrent que les compléments à l'infinitif des adjectifs propositionnels et émotifs peuvent être questionnés directement.

(29) a. De quoi Jean est-il certain/convaincu? Il est certain/convaincu d'avoir raison.
b. De quoi Jean est-il content/digne? Il est content/digne de recevoir des éloges.

Les faits concernant la possibilité d'emploi d'adverbes distincts, la pronominalisation ainsi que la possibilité d'interroger directement les compléments à l'infinitif avec les quatre sous-types d'adjectifs effectifs semblent refléter le degré de cohésion ou le degré d'autonomie du complément vis-à-vis de l'adjectif qui le sélectionne. Ainsi, les adjectifs de propension à une action entretiennent un lien moins intrinsèque avec leur complément que les autres sous-types d'adjectifs effectifs. Avec ces adjectifs, l'emploi d'adverbes temporels distincts est permis quoique contraint et la pronominalisation du complément est possible. De plus, les compléments à l'infinitif des adjectifs de propension à une action peuvent être questionnés directement. Notons par ailleurs que ces adjectifs peuvent sélectionner un type spécial de complétives au subjonctif, les complétives qui sont introduites par *à ce que*. Dans ces constructions, l'adjectif a un sens de volition (voir la section 3.6). Les adjectifs de propension à une action semblent donc se situer à une extrémité du continuum des adjectifs effectifs, à

cheval sur la limite entre la classe des adjectifs effectifs et la classe des adjectifs émotifs. Les adjectifs du type de *facile*, pour leur part, semblent plutôt se situer à l'autre extrémité du continuum. En fait, avec ces adjectifs, l'emploi d'adverbes temporels distincts, la pronominalisation et la possibilité d'interroger directement le syntagme à l'infinitif sont exclus. Les compléments à l'infinitif de ces adjectifs présentent donc le degré le moins grand d'autonomie face aux prédicats qui les sélectionnent.

En somme, les propriétés que présentent certains adjectifs effectifs suggèrent que ces adjectifs forment un prédicat complexe avec le complément qu'ils sélectionnent. Ces faits indiquent que les constructions dans lesquelles apparaissent certains types d'adjectifs effectifs sont des structures monocausales. Il n'y aurait donc pas lieu de parler de «subordonnées» ou de «compléments phrastiques» dans ces cas.

Avant de conclure la section 4.2 sur les adjectifs effectifs, nous aimerions faire quelques remarques sur les adjectifs du type de *facile*, soit les adjectifs qui participent dans les fameuses *tough-constructions*. Ces adjectifs présentent plusieurs propriétés bien singulières, ce qui rend leur analyse difficile. Les nombreuses propositions qui ont été avancées pour rendre compte de leurs propriétés en témoignent. Une particularité de ces adjectifs concerne leur possibilité d'occurrence à la fois dans les tournures personnelles et dans les constructions impersonnelles. Ainsi, avec des adjectifs tels que *facile*, *difficile*, *impossible* (dans le sens de «très difficile»), l'«alternance» est régulière. Seule une autre classe d'adjectifs, la classe des adjectifs de qualités morales, sur laquelle nous nous penchons dans la section 4.3.1, présente cette propriété. Des exemples d'adjectifs du type de *facile* dans les tournures personnelles et dans les constructions impersonnelles sont donnés en (30) et en (31).

- (30) a. Ce plat est difficile à préparer.
b. Cette fenêtre est impossible à ouvrir.

- (31) a. Il est difficile de préparer ce plat.
b. Il est impossible d'ouvrir cette fenêtre.

De plus, dans les tournures personnelles avec ces adjectifs, le sujet de la soi-disant principale est interprété comme l'objet du prédicat à l'infinitif. Avec les autres types d'adjectifs effectifs—les adjectifs de propension, de capacité et de convoitise,—de façon générale, le sujet de la «principale» est interprété comme le sujet du prédicat à l'infinitif⁴.

Nous aimerions suggérer que, dans les tournures personnelles comme dans les constructions impersonnelles, les adjectifs du type de *facile* ne sélectionnent qu'un seul argument, soit une «action», cette propriété particulière étant ultimement responsable de l'alternance observée avec cette classe d'adjectifs. Ci-dessus nous avons vu que les adjectifs effectifs peuvent sélectionner, en plus de compléments à l'infinitif, des syntagmes nominaux qui doivent obligatoirement recevoir une interprétation qui implique la présence d'une «action». Dans les tournures personnelles avec les adjectifs du type de *facile*, un syntagme nominal, qui dénote simplement un objet concret lorsque isolé de tout contexte, peut apparaître en position sujet, comme illustré en (32).

- (32) Ce livre est facile.

⁴ Quelques adjectifs, dont *prêt*, font exception à cette généralisation. En fait, les phrases comportant l'adjectif *prêt*, comme celle donnée en (i), peuvent être ambiguës entre deux lectures, une lecture où le sujet du prédicat tensé est interprété comme le sujet du prédicat à l'infinitif, et une autre où le sujet du prédicat tensé est interprété comme l'objet du prédicat à l'infinitif.

(i) Le poulet est prêt à manger.

Ce sujet ne sera pas traité dans cette thèse. Notons que seuls quelques adjectifs effectifs présentent cette propriété.

Crucialement, dans une phrase du type en (32), le syntagme nominal en position sujet est interprété en termes d'une «action». Ainsi, cette phrase peut recevoir diverses interprétations, telles celles données en (33).

- (33) a. Ce livre est facile à lire.
b. Ce livre est facile à écrire/à traduire/à corriger/à imprimer...
c. Ce livre est facile à déchirer.

L'interprétation la plus directement accessible de la phrase en (32) est sans doute celle donnée en (33a), où l'action implicite est *lire*, puisque l'«action» la plus fréquemment liée à l'objet *livre* est d'en faire la lecture. Cependant, d'autres interprétations sont possibles pourvu que le contexte approprié soit fourni, comme le montrent (33b) et (33c). Par exemple, on pourrait imaginer une situation où la personne qui émet la phrase en (32) est un écrivain, un traducteur, un réviseur ou un imprimeur. Dans ce cas, l'«action» sous-entendue serait celle qui est normalement associée à un de ces métiers, c'est-à-dire *écrire*, *traduire*, *corriger* ou *imprimer*. La phrase en (32) pourrait également recevoir l'interprétation donnée en (33c), *Ce livre est facile à déchirer*, s'il est question par exemple d'un concours dont le but est justement de déchirer le plus grand nombre de livres possible. En bref, dans la phrase en (32), le syntagme nominal *ce livre* est en fait une «action» cachée, expression que nous empruntons à Rochette (1988). La propriété de *être facile* n'est donc pas attribuée au livre en tant qu'objet, mais à l'«action» associée à *ce livre*. La nature exacte de cette «action» est déduite du contexte. N'importe quelle «action» pourrait être inférée pourvu que ce soit une «action» qu'on peut faire subir à un livre.

Un bon nombre de faits viennent appuyer la proposition qu'une «action» cachée est impliquée dans une phrase comme celle en (32). Premièrement, contrairement à *ce livre* en (32) par exemple, tous les syntagmes nominaux ne peuvent pas apparaître naturellement sans complément à l'infinitif, c'est-à-dire le complément qui spécifie une «action». Ainsi, des syntagmes nominaux tels que *ce retard*, *le cassoulet* et *ce*

froid ne sont généralement pas permis dans les phrases comportant un adjectif du type de *facile*, si le complément à l'infinifitif est omis, comme démontré en (34)⁵.

- (34) a. ?Ce retard est difficile.
b. ?Le cassoulet est difficile.
c. ?Ce froid est dur.

Les phrases en (34) sont nettement moins acceptables qu'une phrase telle que celle en (32) tout simplement parce qu'il n'y a pas d'«action» particulière liée intrinsèquement aux syntagmes nominaux présents, soit *ce retard*, *le cassoulet* et *ce froid*. En d'autres termes, dans les phrases en (34), les «actions» sont difficilement «récupérables»; elles doivent donc être spécifiées, comme dans les exemples en (35).

- (35) a. Ce retard est difficile à rattraper/à pardonner/à admettre...
b. Le cassoulet est difficile à digérer/à préparer/à vendre...
c. Ce froid est dur à supporter/à imaginer/à caractériser...

Ce qui importe ici, c'est que, dans les tournures personnelles du type en (35), les adjectifs comme *facile* n'attribuent pas une propriété au syntagme nominal en position sujet. Les adjectifs de ce type ne sélectionnent qu'un argument, et cet argument correspond à une «action». Les adjectifs de cette classe n'imposent pas de restrictions sélectionnelles sur le syntagme nominal en position sujet dans ce cas. Les propriétés du sujet de surface sont déterminées par le prédicat à l'infinifitif. Le syntagme nominal en position sujet est donc l'argument du prédicat à l'infinifitif, pas du prédicat adjectival. Selon Wurmbrand (2003), les adjectifs du type de *facile*

⁵ Les phrases en (34) pourraient être acceptables dans un contexte marqué, c'est-à-dire un contexte où une «action» particulière est suffisamment mise en évidence pour être implicite. Ainsi, si un locuteur fait une énumération de choses qu'il considère difficiles à pardonner, la phrase en (34a) serait grammaticale et le syntagme nominal *ce retard* impliquerait alors l'«action» de pardonner. De manière similaire, (34b) serait tout à fait possible par exemple dans le contexte où un médecin fait l'inventaire des plats qui sont difficiles à digérer, le cassoulet étant l'un d'entre eux. Ce qui importe dans ces cas, c'est que, quand un adjectif effectif sélectionne un syntagme nominal au lieu d'un complément à l'infinifitif, ce syntagme nominal dénote une «action».

seraient essentiellement des prédicats inaccusatifs. L'argument du prédicat à l'infinifitif doit se déplacer en position sujet pour recevoir un cas. Cette analyse rendrait compte de l'alternance observée avec les adjectifs de cette classe⁶.

En résumé, dans cette section, nous avons identifié les propriétés principales des adjectifs effectifs. Nous avons vu que ces adjectifs présentent plusieurs caractéristiques qui permettent de les opposer aux adjectifs propositionnels et émotifs. En fait, l'examen des propriétés des adjectifs effectifs a permis de révéler que, de façon générale, ces adjectifs forment avec le complément qu'ils sélectionnent un prédicat complexe. Il y aurait certes bien d'autres propriétés et comportements des adjectifs effectifs à examiner, mais dans ce chapitre, nous concentrons plutôt notre

⁶ Des adjectifs tels que *joli*, *lourd*, *tendre*, etc., qui se rapportent tous à des caractéristiques externes ou physiques, se retrouvent dans des constructions qui sont superficiellement similaires à celles avec les adjectifs du type de *facile*. Quelques exemples sont fournis en (i).

- (i) a. Marie est jolie à regarder. (=6.11.), dans Huot, 1981)
 b. Cette pente est raide à gravir. (p. 11, Picabia, 1976)

Dans ce type de constructions, le sujet de surface est interprété comme l'objet du prédicat à l'infinifitif, comme c'est le cas avec les adjectifs du type de *facile*. Toutefois, les adjectifs tels *joli*, *lourd*, etc., contrairement aux adjectifs du type de *facile*, n'ont pas de contreparties impersonnelles, tel qu'illustré en (ii).

- (ii) a. *Il est joli de regarder Marie. (=6.12.), dans Huot, 1981)
 b. *Il est raide de gravir cette pente.

Tout comme avec les adjectifs du type de *facile*, le syntagme à l'infinifitif qui suit les adjectifs tels *joli* ne peut pas être repris par un pronom (iii).

- (iii) a. *Marie y est jolie, à regarder.
 b. *Cette pente y est facile, à gravir.

Avec ces adjectifs, le syntagme à l'infinifitif est tout à fait facultatif. En fait, il peut être dans tous les cas omis sans entraîner de changement de sens. La suppression du syntagme à l'infinifitif avec les adjectifs du type de *facile* résulte en l'agrammaticalité des phrases à moins qu'une «action» ne soit implicite (par la présence d'une «action cachée» récupérable du contexte). Les adjectifs comme *joli* caractérise le sujet, non pas l'action que dénote le syntagme à l'infinifitif. Le syntagme à l'infinifitif avec ces adjectifs sert à restreindre la portée de la propriété à une action unique, ce qui est plutôt particulier puisque des propriétés comme *joli*, *raide*, *lourd*, etc. sont des propriétés permanentes qui valent en tout temps, sans considération pour une action quelconque. Ces constructions semblent être utilisées à des fins stylistiques ou poétiques. En parlant de la phrase équivalente à (ia) en anglais, Schachter (1981, p. 447) affirme : «[...] the property expressed by the predicate is manifesting itself through the act expressed by the infinitive. Thus Mary's prettiness is manifesting itself when one looks at her [...]». En énonçant une phrase comme (ia), le locuteur cherche à produire un effet. Il emploie un adjectif décrivant une propriété permanente d'un objet, mais affirme que cette propriété n'est valable que dans un certain contexte. En fait, de telles phrases s'apparentent aux oxymorons qui visent à donner plus de force expressive à un énoncé.

propos sur les propriétés qui permettent de déterminer l'appartenance à la classe des effectifs et à contraster ces propriétés à celles d'autres adjectifs qui, en apparence, semblent être membres de cette classe. Dans la section suivante, nous nous penchons sur les deux types d'imposteurs des adjectifs effectifs : les adjectifs de qualités morales et les adjectifs d'habileté.

4.3 Les imposteurs des effectifs

Cette section traite de deux types d'adjectifs qui, à première vue, semblent appartenir à la classe des adjectifs effectifs. Il s'agit des adjectifs de qualités morales et des adjectifs d'habileté dont quelques exemples sont donnés en (36) et en (37) respectivement⁷.

- (36) a. Jean est stupide de poser sa candidature à ce poste.
b. Jean a été bien sympathique de nous offrir son aide.

- (37) a. Jean est habile à déjouer ses adversaires.
b. Jean était expert à déceler les intentions des gens.

Un examen sommaire montre que les adjectifs dans les constructions en (36) et en (37) présentent deux caractéristiques qui sont typiques des adjectifs effectifs. Premièrement, ils introduisent exclusivement des compléments à l'infinitif comme argument. En effet, les compléments tensés à l'indicatif ou au subjonctif ne sont pas permis avec les adjectifs de qualités morales ni avec les adjectifs d'habileté, comme démontré en (38) et en (39).

⁷ Il existe au moins un autre type d'adjectifs qu'on peut qualifier d'imposteurs. Il s'agit de prédicats comme *chanceux* et *malchanceux*. En fait, ces adjectifs peuvent être suivis d'une phrase tensée ou d'un syntagme à l'infinitif. Dans la section 3.7, nous avons argumenté que cette phrase tensée et ce syntagme à l'infinitif, quoiqu'il dénote un «événement», n'est pas un élément sélectionné; il a le statut d'adjoint.

- (38) a. *Jean est stupide qu'il pose sa candidature à ce poste.
 b. *Jean a été bien sympathique qu'il nous a offert/ait offert son aide.
- (39) a. *Jean est habile qu'il déjoue ses adversaires.
 b. *Jean était expert qu'il a décelé/ait décelé les intentions des gens.

Dans la section 4.2, nous avons vu que les adjectifs effectifs sélectionnent la catégorie sémantique «action» comme argument. En syntaxe, cette «action» est généralement réalisée par une projection verbale à l'infinitif⁸, ce qui rend compte de l'absence de compléments tensés avec ces prédicats.

Deuxièmement, les adjectifs qui sélectionnent une «action» imposent des contraintes de type aspectuel sur leur complément. De façon générale, les adjectifs effectifs ne permettent pas l'emploi de prédicats statifs comme compléments. Les adjectifs de qualités morales et les adjectifs d'habileté ne semblent pas non plus être compatibles avec les états, tel qu'illustré en (40) et en (41).

- (40) a. *Jean est stupide d'être grand/de connaître Marie.
 b. *Jean a été bien intelligent de savoir la réponse/de posséder une maison.
- (41) a. *Jean est habile à avoir les cheveux blonds/à adorer le yogourt.
 b. *Jean était expert à détester les artichauts/à être peintre.

Il serait tentant, sur la base de ces deux caractéristiques, de classer les adjectifs de qualités morales et les adjectifs d'habileté parmi les adjectifs effectifs. Dans cette section, nous examinons plus en détail les propriétés syntaxiques et sémantiques de ces deux classes de prédicats. Il sera démontré que les adjectifs de qualités morales et

⁸ Rappelons que la catégorie sémantique «action» peut aussi être réalisée par une projection nominale. Dans ce cas, il est toujours question d'une «action cachée», qui est récupérable du contexte, ou d'une nominalisation d'action.

les adjectifs d'habileté présentent des apparences trompeuses et n'appartiennent pas à la classe des effectifs.

La section 4.3.1 est consacrée à l'analyse des adjectifs de qualités morales; et la section 4.3.2, aux adjectifs d'habileté. Dans la section 4.3.3, nous nous penchons sur les adjectifs qui peuvent être employés comme adjectifs de qualités morales ou comme adjectifs d'habileté. Dans la section 4.3.1, il sera démontré que le syntagme à l'infinitif qui suit les adjectifs de qualités morales dans les constructions telles qu'en (36), bien qu'il dénote une «action», n'a pas le même statut que celui qui suit les adjectifs effectifs. En fait, le syntagme à l'infinitif de ces adjectifs n'est tout simplement pas un argument et doit être analysé comme un adjectif qui fonctionne comme une borne spatiotemporelle. Dans ces cas, le syntagme à l'infinitif joue en quelque sorte le rôle d'une subordonnée circonstancielle qui délimite la propriété décrite par l'adjectif. Dans la section 4.3.2, nous soutenons que les adjectifs d'habileté exigent normalement la présence d'un domaine de compétence ou d'expertise, pas d'une «action» en tant que telle. L'une des réalisations possibles de ce domaine de compétence est un syntagme à l'infinitif qui exprime une situation aspectuelle d'activité, comme dans les phrases en (37). Puisque la propriété fondamentale, voire définitoire, des adjectifs effectifs est de sélectionner une «action», il s'ensuit que les adjectifs de qualités morales et les adjectifs d'habileté en (36) et en (37) ne sont pas membres de cette classe⁹. Ils n'en donnent que

⁹ En ce qui concerne les adjectifs de qualités morales, cette affirmation n'est valable que dans le cas des tournures personnelles. Ces adjectifs peuvent apparaître également dans deux types de constructions impersonnelles, comme en (i) et en (ii).

- (i) a. Il est stupide (de la part de Jean) de poser sa candidature à ce poste.
b. Il a été bien sympathique (de la part de Jean) de nous offrir son aide.
- (ii) Il est stupide que Jean part/parte ce soir.

Dans la section 4.3.1.2.3.2, il sera démontré que, dans des phrases comme en (i), le syntagme à l'infinitif est sélectionné par l'adjectif; il est alors un véritable argument dans ces cas. Dans ces constructions et seulement dans ces constructions, les adjectifs de qualités morales doivent être considérés comme des effectifs, puisqu'ils sélectionnent une «action». Dans la section 4.3.1.3, il sera vu qu'un sous-ensemble de prédicats appartenant à la classe des adjectifs de qualités morales

l'apparence, c'est-à-dire que certaines constructions dans lesquelles ils apparaissent sont superficiellement identiques à celles qu'on retrouve avec les adjectifs effectifs. Il y a un certain nombre de prédicats (dont *adroit, habile, etc.*) qui entrent à la fois dans la classe des adjectifs de qualités morales et dans la classe des adjectifs d'habileté. Ces prédicats fonctionnent comme adjectifs de qualités morales lorsque le syntagme à l'infinitif est introduit par *de* et comme adjectifs d'habileté lorsqu'il est introduit par *à*. Dans la section 4.3.3, nous discutons du changement de rôle du syntagme à l'infinitif qui découle du choix de l'élément introducteur. Les faits examinés dans cette section permettront de mieux faire ressortir la fonction du syntagme à l'infinitif lorsqu'il suit un adjectif de qualités morales (comme en (36)) et lorsqu'il suit un adjectif d'habileté (comme en (37)). La section 4.4 constitue la conclusion du chapitre.

4.3.1 Une caractérisation générale des adjectifs de qualités morales

En effet, il n'est pas un de nos actes qui, en créant l'homme que nous voulons être, ne crée en même temps une image de l'homme tel que nous estimons qu'il doit être. (Jean-Paul Sartre, L'Existentialisme est un humanisme, 1968)

Cette section est consacrée à l'analyse des constructions dans lesquelles apparaissent un assez grand nombre d'adjectifs que nous qualifions comme «les adjectifs de qualités morales». Dans la littérature, ces adjectifs sont le plus souvent nommés *mental property adjectives*, soit «les adjectifs de propriétés mentales» (voir entre autres Bennis (2000) et Stowell (1991)). Toutefois, l'expression «adjectifs de qualités

participent dans les constructions impersonnelles du type en (ii), soit des constructions impersonnelles qui impliquent la présence d'une complétive tensée. Il sera argumenté que les adjectifs dans ces constructions sont employés comme des prédicats émotifs, qui sélectionnent un «événement». Comme prédicats émotifs, ils présentent un ensemble de propriétés qui les distinguent de leur emploi comme prédicats de qualités morales.

morales», empruntée à Van de Velde (1995, 1998, 1999), s'avère plus appropriée, puisque hormis un nombre restreint d'adjectifs comme *idiot, intelligent, stupide, etc.*, la majorité des adjectifs de cette classe—dont *courageux, gentil, honnête, etc.*—ne décrivent pas des propriétés mentales ou intellectuelles. L'ensemble de ces adjectifs (y compris *idiot, intelligent, stupide*) ont plutôt trait aux vertus, aux mœurs ou aux règles de conduite admises dans une société. (Voir l'appendice D pour une liste d'exemples d'adjectifs appartenant à cette classe.) Il sera démontré que, de par leur sens, les adjectifs de qualités morales peuvent être utilisés de trois façons principales : pour décrire des dispositions durables d'un individu, pour décrire des dispositions passagères d'un individu à accomplir des actes conformes ou contraires à la morale ou encore pour décrire ces actes eux-mêmes.

Les adjectifs de qualités morales admettent un très grand nombre de constructions, entre autres celles données en (42) et en (43).

- (42) a. Jean est courageux/intelligent.
b. Jean est courageux/intelligent de partir en voyage.
- (43) a. Il est courageux/intelligent (de la part de Jean) de partir en voyage.
b. Partir en voyage est courageux/intelligent (de la part de Jean).
c. Cela/cet acte est courageux/intelligent (de la part de Jean).

Les adjectifs qui participent dans ces constructions présentent des caractéristiques fort intéressantes. Une d'entre elles concerne leur nature prédicationnelle. Comme on le constate en comparant les exemples en (42) et en (43), ces adjectifs semblent pouvoir attribuer une propriété à deux types d'entités différents : soit à un être humain, soit à une «action». Dans les phrases en (42), la propriété est attribuée à un individu, *Jean*, tandis qu'en (43), elle est attribuée à une «action», réalisée par le syntagme à l'infinitif *partir en voyage* ou par un syntagme nominal *cela/cet acte*, renvoyant à une «action». Cette propriété n'est pas en soi remarquable puisqu'elle n'est pas l'apanage

des adjectifs de qualités morales. Certains adjectifs comme *important*, *indispensable* ou *urgent*, ainsi que tous les adjectifs de la classe propositionnelle et de la classe émotive qui présentent une alternance construction impersonnelle/tournure personnelle, peuvent aussi attribuer une propriété à deux entités distinctes¹⁰. Des exemples sont donnés en (44)-(46).

(44) a. Cette lettre/Marie est importante.
b. Il est important que Marie écrive cette lettre.

(45) a. Jean est certain de partir.
b. Il est certain que Jean partira.

(46) a. Jean est triste de partir.
b. Il est triste que Jean parte.

Les exemples en (44) montrent que la propriété *importante* peut être assignée à deux entités différentes. Ainsi, cette propriété peut aussi bien être attribuée à un «objet» (y compris les personnes), comme en (44a), qu'à un «événement», comme en (44b). Il en est de même pour les adjectifs *certain* et *triste* en (45) et en (46). Dans le cas de l'adjectif propositionnel *certain*, la propriété est prédiquée d'un être humain (45a) ou d'une «proposition» (45b), tandis que dans le cas de l'adjectif émotif *triste*, la propriété est attribuée à un être humain (46a) ou à un «événement» (46b).

Ce qui est unique aux adjectifs de qualités morales par contre, c'est qu'ils semblent pouvoir attribuer simultanément la même propriété à une «action» et à l'agent de cette action. Cette caractéristique de double prédication est présente dans une phrase comme celle en (42b), mais est particulièrement mise en évidence dans des phrases

¹⁰ Soulignons ici que les adjectifs du type *difficile/facile* n'ont pas cette propriété même s'ils participent à la fois dans les constructions impersonnelles et les tournures personnelles. Comme argumenté à la section 4.2, ces adjectifs attribuent une propriété à une seule entité, soit à une «action», qui est leur seul argument.

comme celles en (43), quand un syntagme en *de la part de X* est présent. Ainsi, dans la phrase en (42b), si Jean est considéré courageux/intelligent, son acte *partir en voyage* doit nécessairement être interprété comme étant courageux/intelligent. En d'autres termes, il serait impossible d'estimer Jean courageux/intelligent tout en inférant que son action est lâche ou stupide, par exemple. Dans les phrases en (43), cette propriété ressort nettement. Bien que la qualité semble être attribuée de façon primaire à l'action dans ces cas, le syntagme *de la part de X*, quand il est réalisé, rend explicite l'attribution de cette même qualité à l'individu qui exécute l'action. Par conséquent, l'interprétation des phrases en (43) en est une où il semble y avoir concomitance entre l'attribution d'une propriété à l'«action» *partir en voyage* (ou encore *cela* ou *cet acte* qui remplace l'«action») et à l'individu *Jean*.

Aucun autre type d'adjectifs ne permet ce genre de double prédication, pas même les types donnés en (44)-(46). Dans ces phrases, on attribue une propriété à l'un ou à l'autre type d'entité, mais jamais aux deux en même temps. Par exemple, en (44a), une qualité est attribuée à une entité unique, *cette lettre/Marie*. *Cette lettre/Marie* est considérée importante en soi, sans rapport à une «action», un «événement» ou toute autre entité abstraite. En (44b), c'est l'«événement» *Marie écrit cette lettre* qui est jugé important. Il se pourrait fort bien que les participants à cet «événement», soit *cette lettre* ou *Marie*, soient peu importants. Il en est ainsi des paires de phrases en (45) et en (46). En (45a), c'est clairement à l'individu qu'on attribue la propriété *certain*, alors qu'en (45b), c'est à la «proposition» seule. De même, la phrase en (46a) et la phrase en (46b) ont des lectures différentes : quoique l'«événement» *Jean parte* en (46b) est considéré triste, on ne peut pas inférer que Jean lui-même est triste par rapport à cet «événement». La propriété de tristesse n'est attribuée à l'individu *Jean* que dans la phrase en (46a). On peut démontrer qu'une seule attribution est faite dans les phrases en (44)-(46) de la façon suivante. Si on nie la propriété chez l'une ou

l'autre des entités, on ne devrait pas obtenir de contradiction. Ceci est démontré en (47), où la négation de la propriété chez l'«objet» n'entraîne pas de contradiction.

- (47) a. Il est important que Marie écrive cette lettre même si elle (Marie) n'a aucun pouvoir réel au sein de l'entreprise./Il est important que Marie écrive cette lettre même si elle (la lettre) est insignifiante.
b. Il est certain que Jean partira même si lui-même n'en est pas convaincu.
c. Il est triste que Jean parte, mais il n'a pas l'air de partager mon avis. Il est fou de joie.

Les adjectifs de qualités morales ont une autre propriété qui est frappante : la présence d'une «action» est tout à fait facultative avec ces adjectifs. Ainsi, lorsque l'adjectif est utilisé comme simple prédicat attribué à un sujet comme en (42a), une «action» peut être sous-entendue (si le contexte approprié est donné), mais ce n'est pas nécessaire : Jean peut être considéré comme *courageux* ou *intelligent* de façon générale, c'est-à-dire sans rapport à la performance d'une «action». Sous cette interprétation, *courageux* et *intelligent* sont utilisés comme des adjectifs monovalents, dont les plus typiques sont probablement les adjectifs de propriétés physiques (*beau, grand, rouge, etc.*). Ils diffèrent donc, dans cet emploi, des adjectifs de la classe effective examinés dans la section 4.2, qui requièrent la présence d'une «action».

La première partie de la section qui porte sur les imposteurs, soit celle qui a trait aux adjectifs de qualités morales, est organisée comme suit. Dans la section 4.3.1.1, nous présentons les points saillants des deux études principales qui ont porté sur les adjectifs de qualités morales dans le cadre de la grammaire générative, soit Stowell (1991) et Bennis (2000). La section 4.3.1.2 est consacrée à l'examen des propriétés syntaxiques et sémantiques des adjectifs de qualités morales. Nous argumentons que, contrairement à ce qu'on pourrait penser à première vue, les adjectifs de qualités morales sont des prédicats à un seul argument : ils sélectionnent soit une «action», soit un individu, mais jamais les deux simultanément. Nous montrons que, dans les

tournures personnelles, le syntagme à l'infinitif qui suit ces adjectifs n'est pas un argument, mais un adjectif. Cet adjectif dénote une «action» et constitue une justification de l'attribution de la propriété par le locuteur. La propriété est ainsi limitée à cette «action» unique. De plus, nous proposons que le syntagme optionnel en *de la part de X* des constructions impersonnelles doit aussi être analysé comme un adjectif. Par conséquent, seules les constructions impersonnelles, où l'adjectif sélectionne véritablement une «action», sont des constructions du type effectif. Dans la section 4.3.1.3, nous nous penchons sur un autre type de constructions qui permettent quelques prédicats comme *bête, stupide, etc.*, appartenant à la classe des adjectifs de qualités morales, soit des constructions qui impliquent la présence d'une complétive tensée (au subjonctif ou à l'indicatif). Il sera démontré que ces adjectifs, lorsqu'ils participent dans ces constructions, sont utilisés comme des prédicats émotifs factifs et non pas comme des adjectifs de qualités morales.

4.3.1.1 Un aperçu des études de Stowell (1991) et de Bennis (2000)

Il existe deux analyses majeures des adjectifs de qualités morales qui s'inscrivent dans le cadre de la grammaire générative : Stowell (1991), pour l'anglais, et Bennis (2000), pour le néerlandais. Dans cette section, nous présentons les propositions de chacun de ces deux auteurs¹¹.

¹¹ Nous aimerions souligner que les adjectifs de qualités morales ont été discutés dans plusieurs autres travaux (voir notamment Barker, 2002; Bolinger, 1977; Cormack, 1998; Geuder, 2000, chapitre 4; Meunier, 1980, 1999; Molinier, 1985; Noailly, 1999; Norrick, 1978; Picabia, 1978; Riegel, 1985, 1997; Rivière, 1983; Van de Velde, 1998, 1999; Wilkinson, 1970, 1976). Dans les sections subséquentes, nous faisons à l'occasion référence à certaines de ces études.

4.3.1.1.1 Stowell (1991)

L'analyse que fait Stowell (1991) des adjectifs de qualités morales (ou des *mental property adjectives* comme il les nomme) repose essentiellement sur la distinction que propose Kratzer (1989) entre deux types de prédicats. Nous commençons par présenter brièvement les idées avancées dans cette étude, ce qui permettra de mieux comprendre l'argumentation de Stowell.

Kratzer (1989) reprend en fait une distinction établie par Carlson (1977) entre deux types de prédicats : les prédicats à propriétés transitoires (*stage-level predicates*) et les prédicats à propriétés permanentes (*individual-level predicates*). Les prédicats à propriétés transitoires (*disponible, fatigué, malade, etc.*) décrivent des propriétés temporaires ou passagères, qui sont attribuées à un moment et à un lieu spécifique, tandis que les prédicats à propriétés permanentes (*altruiste, beau, grand, etc.*) expriment des propriétés généralement durables ou stables qui sont des caractéristiques intrinsèques d'un individu ou d'un objet. Cette différence entre les deux types de prédicats est reflétée, selon Kratzer, dans leur structure argumentale. Ainsi, les prédicats à propriétés transitoires auraient un argument spatiotemporel abstrait, nommé argument Événement. Cet argument serait absent dans le cas des prédicats à propriétés permanentes. Cette différence de structure argumentale expliquerait certains comportements distincts observés entre les deux types de prédicats, entre autres elle permettrait de rendre compte du fait que les syntagmes adverbiaux de temps et de lieu sont plus facilement acceptables avec les prédicats à propriétés transitoires¹².

¹² Voir Diesing (1988, 1992) ainsi que les divers articles dans Carlson et Pelletier (1995)—y compris Kratzer (1995)—pour une description plus détaillée de la distinction entre les prédicats à propriétés permanentes et les prédicats à propriétés transitoires.

obtient l'une ou l'autre des interprétations selon que le sujet pluriel sans déterminant est généré ou non dans une position qui est dans la portée d'un opérateur existentiel. Le sujet des prédicats à propriétés transitoires, généré dans une position à l'intérieur du syntagme verbal (argument interne), serait dans la portée de cet opérateur, d'où la possibilité d'une interprétation existentielle en plus de l'interprétation générique. Par contre, le sujet des prédicats à propriétés permanentes, généré à l'extérieur du syntagme verbal (argument externe), serait hors de la portée de cet opérateur. Par conséquent, seule la lecture générique est disponible pour le sujet des prédicats à propriétés permanentes.

Selon Stowell (1991), des adjectifs comme *cruel* 'cruel', *intelligent* 'intelligent', etc. sélectionnent obligatoirement un argument humain (ou un argument *sentient*, soit un être doué de sensation ou doté d'une faculté de conscience) et optionnellement un argument qui dénote une action. Ils peuvent donc fonctionner comme des prédicats à un argument ou comme des prédicats à deux arguments. Considérons les phrases en (49), de Stowell.

- (49) a. John is clever/mean. (=1), dans Stowell, 1991)
 b. John was clever/mean to punish the dog.
 c. It was clever/mean (of John) to punish the dog.
 d. Punishing the dog was clever/mean (of John).
 e. That was clever/mean (of John).

D'après Stowell, quand l'argument qui dénote une action est omis, comme en (49a), il peut être implicite, mais ce n'est pas obligatoire. Ainsi, la phrase en (49a) peut recevoir une interprétation dans laquelle la propriété d'intelligence ou de méchanceté est attribuée à *John* sans qu'il ait à performer une action. Dans ce cas, l'adjectif est utilisé comme un prédicat à un argument. Par contre, dans les phrases en (49b)-(49e), dans lesquelles l'argument qui dénote l'action est réalisé, l'adjectif est nécessairement utilisé comme un prédicat à deux arguments, que l'argument humain

soit présent ou non. Par exemple, si le syntagme *of John* est omis dans les phrases en (49c)-(49e), il est sous-entendu et est donc un argument obligatoire.

Stowell propose que, quand les adjectifs de propriétés mentales sélectionnent un seul argument, soit l'argument humain, comme en (49a), ils fonctionnent comme des prédicats à propriétés permanentes. Toutefois, quand ils sélectionnent en plus un argument qui dénote une action, c'est-à-dire quand ils sont des adjectifs à deux arguments comme en (49b)-(49e), ils fonctionnent comme des prédicats à propriétés transitoires. Les prédicats dans ces phrases doivent donc avoir un argument supplémentaire, c'est-à-dire qu'ils doivent comporter un argument Événement. Stowell soutient que l'argument qui dénote l'action est en fait l'argument Événement—argument qui est absent dans le cas de (49a). Il discute principalement de deux phénomènes pour appuyer son analyse.

Premièrement, la présence d'un argument Événement en (49b)-(49e) permettrait de rendre compte du fait que la propriété est temporellement délimitée dans ces exemples. En effet, dans ces phrases, la propriété est attribuée à *John* seulement en rapport à une action spécifique, pas de façon générale. Dans la phrase en (49a), par contre, si une action n'est pas sous-entendue, l'attribution de la propriété n'est pas bornée : *clever/mean* 'intelligent'/'méchant' est interprété comme une propriété intrinsèque de *John*. Il s'agit donc dans ce cas d'un prédicat à propriétés permanentes, qui ne comporte pas d'argument Événement.

Deuxièmement, son analyse expliquerait les faits de l'anglais concernant l'interprétation des sujets pluriels sans déterminant avec les adjectifs de propriétés mentales. Comme discuté ci-dessus, dans le cas des adjectifs à propriétés transitoires, les sujets pluriels sans déterminant peuvent recevoir, en plus d'une interprétation générique, une interprétation existentielle. On devrait donc obtenir une telle

interprétation avec les adjectifs de propriétés mentales quand l'argument qui dénote une action est réalisé, soit quand ils sont employés comme des prédicats à propriétés transitives. Or, ce n'est pas ce qu'on observe. Selon Stowell, les phrases en (50) qui comportent des sujets pluriels sans déterminant ne reçoivent qu'une lecture générique («les hommes sont stupides (en tout temps) de maltraiter leurs enfants»).

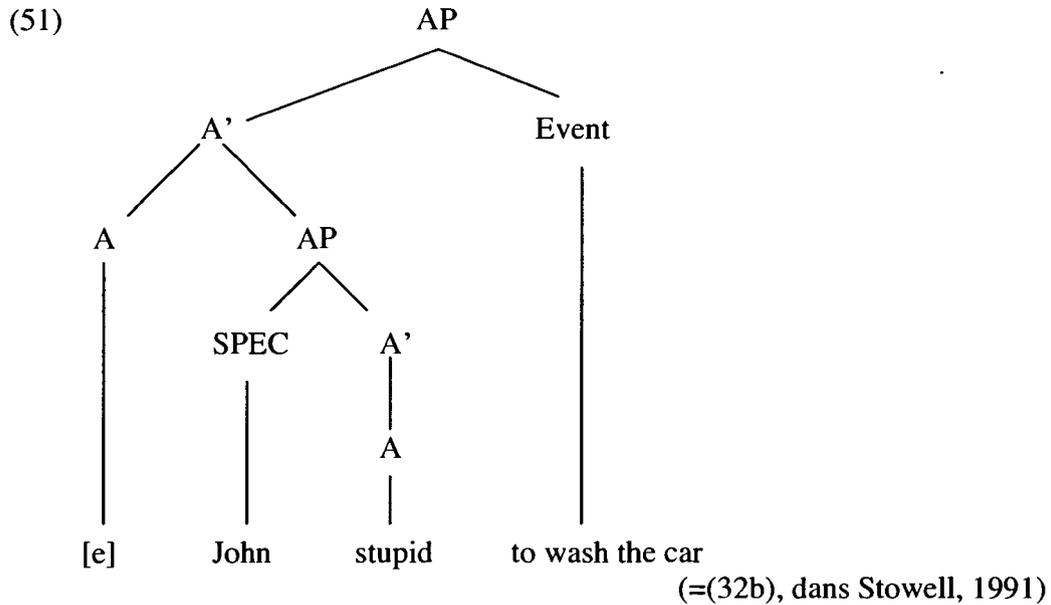
- (50) a. Men are stupid to mistreat their children. (= (27), dans Stowell, 1991)
b. It is stupid of men to mistreat their children.

Stowell suggère que l'interprétation existentielle est exclue dans ces phrases parce qu'il n'y a pas de position disponible pour l'opérateur existentiel. La position qu'occupe habituellement cet opérateur—une position marquée pour le rôle thème Événement—est déjà remplie par l'argument qui dénote une action.

La proposition de Kratzer (1989) requiert que l'argument Événement soit un argument externe. Sur la base de nombreux tests d'extraction, Stowell montre que l'argument qui dénote une action ne se comporte effectivement pas comme un argument interne. Il conclut qu'il doit nécessairement s'agir d'un argument externe. Il soutient également que l'argument humain (qui est parfois réalisé par un syntagme en *of*, qui est selon lui un morphème de cas génitif) n'est pas non plus analysable comme un argument interne : c'est donc aussi un argument externe¹³. Lorsqu'ils sont utilisés comme des prédicats à propriétés transitives, les adjectifs de qualités morales auraient donc deux arguments externes. Pour résoudre le problème posé par l'impossibilité d'engendrer deux arguments externes dans une projection adjectivale unique, Stowell adopte une structure à la Larson (1988), c'est-à-dire une structure où

¹³ Nous ne présentons pas ici tous les tests qu'effectue Stowell pour arriver à ces conclusions. Dans la section 4.3.1.2.2, où nous nous penchons sur le statut syntaxique du syntagme à l'infinitif et du syntagme en *de la part de X* (équivalent au syntagme en *of* de l'anglais), un bon nombre de tests sont utilisés, dont quelques-uns sont repris de Stowell.

les adjectifs de propriétés mentales projettent deux syntagmes adjectivaux distincts, tel qu'illustré en (51).



Quand l'argument qui dénote une action est omis, tel dans l'exemple en (49a), où les adjectifs fonctionnent comme des prédicats à propriétés permanentes, seul le syntagme adjectival inférieur est projeté, comme en (52).



La structure proposée par Stowell en (51) permettrait de rendre compte du fait que les deux arguments externes (l'argument humain et l'argument Événement) peuvent apparaître dans deux positions différentes, soit comme sujet, soit comme

complément. En (49b), l'argument humain est réalisé dans la position du sujet, tandis que l'argument Événement (le syntagme à l'infinitif qui dénote une action) est réalisé dans la position du complément. Dans les phrases en (49c)-(49e), on obtient la situation inverse : l'argument Événement se retrouve dans la position du sujet, et l'argument humain, dans la position du complément.

Pour récapituler, les idées principales avancées par Stowell (1991) sont les suivantes. Les adjectifs de propriétés mentales peuvent être utilisés comme des prédicats à un argument ou comme des prédicats à deux arguments. Lorsqu'ils sont monadiques, ce sont des prédicats à propriétés permanentes. Lorsqu'ils sont dyadiques (quand l'argument qui exprime une action est réalisé ou implicite), ils sont des prédicats à propriétés transitoires et leurs deux arguments sont des arguments externes. Le syntagme qui dénote l'action est dans ce cas un argument Événement. Les tournures personnelles, comme en (49b), et les constructions impersonnelles, comme en (49c)-(49e), partagent la même structure sous-jacente, soit celle donnée en (51).

4.3.1.1.2 Bennis (2000)

L'article de Bennis (2000) porte sur quelques types d'adjectifs du néerlandais, dont les adjectifs de propriétés mentales. Selon lui, les adjectifs de propriétés mentales apparaissent dans deux types de constructions qui ont des propriétés bien différentes (l'équivalent des constructions impersonnelles et des tournures personnelles). Des exemples sont donnés en (53) et en (54)¹⁴.

¹⁴ Bennis (2000) n'offre pas de traductions pour les exemples qu'il donne du néerlandais. Nous fournissons des traductions françaises, qui sont basées sur les gloses de l'anglais. Il se peut donc que les traductions françaises ne soient pas tout à fait fidèles aux phrases du néerlandais.

(53) Dat is gemeen / kinderachtig / lief / stout.
 that is mean / childish / dear / naughty
 (=25), dans Bennis, 2000
 ‘Cela est méchant/puéiril/adorable/vilain.’

(54) Jan is gemeen / kinderachtig / lief / stout.
 John is mean / childish / dear / naughty
 (=26), dans Bennis, 2000
 ‘Jan est méchant/puéiril/adorable/vilain.’

Tandis que la propriété est attribuée à un thème en position sujet en (53), elle est attribuée à un individu ayant le rôle de possesseur en (54). Dans le premier type de construction (53), il est possible de préciser le possesseur en y ajoutant un syntagme en *van*, comme démontré en (55).

(55) Dat is gemeen van Jan.
 that is mean of John (=29a), dans Bennis, 2000
 ‘Cela est méchant de la part de Jan.’

Bennis affirme que le syntagme en *van* ne peut pas être analysé comme un objet, affirmation qui va dans le sens de Stowell (1991). En fait, comme l’a démontré Stowell pour l’anglais, l’extraction d’un élément hors de ce syntagme (voir (56a) où le *of* demeure *in situ*) et même l’extraction complète de ce syntagme (voir (56b)) ne sont pas permises.

(56) a. ??Who was it smart of to leave town? (=48a), dans Stowell, 1991
 b. *Of whom was it smart to leave town? (=49a), dans Stowell, 1991

L’extraction est normalement possible quand il s’agit d’un objet de l’adjectif, tel que démontré en (57).

- (57) a. Who was John proud of? (= (47a), dans Stowell, 1991)
 b. Of whom was John proud? (= (47b), dans Stowell, 1991)

Par contre, Bennis argumente que, bien que ce syntagme ne se comporte pas comme un objet, il n'est pas nécessaire de conclure qu'il s'agit d'un sujet. Il suggère que le syntagme en *van* est un adjectif, qui est interprété comme un argument implicite. En ce sens, il s'apparente à un syntagme en *door*, qui est réalisé optionnellement dans les constructions passives (l'équivalent du *by* en anglais et du *par* en français). D'après lui, *van*, tout comme *of* en anglais, n'est pas un marqueur de cas génitif, mais une préposition qui assigne un rôle de possesseur¹⁵. L'impossibilité d'extraction du syntagme en *van/of* découle donc du fait qu'il a un statut d'adjectif.

Dans le deuxième type de constructions (les tournures personnelles (voir (54)), l'adjectif peut être suivi d'un syntagme à l'infinitif, comme en (58).

- (58) Jan is gemeen [om PRO dat tegen haar te zeggen].
 (= (39a), dans Bennis, 2000)
 John is mean for PRO that to her to say
 'Jan est méchant de lui dire cela.'

Bennis propose que ce syntagme à l'infinitif soit aussi analysé comme un adjectif. Selon lui, il y aurait trois grandes différences entre de véritables objets de l'adjectif et le syntagme à l'infinitif en (58).

Premièrement, comme démontré en (59), l'élément *om* ne peut pas être omis dans les constructions qui comportent un adjectif de propriétés mentales.

¹⁵ Bennis ne précise pas en quoi diffèrent un marqueur de cas génitif et une préposition qui assigne un rôle de possesseur.

- (59) Jan is gemeen [*(om) PRO zo over dat onderwerp te praten].
 John is mean for PRO like-that about that subject to talk
 (=41a), dans Bennis, 2000)
 ‘Jan est méchant de parler sur ce sujet de cette façon.’

Quand il s’agit d’un véritable complément, *om* est optionnel, tel que démontré en (60).

- (60) Jan is bang [(om) PRO over dat onderwerp te praten].
 John is afraid for PRO about that subject to talk
 (=42a), dans Bennis, 2000)
 ‘Jan a peur de discuter de ce sujet.’

Deuxièmement, le syntagme à l’infinitif des adjectifs de propriétés mentales ne peut pas être remplacé par une proposition tensée introduite par le complémenteur *dat*, tel que démontré en (61).

- (61) ??Jan is gemeen [dat hij zo over dat onderwerp praat].
 John is mean that he like-that about that subject talks
 (=41b), dans Bennis, 2000)
 ‘Jan est méchant qu’il parle de ce sujet de cette façon.’

Comme (62) l’illustre, une complétive tensée est possible quand il s’agit d’un élément sélectionné¹⁶.

¹⁶ Dans son article, Bennis établit une comparaison entre les adjectifs de propriétés mentales et un seul autre type d’adjectifs, soit les adjectifs psychologiques, en utilisant l’exemple de *is bang*, qui signifie «avoir peur»/«craindre»/«être effrayé» (l’équivalent de *to be afraid* en anglais). Selon notre classification, *is bang* appartiendrait à la classe des émotifs, et tel qu’il est utilisé dans les exemples de Bennis, serait non factif. En français, ces prédicats peuvent sélectionner des compléments tensés au subjonctif et des compléments à l’infinitif. Il y a par contre en français toute une classe d’adjectifs (les effectifs) qui ne peuvent être suivis que de syntagmes à l’infinitif. Ces syntagmes à l’infinitif sont bel et bien sélectionnés et constituent de véritables arguments des adjectifs. En se basant seulement sur les données fournies dans Bennis (2000), il est impossible de déterminer si une telle classe d’adjectifs existe ou non en néerlandais, et si oui, si cette classe de prédicats sélectionnent exclusivement des syntagmes à l’infinitif comme argument. Si tel était le cas, le test utilisé en termes de la possibilité

- (62) Jan is bang [dat hij over dat onderwerp zal praten].
 John is afraid that he about that subject will talk
 (= (42b), dans Bennis, 2000)
 ‘Jan a peur qu’il discute de ce sujet.’

Troisièmement, avec les adjectifs de propriétés mentales, l’extraction d’un élément hors du syntagme à l’infinitif donne des résultats agrammaticaux, comme démontré en (63).

- (63) *Waar_i is Jan gemeen [om PRO zo t_i over te praten]?
 where is John mean for PRO like-that t about to talk
 (= (41c), dans Bennis, 2000)
 ‘Où Jan est-il méchant de parler de cette façon?’

L’extraction d’un élément hors d’un complément est toutefois possible, comme illustré en (64)¹⁷.

- (64) Waar_i is Jan bang [(om) PRO t_i over te praten]?
 where is John afraid for PRO t about to talk
 (= (42c), dans Bennis, 2000)
 ‘Où Jan a-t-il peur de parler?’

Face aux tests utilisés par Bennis, le syntagme à l’infinitif des adjectifs de propriétés mentales est un adjectif. Pour récapituler, Bennis argumente que, dans les tournures personnelles, le syntagme à l’infinitif est un adjectif, et que dans les constructions impersonnelles, le syntagme en *van* est un argument implicite, qui se comporte sur le

d’occurrence des complétives tensées par Bennis pour déterminer le statut complément/adjectif ferait de mauvaises prédictions.

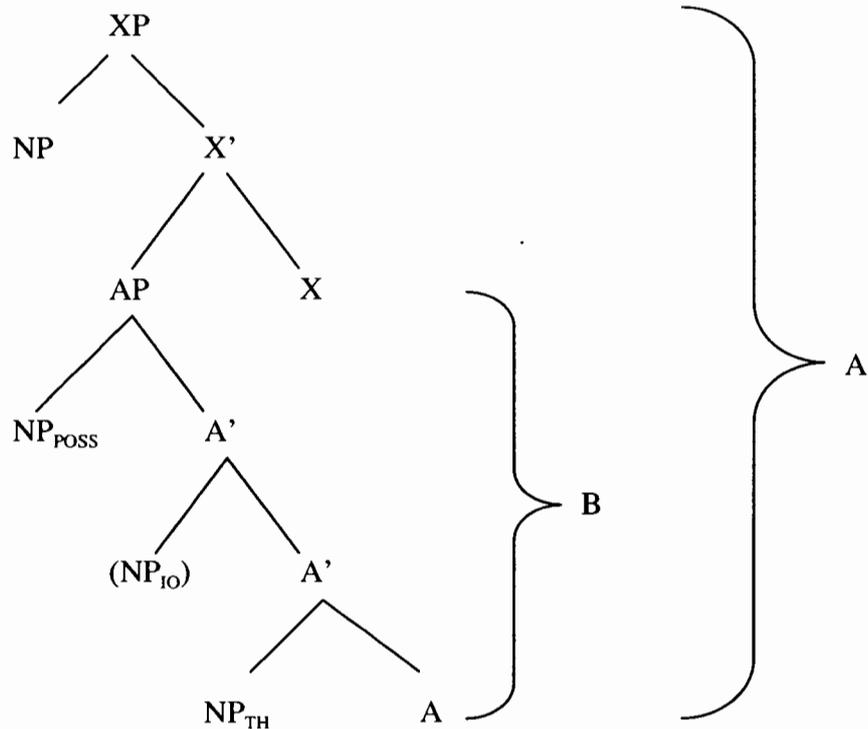
¹⁷ Les faits sur l’extraction (en français du moins, mais probablement dans la plupart des langues du monde) sont bien plus complexes que le laisse supposer Bennis. Comme démontré à plusieurs reprises dans cette thèse, il n’y a pas une correspondance parfaite entre la possibilité d’extraction et le statut d’adjectif ou d’argument d’un syntagme. Nous avons discuté de maints cas, avec les adjectifs des trois classes (propositionnelle, émotive, effective), où l’extraction hors d’un syntagme qui est un véritable argument est exclue. Nous avons montré que la dominance, la factivité et le caractère de prédicat complexe jouent un rôle primordial dans la possibilité d’extraction.

plan syntaxique comme un adjectif. D'après Bennis, l'analyse de Stowell, qui stipule que les adjectifs de propriétés mentales sont des prédicats à deux arguments externes, est problématique. Selon lui, dans les tournures personnelles, le syntagme à l'infinitif, qu'il appelle le thème, ne peut pas être réalisé comme un argument puisqu'un prédicat ne peut avoir qu'un seul argument externe. Dans ces constructions, c'est l'argument possesseur qui occupe cette position. L'analyse que fait Bennis des adjectifs de propriétés mentales nous semble jusqu'à ce point valable.

Cependant, Bennis, tout comme Stowell, tient à ce que les deux types de constructions soient dérivées d'une seule structure profonde. Il donne la structure en (65) pour les adjectifs de propriétés mentales¹⁸.

¹⁸ La structure proposée par Bennis ne semble pas correspondre à l'analyse qu'il donne. Entre autres, il propose d'analyser le syntagme à l'infinitif dans les tournures personnelles comme un adjectif. Or, dans sa structure, le syntagme à l'infinitif se trouverait dans la position du spécifieur du A' le plus inférieur ($[NP_{TH}, A']$), donc dans une position argumentale.

(65)



(=(38), dans Bennis, 2000)

La structure complexe (type A) est celle pour les constructions impersonnelles, alors que la structure plus simple (type B) est celle pour les tournures personnelles¹⁹.

Bennis établit un parallèle entre les deux types de constructions et le degré de complexité, d'une part, des prédicats à propriétés permanentes et des prédicats à propriétés transitoires, et d'autre part, de deux types différents de prédicats psychologiques.

¹⁹ Nous pouvons ignorer la position NP_{IO}, qui est une position pour les syntagmes nominaux objets indirects. Ces syntagmes nominaux sont possibles avec certains adjectifs seulement (les équivalents de *fidèle* et de quelques autres adjectifs). Quand ils sont présents, le syntagme à l'infinitif ne peut jamais être réalisé. En français, c'est aussi le cas comme dans *Jean est fidèle à son ami*/**Jean est fidèle à son ami de ne jamais le trahir*. En fait, nous pensons que le syntagme à l'infinitif n'apparaît jamais dans les constructions dans lesquelles se trouve un syntagme nominal objet indirect, car les adjectifs ne sont tout simplement pas employés dans ces cas comme des prédicats de qualités morales. Il s'agit de constructions totalement différentes qui devraient être analysées séparément.

Il affirme que le premier type de constructions (*That is mean*, c'est-à-dire les constructions impersonnelles) exprime toujours des propriétés transitoires, tandis que le deuxième type de constructions (*John is mean*, c'est-à-dire les tournures personnelles) exprime des propriétés permanentes²⁰. Il propose que le premier type de constructions est complexe de la même façon que les prédicats à propriétés transitoires sont complexes. Bennis n'offre aucune explication à cette différence de complexité entre les deux types de prédicats, mais nous pensons qu'il fait allusion à leur différence argumentale (les prédicats à propriétés transitoires ayant un argument de plus que les prédicats à propriétés permanentes).

Bennis discute ensuite de l'analyse que fait Pesetsky (1990) des prédicats psychologiques. Pesetsky argumente que les prédicats psychologiques dont le thème est réalisé en position sujet et l'expérienceur en position objet (*The storm frightens me*) sont structurellement complexes. Par contre, les prédicats psychologiques dont l'expérienceur est réalisé en position sujet et le thème en position objet (*I fear the storm*) sont simples.

En faisant cette mise en parallèle, Bennis veut montrer que le sujet de la structure complexe correspond toujours au thème de la structure simple. Il propose, suivant l'analyse de Pesetsky, que le sujet dans les structures complexes est un argument Cause. Selon Bennis, le sens des adjectifs dans les constructions impersonnelles est plus complexe que le sens des mêmes adjectifs dans les tournures personnelles; on pourrait rendre compte de cette plus grande complexité de sens en postulant la présence d'un morphème zéro de Cause dans la position X, c'est-à-dire la position du complément de X', dans la structure en (65). Bennis (2000, p. 44) affirme : «If we

²⁰ Ces interprétations sont douteuses. Dans la section 4.3.1.2..3.2, nous montrerons que l'adjectif peut être utilisé dans les constructions impersonnelles pour attribuer des propriétés permanentes à des «actions», contra Bennis (2000) et Stowell (1991). Dans les tournures personnelles, il est vrai que l'adjectif exprime des propriétés permanentes, mais seulement quand le syntagme à l'infinitif est omis.

allow the interpretation of Cause to be sufficiently vague, it is reasonable to say that in a sentence such as *That is mean of John* the meanness of John is caused by *that*. This causal element is absent in constructions of the type MP-B [les tournures personnelles]»²¹.

L'argument Thème (le syntagme à l'infinitif) se retrouve dans la position [NP, XP] dans la structure complexe. Bennis veut expliquer pourquoi l'argument possesseur, qui est un argument externe dans les tournures personnelles, est interprété comme un argument implicite dans les constructions impersonnelles. Il adopte la version de la hiérarchie des rôles thématiques donnée en (66).

²¹ Les adjectifs de qualités morales n'ont un sens causatif ni dans les constructions impersonnelles, ni dans les tournures personnelles. À notre avis, Bennis «force» cette interprétation afin de garder une correspondance entre son analyse et celle de Pesetsky. Notons que ce n'est pas la première erreur d'interprétation des données relevée dans Bennis. Comme démontré à la section 3.2.1, les adjectifs de réaction émotive (ou les adjectifs psychologiques) ont un sens causatif. Quelques exemples sont donnés en (i).

(i) a. Jean est triste que Marie l'ait quitté.

b. Jean est mécontent que Marie ne l'ait pas appelé.

En fait, c'est l'«événement» que dénote le complément qui est la cause ou l'origine de l'état émotif du sujet de la principale. Ainsi, (ii) et (iii) sont des paraphrases acceptables de (i).

(ii) a. Jean est triste parce que Marie l'a quitté.

b. Jean est mécontent parce que Marie ne l'a pas appelé.

(iii) a. Que Marie l'ait quitté rend Jean triste/est la cause de la tristesse de Jean.

b. Que Marie ne l'ait pas appelé rend Jean mécontent/est la cause du mécontentement de Jean.

Le syntagme à l'infinitif des adjectifs de qualités morales n'exprime pas une cause, contrairement au syntagme à l'infinitif des adjectifs de réaction émotive (voir entre autres Meunier (1980, 1999), Molinier (1985, p. 330), Norrick (1978), Riegel (1997) et Van de Velde (1999) qui font une comparaison de ces deux types d'adjectifs). Ainsi, les phrases en (iv) n'ont pas les lectures en (v) et en (vi). Les adjectifs de qualités morales n'ont pas un argument causal dans leur grille thématique.

(iv) a. Jean est méchant d'avoir frappé son enfant./Il est méchant de la part de Jean d'avoir frappé son enfant.

b. Jean est courageux d'avoir décidé de partir à l'étranger seul./Il est courageux de la part de Jean d'avoir décidé de partir à l'étranger seul.

(v) a. #Jean est méchant parce qu'il a frappé son enfant.

b. #Jean est courageux parce qu'il a décidé de partir à l'étranger seul.

(vi) a. #Qu'il ait frappé son enfant rend Jean méchant/est la cause de la méchanceté de Jean.

b. #Qu'il ait décidé de partir à l'étranger seul rend Jean courageux/est la cause du courage de Jean.

- (66) a. X = Cause
b. [Spec, XP] doit être le Thème
c. Agent/Possesseur/Expérimenteur > But/Lieu > Thème
(adapté de (45), dans Bennis, 2000)

Selon la stipulation en (66c), l'argument thème doit être projeté comme un argument interne, mais selon (66b), à un moment ou un autre de la dérivation, le thème doit se retrouver dans la position du spécifieur de XP (dans une position externe). Cela signifierait que le thème reçoit dans les constructions impersonnelles un cas externe et qu'aucun cas n'est assigné à l'argument possesseur. Bennis propose que les constructions impersonnelles sont dérivées par une règle lexicale du type «Externalize Theme» (Williams, 1981), qui doit respecter la hiérarchie thématique donnée en (66c). L'argument externe (qui est le possesseur dans les tournures personnelles) ne peut généralement pas être omis; par conséquent, dans les constructions impersonnelles, il sera absorbé et sera interprété comme un argument implicite.

Dans cette section, nous avons présenté les points saillants de deux analyses qui portent sur les adjectifs de qualités morales (ou propriétés mentales), faites dans le cadre de la grammaire générative. Dans la prochaine section, nous présentons de façon détaillée les propriétés syntaxiques et sémantiques des adjectifs de qualités morales, ainsi que l'analyse que nous proposons pour en rendre compte.

4.3.1.2 Les propriétés syntaxiques et sémantiques des adjectifs de qualités morales

4.3.1.2.1 Les adjectifs de qualités morales : une sous-classe d'effectifs?

Dans la section 4.3.1, on a vu que les adjectifs de qualités morales semblent pouvoir attribuer une propriété à un être humain ou à une «action» (et en outre semblent pouvoir attribuer une même propriété aux deux entités simultanément). Ils devraient

donc présenter des comportements caractéristiques des adjectifs de la classe effective, qui sélectionnent la catégorie sémantique «action». Vu la définition d'«action» donnée à la section 1.2.1, on s'attend à ce qu'ils apparaissent exclusivement avec des compléments à l'infinitif et qu'ils imposent le même type de restrictions aspectuelles sur leurs compléments que les adjectifs effectifs. Les adjectifs de qualités morales obéissent justement à ces deux contraintes.

Tout comme les adjectifs de la classe effective, les adjectifs de qualités morales ne peuvent être suivis que d'un syntagme à l'infinitif (67). Les compléments tensés à l'indicatif ou au subjonctif sont normalement rejetés avec ces prédicats (68)²².

- (67) a. Jean est très gentil de nous rendre visite.
b. Il est très gentil (de la part de Jean) de nous rendre visite.

- (68) a. *Jean est très gentil qu'il nous rend/rende visite.
b. *Il est très gentil (de la part de Jean) qu'il nous rend/rende visite.

Les adjectifs de qualités morales semblent également imposer les mêmes restrictions de type aspectuel que les adjectifs effectifs. Comme il a été discuté dans la section 4.2, les adjectifs de type effectif sont généralement incompatibles avec des compléments dénotant des situations statives. Plus précisément, dans cette section, nous avons mentionné la nécessité de recourir à la distinction entre prédicats à propriétés permanentes et prédicats à propriétés transitoires pour rendre compte de la possibilité d'occurrence de certains états avec ces adjectifs. Les prédicats à propriétés transitoires, qui sont plus facilement permis que les prédicats à propriétés permanentes avec les adjectifs effectifs, s'apparentent davantage aux activités. Les adjectifs de qualités morales se comportent comme les effectifs à cet égard. Comme

²² Voir la section 4.3.1.3 pour les apparentes exceptions.

démontré en (69) et en (70), les syntagmes à l'infinif d'notant des états permanents sont rejetés avec les adjectifs de qualités morales.

- (69) a. *Jean est bien cruel d'être grand.
b. *Jean est stupide de ressembler à Paul.

- (70) a. *Il est bien cruel (de la part de Jean) d'être grand.
b. *Il est stupide (de la part de Jean) de ressembler à Paul.

Les situations statives qui expriment des propriétés transitoires, telles celles en (71), sont davantage acceptables.

- (71) a. Jean a été sage d'être absent/être présent cette journée-là.
b. Il a été sage (de la part de Jean) d'être absent/être présent cette journée-là.

Tel qu'illustré en (72) et en (73), les activités et les accomplissements sont permis avec les adjectifs de qualités morales.

- (72) a. Jean a été imprudent de se promener seul dans le parc.
b. Il a été imprudent (de la part de Jean) de se promener seul dans le parc.

- (73) a. Jean a été gentil de pousser le chariot de la vieille dame jusqu'à la porte du magasin.
b. Il a été gentil (de la part de Jean) de pousser le chariot de la vieille dame jusqu'à la porte du magasin.

Par contre, bon nombre d'achèvements sont rejetés avec les adjectifs de qualités morales. Quelques exemples sont donnés en (74) pour les tournures personnelles, et en (75), pour les constructions impersonnelles.

- (74) a. *Jean a été intelligent de gagner le prix Nobel/les élections.
b. *Jean est courageux de reconnaître la femme dans le restaurant.
c. *Jean est gentil d'apercevoir les enfants traverser la rue.

- (75) a. *Il a été intelligent (de la part de Jean) de gagner le prix Nobel/les élections.
 b. *Il a été courageux (de la part de Jean) de reconnaître la femme dans le restaurant.
 c. *Il est gentil (de la part de Jean) d'apercevoir les enfants traverser la rue.

Des exemples comme ceux en (76) et en (77) sont permis, mais dans ces cas, l'accent est mis sur le processus qui précède le point culminant des accomplissements, soit l'activité *escalader la montagne* dans la paire en (76a)-(77a) et *chercher le manteau de Marie* dans la paire en (76b)-(77b). En d'autres termes, c'est l'activité associée à l'accomplissement qui est identifiée et décrite, pas l'état résultant des accomplissements.

- (76) a. Jean est brave d'avoir atteint le sommet de la montagne malgré le mauvais temps.
 b. Jean a été gentil de trouver le manteau de Marie.

- (77) a. Il est brave (de la part de Jean) d'atteindre le sommet de la montagne malgré le mauvais temps.
 b. Il a été gentil (de la part de Jean) de trouver le manteau de Marie.

À première vue, les adjectifs de qualités morales semblent ne pas permettre un syntagme à l'infinitif qui dénote un accomplissement. Lorsqu'on examine un plus large éventail de données, il devient clair toutefois que cette restriction n'est pas générale ni non plus complètement valable. Il est possible de trouver et de construire des phrases dans lesquelles les adjectifs de qualités morales sont compatibles avec les accomplissements. Considérons les phrases en (78) et en (79).

- (78) a. Jean a été fou d'acquiescer à la demande de Marie.
 b. Jean a été gentil de donner un bonbon aux enfants.
 c. Jean a été prudent de partir avant le coucher du soleil.
 d. Jean a été sage d'arriver à l'aéroport de bonne heure.

- (79) a. Il a été fou (de la part de Jean) d'acquiescer à la demande de Marie.
 b. Il a été gentil (de la part de Jean) de donner un bonbon aux enfants.
 c. Il a été prudent (de la part de Jean) de partir avant le coucher du soleil.
 d. Il a été sage (de la part de Jean) d'arriver à l'aéroport de bonne heure.

Dans ces exemples, les syntagmes à l'infinitif sont nécessairement interprétés comme dénotant des changements d'état instantanés. Ce n'est pas le processus préliminaire permettant au changement d'état d'avoir lieu qui ressort ici, comme c'était le cas dans les exemples en (76) et en (77). D'ailleurs, la possibilité d'utiliser, en (78) et en (79), des adverbes de temps ponctuels, c'est-à-dire des adverbes décrivant le moment spécifique ou précis de l'atteinte du résultat (l'état final ou le dénouement) vient confirmer ce fait. Quelques exemples sont donnés en (80) et en (81) pour illustrer.

- (80) a. Jean a été fou d'acquiescer à la demande de Marie à huit heures pile.
 b. Jean a été gentil de donner un bonbon aux enfants à onze heures précises.

- (81) a. Il a été fou (de la part de Jean) d'acquiescer à la demande de Marie à huit heures pile.
 b. Il a été gentil (de la part de Jean) de donner un bonbon aux enfants à onze heures précises.

Employés dans des exemples comme ceux en (76) et en (77), dont l'interprétation doit permettre de référer au processus menant au résultat, les adverbes ponctuels donnent des résultats plutôt douteux, comme démontré en (82) et en (83).

- (82) a. ??Jean est brave d'atteindre le sommet de la montagne à huit heures pile malgré le mauvais temps. (avec l'interprétation «escalader la montagne»)
 b. ??Jean a été gentil de trouver le manteau de Marie à onze heures précises. (avec l'interprétation «chercher le manteau de Marie»)

- (83) a. ??Il est brave (de la part de Jean) d'atteindre le sommet de la montagne à huit heures pile malgré le mauvais temps. (avec l'interprétation «escalader la montagne»)
 b. ??Il a été gentil (de la part de Jean) de trouver le manteau de Marie à onze heures précises. (avec l'interprétation «chercher le manteau de Marie»)

La marginalité de ces phrases découle du fait qu'un processus est duratif, c'est-à-dire qu'il se déroule forcément pendant un certain temps. Seule une lecture inchoative est possible dans ces cas (lecture qui est tout de même marginale), soit une lecture où l'adverbe ponctuel décrit le début ou l'initiation du processus.

Les faits examinés ci-dessus montrent clairement que les adjectifs de qualités morales peuvent introduire des syntagmes à l'infinitif qui dénotent des achèvements, mais que ces achèvements doivent être d'un type particulier. En quoi réside la différence entre les syntagmes à l'infinitif en (74) et en (75), qui sont exclus, et ceux en (78) et en (79), qui sont permis? Les observations de Smith (1991, p. 58-60; p. 292-295) et de Dowty (1979, p. 55-60; p. 112-115; p. 182-186) sur les achèvements peuvent nous éclairer à ce sujet. Il semble y avoir une corrélation, mais pas une relation directe, entre les classes aspectuelles de situations et l'agentivité. De façon générale, les achèvements (ainsi que les états) sont des situations non agentives. Ils sont donc normalement incompatibles avec des formes qui décrivent des propriétés typiques d'un agent, comme la volition et le contrôle. (Dans la littérature, l'agentivité est définie de différentes manières, les critères utilisés pour identifier le rôle d'agent variant d'un auteur à l'autre. Suivant Dowty (1991) et d'autres linguistes, nous pensons que l'agentivité ainsi que les autres catégories thématiques sont des concepts flous ou prototypiques plutôt que des concepts nettement délimités. Ils s'évaluent donc en termes de degrés, selon le nombre de propriétés prototypiques présent.) Par exemple, dans maints cas, les achèvements ne peuvent être enchâssés sous des verbes comme *persuader*, *commander*, *ordonner*, etc. (84); ne peuvent être employés à la forme impérative (85); et ne peuvent apparaître, comme originellement discuté par Ryle (1949, p. 149-153), avec des adverbes orientés vers l'agent, tels que *délibérément*, *volontairement*, *consciemment* et *soigneusement* (86)²³.

²³ Les exemples de Smith en (86), bien que jugés *odd* (marginiaux) par cette auteure, ne sont précédés d'aucun symbole. Nous nous sommes permis d'ajouter les astérisques.

- (84) a. *Harry persuaded John to recognize his long-lost brother in the crowd.
 b. *Harry ordered John to detect a strange odor in the room.
 (= (139), dans Dowty, 1979, p. 113)
- (85) a. *Recognize your long-lost brother in the crowd!
 b. *Detect a strange odor in the room!
 (= (141), dans Dowty, 1979, p. 113)
- (86) a. *John deliberately found his watch. (= (49a), dans Smith, 1991, p. 59)
 b. *Abigail deliberately hit the target. (= (49b), dans Smith, 1991, p. 59)

Commentant les exemples en (86), Smith (1991, p. 59) affirme :

«Neither of [these events] can really be controlled by an agent. Although one can decide to make an effort of will, the actual changes of state involved cannot be completely willed or controlled (Ryle 1947: 149). You can look for your watch, and you may find it; but you can't control the finding of the watch. Ryle called cases like this "purely lucky" Achievements. The adverbials are odd in these examples because the events do not allow control, not because the temporal structure of Achievements is incompatible with control.»

Les achèvements en (84)-(86) sont similaires à ceux des exemples en (74) et en (75)—*gagner le prix Nobel/les élections, reconnaître la femme dans le restaurant et apercevoir les enfants traverser la rue*—dans la mesure où ils ne peuvent pas décrire des changements d'état atteints de façon délibérée et consciente. Ces changements d'état se produisent inopinément; par conséquent, il n'est pas possible d'en rejeter la responsabilité sur quelqu'un.

Par contre, il y a des achèvements qui décrivent des situations qui impliquent le contrôle du sujet (ou un haut degré d'agentivité du sujet). Tel est le cas de *reach the finish line* et *arrive in Boston* qui, selon Dowty (1979, p. 183), «can be deliberately brought about [...], hence these are things which one can do deliberately, etc., can be persuaded or forced to do.»

Les achèvements en (78) et en (79)—*acquiescer à la demande de Marie, donner un bonbon aux enfants, partir avant le coucher du soleil et arriver à l'aéroport de bonne heure*—, qui sont tous compatibles avec les adjectifs de qualités morales, sont de même nature que ceux mentionnés par Dowty : dans ces cas, l'atteinte de l'état final peut être directement imputable à la participation consciente et volontaire du sujet dans l'événement; en d'autres termes, le sujet est pleinement responsable du dénouement de l'événement. Ainsi, ils peuvent être le complément d'un verbe comme *persuader*, être utilisés à la forme impérative et être combinés avec des adverbes orientés vers l'agent, tel qu'illustré en (87).

- (87) a. Paul a persuadé Jean d'acquiescer à la demande de Marie.
b. Donne un bonbon aux enfants!
c. Jean est parti volontairement avant le coucher du soleil.
d. Jean est délibérément arrivé à l'aéroport de bonne heure.

Bien qu'il y ait une corrélation entre l'agentivité et les classes aspectuelles (la tendance étant que les achèvements soient non agentifs), ces deux notions sont indépendantes l'une de l'autre. Comme le fait remarquer Smith (1991, p. 59) : «[...] the factor of control is orthogonal to that of temporal structure.»

Les états sont aussi souvent non agentifs, mais ici encore, il ne s'agit pas d'une correspondance univoque. Comme nous l'avons montré ci-dessus, les états qui expriment des propriétés transitoires peuvent être compatibles avec les adjectifs de qualités morales, tel qu'illustré dans les exemples en (71), reproduits en (88).

- (88) a. Jean a été sage d'être absent/être présent cette journée-là.
b. Il a été sage (de la part de Jean) d'être absent/être présent cette journée-là.

Dans ces phrases, les états temporaires, *être absent/être présent*, dépendent d'un choix conscient et volontaire d'un individu. En d'autres termes, *Jean* doit avoir usé

de son libre arbitre pour être parvenu à l'état décrit. Dans ces exemples donc, *Jean* est considéré comme un agent.

En somme, les syntagmes à l'infinitif introduits par les adjectifs de qualités morales doivent dénoter des situations qui sont sous le contrôle d'un individu, comme l'ont d'ailleurs noté plusieurs auteurs (entre autres Barker, 2002; Bolinger, 1977; Geuder 2000; Meunier, 1999; Norrick, 1978; Rivière, 1983; Stowell, 1991; Van de Velde, 1998, 1999). Un bon nombre de propriétés des constructions avec les adjectifs de qualités morales découlent de cette notion de contrôle. Entre autres, comme la présence d'un agent est nécessaire, les explétifs, ainsi que toutes les entités non agentives comme les inanimés, sont exclus de la position de l'argument externe dans les tournures personnelles et de la position qu'occupe l'agent à l'intérieur du syntagme en *de la part de X* dans les constructions impersonnelles. Ceci est démontré en (89).

- (89) a. *It is ridiculous to rain.
b. *To rain is ridiculous (of it). (=35), dans Rivière, 1983)

De plus, comme l'action doit être exécutée de façon volontaire, le syntagme à l'infinitif doit dénoter une action qui attribue un rôle agentif au sujet, d'où le contraste de grammaticalité entre les phrases en (90) et en (91).

- (90) *Pierre est gentil d'avoir été battu par Paul.
*Il est gentil de la part de Pierre d'avoir été battu par Paul.
(=55), dans Van de Velde, 1999)

- (91) Pierre est gentil de s'être laissé battre par Paul.
Il est gentil (de la part de Pierre) de s'être laissé battre par Paul.
(=56), dans Van de Velde, 1999)

Enfin, dans les tournures personnelles, il doit y avoir identité obligatoire du sujet de la principale et du sujet implicite de l'action dénotée par le syntagme à l'infinitif. Ainsi, la phrase en (92) est agrammaticale²⁴.

- (92) *Pierre est lâche que sa femme l'accompagne.
(=(54), dans Van de Velde, 1999)

De la même façon, dans les constructions impersonnelles, l'individu, réalisé à l'intérieur du syntagme en *de la part de X*, et le sujet implicite de l'action doivent être coréférentiels. Les phrases en (93), qui ne respectent pas cette contrainte, sont rejetées.

- (93) a. *It was crazy of John for Sam to leave.
b. *Sam's buying the book was smart of John.
c. *Mary's loss of her purse was stupid of Bill.
(=(20), dans Stowell, 1991)

Dans cette section, nous avons argumenté que le syntagme à l'infinitif qu'introduisent les adjectifs de qualités morales dénote bel et bien une «action», tout comme le syntagme à l'infinitif des adjectifs effectifs. De plus, nous avons démontré que cette «action» doit être sous le contrôle d'un individu, donc doit être performée de façon consciente et délibérée (par un agent). Dans la prochaine section, nous allons voir que, quoique les adjectifs de qualités morales partagent maintes propriétés avec les adjectifs effectifs, ils ne peuvent pas être assimilés à cette classe dans toutes les constructions dans lesquelles ils apparaissent.

²⁴ L'emploi de complétives tensées en général est de toute façon exclue. Ainsi, la phrase en (i), dans laquelle le sujet de la principale et le sujet de la subordonnée sont coréférentiels, est rejetée.

(i) Pierre_i est lâche qu'il_i accompagne sa femme.

4.3.1.2.2 Le statut syntaxique du syntagme à l'infinitif et du syntagme en *de la part de X*

4.3.1.2.2.1 Le statut syntaxique du syntagme à l'infinitif (tournures personnelles)

Dans cette section, nous effectuons un certain nombre de tests qui montrent que les syntagmes à l'infinitif qui suivent les adjectifs de qualités morales dans les tournures personnelles ne sont pas de véritables compléments de ces adjectifs et doivent être analysés comme des adjoints, une conclusion à laquelle arrivent également plusieurs auteurs (notamment Bennis, 2000; Meunier, 1999; Norrick, 1978; Picabia, 1978; Riegel, 1985, 1997). Il sera donc démontré que, dans les tournures personnelles, les syntagmes à l'infinitif des adjectifs de qualités morales présentent des propriétés différentes des syntagmes à l'infinitif introduits par *de* qui sont sélectionnés, c'est-à-dire ceux qu'on retrouve avec l'ensemble des adjectifs des classes propositionnelle et émotive ainsi qu'avec certains adjectifs effectifs comme les adjectifs de capacité (*capable, foutu*, etc.) et les adjectifs de convoitise ardente (*avide, soucieux*, etc.).

Le critère principal utilisé pour distinguer les adjoints des arguments est le caractère obligatoire/facultatif de ces éléments. Les adjoints sont des éléments optionnels, et comme tels, ils peuvent être omis sans entraîner une agrammaticalité ou une modification de sens majeure. Dowty (2003, p. 34) décrit les adjoints de la façon suivante où «X» représente la tête du syntagme [XY] : «If Y is an adjunct, the meaning of [XY] has the same kind of meaning (same logical type) as that of X, and Y merely restricts [XY] to a proper subset of the meaning/denotation of X alone.» Par contre, les arguments sont des éléments essentiels; ils sont donc généralement réalisés²⁵. En gros, un adjoint est un élément non indispensable qui modifie le sens

²⁵ Un argument peut parfois être omis, mais dans ce cas, il s'agit d'un usage elliptique. L'argument sera toujours implicite (reconstituable du contexte) ou recevra une interprétation générique (par exemple : «manger», qui recevra nécessairement la lecture «manger quelque chose»).

d'une tête, tandis qu'un complément est un élément essentiel qui complète le sens de sa tête.

Comme vu ci-dessus, les adjectifs de qualités morales peuvent apparaître sans le syntagme à l'infinitif qui dénote une «action», tel que démontré en (94).

- (94) a. Jean est courageux (d'entreprendre des études de doctorat).
b. Jean est effronté (d'entrer chez les gens sans cogner à la porte).

Dans ces phrases, le syntagme à l'infinitif est optionnel; il n'est pas requis pour compléter le sens de l'adjectif et n'altère pas non plus de façon significative le sens de *courageux* ou de *effronté*; il sert plutôt à restreindre la propriété attribuée à une seule «action».

Les syntagmes à l'infinitif des adjectifs en (95) doivent par contre être analysés comme des arguments. Ces syntagmes à l'infinitif doivent être réalisés. Le cas échéant, soit ils sont implicites, soit le sens initial de l'adjectif (la tête) est modifié.

- (95) a. Jean est certain/persuadé (de connaître la réponse à cette question).
b. Jean est heureux/triste (d'avoir manqué le dernier métro).
c. Jean est capable/incapable (de réparer cette voiture).
d. Jean est anxieux/impatient (de venir à la fête).

Ainsi, lorsque le syntagme à l'infinitif des adjectifs propositionnels en (95a) est absent, la phrase est correcte, mais un argument est implicite. Le syntagme à l'infinitif est donc un argument de l'adjectif. Celui des phrases en (95b)-(95d) doit aussi être considéré comme un argument même s'il peut être omis. Dans le cas des adjectifs émotifs en (95b) et des adjectifs de convoitise en (95d), un changement de sens est observé selon que le syntagme à l'infinitif est réalisé ou non. En (95b), le syntagme à l'infinitif précise la cause du bonheur ou de la tristesse de Jean. Quand le

syntagme à l'infinitif est présent, l'adjectif décrit des sentiments momentanés (pas des dispositions générales) qui sont engendrés par l'«événement» décrit par le complément. Le sens des adjectifs *heureux* et de *triste* dans ce cas est nécessairement différent de celui qu'on retrouve dans des emplois comme *Jean est heureux/triste*²⁶. Une personne peut être triste de façon générale et être tout de même heureuse parce qu'un certain «événement» est survenu. La présence ou l'absence d'un syntagme à l'infinitif avec les adjectifs de convoitise en (95d) entraîne aussi une différence de sens nette. Lorsque suivis d'un syntagme à l'infinitif, les adjectifs *anxieux* et *impatient* expriment l'empressement d'un individu face à la performance d'une «action». Sans le syntagme à l'infinitif, ces adjectifs sont plutôt employés pour décrire le caractère général d'un individu : une personne «nerveuse» (dans le cas de *anxieux*) ou une personne «qui manque de patience, qui ne peut se contenir» (dans le cas de *impatient*). Avec les adjectifs de capacité *capable* et *incapable* en (95c), l'omission du syntagme à l'infinitif n'entraîne pas de changement de sens. Par contre, une «action» est nécessairement sous-entendue; à cause du sens de *capable* et de *incapable*, il s'ensuit qu'il doit y avoir quelqu'un qui est capable ou incapable de faire quelque chose. Par conséquent, une certaine «action» est implicite et doit être récupérable du contexte.

À part leur caractère optionnel, les syntagmes à l'infinitif des adjectifs de qualités morales présentent plusieurs autres propriétés qui sont typiques des adjoints. Nous discutons de ces propriétés dans le reste de la section.

Depuis Huang (1982), il est bien connu que l'extraction d'un élément hors d'un syntagme qui a le statut d'un complément donne de meilleurs résultats que

²⁶ Voir la section 3.2.1 sur la différence entre ces prédicats lorsqu'ils sont utilisés comme adjectifs d'états (adjectifs de réaction émotive, qui décrivent des propriétés transitoires) et comme adjectifs de qualités (qui expriment des caractéristiques stables ou des traits de personnalité, c'est-à-dire des propriétés permanentes).

l'extraction d'un élément hors d'un syntagme qui n'est pas un complément (sujet et adjoint). Plus précisément, selon Huang, l'extraction d'un objet direct hors d'un syntagme qui n'a pas le statut d'un complément est souvent permise; cependant, les syntagmes prépositionnels et les adjoints ne peuvent pas être extraits hors d'un syntagme qui n'est pas un complément.

Dans le cas des adjectifs de qualités morales, l'extraction d'un objet direct du syntagme à l'infinitif est exclue, comme illustré en (96).

- (96) a. Jean a été gentil d'offrir un bijou à Marie.
b. *Qu'est-ce que Jean a été gentil d'offrir à Marie?

En contraste, on peut extraire un objet direct du syntagme à l'infinitif des adjectifs des classes propositionnelle, émotive (y compris les factifs) et effective. Des exemples sont donnés en (97)-(99) pour chacune des classes.

- (97) a. Jean est conscient de manger une pomme.
b. Qu'est-ce que Jean est conscient de manger?

- (98) a. Jean est content de rencontrer Marie.
b. Qui Jean est-il content de rencontrer?

- (99) a. Jean était impatient d'offrir un bijou à Marie.
b. Qu'est-ce que Jean était impatient d'offrir à Marie?

L'extraction d'un syntagme prépositionnel (100b) ou d'un adjoint (100c) hors du syntagme à l'infinitif des adjectifs de qualités morales donne des résultats douteux ou agrammaticaux.

- (100) a. Jean a été stupide de donner le message à Marie dans la salle de cours.
b. ?/*À qui Jean a-t-il été stupide de donner le message dans la salle de cours?
c. ?/*Où Jean a-t-il été stupide de donner le message à Marie?

Il est toutefois possible d'extraire un syntagme prépositionnel hors des syntagmes à l'infinitif des adjectifs propositionnels non factifs (101) et il est possible d'extraire un syntagme prépositionnel ou un adjoint hors des adjectifs émotifs non factifs, comme démontré en (102)²⁷.

- (101) a. Jean est certain de parler à Marie dans la salle de cours.
b. À qui Jean est-il certain de parler dans la salle de cours?

- (102) a. Jean est digne de recevoir les éloges du premier ministre dans ces circonstances.
b. De qui Jean est-il digne de recevoir les éloges dans ces circonstances?
c. Dans quelles circonstances Jean est-il digne de recevoir les éloges du premier ministre?

Ce type d'extraction est aussi permis avec les adjectifs effectifs. Des exemples avec des adjectifs de capacité et avec des adjectifs de convoitise—qui introduisent leur syntagme à l'infinitif par *de*—sont fournis en (103) et en (104) pour illustrer.

- (103) a. Jean est capable de donner le message à Marie dans la salle de cours.
b. À qui Jean est-il capable de donner le message dans la salle de cours?
c. Où Jean est-il capable de donner le message à Marie?

- (104) a. Jean était anxieux de donner le message à Marie dans la salle de cours.
b. À qui Jean était-il anxieux de donner le message dans la salle de cours?
c. Où Jean était-il anxieux de donner le message à Marie?

Ces faits sur l'extraction montrent clairement que, tandis que les syntagmes à l'infinitif des adjectifs de qualités morales sont des adjoints, ceux des classes propositionnelle, émotive et effective sont des arguments.

²⁷ Comme amplement discuté dans le chapitre 2, l'extraction d'adjoints est bloquée avec les adjectifs propositionnels (voir la section 2.4 pour une explication à ce phénomène).

Nous aimerions maintenant examiner d'autres propriétés qui viennent corroborer le fait que le syntagme à l'infinitif qu'introduisent les adjectifs de qualités morales dans les tournures personnelles est bel et bien un adjectif. Nous discutons de ces propriétés dans un premier temps en les comparant à celles des adjectifs propositionnels et émotifs, et dans un deuxième temps, avec celles des adjectifs effectifs qui sélectionnent un syntagme à l'infinitif introduit par *de*.

Le syntagme à l'infinitif qui suit les adjectifs de qualités morales ne peut pas être repris par le clitique *en*, comme illustré en (105).

- (105) a. Jean a été très gentil de nous inviter à souper./*Jean en a été très gentil.
b. Marie est prudente d'emprunter cette route./*Marie en est prudente.

La pronominalisation du syntagme à l'infinitif sous la forme du clitique *en* est normalement possible quand il s'agit d'un syntagme sélectionné, c'est-à-dire lorsqu'il s'agit d'un argument. Ceci est démontré en (106a) avec l'adjectif propositionnel *certain*, et en (106b), avec l'adjectif émotif *fière*.

- (106) a. Jean est certain de réussir son cours./Jean en est certain.
b. Marie est fière de réussir son cours./Marie en est fière.

Le syntagme à l'infinitif des adjectifs de qualités morales ne peut pas être questionné, tel que démontré en (107).

- (107) a. Jean est courageux de partir./*De quoi Jean est-il courageux?
b. Marie est sage de consulter un médecin./*De quoi Marie est-elle sage?

De façon générale, un syntagme à l'infinitif qui est un argument de l'adjectif peut être questionné. Les questions introduites par *de quoi* sont acceptables avec les adjectifs propositionnels et les adjectifs émotifs, tel qu'illustré en (108).

- (108) a. Jean est convaincu d'avoir raison./De quoi Jean est-il convaincu?
b. Marie est désolée d'être en retard./De quoi Marie est-elle désolée?

Le syntagme à l'infinitif des adjectifs de qualités morales ne peut pas commuter avec un syntagme nominal ni avec un pronom comme *cela*, comme démontré en (109).

- (109) a. Jean est lâche de partir./*Jean est lâche de ce départ/de cela.
b. Marie a été sotte d'être intervenue./*Marie a été sotte de cette intervention/de cela.

Quand le syntagme à l'infinitif est sélectionné par l'adjectif, il peut être remplacé par un syntagme nominal²⁸ ou par le pronom *cela*, tel que démontré en (110) avec l'adjectif propositionnel *conscient* et l'adjectif émotif *surprise*.

- (110) a. Jean est conscient d'être malade./Jean est conscient de sa maladie/de cela.
b. Marie est surprise d'avoir réussi./Marie est surprise de sa réussite/de cela.

Les adjectifs effectifs se comportent parfois comme les adjectifs de qualités morales face à ces diverses opérations. En d'autres termes, le syntagme à l'infinitif des adjectifs effectifs n'a pas toujours le comportement typique d'un argument.

Tandis que la pronominalisation du syntagme à l'infinitif est permise avec les adjectifs de capacité (111a), elle est exclue avec les adjectifs de convoitise (111b).

- (111) a. Jean est incapable de réparer la voiture./Jean en est incapable.
b. Jean est avide d'apprendre le français./*Jean en est avide.

²⁸ Cette possibilité dépend de l'existence d'un syntagme nominal approprié pouvant tenir lieu d'une «proposition» ou d'un «événement».

Le syntagme à l'infinifitif de ces deux types d'adjectifs ne semble pas pouvoir être questionné directement à l'aide de *de quoi*. Considérons les phrases interrogatives en (112).

- (112) a. De quoi Jean est-il capable?
b. De quoi Jean est-il soucieux?

Les interrogatives introduites par *de quoi* ne semblent appropriées que si elles portent sur les syntagmes nominaux objets des adjectifs effectifs. Ainsi, pour les questions données en (112), seules les réponses comme celles en (113), qui comportent des actions nominalisées, semblent véritablement acceptables. Les réponses en (114) qui impliquent des syntagmes à l'infinifitif semblent inadéquates dans ce cas.

- (113) a. Jean est capable d'une trahison/de sérieux.
b. Jean est soucieux de son seul bien-être.

- (114) a. Jean est capable de trahir son ami/d'être sérieux.
b. Jean est soucieux d'assurer son seul bien-être.

Pour questionner directement le syntagme à l'infinifitif de ces adjectifs, il semble plus naturel d'avoir recours au verbe de rappel *faire*. Ainsi, pour les questions en (115), les réponses en (114) sont tout à fait acceptables.

- (115) a. Qu'est-ce que Jean est capable de faire?
b. Qu'est-ce que Jean est soucieux de faire?

Un syntagme nominal peut tenir la place du syntagme à l'infinifitif qu'introduisent les adjectifs effectifs. Ainsi, dans les exemples donnés en (113), les syntagmes nominaux remplacent des «actions», c'est-à-dire qu'ils constituent des cas de nominalisations d'actions. D'autres exemples sont fournis en (116). Notons que *cela* est aussi possible.

- (116) a. Jean est incapable de générosité/de réflexion/de cela.
b. Jean est avide de vengeance/d'honneurs/de cela.

Ces exemples sont équivalents aux phrases en (117), qui comprennent des syntagmes à l'infinitif.

- (117) a. Jean est incapable d'être généreux/de réfléchir.
b. Jean est avide de se venger/de recevoir des honneurs.

Les faits examinés ci-dessus montrent que les syntagmes à l'infinitif introduits par *de* des adjectifs de capacité et des adjectifs de convoitise, tous deux des sous-types d'adjectifs effectifs, ne se comportent pas toujours comme des compléments. Toutefois, ils sont de véritables arguments de ces adjectifs. Tel que discuté dans la section 4.2, la grande majorité des adjectifs effectifs forment un prédicat complexe avec le syntagme à l'infinitif qu'ils sélectionnent. Ces adjectifs et le complément qu'ils introduisent doivent partager la même spécification temporelle; ils ne constituent donc pas des événements autonomes.

Pour terminer, nous aimerions discuter d'un dernier phénomène qui démontre une fois de plus que, dans les tournures personnelles, le syntagme à l'infinitif des adjectifs de qualités morales est un adjectif. Considérons les phrases en (118).

- (118) a. Jean a été méchant de nous dire nos quatre vérités.
b. Jean n'a pas été méchant de nous dire nos quatre vérités.

Une caractéristique intéressante de l'action dénotée par le syntagme à l'infinitif des adjectifs de qualités morales est qu'elle est toujours présupposée, peu importe si le prédicat principal est nié ou non²⁹. Ainsi dans la phrase en (118a), l'action *nous dire*

²⁹ La présupposition demeure aussi constante sous l'interrogation, comme démontré en (i).

(i) a. Jean a-t-il été méchant de nous dire nos quatre vérités.

nos quatre vérités est interprétée comme ayant eu lieu. La négation n'a aucune incidence sur cette présupposition, puisque (118b) reçoit aussi une lecture où *nous dire nos quatre vérités* doit nécessairement s'être produit dans le passé³⁰. Puisque la négation n'a pas d'effet sur la valeur présuppositionnelle du syntagme à l'infinitif, certains auteurs (Meunier, 1980; Norrick, 1978; Picabia, 1978; Wilkinson, 1970, 1976) suggèrent que les adjectifs de qualités morales doivent être analysés, d'une manière ou d'une autre, comme des prédicats factifs. Picabia (1978) propose qu'une phrase telle celle en (119a) est obtenue de celle en (119b) par réduction de *du fait que*³¹.

- (119) a. Jean est courageux de vouloir partir.
 b. Jean est courageux du fait qu'il veuille partir. (p. 106, Picabia, 1978)

Wilkinson (1976, p. 165), pour sa part, affirme que les adjectifs comme *wise* 'sage' sont factifs sémantiquement, mais pas syntaxiquement puisqu'ils ne sont pas compatibles avec le syntagme *the fact of...* En fait, l'insertion *du fait que* n'est pas du tout possible avec les adjectifs de qualités morales; par conséquent, la phrase en (119b) de Picabia doit être jugée comme étant agrammaticale. D'autres auteurs, tels Meunier (1980) et Norrick (1978, p. 89-92), font référence à la factivité de ces prédicats, mais proposent une analyse implicative des constructions avec les adjectifs de qualités morales. Ces deux auteurs argumentent que les constructions des adjectifs de qualités morales comportent un prédicat sémantique de type IMPLIQUE/IMPLY.

b. Est-ce que Jean a été méchant de nous dire nos quatre vérités?

³⁰ L'action dénotée par le syntagme à l'infinitif est véritablement présupposée. Les phrases en (i) constituent donc des contradictions.

- (i) a. Jean a été méchant de nous dire nos quatre vérités, mais il ne nous a pas dit nos quatre vérités.
 b. Jean n'a pas été méchant de nous dire nos quatre vérités, mais il ne nous a pas dit nos quatre vérités.

³¹ Meunier (1980, p. 54) note que l'insertion de *du fait que* est très douteuse avec les adjectifs comme *idiot*, tel qu'illustré en (i).

- (i) ??Pierre est idiot du fait de dire cela. (=18), dans Meunier, 1980)

Cette analyse permet non seulement de rendre compte de la présupposition induite par les adjectifs de qualités morales, mais permettrait d'exprimer la différence de relation qui existe entre ces prédicats et les prédicats émotifs comme *heureux*, *furieux*, qui comportent plutôt le prédicat CAUSE. Quoi qu'il en soit, nous soutenons que la valeur de factivité, telle qu'elle est utilisée le plus souvent dans la littérature, ne s'applique aucunement dans le cas des adjectifs de qualités morales. Comme discuté dans la section 1.3.1, les prédicats qui présupposent la vérité de leur complément font partie des classes de prédicats qui peuvent sélectionner des compléments tensés (les classes propositionnelle et émotive), le terme «compléments» étant ici primordial. Or, dans les tournures personnelles, les adjectifs de qualités morales ne peuvent pas être suivis d'une subordonnée tensée; de plus, comme nous l'avons démontré amplement dans la présente section, le syntagme à l'infinitif est un adjectif, pas un complément. Dans les tournures personnelles avec les adjectifs de qualités morales, il y a en effet présupposition de l'action dénotée par le syntagme à l'infinitif, mais il ne s'agit aucunement d'une présupposition factive. Dans la section 4.3.1.2.3, où nous nous penchons sur l'apport sémantique du syntagme à l'infinitif dans les tournures personnelles, nous verrons en détail pourquoi l'action dénotée par le syntagme à l'infinitif est présupposée à la fois dans les phrases affirmatives, comme en (118a), et dans les phrases négatives, comme en (118b). Il suffit de mentionner ici que le maintien de la présupposition sous la négation n'invalide aucunement l'analyse qui veut que le syntagme à l'infinitif soit un adjectif; on s'attend à ce que la négation du prédicat principal n'ait aucune incidence sur un syntagme qui a le statut d'adjectif puisqu'elle n'a pas une portée sur ce type de syntagme.

4.3.1.2.2.2 Le statut syntaxique du syntagme en *de la part de X* (constructions impersonnelles)

Sur le plan syntaxique, le syntagme en *de la part de X*, qui est réalisé optionnellement dans les constructions impersonnelles, semble être analysable comme un adjectif. Nous mettrons de l'avant deux arguments qui viennent appuyer une telle analyse : l'impossibilité d'extraction de ce syntagme et les caractéristiques particulières *de la part de X* et de sa variante *à X*.

Premièrement, il n'est pas possible d'extraire le syntagme en *de la part de X*, tel que démontré en (120).

- (120) a. Il est méchant de la part de Jean de punir les enfants.
b. *De la part de qui est-il méchant de punir les enfants?

Deuxièmement, *de la part de X* n'est pas une réalisation canonique habituelle d'un complément. En fait, si ce syntagme est un complément, il se présente plutôt sous une forme inattendue. En français, les compléments nominaux humains d'adjectifs sont souvent introduits par *à* ou par *de*, comme en (121).

- (121) a. Jean est fier de Marie.
b. Jean est fidèle à Marie.

Toutefois, il semble que dans certains dialectes *de la part de X* peut être remplacé par un syntagme en *à*. En fait, si l'on se fie à Blampain et Hanse (2000, p. 217), certains locuteurs de France utiliseraient un syntagme en *à* au lieu d'un syntagme en *de la part de X*³². Les exemples en (122) sont donnés pour illustrer.

³² Aucune autre précision n'est donnée par les auteurs. Il n'est pas indiqué par exemple dans quelles régions le syntagme en *à* est utilisé, si son emploi est répandu, à quel registre il appartient, etc.

- (122) a. C'est gentil à vous de me prévenir. (p. 127, dans Blampain et Hanse, 2000)
b. C'est gentil à vous d'accepter. (p. 127, dans Blampain et Hanse, 2000)

Cependant, quoiqu'ils soient superficiellement identiques, le syntagme en à en (121b) qui suit l'adjectif *fidèle* et les syntagmes en à avec les adjectifs de qualités morales, comme en (122), ne sont pas du même type. Le syntagme en à introduit par *fidèle* peut être repris par un pronom clitique (un pronom faible) (123). Par contre, un pronom clitique ne peut remplacer le syntagme en à qui suit les adjectifs de qualités morales (124)³³. Seule une forme tonique (un pronom fort) (*moi, toi, lui, elle, soi, nous, vous, eux, elles*, etc.) est acceptable dans ces cas (125).

- (123) a. Jean est fidèle à Marie.
b. Jean lui est fidèle.

- (124) a. Il est aimable à Pierre de venir. (p. 76, Picabia, 1978)
b. *Il lui est aimable de venir. (p. 76, Picabia, 1978)

- (125) a. Il est aimable à Pierre/à Marie/aux conférenciers de venir.
b. Il est aimable à lui/à elle/à eux de venir.

Pour déterminer si tous les compléments nominaux humains d'adjectifs qui sont introduits par à peuvent être repris par un pronom clitique, une étude plus approfondie serait nécessaire. Par contre, nous savons qu'au moins plusieurs d'entre eux peuvent être remplacés par un pronom faible. Outre *fidèle* (voir (123)), tel est le cas des compléments nominaux humains d'adjectifs comme *indispensable* et *utile*, en (126).

- (126) a. Ce livre est indispensable aux étudiants du baccalauréat./Ce livre leur est indispensable.
b. Cet outil est utile au mécanicien expérimenté./Cet outil lui est utile.

³³ Picabia (1978, p. 76) et Van de Velde (1999, p. 158) notent cette impossibilité.

Par ailleurs, avec les adjectifs de qualités morales, le syntagme en *à* se comporte exactement de la même manière que le syntagme équivalent *de la part de X* en ce qui concerne l'extraction. Il ne peut tout simplement pas être questionné, comme démontré en (127) (voir (120) pour l'impossibilité d'extraction du syntagme *de la part de X*).

- (127) a. Il est gentil à Pierre d'avoir accepté notre invitation.
b. *À qui est-il gentil d'avoir accepté l'invitation?

En contraste, les compléments nominaux humains d'adjectifs comme *fidèle*, *indispensable* et *utile*, qui sont aussi introduits par *à*, peuvent être questionnés, tel qu'illustré en (128).

- (128) a. À qui Jean est-il fidèle?
b. À qui ce livre est-il indispensable?
c. À qui cet outil est-il utile?

Le syntagme en *de la part de X* ou son équivalent en *à X* qui suit les adjectifs de qualités morales dans les constructions impersonnelles se comporte donc syntaxiquement comme un adjectif. Il reste à savoir par contre s'il constitue un argument sur le plan sémantique. Deux analyses sont envisageables. Il est possible d'analyser le syntagme en *de la part de X* comme un argument implicite, comme le fait Bennis (2000). Selon ce type d'analyse, dans les constructions impersonnelles, la position de l'argument humain serait supprimée (déthématisée), tout comme la position de l'agent dans les constructions passives. Ne pouvant apparaître dans une position argumentale, l'argument humain—et l'argument agent dans les passives—doit être réalisé comme un adjectif. Comme tel, il est optionnel.

Selon ce type d'analyse, il y aurait au départ deux arguments sémantiques dans les constructions impersonnelles : l'un qui dénote l'individu (le possesseur dans les

termes de Bennis), l'autre qui dénote l'action (appelé le thème par Bennis). Le possesseur étant supprimé, il apparaît en structure de surface comme un adjectif. Rappelons que, selon Bennis, les adjectifs de propriétés mentales sont dans les tournures personnelles des prédicats à un seul argument (leur seul argument étant le possesseur, le syntagme à l'infinitif étant un adjectif).

À notre avis, il semble bien étrange que les mêmes adjectifs puissent avoir des structures argumentales différentes selon le type de constructions dans lesquelles ils apparaissent (en conservant sensiblement le même sens) : ils seraient des prédicats à un argument sémantique dans les tournures personnelles et des prédicats à deux arguments sémantiques dans les constructions impersonnelles.

Il est plus logique de supposer que ces adjectifs sont des prédicats à un seul argument sémantique dans toutes les constructions dans lesquelles ils apparaissent, soit que leur structure argumentale demeure constante d'une construction à l'autre. Nous proposons donc que les adjectifs de qualités morales sont des prédicats à un seul argument, et qu'à cause de leur sens, ils peuvent être utilisés pour attribuer une même propriété à deux entités bien distinctes (mais pas simultanément, voir ci-dessous), soit à un humain, soit à une «action». C'est cette particularité qui permet aux adjectifs de qualités morales de fonctionner à la fois dans les constructions impersonnelles et dans les tournures personnelles.

Nous pensons que le propre des adjectifs comme *brave, courageux, courtois, gentil*, etc. est d'exprimer des jugements d'ordre moral, c'est-à-dire des jugements sur ce qui est conforme ou contraire aux bienséances ou aux règles de savoir-vivre qui sont prescrites par des conventions sociales. Une «action» peut être jugée comme étant conforme ou contraire aux exigences morales et un individu peut être jugé de la même façon selon qu'il respecte les standards admis ou non. En d'autres termes, nous

proposons d'analyser les adjectifs de qualités morales comme des prédicats à un argument. À cause du sens de ces adjectifs, la propriété peut être prédiquée d'un individu (tournures personnelles, avec ou sans syntagme à l'infinitif) ou d'une «action» (dans les constructions impersonnelles). Selon notre analyse, l'attribution de la propriété se limite à une entité à la fois. Dans les tournures personnelles, la propriété est attribuée à l'individu; dans les constructions impersonnelles, elle est attribuée à une «action». C'est simplement par inférence que la propriété est prédiquée d'une «action» dans les tournures personnelles et d'un individu dans les constructions impersonnelles. Les adjectifs de qualités morales n'ont donc pas une capacité de prédication double, pas plus que les autres adjectifs.

4.3.1.2.3 L'apport sémantique du syntagme à l'infinitif et du syntagme *de la part de X*

4.3.1.2.3.1 Les tournures personnelles et l'apport sémantique du syntagme à l'infinitif

Selon notre analyse, les tournures personnelles et les constructions impersonnelles servent à attribuer des propriétés à des entités différentes. Dans les tournures personnelles, la propriété est essentiellement attribuée à un humain; elle n'est attribuée que de manière secondaire (par inférence) à l'«action». Dans les constructions impersonnelles, la propriété est essentiellement attribuée à l'«action»; par extrapolation ou par inférence, on doit déduire que l'agent de l'action a aussi cette propriété. L'apparente double prédication s'explique si l'on considère que ces adjectifs sont des adjectifs qui expriment des qualités morales : si une propriété est attribuée à un humain, elle va aussi pouvoir s'appliquer par inférence à son action et vice-versa.

Rappelons que Stowell propose que le syntagme qui dénote l'action réalise en fait l'argument Événement (dans toutes les constructions, pas seulement dans les

tournures personnelles). Cet argument vient restreindre la valeur de la propriété de l'adjectif qui est alors utilisé comme un prédicat à propriétés transitoires.

Il est clair que, dans les tournures personnelles, le syntagme à l'infinitif, que nous analysons comme un adjectif, indique que la propriété n'est valable qu'en rapport à la performance d'une seule «action» (un fait noté par la plupart des linguistes qui se sont penchés sur les adjectifs de qualités morales). Considérons les phrases en (129).

- (129) a. Marie est intelligente.
b. Marie est intelligente d'appeler les secouristes.

En (129a), une propriété permanente est attribuée à un individu, une propriété qu'on juge qu'il possède sur la base des connaissances qu'on a de lui (selon son comportement habituel, sa manière d'agir, etc.). Il s'agit d'une propriété durable et intrinsèque, qui n'est pas nécessairement mise en évidence par l'exécution d'une «action» au moment même de l'énonciation de *Marie est intelligente*. En ce sens, lorsqu'il n'est pas suivi d'un syntagme à l'infinitif, l'adjectif caractérise une disposition générale d'un être humain à agir d'une certaine manière. Or, cette disposition générale doit pouvoir être déduite de l'ensemble des actes d'un individu. Comme l'affirme Van de Velde (1999, p. 159) : «Lorsqu'on dit que Pierre est gentil, c'est donc sa manière d'agir qu'on caractérise, en général, sans la rattacher à une action déterminée.»

En (129b), par contre, la propriété est circonscrite à un moment particulier et à une action particulière, soit *appeler les secouristes*. Dans ce type de phrases, l'attribution «est limitée à la concomitance stricte avec le procès à l'infinitif» (Meunier, 1999, p. 19). L'adjectif *intelligente* en (129b) est donc employé comme un prédicat à

propriétés transitoires³⁴. Comme l'indique Barker (2002, p. 2), aucun des deux types de phrases n'implique l'autre. Il donne les phrases en (130) pour illustrer.

- (130) a. Feynman is stupid. (=2a), dans Barker, 2002
b. Feynman is stupid to dance like that. (=2b), dans Barker, 2002

«In [130a], Feynman is habitually stupid, or disposed or likely to behave stupidly. In [130b], Feynman's stupidity is limited to his participation in a specific event. [...] Feynman might very well be stupid to dance wildly, in which case [130b] is true, at the same time he is a Nobel laureate, in which case [130a] may very well be false.»

Il semble que dans les tournures personnelles dans lesquelles le syntagme à l'infinitif est réalisé, l'adjectif décrit une propriété temporaire du sujet, qui est inférée à partir d'une manifestation (d'une preuve concrète et observable), qui est l'«action» qui est sous le contrôle du sujet. Le syntagme à l'infinitif constitue en quelque sorte une démonstration ou un témoignage qui est la raison pour laquelle le locuteur attribue une propriété à l'individu en position sujet. Riegel (1997, p. 362) discute du rôle du syntagme à l'infinitif. Il commente l'exemple en (131).

- (131) Jean a été gentil d'aider Paul. (=22), dans Riegel, 1997)

³⁴ La distinction entre prédicats à propriétés permanentes et prédicats à propriétés transitoires ressort nettement lorsqu'on emploie des adverbes temporels. En fait, les adverbes duratifs (*tout le temps*) sont compatibles avec les propriétés permanentes, comme en (ia), contrairement aux propriétés transitoires (iia)—phrase qui est marginalement acceptable si elle reçoit une lecture itérative. À l'inverse, les adverbes ponctuels (*ce matin*) sont compatibles avec les propriétés transitoires (iib), mais sont moins naturels avec les propriétés permanentes : la phrase en (ib) peut être acceptable, mais seulement dans le cas où *être intelligente* se rapporte à une «action»; dans un tel cas, l'adjectif dénote une propriété passagère.

- (i) a. Marie a tout le temps été intelligente.
b. Marie a été intelligente ce matin.
(ii) a. ??Marie a tout le temps été intelligente d'appeler les secouristes.
b. Marie a été intelligente d'appeler les secouristes ce matin.

[...] la gentillesse est ici conçue comme une propriété comportementale dans la mesure où elle se manifeste par des façons d'agir ou par des attitudes d'un type bien déterminé (p. ex. aider quelqu'un). Une interprétation plausible du rapport entre les deux prédications est alors celle qui fait de la seconde une justification de la première. En d'autres termes, si le locuteur attribue à Jean la propriété qu'est la gentillesse [...], c'est parce qu'il fonde cette prédication sur le fait que Jean a aidé Paul [...]. Dès lors, la construction infinitive ne complète pas le sens de l'adjectif *gentil*, qui n'a besoin d'aucun «complément» sémantique, mais justifie l'acte d'attribuer la propriété dénotée par l'adjectif.

L'apport sémantique du syntagme à l'infinitif est aussi décrit par un bon nombre d'auteurs en termes de justification d'un jugement de valeur³⁵. Si l'«action» que dénote le syntagme à l'infinitif constitue une justification du jugement d'ordre moral qu'un locuteur porte sur un individu, constitue un signe perceptible qui vaut l'attribution d'une propriété à un individu, il s'ensuit que cette «action» doit être présupposée. Dans la section 4.3.1.2.2.1, nous avons discuté du fait que l'«action» décrite par le syntagme à l'infinitif des adjectifs de qualités morales est présupposée à la fois dans les phrases affirmatives et négatives, comme en (132).

- (132) a. Jean est généreux de nous offrir ce type de champagne.
b. Jean n'est pas généreux de nous offrir ce type de champagne.

Dans ces deux phrases, *nous offrir ce type de champagne* est présupposé. Le jugement d'ordre moral qu'exprime le locuteur est fondé sur la constatation de l'exécution de l'action. Ceci vaut également pour la phrase en (133), qui semble être une exception.

- (133) Jean est courageux de partir demain.

³⁵ Voir entre autres Meunier (1980, p. 63 : «[...] le constat d'un certain état de fait (présupposé vrai) implique pour [le locuteur] un jugement de valeur sur un N animé. Le contenu de NOM. [le syntagme à l'infinitif] constitue la justification qu'il apporte à un jugement de valeur. [...]).

Cette phrase doit être interprétée comme «Jean est courageux de vouloir partir demain». C'est le constat de l'«action» *vouloir partir demain* qui permet au locuteur d'attribuer une certaine qualité à *Jean*. Le locuteur juge donc que l'action *vouloir partir demain* est une manifestation particulière de courage; en d'autres termes, l'acte est aux yeux du locuteur une occurrence ou une actualisation bien déterminée de courage.

Il va sans dire qu'un jugement de valeur peut seulement être posé si l'individu qui performe l'action en est pleinement responsable, c'est-à-dire s'il est un agent prototypique. Le sujet de l'action doit obligatoirement décider de performer l'action. Considérons la phrase en (134).

(134) Jean a été intelligent de mourir.

La propriété de *intelligent* ne peut être attribuée à Jean que s'il a choisi de participer à cette action (par exemple, s'il a préféré mourir plutôt que d'être torturé afin de ne pas révéler des renseignements). Le locuteur ne peut pas baser son jugement sur une action survenue accidentellement. Ainsi, la phrase en (134) serait inacceptable si la mort de Jean ne lui est pas imputable d'une façon ou d'une autre.

Par ailleurs, plusieurs autres faits viennent confirmer que le syntagme à l'infinitif constitue une manifestation, une évidence de la propriété qui permet au locuteur d'exprimer un jugement évaluatif à l'égard de son agent. Premièrement, pour traduire le sens de l'exemple en (135), les phrases en (136), sémantiquement très proches, peuvent être employées.

(135) Jean a été gentil de nous avoir invités.

- (136) a. Jean a témoigné de la gentillesse en nous invitant.
 b. Jean a manifesté de la gentillesse en nous invitant.
 c. Jean a fait preuve de gentillesse en nous invitant.
 d. Jean a démontré de la gentillesse en nous invitant.

Deuxièmement, le recours à *en quoi*, comme en (137), est le seul moyen approprié d'interroger le syntagme à l'infinitif, car cette expression interrogative «demande au locuteur de justifier par une action ou une attitude du sujet l'acte de lui attribuer une propriété» (Riegel, 1997, p. 363)³⁶.

(137) En quoi Jean est-il gentil?

Troisièmement, comme le fait remarquer Riegel (1997, p. 363), la tournure personnelle peut être enchâssée sous un prédicat supérieur qui exprime «l'attitude évaluatrice du locuteur», comme illustré en (138).

(138) Je trouve/estime/juge/considère que Jean a été gentil de nous avoir invités.

³⁶ Voir aussi Meunier (1999) à ce sujet. Norrick (1978, p. 39) note que ce type d'adjectifs peut apparaître avec des phrases en *in that*, comme en (i).

(i) Jole was brave in that he defended Nixon in front of a group of Humphrey supporters.
 (=25), dans Norrick, 1978, p. 39)

Il ajoute que ces phrases ne peuvent pas être considérées comme des compléments dans le sens strict, mais sont des adverbes de justification puisqu'ils précisent «the speaker's reason for applying the evaluative predicate in question». Selon, Wilkinson (1976, p. 166), dans les tournures personnelles, les adjectifs tels que *wise* peuvent être suivis d'un syntagme à l'infinitif ou d'une syntagme gérondif, comme en (ii).

(ii) a. John was wise to leave early. (=19d), dans Wilkinson, 1976)
 b. John was wise in leaving early. (=19e), dans Wilkinson, 1976)

Il affirme que (iii) est une phrase équivalente à celle en (iib).

(iii) John was wise in that he left early. (p. 166, dans Wilkinson, 1976)

Par ailleurs, il note que ceci n'est pas le cas d'adjectifs tels *happy* et *angry*, qui appartiennent, selon notre classification, à la classe émotive. Ainsi, les phrases en (iv) ne seraient pas synonymes.

(iv) a. John was happy/angry in that he left early. (p. 166, dans Wilkinson, 1976)
 b. John was happy/angry that he left early. (p. 166, dans Wilkinson, 1976)

En somme, dans les tournures personnelles, le syntagme à l'infinifitif qui suit les adjectifs de qualités morales est un adjectif. Puisque l'action décrite par ce syntagme à l'infinifitif est sous le contrôle de l'individu en position sujet (qui a le choix de la performer ou non), un locuteur peut juger que cette action est révélatrice, du moins temporairement, d'une certaine propriété chez cet individu. Le syntagme à l'infinifitif, qui constitue une sorte de manifestation d'une propriété, agit en effet comme une borne spatiotemporelle puisqu'il limite la propriété à une action unique. Ce syntagme adjectif est donc comparable à certains compléments circonstanciels, comme ceux en (139) et en (140) qui circonscrivent une propriété.

- (139) a. Jean est gentil ce matin.
b. Jean est aimable lorsqu'il a un service à demander.
c. Jean est rude seulement après qu'il a donné son cours.

- (140) a. Jean est beau ce matin.
b. Jean est beau lorsqu'il sourit.
c. Jean est beau seulement après qu'il s'est rasé et peigné.

Dans les tournures personnelles, les adjectifs de qualités morales sont des prédicats à un argument, qu'ils soient suivis ou non d'un syntagme à l'infinifitif (contra Stowell). Ils ne sont clairement pas dans ces constructions des adjectifs effectifs, qui ont toujours un argument «action». Dans la prochaine section, nous discutons du sens et du rôle du syntagme *de la part de X* dans les constructions impersonnelles. Nous verrons que, dans ces constructions, l'«action» que dénote le syntagme à l'infinifitif est un argument de l'adjectif. Employés dans les constructions impersonnelles, les adjectifs de qualités morales sont des prédicats effectifs.

4.3.1.2.3.2 Les constructions impersonnelles et l'apport sémantique du syntagme *de la part de X*

L'extériorisation de la volonté comme volonté subjective ou morale est l'action. (Friedrich Hegel, *Les principes de la philosophie du droit*)

Selon notre analyse, dans les constructions impersonnelles, la propriété décrite par l'adjectif est explicitement attribuée à l'«action». Elle n'est attribuée que par inférence à l'agent par le biais de *de la part de X*. Bennis (2000) et Stowell (1991) affirment que, dans les constructions impersonnelles, les adjectifs de propriétés mentales expriment toujours des propriétés transitoires. L'interprétation qu'ils font de ce type de phrases n'est pas juste. En fait, dans les constructions impersonnelles, ces adjectifs peuvent être utilisés pour attribuer des propriétés permanentes à des «actions». L'interprétation de l'adjectif comme propriété permanente ou comme propriété transitoire semble dépendre en grande partie de l'aspect grammatical du verbe attributif (imperfectif/perfectif) et de l'aspect lexical que dénote le syntagme à l'infinitif (sa classe aspectuelle). Nous examinerons brièvement l'effet qu'ont ces deux facteurs sur l'interprétation de l'adjectif. Considérons les phrases en (141).

- (141) a. Il est courageux d'élever des enfants.
b. Élever des enfants est courageux.
c. Cela/cet acte est courageux.

Les phrases en (141), dans lesquelles le verbe attributif est au temps présent et le syntagme en *de la part de X* est omis, peuvent recevoir une lecture où la propriété de *courageux* attribuée à l'«action» *élever des enfants* (une activité) est durable et valable en tout temps (donc est une propriété intrinsèque de cette «action»). Le locuteur juge que cette «action», peu importe par qui et dans quelles circonstances elle est exécutée, doit être considérée ainsi. Puisque la propriété est constante et

stable dans ces phrases, l'adjectif est compatible avec des expressions adverbiales duratives, comme *toujours*, *tout le temps*, etc., tel que démontré en (142).

- (142) a. Il est toujours/tout le temps courageux d'élever des enfants.
b. Élever des enfants est toujours/tout le temps courageux.
c. Cela/cet acte est toujours/tout le temps courageux.

L'adjectif est aussi compatible avec des expressions adverbiales qui expriment l'universalité du lieu, comme en (143).

- (143) a. Il est courageux d'élever des enfants peu importe dans quel pays.
b. Élever des enfants est courageux peu importe dans quel pays.
c. Cela/cet acte est courageux peu importe dans quel pays.

Dans les phrases en (142) et en (143), la propriété que dénote l'adjectif n'a ni borne temporelle ni borne spatiale.

Lorsque le verbe attributif est à l'imparfait, comme dans les exemples en (144), et que le syntagme à l'infinitif dénote une activité, l'adjectif semble aussi fonctionner comme un prédicat à propriété permanente.

- (144) a. Pendant cette crise économique, il était imprudent de mener une vie de pacha.
b. Pendant cette crise économique, mener une vie de pacha était imprudent.
c. Pendant cette crise économique, cela/cet acte était imprudent.

Dans ces phrases, l'adjectif décrit une propriété permanente. Cette propriété est valable à n'importe quel moment de l'intervalle décrit (c'est-à-dire à tout moment pendant une certaine durée, spécifiée par *cette crise économique*).

Quand le verbe attributif est conjugué au passé composé (qui exprime l'aspect perfectif) et que le syntagme à l'infinitif exprime un achèvement, comme en (145), il semble par contre qu'une interprétation transitoire de l'adjectif soit celle qui est la plus naturelle. Le passé composé, qui présente l'événement dans sa totalité (c'est-à-dire son début et sa fin), favorise une lecture où l'événement est borné.

- (145) a. Il a été courageux de la part de Jean/des paysans de critiquer les dirigeants.
b. Critiquer les dirigeants a été courageux de la part de Jean/des paysans.
c. Cela/cet acte a été courageux de la part de Jean/des dirigeants.

Dans les constructions impersonnelles, il semble que la combinaison de l'aspect grammatical associé au temps du verbe attributif et de l'aspect lexical du syntagme à l'infinitif joue un rôle important dans la détermination de la valeur bornée/non bornée de la propriété. Dans cette section, nous n'avons pas examiné toutes les combinaisons possibles. Quoiqu'il en soit, nous avons tout de même démontré que l'adjectif peut être utilisé pour attribuer une propriété permanente à une «action». Quand le temps de verbe véhicule l'aspect imperfectif (l'imparfait) et que le syntagme à l'infinitif dénote une activité (qui est durative), la situation est présentée comme étant en cours et donc est non bornée : une lecture de propriété permanente est donc disponible. Par contre, lorsque l'aspect perfectif (le passé composé) est utilisé et que le syntagme à l'infinitif dénote un achèvement (qui est ponctuel), la situation est présentée comme étant complétée ou bornée, ce qui favorise une lecture de propriété transitoire. Le présent est neutre quant à l'aspect grammatical (Smith, 1991, p. 263-267). L'adjectif peut alors être interprété comme une propriété permanente.

La propriété décrite par l'adjectif n'est pas nécessairement intrinsèquement bornée ou délimitée dans les constructions impersonnelles (contra Bennis (2000) et Stowell (1991)). Ainsi, dans les constructions impersonnelles, l'adjectif peut être utilisé pour attribuer une propriété permanente à une «action» de la même façon qu'il est

employé pour attribuer une propriété permanente à un individu dans les tournures personnelles sans syntagme à l'infinitif (*Jean est courageux/Jean était courageux*)³⁷. Les adjectifs de qualités morales fonctionnent de façon bien différente dans les tournures personnelles et dans les constructions impersonnelles. Dans les tournures personnelles, l'adjectif sert à attribuer une propriété permanente à un individu. Un syntagme à l'infinitif peut être ajouté, ce qui borne la propriété (la propriété est alors une propriété transitoire). Dans les constructions impersonnelles, la propriété est prédiquée d'une «action». Cette propriété peut être durable (permanente) ou épisodique (transitoire); l'interprétation dépend en grande partie de l'aspect grammatical véhiculé par le temps du verbe attributif et de l'aspect lexical que dénote le syntagme à l'infinitif. L'analyse de Stowell (1991), qui veut que le syntagme à l'infinitif soit un argument Événement, ne peut donc être maintenue.

Puisque dans les constructions impersonnelles une «action» est sélectionnée par les adjectifs de qualités morales, elles doivent être considérées comme des cas de constructions effectives. L'«action» des adjectifs effectifs est généralement réalisée par un syntagme à l'infinitif, mais elle peut aussi être réalisée par un syntagme nominal. Quelques cas de nominalisations d'«actions» sont fournies en (146)³⁸.

³⁷ Quand le syntagme à l'infinitif est réalisé dans les tournures personnelles, la propriété est toujours bornée ou délimitée. L'adjectif fonctionne alors comme un prédicat à propriétés transitives, la propriété étant circonscrite à une seule «action». Ceci permet non seulement de rendre compte de l'incompatibilité des adverbes duratifs dans ces constructions, mais permet également d'expliquer pourquoi l'utilisation de l'imparfait pour le verbe attributif ne semble pas vraiment acceptable. Ainsi, les phrases en (i) ne semblent que marginalement acceptables que si l'action est interprétée de façon itérative.

- (i) a. ?Jean était gentil de parler ainsi à sa conjointe.
b. ?Jean était rude de partir sans prévenir Marie.

³⁸ Nous aimerions souligner que ce type de nominalisations d'«actions» est seulement possible dans les constructions impersonnelles. Dans les tournures personnelles, le syntagme à l'infinitif ne peut pas être remplacé par un syntagme nominal qui dénote une «action», comme démontré en (i).

- (i) a. *Jean est courageux de cet acte.
b. *Jean est sage de cette intervention.

Ces faits tendent à démontrer une fois de plus que le syntagme à l'infinitif dans les tournures personnelles est un adjectif. S'il était un véritable argument de l'adjectif, on s'attendrait à ce qu'il puisse, comme tous les arguments «action» des effectifs, être remplacé par une «action» nominalisée.

Ainsi, le syntagme en *de la part de X* serait une manifestation en quelque sorte de cette double agentivité. Nous n'examinerons pas en détail l'analyse de Van de Velde ici. Il suffit de mentionner qu'elle propose de rendre compte de cette double source agentive en adoptant la représentation en (149) pour les adjectifs de qualités morales.

(149) *manière (agir (x, <(V, x) >))* (=90), dans Van de Velde, 1999)

Dans cette formule, qui rendrait compte à la fois des tournures personnelles et des constructions impersonnelles, *V* est un prédicat actif (une «action» dans nos termes) qui a *x* comme argument, soit l'agent. Ainsi, *(V, x)* correspond à une action particulière de l'agent, soit à l'ensemble optionnel syntagme à l'infinitif + sujet implicite de l'«action». Il y a dédoublement de l'agent dans cette représentation puisque l'agent (*x*) se retrouve dans deux positions argumentales différentes. Comme nous argumentons que le syntagme à l'infinitif est un adjectif dans les tournures personnelles, nous n'adoptons pas la représentation de Van de Velde, *(V, x)* étant un «objet interne» (un argument) du prédicat *agir* dans cette formule. Par contre, l'explication qu'elle fait de cette formule (p. 159-160) permet d'éclaircir le rôle du syntagme *de la part de X* : «le prédicat supérieur *manière* s'applique à la fois à l'agent comme tel (être gentil, c'est avoir une manière d'agir), et à telle ou telle action déterminée qui est atteinte par lui en quelque sorte «à travers» le prédicat général *agir* [...]» Nous proposons que *de la part de X* dans les constructions impersonnelles avec les adjectifs de qualités morales est un syntagme qui amalgame deux fonctions simultanément : il sert à préciser l'agent, mais indique en même temps que la propriété émane de lui, comme s'il en était en quelque sorte une source. Nous nous servons de la phrase en (150) pour illustrer.

(150) Il a été sage de la part de Jean de consulter un médecin.

En (150), le syntagme *de la part de Jean* précise que *Jean* est l'agent de l'«action», tout en explicitant que la propriété tire son origine de la nature même de cet individu (la sagesse doit être en quelque sorte un trait constitutif de son caractère)⁴⁰. Non seulement *Jean* est un agent, c'est-à-dire un individu qui participe dans l'«action» de façon délibérée, mais il est le siège de cette propriété, ou si l'on veut, le détenteur de cette propriété, qui a le pouvoir de l'activer ou non. Pour cette raison, la propriété s'applique aux deux entités : l'«action» et l'individu. Bolinger (1977, p. 141) semble analyser le syntagme en *of* de l'anglais d'une manière similaire : «We conclude that *of* is used for an action originating in or proceeding FROM an agent [...]» Selon lui, les constructions impersonnelles sont, comparativement aux tournures personnelles, des phrases hybrides. D'un point de vue pragmatique, elles seraient utilisées pour modérer l'attribution de la propriété à l'individu. Il fait la remarque suivante sur les constructions impersonnelles (p. 137) : «Speakers must be careful when they call people names; the thrust can be parried by seeming to aim the adjective at the action rather than at the person — the *of* construction is euphemistic [...]. If the impression that the *of* construction is a kind of hybrid is accurate, the downtoning effect comes as no surprise.»

En somme, le syntagme *de la part de X* spécifie l'agent, mais a aussi comme fonction d'indiquer que la propriété est indirectement attribuée à l'individu. Il est donc porteur de deux rôles. Ce type de syntagme ne peut pas simplement être un marqueur de cas génitif (comme Stowell (1991) le propose pour l'anglais) ou désigner le rôle de possesseur (comme le soutient Bennis (2000) pour le néerlandais)⁴¹. Ayant une

⁴⁰ Van de Velde (1999, p. 153) affirme que «les qualités [morales] sont constitutives du sujet».

⁴¹ Geuder (2000, p. 123, p. 162, p. 165) fait quelques remarques sur le rôle du syntagme en *of* dans les constructions de l'anglais. Il affirme que ce syntagme n'encode pas un rôle normal (habituel) d'agent, comme c'est le cas du syntagme en *by* optionnel des constructions passives. Il conclut (p. 165) que le rôle du syntagme prépositionnel «is not to mark an agent role—rather, this PP introduces the individual whose behavior is characterised by a mental condition». L'analyse qu'il fournit de ce syntagme diffère donc de celle que nous avons proposée.

fonction bien singulière, ce syntagme a une distribution très limitée. Nous verrons dans la section suivante qu'il ne peut pas être utilisé dans des constructions non agentives.

4.3.1.3 Les adjectifs porteurs d'un jugement à l'égard d'un «événement»

Un certain nombre de prédicats qui appartiennent à la classe des adjectifs de qualités morales peuvent participer dans des constructions telles celles en (151) et en (152), qui impliquent une complétive au subjonctif⁴².

- (151) a. Il est ridicule que Jean parte ce soir.
b. Il est étrange que Jean veuille devenir pompier.
c. Il est bête que Jean grille les feux rouges.

- (152) a. Que Jean parte ce soir est ridicule.
b. Que Jean veuille devenir pompier est étrange.
c. Que Jean grille les feux rouges est bête.

Nous montrerons dans cette section que, lorsqu'ils sont employés dans des constructions comme en (151) et en (152), des adjectifs comme *bête*, *bon*, *étrange*, *honteux*, *idiot*, *ridicule*, etc., fonctionnent comme des prédicats émotifs, et comme tels, ils servent à exprimer un jugement subjectif par rapport à un «événement».

Dans leur emploi comme prédicats émotifs, ces adjectifs ne présentent pas les mêmes propriétés que dans leur emploi comme prédicats de qualités morales.

⁴² Ce type de constructions a été discuté entre autres par Meunier (1999), Molinier (1985) et Picabia (1978) pour le français, et par Cormack (1998), Rivière (1983) et Wilkinson (1970, 1976) pour l'anglais.

Premièrement, comme adjectifs émotifs, ils peuvent sélectionner des compléments qui dénotent des états, comme démontré en (153) et en (154).

(153) a. Il est ridicule que Jean soit un pompier, car il est un pyromane avéré.
b. Il est étrange que Jean ait les yeux bleus. Ses frères et sœurs ont tous les yeux bruns.

(154) a. Que Jean soit un pompier est ridicule, car il est un pyromane avéré.
b. Que Jean ait les yeux bleus est étrange. Ses frères et sœurs ont tous les yeux bruns.

Comme amplement discuté dans la section 4.3.1.2.1, lorsque les prédicats de ce type sont employés comme des adjectifs de qualités morales, ils ne peuvent pas être suivis d'un syntagme à l'infinifit qui dénote une situation stative.

Deuxièmement, lorsqu'ils fonctionnent comme des adjectifs émotifs, l'insertion du syntagme *de la part de X* n'est pas permise, tel qu'illustré en (155) et en (156).

(155) a. *Il est bon de la part de Jean qu'il parte tôt.
b. *Il est stupide de la part de Jean qu'il abandonne son doctorat.
c. *Il est ridicule de la part de Jean qu'il ne vienne pas à la fête.

(156) a. *Que Jean parte tôt est bon de sa part.
b. *Que Jean abandonne son doctorat est stupide de sa part.
c. *Que Jean ne vienne pas à la fête est ridicule de sa part.

Meunier (1999), Molinier (1985) et Picabia (1978) jugent grammaticales des phrases similaires à celles en (155) et en (156), comprenant une complétive au subjonctif et un syntagme *de la part de X*⁴³. Nous ne partageons évidemment pas ces jugements.

⁴³ Des exemples de ce type sont également fournis par Geuder (2000) pour l'anglais.

(i) a. It was clumsy of John that he broke the glass. (=21a), dans Geuder, 2000, p. 123)
b. It was stupid of John that he broke the glass. (=22a), dans Geuder, 2000, p. 123)

Ces phrases de l'anglais, tout comme celles du françaises, sont douteuses, à notre avis.

Les adjectifs de qualités morales ne peuvent pas apparaître avec des syntagmes à l’infinitif qui dénotent des actions passives. Ainsi, les phrases en (163) et en (164) sont rejetées (voir également les exemples en (90) et en (91)).

- (163) a. *Jean a été stupide d’être renvoyé par Paul.
b. *Jean a été ridicule d’être arrêté par la police.

- (164) a. *Il a été stupide de la part de Jean d’être renvoyé par Paul.
b. *Il a été ridicule de la part de Jean d’être arrêté par la police.

Il y a donc un sous-ensemble d’adjectifs de qualités morales qui peuvent être employés comme des adjectifs émotifs. Par contre, utilisés comme des prédicats émotifs, des adjectifs comme *bête*, *idiot*, *ridicule*, etc. présentent des propriétés qui les distinguent de leur emploi comme prédicats de qualités morales. Cormack (1998) affirme qu’il y a une différence de sens nette entre les constructions que nous appelons «émotives» et les constructions où seul un syntagme à l’infinitif est possible (constructions de qualités morales). Cette différence de sens ressort clairement dans les phrases en (165), qui comportent le pronom indéfini *no one* («personne»).

- (165) a. It was stupid that no-one finished the cake.
b. It was stupid for no-one to finish the cake.
c. No-one was stupid to finish the cake.
d. It was stupid of no-one to finish the cake.
(=(23i)-(23iv), dans Cormack, 1998, p. 240)

Cormack (1998, p. 240) fait le commentaire suivant sur ces exemples : «The first two [sentences] entail that no-one finished the cake; the second two can only be understood as entailing that stupidity is not to be imputed to anyone who DID finish the cake (or, so as not to prejudge the issue here, stupidity in finishing the cake is not to be imputed to anyone).»

Dans les constructions à complétives au subjonctif, les adjectifs sont des prédicats qui ont un argument unique, soit un argument «événement». Les seuls adjectifs qui peuvent participer dans ces constructions sont ceux qui peuvent attribuer une propriété à ce type d'entité abstraite. Des adjectifs comme *audacieux*, *brave*, *courageux*, *courtois*, *gentil*, *honnête*, *téméraire*, etc.—qui s'appliquent facilement à des «actions» ou à des individus qui sont agents—, donnent des résultats plutôt douteux dans les constructions qui comportent une complétive tensée au subjonctif. Ceci est démontré en (166) et en (167)⁴⁶.

- (166) a. ??Il est audacieux que Jean parte au front.
b. ??Il est honnête que Jean nous raconte comment les événements se sont réellement passés.
c. ??Il est gentil que Jean nous offre son aide.

- (167) a. ??Que Jean parte au front est audacieux.
b. ??Que Jean nous raconte comment les événements se sont réellement passés est honnête.
c. ??Que Jean nous offre son aide est gentil.

Dans les exemples donnés dans cette section, nous avons vu que la complétive au subjonctif des adjectifs tels que *bête*, *idiot*, etc. peut se retrouver en position sujet de la phrase, comme en (152), reproduits en (168).

- (168) a. Que Jean parte ce soir est ridicule.
b. Que Jean veuille devenir pompier est étrange.
c. Que Jean grille les feux rouges est bête.

Comme nous l'avons vu à la section 1.3.1, parmi les adjectifs qui participent dans les constructions impersonnelles, les factifs permettent à leur complément d'apparaître en position sujet. Les compléments des prédicats non factifs ne peuvent pas, du moins

⁴⁶ Ce genre d'exemples sont jugés acceptables par Meunier (1999), Molinier (1985) et Picabia (1978).

pour certains locuteurs, se retrouver dans cette position, comme illustré en (169) et en (170) avec l'adjectif propositionnel *certain* et l'adjectif émotif *souhaitable*.

- (169) a. Il est certain que Jean a fini/finira son travail avant les délais.
b. ?Que Jean a fini/finira son travail avant les délais est certain.

- (170) a. Il est souhaitable que ces normes soient révisées.
b. ?Que ces normes soient révisées est souhaitable.

Il semble que des adjectifs comme *bête*, *étrange*, *ridicule*, etc., lorsqu'ils fonctionnent comme des émotifs, sont des prédicats factifs. Ils sélectionnent donc comme argument un «événement» présupposé ou, dans les termes de Rochette (1988), un «événement» défini. En plus de permettre à leur complément d'apparaître en position sujet, ils présentent d'autres caractéristiques typiques des factifs. Nous présentons quelques-unes de ces propriétés.

Premièrement, les adjectifs factifs sont normalement compatibles avec *le fait que*. L'expression *le fait que* peut précéder la complétive tensée en position sujet des adjectifs *bête*, *étrange*, *ridicule*, etc., tel qu'illustré en (171).

- (171) a. Le fait que Jean parte ce soir est ridicule.
b. Le fait que Jean veuille devenir pompier est étrange.
c. Le fait que Jean grille les feux rouges est bête.

Le fait que est incompatible avec les prédicats non factifs, comme démontré en (172) avec l'adjectif propositionnel *certain* et l'adjectif émotif *souhaitable*.

- (172) a. *Le fait que Jean a fini/ait fini/finira son travail est certain.
b. *Le fait que Jean ait fini/finisse son travail est souhaitable.

Deuxièmement, les compléments factifs constituent des domaines opaques. Il est donc impossible d'extraire des adjoints hors de compléments factifs. Ainsi, en (173b) et en (173c), les adjoints *quand* et *pourquoi* peuvent seulement constituer des questions sur le prédicat de la principale, soit *être ridicule*. *Quand* et *pourquoi* ne peuvent pas porter sur le prédicat de la phrase enchâssée, soit *faire sa lessive*.

- (173) a. Il est ridicule que Jean fasse sa lessive à minuit chez sa mère.
 b. Quand_i est-il ridicule t_i que Jean fasse sa lessive chez sa mère *t_i?
 c. Pourquoi_i est-il ridicule t_i que Jean fasse sa lessive à minuit *t_i?

Avec les prédicats émotifs non factifs, l'extraction d'adjoints est permise. Ainsi, en (174), *quand* et *où* peuvent porter sur le prédicat de la phrase principale ou sur le prédicat de la phrase subordonnée⁴⁷.

- (174) a. Il est souhaitable que Jean fasse sa lessive à minuit chez sa mère.
 b. Quand_i est-il souhaitable t_i que Jean fasse sa lessive chez sa mère t_i?
 c. Où_i est-il souhaitable t_i que Jean fasse sa lessive à minuit t_i?

Troisièmement, une alternance de mode (indicatif/subjonctif) est possible, pour certains locuteurs, dans la complétive des prédicats factifs émotifs. Ainsi, l'emploi du mode indicatif ou du mode subjonctif est permis pour les compléments des adjectifs *bête*, *étrange* et *ridicule*, comme illustré en (175) et en (176).

- (175) a. Il est ridicule que Jean est parti/soit parti en claquant la porte.
 b. Il est étrange que Jean veut/veuille devenir pompier.
 c. Il est bête que Jean a grillé/ait grillé les feux rouges.

⁴⁷ Aucun exemple avec les prédicats propositionnels non factifs n'est donné ici. L'extraction d'éléments hors des compléments de ces adjectifs est exclue (voir le chapitre 2).

(i) a. Il est vrai que Jean fait sa lessive à minuit chez sa mère.
 b. Quand_i est-il vrai t_i que Jean fait sa lessive chez sa mère *t_i?

La dominance du prédicat de la phrase principale joue un rôle similaire à celui de la factivité : elle bloque l'extraction.

- (176) a. Que Jean est parti/soit parti en claquant la porte est ridicule.
b. Que Jean veut/veuille devenir pompier est étrange.
c. Que Jean a grillé/ait grillé les feux rouges est bête.

Dans cette section, nous avons montré qu'un sous-ensemble des adjectifs qui appartiennent à la classe des adjectifs de qualités morales peuvent être utilisés pour exprimer des jugements à l'égard d'un «événement» présupposé. Employés de cette façon, ces adjectifs sont des prédicats émotifs factifs; ils présentent donc des propriétés qui les distinguent de leur utilisation en tant que prédicats de qualités morales.

En somme, les adjectifs qui décrivent des propriétés d'ordre moral, tels ceux qui se rapportent au courage, à la gentillesse, à l'honnêteté, à la sagesse, etc., présentent des propriétés plutôt singulières. Premièrement, cette classe d'adjectifs est la seule, à part la classe des adjectifs du type *facile*, qui peut présenter invariablement une alternance tournure personnelle/construction impersonnelle. En fait, tous les prédicats de cette classe, sans exception, peuvent apparaître dans les deux types de constructions. Deuxièmement, les adjectifs de qualités morales sont uniques en ce sens qu'ils peuvent admettre, dans un type de constructions, un syntagme en *de la part de X*. Ce type de syntagme n'est attesté avec aucune autre classe d'adjectifs.

Les adjectifs de qualités morales peuvent être utilisés principalement de trois façons : pour décrire des dispositions durables ou constantes d'un individu à agir conformément aux règles morales ou à l'encontre de ces règles (tournures personnelles sans syntagme à l'infinitif : *Jean est courtois*); pour décrire des dispositions passagères ou épisodiques d'un individu à accomplir des actes jugés conformes/contraires à la morale (tournures personnelles avec un syntagme à l'infinitif : *Jean est courtois de céder sa place à la vieille dame*); ou encore pour décrire les «actions» elles-mêmes, qui sont aussi évaluées selon un système de

valeurs morales (constructions impersonnelles : *Il est courtois (de la part de Jean) de céder sa place à la vieille dame*).

Nous avons argumenté que, peu importe dans quelles constructions ils apparaissent, les adjectifs de qualités morales sont des prédicats à un seul argument, cet argument pouvant être soit un individu qui peut être tenu responsable de ces actes, soit une «action».

Dans les tournures personnelles, l'argument unique des adjectifs de qualités morales désigne un individu. Lorsqu'un syntagme à l'infinitif est réalisé dans ces constructions, ce syntagme n'appartient pas à la valence des adjectifs. Il est un adjectif qui dénote une «action» présupposée et bien déterminée, une sorte de preuve dont le locuteur se sert pour attribuer une propriété à l'individu. Le locuteur peut poser un jugement sur l'individu en se basant sur cette «action» puisque, comme le dit si bien Van de Velde (1999, p. 157), «[...] dans le domaine de la morale, c'est à ses œuvres qu'on connaît l'homme». Dans ce cas, la propriété qu'exprime l'adjectif est toujours bornée puisqu'elle n'est valable qu'en rapport à une «action» bien spécifique.

Dans les constructions impersonnelles, l'argument unique des adjectifs de qualités morales désigne une «action». L'adjectif dans ce cas est utilisé pour attribuer une propriété permanente ou transitoire à l'«action», l'interprétation dépendant de l'aspect grammatical du verbe de la principale et de l'aspect lexical que dénote le syntagme à l'infinitif. Cette propriété est aussi attribuée de façon indirecte à l'individu lorsqu'un syntagme en *de la part de X* est réalisé. Nous avons proposé que le syntagme en *de la part de X*—qui se comporte syntaxiquement comme un adjectif—spécifie à la fois l'agent et le détenteur de la propriété (ou la source) qui peut choisir de la révéler ou non. La propriété peut donc être attribuée par inférence à l'individu qui est responsable de son activation. Comme les adjectifs de qualités

morales sélectionnent une «action» dans les constructions impersonnelles, ils font partie, dans ce cas et seulement dans ce cas, de la classe des adjectifs effectifs.

Les adjectifs de qualités morales sont des prédicats monadiques : leur structure argumentale ne prévoit qu'une seule position, position qui peut être saturée par un individu agentif ou par une «action» (mais pas les deux simultanément). La capacité qu'ont les adjectifs de qualités morales de pouvoir sélectionner soit l'un ou l'autre type d'entités est spécifique à cette classe. C'est précisément cette capacité qui permet de rendre compte de la possibilité d'alternance tournure personnelle/construction impersonnelle avec ces adjectifs⁴⁸.

Par ailleurs, nous avons vu que certains prédicats appartenant à la classe des adjectifs de qualités morales peuvent être utilisés comme des adjectifs émotifs factifs. Dans leur emploi comme prédicats émotifs factifs, ils sélectionnent un seul argument, soit un «événement» présupposé, et présentent des propriétés qui les distinguent de leur utilisation en tant que prédicats de qualités morales.

4.3.2 Les adjectifs d'habileté en bref

On ne peut évaluer ses compétences dans un domaine que l'on ne connaît pas. (Jean-Louis Étienne)

La classe d'adjectifs que nous nommons les adjectifs d'habileté n'ont pas fait, à ma connaissance, l'objet d'études particulières. On retrouve quelques exemples de constructions avec ces adjectifs dans Huot (1981), Picabia (1978), Quirk et *al.* (1985) et Sandfeld (1965), qui sont parfois accompagnés de remarques. Toutefois, les

⁴⁸ Les adjectifs du type *facile* n'ont pas cette capacité. Avec cette classe, c'est le caractère de prédicat complexe qui permet d'expliquer leur apparition dans les deux types de constructions.

observations qu'en font ces auteurs ne sont pas très éclairantes dans la mesure où leur but est de comparer ce type d'adjectifs à d'autres, pas d'en faire une analyse à part entière⁴⁹. Les exemples donnés en (177) sont tirés de ces travaux.

- (177) a. Pierre est expert à organiser des séances récréatives.
(=(1.153.a.), dans Huot, 1981, p. 87)
- b. Jean est adroit à défaire les ficelles emmêlées.
(=(3), dans Picabia, 1978, p. 44)
- c. Les femmes sont plus perspicaces que nous à deviner les hommes supérieurs.
(p. 243, dans Sandfeld, 1965)
- d. He's good/clever/brilliant/an expert at organizing things.
(=(6), dans Quirk et al., 1985, p. 711)

Les adjectifs d'habileté peuvent être suivis en français d'un syntagme à l'infinitif introduit par *à*, comme dans les phrases en (177a)-(177c). En anglais, ils sont plutôt suivis d'un gérondif en *at*, tel qu'en (177d). En français, les adjectifs d'habileté participent donc dans des constructions qui ressemblent, du moins en surface, à celles qu'on retrouve avec un certain type d'effectifs, soit les adjectifs de propension ou de penchant naturel à une action, dont *apte*, *disposé*, *enclin*, *prêt*, *résolu*, etc. Des exemples d'adjectifs effectifs de propension à une action sont fournis en (178).

- (178) a. Pierre est prêt à organiser des séances récréatives.
b. Jean est résolu à défaire les ficelles emmêlées.
c. Marie est encline à tromper les hommes.

Dans les constructions avec les adjectifs effectifs de propension à une action, tout comme dans les constructions du français en (178), le syntagme verbal à l'infinitif est toujours précédé de *à*, pas de *de*. De plus, le sujet du verbe tensé est interprété comme

⁴⁹ Les exemples et les commentaires sur les adjectifs d'habileté sont assez éparés dans ces études : voir surtout Huot (1981, p. 87, p. 173-174, p. 176, p. 358-361, p. 365), Picabia (1978, p. 8, p. 33-34, p. 44, p. 64-67, p. 85-86, p. 107), Quirk et al. (1985, p. 711, p. 1221, p. 1231) et Sandfeld (1965, p. 243-244).

étant identique au sujet du verbe à l'infinitif. Ceci n'est pas le cas de tous les adjectifs effectifs qui introduisent leur complément à l'infinitif par *à*. Par exemple, avec les adjectifs du type de *facile* dans les tournures personnelles, le sujet de la soi-disant principale correspond à l'objet de l'«enchâssée». Le but de cette seconde partie du chapitre est de fournir une analyse des phrases comme celles en (177), en particulier de déterminer le statut du syntagme à l'infinitif qu'introduisent les adjectifs d'habileté. Dans la section 4.3.2.1, nous tentons de cerner les caractéristiques principales des adjectifs d'habileté. Il sera montré que, dans les divers emplois de ces adjectifs, un domaine d'activité est normalement requis. La section 4.3.2.2 est consacrée à l'examen des constructions telles celles en (177), où un syntagme à l'infinitif suit l'adjectif. Les faits présentés dans cette section montrent que les syntagmes à l'infinitif des adjectifs d'habileté ont des propriétés distinctes de ceux des adjectifs effectifs et qu'ils ne sont pas analysables en termes d'«action». Nous proposons que les syntagmes à l'infinitif dans ces constructions sont tout simplement une des réalisations possibles du «domaine d'activité», généralement obligatoire avec les adjectifs d'habileté. La section 4.3.2.3 porte sur les restrictions de type aspectuel particulières qu'imposent les adjectifs d'habileté sur le syntagme à l'infinitif, puis la section 4.3.2.4 concerne les types de syntagmes que peuvent introduire les adjectifs d'habileté en anglais.

4.3.2.1 Une caractérisation générale des adjectifs d'habileté

L'ensemble des adjectifs d'habileté décrivent des propriétés qui se rapportent à la compétence, au savoir-faire, à l'adresse ou à l'expertise d'un individu, généralement dans un domaine déterminé. Ainsi, des adjectifs comme *adroit, bon, expert, habile, savant*, etc. ont trait à des dispositions naturelles (talent ou don) ou acquises (par l'expérience ou la pratique par exemple) d'un individu qui lui permettent d'exceller dans une sphère d'activité quelconque : un art, un jeu, un métier, une profession. Les

adjectifs décrivant le manque d'habileté et d'adresse font également partie de cette classe : c'est le cas de *inexpérimenté*, *inhabile*, *maladroit*, etc. Une liste d'adjectifs appartenant à cette classe est fournie à l'appendice D.

Les adjectifs d'habileté participent dans les constructions telles celles en (177), où ils introduisent un syntagme à l'infinitif précédé de *à*, mais on les retrouve également, peut-être même plus souvent et plus naturellement, dans des constructions comme en (179) et en (180).

- (179) a. Jean est très savant en histoire de l'art/sur le sujet de la technique de Renoir.
b. Jean est habile dans les relations sociales/au billard.
c. Jean est compétent en architecture/dans le domaine des relations publiques.
d. Jean est fort en entomologie/aux échecs.
e. Jean est inexpérimenté en amour/au tennis.

(180) Jean est très savant.

En de très nombreux cas, comme dans les exemples en (179), les adjectifs d'habileté sont suivis d'un syntagme prépositionnel⁵⁰ dont le rôle est de circonscrire le domaine pour lequel l'attribution de la propriété est valable. En (179a), par exemple, la propriété *très savant* attribuée à *Jean* se limite à une matière ou à un domaine de connaissances en particulier, soit *en histoire de l'art* ou *sur le sujet de la technique de Renoir*. Tous les syntagmes prépositionnels en (179) fonctionnent de cette façon, c'est-à-dire qu'ils servent à restreindre la portée de l'adjectif à un domaine spécifique, déterminé.

⁵⁰ Nous réservons ici l'expression «syntagme prépositionnel» aux syntagmes qui sont construits d'une préposition suivie d'un syntagme nominal. Cette expression n'est pas utilisée pour désigner les syntagmes à l'infinitif, même si ces syntagmes sont toujours précédés d'une préposition.

Certains adjectifs de cette classe peuvent aussi être employés de façon absolue, soit sans syntagme prépositionnel, tel qu'en (180). Dans ce cas, deux interprétations sont possibles. Un domaine d'activité peut être sous-entendu s'il est facilement récupérable du contexte, ce qui donnerait lieu au même type d'interprétation que dans les phrases en (179) où un syntagme prépositionnel est présent. Par exemple, si le sujet de l'histoire de l'art ou de la technique employée par Renoir pour peindre ses tableaux est très saillant dans une conversation donnée, l'énoncé en (180) *Jean est très savant* recevra la même lecture que celle de l'exemple en (179a). Par contre, la propriété décrite par l'adjectif peut être interprétée comme étant valable de façon générale ou dans un ensemble de domaines. Ainsi, *Jean est très savant* en (180) peut tout simplement signifier que Jean est une personne qui a des connaissances extrêmement variées et étendues; il est en quelque sorte une encyclopédie vivante et son savoir couvre un large éventail de domaines⁵¹. Cette interprétation d'habileté générale est disponible avec quelques adjectifs seulement. Avec des adjectifs comme *compétent, expert, inexpérimenté*, etc., la précision d'un domaine est nécessaire, qu'il soit explicite ou implicite : une personne ne peut être compétente, experte, inexpérimentée de façon générale.

Grosso modo, les adjectifs d'habileté sont utilisés pour attribuer une qualité d'adresse, de compétence ou de savoir-faire à un humain. Dans quelques cas, cette propriété peut être valable en général, mais le plus souvent, elle est restreinte à un domaine déterminé. Ce domaine est indiqué par un syntagme prépositionnel à contenu nominal dans les exemples examinés jusqu'ici, mais il peut être réalisé

⁵¹ Il est à noter que, dans les emplois absolus, les adjectifs *bon* et *fort*, tel en (i) et en (ii) peuvent aussi prendre un sens qui ne se rapporte pas à l'habileté. Ainsi, *bon* en (i) peut être interprété comme un adjectif de qualités morales, ayant trait à la bonté (Jean est une personne qui veut et qui fait du bien à son prochain; il fait preuve d'altruisme), alors que *fort* en (ii) peut être utilisé tout simplement comme un adjectif décrivant la force physique. Sous ces interprétations, *bon* et *fort* ne sont pas des adjectifs d'habileté.

- (i) Jean est bon. (Il vient en aide à tous les gens qui souffrent.)
- (ii) Jean est fort. (Il peut soulever 40 kilos.)

autrement. En fait, ces adjectifs modifient fréquemment des syntagmes nominaux, qui précisent déjà de par leur sens un art, un métier, un savoir-faire ou un domaine d'expertise, comme en (181).

- (181) a. [_{SD} un [_{SN} couturier/joueur d'échecs] [_{SA} très habile]]]
b. [_{SD} un [_{SN} enseignant/cuisinier] [_{SA} compétent]]]
c. [_{SD} une [_{SN} écrivaine/alpiniste] [_{SA} expérimentée]]]

Il est possible de reformuler les exemples en (181) de façon à reproduire le modèle des phrases en (179).

- (182) a. une personne très habile en couture/aux échecs
b. une personne compétente dans l'enseignement/dans l'art de cuisiner
c. une personne expérimentée dans le domaine de l'écriture/en alpinisme

Il semble donc que, de façon générale, les adjectifs d'habileté requièrent la présence d'un domaine d'activité, qui peut être réalisé d'au moins deux façons différentes. Dans la prochaine section, il sera montré que cette caractéristique particulière de cette classe d'adjectifs se manifeste également dans les constructions où ils sont suivis d'un syntagme à l'infinitif.

4.3.2.2 Les adjectifs d'habileté suivis d'un syntagme à l'infinitif

Dans cette section, nous examinons les constructions dans lesquelles les adjectifs d'habileté introduisent un syntagme à l'infinitif en *à*. Cet examen permettra de déterminer si ces adjectifs appartiennent ou non à la classe des effectifs.

Les adjectifs d'habileté apparaissent dans les tournures personnelles, mais jamais dans les constructions impersonnelles, comme démontré par le contraste de grammaticalité en (183).

- (183) a. Marie est experte à faire parler les accusés/à convaincre le jury de l'innocence de ses clients.
 b. *Il est expert (pour Marie/de la part de Marie) de faire parler les accusés/de convaincre le jury de l'innocence de ses clients.

À cet égard, ils diffèrent des adjectifs effectifs de degré de facilité/difficulté d'une action (*aisé, difficile, facile, malaisé*, etc.) et des adjectifs de qualités morales (*courageux, prudent, sage*, etc.), les deux classes d'adjectifs pour lesquelles une alternance est toujours possible. Comme argumenté dans diverses sections de cette thèse, les adjectifs qui sont admis dans les constructions impersonnelles sont ceux qui peuvent caractériser une entité abstraite, que cette entité soit une «proposition», un «événement» ou une «action». Les propriétés décrites par *facile* et *courageux* peuvent être attribuées à des «actions»; leur emploi dans les constructions impersonnelles est donc permis. L'agrammaticalité de (183b) découle tout simplement du fait que les adjectifs d'habileté décrivent des propriétés qui sont attribuables à des humains seulement, pas à des «actions».

Dans les constructions comme en (183a), la reprise du syntagme à l'infinitif par un pronom semble difficile, sinon impossible. Selon Picabia (1978, p. 64), le syntagme à l'infinitif en *à* qui suit des adjectifs tels que *adroit, agile, bon, expert, habile, ingénieux*—des adjectifs qui correspondent à la classe des adjectifs d'habileté—n'est pas pronominalisable, ni par *y*, ni par *ceci* ou *cela*. Dans son étude, deux seuls exemples sont fournis pour illustrer cette affirmation. Ils sont reproduits en (184) et en (185).

- (184) a. Jean est agile à grimper aux arbres. (p. 33-34, dans Picabia, 1978)
 b. *Jean y est agile.

- (185) a. Jean est habile à résoudre les problèmes délicats. (p. 66, dans Picabia, 1978)
 b. ?Jean est habile à cela.

De façon générale, les données dans Huot (1981) vont dans le même sens. La plupart des exemples qu'elle présente montrent que la pronominalisation du syntagme à l'infinitif donne des résultats douteux, comme en (186)-(188).

- (186) a. Elle a toujours été maladroite à s'exprimer.
b. ??Elle y a toujours été maladroite, à s'exprimer.
(=(6.64.d.), dans Huot, 1981, p. 358)
- (187) a. Tu n'es même pas bonne à ramasser des pommes de terre.
b. ?Tu n'y es même pas bonne, à ramasser des pommes de terre.
(=(6.64.e.), dans Huot, 1981, p. 358)
- (188) a. Cette belle fille est savante à tromper les hommes.
b. ??Cette belle fille y est savante, à tromper les hommes.
(=(6.64.g.), dans Huot, 1981, p. 358)

Par contre, on retrouve dans cet ouvrage des occurrences où le syntagme à l'infinitif est repris par un pronom, comme en (189).

- (189) a. Pierre y est expert, à organiser des séances récréatives.
(=(1.154.a), dans Huot, 1981, p. 87)
b. Il s'y est vite montré habile, à tailler les sarments de la vigne.
(=(3.50.b.), dans Huot, 1981, p. 174)

Un autre exemple de ce type est fourni par Sandfeld (1965). Il est reproduit en (190).

- (190) On y est adroit à battre la faux, à affûter une scie.
(p. 243, dans Sandfeld, 1965)

Il semble par contre que les cas de reprise par un pronom, comme en (189) et en (190), sont plutôt rares et d'acceptabilité douteuse. Dans le *Trésor de la langue française informatisé (TLFi)*, la seule mention faite à cet égard se trouve sous l'entrée *habile*. Une remarque, suivie de l'exemple en (191), indique qu'on «rencontre

quelques attestations d'une pronominalisation en *y* [...]» du syntagme à l'infinitif introduit par *à*.

(191) Il avait toujours aimé travailler le bois. Il y était habile. (dans le *TLFi*)

Il est possible que certains jugent acceptable la reprise par *y* du syntagme à l'infinitif des adjectifs d'habileté par analogie avec d'autres constructions. En fait, de façon générale, un syntagme à l'infinitif introduit par *à* peut être pronominalisé (mais pas toujours, voir la classe des adjectifs du type de *facile* par exemple). Par ailleurs, les syntagmes prépositionnels (les syntagmes nominaux enchâssés sous une préposition comme *à*, *dans*, *en*, *sur*, etc.) ne sont pas pronominalisables par *y*, tel qu'illustré en (192) et en (193).

(192) a. Jean est très savant en histoire de l'art/sur le sujet de la technique de Renoir.
b. *Jean y est très savant.

(193) a. Jean est compétent en architecture/dans le domaine des relations publiques.
b. *Jean y est compétent.

Cet examen sommaire permet de montrer que les adjectifs d'habileté présentent certaines particularités qui les distinguent des adjectifs effectifs. En fait, les adjectifs d'habileté, comme les adjectifs effectifs, peuvent introduire un syntagme prépositionnel suivi d'un syntagme nominal. Par contre, avec les adjectifs effectifs, seul *à* peut introduire ce syntagme nominal (194); avec les adjectifs d'habileté, on retrouve une variété d'éléments introducteurs.

(194) a. Jean est enclin à/*dans/*en/*sur la nonchalance.
b. Jean est résolu à/*dans/*en/*sur la conciliation.

De plus, avec les adjectifs effectifs, le syntagme nominal est toujours interprété en termes d'une «action». Ainsi, l'exemple en (194a) est interprété comme «Jean est enclin à être nonchalant», et celui en (194b), comme «Jean est résolu à être conciliant/à faire des concessions». Ce type de lecture n'est pas disponible avec les adjectifs d'habileté, le syntagme nominal enchâssé sous le syntagme prépositionnel étant interprété comme un domaine d'activité ou d'expertise.

Dans les prochaines sections, nous examinons deux autres caractéristiques des adjectifs d'habileté qui permettent clairement de les distinguer de l'ensemble des adjectifs effectifs. Il s'agit des contraintes aspectuelles particulières qu'on observe avec ces adjectifs et des types de syntagmes verbaux qu'ils introduisent en anglais.

4.3.2.3 Les restrictions de type aspectuel imposées par les adjectifs d'habileté

Les restrictions de type aspectuel imposées par les adjectifs d'habileté ne semblent pas être de même nature que celles qu'on retrouve avec les adjectifs effectifs. Rappelons que les adjectifs effectifs ne sont compatibles qu'avec des compléments dont la structure événementielle comporte la présence d'une action (les activités, les accomplissements, les achèvements), et pour cette raison, ils n'admettent pas facilement les compléments qui expriment des prédicats statifs. Toutefois, avec les adjectifs d'habileté, les seuls prédicats qui semblent complètement acceptables sont ceux qui expriment des activités—soit des situations dynamiques, atéliques et duratives—⁵², comme dans les phrases en (195).

⁵² Voir la section 1.2.1. pour un résumé des propriétés des quatre grandes classes aspectuelles de situations.

que les prédicats statifs permanents avec les adjectifs d'habileté. Ainsi en (196b), pour être acceptable, *aimer Marie* doit être interprété comme l'ensemble des actions initiées par Jean qui montrent qu'il sait comment s'y prendre pour témoigner son amour à Marie (lui apporter des fleurs, lui faire son petit déjeuner, la couvrir de baisers, etc.). Sous cette interprétation, il est question d'une série d'actions qu'on considère comme étant de même type.

L'acceptabilité des phrases en (197), où les syntagmes à l'infinitif dénotent des accomplissements, est aussi dépendante de cette interprétation en termes de sérialisation d'actions. L'exemple en (197a) peut être acceptable s'il est question du même problème de mathématiques que Jean est régulièrement appelé à résoudre. Dans ce cas, la situation *résoudre ce problème de mathématiques* reçoit une lecture itérative. De la même façon, l'exemple en (197b) est tout à fait convenable si *le calmar*, l'argument de *préparer*, est interprété comme étant non individué, par exemple s'il désigne la classe (l'ensemble des calmars) plutôt qu'un membre spécifique de cette classe. Avec une lecture générique de l'argument, il va sans dire que la situation *préparer le calmar* peut être reproduite presque indéfiniment, jusqu'à l'épuisement de l'espèce! Quand les phrases en (197) sont acceptées, les situations décrites par le syntagme à l'infinitif revêtent plutôt un caractère d'activité que d'accomplissement. En fait, quand l'interprétation de succession ou de répétition de situations est obtenue, la borne ou la propriété télique des accomplissements est supprimée, ce qui donne lieu à une structure événementielle similaire aux activités. Les interprétations qui leur sont alors associées sont équivalentes à celles des phrases en (199), où le syntagme à l'infinitif dénote clairement une activité.

- (199) a. Jean est bon à résoudre ce type de problèmes/des problèmes de mathématiques.
b. Jean est mauvais à préparer des calmars/les calmars. («les calmars» : générique)

De la même façon, les phrases en (198) avec les achèvements ne sont acceptables que si on force une lecture non bornée et non ponctuelle de la situation exprimée par le syntagme à l'infinitif. En d'autres termes, la situation que dénote le syntagme à l'infinitif doit perdre les caractéristiques associées aux achèvements et prendre celles attribuées aux activités. Ainsi, (198a) pourrait être possible si la détection de la fuite de gaz par Jean se fait de façon récurrente : cette succession ou cette accumulation de situations ponctuelles aurait pour effet d'ajouter de la durée à la situation et du même coup d'éliminer son aspect d'instantanéité. Également, la phrase en (198b) serait correcte si *découvrir le trésor caché dans le jardin* devient une activité habituelle ou régulière de Jean. Par exemple, Jean pourrait être un petit garçon qui prend part à des jeux organisés chaque semaine pour les enfants. Un des jeux consiste à trouver un trésor caché et Jean est inmanquablement celui qui découvre le trésor. Il ne s'agit pas, dans ce cas, d'une occurrence unique de la situation ponctuelle de «découvrir quelque chose», mais bien d'une multiplication ou d'une succession de découvertes. Ici encore, la situation décrite par le syntagme à l'infinitif se rapproche d'une activité. Les phrases en (198) seraient donc analogues à celles en (200) qui impliquent la présence de syntagmes nominaux non définis (singuliers ou pluriels), soit des situations qui dénotent des activités.

- (200) a. Jean est bon à détecter toute/une fuite de gaz. («une fuite» : non spécifique)
b. Jean est devenu expert à découvrir des trésors cachés dans le jardin.

La classe aspectuelle ne peut être déterminée en tenant compte du verbe seul; les arguments (sujet et objet), les compléments adverbiaux ainsi que d'autres éléments jouent également un rôle important dans l'établissement d'une classe. Lorsque les phrases en (196b), en (197) et en (198) sont acceptables, l'interprétation en est toujours une qui implique une succession ou une répétition d'une même action ou d'actions identiques. Or, c'est précisément la définition des activités.

En somme, les faits examinés ici révèlent que les syntagmes à l’infinitif introduits par les adjectifs d’habileté doivent nécessairement avoir une structure événementielle d’activité. Tous les autres types aspectuels sont exclus avec ces prédicats. Ces contraintes aspectuelles sont donc le propre des adjectifs d’habileté puisque, rappelons-le, les adjectifs effectifs et les adjectifs de qualités morales, permettent généralement aussi les accomplissements et les achèvements.

Comment peut-on rendre compte de cette propriété particulière des adjectifs d’habileté? Nous aimerions proposer que les adjectifs d’habileté ne sélectionnent pas une «action», comme c’est le cas de tous les adjectifs effectifs, et que leur spécificité réside dans le fait qu’ils requièrent normalement la présence d’un domaine de compétence ou d’expertise. Parmi les types aspectuels, les activités sont les seuls prédicats qui peuvent tenir lieu d’un domaine de compétence ou d’expertise puisqu’ils sont caractérisés par la répétition d’un même événement.

On a vu dans la section 4.3.2.1 que les adjectifs d’habileté apparaissent souvent avec un syntagme prépositionnel dont le rôle est de préciser un domaine de compétence, tel que dans les exemples en (201).

- (201) a. Jean est savant en géographie.
b. Jean est inexpérimenté en amour.
c. Jean est fort sur cette question/au tir.

Il est intéressant de noter que les adjectifs d’habileté, qu’ils soient suivis ou non d’un syntagme prépositionnel spécifiant un domaine, décrivent des propriétés permanentes d’un individu. Par exemple, en (201a), l’ajout du syntagme *en géographie* n’altère aucunement le caractère permanent de la propriété *savant*. La propriété *savant* attribuée à *Jean* est constante et stable dans la matière mentionnée. En d’autres termes, une habileté, une compétence ou une expertise, qu’elle soit dans un ensemble

de sphères d'activité ou dans une seule sphère, est une qualité qui dure ou qui est sans changement.

Quand les adjectifs d'habileté sont suivis d'un syntagme à l'infinitif, comme en (202), le caractère stable de la propriété est également conservé.

- (202) a. Jean est agile à grimper aux arbres. (p. 33, Picabia, 1978)
b. Marie est bonne à résoudre des problèmes d'algèbre.

Dans ces exemples, les propriétés attribuées à Jean et à Marie sont des propriétés qui sont durables pour les activités suggérées. Par conséquent, les qualités décrites par les adjectifs d'habileté doivent être valables sans exception chaque fois que l'action dénotée par le syntagme à l'infinitif est exécutée. Le syntagme à l'infinitif dans ces phrases a la même fonction que le syntagme prépositionnel dans les exemples en (201); il spécifie un domaine de compétence ou d'expertise pour lequel la propriété est valable et il n'a aucune incidence sur sa nature permanente. Ces phrases sont similaires à celles en (203), où le syntagme à l'infinitif a été remplacé par un syntagme prépositionnel.

- (203) a. Jean est agile dans l'art de grimper aux arbres.
b. Marie est bonne dans (le domaine de) la résolution de problèmes d'algèbre.

Les syntagmes à l'infinitif introduit par *à* tiennent donc lieu d'un domaine de compétence. Pour avoir la même fonction qu'un domaine de compétence, le syntagme à l'infinitif doit obligatoirement exprimer une série d'actions de même nature, soit des actions qui peuvent être répétées puisqu'il doit s'agir de propriétés valables en toutes occasions et non pas sporadiquement. Les activités, qui sont définies comme une répétition d'un même événement, sont toutes désignées pour remplir ce rôle de domaine.

Les adjectifs d'habileté sont donc nettement différents des adjectifs effectifs. Les adjectifs effectifs sélectionnent une «action», réalisée le plus souvent par une projection verbale à l'infinitif, mais parfois aussi par une «action nominalisée» (qui prend la forme d'un élément introducteur, *à* ou *de*, suivi d'un syntagme nominal). Dans le cas des adjectifs d'habileté, on a en quelque sorte la situation inverse. Ces adjectifs peuvent introduire un syntagme à l'infinitif, mais ce syntagme à l'infinitif est l'équivalent d'un syntagme prépositionnel, qui représente un domaine ou une sphère d'activité.

Dans la prochaine section, nous discutons du type de syntagmes introduits par les adjectifs d'habileté en anglais. L'ensemble des faits examinés dans cette section permettront de confirmer que les adjectifs d'habileté ne peuvent pas être analysés comme des adjectifs effectifs.

4.3.2.4 Les syntagmes introduits par les adjectifs d'habileté en anglais

En français, les syntagmes à l'infinitif des adjectifs effectifs sont introduits soit par *à*, soit par *de*, selon le sous-type—ce qui les distingue des compléments infinitifs des adjectifs propositionnels et des adjectifs émotifs, qui sont toujours introduits par *de*. La distribution *à/de* avec les adjectifs effectifs est illustrée en (204).

- (204) a. Jean est prêt/disposé **à** nous aider.
b. Jean est facile **à** convaincre.
c. Il est facile **de** convaincre Jean.
d. Jean est désireux **de** faire votre connaissance.
e. Jean est capable **de** réussir.

Comme ces exemples le montrent, chacun des sous-types d'adjectifs effectifs introduit son complément «action» par un élément particulier, qui peut être *à* ou *de*. Avec les adjectifs de degré de facilité/difficulté, soit les exemples en (204b) et en

(204c), une alternance *à/de* est observée : *de* apparaît dans les constructions impersonnelles, alors que *à* apparaît dans les tournures personnelles.

Les phrases de l'anglais qui sont en gros équivalentes à celles en (204) du français sont données en (205).

- (205) a. John is willing **to** help us.
b. John is easy **to** convince.
c. It is easy **to** convince John.
d. John is anxious **to** make your acquaintance.
e. John is unable **to** succeed/**of** succeeding.

Nous ne sommes pas en mesure de discuter en détail du système de la complémentation des adjectifs de l'anglais. Il suffit ici de faire quelques remarques qui pourront nous éclairer sur les syntagmes à l'infinitif des adjectifs d'habileté en français. En anglais, l'argument «action» est presque invariablement réalisé par un syntagme à l'infinitif introduit par *to*⁵³. Ainsi, les syntagmes à l'infinitif des adjectifs effectifs du français qui sont introduits par *à* (les exemples en (204a)-(204e)) se traduisent en anglais par un complément à l'infinitif en *to*. On s'attend donc à ce que les adjectifs d'habileté, s'ils sont des prédicats effectifs, suivent ce même patron en anglais. Or, ce n'est pas le cas. En anglais, selon ce que nous avons pu déterminer à partir de la littérature, les adjectifs d'habileté sont suivis d'un gérondif introduit par *at*, comme en (206)⁵⁴.

⁵³ En anglais, il semble que l'argument «action» peut aussi être réalisé comme un gérondif introduit par *of*, comme en (205e) avec les adjectifs de capacité; en anglais, *capable* et *incapable* n'acceptent pas de complément en *to* + infinitif, comme démontré en (i).

(i) *He's capable/incapable to succeed.

Cette particularité n'est pas pertinente pour la présente discussion.

⁵⁴ Quirk et al. (1985), puisque les recherches menées pour trouver des études portant sur les adjectifs d'habileté en anglais se sont avérées infructueuses. Nous aimerions souligner également que, lorsqu'il s'agit de syntagmes prépositionnels, nous ne pouvons pas déterminer quel est l'éventail possible des éléments introducteurs. Par contre, nous savons que *at* et *in* peuvent être à la tête de ce type de syntagmes (*He's good at math./He's very inexperienced in matters of this kind.*).

- (206) a. I'm hopeless at keeping the house tidy. (p. 1231, dans Quirk et *al.*, 1985)
'Je suis mauvais/nul à garder la maison en ordre.'
b. He is good at repairing watches.
'Il est bon à réparer les montres.'

Comme le gérondif peut être utilisé en anglais pour former des noms (*His coming to town was unexpected*), le moindre qu'on puisse dire sur les exemples en (206), c'est que les syntagmes en *at* des adjectifs d'habileté dans ces phrases ont en quelque sorte une saveur nominale.

Lorsqu'un syntagme à l'infinitif introduit par *to* est possible, comme en (207), on n'a plus affaire à des adjectifs d'habileté, mais bien à des adjectifs de qualités morales (voir la section 4.3.3 pour une discussion sur les prédicats pouvant appartenir aux deux classes en français).

- (207) a. I'm hopeless to keep the house tidy.
'Je suis mauvais/nul de garder la maison en ordre.'
b. John is good to repair watches.
'John est bon de réparer les montres.'

Dans les phrases en (207), le locuteur déduit ou infère de l'«action» dénotée par le syntagme à l'infinitif que l'agent a une certaine propriété, soit *hopeless* 'mauvais'/'nul' ou *good* 'bon'. Il s'agit donc clairement d'adjectifs de qualités morales.

En somme, en anglais, les syntagmes qu'introduisent les adjectifs d'habileté ne sont pas de même type que ceux qu'introduisent en général les adjectifs effectifs. Ceci vient confirmer que les adjectifs d'habileté ne sélectionnent pas un argument «action», comme les adjectifs effectifs.

Les adjectifs d'habileté peuvent participer dans des constructions qui sont superficiellement identiques à celles dans lesquelles on retrouve certains adjectifs effectifs, soit des tournures personnelles où le syntagme à l'infinitif est introduit par *à*. Nous avons démontré que les adjectifs d'habileté se caractérisent par le fait qu'ils exigent normalement la présence d'un domaine de compétence ou d'expertise, ce domaine pouvant être réalisé de diverses façons, entre autres par un syntagme à l'infinitif qui dénote une activité. Les adjectifs comme *adroit, ingénieux, savant*, etc. ne sélectionnent donc pas une «action» et n'appartiennent pas à la classe effective.

4.3.3 Les prédicats appartenant à la fois à la classe des adjectifs de qualités morales et à la classe des adjectifs d'habileté

Dans cette section, nous nous penchons brièvement sur les constructions impliquant quelques prédicats qui peuvent être membres de la classe des adjectifs de qualités morales et de la classe des adjectifs d'habileté (*bon, habile, ingénieux, maladroit* et quelques autres). L'examen de ces constructions permettra de mieux faire ressortir la fonction du syntagme à l'infinitif de chacune de ces deux classes d'adjectifs. Examinons les paires de phrases en (208) et en (209).

- (208) a. Jean a été habile de mentir à ses professeurs.
b. Jean a (autrefois) été habile à mentir à ses professeurs.

- (209) a. Jean a été maladroit d'expliquer les notions de grammaire aux étudiants.
b. Jean a (autrefois) été maladroit à expliquer les notions de grammaire aux étudiants.

Ces paires de phrases sont similaires en tous points, sauf en ce qui concerne l'élément introducteur du syntagme à l'infinitif (l'alternance *à/de*) et l'insertion plus naturelle

de *autrefois* dans les phrases avec les adjectifs d'habileté⁵⁵. Les phrases en (208a) et en (209a) comportent un adjectif de qualités morales. Le syntagme à l'infinitif de ces exemples dénote une occurrence d'une «action» particulière; cette «action» est présupposée, c'est-à-dire qu'elle doit avoir eu lieu à un moment précis dans le passé. Dans les exemples en (208b) et en (209b); par contre, les prédicats sont utilisés comme des adjectifs d'habileté. Le syntagme à l'infinitif, dans ce cas, ne dénote pas une seule instance d'une «action», mais un ensemble d'actions capables d'être répétées. Cette différence entre le syntagme à l'infinitif des deux classes d'adjectifs (occurrence unique d'une «action» dans un cas, série d'actions pouvant être répétées, dans l'autre) rend compte du contraste de grammaticalité en (210).

- (210) a. Jean a été habile de mentir à ses professeurs juste avant l'exposé.
b. *Jean a été habile à mentir à ses professeurs juste avant l'exposé.

L'expression *juste avant l'exposé* réfère à un moment spécifique; il est tout à fait acceptable dans les phrases comportant un adjectif de qualités morales puisqu'il est question dans ces exemples d'une seule occurrence d'une «action». Par contre, cette expression n'est pas permise dans les exemples avec un adjectif d'habileté, puisque les habiletés sont des propriétés inhérentes d'un individu qui sont durables, donc valables pendant une certaine durée. Le syntagme à l'infinitif doit donc dénoter des actions qui peuvent être exécutées à n'importe quel moment.

Dans les tournures personnelles, l'«action» des adjectifs de qualités morales est présupposée, puisque c'est sur sa réalisation que le jugement du locuteur repose. Or, le contenu du syntagme à l'infinitif des adjectifs d'habileté n'est pas présupposé : il

⁵⁵ Le terme *autrefois* est acceptable avec les adjectifs d'habileté puisqu'il désigne une période de temps du passé, pas un moment particulier du passé; il n'est pas permis avec les adjectifs de qualités morales dans les tournures personnelles puisqu'il s'agit dans ce cas d'une seule instance d'une «action». Quoique moins naturel avec les adjectifs d'habileté, le passé composé est utilisé dans nos exemples pour préserver le plus de similarités possibles entre les constructions que nous comparons.

n'exprime en quelque sorte que des actions potentielles ou virtuelles, pas des actions qui se sont produites. L'interprétation que reçoit le syntagme *aux professeurs*, l'argument du verbe à l'infinitif en (211), permet de le démontrer.

- (211) a. Jean a été habile de mentir aux professeurs.
b. Jean a été habile à mentir aux professeurs.

En (211a), le syntagme *aux professeurs* ne peut recevoir qu'une interprétation spécifique, c'est-à-dire qu'il doit référer à des individus en particulier. En (211b), par contre, il n'est pas nécessaire que le syntagme *aux professeurs* désigne certaines personnes en particulier. Ainsi, ce syntagme peut recevoir une interprétation générique (la classe des personnes qui sont professeurs de métier). La situation *mentir aux professeurs* pourra donc être reproduite à perpétuité.

Il est clair que le syntagme à l'infinitif n'a pas du tout la même fonction avec les adjectifs de qualités morales qu'avec les adjectifs d'habileté. Les adjectifs de qualités morales sont des prédicats évaluatifs; un locuteur pose un jugement à l'égard d'un individu, jugeant qu'il a une certaine propriété en se basant sur un acte particulier qu'il a fait. Les adjectifs d'habileté n'expriment pas de jugements de valeur; ils sont pour ainsi dire plus «objectifs». Ils attribuent une propriété à un individu, en spécifiant qu'il est en mesure—grâce à ses connaissances, ses talents, la pratique, etc.—d'exécuter à n'importe quel moment une certaine action. Ainsi, bien qu'il soit possible d'enchâsser les tournures personnelles des adjectifs d'habileté sous des prédicats comme *juger, estimer, considérer* (212b), le propre de ces adjectifs n'est pas d'exprimer une attitude évaluatrice. Les adjectifs de qualités morales ont précisément cette fonction et elle est mise en évidence en (212a).

- (212) a. Je juge/estime/considère que Jean est habile de mentir aux professeurs.
b. Je juge/estime/considère que Jean est habile à mentir aux professeurs.

4.4 Conclusion

Dans ce chapitre, nous nous sommes penchée sur les adjectifs de la classe effective et leurs «imposteurs», c'est-à-dire les adjectifs qui présentent certaines caractéristiques typiques de cette classe, mais qui ne sélectionnent pas un argument «action».

En premier lieu, nous avons identifié les propriétés principales des adjectifs effectifs. Une caractéristique majeure des adjectifs effectifs est qu'ils ne peuvent sélectionner que des compléments à l'infinitif. Ces compléments à l'infinitif par contre se distinguent nettement à la fois sur le plan syntaxique et sur le plan sémantique de ceux qu'introduisent les adjectifs propositionnels et émotifs. Par exemple, les compléments à l'infinitif de certains sous-types d'adjectifs effectifs ne se comportent pas comme des arguments internes vis-à-vis de ces adjectifs (impossibilité de pronominalisation et d'interrogation par exemple). En fait, les propriétés que présentent les adjectifs effectifs indiquent que, de façon générale, ces adjectifs forment avec le complément qu'ils sélectionnent un prédicat complexe. Ainsi, les prédicats effectifs ne constituent pas des événements autonomes par rapport à ceux que dénotent leurs compléments.

En deuxième lieu, nous avons examiné les propriétés de deux classes d'adjectifs «imposteurs», les adjectifs de qualités morales et les adjectifs d'habileté, qui participent dans des constructions qui sont superficiellement similaires à celles qu'on retrouve avec les adjectifs effectifs. Nous avons argumenté que, contrairement à ce qu'on pourrait penser à première vue, les adjectifs de qualités morales, qu'ils apparaissent dans les tournures personnelles ou dans les constructions impersonnelles, sont des prédicats à un argument. Dans les tournures personnelles, ils sélectionnent un argument qui réfère à un agent; dans les constructions impersonnelles, ils sélectionnent une «action»—une propriété qui est exclusive à cette classe et qui leur permet de fonctionner à la fois dans les tournures personnelles

et dans les constructions impersonnelles. Dans les tournures personnelles, le syntagme à l'infinitif qui suit parfois ces adjectifs est un adjectif qui dénote une «action» spécifique sur laquelle le locuteur s'appuie pour justifier l'attribution d'une propriété temporaire à un agent. Dans les constructions impersonnelles, l'argument unique des adjectifs de qualités morales est une «action»; il s'agit donc dans ce cas de constructions effectives. Nous avons également soutenu que les adjectifs d'habileté ne peuvent pas eux non plus être analysés comme des adjectifs effectifs. Le syntagme à l'infinitif qu'ils introduisent, qui ne peut dénoter qu'une activité, tient lieu d'un domaine d'expertise ou de compétence; il n'exprime donc pas une «action» en tant que telle.

CONCLUSION

L'objectif principal de cette thèse était de fournir une vue d'ensemble de la complémentation de type phrastique des adjectifs en français de façon à pouvoir rendre compte de façon simple et adéquate des nombreuses propriétés distinctes qu'ils présentent ainsi que de façon à pouvoir permettre des généralisations. Les adjectifs qui introduisent des compléments dits phrastiques en français se distinguent à de nombreux égards, notamment en ce qui a trait aux types de compléments qu'ils permettent (indicatif, subjonctif, infinitif) et à leur occurrence dans les constructions impersonnelles et les tournures personnelles. Les données discutées dans cette thèse ont permis de montrer que la sélection de types de compléments différents ainsi que la possibilité d'apparition dans les deux types de constructions découlent, dans une très large mesure, des propriétés sémantiques des adjectifs.

Pour rendre compte de la répartition des divers types de complétives ainsi que de leurs propriétés, nous avons établi une distinction entre trois classes sémantiques d'adjectifs, selon une classification empruntée à Rochette (1988), les adjectifs propositionnels, qui expriment des jugements de valeur de vérité (*convaincu, probable*), les adjectifs émotifs, qui expriment des jugements d'ordre personnel (*content, souhaitable*), et les adjectifs effectifs, qui décrivent la relation d'un sujet par rapport à la performance d'une action (*facile, capable, avide, prêt*). Chacune des trois classes d'adjectifs sélectionnent des types de compléments distincts. Ainsi, les adjectifs effectifs ne permettent que des complétives à l'infinitif, tandis que les adjectifs propositionnels et émotifs admettent des complétives à l'infinitif et des complétives tensées. Alors que, de façon générale, les adjectifs propositionnels

sélectionnent des complétives à l'indicatif, les adjectifs émotifs apparaissent avec des complétives au subjonctif. La réalisation syntaxique particulière d'un complément dépend donc des propriétés sémantiques des adjectifs matrices. Les propriétés syntaxiques et sémantiques de chacune des trois classes sémantiques ont été examinées de façon assez approfondie. Cet examen a permis de faire ressortir les caractéristiques typiques ou définitoires de chacune des trois classes d'adjectifs.

Un des thèmes centraux abordés lors de la discussion sur les adjectifs propositionnels et les adjectifs émotifs est celui de la factivité. Dans les études qui ont porté sur la complémentation, la propriété de factivité s'avère cruciale puisqu'elle permet de rendre compte de nombreuses propriétés distinctes entre les prédicats qui sélectionnent des complétives tensées. Or, nous avons vu que, quoique la notion de factivité s'avère adéquate pour expliquer les distinctions observées parmi les adjectifs émotifs, elle ne permet pas de rendre compte des faits avec les adjectifs propositionnels, puisque les non factifs de cette classe ont un comportement similaire aux factifs à l'égard de certains phénomènes syntaxiques, notamment en ce qui concerne l'extraction hors de leurs compléments. Nous avons proposé de rendre compte des propriétés inattendues de ces adjectifs non factifs, en particulier de leur caractère opaque, en ayant recours au concept discursif de dominance, qui stipule que seuls les éléments pouvant recevoir une lecture dominante (saillante) peuvent être extraits. Ainsi, les compléments des adjectifs propositionnels, factifs comme non factifs, ne peuvent jamais recevoir une lecture dominante dans un discours donné puisque le locuteur souhaite diriger l'attention de son interlocuteur sur le contenu de la principale. Ainsi, la notion de dominance, ayant un pouvoir prédictif plus grand sur les données, serait une propriété plus fondamentale que la notion de factivité.

Dans cette thèse, une attention particulière a été accordée aux adjectifs qui sont admis à la fois dans les tournures personnelles et dans les constructions impersonnelles.

Nous avons vu que la possibilité d'apparition dans les deux types de constructions est très limitée. En fait, cette alternance est seulement régulière pour deux classes sémantiques d'adjectifs—la classe bien connue des adjectifs du type de *facile* et la classe des adjectifs qui décrivent des qualités morales—ainsi que pour quelques autres adjectifs appartenant à la classe propositionnelle ou à la classe émotive, dont *certain*, *triste*, *heureux*, etc. L'examen de ces adjectifs a permis d'identifier la source de l'alternance tournure personnelle/construction impersonnelle avec ces différents types d'adjectifs. Nous avons proposé que les adjectifs qui participent dans les deux types de constructions, à part les adjectifs du type de *facile*, partagent la propriété de pouvoir caractériser à la fois des entités concrètes, telles que des personnes, et des entités plus abstraites («proposition», «événement», «action»). Ainsi, dans les tournures personnelles, l'adjectif porte soit sur un être doté d'une faculté cognitive (avec les adjectifs propositionnels), un être capable d'émotions (avec les adjectifs émotifs) ou un être doté d'une conscience morale (avec les adjectifs de qualités morales). Dans les constructions impersonnelles, par contre, la propriété que dénote l'adjectif s'applique à l'une des entités abstraites ou primitifs sémantiques. Les adjectifs du type de *facile*, qui participent dans les fameuses «*tough constructions*», font exception à cette règle, la propriété dénotée par ces adjectifs ne pouvant caractériser que des «actions».

Par ailleurs, la considération d'un vaste ensemble de constructions dans lesquelles participent les adjectifs a permis de dévoiler trois classes d'adjectifs «imposteurs», qui présentent certaines caractéristiques des adjectifs dits à compléments phrastiques, mais qui en réalité n'en sont pas. Il s'agit des adjectifs du type de *chanceux*, qui imitent à certains égards les adjectifs émotifs factifs, ainsi que des adjectifs de qualités morales et des adjectifs d'habileté qui présentent certaines caractéristiques des adjectifs effectifs. Nous avons montré que les «compléments» qui suivent les adjectifs de ces trois classes ne sont pas sélectionnés par ces adjectifs; ils constituent

plutôt des adjoints. Nous avons argumenté que, dans le cas des adjectifs tels *chanceux*, l'adjectif dénote bel et bien un «événement», et que dans le cas des adjectifs de qualités morales, l'adjectif dénote une «action». Nous avons proposé que les adjectifs d'habileté ne sélectionnent pas des «actions» en tant que telles, leur particularité étant d'apparaître avec des syntagmes dénotant des domaines de compétence. Les catégories ontologiques telles que «action», «événement», etc. peuvent donc correspondre aussi bien à des adjoints qu'à des éléments sélectionnés comme compléments.

Enfin, l'éventail des données examinées dans la thèse a permis de faire ressortir certains aspects importants du système de la complémentation des adjectifs en français, aspects qui méritent certes d'être approfondis dans des recherches ultérieures. Un de ces aspects concerne le choix de *à* ou de *de* comme éléments introducteurs de complétives à l'infinitif. L'élément *de* connaît une plus grande distribution que *à*; il sert à introduire les complétives à l'infinitif des adjectifs des trois classes lorsqu'ils apparaissent dans les constructions impersonnelles, ainsi que les complétives des adjectifs propositionnels et émotifs lorsqu'ils apparaissent dans les tournures personnelles. Cet élément se retrouve également dans les constructions avec certains sous-types d'adjectifs effectifs. Ainsi, *à* n'apparaît que devant les compléments à l'infinitif de certains adjectifs effectifs, c'est-à-dire avec la classe des adjectifs de propension à une action et avec les adjectifs du type de *facile*. Ces faits suggèrent fortement que *de*, dans les constructions avec les adjectifs propositionnels et émotifs, peut agir comme un vrai subordonnant, contrairement à *à*. Le choix de *de* ou de *à* par contre avec les adjectifs effectifs demeure plutôt mystérieux. Est-ce que ces éléments véhiculent un sens particulier et si oui lequel? Quelle est leur fonction spécifique?

Par ailleurs, la discussion sur les adjectifs effectifs a permis de révéler que ces adjectifs, quoiqu'ils partagent certaines propriétés présentent aussi des caractéristiques distinctes. La classe des adjectifs effectifs ne constitue pas un groupe tout à fait homogène. Des recherches plus poussées permettraient d'identifier d'une manière plus adéquate les propriétés qui les distinguent.

Il serait également intéressant d'étudier plus à fond la structure syntaxique des différentes constructions en rapport avec les différentes propriétés examinées dans le cadre de cette thèse.

Avec cette thèse, nous espérons avoir pu apporter une contribution au vaste domaine de la complémentation en montrant que le sens des adjectifs matrices détermine la réalisation syntaxique particulière des compléments ainsi que leurs caractéristiques propres. En cela, les prédicats adjectivaux se comportent comme les prédicats verbaux, un résultat qui, tout en n'étant pas surprenant en soi, conforte l'hypothèse de la sélection sémantique des arguments.

BIBLIOGRAPHIE

- Achard, M. (1998). *Representation of Cognitive Structures. Syntax and Semantics of French Sentential Complements*, Berlin/New York : Mouton de Gruyter.
- Akatsuka, N. (1979). «Why *tough*-movement is impossible with *possible*», dans P.R. Clyne, W.F. Hanks et C.L. Hofbauer (éd.), *Papers from the Fifteenth Regional Meeting, Chicago Linguistic Society, April 19-20, 1979*, p. 1-8, Chicago : Chicago Linguistic Society, University of Chicago.
- Asher, N. (1993). *Reference to Abstract Objects in Discourse*, Dordrecht/Boston/Londres : Kluwer.
- Avrutin, S. et M. Babyonyshev (1997). «Obviation in subjunctive clauses and AGR: Evidence from Russian», *Natural Language and Linguistic Theory*, 15, p. 225-262.
- Barker, C. (2002). «The dynamics of vagueness», *Linguistics and Philosophy*, 25, 1, p. 1-36.
- Barker, C. et G. Taranto (2003). «The paradox of asserting clarity», *Proceedings of the Western Conference on Linguistics (WECOL) 2002*, University of British Columbia, novembre 1-3, 2002.
- Bennett, J. (1988). *Events and their Names*, Indianapolis : Hackett Press.
- Bennis, H. (2000). «Adjectives and argument structure», dans P. Coopmans, M. Everaert et J. Grimshaw (éd.), *Lexical Specification and Insertion*, p. 27-67, Amsterdam/Philadelphie : John Benjamins.
- Bhatt, R. (1999). *Covert modality in non-finite contexts*, thèse de doctorat, University of Pennsylvania.
- Blampain, D. et J. Hanse (2000). *Nouveau Dictionnaire des difficultés du français moderne*, 4^e édition, Bruxelles : Éditions Duculot.
- Boivin, M.C. (1994). *Les interprétations radicale et épistémique des verbes devoir et pouvoir*, mémoire de maîtrise, Université du Québec à Montréal.
- Boivin, M.C. et A. Rochette (1994). «*Pouvoir* et *devoir* dans les complétives infinitives», *Actes du Congrès annuel de l'Association canadienne de linguistique 1994*, University of Calgary, 3-6 juin 1994, p. 51-62.
- Bolinger, D. (1974). «John's easiness to please», dans G. Nickel (éd.), *Special Issue of IRAL on the Occasion of Bertil Malmberg's 60th Birthday*, p. 17-28.
- Bolinger, D. (1977). «Ergative of and infinitives of specification», dans *Meaning and Form* (chapitre 7), Londres/New York : Longman.

- Canac-Marquis, R. (1996). «The distribution of *à* and *de* in *tough* constructions in French», dans K. Zagana (réd.), *Grammatical Theory and Romance Languages: Selected Papers from the 25th Linguistic Symposium on Romance Languages (LSRL XXV), Seattle, March 2-4 1995*, p. 35-46, Amsterdam : John Benjamins.
- Carlson, G. (1977). *Reference to Kinds in English*, thèse de doctorat, University of Massachusetts at Amhest.
- Carlson, G.N. et F.J. Pelletier (réd.). (1995). *The Generic Book*, Chicago : The University of Chicago Press.
- Cattell, R. (1978). «On the source of interrogatives adverbs», *Language*, 54, 10, p. 61-77.
- Chomsky, N. (1986). *Barriers*, Cambridge : The MIT Press.
- Cinque, G. (1990). *Type of A' Dependencies*, Cambridge : The MIT Press.
- Cormack, A. (1998). «Syntax: conclusions, problems, and speculations», dans *Definitions: Implications for Syntax, Semantics and the Language of Thought* (chapitre 4), New York : Garland Press.
- Davidson, D. (1967). «The logical form of action sentences», dans N. Rescher (réd.), *The Logic of Decision and Action*, p. 81-95, Pittsburg : University of Pittsburg Press.
- De Araujo Rodrigues, P. (2006). *Les compléments infinitifs et gérondifs des verbes de perception en portugais brésilien*, thèse de doctorat, Université du Québec à Montréal.
- Diesing, M. (1988). «Bare plural subjects and the stage/individual contrast», manuscrit, University of Massachusetts at Amhest.
- Diesing, M. (1992). *Indefinites*, Cambridge : The MIT Press.
- Dowty, D. (1991). «Thematic proto-roles and argument selection», *Language*, 67, p. 547-619.
- Dowty, D. (2003). «The dual analysis of adjuncts/complements in Categorical Grammar», dans E. Lang, C. Maienborn, C. Fabricius-Hansen (réd.), *Modifying Adjuncts*, p. 33-66, Berlin/New York : Mouton de Gruyter.
- Erteschik-Shir, N. (1973). *On the nature of island constraints*, thèse de doctorat, MIT, Cambridge.
- Erteschik-Shir, N. (1981). «More on extractability from Quasi-NPs», *Linguistic Inquiry*, 12, p. 665-670.
- Erteschik-Shir, N. et S. Lappin (1979). «Dominance and the functional explanation of island phenomena», *Theoretical Linguistics*, 6, 1, p. 41-86.
- Erteschik-Shir, N. et S. Lappin (1983). «Dominance and extraction: A reply to A. Grosu», *Theoretical Linguistics*, 10, p. 81-96.
- Erteschik-Shir, N. et S. Lappin (1987). «Dominance and modularity», *Linguistics*, 25, p. 671-685.
- Farkas, D. (1992). «On the semantics of subjunctive complements», dans P. Hirschbühler et K. Koerner (réd.), *Romance Languages and Modern Linguistic Theory*, p. 69-105, Amsterdam : John Benjamins.

- Farkas, D. (2003). «Assertion, belief and mood choice», disponible à l'adresse suivante : semanticsarchives.net
- Gaatone, D. (1972). «Facile à dire», *Revue de linguistique romane*, 36, p. 129-138.
- Gaatone, D. (1987). «Rien de moins évident que le sens de *évident* : Réflexions sur l'opposition entre infinitives et complétives et les rapports entre syntaxe et sémantique», *Revue québécoise de linguistique*, 16, 2, p. 291-304.
- Geuder, W. (2000). *Oriented Adverbs. Issues in the Lexical Semantics of Event Adverbs*, thèse de doctorat, Universität Tübingen.
- Giorgi, A. et F. Pianesi (1997). *Tense and Aspect. From Semantics to Morphosyntax*, New York/Oxford : Oxford University Press.
- Grand Robert de la langue française* (2002), texte remanié et amplifié sous la direction de J. Rey-Debove et A. Rey, Paris : Dictionnaires *Le Robert*.
- Grevisse, M. (1993). *Le Bon Usage : Grammaire française*, 13^e édition revue, refondue par A. Goosse, Bruxelles : Éditions Duculot.
- Grimshaw, J. (1979). «Complement selection and the lexicon», *Linguistic Inquiry*, 10, p. 279-326.
- Hegarty, M. (1990). «On adjunct extraction from complements», dans L. Cheng et H. Demirdache (éd.), *Papers on Wh-Movement, MIT Working Papers in Linguistics*, 3, p. 101-142.
- Hegarty, M. (1992). *Adjunct Extraction and Chain Configurations*, thèse de doctorat, MIT, Cambridge.
- Heim, I. (1992). «Presupposition projection and the semantics of attitude verbs», *Journal of Semantics*, 9, p. 183-221.
- Higginbotham, J. (1985) «On semantics», *Linguistic Inquiry*, 16, p. 547-593.
- Hooper, J.B. (1975). «On assertive predicates», dans J. Kimball (éd.), *Syntax and Semantics*, vol. 4, p. 91-124, New York : Academic Press.
- Hooper, J.B. et S.A. Thompson (1973). «On the applicability of root transformations», *Linguistic Inquiry*, 4, p. 465-497.
- Horn, L.R. (1985). «Metalinguistic negation and pragmatic ambiguity», *Language*, 61, p. 121-174.
- Horn, L.R. (1989). *A Natural History of Negation*, Chicago/Londres : The University of Chicago Press.
- Huang, J. C.-T. (1982). *Logical Relations in Chinese and the Theory of Grammar*, thèse de doctorat, MIT, Cambridge.
- Huot, H. (1981). *Constructions infinitives du français. Le subordonnant de*, Genève : Librairie Droz.
- Huot, H. (1986). «Le subjonctif dans les complétives : subjectivité et modalisation», dans M. Ronat (éd.), *La Grammaire modulaire*, p. 81-111, Paris : les Éditions de minuit.
- Iatridou, S. (1990). «The past, the possible, and the evident», *Linguistic Inquiry*, 21, p. 123-129.

- Karttunen, L. (1970). «On the semantics of complement sentences», *Papers from the Sixth Regional Meeting, Chicago Linguistic Society*, April 16-18, 1970, p. 328-339.
- Karttunen, L. (1971a). «Some observations on factivity», *Papers in Linguistics*, 4, 1, p. 55-69.
- Karttunen, L. (1971b). «The logic of English predicate complement constructions», reproduit par le Indiana University Linguistics Club, Bloomington, Indiana, novembre 1971, p. 1-26.
- Karttunen, L. (1971c). «Implicative verbs», *Language*, 47, 2, p. 340-358.
- Karttunen, L. (1973). «La logique des constructions anglaises à complément prédicatif», *Langages*, 8, p. 56-80.
- Kempchinsky, P. (1986). *Romance Subjunctive Clauses and Logical Form*, thèse de doctorat, University of California, Los Angeles.
- Kempchinsky, P. (1997). «Mood phrase, case checking and obviation», dans A. Schwegler, B. Tranel et M. Uribe-Etxebarria (éd.), *Romance Linguistics: Theoretical Perspectives, Selected Papers from the 27th Linguistic Symposium on Romance Languages (LSRL XXVII)*, Irvine, 20-22 February 1997, p. 143-154, Amsterdam/Philadelphie : John Benjamins.
- Kim, B.C. (1995). *A Causative Analysis of Tough-Constructions*, thèse de doctorat, The University of Texas at Austin.
- Kiparsky, P. et C. Kiparsky (1970a). «Fact», dans M. Bierwisch et K. Heidolph (éd.), *Progress in Linguistics*, p. 143-173, The Hague/Paris : Mouton.
- Kiparsky, P. et C. Kiparsky (1970b). «The semantics of subordinate clauses», *Actes du X^e Congrès international des linguistes, Bucarest, 28 août-2 septembre 1967 II*, Bucarest : Éditions de l'Académie de la République socialiste de Roumanie, p. 391-397.
- Klima, E. (1964). *Structure of Language*, Englewood Cliffs : Prentice Hall.
- Kratzer, A. (1989). «Stage-level and individual-level predicates», dans E. Bach, A. Kratzer et B. Partee (éd.), *Papers on Quantification*, University of Massachusetts at Amherst.
- Kratzer, A. (1995). «Stage level and individual level predicates», dans G.N. Carlson et F.J. Pelletier (éd.), *The Generic Book*, p. 125-175, Chicago : The University of Chicago Press.
- Kreutz, P. (1998). «Une typologie des prédicats factifs». *Français moderne*, 66, 2, p. 141-181.
- Lalairé, L. (1998). *La Variation modale dans les subordonnées à temps fini du français moderne. Approche syntaxique*, Bern/Berlin/Frankfurt/New York/Paris/Wien : Peter Lang.
- Larson, R. (1988) «On the double object construction», *Linguistic Inquiry*, 19, p. 335-391.

- Léard, J.-M. (1986). «Le statut de *ce que* dans le système morphologique du français : une solution unitaire appuyée sur la diachronie», *Modèles linguistiques*, 8, 2, p. 7-45.
- Long, M.E. (1974). *Semantic Verb Classes and their Role in French Predicate Complementation*, thèse de doctorat, Indiana University, reproduit par le Indiana University Linguistics Club, 1976.
- Lyons, J. (1977). *Semantics*, Cambridge : Cambridge University Press.
- Lyons, J. (1980). *Sémantique linguistique*, Paris : Librairie Larousse.
- Mair, C. (1990). *Infinitival Complement Clauses in English. A Study of Syntax in Discourse*, Cambridge : Cambridge University Press.
- Melvold, J. (1991). «Factivity and definiteness», dans L. Cheng et H. Demirdache (éd.), *More Papers on Wh-Movement, MIT Working Papers in Linguistics*, 15, p. 97-117.
- Menzel, P. (1976). *Semantics and Syntax in Complementation*, La Haye/Paris : Mouton.
- Meunier, A. (1980). «Observations sur les adjectifs dits “factifs”», *Cahiers de lexicologie. Revue internationale de lexicologie et de lexicographie*, 37, p. 49-66.
- Meunier, A. (1999). «Une construction complexe N_ohum être Adj de V^o-inf W caractéristique de certains adjectifs à sujet humain», *Langages*, 133, p. 12-44.
- Molinier, C. (1985). «Remarques sur une sous-classe d’adverbes en *-ment* orientés vers le sujet et leurs adjectifs source», *Linguisticae Investigationes*, 9, 2, p. 321-341.
- Mørdrup, O. (1975). «Présuppositions, implications et verbes français », *Revue romane*, 10, 1, p. 125-157.
- Nanni, D. (1978). *The Easy Class of Adjectives in English*, thèse de doctorat, University of Massachusetts at Amherst.
- Nanni, D. (1980). «Adjectives in English: attribution and predication», *Lingua*, 18, p. 1-34.
- Noailly, M. (1999). *L’Adjectif en français*, Paris : Ophrys.
- Norrick, N.R. (1978). *Factive Adjectives and the Theory of Factivity*, Tübingen : Max Niemeyer Verlag.
- Ormazabal, J. (1995). *The Syntax of Complementation: On the Connection between Syntactic Structure and Selection*, thèse de doctorat, University of Connecticut, Storrs.
- Palmer, F.R. (1986). *Mood and Modality*, Cambridge : Cambridge University Press.
- Palmer, F.R. (2001). *Mood and Modality* (2^e édition), Cambridge : Cambridge University Press.
- Pesetsky, D. (1982). *Paths and Categories*, thèse de doctorat, MIT, Cambridge.
- Pesetsky, D. (1990). «Experiencer predicates and universal alignment principles», manuscrit, MIT, Cambridge.
- Peterson, P. (1997). *Fact, Proposition, Event*, Dordrecht : Kluwer.

- Picabia, L. (1978). *Les Constructions adjectivales en français. Systématique transformationnelle*, Genève : Librairie Droz.
- Picallo, M.C. (1984). «The Infl node and the null subject parameter», *Linguistic Inquiry*, 15, p. 75-102.
- Pierrard, M. (1995). «Variation et unité du système *ce que* et ses variantes dans le système indéfini-relatif du français», *Linguistica Antverpiensa*, 29-30, p. 73-96.
- Portner, P. (1992). *Situation Theory and the Semantics of Propositional Expressions*, thèse de doctorat, University of Massachusetts at Amherst.
- Progovac, L. (1993). «Subjunctive: the (mis)behavior of anaphora and negative polarity», *The Linguistic Review*, 10, p. 37-59.
- Quer, J. (2001). «Interpreting mood», *Probus* 134, p. 81-111.
- Quirk, R., S. Greenbaum, G. Leech et J. Svartvik (1985). *A Comprehensive Grammar of the English Language*, Londres/New York : Longman.
- Raposo, E. (1987). «Some asymmetries in the binding theory in Romance», *The Linguistic Review*, 5, p. 75-110.
- Riegel, M. (1985). *L'Adjectif attribut*, Paris : Presses universitaires de France.
- Riegel, M. (1997). «*Il est gentil de nous avoir aidés* ou : à propos de compléments de l'adjectif qui n'en sont pas vraiment», dans G. Kleiber et M. Riegel (éd.), *Les Formes du sens. Études de linguistique française, médiévale et générale offertes à Robert Martin à l'occasion de ses 60 ans*, p. 355-365, Bruxelles : Éditions Duculot.
- Rivière, C. (1983). «Modal adjectives: transformations, synonymy and complementation», *Lingua*, 59, p. 1-45.
- Rochette, A. (1988). *Semantic and Syntactic Aspects of Romance Sentential Complementation*, thèse de doctorat, MIT, Cambridge.
- Rochette, A. (1990). «On the restructuring classes of verbs in Romance», dans A.M. Di Sciullo et A. Rochette (éd.), *Binding in Romance: Essays in Honour of Judith McA'Nulty*, p. 92-128, Ottawa, Association canadienne de linguistique.
- Rochette, A. (1993). «À propos des restrictions de sélection de type aspectuel dans les complétives infinitives du français», *Langue française*, p. 67-82.
- Rochette, A. (1999). «The selection properties of aspectual verbs», dans K. Johnson et I. Roberts (éd.), *Beyond Principles and Parameters: Essays in Memory of Osvaldo Jaeggli*, p. 145-165, Dordrecht : Kluwer.
- Ruwet, N. (1984). «Je veux partir/*Je veux que je parte», *Cahiers de grammaire*, 7, Toulouse-le-Mirail.
- Ruwet, N. (1991). *Syntax and Human Experience*, Chicago : University of Chicago Press.
- Ryle, G. (1949). *The Concept of Mind*, Londres : Hutchinson.
- Sandfeld, K. (1965). *Syntaxe du français contemporain. L'Infinitif*, Genève : Librairie Droz.
- Schachter, P. (1981). «Lovely to look at», *Linguistic Analysis*, 8, 4, p. 431-448.

- Smith, C.S. (1991). *The Parameter of Aspect*, Dordrecht/Boston/Londres : Kluwer Academic Press.
- Soutet, O. (2000). *Le Subjonctif en français*, Paris : Ophrys.
- Stalnaker, R. (1978). «Assertion», dans P. Cole (éd.), *Pragmatics, Syntax and Semantics*, vol. 9, p. 315-332, New York : Academic Press.
- Stowell, T. (1981a). «Complementizers and the empty category principle», *Proceedings of NELS 11*, Université d'Ottawa, p. 345-363.
- Stowell, T. (1981b). *Origins of Phrase Structure*, thèse de doctorat, MIT, Cambridge.
- Stowell, T. (1991). «The alignment of arguments in adjective phrases», dans S.D. Rothstein, *Perspectives on Phrase Structure: Heads and Licensing, Syntax and Semantics*, vol. 25, p. 105-135, San Diego : Academic Press.
- Suñer, M. (1986). «On the referential properties of embedded finite clause subjects», dans I. Bordelais, H. Contreras et K. Zagana (éd.), *Generative Studies in Spanish Syntax*, p. 183-186, Dordrecht : Foris.
- Taranto, G. (2002). «Experiencing propositions. The semantics of discourse adjectives», *Paper Presented in the Student Session of the North American Summer School on Logic, Language and Information (NASSLLI), 2002*, Stanford University, juin 24-30, 2002.
- Taranto, G.C. (2003). *Discourse Adjectives*, thèse de doctorat, University of California, San Diego.
- Tayalati, F. (2005). *Les adjectifs à complément au datif en français : interface sémantique syntaxe*, thèse de doctorat, Université Charles-de-Gaulle—Lille 3.
- Trésor de la langue française informatisé (TLFi)*, disponible à l'adresse suivante : <http://atilf.atilf.fr/tlf.htm>
- Tsoulas, G. (1995). «Indefinite clauses: some notes on the syntax and semantics of subjunctives as indefinites», *Proceedings of WCCFL XII*, University of California, Stanford : CSLI.
- van der Sandt, R. (1992). «Presupposition projection as anaphora resolution», *Journal of Semantics*, 9, p. 333-377.
- Van de Velde, D. (1995). «Les verbes dits 'psychologiques' revus à la lumière des noms correspondants», *Revue de linguistique romane*, tome 59, no. 233-234, p. 67-97.
- Van de Velde, D. (1998). «Cet obscur objet du désir. L'objet des verbes de sentiment», *Travaux de linguistique*, 35, p. 67-78.
- Van de Velde, D. (1999). «Adjectifs d'états, adjectifs de qualités», dans D. Amiot, W. De Mulder, N. Flaux et M. Tenchéa (éd.), *Fonctions syntaxiques et rôles sémantiques, Cahiers scientifiques de l'Université d'Artois 13*, p. 151-160, Artois : Presses Université.
- Varlokosta, S. (1994). «Factivity, factive complements and *wh*-extraction», *Proceedings of the Sixth Annual Student Conference in Linguistics (SCIL VI), MIT Working Papers in Linguistics*, 23, p. 317-336.

- Vendler, Z. (1967). *Linguistics and Philosophy*, Ithaca : Cornell University Press.
- Wierzbicka, A. (1988). *The Semantics of Grammar*, Amsterdam/Philadelphie : John Benjamins.
- Wilkinson, R. (1970). «Factive complements and action complements», dans M.A. Campbell et al. (éd.), *Papers from the Sixth Regional Meeting, Chicago Linguistic Society, April 16-18*, p. 425-444.
- Wilkinson, R. (1976), «Modes of predication and implied adverbial complements», *Foundations of Language*, 14, p. 153-194.
- Wurmbrand, S. (2003). *Infinitives: Restructuring and Clause Structure*, Berlin/New York : Mouton de Gruyter.
- Zaring, L. (1992). «French *ce* as a clausal determiner», *Probus*, 4, 1, p. 53-80.
- Zaring, L. et P. Hirschbühler (1997). «Qu'est-ce que *ce que*? The diachronic evolution of a French complementizer», dans A. van Kemenade et N. Vincent (éd.), *Parameters of Morphosyntactic Change*, p. 353-379, Cambridge : Cambridge University Press.

APPENDICES

Appendice A

LES ADJECTIFS PROPOSITIONNELS

A.1 Les adjectifs propositionnels qui apparaissent dans les tournures personnelles

assuré
certain
confiant
conscient
convaincu
persuadé
sûr

A.2 Les adjectifs propositionnels qui apparaissent dans les constructions impersonnelles

assuré
certain
clair
douteux
erroné
évident
exact
exclu
faux
impossible
improbable
incontestable
indéniable
indiscutable
indubitable
invraisemblable
irrécusable
irréfutable
juste
manifeste
notoire
plausible
possible

probable
sûr
visible
vrai
vraisemblable

A.3 Les adjectifs propositionnels qui apparaissent à la fois dans les tournures personnelles et dans les constructions impersonnelles

assuré
certain
sûr

Appendice B

LES ADJECTIFS ÉMOTIFS

B.1 Les prédicats émotifs qui apparaissent dans les tournures personnelles

B.1.1 Les prédicats de réaction émotive

Adjectifs

affligé
agacé
attristé
blessé
bouleversé
chagriné
choqué
content
contrarié
déçu
dégoûté
désolé
ébahi
effrayé
emballé
émerveillé
ému
enchanté
enragé
étonné
exaspéré
excédé

fâché
fier
flatté
froissé
frustré
furieux
heureux
honoré
honteux
indigné
inquiet
irrité
jaloux
joyeux
las
malheureux
marri
mécontent
navré
offensé
offusqué
outré
peiné
ravi
reconnaisant
réjoui
satisfait
stupéfait
surpris
triste
troublé
vexé

Noms

affliction
angoisse
chagrin
colère
courroux
déception
découragement
dégoût
désolation
écoeurement
émotion

ennui
étonnement
fierté
fureur
honte
indignation
inquiétude
irritation
joie
lassitude
obsession
plaisir
révolte
satisfaction
souci
stupéfaction

Verbes

s'affliger
s'attrister
se choquer
se consoler
se contenter
se dégoûter
se désoler
s'ébahir
s'effrayer
s'émerveiller
s'enorgueillir
s'étonner
s'excuser
se féliciter
se flatter
se froisser
s'indigner
s'inquiéter
s'irriter
se lasser
s'offenser
s'offusquer
se plaindre
se reconforter
se réjouir
se satisfaire
se vanter

B.1.2 Les adjectifs de mérite et de démerite

digne
indigne

B.2 Les adjectifs émotifs qui apparaissent dans les constructions impersonnelles

absurde
acceptable
admirable
admissible
agréable
amusant
bête
bizarre
bon
capital
choquant
convenable
curieux
dangereux
décevant
décourageant
dégoûtant
déplorable
déraisonnable
désagréable
désolant
ennuyeux
épouvantable
essentiel
étonnant
étrange
fâcheux
fondamental
formidable
fou
gênant
horrible
idiot
impensable
impératif
important
impossible
inadmissible

incompréhensible
inconcevable
indécent
indispensable
injuste
inquiétant
irritant
juste
merveilleux
naturel
navrant
nécessaire
normal
obligatoire
opportun
plaisant
possible
préférable
primordial
regrettable
remarquable
ridicule
scandaleux
souhaitable
stupide
surprenant
urgent
utile

B.3 Les adjectifs émotifs qui apparaissent à la fois dans les tournures personnelles et dans les constructions impersonnelles

heureux
honteux
malheureux
triste

B.4 Les imposteurs des émotifs : les adjectifs du type de *chanceux*

chançard
chanceux
heureux
malchanceux
veinard
verni

Appendice C

LES ADJECTIFS EFFECTIFS

C.1 Les prédicats de propension à une action

Adjectifs

accoutumé
acharné
apte
attentif
décidé
défavorable
déterminé
disposé
enclin
favorable
habitué
hésitant
hostile
indifférent
intéressé
opposé
prêt
propice
prompt
résolu
réticent
sujet

Noms

accord
aptitude
ardeur
aspiration
attachement
attention
disposition
effort
hostilité
indifférence
intérêt
opposition
prédisposition

propension
refus
renoncement
répugnance
résolution
tendance

Verbes

aboutir
s'accoutumer
s'appliquer
s'apprêter
s'attacher
s'attendre
chercher
conduire
consentir
se décider
demander
s'efforcer
s'employer
s'engager
s'évertuer
s'exposer
s'habituer
s'intéresser
mener
obliger
s'obstiner
s'occuper
s'opposer
pousser
préférer
se refuser
renoncer
se résigner
se résoudre
réussir
tendre
tenir
veiller
voir
viser

C.2 Les adjectifs de capacité

capable
fichu
foutu
incapable
susceptible

C.3 Les adjectifs de convoitise

anxieux
désireux
impatient
soucieux

C.4 Les adjectifs du degré de facilité/difficulté

aisé
difficile
dur
évident (n'est pas...)
facile
impossible
malaisé
pénible
simple

Appendice D

LES IMPOSTEURS DES EFFECTIFS

D.1 Les adjectifs de qualités morales

admirable
adroit
aimable
attentionné
audacieux
avisé (être bien/mal avisé)
bête
bon
brave
brutal
charmant
chic

chouette
con
courageux
courtois
cruel
cynique
débile
dément
effronté
égoïste
étrange
fou
futé
généreux
gentil
habile
honnête
honteux
idiot
impoli
impudent
imprudent
inconscient
ingénieux
ingrat
insensé
insensible
insolent
insouciant
intelligent
irréfléchi
irresponsable
lâche
maladroit
malhabile
malhonnête
malin
méchant
minable
monstrueux
naïf
odieux
patient
poli
prétentieux
prudent

raisonnable
ridicule
rude
rusé
sage
sot
stupide
susceptible
sympathique
téméraire

D.2 Les adjectifs d'habileté

adroit

adroit à découvrir si on le trompe (le 26 octobre 2004)

<http://www.cartomancien.com/pensees/>

Mais examinons ceci : l'homme le plus adroit à porter des coups dans un combat, un pugilat ou quelque autre lutte, n'est-il pas aussi le plus adroit à les parer? (le 26 octobre 2004)

<http://www.spiritual-dimension.com/platonr2.html>

agile

Jean est agile à grimper aux arbres (Picabia, 1978, p. 33)

bon

Une fillette aux cheveux roux (Madeline) est bonne à faire du trouble. Mais elle est aussi bonne à s'en sortir du trouble. (le 24 mars 2005)

<http://www.cinemamontreal.com/aw/cdva.aw/p.cm/r.que/m.Montreal/j.f/i.848/n.1/f.Madeline.html>

compétent

Comment peut-on voir que quelqu'un est compétent à lire toutes sortes de textes? (le 26 octobre 2004)

<http://www.csdeschenes.qc.ca/snaps/portfolio/Portrait/portraitcompetence.htm>

doué

Mais quand on est doué à récupérer les chansons des autres, sans avoir l'honnêteté de citer l'auteur, là, on est autre chose qu'artiste! (le 26 octobre 2004)

http://www.sentoo.sn/sentoo/fr/culture/suite.php?id=82&art_id=151121&xt_id=149257&sec_id=85

efficace

Plus une personne a de peurs, moins elle est efficace à obtenir ce qu'elle veut. (le 26 octobre 2004)

<http://www.ibelgique.com/mieux-vivre/efficacite.html>

entraîné

Le personnel de collecte est entraîné à reconnaître ces signes et vous conseillera de rester allongé un petit moment. (le 26 octobre 2004)

<http://www.dondusang.com/modedemploi.htm>

De plus, le chien est entraîné à demeurer à un endroit indiqué sans bouger alors qu'on le distrait avec des objets (le 26 octobre 2004)

<http://www.chez.com/cscq/Cours.html>

L'équipage est entraîné à faire évacuer l'avion rapidement et avec un maximum de sécurité. (le 26 octobre 2004)

http://www.watchtower.org/languages/francais/library/g/2003/7/8/article_01.htm

exercé

Par l'histoire, la géographie, les sciences, l'enfant apprend à voir, à observer, à retenir, en même temps qu'il est exercé à «concevoir» des notions aussi capitales que le temps et la durée [...] (le 26 octobre 2004)

<http://www.ac-orleans-tours.fr/hist-geo2/programmes/NOUVEAUX-PROG-3e/EDU-CIVI/PROB-TRANSVERSAUX21.htm>

expérimenté

Il est expérimenté à prendre en charge toute l'organisation et la logistique de vos déplacements privés ou d'affaires. (le 26 octobre 2004)

<http://users.skynet.be/fa368388/>

expert

«c'est une arme que les femmes sont expertes à manier» (Rolland, Romain, cité dans *Le Nouveau Petit Robert*, 2002)

fort

Jean est fort à squeezer l'adversaire. (Picabia, 1978, p. 65)

habile

«aussi habiles à rendre la beauté sur la toile que dans le marbre» (Gautier, Théophile, cité dans *Le Nouveau Petit Robert*, 2002)

Homme habile à nouer des relations, à ruser, à tromper (*Le Nouveau Petit Robert*, 2002)

Jean est habile à ne pas se faire remarquer (Huot, 1981, p. 364, exemple (6.74.a.))

inefficace

Il est alors nécessaire de faire comprendre qu'il n'y a aucune gloire à être dans cette situation, en effet un élève peut penser que si personne n'ose se mettre en face de lui c'est qu'il est efficace et bien non c'est qu'il est inefficace à mettre en application un des fondements principal de notre école [...] (le 27 juillet 2005)

http://www.taikibudo.net/Introduction/Ecole_TaiKiKan/Technique/3e_Kyu/2e_Kyu/1er_Kyu/Commencer/body_commencer.html

inexpérimenté

C'est le rôle par excellence pour celui ou celle qui est inexpérimenté à travailler en rôle. (le 13 décembre 2004)

http://www.sasked.gov.sk.ca/docs/francais/fransk/artdram_sec/a4a.html

ingénieur

«Elle était ingénieuse à se créer des jouissances vives et pures.» (Sand, George, *Indiana*, 1832, p. 150, cité dans le *Trésor de la langue française informatisé (TLFi)*).

inhabile

«Elle était inhabile à feindre, inhabile à se maîtriser.» (Gide, André, *Les Faux-monnayeurs*, 1925, p. 1095, cité dans le *Trésor de la langue française informatisé (TLFi)*).

«Parlant peu moi-même et inhabile à profiter des silences ou des reprises d'haleine de mes interlocuteurs pour briser le fil d'une digression dans le taillis d'un soliloque, j'étais encore plus silencieux en présence d'un homme que j'admirais éperdument [...]» (Morand, Paul, *Le Visiteur du soir*, 1949, p. 12, cité dans le *Trésor de la langue française informatisé (TLFi)*).

maître (être, passer)

D'un album de commande, le dessinateur suisse est passé maître à raconter une histoire plausible (à partir de faits réels), bien ficelée, cohérente, tout en équilibrant le suspense et l'aspect didactique. (le 13 décembre 2004)

<http://juryoecumenique.free.fr/prix1998.html>

Il faut dire que le propriétaire de la station, Fred Korman, est passé maître à dénicher en Amérique du Nord des remontées mécaniques usagées. (le 13 décembre 2004)

<http://www.carnetduski.com/Carnetvoyages/carnvoyestrie/owlshead.htm>

maladroit

Être maladroit à aimer, à se manifester, à raisonner, à se servir de quelque chose. (*Trésor de la langue française informatisé (TLFi)*)

«Elle était maladroite à commander, n'aimant qu'à obéir.» (Richepin, Jean, *Le Cadet*, 1890, p. 88, cité dans le *Trésor de la langue française informatisé (TLFi)*).

«Maladroit à déchiffrer les signes du cœur, le jeune guide pressentait néanmoins que l'engagement dont il n'avait vu au début [...] que la fortune, serait un jour plus lourd pour lui que le poids mort, d'un homme à déhaler du Matterhorn.» (Peyré, Joseph, *Matterhorn*, 1939, p. 109, cité dans le *Trésor de la langue française informatisé (TLFi)*).

malhabile

«Les yeux gris, si malhabiles à mentir, me montraient leur perplexité.» (Colette, *La Maison de Claudine*, 1922, p. 62, cité dans le *Trésor de la langue française informatisé (TLFi)*).

«Et alors [...] Barrès] se rendit compte que si j'étais maladroit pour mettre des livres en place, j'étais moins malhabile à mettre en ordre des idées (Tharaud, Jérôme et Jean, *Mes années chez Barrès*, 1928, p. 78, cité dans le *Trésor de la langue française informatisé (TLFi)* sous l'entrée *maladroit*).

mauvais

Je n'aime pas faire la cuisine parce que je suis très mauvais à faire la cuisine [...] (le 20 décembre 2004)
<http://www.coursework.info/13/more2.html>

meilleur

Heureusement que vw est meilleur à fabriquer de[s] voitures qu'à former son personnel. (le 20 décembre 2004)
http://www.autovalley.fr/avis/VOLKSWAGEN/GOLF_III.html

perspicace

L'opposant peut aussi utiliser à son profit les défauts qu'il a été si perspicace à déceler chez l'autre. (le 20 décembre 2004)
<http://www.ifgm.org/79opposi.html>
Avec de la pratique, le pilote devient plus perspicace à déceler des thermiques de plus en plus faibles. Ce type de vol requiert de la finesse de pilotage et une sensibilité aux subtilités des mouvements de l'air. (le 20 décembre 2004)
<http://www3.sympatico.ca/louiscimon/question.htm>

retors

Les Mexicains sont retors à parler l'anglais. Ils trouvent les Français fort sympas, mais ne parlent pas du tout la langue [...] (le 20 décembre 2004)
<http://www.tourdumonde.be/forum/viewtopic.php?p=2301>

rompu

Venez vous essayer au chant, dans une ambiance sympathique, encadré par un animateur rompu à faire chanter les plus hermétiques [...] (le 20 décembre 2004)
<http://www.monputeaux.com/associations/>

savant

«Madame, les linots et les petits pinsons N'ont garde de chanter près des hautes maisons, Car là sont rossignols, oiseaux de Canarie, Plus savants à jeter une âme en rêverie.» (Brizeux, Auguste, *Marie*, 1840, p. 82, cité dans le *Trésor de la langue française informatisé (TLFi)*).

Qu'elle est savante à lancer la corde, la sœur sans être fille d'un éleveur de taureaux! (le 27 juillet 2005)

<http://perso.wanadoo.fr/nefou/po%E8mes.htm>

Cette belle fille est savante à tromper les hommes. (Huot, 1981, p. 358, exemple (6.64.g.))

spécialisé

Un membre du groupe de travail qui est spécialisé à recevoir et à emmagasiner le nectar et qui exécute d'autres tâches survenant dans la périphérie du nid, la région de stockage dans une colonie d'abeilles mellifères. (le 20 décembre 2004)

<http://home.planetinternet.be/~gembloux/abeilles/lexique/a.htm>

Reste à savoir s'il y a une volonté politique de mettre ces moyens à la disposition de la justice pénale, avec des médecins, des vétérinaires, des scientifiques pour aider les dix magistrats spécialisés à déchiffrer ces dossiers très techniques. (le 24 mars 2005)

<http://www.rtl.fr/rtlinfo/article.asp?dclid=136087>

spécialiste

Pendant les grands salons internationaux on est spécialiste à vous trouver un hébergement convenable. (le 24 mars 2005)

<http://www.acanthus-tours.de/textf.html>

subtil

Il était trop subtil à lui tirer sa signature quand il avait besoin d'argent. (Huot, 1981, p. 358, exemple (6.64.h.))